This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

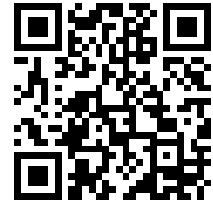

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

III S. I

MÉMOIRES

ET PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES

DU HAINAUT.

MONS.
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER.

M. DCCC. LXVIII.

Digitized by Google

J 4599.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

III.e SÉRIE.

TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

535
E 606

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1866-1867.

MONS,
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER.

M. DCCC. LXVIII.

Koninklijke
Bibliotheek
te 's Hage.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

TRENTE-TROISIÈME ANNIVERSAIRE.

Séance du 22 avril 1867.

La Société se réunit à onze heures du matin dans la salle des Concerts et Redoutes.

Sont présents :

MM. P.-E. De Puydt, *Président;* M. Grenier, *Vice-Président;* Ch. Le Hardy de Beaulieu, *Secrétaire-général;* Max. Deprez, *Secrétaire;* L. Devillers, *Bibliothécaire-archiviste;* V. Wéry, *Trésorier;* G. Arnould, A. Dastot, J. Dastot, *Questeurs;* A. Briart, F. Cornet, G. Demoulin, De Simony, L. Dumont, J. Hubert, P. Laduron, H. Laroche, Manceaux, Putsage, Rouvez, Vincent, P. C. Van der Elst, A. Wesmael, *Membres effectifs.*

Un public d'élite garnit la salle.

La musique du 3.me régiment de lanciers, mise gracieusement par le colonel à la disposition de la Société, se fait entendre deux fois.

M. De Puydt, Président, ouvre la séance par un remarquable discours *sur la bienfaisance publique et ses modes d'action*, et

Digitized by Google

sur l'amélioration du sort de la classe ouvrière au moyen de l'épargne et des sociétés de prévoyance. Ce discours provoque à diverses reprises les applaudissements de l'assemblée.

M. Max. Deprez, Secrétaire, lit ensuite son rapport sur la situation de la Société et sur ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

Il communique également le rapport de M. Charles Le Hardy de Beaulieu, Secrétaire général, sur le résultat des concours de 1865 et de 1866.

M. Laduron lit un mémoire, plein de faits et de réflexions utiles, intitulé : *Une réforme de l'enseignement primaire.*

M. Hipp. Laroche donne lecture d'une pièce de vers ayant pour titre : *La Paix.*

M. Grenier débite ensuite deux fables de sa composition : *L'huile de pétrole et l'huile de colza*, et *Les vieux amis.* Ces œuvres poétiques sont accueillies par de chaleureux applaudissements qui se renouvellent lorsque M. Grenier lit une troisième fable, intitulée : *La bouteille de champagne.*

M. Briard donne ensuite lecture d'un savant travail de M. F. Cornet, son collaborateur habituel, sur *l'antiquité de l'homme dans l'Europe occidentale.*

M. Wesmael communique un intéressant écrit ayant pour titre : *La Fleur.*

Enfin M. Devillers termine la séance par un *Essai sur l'histoire de la musique à Mons.*

Ces diverses lectures sont écoutées avec un vif intérêt par l'assemblée.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Secrétaire,
MAX. DEPREZ.

Le Président,
P.-E. DE PUYDT.

Digitized by Google

LA CHARITÉ

ET LES

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Aucun plan pour secourir la pauvreté ne mérite attention s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours.

RICARDO.

MESSIEURS,

Appelé par notre réglement à prendre la parole dans cette séance publique, je vous demande la permission de vous entretenir de la charité et des institutions de bienfaisance.

Je pourrais, en vous parlant de la charité, rechercher un facile succès d'émotion et de larmes. Je n'aurais qu'à faire passer sous vos yeux quelques-uns de ces tableaux, hélas ! familiers : la demeure malsaine, froide et dénuée, les enfants en haillons, la maladie, le vice; la misère, enfin, avec son lugubre cortége ! Puis je ferais apparaître sur le seuil l'ange consolateur, ramenant

Digitized by Google

sur l'amélioration du sort de la classe ouvrière au moyen de l'épargne et des sociétés de prévoyance. Ce discours provoque à diverses reprises les applaudissements de l'assemblée.

M. Max. Deprez, Secrétaire, lit ensuite son rapport sur la situation de la Société et sur ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

Il communique également le rapport de M. Charles Le Hardy de Beaulieu, Secrétaire général, sur le résultat des concours de 1865 et de 1866.

M. Laduron lit un mémoire, plein de faits et de réflexions utiles, intitulé : *Une réforme de l'enseignement primaire.*

M. Hipp. Laroche donne lecture d'une pièce de vers ayant pour titre : *La Paix.*

M. Grenier débite ensuite deux fables de sa composition : *L'huile de pétrole et l'huile de colza*, et *Les vieux amis.* Ces œuvres poétiques sont accueillies par de chaleureux applaudissements qui se renouvellent lorsque M. Grenier lit une troisième fable, intitulée : *La bouteille de champagne.*

M. Briard donne ensuite lecture d'un savant travail de M. F. Cornet, son collaborateur habituel, sur *l'antiquité de l'homme dans l'Europe occidentale.*

M. Wesmael communique un intéressant écrit ayant pour titre : *La Fleur.*

Enfin M. Devillers termine la séance par un *Essai sur l'histoire de la musique à Mons.*

Ces diverses lectures sont écoutées avec un vif intérêt par l'assemblée.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Secrétaire, — **Le Président,**

Max. DEPREZ. — **P.-E. DE PUYDT.**

Digitized by Google

LA CHARITÉ

ET LES

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

DISCOURS D'OUVERTURE.

> Aucun plan pour secourir la pauvreté ne mérite attention s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours.
>
> RICARDO.

MESSIEURS,

Appelé par notre réglement à prendre la parole dans cette séance publique, je vous demande la permission de vous entretenir de la charité et des institutions de bienfaisance.

Je pourrais, en vous parlant de la charité, rechercher un facile succès d'émotion et de larmes. Je n'aurais qu'à faire passer sous vos yeux quelques-uns de ces tableaux, hélas ! familiers : la demeure malsaine, froide et dénuée, les enfants en haillons, la maladie, le vice; la misère, enfin, avec son lugubre cortége ! Puis je ferais apparaître sur le seuil l'ange consolateur, ramenant

Digitized by Google

l'espérance et chassant devant lui la faim, mauvaise conseillère et le mortel désespoir.

Mais quand j'aurai reproduit, pour la millième fois, cette peinture trop connue, que vous apprendrai-je et quel bien en résultera-t-il? Loin de moi la pensée de blâmer ceux qui pratiquent la charité sans étude et sans réflexion; mais je parle devant une société scientifique, en présence d'un public d'élite, et il me semble opportun d'examiner si les bons désirs et les pieuses intentions sont tout ce que réclament de nous les nécessités de notre temps, ou s'il est vrai que la charité et, surtout, les institutions permanentes de bienfaisance appellent les lumières de la science, sans laquelle rien de ce qui est humain ne peut être tenu pour vrai.

Considérée tout ensemble comme une obligation religieuse et comme une nécessité sociale, la bienfaisance s'est développée et perfectionnée avec la civilisation. On a progressivement augmenté les ressources, perfectionné les rouages, organisé, centralisé les moyens. Avons-nous atteint le but? Il est permis d'en douter, car la misère afflige toujours nos regards, le paupérisme est la plaie saignante de la société; nous avons les crises alimentaires, les coalitions, les grèves, les émeutes!

Faut-il admettre avec beaucoup de bons esprits, que la société moderne a vécu trop longtemps sur les erremens du passé? qu'elle n'aurait pas vu venir le moment où certaines institutions d'un autre âge devaient se transformer suivant les enseignements de la science sociale et de l'économie politique?

Déjà le doute s'est glissé partout, et l'incertitude des principes réagit sur les institutions. Depuis un peu plus d'un demi siècle, nous avons vu fonder les dépots de Mendicité et édicter des lois contre la mendicité, puis refaire les lois et fermer les dépôts. Nous avons vu supprimer les Monts-de-Piété, puis les rouvrir, puis les remettre en question; nous avons vu fermer les tours pour les enfants trouvés; créer et abandonner d'autres institutions charitables. Nous en avons vu naître avec éclat, qui n'étaient pas

Digitized by Google

viables, ou qui, bonnes au fond, se heurtaient à des répugnances, à des préjugés vivaces qui les paralysaient.

Le fait est que depuis que la science s'est efforcée de pénétrer dans ce domaine de la charité, abandonné jusques là aux inspirations du sentiment, elle y a fait des découvertes inquiétantes. Ce ne sont pas les applications seulement qu'elle remet en question, c'est le système tout entier. Tant mieux si le doute est encore ici le commencement de la sagesse.

Le grand reproche que la science moderne fait à la bienfaisance, telle qu'elle se pratique généralement, c'est d'entretenir, sinon de faire naître les plaies qu'elle a mission de guérir. La charité, a-t-on dit, devrait tendre constamment à se rendre inutile. A ce compte, toutes nos institutions charitables laissent à désirer et les plus vantées ne sont pas toujours les moins imparfaites. Loin de se rendre inutiles elles s'enracinent, elles grandissent et pénétrent de plus en plus dans les mœurs.

Essayons de jeter sur ces problèmes si intimement liés au progrès et au bien être de l'humanité toute entière, un coup d'œil dégagé d'idées systématiques.

La société, être moral, être collectif, doit elle assistance aux individualités dont elle se compose? Évidemment oui. Les hommes ne s'associent qu'en vue de certains avantages promis à chacun d'eux par l'association : sécurité, avant tout; protection contre les agressions du dehors, contre les désordres à l'intérieur, protection pour les personnes et pour les biens. On peut discuter sur les limites de l'action gouvernementale ou administrative, mais cette action, à moins que le privilége ne la pervertisse, s'exerce au profit de la communauté entière.

Mais dans cette collectivité réunie en vue d'avantages communs, quelle est la mesure des obligations et des droits réciproques? L'association doit-elle être limitée ou absolue, bornée à certains services de nature essentiellement sociale ou étendue à tous les rapports de production et de consommation?

Jusqu'ici nous ne sommes point embarrassés du choix. La forme de Société qui absorbe l'individu dans la collectivité, qui dispose

Digitized by Google

de tous les produits et les répartit ensuite selon les besoins présumés de chacun, c'est le communisme, et cette utopie, qui a pu sourire à des esprits plus généreux qu'éclairés, ne soutient pas un instant de discussion.

Tout à l'opposé, une autre doctrine, bornant l'action publique au strict nécessaire, voudrait qu'on laissât à l'individu le soin et la responsabilité de tout le reste. Les pouvoirs publics, n'auraient à intervenir que pour assurer l'ordre, la paix et la justice. Rien n'empêcherait d'ailleurs l'association libre et la charité privée de faire leur office.

Cette seconde doctrine, plus ou moins absolue selon la part que l'on accorde à certaines considérations morales dans l'ordre général, s'appuie sur les principes de l'économie politique. Il s'élève contre elle bien des clameurs. L'économie politique est, dit-on, une science sans cœur. Cela est parfaitement vrai ; mais la physique, la géométrie, l'astronomie, la logique, n'ont pas de cœur non plus, et ce n'est pas leur affaire d'en avoir. Il faut laisser chaque chose à sa place. La science est la science ; son rôle est d'étudier les faits, de les grouper et d'en tirer des conséquences. Quand un problème social se pose, son devoir est de l'examiner sous toutes ses faces et d'en fournir la solution rigoureuse. Que le cœur vienne ensuite tempérer cette rigueur, s'il y a lieu, tout le monde y applaudira, mais repousser *a priori* les solutions scientifiques parce qu'elles ne sont pas autre chose que de la science, ce n'est pas vouloir le bien, c'est éviter la lumière, c'est la mettre sous le boisseau de crainte qu'elle n'éclaire de vieux préjugés et de vieux abus.

La Société a des devoirs à remplir envers chacun de ses membres ; la bienfaisance est elle un de ces devoirs ? En n'envisageant la question que du seul point de vue de l'intérêt social, et avec toute la rigueur des principes économiques, il me semble que la réponse ne saurait être qu'affirmative. Un homme est une valeur, un capital, partie intégrante du capital social. Le laisser périr faute d'un secours passager, c'est réduire à néant cette valeur, bien supérieure au sacrifice nécessaire pour la conserver, et le

Digitized by Google

calcul, en ne considérant l'acte que comme un calcul, serait aussi absurde que celui d'un industriel qui laisserait crouler son usine faute d'un étai ou s'arrêter sa machine pour un boulon de moins. Voilà donc cette science sans cœur qui, raisonnant d'hommes comme de machines, arrive aux mêmes conclusions que la religion ou la philosophie.

Mais en sera-t-il de même jusqu'au bout ? L'homme à secourir peut être un vieillard, un infirme, un insensé. La société, qui n'a plus rien à attendre d'eux, leur devra-t-elle assistance ?

D'abord la société peut avoir une dette à acquitter. L'homme qui travaille produit bien au delà de sa consommation personnelle ; il rend service à la société même quand il a reçu son salaire. Ceci est vrai du travail manuel aussi bien que du travail intellectuel. En tout cas le vieillard, l'invalide, l'insensé sont à compter parmi les non valeurs inévitables de l'état social. Il n'y a pas de doute que dans la répartition des salaires et des émoluments de toute nature, la charge de ces non valeurs figure comme élément.

Mais, quoique l'on en dise, les raisons de l'ordre moral ne sont point sans influence sur la détermination des principes économiques. Une société sans entrailles, qui ne se reconnaîtrait aucune obligation envers le malheur, se condamnerait à une dissolution inévitable. L'homme étant donné, avec sa fragilité et sa faiblesse natives, avec ses infirmités prochaines, il faut bien que la société se modèle sur lui et s'arrange de ce qu'il est ou doit devenir, sinon ce ne serait plus la société, mais une association passagère, toute de gains, se dissolvant à la première perte.

Jusqu'ici, l'accord s'établit sans peine. Que l'on écoute les préceptes de la religion, de l'humanité, de la philosophie ou bien de la science économique, la conclusion ne varie pas : La société doit aide à celui qui ne peut s'aider lui-même.

Mais voici où commence la difficulté : Quand sera-t-on réputé incapable et classé parmi les charges sociales ? si la société est tenue de secourir quiconque manque du nécessaire ; Si elle a le devoir de créer des asiles et des ressources pour tous ceux qui deviennent infirmes ou incapables, la voilà qui se substitue à la

Digitized by Google

famille, dans beaucoup de cas, à la prévoyance individuelle dans la plupart des autres. Une fois le principe admis, un tiers au moins de la communauté tombe à la charge des deux tiers restants.

Convient-il que la société prenne la place de la famille? — Non certes, sauf impuissance réelle de celle-ci.

Convient-il qu'elle épargne au travailleur le soin de prévoir l'avenir et de se ménager des ressources pour la vieillesse ou la maladie ? — Point davantage. Si l'on délivre l'homme de la responsabilité de sa conduite et du soin de son propre avenir, adieu sagesse, ordre, économie ! L'imprévoyance, le gaspillage, les excès de tout genre trônent au bas de l'échelle sociale; les bons, les courageux sont écrasés de charges ; la justice est violée, la dignité humaine n'est plus qu'un vain mot.

Mais alors, ne faudrait-il pas laisser la responsabilité individuelle dans toute sa force, sans atténuation, afin que la misère, la faim, la maladie même, devinssent la sanction pénale du manque de prévoyance et de conduite? n'est-il pas à propos d'aller plus loin encore, aussi loin que possible? ne doit-on pas permettre que les pères soient punis dans leurs enfants; que ceux-ci souffrent pour les fautes de leurs pères; que le malade, l'insensé, livrés à eux mêmes, expient les torts ou l'imprévoyance de leur jeunesse ?

A ces questions, nous n'avons tous qu'une réponse; vos cœurs se révoltent à l'idée d'une pareille doctrine, qui ressemblerait à une vengeance. L'esprit de secte a pu quelquefois enfanter de ces monstruosités, la science en est innocente.

Il n'est pas moins vrai que la solution cherchée flotte entre ces deux extrêmes, également odieux et redoutables : ou la société chargée de toute prévoyance et de toute responsabilité, ou l'individu livré, quoi qu'il arrive, à ses seules forces.

Ce n'est pas dans un simple discours qu'il serait possible d'approfondir et d'élucider ces problèmes qui préoccupent à juste titre tant d'esprits éminents. Sont-ils, d'ailleurs, susceptibles d'une solution rigoureuse? Les questions de cet ordre se compliquent d'éléments dont l'exacte détermination ne peut être obte-

Digitized by Google

nue. Laissons donc de côté les généralités et, ce point étant admis que la société a des devoirs de charité à remplir, essayons de découvrir si, dans la pratique, elle fait ce qu'elle doit et le fait bien comme elle le doit. Peut-être la solution cherchée en sera-t-elle plus facile à dégager.

Voici d'abord des enfants demeurés orphelins et sans ressources. Ils ne peuvent rien pour eux-mêmes; n'est-ce pas le cas, pour la société, de les prendre à sa charge? Mais ces enfants ont une famille. S'il y avait à recueillir un héritage, les parents viendraient de toutes parts faire valoir leurs droits; ici c'est une charge à accepter, et chacun a les siennes, bien lourdes souvent pour la classe laborieuse. Si la société, cependant, doit avoir des asiles tout grands ouverts, les orphelins pauvres tomberont tour à tour à sa charge; ses moyens ne pourront y suffire. Que deviendra, d'autre part, le lien de famille si nul n'y fait appel? Où s'arrêtera cet abandon au corps social des épaves de la misère? n'irons-nous pas insensiblement à ce communisme redouté, destructif de toute responsabilité morale, dissolvant des liens de la famille et principe de misère universelle?

Ainsi les orphelinats, ces asiles respectables par dessus tout, peuvent avoir leurs abus et leurs dangers. En y regardant de près, on verrait que leur existence nécessaire a peut-être poussé aux unions prématurées, à l'imprévoyance; qu'elle a parfois dispensé des parents sans cœur de songer au lendemain de leurs enfants; qu'elle leurs a permis de se tuer dans les orgies ou de risquer leur vie par vaine bravade.

Mais si c'est la famille qui doit sinon toujours au moins le plus souvent demeurer chargée des orphelins, le résultat ne sera-t-il pas le même? Je ne le crois pas. La famille, sentant venir les conséquences et les charges, pèsera sur les mauvais pères pour les détourner du vice, sur les jeunes gens imprévoyants pour empêcher les unions fatales. Elle n'y réussira ni toujours ni souvent, mais elle sera un frein, tandis que la bienfaisance sans calcul devient une sorte d'encouragement indirect.

Au village les orphelinats n'existent pas; les communes n'ont

Digitized by Google

que des ressources insuffisantes. Qui dont recueille la plupart des orphelins ? La famille, les amis, voire même les étrangers. Les tout petits coutent si peu qu'un de plus ou de moins ne compte guères dans le ménage. A 8 ou 10 ans ils gagnent déjà leur subsistance. L'apprentissage est facile; l'éducation se fait comme elle peut.

On nous citait dernièrement une famille de huit enfants demeurés orphelins dans une commune du Borinage. L'aîné avait douze ans. Les parents tenaient une petite métairie et vivaient de leur travail. Personne ne se présenta pour recueillir ces orphelins et ils demeurèrent dans la maison paternelle, continuant bravement ce qu'ils avaient vu faire et tenant tout en ordre. Comment cela se fit-il, je ne sais trop, mais ils trouvèrent à vivre sans rien demander, à s'élever les uns les autres, muris sans doute à cette rude école du malheur, et ils se sont placés plus tard avec des bras mieux exercés, une santé plus robuste et des caractères mieux trempés que s'ils avaient été recueillis par la charité et soumis au régime de la vie commune.

Parmi les institutions charitables, la moins discutable est l'hôpital. Quand la maladie jette le pauvre sur son grabât, sans force et sans ressources ; quand une blessure reçue en travaillant, lui impose un long chômage, ce n'est pas le moment de compter avec lui, il faut le secourir. Et, cependant, comme tout service gratuit, comme toût ce qui tend à désintéresser le pauvre du soin de son avenir et à lui donner, dans ses nécessités, l'habitude de recourir à la communauté, l'hôpital a ses inconvénients. Si l'on est peu tenté d'en abuser, c'est que la souffrance, la réclusion, le régime et une sorte de répugnance inexpliquée en détournent suffisamment.

Il y aurait sur cette question et sur celle du traitement des pauvres à domicile, bien des choses à dire que nous pouvons à peine indiquer. Le rapport officiel sur la dernière épidémie constate qu'à Liége, sur 100 malades traités à domicile, 27 seulement ont guéri, tandis qu'à l'hôpital où souvent ils arrivent tardivement, la proportion des guérisons a été de 55 pour cent. On peut objecter

Digitized by Google

contre cette statistique que tous les cas à peu près foudroyants et tous ceux où l'on a réclamé tardivement des secours sont mis sur le compte du traitement à domicile. D'un autre côté, dans les grandes villes au moins, l'hôpital est sujet à des dangers d'une nature grave. Sans parler du typhus contagieux, que l'on a nommé fièvre d'hôpitaux, il existe une sorte d'infection particulière aux grands établissements de ce genre, même aux mieux tenus, qui y rend les grandes opérations chirurgicales particulièrement dangereuses. A la maternité de Paris il meurt une accouchée sur huit par suite de la fièvre puerpérale, tandis qu'en ville, dans la même classe, la mortalité n'est que d'une sur 150 !

Les asiles ouverts à la vieillesse indigente sont, comme les orphelinats, comme les hopitaux, essentiellement respectables. On conçoit à peine une civilisation avancée sans institutions de ce genre. Cependant, si l'on y regarde de plus près, on voit que les villes d'une certaine importance en sont seules pourvues. Est-ce donc que le village offre à l'indigence des compensations suffisantes? La santé et la force s'y conservent-elles indéfiniment? Ou bien y peut-on, à coup sur, économiser pour ses vieux jours? — Que l'ouvrier des champs ait une carrière un peu plus longue que celui des villes, on peut l'admettre, mais, quoique plus reculée, la limite de ses forces arrive quelque jour. Sous les autres rapports, il a le désavantage sur le citadin. Il lui manque les institutions de prévoyance et surtout la variété des petits métiers, des gains accessoires qui aident à passer les morte-saisons et soutiennent ceux à qui la vigueur manque. Que devient donc le travailleur des champs lorsqu'il se fait vieux et infirme? Rien de plus simple: il demeure dans sa famille, avec ses enfants, charge pesante, parfois, pour des ouvriers vivant au jour le jour, mais charge sacrée, qui doit attirer la bénédiction du ciel sur la pauvre demeure. Il lui faut d'ailleurs si peu, à ce vieillard, pour achever son existence; et puis il gardera la maison et les petits enfants; il rendra d'autres services compatibles avec sa faiblesse; ou s'il n'est plus capable de rien, pas même de bons conseils, la fin de sa carrière sera proche.

Digitized by Google

Il arrive aussi que dans les fermes on garde jusqu'à son dernier jour un ouvrier fidèle et dévoué. S'il y avait un hospice dans le voisinage, maîtres et famille voudraient se décharger sur lui de leurs obligations.

Entre la bienfaisance organisée et dotée des villes et la charité naturelle et dénuée des campagnes, il n'y a pas à choisir. Les deux systèmes coexistent et chacun porte ses fruits, mais les fruits sont différents et il est utile de les comparer.

S'il était possible d'arriver à ce résultat que tout ouvrier devenu vieux et invalide trouvât une place à l'hospice, serait-il bon, serait-il prudent, serait-il même humain, dans le vrai sens du mot, d'ouvrir et d'entretenir tous ces asiles? Ne serait-ce pas tronquer la famille, l'altérer dans ses douceurs et dans ses devoirs, dans ses affections et dans ses enseignements? Ne serait-ce pas, encore une fois, instituer une sorte de communisme limité, une vaste tutelle d'une partie de la société par l'autre partie?

Comment déterminer cette limite où la bienfaisance cesserait d'éterniser le paupérisme sans manquer cependant à sa mission? Nous allons peut être l'entrevoir.

Il y a des hospices de vieillards où l'on est reçu et entretenu moyennant versement d'un petit capital. C'est un forfait entre l'établissement et le pensionnaire. Qu'une fondation charitable fasse une partie des frais et diminue ainsi la quotité du versement nécessaire, ce sera de la charité bien entendue. Dans ce genre d'asile, le pauvre qui reçoit, donne de son côté. S'il reçoit au delà de ce qu'il a donné, la société n'a pas fait, pour cela, un marché de dupe ; elle a encouragé l'ordre et l'épargne ; elle n'intervient que là où les efforts individuels demeurent insuffisants ; elle fait le bien sans semer le mal, et le bien, dès lors, tourne au profit de l'ordre social.

Il y a cependant un reproche à faire à ce système, comme aux Caisses de retraite, c'est celui de frustrer les familles des économies des vieux parents. Mais qui empêche les familles de garder les parents à leur charge et de s'assurer ainsi leur héritage tout entier?

Digitized by Google

Si l'hospice doit s'ouvrir au plus malheureux, sans aucune participation de celui-ci ; seulement parcequ'il est sans ressources, il est dangereux d'accepter le fait de cette misère et de la faire peser sur la société sans remonter préalablement à ses causes ; sans se demander si elle est respectable et imméritée ou si elle n'est que le fruit légitime de la paresse, de l'inconduite et du désordre. En donnant, dans le premier cas, un asile et du pain, vous réparez une injustice du sort ; dans le second, vous abaissez la notion du devoir et de la justice devant le seul fait du besoin matériel.

Quoique des divergences puissent subsister dans les théories, je suis certain qu'en fait, la distinction entre le bon et le mauvais pauvre se fait partout. On a beau dire que devant la faim la charité ne raisonne pas, je prétends, pour ma part, qu'elle raisonne, et que quand la misère apparaît comme le châtiment d'une longue suite de désordres, elle ne s'empresse pas de la soulager. Jusqu'où résistera-t-elle cependant? Les circonstances seules en décideront ; mais en principe il ne faudra aider qu'à l'extrémité, et dans la mesure du strict nécessaire, celui qui ne se sera pas aidé lui-même. Qu'il végète dans les bas fonds de la société, réduit aux expédients, afin que son exemple serve d'avertissement et de leçon pratique et que la justice distributive ne soit pas violée.

Il est nécessaire de s'appesantir sur cette question parce qu'elle présente d'autant plus de gravité que le mécanisme social se perfectionne davantage. Au point de départ des sociétés, lorsque chacun, dans tout le cours de son existence, se trouve à peu près livré à ses propres inspirations, la solidarité humaine se manifeste par l'aumône. Comme rien ou presque rien n'a été fait pour éduquer le pauvre, pour lui fournir les moyens de se créer une réserve, on a peu de compte à lui demander de ses antécédents lorsque la vieillesse le force à tendre la main. Mais quand la route du devoir est largement tracée, lorsque les moyens de s'assurer un avenir se trouvent à la portée du très grand nombre, et que les avertissements arrivent de toutes parts, si bien que nul ne puisse prétexter d'ignorance, il n'est pas seulement juste, il est

Digitized by Google

nécessaire qu'une distinction sévère s'établisse et que, sauf les extrêmes, chacun soit traité selon ses œuvres.

A mesure donc que la science de la vie descend à la portée des masses et que les institutions de prévoyance et de mutualité se multiplient, il faudrait que la charité gratuite réduisit son action et qu'elle s'arrangeât pour n'intervenir bientôt que comme auxiliaire, comme organisatrice et, surtout, comme éducatrice du pauvre. Sauf dans un petit nombre de cas où le malheur aurait dépassé la mesure des forces et de la prévoyance ordinaires, elle ne ferait qu'une part, de plus en plus réduite, laissant à l'intéressé le soin de réaliser l'autre. Avec les mêmes ressources, on arriverait ainsi à étendre indéfiniment le bien.

Les institutions publiques ou privées destinées à secourir les pauvres ont toutes, à quelque degré, le double caractère d'excellence dans le but et l'intention et de nuisibilité dans la pratique. Plus les secours sont gratuits et sans conditions et plus les inconvénients s'en font sentir. Ils prennent les proportions d'un danger public quand ils sont considérables et qu'ils se transforment en rentes régulièrement servies, en argent ou en nature, à des familles adoptées.

Si nous essayons d'additionner ce qui se dépense, bon an mal an, dans une ville de 26,000 âmes comme Mons, par les hospices, le bureau de bienfaisance, les associations charitables, enfin par la charité privée, sans cesse sollicitée et toujours complaisante, nous arriverons à un total qui ne peut être au dessous de sept à huit cent mille francs. N'est-ce pas excessif, et les limites que la prudence recommande ne sont-elles point déjà dépassées ? Cependant on se plaint parfois; on dit que la source des charités publiques se tarit, et l'on applaudit quand un legs considérable vient grossir le fonds commun de la bienfaisance. En effet, plus on a à donner et plus il se présente de participants ; plus les institutions de bienfaisance sont riches et plus il y a de pauvres. Il y a une fraction de la classe ouvrière qui appelle les revenus de la bienfaisance « le bien des pauvres », et qui en

Digitized by Google

revendique sa quote-part exacte. Ceux là s'arrangent pour ne pas travailler tant que dure le pain de la charité.

Il n'y a personne de nous qui n'ait été à même de vérifier ce que j'avance; personne qui n'ait offert un large salaire pour un travail facile à des mendiants valides ou à des rentiers d'un bureau de bienfaisance et qui ne se soit vu refuser non le salaire, mais le travail.

Que les administrations de bienfaisance et les associations charitables fassent les plus louables efforts pour éviter les abus et ne placer leurs aumônes qu'en bonnes mains, je l'admets sans peine. Ce sont les institutions que je critique et non les hommes. Je n'en suis pas moins convaincu, avec tous les économistes, que les secours périodiques, les distributions n'importe de pains, de charbon, de vêtements ou d'argent, qui prennent la forme d'une rente servie à échéance fixe, tendent à créer une classe de paresseux, qui croupiront dans la misère toute leur vie et, peut être, de génération en génération, parce que le ressort de la dignité humaine, de la responsabilité personnelle aura été affaibli ou détruit en eux, et qu'habitués à compter sur un revenu qu'ils ne doivent pas gagner, ils arrivent à subir l'humiliation de l'aumône sans rougir et à méconnaître l'obligation du travail, cette loi commune de l'humanité [1].

Mais si l'on arrive à supprimer la liste des pauvres, comment appréciera-t-on les besoins urgents et légitimes? comment se feront les enquêtes? sur quelles bases? qui sera le juge? — Peu importe jusqu'ici. Il y aura des erreurs, des tromperies, des omissions regrettables; le pauvre honteux, le plus digne et le

[1] En 1831 je fus nommé maître des pauvres d'une des paroisses de la ville. Notre comité, avait une partie de la banlieue dans son ressort. Je voulus voir par mes yeux ce qu'étaient les pauvres secourus et notamment ceux du faubourg. J'y trouvai des maraichers ayant deux hectares de culture, cheval et charrette, deux vaches, maison bien organisée. Ils recevaient de temps immémorial 5 pains au moins par semaine; mais ces pains, étant trop grossiers, servaient à nourrir les chevaux!

Digitized by Google

meilleur, sera le plus mal partagé; ne l'est-il pas dès à présent? Du moins les erreurs et les abus n'auront pas grande portée.

Ne serait-il pas préférable à tous égards d'amener la classe ouvrière à s'aider elle-même? Les institutions de prévoyance, de mutualité et de crédit mises partout à sa portée, ne coûteraient rien ni à sa dignité ni à sa moralité, et bien combinées, elles pourvoiraient à presque tous ses besoins, laissant à la charité publique ou privée son caractère de ressource extrême et essentiellement passagère.

Il existe déjà des institutions de ce genre, qui ne font point l'aumône, qui ne suggèrent point au pauvre cette idée fatale de compter sur les autres; qui lui prêtent de l'argent dans ses besoins, mais à intérêts, pour lui faire bien sentir que tout service se paie; qui lui en prêtent non pas autant qu'il en voudrait, mais en proportion de la prévoyance qu'il a montrée dans les jours prospères, et qui le forcent à l'économie pour se libérer. La plus ancienne de ces institutions fonctionne encore, c'est le Mont-de-piété. Il y en a une autre, préférable à plus d'un point de vue, mais qui ne le remplace pas entièrement, c'est la banque populaire. Chose étrange! tandis que les abus palpables des autres modes de la bienfaisance se maintiennent sans trouble, à la faveur d'un sentiment irréfléchi, le Mont-de-piété, lui, recueille les anathèmes. C'est sans doute parcequ'il fait payer ses services, en quoi il a raison, mais ne parle point à la sensibilité; tandis que les autres modes d'assistance ont un caractère de générosité, de gratuité, en quoi ils sont vicieux, parce qu'ils faussent les idées de ceux qui reçoivent et les habituent à demander ce qu'ils n'ont pas gagné.

Je ne fais point ici l'apologie des Monts-de-Piété. Leur tort est d'abord de jouir d'un monopole, ensuite de faire payer leurs services un peu cher. Le monopole, on peut le faire disparaître. Pourquoi l'emprunt sur gages, le seul auquel les plus pauvres puissent avoir recours, n'est-il pas libre? Quant au taux de l'intérêt, il ne parait excessif que parceque l'on ne se rend pas bien compte des conditions du prêt. Il est d'ailleurs facile de l'abaisser;

Digitized by Google

par exemple en y appliquant quelques petits revenus dont l'usage actuel est reconnu abusif. Il diminuerait de lui même si l'institution mieux comprise, moins dénigrée, considérée simplement comme une banque de pret à l'usage de ceux qui n'ont pas de crédit ou n'en veulent point user, avait une clientelle plus nombreuse et un chiffre d'affaires moins limité.

Les banques populaires remplissent le même office et prêtent sur simple obligation ; mais elles ne prêtent qu'à leurs actionnaires ou, tout au plus, sous la garantie de ceux-ci. Nous reparlerons plus loin du mécanisme et des résultats de ces excellentes institutions, dont le succès a été prodigieux en Allemagne, et qui sont déjà implantées en Belgique, à Liége, à Verviers, à Huy, à Gand.

J'ai insisté sur ce point qu'il faudrait de plus en plus laisser à l'individu et, après lui, à la famille, les préoccupations de l'avenir. Je vois là une des bâses les plus solides de la moralisation des masses. De même que la Religion place la récompense ou le châtiment dans une vie ultérieure, de même la Société, dont la sollicitude ne peut embrasser que l'horizon du monde, devrait laisser le châtiment ou la récompense comme fin et conséquence de la carrière parcourue et proportionner son assistance aux efforts que l'individu aurait faits pour lui-même.

Ne savez-vous pas, va-t-on objecter, combien est déjà difficile et précaire l'existence d'un ménage d'ouvrier ? Où voulez-vous qu'il trouve de quoi économiser pour l'hôpital, s'il devient malade, pour l'asile quand sa compagne et lui seront devenus infirmes ? N'y a-t-il pas déjà, dans notre ville, un quart de la population qui reçoit des secours ? Comment, d'autre part, faire pénétrer dans ces classes ignorantes et imprévoyantes par habitude de misère, ces idées d'ordre, d'épargne, de respect de soi-même, surtout, auxquelles vous attachez leur salut ?

Je ne dis pas que la tâche soit facile ni le succès prochain. Rien ne mûrit sans l'aide du temps. Mais on peut dès à présent s'appliquer à faire disparaître les obstacles, à écarter les pratiques qui abaissent les caractères, qui suppriment la responsabilité en favo-

Digitized by Google

risant l'imprévoyance et l'insouciance ; tout ce qui propage, enfin, cette idée funeste, que le pauvre a le droit de se mettre à la charge de la communauté, par cela seul qu'il est pauvre. Il existe dès à présent, chez les ouvriers intelligents et laborieux, une répugnance profonde à se faire inscrire sur la liste des pauvres ; ce sentiment honorable ne ferait que s'affermir et gagner du terrain si l'exemple et la tentation n'étaient pas toujours sur leur chemin.

Ceci ne nous dit pas encore où l'ouvrier ira chercher de quoi faire des économies pour l'avenir, si déjà le salaire de la semaine suffit à peine à l'entretien de sa famille.

Il faut dire la vérité à la classe ouvrière. Ses vrais amis ne sont pas ceux qui la flattent mais ceux qui l'éclairent. Elle a en elle-même ou à sa portée plus de ressources qu'elle ne le pense ; elle en a assez, la plupart du temps, pour se passer d'assistance ; mais il faudrait qu'elle apprit à les bien connaître et qu'elle acquît le courage d'en user.

Apprécions d'abord le but à atteindre ; nous verrons ensuite les moyens. On peut estimer qu'un ouvrier, sauf maladies ou accidents, travaille jusqu'à 70 ans. Passé cet âge il peut encore se rendre utile et même se suffire, mais il y a doute. Reprenons maintenant l'idée d'un asile modeste ouvert à quiconque devenu vieux et infirme n'aurait pas de famille pour le recueillir. On n'y entrerait pas gratuitement mais en payant une somme déterminée. Si l'on considère qu'avec nos établissements ouverts à titre gratuit on pourvoit à tous les besoins urgents, on admettra que l'asile payant ne devra pas avoir des proportions impossibles. Quant au prix de ce forfait, il existe à Mons un hospice, celui de Cantimpret, où l'on est reçu pour mille francs. Dans les autres, l'admission est presque toujours gratuite. Que la gratuité cesse d'être la règle pour devenir l'exception ; que l'incapacité de travail soit d'ailleurs la condition expresse ; il est clair qu'avec ces mille francs par tête joints aux revenus actuels, on trouverait à entretenir tous les invalides du travail ; tous ceux, du moins qui y solliciteraient une place. Si nous considérons d'ailleurs qu'un capital de mille francs est une petite fortune pour une famille d'ouvriers,

Digitized by Google

nous ne pouvons douter que celle-ci fera effort pour se le conserver en gardant les vieux parents, et ainsi il y aura concurrence entre l'hospice et la famille, au profit de la morale publique.

Mille francs, voilà donc le capital qui suffirait pour assurer à l'ouvrier le repos et la sécurité de ses vieux jours ! Mais la femme aussi peut vivre au-delà du terme de ses forces ; ce serait alors 2000 fr. à économiser pendant une carrière qui embrasse un demi-siècle. Est-ce possible ? Par quels moyens ?

Il y a une chose que l'ouvrier ignore et à laquelle même les gens instruits ne font pas assez d'attention, c'est la puissance de l'accumulation et de l'intérêt composé. Sait-on ce qu'il faut de temps pour amasser mille francs en plaçant chaque semaine 25 centimes à l'intérêt de 4 °/₀ ? Il ne faut que 35 ans. La même minime économie, continuée pendant 50 ans, dépasse le chiffre de 2000 francs !

Ainsi pour se faire un capital de 2000 fr. il ne faut que verser 25 centimes par semaine à la caisse d'épargne, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 70. Est-ce bien difficile ? C'est le prix de 2 1/2 pintes de bière, et Dieu sait ce qu'on en boit de trop dans une semaine ! C'est la 10ᵉ partie de ce que rapporte la journée du lundi, quand on juge à propos de travailler ce jour-là.

Sait-on ce qu'il arriverait si un ouvrier, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 70, s'imposait l'obligation de travailler tous les lundis et mettait le prix de cette journée-là à la Caisse d'épargne ? Notez qu'il y gagnerait immédiatement tout ce qui se gaspille en tristes orgies, de telle sorte que de cinq journées de travail il n'en apporte pas quatre au ménage, et que souvent il en conserve de longues et cruelles maladies. Mettons la journée seulement à 2 francs, et l'économie de l'année à 100 francs, somme ronde. Cent francs par an, à l'intérêt cumulé de 4 °/₀ font avant la 50ᵉ année, un capital de quinze mille francs ! une rente perpétuelle de 600 francs ! une fortune !

Que cette persévérance et cette régularité ne soient guère possibles, je le veux croire ; il n'en est pas moins vrai que le

Digitized by Google

moyen est sûr, facile à tenter, et que très souvent on approcherait du but, même quand il faudrait renoncer à l'atteindre.

Et quel immense progrès si, du plus au moins, la grande majorité des ménages ouvriers tendait à ce résultat ! La masse des économies réalisées serait considérable, et passant des pères aux enfants, elle viendrait répandre l'aisance là où la misère est la loi générale.

Utopies ! dira-t-on. Cependant, si nous jugeons de l'avenir par le passé, le progrès en ce genre est assez rapide. Il y a trente et un ans, notre ville n'offrait rien à la classe laborieuse qui l'incitât à l'économie. Ceux qui amassaient quelque argent le cachaient au fond d'un coffre ; le très petit nombre trouvait un placement, trop souvent compromis par des catastrophes commerciales. A la fin de 1835, la Commission des Hospices fonda une Caisse d'épargne auprès du Mont-de-piété. Les affaires ne se firent pas attendre et même elle prospéra si bien qu'après la crise de 1848 on jugea prudent de limiter les dépôts. Le maximum fut fixé à 1000 francs, non par personne mais par ménage, et les ouvriers natifs de Mons ou y résidants purent seuls déposer. Eh bien ! dans ces conditions rigoureuses, le total des dépôts a bientôt encore dépassé un million, et il flotte depuis bien des années entre douze et quinze cent mille francs. Si l'on considère encore que depuis 30 ans ce capital de plus d'un million s'est renouvelé trois ou quatre fois, on pourra se figurer à quel point les idées d'économie pénètrent facilement dans cette classe alors que des moyens simples et faciles sont mis à sa portée [1].

[1] En lisant le rapport de la chambre de commerce de Mons pour 1865, œuvre savante et consciencieuse, j'y trouve cette assertion : « L'épargne » est chose presque inconnue de l'ouvrier mineur... Personne n'a de dépôt » à une Caisse d'épargne ou de retraite. »

Je dois à la vérité de dire que j'ai dû maintes fois, comme directeur de la Caisse d'épargne des Hospices, refuser des dépôts présentés par des ouvriers borains, et que j'en ai éprouvé une peine réelle, convaincu que l'exemple de ceux-là eût été fécond.

Digitized by Google

La Caisse d'épargne a pour complément les institutions de prévoyance et de secours mutuels, les Caisses de retraite, de provisions d'hiver, etc., bonnes institutions qui ont peu de succès. Est-ce l'esprit de prévoyance qui fait défaut ? Mais alors comment expliquer le succès de la Caisse d'épargne ? L'homme sans instruction et surtout la femme du peuple, car c'est elle qui place les économies, comprennent parfaitement un établissement qui garde leur argent et le fait fructifier, en leur laissant, d'ailleurs, toute liberté et toute spontanéité. Le peuple a une large dose d'amour-propre, et c'est un grand bonheur; il aime la Caisse d'épargne, il est fier d'y venir déposer, parce qu'elle lui donne la sécurité sans intervenir en rien dans ses affaires. Il n'aime pas également les institutions de prévoyance qui le tiennent en tutelle et sont un aveu de son incapacité personnelle.

Les banques populaires constituent un progrès tout moderne. Elles font office à la fois de caisses d'accumulation et de banques de prêt. Elles reçoivent les petites épargnes et transforment les déposants en actionnaires. Elles mettent le crédit à la portée de l'ouvrier, et dans une mesure assez large pour lui permettre de tenter de petites entreprises. Elles accoutument la classe laborieuse à l'intelligence du négoce, des opérations de banque et de l'administration. Elles lui font voir et comprendre ce qu'elle peut pour son propre salut. Résultat considérable !

Le mécanisme de ces banques est facile à comprendre. Voulez-vous savoir ce que, dans notre pays même, elles donnent déjà? Voici un compte-rendu de la banque populaire de Liége. Il date de janvier 1867.

« Cette banque a été fondée en mai 1864 sur le modèle des banques du peuple de l'Allemagne. Elle siégea d'abord dans un local mis gratuitement à sa disposition par un de ses membres. Les commencements furent difficiles; cependant elle se soutint et reçut dans les 7 premiers mois de son existence, environ 6,000 francs, versés par les adhérents, et prêta 12,000 fr.

» En 1865 la situation s'améliora. A la fin de l'année le capital

Digitized by Google

versé était de 20,000 fr. et les prêts de l'exercice avaient atteint 87,000 francs.

» L'année 1866 vint révéler enfin toute la puissance du nouvel agent de crédit. Les adhésions dépassèrent le chiffre de 400; le capital définitivement versé par les actionnaires atteignit près de 40,000 francs; 15,000 francs formaient le compte des dépôts; enfin dans l'année les prêts s'élevèrent à 226 mille francs.

« Aujourd'hui la banque a installé ses bureaux dans une maison qu'elle loue; elle possède son mobilier; elle paie un caissier et un commis; elle n'a pas subi un centime de perte dans ses diverses opérations; elle jouit auprès de la banque nationale, de la faculté de réescompter jusqu'à concurrence de 10 mille francs. Malgré la crise de 1866 elle a donné 6 % à ses actionnaires, tout en portant à son fonds de réserve 1,355 francs.

« La banque reçoit les économies du travailleur, si minimes qu'elles soient; elle les prend comme dépôt portant intérêt ou comme capital donnant droit à un dividende. Ce capital actionnaire est limité à 200 francs. La banque peut prêter jusqu'à 3,000 francs à un de ses adhérents. »

J'entends quelquefois des esprits chagrins ou trop impatients dire : Le bourgeois ne fait rien pour le peuple. Ce ne sont pas les ouvriers qui ont inventé cela, mais des bourgeois à idées systématiques. Le vrai c'est que tout ce qui se fait pour tirer la classe ouvrière de l'ignorance et de la misère, c'est la bourgeoisie qui le fait. Toutes les institutions de bienfaisance ou de prévoyance sont dues à la classe éclairée, qui les administre encore gratuitement. De nos jours on y a ajouté les écoles gardiennes, les crèches, les écoles d'adultes, les conférences et les soirées populaires, les bibliothèques populaires, les banques du peuple, les habitations ouvrières, etc. Que ce ne soit pas tout ce qu'on peut faire ; que trop peu de localités jouissent de ces biens ; qu'il y ait à introduire des réformes dans les institutions léguées par nos aïeux, on ne peut en douter ; mais si, d'autre part, nous cherchons ce qu'a fait le peuple lui-même pour améliorer son bien-être et sa condition morale, nous ne trouvons rien ou presque rien. Le peuple a

Digitized by Google

opposé, le plus souvent, aux efforts les mieux dirigés, la défiance ou la force d'inertie. Bien des créations utiles et coûteuses sont tombées devant son apathie ou son ignorance. Le cabaret, entretemps, prospère. C'est tabler bien bas que d'évaluer à un huitième de son budget ce que la classe ouvrière y gaspille, et quoique je fasse volontiers une large part à l'instinct de sociabilité, je trouve que c'est beaucoup trop [1].

Il y a deux ordres de maux qui pèsent lourdement sur la classe ouvrière : c'est l'ignorance et le défaut d'éducation morale, d'une part, et de l'autre le manque d'habitations confortables et de ménagères douées des qualités essentielles de leur sexe. Ces maux se lient et s'aggravent mutuellement. Quand, après une rude journée de travail, l'homme du peuple rentre dans son triste logis, il y trouve communément le désordre et le dénuement. Les enfants mal élevés le troublent et l'irritent ; la femme n'a ni tenue, ni prévenances, ni caresses ; elle ne sait pas gouverner son ménage ni élever sa famille ; ou bien elle-même va travailler à la journée, et quand le mari rentre, rien n'est prêt pour l'accueillir, pour apaiser sa faim. La maison, dans ces conditions, lui est à charge, et le cabaret devient son refuge.

Former des femmes de ménage, les pénétrer des devoirs qui leur incombent, non seulement envers Dieu mais envers leur mari et leurs enfants, voilà une des nécessités les plus pressantes. La femme est l'éducatrice de l'homme; c'est elle qui fait les mœurs ; c'est d'elle que l'enfant reçoit ses premières impressions toujours si durables. Quand vous rencontrez des enfants doux, bien élevés, propres, dites sans hésiter qu'ils ont une mère intel-

[1] « Les ouvriers de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande dépensent annuellement en liqueurs fermentées (eau-de-vie, vin, wisky, rhum), 402,286,450 francs, le 5e du budget de la France. Qu'on ne s'en étonne pas; l'abus des liqueurs fortes est tel en Grande Bretagne qu'il devient un danger sérieux pour la Société. C'est un fléau qui éveille toute la sollicitude des gens de bien, car il est la cause principale de cette incurable misère des classes inférieures. »

(Ch. Martin. 20e réunion de l'association britannique.)

Digitized by Google

ligente et qui comprend ses devoirs. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce grave sujet après les excellentes pages qu'il a déjà inspirées à notre collègue M. Charles Le Hardy de Beaulieu, mais j'appelle à mon tour, sur l'urgence de former des ménagères et de bonnes mères de famille pour le peuple, la sérieuse attention de la bourgeoisie. C'est bien là un devoir qui lui incombe, parce que seule elle peut le remplir et que la première elle en recueillera les fruits.

La question des habitations ouvrières est également d'une haute importance, mais elle exige encore de sérieuses études. On la met à l'ordre du jour quand les ravages des épidémies viennent exciter la sensibilité et, peut-être, la peur de la contagion ; puis les difficultés se présentent, les moyens n'apparaissent pas, on se rebute et l'on oublie. Les données du problème n'ont rien que de simple : On demande des habitations modestes, salubres, suffisamment commodes, avec un coin de jardin, dont la culture appellera et retiendra le mari au logis après sa journée. Les bâtir très-simplement, économiquement, pour que les loyers n'en soient pas beaucoup plus élevés que ceux des taudis où cette classe est aujourd'hui confinée, voilà l'autre condition et la plus difficile. Si le peuple se loge dans tous les bouges qui lui sont offerts, ce n'est point par goût ; ce n'est pas non plus toujours par nécessité. L'habitude, l'insouciance d'un bien-être inconnu, l'ignorance du danger, lui font fermer les yeux. Il faudra du temps pour lui faire comprendre tous les avantages d'une habitation saine et convenable. Il n'en est pas moins certain que cette question devrait être maintenue à l'ordre du jour jusqu'à solution satisfaisante. C'est un devoir qui peut porter avec lui sa récompense, même ici-bas, sous forme d'intérêts et de dividendes.

Mais les améliorations matérielles ne sont que le petit côté de ce grand problème. Ce qui, par dessus tout, doit appeler les soins et le dévouement des hommes de cœur, c'est l'instruction de la classe ouvrière. L'ignorance est la vraie source de presque tout ce qui arrive de mal dans le monde, si l'homme était toujours à même d'apprécier la valeur de ses actes et d'en calculer

Digitized by Google

les suites, combien de fautes, de sottises et de crimes seraient évités ! Sans l'instruction, sans l'épanouissement intellectuel dont elle est le moteur, l'homme n'est qu'une machine un peu mieux organisée qu'une autre ; il est rivé au métier que le hasard lui a donné et ne le perfectionne pas. Le manœuvre dont la force musculaire agit presque seule est condamné à ne gagner jamais que le strict nécessaire, tandis que les salaires de l'ouvrier instruit croissent comme la perfection de son travail. Chez les nations où l'instruction populaire est le plus soignée, la prospérité grandit rapidement ; voyez la Prusse, la Saxe, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Suisse, la Hollande. Dans le midi, où l'ignorance est générale, nul progrès ne se fait, les richesses du sol et du climat sont mal exploitées ; tout languit et souffre, depuis le bas de l'échelle sociale jusqu'au faite.

Mais que doit-on entendre par l'instruction du peuple ? Nous avons presque partout des écoles primaires communales et des écoles privées. Les enfants indigents y sont admis gratuitement, les autres moyennant une faible rétribution. L'organisation de ces écoles passe pour bonne ; le personnel enseignant a des lumières et du zèle. Comment se fait-il donc que les plaintes soient générales ? N'est-il pas vrai que le tiers de la population mâle, prise à l'âge de 20 ans, ne sait ni lire ni écrire et qu'un autre tiers n'est guère plus avancé ? Quant aux femmes du peuple, l'instruction chez elles est à peu près nulle.

Faut-il, pour en finir, décréter l'instruction obligatoire ? Je vous étonnerai peut-être en vous disant que, suivant moi, ce ne serait pas assez. L'important n'est pas que tous les enfants passent, de gré ou de force, par l'école primaire, mais qu'ils en emportent et en retiennent des connaissances utiles. Il y a, à mon avis, un ressort qui manque, le seul qui aurait puissance de tout remuer et de faire des miracles, c'est l'opinion publique. Mais l'opinion s'endort ou s'égare sur des questions d'un intérêt bien moins palpitant. Lorsque l'autorité doit tout faire, tout languit, tout est coulé dans un moule invariable ; on tombe dans la bureaucratie et dans la routine.

Digitized by Google

Il ne faudrait pas seulement que l'opinion publique agit comme ressort, sur le peuple d'une part, sur l'administration de l'autre; il serait nécessaire qu'elle se manifestât par des actes. Que les hommes de bonne volonté s'associent, qu'ils mettent en commun leurs efforts! Il ne s'agit pas tant de fonder des écoles nouvelles que de faire porter tous leurs fruits à celles qui existent. La lecture, l'écriture, le catéchisme, ce sont des moyens; ce n'est pas le but. L'enfant de l'ouvrier, à peine pourvu des premiers éléments d'instruction, quitte l'école, qui ne lui a donné ni le désir ni le goût d'en savoir davantage; il se hâte presque toujours d'oublier le peu qu'on lui avait appris. Le cabaret, bientôt, l'attire invinciblement, et tout est perdu.

L'une des questions urgentes à mettre à l'ordre du jour ne serait-elle pas la réforme des écoles primaires? Les Jardins d'Enfants ont montré comment on peut rendre l'instruction attrayante. Supprimer les formes sévères, les longues heures de détention, d'immobilité et de silence, si peu compatibles avec les besoins physiques de l'enfance, les théories, la métaphysique grammaticale, les livres arides et les Pensums. Les remplacer par des leçons courtes, propres à piquer la curiosité; mettre les yeux de moitié dans l'étude; faire alterner les exercices corporels, le chant avec les leçons; intéresser son auditoire; lui faire entrevoir les applications; développer enfin ses idées au lieu de les emmaillotter dans des formules pédantesques.

L'instruction primaire, même développée dans le sens que nous indiquons, ne peut suffire. Ce n'est pas encore le but. Il est indispensable que chacun, en son particulier, l'achève, la fasse servir à son développement et aux besoins de sa condition particulière. Il ne suffit pas qu'on sache lire, il faut qu'on lise, qu'on étudie.

On a essayé dans plusieurs villes, notamment à Mons, de fonder des bibliothèques populaires, ouvertes le dimanche et prêtant des livres à domicile. Dans la province de Liége, la première dans la voie du progrès intellectuel, elles ont quelques succès; à Mons, on n'y est pas venu. Ce résultat était facile à

Digitized by Google

prévoir. Entre l'école primaire et la bibliothèque populaire, il y a une grosse lacune. A ceux qui n'avaient pas oublié tous leurs éléments d'instruction, et le nombre en est minime, il manquait une chose essentielle, l'habitude, sans laquelle la lecture n'est que pénible, et une autre, le goût de la lecture, qui s'acquiert et se développe, mais qu'à moins d'être richement doué, on n'emporte pas des bancs de l'école. Qu'a-t-on fait pour vaincre l'inertie du peuple, premier obstacle que rencontre tout progrès ? Rien. Le peuple ne sait pas toujours ce qu'on lui veut et il se défie, non sans raison, des systèmes philanthropiques. Il eût fallu d'abord se faire comprendre, débuter par des lectures publiques, saines, attrayantes, entremêlées d'explications claires, destinées surtout à inspirer le désir d'en savoir davantage. Les auditeurs seraient venus d'abord, les lecteurs ensuite. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas adopter, comme institutions permanentes, ces conférences populaires du soir, avec lectures, causeries, musique etc., qui déjà prospèrent à Verviers, à Liége, à Bruxelles ?

Pour cela il faut des hommes intelligents et dévoués. Dira-t-on qu'ils manquent chez nous? J'en vois tout autour de moi qui attendent un signal. Ce qui manque encore une fois, c'est le ressort de l'opinion publique. Il faudrait soutenir, encourager ceux qui se dévouent, au lieu de les jalouser, de les ridiculiser, de leur chercher des intentions secrètes. Il faudrait en finir de cette opposition mesquine et tracassière des esprits étroits et briser cette force d'inertie, plus détestable encore, qui paralyse tout.

A quoi bon tant d'efforts, disent les indifférents et les égoïstes? On ne viendra pas à vos conférences. Comment se fait-il donc qu'à Liége, à Verviers, les salles soient trop petites ? Le peuple ne repousse pas l'instruction, il la désire même ; il aime ceux qui lui rendent service ; mais encore faut-il, qu'il comprenne ce qu'on veut de lui et qu'il discerne ses vrais amis. C'est pour cela que les débuts sont difficiles et exigent de la persévérance. C'est pour cela aussi qu'il faudrait mettre de côté tout l'attirail scolastique ; prendre l'ouvrier par la curiosité et par le plaisir, ne fût-il pas toujours du meilleur goût. Une fois engagé et entraîné, il ira vite

Digitized by Google

au sérieux et à l'utile. A cet égard l'expérience est acquise. Quand un jour le peuple aura mordu à la science, on verra se généraliser ce que déjà l'on remarque à Verviers et à Liége. Les ouvriers s'associeront pour acheter en commun des livres, se les lire et se les expliquer ; on verra les plus intelligents et les plus éclairés donner des conférences publiques à leurs camarades, et alors la classe ouvrière sera sortie de l'ornière, elle marchera à grands pas vers sa rédemption, parce qu'elle possédera en elle-même les moyens et la volonté de se sauver.

Ce n'est pas l'instruction seule qui manque au peuple, c'est l'éducation intellectuelle et morale. Je ne veux pas dire que cette éducation soit nulle, mais qu'elle ne se fait ni assez vite ni assez complétement au gré de ceux qui en comprennent la rigoureuse nécessité. Les hommes qui ont vécu, depuis un demi-siècle, en contact avec nos populations ouvrières, peuvent constater un grand adoucissement dans les mœurs. Ce qui a disparu, ce n'est pas précisément le vice ; c'est tout au moins une bonne partie de la grossièreté qui l'accompagnait. Il ne faut pas dédaigner les progrès de ce genre. L'égalité d'éducation entre toutes les classes est un fait à prévoir dans l'avenir. Aux Etats-Unis où, jusqu'à un certain degré, l'instruction est commune aux enfants de toutes les classes et où personne ne s'y soustrait, parce que les mœurs nationales l'imposent ; où l'éducation, sans être bien raffinée, est générale, il se produit fréquemment ce phénomène, étrange à nos yeux, de simples ouvriers devenant, par la force de leur intelligence et de leur volonté, avocats, représentants, ministres, voire même présidents de la République et tenant leur place, à ces hauteurs, avec le tact et la distinction de véritables hommes d'Etat. Je sais bien qu'en Europe on s'effraie encore à cette idée de voir les plus hautes positions incessamment accessibles aux classes inférieures. Le vieil esprit de privilége, que nous croyons mort en nous, a laissé des racines difficiles à extirper ; on n'est pas encore assez persuadé que le privilége est une arme à deux tranchants et que la prospérité est d'autant plus grande et plus générale que plus d'intelligences y travaillent à tous les degrés.

Digitized by Google

Pour améliorer l'éducation des populations ouvrières, le meilleur moyen est de multiplier leurs points de contact avec les classes aisées. Je ne comprends pas les amis exclusifs du peuple qui travaillent à l'aigrir contre la bourgeoisie. Que celle-ci ne fasse pas tout ce qu'elle pourrait, je l'admets, mais enfin elle fait tout ce qui se fait, et le peuple ne l'aide guère. Ce qui manque à la bourgeoisie, c'est la foi dans son œuvre. Il est certain que la classe ouvrière ne sent pas assez la nécessité de s'instruire et de se policer. C'est une raison pour travailler sans relâche à la lui faire comprendre, et qui le peut, sinon la bourgeoisie, par son contact quotidien, par ses leçons et ses encouragements.

Ce qu'il faudrait surtout inspirer à la classe ouvrière, dans ces occasions de rapprochement, c'est le respect d'elle-même, en d'autres termes le sentiment de sa dignité. Autrefois, lorsqu'il y avait des classes privilégiées, il était nécessaire d'abaisser la masse au profit de quelques uns. Il fallait persuader au peuple qu'il était fait pour se soumettre et que tout mouvement d'orgueil était une révolte. De nos jours il n'y a plus de classes, en ce sens que, sauf d'honorables souvenirs, chacun est fils de ses œuvres. Nous voyons nombre de familles riches et influentes qui sont sorties, depuis une ou deux générations, des rangs du peuple. Il ne vient plus à l'idée de personne qu'elles en vaillent moins pour cela. Or dans une société où nulle barrière légale n'arrête le libre essor des intelligences et des vocations, personne n'a le droit de se plaindre si on ne lui fournit pas les moyens de s'élever à une condition supérieure. « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Mieux vaudrait dire, sans doute : « Aidons-nous les uns les autres, » ce serait plus chrétien et aussi plus sage. Mais que cette aide de la société doive aller jusqu'à écarter les pierres de la route, jusqu'à prêter sa force à qui n'en a point, je ne le crois pas. Ce n'est pas trop que de demander à celui qui veut s'élever au dessus de sa condition, de faire ses preuves d'aptitude, de force et de persévérance. Les bourgeois d'aujourd'hui ont été peuple jadis; eux ou leurs pères ont lutté contre la féodalité

Digitized by Google

d'abord, contre les priviléges ensuite. Ils ont lutté et ils ont vaincu. Aujourd'hui les barrières sont renversées et le mouvement se continue, non plus violemment mais paisiblement, par le jeu normal et régulier de nos institutions. La bourgeoisie ne cesse pas de se recruter et de se retremper dans le peuple, et c'est même ce qui fait sa puissance. Si elle s'isolait, elle dégénérerait et périrait de mort lente. Quant aux hommes du peuple qui ont la noble ambition de parvenir, on devrait leur dire en toute occasion que c'est bien, et que la réalisation de leur vœu ne peut trouver d'obstacles sérieux qu'en eux-mêmes; que la société a fondé pour leur usage des écoles de tout genre, parce que l'instruction est le premier des besoins; qu'elle a déposé dans des livres ouverts aux plus humbles, le trésor entier des connaissances amassées depuis quarante siècles, et les principes de morale sans lesquels, loin de s'élever, on descend l'échelle des conditions; que la plupart des professions sont accessibles à quiconque vient avec un fonds de connaissances et de mépris de la peine, et que dans chacune d'elles, on peut se faire un nom et une fortune, pour peu qu'on possède la droiture, l'esprit d'ordre et de conduite et la tempérance. Et si ces hommes vous répondent que c'est beaucoup de vertus à réunir, dites-leur que l'élévation est à ce prix et que si les difficultés et la peine les effraient, ils feront mieux de demeurer où le ciel les a fait naître. La société n'a que faire d'élever par des moyens factices et des complaisances excessives ceux qui n'arriveraient pas, ou ne sauraient se maintenir au faîte par leur propre valeur. Elle n'en recueillerait que déception et désordre.

Nous voilà loin, en apparence, de la charité. Non, Messieurs, vous ne le croyez pas. Le bienfait ce n'est pas l'aumône, c'est le moyen de s'en passer. Voilà une vérité qu'il ne faudrait jamais perdre de vue. Ayons foi dans l'avenir de la société, dans l'émancipation des classes souffrantes, dans l'extinction du paupérisme; cette foi nous donnera la force d'agir et de persévérer, de dissiper les fantômes, de mépriser les obstacles, de soutenir les faibles, d'encourager les dévoués et les vaillants. Alors les ténèbres qui règnent encore autour de ces problèmes et qui seuls les

Digitized by Google

rendent redoutables, ne tarderont pas à se dissiper, et qui sait si nos enfants ne verront pas l'aurore de ce grand jour où l'humanité ne sera plus qu'une famille, unie dans une égale intelligence et un égal amour de la vérité, de la justice, du devoir.

Le Président,

P.-E. DE PUYDT.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

sur

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

pendant l'année académique 1866-1867.

Messieurs,

L'article 17 de votre règlement charge le Secrétaire annuel de vous présenter, à la réunion générale de ce jour, un rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année précédente.

En remplissant de nouveau cette mission, je tâcherai d'être aussi bref que possible afin de ne pas employer un temps qui sera plus agréablement rempli par les lectures intéressantes que nous feront entendre d'honorables confrères.

Votre compagnie s'est associée cette année de nouveaux membres effectifs. M. François Dolez l'honorable bourgmestre de Mons, que sa science et son expérience comme jurisconsulte, et son dévouement assuré au progrès artistique et littéraire dans notre

Digitized by Google

pays et dans notre cité vous ont fait acclamer; MM. Alphonse Briart et François Cornet les savants lauréats de l'an dernier; MM. Hector Manceaux, Adolphe Rouvez et Joseph Demarteau qui vous ont apporté le concours dévoué de leurs études et de leurs connaissances variées; vous avez inscrit M. Charles Potvin littérateur à Bruxelles, notre concitoyen, au nombre de vos membres correspondants.

Malheureusement, Messieurs, nous avons cette année encore à mentionner les vides regrettables que la mort a faits parmi nous, en nous enlevant le digne et savant Valentin Descamps, chanoine et vicaire-général honoraire du diocèse de Tournay, Adrien Le Tellier, votre ancien vice-président, A.-G. Chotin et Jean-François Goffint-Delrue, tous membres effectifs; et A.-T. Ponson, Germain Raingo, Denne-Baron et Roland Marchot, membres correspondants.

La Compagnie continue ses relations et ses échanges de publications avec la plupart des corps savants de la Belgique et avec beaucoup de sociétés scientifiques et littéraires de l'étranger. Ses relations se sont accrues cette année par des échanges avec la Société centrale d'Agriculture de Belgique et avec la bibliothèque Royale de Stuttgard.

Les séances de la Société ont été fréquentées assidûment par un nombre assez considérable de membres effectifs, et sous ce rapport nous sommes heureux de constater encore cette année la progression sensible que nous avons mentionnée l'an dernier.

Le concours plus actif des membres résidents a pour résultat non seulement d'amener un échange utile d'idées et de communications scientifiques et littéraires, et d'engager nos confrères à donner à la Société la primeur de leurs travaux, mais aussi d'encourager certains d'entre eux à rédiger et mettre en lumière le résultat d'études consciencieuses, et de stimuler ainsi le mouvement intellectuel dans notre province et dans notre cité.

Parmi les travaux inédits qui ont été communiqués à la Société, nous citerons pour ce qui concerne la linguistique, six chapitres fournis successivement par M. Valentin Van Der Elst comme conti-

Digitized by Google

nuation de son ouvrage traitant des *bases d'un nouveau système grammatical fondé sur l'idéologie et les faits posés par les meilleurs écrivains français poètes et prosateurs*, et une note de M. Joseph Sigart, membre correspondant, auteur du *Glossaire montois*, sur les moyens de compléter cette œuvre et de la mettre en rapport avec les divers idiomes wallons de la province. Les sciences naturelles et physiques ont aussi fait l'objet de plusieurs lectures intéressantes : deux notices relatives à la botanique ont été lues par M. Wesmael, la première contenant des observations tératologiques, et la seconde ayant pour objet des remarques *critiques* sur le genre Platane.

Entre autres communications faites par MM. Briart et Cornet, ils ont fourni une description de trois espèces de coquilles fossiles particulière à la craie grise ou *gris des mineurs* de S^{t}. Vaast et de Maisières.

Deux travaux de M. Ch. Le Hardy de Beaulieu ont été lus dans nos séances ; le premier est un mémoire *sur la cristallisation du Quartz ou cristal de roche*, et le second une notice *sur les cristaux de Pyrite trouvés dans le Porphyre de Quenast.*

M. Camille Le Hardy de Beaulieu vous a présenté l'analyse du compte rendu de l'exploration de la vallée du Rio Colorado de l'Ouest dans le nouveau Mexique, faite par ordre du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il s'est attaché particulièrement à faire connaître les renseignements contenus dans cette remarquable publication, sur les populations indigènes de la vaste région comprise entre les Montagnes Rocheuses et l'Océan Pacifique.

La grandeur de cette expédition dirigée par de savants ingénieurs et des géologues et naturalistes distingués, les données entièrement nouvelles qu'elle a fournies sur une vaste contrée jusqu'à lors inexplorée, la physionomie toute particulière de la géographie de cette région, l'importance qu'aurait ce pays s'il pouvait devenir la voie de jonction par terre entre les grands siéges d'activité commerciale des Etats-Unis sur l'océan Atlantique et sur le Pacifique, ont engagé M. De Puydt notre président

Digitized by Google

à faire de cette relation l'objet d'un remarquable travail, dont la lecture a occupé deux de nos séances.

Les découvertes intéressantes au point de vue de la géologie et de l'archéologie qu'ont amenées les tranchées et les déblais effectués sur les territoires de Mesvin, Spiennes et Harmignies pour la construction du nouveau chemin de fer de Frameries à Chimay, et les résultats des fouilles et des recherches que notre Compagnie a fait opérer à cette occasion ont donné lieu à diverses communications, notes et rapports de ceux de vos membres qui s'occupent de ces études et notamment de MM. Briart et Cornet, Houzeau de Lehaye et Rouvez. Le gouvernement appréciant l'importance de ces fouilles et des découvertes déjà faites, a encouragé ces travaux par un subside, et a chargé M. Houzeau de continuer à diriger les recherches dans ces localités.

Remplissant un pieux devoir envers un collègue, un confrère et un ami, M. Arnould vous a lu une notice biographique sur feu Albert Toilliez, décédé vice-Président de la Société.

D'ordinaire les membres de notre Compagnie qui consacrent leurs loisirs à la poésie charment nos séances par la lecture de quelques unes de leurs productions; qu'il me soit permis de leur exprimer mes regrets de leur silence en ce qui concerne la Société pendant la période dont s'occupe le présent rapport. Toutefois M. Leopold Dumont a fait une heureuse exception en nous procurant le plaisir d'entendre une œuvre poétique intitulée *l'Adolescente*.

En terminant notre dernier rapport, nous vous annoncions, Messieurs, la prochaine publication du tome X^e^ et dernier de la 2^e^ séric ; ce volume a, en effet, été édité peu de temps après et comprend la table générale des matières contenues dans les diverses publications de la Société depuis son origine.

Votre bureau et votre commission spéciale se sont mis immédiatement à l'œuvre pour éditer un nouveau volume qui forme le tome 1^er^ de la 3^e^ série de vos mémoires et publications. Elle a fait tous ses efforts pour que ce volume fut imprimé pour l'époque de cette réunion annuelle. Ce volume, outre le mémoire couronné

Digitized by Google

de MM. Briart et Cornet, contient plusieurs œuvres de nos membres et un Essai sur la faune malacologique de Belgique, par M. Firmin Recq de Malzine. Ce travail, après avoir été soumis à l'appréciation d'une commission composée des personnes les plus compétentes, et après avoir été modifié par son auteur, conformément aux observations qui lui ont été présentées, a été jugé digne de figurer dans vos mémoires. Il contribue à combler une lacune regrettée par les amateurs de conchiologie de notre pays. Ce volume, qui est accompagné de diverses planches, sera distribué cette semaine aux membres de la Société.

Le Secrétaire,

MAX. DEPREZ.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT ANNUEL

du Secrétaire général

SUR

LES RÉSULTATS DES CONCOURS,

POUR LES ANNÉES ACADÉMIQUES 1864-1865, 1865-1866.

MESSIEURS,

L'attention soutenue et prolongée que vous venez de prêter au remarquable discours de notre digne président, au rapport sur les travaux de notre société, pendant l'année qui vient de s'écouler, et aux intéressantes pièces, en vers et en prose, dont la lecture vous a été faite par quelques uns d'entre nous, m'oblige à ne vous rendre compte, que d'une façon très-sommaire, du résultat des concours, pendant les années académiques 1864-1865 et 1865-1866.

Il me sera d'autant plus facile de me conformer à cette obligation que, par une circonstance, heureusement assez rare dans les annales de notre société, ces résultats n'offrent rien qui soit bien digne d'attirer votre attention. Avant la fin de l'année 1865, il m'était parvenu quatre manuscrits, satisfaisant aux conditions

Digitized by Google

énoncées dans le programme, et répondant aux questions I, VIII et X.

Les commissions, désignées par vous, dans la séance de janvier 1866, étaient composées ; pour la 1re question, de MM. Clesse, Dumont, Fétis, Laroche et Marsigny.

Pour la 8e question, de MM. Houzeau, Ch. Le Hardy de Beaulieu, Malaise, Michot et Wesmael.

Pour la 10e, de MM. Arnould, Dastot, De Koninck, Putsage et Van den Broeck.

Le rapport de vos commissaires pour la première de ces questions est ainsi conçu :

« MESSIEURS,

« Voici l'appréciation des membres de la commission, sur les deux pièces intitulées, *Cantates*, qui étaient soumises à leur examen.

» Celle qui porte pour devise : *Juvante deo* est, au point de vue littéraire, supérieure à l'autre. Le ton en est soutenu ; mais elle n'a point la forme voulue pour les cantates, attendu qu'elle se compose de huit longues strophes uniformes et d'un refrain de six vers qui revient après chaque strophe.

« La pièce qui a pour devise « *une nation noble honore ses grands hommes* », a plus de variété dans la coupe ; mais, outre qu'elle est trop longue, les parties qui ne sont point en récitatif ne se trouvent pas convenablement disposées pour des airs, duos et morceaux d'ensemble.

« Ces parties manquent de la régularité de rhytme nécessaire pour le travail du musicien.

« Enfin, la pièce est extrêmement défectueuse sous le rapport de la versification.

En conséquence, la commission, à l'unanimité, estime qu'il n'y a pas lieu de décerner de récompense.

Mons, le 15 mars 1866.

Le rapporteur, L. DUMONT. — *Le président de la commission*, A. MARSIGNY. »

Digitized by Google

Rapport des commissaires chargés du jugement du mémoire en réponse à la question n° 8 du concours de 1864-1865 :

« Les commissaires, après avoir pris connaissance du mémoire, ont été unanimement d'avis que l'auteur n'a pas répondu à la question proposée et, qu'en conséquence, il n'y a pas lieu d'accorder de distinction.

« Les commissaires émettent le vœu que la question soit maintenue au concours de 1866.

Le rapporteur,
ALFRED WESMAEL. »

Rapport sur un mémoire envoyé en réponse à la 10e question du concours de 1864-65.

« MESSIEURS,

» Depuis 25 ans les produits de la distillation des houilles ont été, de la part des chimistes les plus en renom et des industriels les plus habiles, l'objet d'un grand nombre de recherches et de tentatives. Coordonner tous les faits acquis et épars dans divers recueils périodiques où traités spéciaux, exposer les procédés suivis dans la pratique pour la préparation de ces produits et montrer les applications dont ils sont susceptibles, tel est le but que la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a voulu atteindre en maintenant au concours de 1865-1866 la question suivante :

» Décrire le mode de fabrication, les propriétés physiques et » chimiques, les usages de tous les produits et sous produits que » l'on peut obtenir de la distillation des houilles. »

« Un seul mémoire lui est parvenu en réponse à cette question, il porte pour devise : *Qualiscumque sit veritas, detegatur*.....

« La commission à laquelle vous avez confié l'examen de ce travail m'ayant chargé de vous faire connaître son avis, je tiens avant de remplir ce devoir à constater que ma tâche a été singulièrement facilitée par les observations judicieuses de M. Van den

Digitized by Google

Broeck, et surtout par la critique minutieuse de notre savant collègue M. De Koninck, au rapport, duquel nous avons emprunté les considérations qui suivent.

« Le mémoire en question comprend 94 pages in-4° et 5 planches du même format ; il est divisé en 4 chapitres traitant : le 1er de la fabrication du gaz, le 2e de la fabrication du coke, le 3e du goudron et de ses dérivés, le 4e enfin des substances obtenues par la distillation des houilles, en vases clos.

« Dans le 1er chapitre, après quelques considérations générales sur la nature de la houille, la température à laquelle la distillation doit être exécutée et la durée de celle-ci, l'auteur passe rapidement en revue les principaux procédés suivis dans l'industrie pour la production du gaz d'éclairage. Si au lieu de se borner à résumer d'une manière aussi succincte, le remarquable traité de Clegy sur la matière, où de décrire le mode suivi à l'usine à gaz de Liége, il avait constaté les procédés connus et cherché à établir leur valeur relative ; si à l'appui de son travail il avait fourni de bons dessins et non des figures exigues, fautives et d'échelles différentes, il aurait donné à cette partie de son mémoire un intérêt réel.

« Dans le 2e chapitre consacré à la fabrication du coke, se trouve exposé le système Knab, tel qu'il est décrit dans les traités de Payen et de Clegy, tel qu'il a été primitivement appliqué et tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui près de St-Etienne.

« L'auteur aurait dû ne pas se contenter de mentionner quelques unes des modifications qui ont été apportées à ce système et qui l'ont en quelque sorte transformé, mais consulter les traités de Jullien, de Bolley et de Percy pour parsemer son travail de renseignements utiles sur les fours-cornues et surtout visiter les principales usines où il aurait vu les perfectionnements apportés à la fabrication du coke combinée avec la condensation des produits volatils.

« Dans le 3e chapitre où l'auteur s'occupe du goudron et de ses dérivés, la composition des goudrons n'est seulement pas indiquée; cette composition varie cependant suivant l'espèce de houille et la

Digitized by Google

température. Les travaux de Rattier sur ces produits quoique publiés en Belgique ne sont pas même mentionnés.

« Quant au 4e chapitre celui relatif aux substances obtenues par la distillation des houilles en vases clos c'est le moins réussi de tous, non seulement il présente beaucoup de lacunes mais il manque d'ordre et de méthode, les substances y sont décrites au hasard. Ainsi la description de l'Ammoniaque est suivie de celle de l'acide Phénique à laquelle succède celle de l'acide Purique, de la Benzine, etc.

« Les symboles employés pour représenter les corps sont tantôt les formules atomiques de Wurtz, tantôt les formules en équivalents de Berzèlius. Une notation unique aurait dû être adoptée.

« Ce chapitre présente en outre des lacunes regrettables, il suffit pour s'en assurer de comparer les produits que l'auteur décrit avec ceux qu'il indique dans le tableau qu'il donne page 59. Plusieurs des substances passées sous silence étaient cependant importantes à connaître. Ainsi ; l'Ethylène qui forme la majeure partie du gaz d'éclairage ; le gaz des marais si souvent fatal à nos houilleurs ; le sulfure de Carbone si utile aux fabricants de caoutchouc ; la Créosote si précieuse par ses propriétés antisceptiques ; la Chinofine ou Leucaline qui mettra peut-être un jour sur la voie de la production artificielle de la quinine et qui fournit déjà des matières colorantes analogues à celles de l'onifine ; etc. Telle est, MM., en raccourci, l'analyse du travail dont l'examen nous a été confié. Permettez nous d'ajouter, que l'auteur a eu le grand tort de ne pas recourir aux mémoires originaux dans lesquels Hoffmanns Laurent, Schutzenberger, Desuynes, Perkins, Zinin et tant d'autres ont publié le résultat de leurs remarquables recherches ; de s'assimiler trop légèrement et sans en indiquer l'origine des passages de divers écrits. S'il s'était donné la peine de vérifier l'exactitude des emprunts faits aux auteurs, il se serait abstenu de reproduire, avec les fautes typographiques qui ont échappé à M. De Koninck dans la correction des épreuves, le tableau publié par notre savant correspondant dans son travail sur l'exposition de Londres.

Digitized by Google

« Sous le rapport du style enfin le manuscrit laisse également à désirer.

« Par ces considérations, Messieurs, votre commission est unanime à reconnaître qu'il n'y a pas lieu d'accorder une récompense à l'auteur du mémoire qui a pour devise : *qualiscumque sit veritas, delegatur....*

« Mons, le 6 décembre 1866.

J. DASTOT. »

Vous vous êtes ralliés, Messieurs et honorés confrères, aux conclusions énoncées dans ces trois rapports, en reconnaissant combien les motifs en étaient fondés et en tenant compte de l'unanimité avec laquelle les jugements avaient été prononcés; vous avez décidé, en conséquence, qu'il n'y avait pas lieu à décerner de récompense aux pièces et mémoires, envoyés en réponse aux diverses questions de votre programme de 1864-1865.

L'année 1866 a été plus inféconde encore ; aucune réponse ne m'ayant été remise, aux questions du programme correspondant à cette époque.

Il serait illogique, selon moi, d'attribuer cette stérilité à un abaissement, même momentané, du niveau intellectuel dans notre province.

Ce n'est pas la première fois, en effet, ni dans notre société, ni dans d'autres, même dans celles qui peuvent accorder de plus éclatantes récompenses au mérite, que de semblables défaillances se remarquent.

En ce qui concerne l'année dernière, en particulier, cette même absence de réponse aux questions, posées par des sociétés littéraires et scientifiques, a été constatée à peu près partout et elle a été attribuée avec raison, je crois, aux tristes préoccupations causées par les diverses calamités qui ont affligé la presque totalité de l'Europe pendant cette année, telles qu'une crise financière, dont l'intensité offre peu d'analogues, la guerre, la terrible épidémie cholérique, l'inclémence des saisons amenant sinon la disette, au moins la cherté des subsistances, etc.

Digitized by Google

Espérons, Messieurs et chers confrères, le complet retour de la paix, de la santé et de la prospérité publiques, afin que ceux qui cultivent les sciences, les lettres et les arts, profitant de ces biens, impriment à leurs travaux un nouvel et vigoureux élan, dont le résultat me permette d'avoir à vous signaler d'éclatants succès, dans mon prochain rapport.

Afin de laisser aux concurrents un plus long espace de temps pour l'étude et l'élaboration des sujets qu'ils désirent traiter, le programme du concours pour la présente année a été distribué dès le mois de février.

PREMIÈRE PARTIE.

Poésie.

I. — Une cantate pour l'inauguration à Mons de la statue du roi Léopold I.

II. — Une pièce de *trois cents vers* au moins sur un sujet puisé dans l'histoire de la Belgique.

III. — Une pièce de poésie d'au moins 300 vers, destinée à inspirer l'horreur de la guerre et des causes qui la font naître, ainsi qu'à glorifier les bienfaits de la paix.

Jurisprudence.

IV. — Indiquer les améliorations à apporter à la législation hypothécaire actuellement en vigueur en Belgique.

Biographie.

V. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Histoire.

VI. — Écrire l'histoire de l'une de ces trois villes : Lessines, Enghien ou Soignies.

Digitized by Google

VII. — Une étude sur les institutions politiques de l'ancien Hainaut, et sur les droits et les garanties qu'elles offraient aux différentes classes de la société.

Archéologie.

VIII. — Une dissertation sur l'origine et les transformations successives du château de Mons.

Sciences naturelles.

IX. — Une étude complète et détaillée des terrains quaternaires du Hainaut, non compris la partie de cette province située sur la rive droite de la Sambre et comprenant la description des fossiles que l'on y a trouvés.

X. — Un manuel de minéralogie pratique contenant la description raisonnée des substances minérales, simples ou composées, les plus communes en Belgique, l'indication de leurs caractères les plus faciles à reconnaître, le mode et les lieux de leurs gisements, leurs usages en agriculture, en industrie et dans l'art des constructions; le tout précédé d'un court exposé de la constitution géologique du sol belge.

XI. — Tracer d'une manière rigoureuse la relation qui existe entre la station naturelle des plantes et la constitution des terrains en Belgique.

Chirurgie.

XII. — Etiologie, diagnostic et traitement des affections cancéreuses.

Chimie industrielle.

XIII. — Décrire les différents systèmes mis en pratique ou proposés pour la fabrication du sucre de betteraves et établir leur valeur comparative.

Digitized by Google

Sciences appliquées.

XIV. — Décrire et discuter les différents procédés employés ou à employer pour brûler la fumée dans les foyers de toute nature.

Agriculture.

XV. — De la sélection des graines et des résultats avantageux qu'on peut en attendre dans l'agriculture et la culture maraîchère.

XVI. — Discuter les avantages et les inconvénients des plantations autour des propriétés rurales.

XVII. — Indiquer les engrais et les amendements d'un usage économique en agriculture, en décrire la composition et la teneur en matière fertilisante, l'intensité et la durée de leur action, la manière de les recueillir, de les fabriquer, de les obtenir par le commerce et de les conserver; en établir le prix de revient comparatif ou par hectare.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES :

a. Par le Gouvernement.

XVIII. — Une appréciation raisonnée des ouvrages de J.-F. Le Poivre, géomètre montois.

XIX. — Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique, au moyen de la houille crue.

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XX. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et le traitement des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Digitized by Google

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXI. — Indiquer les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1867, chez M. le Secrétaire général de la Société. Toutefois, le délai pour l'envoi des réponses aux questions reprises ci-dessus sous les n.os X et XVII, est fixé au 31 décembre 1868 inclus.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages ; ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

Mons, 22 *avril* 1867.

Le Secrétaire général,
Ch. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

au 31 décembre 1867.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Président honoraire à vie : M. CHARLES LIEDTS.

Vice-Présidents honoraires à vie : M. FRANÇOIS FÉTIS, M. L.-ADOLPHE QUETELET.

FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1867.

Président : M. EMILE DE PUYDT.

Vice-Présidents : M. ADOLPHE DEVILLEZ. M. MARCEL GRENIER.

Secrétaire-général : M. CHARLES LE HARDY DE BEAULIEU.

Secrétaire : M. AUGUSTE HOUZEAU DE LE HAIE.

Bibliothécaire-Archiviste : M. LÉOPOLD DEVILLERS.

Trésorier : M. VINCENT WERY.

Questeurs : M. GUSTAVE ARNOULD; M. ANTOINE CLESSE; M. le baron DE SIMONY; M. ADOLPHE ROUVEZ.

Membres de la Commission des comptes : MM. LACROIX, *Président*, GRENIER, DEVILLERS, *Secrétaire.*

Membres de la Commission des publications : MM. DE PUYDT, *Président*, CLESSE, GRENIER, CH. LE HARDY DE BEAULIEU, MANCEAUX, MICHOT, HOUZEAU DE LE HAIE, *Secrétaire.*

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

Messieurs :

ARNOULD, Gustave, Ingénieur des Mines, à *Mons.*
BARELLA, Hippolyte, Docteur en médecine, à *Marche-lez-Écaussines*
BOUILLOT, François, Avocat, à *Mons.*
BRIART, Alphonse. Ingénieur civil, membre correspondant de l'Académie, à *Chapelle-lez-Herlaimont.*
BROUEZ, Jules, Notaire, à *Wasmes.*
CAMBIER, Jean-Baptiste, Président de la Commission médicale, à *Lens.*
CLESSE, Antoine. Littérateur, à *Mons.*
CORNET, François, Ingénieur civil, à *St-Vaast.*
DASTOT, Adolphe, Docteur en médecine, à *Mons.*
DASTOT, Jules, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
DE BETTIGNIES, Charles, Avocat, à *Mons.*
DE LIGNE, Eugène-Lamoral, (le Prince), Président du Sénat, à *Belœil.*
DEMARTEAU, Joseph, Professeur de Rhétorique latine à l'Athénée royal, à *Mons.*
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*
DEMOULIN, Gaspard, Naturaliste, Membre du Conseil communal, à *Mons.*
DEPREZ, Maximilien, Docteur en philosophie et lettres, Avocat, à *Mons.*
DE PUYDT, Émile, Secrétaire de la Société d'Horticulture, à *Mons.*
DESCAMPS, Henri, Ancien professeur à l'Athénée royal, Inspecteur cantonal des écoles, à *Mons.*
DE SIMONY, Hyacinthe, (le Baron) Ingénieur des Mines, à *Mons.*
DESPRET, Félix, Notaire, à *Ath.*
DEVILLERS, Léopold, Conservateur-Adjoint des Archives de l'État, Président du Cercle archéologique, à *Mons.*
DEVILLEZ, Adolphe, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
DOLEZ, François, Avocat, Bourgmestre et Sénateur, à *Mons.*
DUMONT, Léopold, Littérateur, à *Mons.*
GOSSART, Louis, Docteur en médecine, à *Mons.*
GRENIER, Marcel, Commissaire d'arrondissement, à *Mons.*
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons.*
HOUZEAU DE LE HAIE, Auguste, à *Hyon.*
HOYAUX, Émile, Sculpteur, à *Mons.*
HUBERT, Joseph, Architecte-Ingénieur de la ville de *Mons.*
LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État, de la Province et de la ville, Vice-Président de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons.*

Digitized by Google

Messieurs :

LADURON, Paul, Directeur de l'École Moyenne, à *St-Ghislain.*
LAROCHE, Hippolyte, Littérateur, à *Mons.*
LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur honoraire à l'école des Mines, à *Mons*
LEJEUNE, Théophile, Instituteur pensionné et Géomètre, à *Estinnes-au-Val.*
MANCEAUX, Hector, Libraire-Éditeur, à *Mons.*
MARSIGNY, Agathon, Préfet des études à l'Athénée royal, à *Mons.*
MAUS, Henri, Ingénieur en chef Directeur des ponts et chaussées, à *Mons.*
MICHOT, Norbert-Louis, (l'Abbé), Botaniste, à *Mons.*
MONTÉGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons.*
MOUTRIEUX, Pierre, Professeur et Littérateur, à *Mons.*
NÈVE, Édouard, Docteur en médecine, à *Mons.*
PÈRE, Charles, Docteur en médecine, à *Leuze.*
PLUMAT, Emmanuel, ancien Directeur de charbonnage, à *Mons.*
PUTSAGE, Jules, Chimiste et Négociant, à *Mons.*
QUINET, Benoit, Littérateur, à *Mons.*
ROUVEZ, Adolphe, Propriétaire, Secrétaire du Cercle archéologique, à *Mons.*
STIÉVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons.*
TROYE, Louis, Gouverneur du Hainaut, à *Mons.*
VAN BASTELAER, Pharmacien, à *Charleroi.*
VAN DER ELST, P. Constant, Négociant, à *Roux.*
VAN DER ELST, Valentin, Ingénieur civil, à *Cuesmes.*
VINCENT, Charles, Architecte provincial, à *Mons.*
WATRICQ, Henri, Avocat, Conservateur de la Bibliothèque communale, à *Mons.*
WAUQUIÈRE, Étienne, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons.*
WÉRY, Vincent, Juge au tribunal civil, à *Mons.*
WESMAEL, Alfred, Directeur du Waux-Hal, à *Mons.*

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

ABRASSART, Jules, Littérateur, à *Louvain.*
AGASSIZ, Louis, Professeur de Zoologie à l'Université Havard, à *Cambridge*, (Massachusetts).
ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris.*
ALVIN, Louis, Membre de l'Académie, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.*
ANSIAUX, Jules, Chirurgien de l'Institut ophthalmique, agrégé de l'Université, à *Liége.*
ARRIVABÈNE, Jean, (le Comte), Sénateur du royaume d'Italie, Président de la Société belge d'Économie politique, à *Turin.*
AUBERT, Chanoine de la Cathédrale, à *Poitiers.*
BAIRD, F.-Spencer, Directeur des Musées de la Société Smithsonienne, à *Washington.*
BALAY, Alphonse, Membre de l'Académie, Architecte, à *Bruxelles.*
BELVAL, Théodore, Docteur en Sciences naturelles, et Conservateur du Musée d'histoire naturelle à St-Josse-ten-Noode, près *Bruxelles.*
BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles.*
BORGNET, Ad., Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége.*
BORGNET, Jules, Archiviste de l'État, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur.*
BORMANS, Stanislas, Conservateur-adjoint des Archives, à *Liége.*
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles.*
BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES, Président de la Société impériale d'Émulation, à *Abbeville.*
BOUHY, Victor, ancien Ingénieur des Mines, Directeur de houillères, à *Tilleur*, (près de Liége).
BOUTHORS, Alexandre, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens.*
BRETON, Ernest, Archéologue, à *Paris.*
BROCHART, Médecin des bains de mer de *La Tremblade* (Charente-inférieure).
CANNEEL, Théodore, Directeur de l'Académie de Peinture, à *Gand.*
CANTRAINE, F., Membre de l'Académie, Professeur à l'Université, à *Gand.*
CAPITAINE, Ulysse, Secrétaire-général de la Société Libre d'Émulation, à *Liége.*
CARPENTIER, (l'abbé), Littérateur, Inspecteur cantonal des écoles, à *Liége.*
CHALON, Rénier, Membre de l'Académie, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

CHAUDRUC DE CRAZANNE, JEAN, (le Baron), Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrazin.*
CHICORA, L.-CH.-A., Conseiller au conseil des mines, à *Bruxelles.*
COCHETEUX, Docteur en médecine attaché à l'hôpital civil, à *Valenciennes.*
CORBLET, JULES, (l'Abbé), Archéologue, à *Paris.*
CORNU, Capitaine du génie pensionné, à *Menin.*
CROCQ, JEAN, Professeur de médecine à l'université libre, Membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles.*
CUYPERS DE VELTHOVEN, PROSPER, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à *Ginneken*, (près de Breda).
DAINEZ, PIERRE-JOS., ancien professeur de mathématiques, à *Rouen.*
D'ANDURAN, Docteur en médecine à *La Rochelle.*
DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, AUGUSTE, Littérateur, à *Gand.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége.*
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur de musique, à *Anvers.*
DEBUSSCAER, ED., Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*
DE CAGNY, PAUL, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à *Anxiemain.*
DE DECKER, PIERRE, Membre de la Chambre des Représentants et de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
DE FACQZ, EUGENE, 1er Président de la Cour de Cassation, à *Bruxelles.*
DE GODEFROY MENILGLAISE, (le marquis), Littérateur, à *Paris.*
DE JOANNÈS, ÉDOUARD, Professeur, à *Odessa.*
DE KERCKOVE-VARENT, JOSEPH-ROMAIN-LOUIS, (le Comte), ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers.*
DEKEIZER, NICAISE, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Anvers.*
DEKONINK, LOUIS, Professeur de chimie et de paléontologie à l'Université de *Liége.*
DE LAMARTINE, ALPHONSE, Membre de l'Académie française, à *Paris.*
DELECOURT, JULES, Avocat, à *Bruxelles.*
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul-général de Belgique, à *Londres.*
DERIVÉ, THÉODORE, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN, FERDINAND, (le Baron), Littérateur, à *Lille.*
DE ROSCIUS-ORBAN, Président de la Société libre d'Emulation, à *Liége.*
DE RYCKHOLT, (le Baron), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à *Visé.*
DE SELYS-LONGCHAMPS, EDMOND, (le Baron), Sénateur, Membre de l'Académie, à *Liége.*

Digitized by Google

Messieurs :

DESHAYES, Gérard, Géologue, à *Paris*.
DEWALQUE, Guillaume, Professeur à l'Université, à *Liége*.
D'HÉRICOURT, Achmet, (le Comte), ancien Président de la Société littéraire, *à Angers*.
DIEGERICK, J., Archiviste, à *Ypres*.
DIEUDONNÉ, Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, à *Bruxelles*.
DOGNÉE, Eugène, Docteur en droit et archéologue, à *Liége*.
DOLEZ, Hubert, Président de la Chambre des Représentants, Avocat à la cour de Cassation, à *Bruxelles*,
D'OTREPPE DE BOUVETTE, Albert, Conseiller honoraire à la cour de Liége, Président de l'Institut Archéologique, à *Liége*.
DU CHASTEL. Ferdinand, (le Comte), Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPÉTIAUX, Ed., ancien Inspecteur-général des prisons et des établissements de Bienfaisance de Belgique, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
DUFOUR, Charles, Conservateur du Musée d'antiquités, à *Amiens*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
DUPONT, Edouard, Membre correspondant de l'Académie, à *Dinant*.
DURAND, Léopold, Médecin de régiment, à *Bruxelles*.
DUSEVEL, H., Inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à *Amiens*.
DUVIVIER, Charles, Avocat, à *Bruxelles*.
FAIDER, Charles, Avocat-général à la cour de Cassation, Membre de l'Académie royale, à *Bruxelles*.
FÉTIS, Fr.-Jos., Membre de l'Académie, Directeur du Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles*.
FÉTIS, Édouard, Conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles*
FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de droit, à *Poitiers*.
FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.
FRAIKIN. C.-A., Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
FRANÇOIS, Victor, Membre de l'Académie de médecine, Professeur à l'Université de *Louvain*.
FRISON, Barthélemy, Statuaire, à *Paris*.
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du royaume, Secrétaire de la Commission royale d'histoire Membre, de l'Académie, à *Bruxelles*.
GARNIER, Ch.-J., Conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens*.
GARNIER. Joseph, Professeur à l'école impériale des ponts et chaussées, Secrétaire perpétuel de la Société libre d'économie politique, à *Paris*.

Digitized by Google

Messieurs :

GEEFS, Guillaume, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, Jules, Avocat, à *Bruxelles.*
GERARD, Pierre-Auguste-Florent, Auditeur général près la haute-cour militaire, à *Bruxelles.*
GLOESENER, Professeur à l'Université, à *Liége.*
GOETHALS, Félix-Victor, Littérateur, à *Bruxelles.*
GRAR, Edouard, Avocat. Président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à *Valenciennes.*
GRAUX, Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles.*
GRELLOIS, Eugène, Secrétaire de l'Académie impériale de *Metz.*
GROUVELLE, Ph., Ingénieur civil, à *Paris.*
GUÉRIN, Jules, Membre de l'Académie de médecine de Belgique, à *Paris.*
GUILLAUME, Gustave, Général, Chef du personnel au ministère de la Guerre, membre correspondant de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
GUILLORY, aîné, Président de la Société littéraire, à *Angers.*
HACHEZ, Félix, Avocat, à *Ixelles.*
HAMAL, Charles, Ingénieur principal des mines, à *Namur.*
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles.*
HELBIG, Henri, Homme de Lettres, à *Liége.*
HENNE, Alex., Chef de bureau au département de la Guerre, à *Bruxelles.*
HENRI, Joseph, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Washington.*
HERE, Littérateur, Président de la Société académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture, à *Saint-Quentin.*
HEUSCHLING, Xav., Directeur au ministère de l'Intérieur. Secrétaire de la Commission centrale de statistique, à *Bruxelles.*
HOUZEAU, Jean-Charles, Membre de l'Académie royale de Belgique, publiciste à la Nouvelle Orléans, *États-Unis d'Amérique.*
JADOT, Jules, Directeur de l'enregistrement et des domaines, à *Bruxelles.*
JOLY, Conseiller à la cour de Cassation, à *Bruxelles.*
JOLY, Édouard, Antiquaire, à *Renaix.*
JUBINAL, Achille, Secrétaire-général de l'institut historique de France, Membre du Corps législatif, à *Paris.*
JUSTE, Théodore, Directeur du Musée royal d'antiquités, à *Bruxelles.*
KERVYN DE VOLKAERSBEKE, Philippe, Membre de la Chambre des Représentants, Littérateur, à *Gand.*
KREMER, Pierre, Peintre, à *Anvers.*
LACOMBLÉ, Adolphe, Secrétaire de la ville, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

LAMBERT, Guillaume, Professeur à l'Université de *Louvain.*
LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, (le Marquis de), Président de la Société de la morale chrétienne, à *Paris.*
LAURENT, François, Professeur de l'Université de *Gand.*
LE BRUN, Firmin, Littérateur, à *Bruxelles.*
LEGRAND DE REULANT, Édouard, Secrétaire général de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers.*
LE HARDY DE BEAULIEU, Adolphe, Ingénieur civil et Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles.*
LE HARDY DE BEAULIEU, Camille, Ingénieur, à *Bruxelles.*
LEHON, Henri, Major pensionné, Peintre de marine et Professeur à l'École militaire, à *Bruxelles.*
LEIDY, Joseph, Professeur à l'Université de *Pensylvanie.*
LELIÈVRE, Xavier, Avocat, à *Namur.*
LESSINES, Oscar, Littérateur, à *Bruxelles.*
LÉVY, Edmond, Professeur d'Archéologie, à *Rouen.*
LEYS, Henri, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Anvers.*
LIEDTS, Charles, Ministre d'État, Gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à *Bruxelles.*
LINDEN, Jules, Naturaliste, à *Bruxelles.*
MALAISE, Constantin, Professeur à l'Institut agricole de l'État, à *Gembloux.*
MALHERBE, Renier, Sous-Ingénieur des mines, à *Liége.*
MATHIEU, Adolphe, Conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles.*
MAURY, F.. Directeur de l'Observatoire, à *Washington.*
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers.*
MEUGY, Ingénieur en Chef des mines, à *Paris.*
MEYERS, Lieutenant-colonel du génie, à *Bruxelles.*
MICHAUX, (aîné), Vice-président de la Société Archéologique, à *Avesnes* (Nord).
MISSON, Victor, Conseiller à la cour des Comptes, à *Bruxelles.*
MORREN, Edouard, Professeur à l'Université de *Liége.*
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume.*
NAVEZ, Peintre, Membre de l'Académie, ex-Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles.*
NÈVE, Félix, Professeur à l'Université de *Louvain.*
NEWBERRY, J.-J. Géologue, à *Cleveland* (Ohio), *Amérique.*
NYPELS, J.-S.-Guillaume, Professeur à l'Université de *Liége.*
PAULET, Léon, Littérateur, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

PAYEN, Anselme, Chimiste, Membre de l'Institut, à *Paris.*
PERIN, Charles, Professeur à l'Université catholique, à *Louvain.*
PETIAU, Benoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand-les-Eaux.*
PIÉRART, Joachin, Littérateur, à *Paris.*
PINCHART, Alexandre, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles.*
POLAIN, M.-L., Membre de l'Académie, Administrateur-Inspecteur de l'Université à *Liége,*
PORTAELS, Jean, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
POTVIN, Charles, Littérateur. à *Bruxelles.*
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacques, Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
RAEPSAET, Henri, Juge de paix, à *Lokeren.*
REDET, Archiviste du département de la Vienne, à *Poitiers.*
RENARD, B.-J.-B -J., Lieutenant-général, aide de camp du Roi, à *Bruxelles.*
RENZI, Ange, Administrateur de l'Institut de France, à *Paris.*
ROBBE, Louis, Avocat et Peintre, à *Bruxelles.*
ROGIER, Charles, Ministre des Affaires Étrangères, à *Bruxelles.*
ROMBERG, Édouard, Directeur-général honoraire des Beaux-Arts au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles.*
SCHELER, Auguste, Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles.*
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, Correspondant de l'Académie, à *Gand.*
SIMONIS, Eugène, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
SIRET, Adolphe, Correspondant de l'Académie, Commissaire d'arrondissement, à *Saint-Nicolas.*
SLINGENEYER, Ernest, Artiste peintre, à *Bruxelles.*
SMITH, Lawrence, Professeur de chimie à l'Université de Virginie à *Richmond.*
SOVET, Auguste, Docteur en médecine, à *Beauraing.*
STEVENS, Ed., Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
STROOBANT, Corneille, (l'abbé), Archéologue, en *Hollande.*
TONNEAU, Émile, Ingénieur des Mines, à *Fléchinelle.*
VALLEZ, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
VAN BEMMEL, Eugène, Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
VAN BERCHEM, H., Président de la Société de médecine pratique d'Anvers, à *Willebroeck.*
VAN DEN BROECK, Victor, Membre de l'Académie de médecine et Chimiste, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

VAN DEN PEEREBOOM, Alphonse, Ministre de l'Intérieur, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, à *Bruxelles.*

VANDERBELEN, Eugène-Marie-Jean-Ghislain, Directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*

VANDERAGHEN, Ferdinand, Archiviste-bibliothécaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*

VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles.*

VANDERMEERSCH, P.-C., Archiviste de la province de la Flandre-Orientale, à *Gand.*

VANDEWEYER, Sylvain, ancien ambassadeur belge, à *Londres.*

VAN HASSELT, André-Henri-Const., Inspecteur des Écoles normales Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*

VAN HOLLEBEKE, Léopold, Commis aux Archives générales du royaume, à *Ixelles.*

VAN HULST, Professeur agrégé à l'Université de *Liége.*

VAN MALDEGHEM, Eugène, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruges.*

VAN MALDEGHEM, Évariste. Compositeur de musique, à *Bruxelles.*

VAN THIELEN, J.-C. de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers.*

VAN YSENDYCK, Antoine, Peintre, à *Bruxelles.*

VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*

VERSTRAETE, Lieutenant attaché à la maison du Roi, à *Bruxelles.*

VILAIN, Jules, Chef de division au Ministère de l'intérieur à *Bruxelles.*

VINÇOTTE, S.-H, Inspecteur de l'enseignement moyen, à *Bruxelles.*

VISSCHERS, Auguste, Membre du Conseil des Mines, à *Bruxelles.*

WAPPERS, Gustave, (le Baron), Peintre d'histoire, Membre de l'Académie de Belgique, à *Paris.*

WARZÉE, André, Chef de bureau au ministère des Travaux publics, à *Bruxelles.*

WAUTERS, Alphonse, Archiviste de la ville, Membre correspondant de l'Académie, à *Bruxelles.*

WESTENDORP, Gérard, Médecin de bataillon, à *Termonde.*

WIENER, Léopold, Graveur des monnaies, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Messieurs :

DEBRY, Jean, ancien Administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, François, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Mons* (1833).
DELMOTTE, Henri, Conservateur de la bibliothèque, à *Mons* (1836)
LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine. à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J , Docteur en médecine, Professeur à *Louvain* (1838).
VERMEREN , Frédéric, Calligraphe, à *Mons* (1838).
ACCARAIN , Antoine, Docteur en médecine , à *Mons* (1839).
DELECOURT , Charles , Avocat, à *Mons* (1839).
VAN BRÉE Math., Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers.* (1839).
BURCKHARD-ÉBLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ , Germain , Directeur de l'Académie de dessin et de peinture , à *Mons* (1840)
COURREUX , Henri , Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN , Médecin , à *Brême* (1841).
CAVENAILLE , François , Docteur en médecine , à *Boussu* (1842).
LAPORTE, Léopold. Architecte-voyer, à *Enghien.* (1842).
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).
PLAPIED, Joseph, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des mines à *Namur* (1842).
VOISIN, Auguste . Bibliothécaire de l'Université, à *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN , (le Marquis de). Littérateur , à *Paris* , *decédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons* (1844).
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris* (1844).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845).
MALBRENNE, Maximilien , Professeur de mathématiques , à *Mons* (1845).
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages* (1845).
DE PUYDT , Remy , Colonel du génie , à *Bruxelles* (1845).
VISART, Gustave, (le Comte), propriétaire, à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
VANDENCORPUT , Pharmacien, à *Bruxelles.*
WILLEMS, Jean-François, Membre de l'Académie, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, Nestor, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).
THAUVOYE, Emmanuel , Pharmacien , à *Wasmes* (1847).

Digitized by Google

Messieurs :

DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de dessin, à *Ath* (1847).
HENRARD, Paul, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
RAOUL, Louis-Vincent, Professeur émérite à l'Université de *Gand* (1848).
FABRE-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
LEROY, Aimé-Nicolas, Littérateur, à *Valenciennes* (1848).
PEIGNOT, Charles, Membre de la Société des Bibliophiles belges et de l'Académie de *Dijon* (1849).
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Liége* (1849).
HUART-CHAPEL, chimiste, à *Charleroi* (1850).
DE REIFFENBERG, Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, (le Baron), Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1850).
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Gand* (1850).
THIRY, Charles, ancien Président du Conseil des monnaies, à *Bruxelles* (1850).
KERCHOVE D'EXAERDE, François-Antoine-Maximilien, (le Comte), Littérateur, à *Anvers* (1851).
BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, Félix, Littérateur, Professeur d'histoire, à *Anvers* (1851).
MAUROY, Louis, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies* (1852).
BAUD, Jean-Marie, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1852).
TOILLIEZ, Désiré, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Jemmapes* (1852).
DE CUYPER, Jean-Baptiste, Sculpteur, à *Anvers* (1852).
CUNIER, Florent, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles* (1853).
GRART, Adolphe, Major pensionné, à *Bruxelles* (1853).
DELECOURT, Victor, Président du Tribunal de 1re instance, à *Bruxelles* (1853).
SMITS, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
DE PEYRONNET (le Comte), ancien Ministre, Littérateur à *Mont-Ferrant*, près de Bordeaux (1854).
PLÉTAIN, Armand, Notaire, à *Mons* (1854).
FUMIÈRE, L., ancien chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons* (1854).
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines de 1re classe, Président de la chambre de Commerce, à *Mons* (1854).

Digitized by Google

Messieurs :

ÉVERAERT, Xavier, Docteur en médecine, à *Frameries* (1854).

DE STASSART, Goswin-Joseph-Augustin, (le Baron), membre de l'Académie, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société, à Bruxelles* (1854).

LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége* (1855).

RICOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, *Amiens* (1855).

VIEILLEVOYE, Barthélémy, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Liége* (1855).

CHEVREMONT, Lambert, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles* (1856).

DUPUIS, Félix, Avocat-général près la Cour d'Appel de *Poitiers* (1855).

WINS, Camille, Avocat, *décédé président de la Société à Mons* (1856).

ERMEL, Eugène, ancien Secrétaire, ancien Bibliothécaire-Archiviste de la Société, à *Houdeng-Gœgnies* (1857).

GACHET, Émile, Littérateur, à *Bruxelles* (1857).

DUMONT, André-Hubert, Membre de l'Académie, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége* (1857).

MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel de *Bruxelles* (1857).

VAN DEN BROECK, Jean-Baptiste, ancien Médecin principal de l'armée, à *Mons* (1858).

DE BEAUFFORT, Amédée, (le Comte), Inspecteur-général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles* (1858).

SCHAYES, A., Membre de l'Académie, Directeur du Musée royal d'armures et d'antiquités, à *Bruxelles* (1859).

LEFEVRE, J.-F, Architecte et géomètre, à *Mons* (1859).

VAN DUYSE, Prudent, Littérateur, Vice-Président de la Société des Beaux-Arts, à *Gand* (1859).

LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'Histoire à l'Université de Varsovie, à *Paris* (1861).

RAINBEAUX, Émile, Administrateur des Établissements du Grand-Hornu, à *Paris* (1861).

GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université de Bruxelles, à *Molenbeek-Saint-Jean* (1861).

DEMEYER, Isaac-Joseph, à *Bruges* (1861).

MATHIEU, Lambert-Joseph, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain* (1861).

MANFROY, Antoine-Joseph. Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Basècles* (1861).

Digitized by Google

Messieurs :

PETIT, Louis, ancien Préfet des études à l'Athénée de Bruxelles, à *Ixelles* (1861).
PEETERMANS, Nicolas-Joseph, Littérateur, à *Seraing* (1861)
SEUTIN, Louis, (le Baron), ancien Medecin en chef de l'armée, Membre de l'académie de Médecine, à *Bruxelles* (1862).
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien* (1862).
BARON, Auguste-Alexis, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liége* (1862).
BOTY, Alexandre, Directeur de Charbonnage, à *Jemmapes* (1862).
DUVIVIER DE STREEL, Littérateur, à *Liége*, (1862).
DESPRET, A., Professeur de chimie à *Paris* (1863).
KIRSCH, Joseph, Professeur à l'Athénée royal de *Mons* (1863).
LE GLAY, Archiviste-Général du département du Nord, *Lille* (1863).
BRAEMT, J.-B., Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles* (1864).
CARION, Henri, Notaire, à *St-Ghislain* (1864).
KICKS, Jean, Membre de l'Académie, professeur à l'Université de *Gand* (1864).
ROELANDT, Louis, Président de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à *Gand* (1864).
LECOUVET, Ferdinand-François-Joseph, Professeur à l'Athénée royal d'Anvers, décédé le 19 février (1864).
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, membre de l'Académie royale de médecine, à *Soignies* (1865).
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons* (1865).
GONOT, Jean, Ingénieur en chef directeur des mines, à *Mons* (1865).
DINAUX, Arthur, Associé de l'Académie de Belgique, membre de la Société des Bibliophiles Belges, à *Montataire* (Oise) (1865).
TOILLIEZ, Albert, Ingénieur principal des mines, *décédé vice-président de la Société*, à *Mons* (1865).
DEREUME, Auguste, major à l'état-major des places, à *Bruxelles* (1865).
BLARGNIES, Charles, ancien Conseiller à la cour d'Appel, à *Bruxelles* (1866).
LETELLIER, Adrien-Léopold-Auguste, Avocat, à *Mons* (1866).
PONSON, A.-T., Ingénieur civil des mines, à *Liége* (1866).
RAINGO, Germain, à *Habay-la-Vieille* (1866).
DESCAMPS, Valentin, Chanoine, Vicaire-Général honoraire, à *Tournai* (1866).
DENNE-BARON, Dieudonné, Homme de lettres, Chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à *Paris* (1866).

Digitized by Google

Messieurs :

GOFFINT-DELRUE, Jean-François, Avocat, à *Mons* (1867).
ROLAND-MARCHOT, François, Littérateur, à *Paris* (1867).
CHOTIN, A.-C., docteur en droit à *Tournai* (1867).
DERIVE, Benoit, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Hautmont* (1867).
SAINT-GENOIS DES MOTTES (Jules, baron de), Docteur en droit, Professeur-Bibliothécaire de l'Université de *Gand*, Membre de l'Académie, ancien Archiviste de la Flandre-Orientale, décédé le 10 septembre 1867.
BIVORT, Jean-Baptiste, Directeur au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles* (1867).
TEICHMAN, Ancien Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général honoraire des ponts et chaussées, à *Anvers* (1867).
DE LA FONS DE MELICOCQ, (le Baron), Archéologue, à *Lille* (1867).
WARLOMONT, Charles, Inspecteur de l'Enregistrement, à *Ixelles* (1867).

Le Secrétaire général,
Ch. LE HARDY DE BEAULIEU.

COMPAGNIES SAVANTES

ET

AUTRES INSTITUTIONS

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ EST EN RELATION.

BELGIQUE.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
» — Société de Médecine.
» — Société de Pharmacie.

Digitized by Google

ANVERS. — Société paléontologique de Belgique.
BRUGES. — Société médico-chirurgicale.
BRUXELLES. — Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique.
» — Commission royale d'histoire de Belgique.
» — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
» — Comité directeur du bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
» — Société de la Numismatique Belge.
» — Société centrale des Instituteurs Belges.
» — Société des Sciences médicales et naturelles.
» — Société centrale d'Agriculture de Belgique.
» — Société royale de Botanique.
GAND. — Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.
» — Comité des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Orientale.
LIÉGE. — Institut Archéologique.
» — Société d'Émulation.
LOUVAIN. — Société littéraire de l'Université catholique.
MONS. — Société des Bibliophiles Belges.
» — Cercle Archéologique.
NAMUR. — Société Archéologique.
TONGRES, — Société Scientifique et Littéraire du Limbourg.
TOURNAI. — Société Historique et Littéraire.
VERVIERS. — Société Industrielle et Commerciale.
YPRES. — Société Historique, Archéologique et Littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.

PAYS ÉTRANGERS.

AUTRICHE.

VIENNE. — Institut impérial géologique.
» — Société impériale et royale de géographie.
BRUNN MORAVIE. — Société des sciences naturelles.
GRATZ. — Société historique de la Styrie.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

BOSTON. — Société d'Histoire naturelle.

Digitized by Google

PHILADELPHIE. — Académie des Sciences naturelles.
WASHINGTON. — Société Smithsonienne.

FRANCE.

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
» — Société industrielle.
ANGERS. — Société industrielle du département de Maine et Loire.
— — Société académique de Maine et Loire.
ARRAS. — Société centrale d'agriculture du départ. du Pas-de-Calais.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'Agriculture de l'arrondissement.
CLERMOND-FERRAND. — Académie du Puy de Dôme.
DIJON. — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DOUAI. — Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
DUNKERQUE. — Comité flamand de France.
LILLE. — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
LIMOGES. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.
LYON. — Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» — Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts utiles.
METZ. — Académie Impériale.
MULHOUSE. — Société industrielle du Haut-Rhin.
NANCY. — Académie de Stanislas.
PARIS. — Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale.
» — Institut historique de France.
» — Société de la Morale chrétienne.
» — Institut des provinces de France.
POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
PUY (le) — Société d'Agriculture, Arts, Sciences et Commerce.
St-OMER. — Société académique des Sciences et des Lettres.
St-QUENTIN. — Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres et Agriculture.
» — Société des Antiquaires de la Morinie.
STRASBOURG. — Société des Sciences naturelles.
VALENCIENNES. — Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

SUISSE.

GENÈVE. — Société génevoise d'Utilité publique.

Digitized by Google

WURTEMBERG.

STUTTGARD. — Bibliothèque royale.

JOURNAUX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES,

reçus par la Société en échange de ses publications.

Annales médicales de la Flandre-Occidentale.
Archives Belges de Médecine militaire.
Feuille du cultivateur et journal d'agriculture pratique réunis.
Messager des Sciences historiques, des Arts et de Bibliographie de Belgique.
Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique.
Revue trimestrielle.

Mons, le 31 décembre 1867.

Le Secrétaire-général,
CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

NOTA. — MM. les Sociétaires sont priés de donner connaissance au Secrétaire-général, des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et de leurs qualités, ainsi que les changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient ; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 31 du règlement.

Digitized by Google

L'huile de pétrole et l'huile de colza.

FABLE.

Retire-toi, changeons de rôle,
Huile impuissante de colza,
Moi, je suis l'huile de pétrole
Que le Progrès utilisa.
L'autre lui repartit : ne sois pas aussi fière ;
Nous sommes tous plus ou moins imparfaits ;
Si tu brilles par ta lumière,
Presque toujours tu sens mauvais.

Quand maintes qualités au premier rang nous placent,
N'en tirons jamais vanité,
Car très-souvent il se trouve à côté
Certains défauts qui les effacent.

MARCEL GRENIER.

Digitized by Google

Les Vieux Amis.

FABLE.

Deux amis d'un grand âge,
Qui ne s'étaient pas vus depuis au moins vingt ans;
Après s'être adressé les compliments d'usage,
Trouvaient qu'ils n'étaient pas changés depuis ce temps.
Dans leur commune joie il fallait les entendre :
Ils avaient le teint frais, ils avaient le cœur tendre,
Ils auraient même, sans efforts,
En tous points surpassé les hommes les plus forts !
Du jeune âge ils avaient le gracieux sourire.
Personne n'aurait pu les regarder sans rire ;
Mais, nous, ne rions pas et soyons généreux.
Si Dieu nous laisse l'existence,
Plus tard nous serons vieux comme eux
Et nous aurons besoin de la même indulgence.

MARCEL GRENIER.

Digitized by Google

La bouteille de Champagne.

FABLE.

Sortie à peine du caveau
Une bouteille de champagne,
Dont la vertu souvent nous trouble le cerveau,
Battait à son tour la campagne.
Je veux de mes liens m'affranchir aujourd'hui,
Disait le vin ; à moi l'étendue et l'espace :
J'ai le droit d'en jouir comme l'oiseau qui passe
Et d'être libre autant que lui.
Le bouchon part, le vin se précipite,
Et, tout en protestant,
Va tomber sur le sol qui l'absorbe à l'instant.

La liberté doit avoir sa limite.

MARCEL GRENIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SALARIAT ET COOPÉRATION.

PRÉFACE.

Dès l'origine des temps historiques, on voit les hommes, vivant exclusivement des fruits de leur travail immédiat et formant de beaucoup le plus grand nombre, être systématiquement opprimés et dépouillés par de petits groupes d'individus, s'arrogeant le privilége exclusif de la domination et de la richesse.

Cet état de choses, à peine moins préjudiciable aux oppresseurs qu'aux opprimés, aux spoliateurs qu'aux spoliés, n'en a pas moins duré pendant une longue et douloureuse série de siécles, ne se modifiant qu'avec une lenteur extrême, à mesure que la lumière de la saine raison et de la justice pénétrait à travers les profondes ténèbres de l'ignorance et de la barbarie.

Aidées par la lente accumulation de la science et du capital, ainsi que par le développement non moins lent, de l'esprit d'initiative et d'association, certaines classes désignées sous le nom collectif de bourgeoisie, parvinrent à se soustraire, bien qu'assez imparfaitement encore, à cette domination et à cette spoliation des classes privilégiées. Mais trop peu éclairées pour faire à leur tour, l'usage le plus raisonnable d'une puissance et d'une richesse récemment acquises, ces classes se montrent le plus souvent, disposées à en abuser, par leur participation indue à une portion trop large des produits du travail des classes laborieuses.

A mesure que les idées de justice et de liberté se répandent, à mesure aussi, que l'intime solidarité qui unit entre elles toutes les classes de la société devient plus évidente, ces fractions acquièrent

Digitized by Google

une tendance à se rapprocher, en effaçant les inégalités sociales, en renonçant aux priviléges qui les ont séparées jusqu'ici.

On renierait les précédents historiques et l'on tiendrait peu compte des imperfections de l'humaine nature, en admettant que les privilégiés actuels de la puissance et de la fortune vont se dépouiller spontanément de tout ce que ces priviléges leur accordent d'avantages injustes ou abusifs sur les masses qui en sont dépourvues, quoique à bien prendre les choses, ce soit pour les premiers, leur intérêt le plus évident.

Cependant, ceux qui ont à souffrir de ces injustices et de ces abus ne demeurent pas tous inactifs ; non-seulement un nombre croissant d'entre eux commencent à revendiquer leur droit à un traitement plus conforme à l'équité, mais comme il arrive généralement en pareil cas, ce n'est pas à une simple et légitime revendication de la justice pour tous, qu'ils se bornent, ils voudraient trop souvent y joindre la faculté, sinon le droit, d'opprimer et de spolier à leur tour, ceux dont ils ont longtemps subi l'oppression et la spoliation.

Concilier des prétentions aussi opposées, on le comprend aisément, n'est pas chose facile, car d'une part, il faut que les chefs d'industrie renoncent à des habitudes de domination invétérées depuis des siècles, pour considérer l'ouvrier non plus comme un esclave, un serf ou un compagnon, encore imparfaitement affranchi, mais comme un homme libre, son égal, auquel il est lié par un contrat bilatéral et sur lequel il n'a d'autre autorité que le légitime ascendant qu'il exerce, en raison de son éducation et d'intérêts plus considérables à surveiller et à faire prospérer.

D'autre part, il ne sera pas moins difficile de convaincre l'ouvrier de ce que, l'association combinée avec l'épargne lui eût-elle assuré la victoire dans sa lutte contre le patron, elle ne lui donnerait pas le droit de se venger, sur ce dernier, des outrages que ses ancêtres auraient eu à subir de leurs maîtres, sous le régime tombé du monopole et du privilége.

Enfin, il faut démontrer qu'au lieu d'être fatalement antago-

Digitized by Google

niques entre eux, comme la croyance n'en est que trop répandue, les intérêts du capital et du travail ou du patron et de l'ouvrier, sont en parfaite concordance l'un avec l'autre et de plus, que le progrès du bien-être universel est intimement lié à ce que cette concordance existe.

Instruire toutes les classes de producteurs de ces vérités, leur montrer que l'intérêt de tous, comme celui de chacun en particulier, ne peut se réaliser sans la plus rigoureuse observance des principes de justice et de liberté, telle est la noble et sublime mission dévolue à la science économique, spécialement chargée d'enseigner l'harmonie qui existe entre tous les membres de la société humaine, quand rien ne vient troubler la libre action de ses immuables lois.

Or, nous croyons que cette mission de la science n'a encore été remplie qu'assez imparfaitement, d'abord parceque certains savants se sont bornés à étudier une partie de l'importante question qui s'agite en ce moment : celle de faire régner l'harmonie entre les intérêts du capital et ceux du travail ; ensuite parce que d'autres, se laissent aller soit à la passion de conserver ce qui est, comme le type de la perfection, soit de reconstituer la société sur de nouvelles bases, que ni la science, ni l'expérience, n'ont encore sanctionnées.

Sans nous refuser à rendre un juste hommage aux consciencieux travaux, faits dans la voie que nous indiquons et auxquels nous avons emprunté d'excellents matériaux; tout en étant fort loin de prétendre avoir donné la solution de cette question, nous avons au moins l'espoir de l'avoir fait avancer d'un pas, en y apportant le contingent de nos études et de notre expérience.

Nous avons cherché à tenir la balance entre les deux opinions extrêmes en montrant d'une part, ce que le système actuel de rétribution du travail présente de défectueux et, d'un autre côté, ce que la confiance des ouvriers dans la puissance que peut leur donner l'association a parfois d'exagéré et ce qu'il y a d'injuste dans la prétention de certains d'entre eux, à vouloir amoindrir et même annuler la part du capital et de la gestion dans le profit des entreprises industrielles.

Digitized by Google

Il y a loin toutefois, de combattre les abus, à méconnaître les avantages du légitime usage des associations ouvrières; aussi nous sommes-nous appliqué à faire ressortir ces derniers, autant qu'il nous a été possible, dans la persuasion que l'expérience sera le meilleur guide pour déterminer dans quelles mesures l'association peut être utile aux travailleurs et de quelle façon les patrons pourront résister à la concurrence qu'ils auront à en subir, en rétribuant leurs ouvriers en raison combinée de la quantité et de la qualité de leur travail.

Nous avons divisé notre œuvre en trois parties : la première servant d'introduction, fait une esquisse historique rapide de l'état des classes laborieuses depuis l'origine des temps historiques jusqu'au commencement de l'ère contemporaine; puis elle montre les conséquences de l'injustice des lois qui régissent le travail de ces mêmes classes et la désunion qui en résulte entre elles et les autres fractions de la société.

Dans la deuxième partie, consacrée au salariat, nous comparons les inconvénients du mode le plus généralement suivi pour la rétribution du travail des ouvriers avec les avantages que produiraient un mode de rémunération plus conforme à l'équité et à l'intérêt réciproque des patrons et des ouvriers. Dans la troisième partie, intitulée la coopération, nous mettons en regard les avantages et les inconvénients des associations ouvrières, en nous appuyant autant que possible sur les données de l'expérience. Enfin, notre conclusion contient après un rapide examen de tout ce qui précède, l'exposé des conséquences probables qui résulteraient, tant pour les producteurs que pour les consommateurs, de ce que patrons et ouvriers chercheraient l'harmonie de leurs intérêts réciproques, les premiers dans une meilleure organisation du salariat, les seconds dans les progrès intelligents de la coopération, les uns et les autres dans la constante pratique de la justice et de la bienveillance.

Digitized by Google

SALARIAT ET COOPÉRATION.

Le capitaliste est le travailleur d'hier. Le travailleur d'aujourd'hui peut être capitaliste demain.

JULES SIMON. Le travail; *préface.*

PREMIÈRE SECTION.

Chapitre I.

La condition du travailleur, pendant toute l'antiquité, n'était autre que l'esclavage, c'est-à-dire l'assimilation plus ou moins complète de l'homme non libre, à l'animal dompté. Cet esclavage était absolu ou mitigé, suivant la rudesse ou la douceur des mœurs chez les peuples et aux époques où il avait lieu; le sort de l'esclave dépendait aussi de la facilité plus ou moins grande, avec laquelle le personnel des travailleurs pouvait être renouvelé, en cas de mort ou de fuite, et il est à remarquer que, là où l'esclavage subsiste encore, ce sort est d'autant moins dur, que l'esclave coûte plus cher, ou que le maître en veut obtenir une certaine dose de travail moral ou intellectuel.

Chez les Grecs et spécialement, chez les Athéniens, dont les guerres avaient d'ordinaire un but moins vil que la conquête et la rapine, les esclaves provenaient pour la plupart, du commerce avec les nations étrangères. Le traitement qu'ils recevaient était assez humain et l'on peut même inférer des poésies d'Homère, que les vieux et fidèles serviteurs de la famille étaient à peu près considérés et traités comme les membres de celle-ci.

Digitized by Google

A Rome, sous les premiers empereurs, au contraire, les guerres de conquête fournissaient de nombreux prisonniers, qui se vendaient à vil prix et se donnaient même souvent, les esclaves étaient traités avec une dureté inouïe; des milliers en étaient sacrifiés, chaque année, dans les jeux barbares du cirque; d'autres étaient coupés en morceaux et jetés en pâture aux murènes le poisson favori des Romains de la classe aristocratique.

Rien ne peut dépeindre la misère, l'abjection, les souffrances ou plutôt, les tortures morales et physiques, que devaient endurer les malheureux esclaves épargnés par ces horribles boucheries. Leur sort ne s'adoucit que vers la décadence de l'empire romain, alors que le manque d'artisans, la pénurie de soldats et même de citoyens, amena l'affranchissement des esclaves les plus intelligents, et l'adoucissement du sort des autres, que la guerre ne parvenait plus à remplacer qu'avec des difficultés toujours croissantes.

L'idée de la nécessité et de la légitimité de l'esclavage était encore tellement enracinée, pendant les premiers siècles de notre ère, que l'avènement du christianisme n'y apporta aucune modification bien sensible, et que ses plus fervents apôtres durent se se contenter de prêcher aux maîtres, la douceur, aux esclaves, la résignation et à ne lui laisser entrevoir la réalisation de l'égalité des hommes, devant Dieu, que dans la vie future seulement.

L'adoucissement graduel de l'esclavage ou plutôt, sa transformation en servage, s'opéra donc bien plus pour des motifs économiques, que pour des raisons puisées dans les principes de justice et d'humanité. Deux causes en effet, rendirent cette transformation nécessaire : la difficulté toujours croissante de se procurer des esclaves en nombre suffisant pour les travaux à exécuter et l'improductivité, de mieux en mieux reconnue, de ce genre de travail, appliqué à la culture du sol.

Le serf devenait plutôt la propriété de ce sol que celle du maître, il lui était permis d'avoir un chez soi, un foyer (*a home*, comme disent les Anglais), et d'élever une famille, non toutefois, sans d'assez dures restrictions. S'il ne pouvait encore rien posséder en propre, son maître était tenu de le protéger contre le

Digitized by Google

ravisseur étranger et de le nourrir ainsi que sa famille, en temps de disette. Bien qu'il n'eût que des garanties à peu près illusoires, contre le non-accomplissement de ces obligations, son sort n'en était pas moins préférable, à plusieurs égards, à celui de l'esclave antique. Aussi, grâce à cette transformation, la population rurale s'accrut-elle d'une manière assez notable, malgré les guerres, les famines et les épidémies, qui venaient la décimer périodiquement et la culture du sol était-elle un peu plus productive. Mais la misère était encore, si grande, si universelle, pendant tout le moyen-âge, les famines étaient si fréquentes et si désastreuses; enfin, la condition de la plupart des seigneurs féodaux eux-mêmes, ne s'élevait pas assez au-dessus de celle de la plèbe pour qu'il leur fût possible de préserver leurs serfs de toutes les chances de misère et de souffrance dont ils étaient perpétuellement entourés. On se fera une idée de l'état des choses pendant cette période néfaste, par le tableau suivant, tracé d'une main magistrale, par M. V. Modeste, dans son *Histoire du commerce des grains en France*, pages 8 et suivantes.

Voici ces pages :

« Dans les quatorze longs siècles qui ont précédé le nôtre, c'était d'ordinaire plusieurs mois après la récolte, quand elle avait été insuffisante, que la famine commençait. Au contraire de ce que nous voyons de nos jours, les campagnes en souffraient les premières, et elles en souffraient généralement plus que les villes. C'est qu'aussitôt après la moisson, les gens du roi, puis le seigneur, puis la dîme avaient prélevé leur part; que la population déjà plus riche des villes avait achété la sienne, soit par elle-même, soit par ses marchands. La campagne vivait sur le reste. Ce reste s'épuisait-il trop vite, le malaise se faisait sentir. Il ne tardait pas à devenir terrible. Qu'on se figure des populations dépouillées sans ressources, sur une terre ravagée par des guerres presque sans trêve, parquées entre les barrières élevées de province à province, sans espérance de secours, quant à vingt lieues quelquefois les grains valaient dix fois moins, sans commerce établi ni possible, attachées à la glèbe par la loi, plus

Digitized by Google

attachées par l'insuffisance des communications, et maintenues ainsi pendant des mois sous le coup du mal, sans pouvoir ni le conjurer ni le fuir. Telle était la situation des campagnes; aussi leurs tourments étaient-ils horribles.

» Tantôt, pressées par le besoin, on les voit perdre un jour cette dureté patiente, presque sauvage, continuel sujet d'étranges étonnements pour les grands de ces époques. Les yeux égarés par le spectacle des enfants morts de faim, le cœur ulcéré, la main avide, on les voit se rassembler en armes et se jeter sur les châteaux, refuge du seigneur qu'elles massacrent et qu'elles incendient, sur les villes où des grains les attirent et qu'elles tâchent de piller. Vains et affreux excès qui pouvaient faire périr des hommes, mais qui n'en pouvaient pas sauver ! Tantôt, brisées contre les murs crénelés qui bordaient alors toutes les demeures, chassées par des forces supérieures amassées de tous côtés, on les retrouve se repliant abattues dans leurs habitations. Le moment de l'effort, de l'énergie violente est passé. Les forces disparaissent tous les jours. C'est le temps du désespoir sombre. Hommes, femmes, enfants s'en vont par les champs, hâves, amaigris, comme des fantômes, essayant de se nourrir de quelques plantes éparses, des joncs des cours d'eau, de la chair des animaux les plus répugnants.

» Un chroniqueur nous les montre attendant le long des rivières le passage des bateaux de grains et de farines, près de feux allumés à l'avance pour faire cuire bien vite ce qu'ils en pourraient avoir.

« Les bateaux venaient-ils ? Ils achetaient ou pillaient, et vivaient quelques jours. Tardaient-ils, un certain nombre mouraient. On poussait les corps à la rivière. Manquaient-ils absolument ? Quelques-uns demeuraient étendus sur la berge, parce qu'après eux il ne restait plus personne.

» Puis, à un moment, les prêtres, les abbés, les évêques, les seigneurs descendaient dans les champs pour secourir les malheureuses campagnes ; on vendait jusqu'aux ornements des églises et l'on sauvait, non pas les plus affaiblis, on n'avait pas

Digitized by Google

assez pour eux, mais ceux qui devaient coûter moins à refaire.

» Pendant tout ce temps-là, la famine avait gagné les villes et y reproduisait des souffrances pareilles et les mêmes excès. Là, les révoltes étaient plus opiniâtres, plus fréquentes, plus redoutables. L'épuisement, l'inanition y mettaient seuls un terme. Là, et dans leurs environs, plus d'atrocités encore étaient commises ; ou, pour mieux dire, plus rapprochées de la publicité de ces temps, l'histoire les a mieux conservées.

« C'est elle, par exemple, qui raconte, et il est impossible de ne pas la croire, que de malheureux affamés allèrent quelquefois sur les routes égorger les voyageurs pour assouvir leur faim ; qu'à Tonnerre, dans une famine du milieu du XI^e^ siècle, un homme apporta de la chair humaine sur le marché et la mit publiquement en vente. Arrêté, il ne nia point. On enfouit les chairs, et l'homme fut brûlé vif. Un autre alla déterrer ces chairs pour s'en nourrir ; il fut brûlé vif à son tour. Et ce ne fut pas là un fait isolé. Non. D'autres semblables se reproduisirent alors et plus tard, notamment dans un village près de Mâcon, et dans quelques villes du Midi. Qu'on juge quelles souffrances supposent de pareilles horreurs ! Qu'on juge à quel point il fallait que la douleur eût égaré les esprits, étouffé tous les sentiments de la nature pour que de pareils moyens s'offrissent à la pensée des hommes ; pour qu'ils crussent pouvoir compter, en les exécutant au grand jour, sur l'indifférence et la complicité publiques, et que l'autorité sociale, plus effrayée encore que révoltée peut être, intervînt seule pour les punir.

« Cette autorité, du reste, dans ces calamités immenses, avait un rôle nécessaire, sans doute, mais affreux. Elle ne pouvait que réprimer et non secourir. La famine, une fois déclarée, allait forcément jusqu'à la moisson suivante. A mesure qu'elle croissait, les populations pauvres tombaient de plus en plus en langueur. De distance en distance, dans les rues toutes désertes, dans les maisons, on rencontrait des hommes, des femmes, des enfants couchés par terre, parce qu'ils n'avaient plus la force de se tenir. Ils mouraient là sur la place. Tant qu'on le pouvait, on enlevait

Digitized by Google

les cadavres. Puis un jour il fallait cesser parce qu'il n'y avait plus assez de porteurs valides, et que l'accablement qui gagnait tout le monde ne laissait plus la force de combattre un autre fléau, dont la pensée pourtant était dans tous les esprits, et la peste alors se déclarait; la peste inévitable après la corruption de tant de corps en plein air; la peste, compagne presque inséparable alors des famines, et qui venait à son tour décimer les populations urbaines.

» Devant ce nouveau fléau, les nobles, les riches, tout ce qui pouvait fuir, s'éloignait pour échapper au danger. C'est la peste survenue après la famine qui, en 1420, précipite la retraite des États généraux ; c'est elle qui, en 1421, chasse de Paris, au pouvoir de l'étranger, Henri V, alors roi d'Angleterre et de France ; c'est elle encore qui, en 1437, écarte par sa terreur, l'armée anglaise, quand elle n'était plus qu'à une journée de marche de Paris, hors d'état de se défendre. Cette année-là, l'épidémie fut une des plus terribles. Elle fit, avec la faim, de tels ravages dans Paris, que cinquante mille personnes périrent de l'un ou l'autre fléau. L'Hôtel-Dieu seul eut cinq mille morts, et cependant, une si grande partie de la population s'était enfuie que, de tous les services publics désorganisés, il ne restait plus debout que la magistrature criminelle et la force armée, retenues à leur poste par le devoir et par la nécessité de maintenir un peu d'ordre au milieu de tant de désastres. »

Peu à peu, le progrès des mœurs aidant et les priviléges des seigneurs féodaux ayant été réduits, la situation des serfs devint plus tolérable, sans que, toutefois, ni une plus grande somme de liberté, ni une plus large accession à la propriété, leur fussent encore garanties par aucun droit positif.

Dans les villes, le travail n'a jamais pu être asservi, aussi complètement que dans les campagnes. Il y avait pour cela, plusieurs raisons ; l'une des principales, croyons-nous, est que plus une œuvre exige d'intelligence, plus celui qui l'exécute doit jouir de liberté. Or, le travail de l'artisan, étant généralement plus compliqué que celui du cultivateur, le premier devait, pour en être

Digitized by Google

capable, jouir d'un peu plus de liberté que le second. Puis, les ouvriers des villes vivant plus rassemblés que ceux des campagnes, il en résultait pour ceux-ci, plus de facilité à développer leur intelligence, par le contact mutuel et à s'unir pour résister aux tendances oppressives des patrons. Enfin, ces derniers avaient besoin, pour la défense de leurs franchises et privilèges, du courage et de la force de leurs ouvriers, transformés en guerriers au besoin; à cet effet, il fallait donc qu'il existat une certaine solidarité exclusive d'un servage trop absolu, entre les intérêts des patrons et ceux des ouvriers.

Il ne faut pas croire, toutefois, que cette dose relative de liberté, dont jouissaient les ouvriers citadins, fut bien grande. Les patrons parvinrent même, peu à peu, à resserrer les concessions faites dans ce sens, à mesure que, leurs franchises, immunités et priviléges étant mieux garantis par l'autorité royale, devenue plus puissante, ils avaient moins besoin de la force et du dévouement de leurs ouvriers, pour les défendre.

Aussi étaient-ils soumis à de très-dures conditions, encore vers la fin du siècle dernier, telles qu'un apprentissage d'une durée excessive, même quand il s'agissait des professions les plus simples, comme celle de vitrier, par exemple: pendant ce temps, l'apprenti, nourri seulement chez son maître, ne recevait aucun salaire et souffre douleur de l'atelier, il était astreint aux travaux les plus dégradants et à de fréquentes et dures punitions.

Devenu compagnon, c'est-à-dire ouvrier, son sort n'en était guère amélioré; il demeurait soumis au patronage, plus oppressif que tutélaire, du maître et ne pouvait recourir à l'émigration, même dans quelque localité voisine, soit pour échapper aux mauvais traitements, infligés par un maître impitoyable, soit pour ne pas subir une baisse de son salaire, engendrée par l'excès de l'offre du travail sur la demande. Enfin, et là était le côté le plus dûr de son servage, quelles que fussent son intelligence et son habileté professionnelle, la maîtrise lui était rendue inaccessible à jamais, par d'insurmontables obstacles, s'il n'était fils

Digitized by Google

de patron, s'il n'en avait épousé la fille ou la veuve, ou bien s'il ne se trouvait en possession, par un moyen quelconque, d'un capital assez considérable.

Sous un tel régime, l'existence de l'ouvrier tournait perpétuellement dans un cercle, aux limites infranchissables, où tout étant prévu, calculé, combiné d'avance, toutes les facultés morales et intellectuelles, dont le constant exercice caractérise l'homme libre et conscient de sa liberté, ne lui servaient à rien, sinon peut-être, à lui rendre sa servitude plus insupportable. Pourquoi donc aurait-il cultivé, développé ces facultés, en supposant même qu'il en eût trouvé l'occasion? Rien d'étonnant dès lors, à ce que l'ouvrier du XVIII^e^ siècle n'ait eu qu'une idée très-vague de la liberté, ni surtout, de la responsabilité qu'elle implique. Alors même qu'il aurait possédé quelques notions théoriques sur ces choses, il ne pourrait avoir les qualités ou les vertus, telles que la prudence, la prévoyance, le sentiment de sa dignité ou le respect de soi-même, qui ne s'acquièrent que par un constant exercice, poursuivi même pendant plusieurs générations.

Quoi de plus naturel, dès lors, que ni la suppression des corporations, momentanément obtenue de Louis XVI par Turgot, ni leur abolition définitive, à la suite de la révolution de 1789, n'aient pas trouvé l'ouvrier préparé à la nouvelle ère de liberté mais aussi de responsabilité, qui allait s'ouvrir devant lui.

Il est juste d'observer que les patrons n'étaient guère mieux préparés que leurs ouvriers, ni à faire un usage raisonnable de cette liberté pour eux-mêmes, ni à la respecter chez leurs anciens subordonnés.

L'ouvrier n'était pas le seul, toutefois à subir les funestes conséquences des restrictions imposées à la liberté du travail, car elles retombaient également sur la société entière. Aux maux qu'elles engendraient, venaient se joindre ceux qui résultaient de l'extrême iniquité dans la répartition des impôts et de la manière odieuse et vexatoire dont ceux-ci étaient perçus. Pour se convaincre de l'extrême misère, engendrée par ces diverses causes, vers la fin du XVII^e^ siècle, sous le règne, si improprement qua-

Digitized by Google

lifié de glorieux, du roi Louis XIV, il suffit de parcourir les pages navrantes, véritable cri de douleur arraché à la conscience d'un homme de bien, Boisguillebert, par le spectacle de la ruine où la France était plongée à cette époque. Dans son écrit intitulé : *Détail de la France*, il montre que le trésor public ne recevait qu'une très faible partie du produit des impôts, le reste étant gaspillé en inutiles frais de perception, sans compter les ruines qui résultaient des fréquentes saisies opérées sur les débiteurs insolvables de la Taille et des autres impôts. Cet état de choses paralysait tellement la production et le commerce, que les nombreuses personnes exemptes de tout impôt n'en souffraient pas moins que les contribuables les plus taxés. Ce mal, d'ailleurs, tendait à augmenter progressivement, car plus la somme des impôts exigée allait croissant, plus s'amoindrissait le nombre des contribuables en état de la payer ; de telle sorte que la charge devenait de plus en plus accablante, pour le petit nombre de ceux à qui il restait quelques biens imposables.

Un autre auteur, non moins estimable que Boisguillebert, par son savoir, son courage et sa franchise, Vauban, a donné de la misère qui régnait en France, de son temps, un tableau devenu célèbre et que nous reproduisons ici :

« La vie errante que je mène depuis quarante ans et plus, m'ayant donné occasion de voir et visiter plusieurs fois, et de plusieurs façons, la plus grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul avec mes domestiques, et tantôt en compagnie de quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions et de remarquer le bon et le mauvais des pays ; d'en examiner l'état et la situation, et celui des peuples, dont la pauvreté ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. Ce qu'ayant fait avec beaucoup de soin, j'ai trouvé qu'elle répondait parfaitement à ce qu'en a écrit l'auteur du *Détail de la France* [1], qui a développé et mis au jour, fort naturellement, les abus et mal-façons qui se pratiquent dans

[1] Boisguillebert.

Digitized by Google

l'imposition et la levée des Tailles, des Aides et des Douanes provinciales. Il serait à souhaiter qu'il en eût autant fait des affaires extraordinaires, de la capitation, et du prodigieux nombre d'Exempts qu'il y a présentement dans le royaume, qui ne lui ont guère moins causé de mal que les trois autres, qu'il nous a si bien dépeints. Il est certain que ce mal est poussé à l'excès, et que si on n'y rémédie, le même peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais; les grands chemins de la campagne, et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants, que la faim et la nudité chassent de chez eux.

» Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition; que des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort malaisées et embarassées de dettes et de procès; et que dans la dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge, militaire ou civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre.[1]»

Un autre auteur, la Bruyère, décrit en moins de mots mais

[1] Vauban. *Projet d'une disme royale.* Économistes financiers du XVIII[e] siècle. Collection Guillaumin, p. 31.

Le même volume contient le *Détail de la France* de Boisguillebert, dans lequel on trouve les renseignements les plus curieux sur l'état des impôts vers la fin du XVII[e] siècle, sur le mode suivi pour leur perception et sur les funestes conséquences qu'engendrait ce régime.

Digitized by Google

d'une façon bien plus énergique encore, la misère et l'abjection où était tombé le peuple des campagnes, en France, sous le règne de Louis XIV : « On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans les campagnes, noirs, livides et tout brûlés de soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniatreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine et en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux autres hommes la peine de labourer, de semer, et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer du pain qu'ils ont semé. »

Ce triste régime continua, sans modification sensible, sous la régence et sous le règne de Louis XV ; voici encore, sur les conséquences de ce régime pendant ce dernier règne une citation que nous empruntons à M. Levasseur (Cours d'économie industrielle publié par Thevenin. 2.e série. *Les corporations et la liberté du travail,* par M. Levasseur, p. 113) : « En 1755, la misère fut telle, qu'à Rouen seulement, — je ne sais ce qui se passa dans les autres cités industrielles, — sur 30,000 ouvriers environ que contenait la ville, 10,000 furent obligés de se faire soldats pour ne pas mourir de faim. »

Malgré les notables progrès réalisés par l'esprit public, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, sous l'influence des éminents écrivains de cette époque, la situation de la France, décrite par les auteurs que nous venons de citer, n'avait pas beaucoup changé en 1789.

Une réforme radicale était donc nécessaire, urgente même; mais comment fallait-il s'y prendre pour cela? On était loin d'être d'accord sur les moyens; quelques esprits d'élite seuls, éclairés par l'étude et par l'observation de ce qui se passait dans l'Amérique du Nord, récemment émancipée du joug de l'Angleterre, y proposait une solution raisonnable, tandis que les partis beaucoup plus nombreux, voulaient les uns, le *statu quo* absolu, les autres un bouleversement radical de tout ce qui existait, pour y

Digitized by Google

substituer la réalisation de plans plus ou moins chimériques, presque tous empruntés aux traditions républicaines de la Grèce antique. Du choc de tous ces systèmes, mal digérés pour la plupart et de la profonde ignorance des masses, ne pouvait guère sortir que le chaos et non, comme on l'espérait alors, un régime gouvernemental qui mit fin d'un seul coup, à tous les abus du passé.

Loin de nous la pensée de blâmer la révolution de 89, ni les justes et salutaires réformes qu'elle a opérées; mais il est permis, dans notre pensée, de regretter qu'elle n'ait pas été mieux préparée par un régime transitoire, d'une durée suffisante pour habituer, peu à peu, à l'ordre de choses nouveau, ceux qui allaient y être soumis si brusquement.

Ainsi, en Angleterre par exemple, la réforme des corporations s'est faite graduellement et sans secousse, par le seul progrès de l'esprit public, qui a laissé tomber en désuétude les lois consacrant leurs priviléges et les ont fait rentrer dans le droit commun.

Ainsi encore, dans les contrées de l'Allemagne, où ces corporations n'ont point cessé d'exister, elles ne pourront résister longtemps à l'influence combinée de l'enseignement obligatoire et des banques populaires; mais le jour où elles tomberont, pour ne plus se relever, personne ne les regrettera, patrons et ouvriers étant formés d'avance au nouveau régime qui s'inaugurera.

Tout bien pesé, les révolutions lentes, procédant par réformes successives, valent donc mieux que celles qui procèdent par secousses violentes. Ces dernières étant inévitablement suivies d'une réaction et même de plusieurs oscillations successives, entre ces termes extrêmes : le despotisme et l'anarchie, pour aboutir, finalement, au progrès et à la liberté. La marche la plus lente, en apparence, est en réalité la plus rapide, la plus sûre et la plus économique, puisqu'elle s'accomplit avec le moins de sacrifices, en raison du résultat obtenu.

Si nous avons décrit, avec trop de détails peut-être, la période de misère, d'abjection, de douleur et de souffrance pour les masses

Digitized by Google

laborieuses, qui s'est écoulée depuis l'origine des temps historiques jusqu'à la date mémorable qui ouvre l'ère contemporaine, c'est que nous voulions en tirer, tout à la fois, un enseignement économiqne et un conseil pratique.

Le premier, c'est que la somme de richesse produite par des travailleurs clair-semés, faibles, ignorants, dépourvus de capital et de moyen de communication ou d'échange, étant très-minime, la part que chaque individu en pourrait obtenir contre son travail, était très-réduite ; aussi il devait suffire avec peine, à la satisfaction de ses besoins les plus grossiers. Aucun moyen de se procurer un surcroît de jouissances, en mettant la nature à contribution, n'étant connu à cette époque, les hommes les plus forts ou les plus intelligents trouvaient tout simple d'obtenir ce surcroît aux dépens de leurs semblables, plus faibles ou moins bien avisés qu'eux. L'ignorance, la faiblesse physique et le défaut d'énergie morale, ont donc toujours été des causes d'oppression et de spoliation pour les individus comme pour les peuples et les races.

Ces causes n'ont pu s'atténuer ou s'anéantir, qu'avec une lenteur extrême, surtout à l'origine.

De là cette longue série de siècles, durant lesquels la profonde misère des masses n'était que très-imparfaitement compensée, par l'aisance ou la richesse du petit nombre. Cet état de choses n'a commencé à s'améliorer qu'avec une lenteur extrême, à mesure que l'homme a su mieux développer ses facultés et faire un usage plus étendu des forces qu'il puisait dans la nature. La production des richesses devenant alors plus abondante, la part de chacun pouvait en être augmentée, sans que la répartition s'en fît encore, néanmoins, avec toute l'équité désirable, ni que le capital, cette source de puissance productive, en reçût un bien rapide accroissement.

Le progrès de la société en bien-être et en liberté, n'est donc possible qu'à la condition qu'il soit précédé d'un accroissement de la production, lequel suppose, lui-même, un développement plus considérable des facultés de l'homme, un pouvoir plus étendu, acquis par lui, sur les forces de la nature. Voilà pourquoi ce pro-

Digitized by Google

grès, si lent à l'origine, avance plus rapidement à mesure qu'il s'est déjà accompli en partie.

Une condition, toutefois, est encore indispensable pour que ce progrès s'accomplisse : c'est que la répartition des produits entre tous ceux qui ont contribué à leur formation, se fasse conformément aux règles de la justice.

Or, cette justice distributive, l'expérience ne l'a démontré que trop, est plus difficile à observer qu'il ne l'est d'accroître la production.

Il en résulte qu'à des facultés productives étendues, ne correspond pas toujours chez une nation ou pour une époque données, un accroissement égal de bien-être et de liberté.

Tels sont les principes qu'enseigne l'économie politique; examinons maintenant quelles sont les conséquences pratiques que la morale peut en tirer à l'usage spécial des ouvriers.

La première de ces conséquences, c'est que malgré ses nombreuses imperfections, l'état actuel de la société civilisée est très-supérieur à celui des siècles précédents, en ce qu'il garantit aux populations laborieuses une part plus équitable et, dès lors, plus large dans la richesse générale, considérablement accrue par une plus grande puissance donnée au travail de l'homme, à un plus large concours obtenu des forces de la nature, à l'aide d'un capital plus grand et mieux employé.

En jetant un regard vers le passé, les ouvriers trouveront donc que leurs plaintes sur la condition qui leur est faite, dans le présent, sont souvent fort exagérées et que pendant ce siècle, le progrès en ce qui les concerne, a marché d'un pas beaucoup plus rapide que pendant les siècles précédents.

Est-ce à dire qu'il ne leur reste plus rien à faire dans cette voie, et qu'ils y soient arrivés à l'apogée du progrès possible? Ce qui sera exposé dans les chapitres suivants, montrera suffisamment, nous l'espérons, que telle n'est pas notre pensée, pour qu'il soit inutile d'y insister ici.

Au contraire et c'est en ceci que git la deuxième conséquence morale à tirer de ce chapitre; plus que jamais l'avenir des

Digitized by Google

ouvriers dépend de leurs propres efforts, pour son amélioration. Plus ces efforts seront dirigés dans le sens de leur perfectionnement moral, intellectuel et matériel et plus ils s'élèveront en dignité, en liberté et en bien-être. Par le concours toujours plus efficace, qu'ils procureront ainsi à la production, ils atteindront une plus large part dans ses résultats et, bien loin que ce soit au détriment des autres fractions de la société, celles-ci n'y trouveront qu'un surcroit d'avantages.

Il est vrai que si elles veulent jouir de ces avantages dans toute leur plénitude, elles ne doivent pas rester en arrière du progrès général, surtout en ce qui concerne le développement des facultés morales, sans lequel l'harmonie nécessaire entre toutes les classes de la Société ne peut exister.

Digitized by Google

Chapitre II.

LES LUTTES ET LA GUERRE SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE, ET LA LÉGISLATION DES COALITIONS JUSQU'EN 1864.

Sous la république française de 1792, fille de la révolution de 89, les préoccupations publiques, entretenues par les dissensions intestines, les agressions de l'étranger, les difficultés financières, l'urgente nécessité de reconstruire, sur de nouvelles bases, l'édifice social qui venait de s'écrouler, on n'eut guère le loisir d'étudier la réforme des conditions du travail, rendue indispensable par la suppression des corporations.

Le directoire était moins capable encore que la convention, de trouver la solution de ce difficile problème. Quant au consulat, bientôt transformé en empire, il trouva un moyen commode de trancher la question au lieu de la résoudre ; celui de transformer la presque totalité des ouvriers en soldats, qui allaient mourir, au loin, sur les champs de bataille, le long des routes et dans les hopitaux ou rentraient chez eux criblés de blessures, accablés d'infirmités et devenus peu propres au travail industriel et agricole.

Si le capital était resté en France le même qu'avant la guerre, si la paix et la liberté avaient stimulé l'industrie et le commerce, le très-petit nombre d'ouvriers demeurés au pays, eût certainement fait la loi sur le marché, en stipulant les conditions les plus avantageuses pour leur travail. Mais il était fort loin d'en être

Digitized by Google

ainsi, car, bien que des écrivains complaisants et courtisanesques aient affirmé que les guerres de Napoléon Ier ne coutaient rien à la France, puisque c'étaient les vaincus qui en payaient les frais, les impôts n'en étaient pas moins très-lourds, pour toutes les branches de la production, spécialement pour l'agriculture, paralysée par le manque de bras et de débouchés, ainsi que pour le commerce, ruiné par le blocus continental. Dans un tel état de choses, la production et l'épargne, conditions indispensables de la formation du capital, étaient donc également impossibles et il ne semble nullement téméraire d'affirmer que le capital de la France était moindre en 1815 qu'en 1804, même sans compter les deux milliards payés pour les émigrés et l'indemnité de guerre.

Le problème des plus justes relations entre le capital et le travail était donc pour le moins aussi éloigné de sa solution, en 1816 qu'en 1792.

Nous disons pour le moins, car, pendant cette période de près d'un quart de siècle, les idées de réaction avaient accomplis d'immenses progrès et les légistateurs du Code civil, du Code pénal, du Code de commerce, etc., appartenant pour la plupart à l'école de l'ancien régime et obéissant d'ailleurs aveuglement aux inspirations despotiques de leur empereur, tinrent peu compte dans ces codes, des admirables principes de liberté et d'égalité, inscrits dans la constitution de 1790 et les remplacèrent par mille entraves à la liberté du travail, de l'échange, de l'association et du crédit, etc., en accordant des priviléges à certaines professions, en comminant des peines, aussi injustes qu'elles étaient sévères, envers les coalitions des ouvriers, tandis que celles des patrons étaient tolérées.

Cette législation n'a pas été sensiblement modifiée, pendant le demi-siècle qui a suivi sa promulgation; il est bien rare cependant, quelque sage que soit un recueil de lois, qu'il demeure entièrement conforme pendant une aussi longue période à la civilisation du peuple auquel il a été imposé.

La cause de ce long arrêt dans le perfectionnement des lois est multiple; on peut l'attribuer d'une part, au respect, exagéré

Digitized by Google

jusqu'au fétichisme porté par les légistes aux lois, codifiées sous le régime de Napoléon I, à leur ignorance assez générale de la législation comparée des divers pays civilisés, à l'esprit de routine et d'inertie; enfin chez quelques-uns, à une opposition décidée contre tout principe de liberté et d'égalité des citoyens devant la loi.

Sous l'influence de ces préoccupations et de ces préjugés, les lois, en ce qui concerne la liberté du travail et de l'association, pour les ouvriers comme pour tous, ont plutôt reculé que progressé, depuis la promulgation du Code pénal jusqu'en 1860, année qui ouvre pour la France l'ère de la liberté des échanges.

Or, entre cette liberté et celle du travail, il existe une connexion si intime, que l'une comme l'autre s'implique d'une manière presque forcée. Les modifications introduites dans le code pénal en 1864 et qui instituent la liberté des coalitions, entre ouvriers comme entre patrons, nous semblent donc le corrollaire obligé, mais encore incomplet, de la réforme douanière fondée sur l'abandon du système restrictif. Un fait qui démontre à la fois, l'injustice et l'impuissance des lois répressives des coalitions, c'est le grand nombre et la gravité de ces dernières, qui se sont produites en France, depuis la révolution de 1830 jusqu'en 1864.

Nous avons résumé dans le tableau ci-contre, les renseignements contenus dans le remarquable ouvrage de M. Audiganne, intitulé : *Les ouvriers d'à présent ou la nouvelle économie du travail.*

Voici par quelles judicieuses paroles M. Audiganne termine la longue et lamentable énumération des grèves, pendant la période mentionnée :

« Ainsi des coalitions et des *grèves* surgissant sans cesse et inopinément sur tous les points du pays dans les industries le plus dissemblables, voilà bien le tableau qui se déroule sous le régime antérieur à 1864. L'impuissance des anciens articles 414 415 et 416 du code pénal n'est que trop bien constatée par cette série de suspensions de travail que la force comprimait sans pouvoir en détruire le germe. Qu'on ne se récrie donc pas contre la

Digitized by Google

TABLEAU

indiquant les grèves qui ont eut lieu, en France, de 1831 à 1852, leur importance et leurs résultats.

ANNÉES.	LIEUX.	durée en jours.	PROFESSION.	nombre d'ouvriers qui y ont pris part.	ÉTAT paisible ou violent.	CONDAMNATIONS.	RÉSULTATS obtenus.
1831	Bordeaux	»	tailleurs de pierres	»	collision avec la force armée	33	aucune satisfaction
1833	Limoges	50	porcelainiers	200	ni désordres ni menaces	»	faibles concessions accordées
1833	Ste Marie au mines(Haut Rhin)	3	industries textiles	400	»	10 arrestations 3 condam.	»
1837	Chalabre (Aude)	»	fileurs	»	résistance à la force publique	17	nuls
1840	Rive de Gier	»	houilleurs	1 500	intervention de la force armée	27 arrestations 9 condam.	nuls
1842	Tourcoing (Nord)	courte	fileurs de laine	130	paisible	3	nuls
1842	Mende (Lozère)	»	cordonniers	»	»	5	»
1845	Clermont (Hérault)	40	tisserands	»	paisible	»	faibles
1845	Lodène (Hérault)	100	tisserands	»	menaces et violences	»	nuls
1846	Saint Malo et Saint Servan	15	calfats, voiliers, ouv. de port	»	»	arrestations	nuls
1846	Lyon	»	teinturiers	»	»	18	faibles
1847	Rennes	»	charpentiers	200	»	11	hausse du salaire
1849	Roubaix	30	fileurs de laine	»	»	10	»
1852	Nantes	»	menuisiers	600	»	arrestations	»

Digitized by Google

réforme opérée. L'interdiction absolue du droit de s'entendre, en étant elle-même une cause d'injustice, a été une source intarissable de mécontentements, de chocs et de révoltes. En fait, telle est la vérité. »

On peut objecter, il est vrai, à ces reflexions, que depuis la loi de mai 1864 les coalitions et les grèves sont devenues plus formidables que jamais; témoin à Paris seulement, celles des cochers de la compagnie des petites-voitures, des bronziers, des ouvriers tailleurs, cordonniers, etc., ce qui semble donner gain de cause aux adversaires de la liberté de coalition pour les ouvriers. Toutefois avant de hasarder aucune conclusion dans ce sens, il convient de se rendre un compte exact, et du caractère et des causes de ces grèves récentes. Or ce caractère c'est d'être absolument pacifiques, c'est-à-dire exemptes de violences et de collisions, soit des ouvriers entre eux, soit entre ces derniers et les agents de l'autorité; ce progrès ne nous semble pouvoir être attribué qu'à la liberté.

En vain nous opposera-t-on les récents désordres de Roubaix en France et de Marchiennes-au-Pont en Belgique, où il y a eu rébellion contre l'autorité, effusion de sang, meurtre même; pillage, destruction de machines, incendie, etc; nous répondrons que, dans ces deux révoltes, aucune préméditation, aucun concert, n'ayant eu lieu entre leurs fauteurs, elles ne peuvent être qualifiées de coalitions ou de grèves, mais simplement d'émeutes. Quant aux causes de la fréquence des grèves depuis la loi de 1864, on peut croyons-nous, les attribuer d'abord au désir des ouvriers, d'éprouver la puissance et les effets du nouvel instrument de liberté qui vient de leur être mis entre les mains, dût l'usage excessif à beaucoup d'égards qu'ils en font, tourner à leur détriment.

Ensuite, comme M. Horn l'a très-justement fait observer dans la discussion de la Société d'économie politique de Paris du 5 avril dernier, une liberté ne produit tous les bons effets que l'on peut en attendre, qu'à la condition d'être complétée par plusieurs

Digitized by Google

autres libertés, qui en sont les corollaires plus ou moins indispensables.

Ainsi pour la liberté de coalition, ce sont celles d'association, de réunion, de discussion par la parole et par la presse qui n'existent pas en France, ou n'y sont que fort incomplètes.

Enfin à défaut de saines notions d'économie politique, abondamment répandues parmi la population ouvrière et disons-le hardiment parmi les patrons, qui n'en ont pas un moindre besoin, l'expérience est l'unique, quoique le plus coûteux moyen d'apprécier qu'elle est l'efficacité des grèves, pour terminer les différends qui surgiront entre patrons et ouvriers, à propos de salaires ou de conditions de travail.

C'est cette cherté même des leçons de l'expérience, qui permet d'espérer qu'elles ne tarderont pas à profiter aux ouvriers, en leur enseignant qu'ils ne doivent considérer les grèves que comme un moyen extrême, une véritable guerre avec la plupart de ses conséquences désastreuses, d'arracher aux patrons les concessions légitimes et opportunes qu'ils n'ont pu en obtenir par la persuasion, après une libre et loyale discussion de leurs intérêts réciproques. L'expérience apprendra encore aux ouvriers, que les grèves non fondées en justice, n'ont jamais tourné qu'à leur détriment et que, même alors qu'ils avaient le droit pour eux, son triomphe a toujours été acheté au prix de pénibles sacrifices.

Ce n'est pas aux ouvriers seuls cependant, que s'adresseront les dures leçons de l'expérience, c'est encore à ceux des patrons qui, ignorant les lois de l'économie politique ou qui les connaissant, négligent de s'y conformer en attendant d'y être contraints, pour faire droit aux justes réclamations de leurs travailleurs. Pour ceux-là, la punition consiste tout au moins dans la perte des intérêts de leur capital, pendant la durée de son chômage forcé, dans la détérioration partielle de l'outillage et de ses produits d'élaboration. A cette perte peut se joindre celle d'une partie ou de la totalité de la clientèle. Dans tous les cas, la désaffection, la haine même de ses ouvriers, qui a pour effet une diminution notable de la puissance productive de leur travail, la détérioration

Digitized by Google

plus prompte des machines, appareils et outils, la négligence préméditée dans l'exécution de leur tâche ; la ruine totale du fabricant peut être le résultat de ces diverses causes réunies. Plus d'un industriel anglais l'a appris à ses dépens.

En somme, si ces grèves et ces coalitions ont rarement abouti à un résultat quelque peu avantageux pour les ouvriers, résultat chèrement payé d'ailleurs par de dures privations, par l'emprisonnement pour plusieurs, les patrons et le gouvernement de Juillet lui-même, n'y ont gagné que la désaffection, poussée jusqu'à l'inimitié et la haine de la population ouvrière.

Cette cause croyons-nous, est loin d'avoir été étrangère ni à la chute rapide de la dynastie des d'Orléans ni aux sanglantes journées de juin 1848, ni enfin aux idées communistes répandues parmi les masses, et dont il sera traité dans le chapitre suivant.

En Belgique les grèves n'ont été jusqu'ici ni aussi nombreuses, ni aussi importantes qu'en France. Leur manifestation semble s'être bornée à certaines industries ou même à un petit nombre de localités parmi lesquelles figure au premier rang, le Couchant de Mons, le centre le plus considérable de la production houillère et dont la population travailleuse s'élève de 26,000 à 28,000 ouvriers, en y comprenant un certain nombre de femmes et d'enfants.

Les causes de la fréquence de ces grèves, presque inconnues dans les autres centres d'exploitation minière de la Belgique sont trop nombreuses et trop complexes pour que leur description détaillée trouve place ici ; nous nous bornerons donc à en exquisser les principales, qui sont de la part des ouvriers, des mœurs grossières, une ignorance profonde, beaucoup d'imprévoyance, qui s'explique en partie toutefois, par l'absence de tout moyen de placer en sûreté et de faire fructifier leurs épargnes. Chez les patrons, régisseurs de sociétés anonymes pour la plupart, ces causes sont beaucoup de hauteur et de raideur dans leurs relations avec les ouvriers, et une tendance constante, dont il sera refait mention plus loin, à réduire le prix du travail à la tâche au minimum, sans aucun égard pour les efforts d'intelligence et

Digitized by Google

d'activité que font les ouvriers pour perfectionner leur labeur ; enfin une tendance, tantôt manifeste tantôt occulte, des sociétés anonymes, à se coaliser pour la réduction des salaires, souvent aussi pour la hausse du prix des charbons, sur les marchés intérieurs.

A ces causes déjà nombreuses du malaise et du mécontentement des ouvriers, s'en joint une autre spéciale au Couchant de Mons ; c'est que l'absence d'une consommation abondante et régulière de la houille sur place, comme pour l'alimentation de grandes usines métallurgiques par exemple, rend la demande de ce combustible irrégulière et la soumet à des fluctuations périodiques, suivies d'un mouvement correspondant du taux des salaires.

Tels sont les principaux motifs des grèves périodiques qui se manifestent au Couchant de Mons et par lesquelles les ouvriers mineurs prétendent obtenir la hausse de leurs salaires ou certains adoucissements des conditions de leur travail. Une grève commence d'ordinaire, par le refus d'un groupe d'ouvriers, de descendre dans la mine; le mouvement se propage ensuite avec rapidité, soit parce que des ouvriers coalisés arrêtent au passage leurs camarades qui veulent descendre dans les puits voisins, et les en détournent par l'intimidation ou la violence, soit qu'ils fassent arrêter les machines d'extraction, en menaçant d'en couper les cables, si les ouvriers déjà descendus refusent de remonter.

Presque toujours il a été fait usage de la force armée pour la répression de ces actes de violence ; il en est souvent résulté de regrettables collisions, dans lesquelles le sang a coulé, et des mois, des années d'emprisonnement, causant la désolation et la ruine de bien des familles, ont été pour beaucoup de mineurs, la trop sévère punition de quelques instants d'égarement. Un recours plus fréquent à la persuasion et à la conciliation de la part des autorités locales, eut probablement évité de semblables désordres et leurs fâcheuses conséquences.

Une des grèves les plus mémorables par sa longue durée, par

Digitized by Google

le grand nombre des ouvriers qui y participèrent, par les luttes sanglantes qu'elle occasionna, enfin par la multiplicité et la sévérité des condamnations prononcées contre ses fauteurs, fut celle de 1861.

Il est peu probable que les ouvriers mineurs du Couchant de Mons aient jamais retiré de ces grèves des avantages de nature à compenser, même à beaucoup près, les désagréments et les sacrifices qu'elles leur ont occasionnés. Un seul bon résultat a été obtenu : c'est que l'autorité, se conformant en cela au progrès des lumières et des mœurs, a plus souvent recours à la persuasion qu'à la force, pour calmer l'effervescence populaire qui se manifeste dans ces grèves.

Si l'expérience acquise dans celle-ci a été peu profitable aux ouvriers, elle ne semble guère l'avoir été davantage aux administrateurs de la plupart des grandes sociétés minières, dont la conduite à l'égard de leurs travailleurs, a peu progressé sous le rapport de la justice et de l'humanité. (Voir, à ce sujet, le chapitre V).

Au risque d'être taxé de longueur, nous devons mentionner ce double fait tout récent, qui démontre d'une part combien il serait facile de prévenir les grèves et les émeutes qu'elles engendrent presque toujours ; ensuite, combien elles sont causées en général, par l'ignorance des principes les plus élémentaires de l'économie politique et du droit commun, tant chez les patrons que chez les ouvriers. Voici ces fait :

Au commencement de l'année 1867, la cherté croissante du combustible, du minerai et de la main d'œuvre, provoquèrent l'extinction de plusieurs hauts-fourneaux dans l'arrondissement de Charleroi. Les chefs des établissements métallurgiques d'une partie de ce district, jugèrent cette circonstance favorable pour opérer une baisse de 10 p. % sur le salaire de leurs ouvriers. La diminution de la demande du travail rendait en effet cette mesure justifiable ; mais elle coïncidait avec la saison rigoureuse et la cherté des subsistances ; de plus, elle fut annoncée aux ouvriers d'une façon soudaine, sans nulle préparation. Ces motifs

Digitized by Google

déterminèrent un certain nombre de ceux-ci à se mettre en grève et à se rendre dans les établissements métallurgiques, afin d'y engager leurs camarades, moitié de gré moitié de force, à cesser tout travail, ce qui, dans des usines à feu continu, pouvait engendrer de graves inconvénients. Toutefois cette grève ne dura qu'un jour et ne donna lieu à aucun acte de violence dont la justice criminelle eut à s'occuper.

Pendant que ces faits se passaient, quelques directeurs de houillères ayant appris que les métallurgistes avaient réduit le salaire de leurs ouvriers, jugèrent qu'il était opportun d'imposer une réduction semblable aux mineurs. Or rien n'était moins justifiable qu'une telle mesure, car jamais l'écart entre la demande et l'offre du travail minier ne s'était élevé si haut, et l'on avait même été obligé d'accepter les services d'hommes appartenant à la lie de la société, que l'on eut renvoyés en toute autre occasion. Aussi cette baisse intempestive des salaires souleva-t-elle, chez ces ouvriers, un véritable orage de colère et déchaîna-t-elle leurs plus mauvaises passions.

Une forte colonne d'entre eux, partie du village de Dampremy et se grossissant en chemin, de tout ce qu'il y avait de gens sans aveu se dirigea vers le moulin à vapeur de Marchiennes-au-Pont, où se passèrent des scènes de dévastation et de pillage, qui rappellent les désordres accomplis par la foule au xv^e^ siècle et dont nous avons emprunté le tableau à M. Modeste, dans le chapitre précédent.

Quelle conclusion tirer de tout cela, sinon que patrons et ouvriers auraient un égal besoin des saines notions de l'économie politique, nous ajouterons même de la morale ?

Après le Couchant de Mons, l'industrieuse cité de Gand peut être rangée parmi les localités où les coalitions d'ouvriers ont été le plus fréquentes. De même que pour le premier de ces centres industriels, on n'a pas manqué d'attribuer ce fait à la turbulence traditionnelle chez l'ouvrier gantois et cette manière commode de l'expliquer, n'a trouvé que trop de crédit auprès des gens à idées superficielles, qui forment le grand nombre. Il importe donc de

Digitized by Google

rechercher la véritable cause de la fréquence de ces grèves ; nous n'aurons pas beaucoup de peine à en trouver l'origine dans l'instabilité des conditions du travail, résultant du régime soi-disant protecteur de l'industrie nationale, dont les manufacturiers gantois ont été pendant longtemps les partisans presque fanatiques, et auquel le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et la Belgique, vers la fin de 1861, n'a porté remède que d'une manière incomplète.

Sous ce régime, en effet, les débouchés de l'industrie cotonnière de Gand étant fort restreints, il en résultait fréquemment un trop-plein dans l'approvisionnement du marché ou *le stock*, des produits fabriqués. De là, nécessité de ralentir la fabrication jusqu'à l'écoulement de ce stock, et la crise de 1861 a démontré combien il était considérable à cette époque. Les alternatives de diminution et d'accroissement de la demande du travail ou, en d'autres termes, de hausse et de baisse des salaires, conséquence obligée de cet état de choses, était donc la cause première réelle, quoique occulte, du mécontentement des ouvriers gantois et de leur disposition à se mettre en grève, avec ou sans accompagnement d'actes de violence. Ajoutons à cela que certains manufacturiers cherchaient à dissimuler la baisse de salaire qu'ils infligeaient à leurs ouvriers, en augmentant l'unité qui servait à l'évaluation du travail à la tâche. C'est ainsi par exemple, que dans certains ateliers de tissage, où les ouvriers étaient payés au kilogramme de tissu façonné, il leur était livré du fil plus fin que celui qui avait servi de type au tarif sur lequel était basée la convention entre le patron et ses ouvriers. L'évaluation du travail se faisait-elle à la pièce de tissu fabriquée, c'était la chaîne qui recevait un allongement, non prévu dans la convention.

Lorsque les ouvriers demandaient un retour à la justice, on les menaçait de renvoi; le conseil des prudhommes invoqué, se déclarait incompétent. Quand plusieurs ouvriers à la fois demandaient leurs livrets, on les faisait arrêter et condamner pour coalition. En même temps, une quantité de faux frais, tels que l'huile pour le graissage des métiers, etc., étaient portés en déduction du

Digitized by Google

salaire des ouvriers et de fortes amendes leur étaient infligées pour les moindres infractions à un règlement très-sévère.

Tous ces faits étant constatés par des hommes impartiaux, est-on bien fondé à attribuer à la turbulence naturelle à l'ouvrier gantois, à sa haine injuste et invétérée contre le patron, aux menées occultes de certains perturbateurs introuvables, la grève des ouvriers tisserands qui eut lieu en 1859?

Cette grève, qui ne s'étendit d'abord qu'à trois ou quatre manufactures, et ne donna lieu à aucun acte de violence, fut provoquée par le refus des propriétaires de celles-ci, de faire droit aux réclamations de leurs ouvriers à l'égard des fraudes sur la mesure de leur travail, dont ils étaient victimes. Dans une ou deux fabriques, l'insistance des ouvriers à reproduire ces réclamations, les fit renvoyer en masse par les patrons; dans d'autres ateliers, ce furent les tisserands eux-mêmes qui prirent l'initiative de quitter le travail. Cet état de choses se prolongeant et se propageant, les fabricants eurent recours à deux moyens de le faire cesser: appel à l'autorité judiciaire, par l'application des articles 414 à 417 du Code pénal; coalition entre eux, pour n'admettre dans leurs ateliers aucun ouvrier tisseur ou rattacheur, sorti de l'un des ateliers en chômage. Le tribunal de Gand ayant jugé que le chômage volontaire des ouvriers résultait d'un accord préalable, ceux-ci furent tous condamnés pour délit de simple coalition, à des peines variant de un à trois mois de prison. Le fait de s'être concertés pour ne pas admettre d'ouvrier réfractaire, c'est-à-dire sorti d'un atelier en chômage, sous peine de fr. 300 d'amende, n'a donné lieu à aucune poursuite contre les patrons. Ceci pouvait être conforme au Code pénal d'alors, mais était-ce conforme aussi, et à la justice et à l'intérêt bien entendu de ces mêmes patrons? C'est ce qu'il est permis de nier, et l'émigration d'un certain nombre des meilleurs ouvriers de Gand, à Roubaix, a été une des conséquences de cette iniquité.

En 1861, il s'est produit à Gand, une autre grève d'ouvriers fileurs, dont il ne nous a pas été possible de connaître la cause; ne pouvant l'attribuer avec certains journaux, à des meneurs

Digitized by Google

occultes, n'appartenant pas à la classe des ouvriers, directement intéressés.

Un fait regrettable, c'est que cette grève a été accompagnée d'émeute, d'agression contre des personnes inoffensives et contre la propriété, de rébellion envers l'autorité et de collision avec la force armée. Certes, de tels faits sont très regrettables et c'est une honte pour notre civilisation, que les femmes qui en de telles occasions devraient inspirer le calme et la modération à leurs maris, à leurs frères, à leurs fils, se trouvaient à la tête des bandes, commettant les actes de violence les plus répréhensibles. Mais ces actes eux-mêmes ne dénotent-ils pas une exaspération qui a du être provoquée, chez les ouvriers, par le sentiment profond d'une injustice commise à leur égard et à laquelle ils ne pouvaient s'opposer par aucun moyen légal? Ici encore et nous le rencontrons à peu près partout, le meilleur moyen de prévenir les grèves consiste à maintenir la plus stricte justice dans les relations entre patrons et ouvriers.

L'Angleterre semble être, en quelque sorte, la terre classique des grèves et des coalitions. Ce qu'en disait Ch. Coquelin, il y a quinze ans, est encore si vrai aujourd'hui, que nous croyons devoir reproduire ce qu'il publiait, à ce sujet, dans le dictionnaire de l'économie politique à l'article: *Coalitions industrielles.*

« L'histoire des coalitions d'ouvriers, qui occupe une si grande place dans l'histoire industrielle de l'Angleterre depuis cinquante années, est aussi intéressante par les enseignements qu'elle donne, qu'elle est curieuse et dramatique par ses détails. Elle porte avec elle un témoignage éclatant de la rectitude comme de l'inflexibilité des lois que la science économique a mises en lumière. Tous les moyens imaginables ont été mis en œuvre pour faire fléchir ces lois, et elles n'ont pas fléchi; au lieu de cela, elles ont brisé ceux qui se raidissaient contre elles. L'histoire des coalitions en Angleterre, a dit M. Théodore Fix dans son ouvrage sur les classes ouvrières, n'est qu'une série de douloureuses déceptions pour les ouvriers. Les résultats ont été presque invariablement les mêmes partout. Ou les ouvriers ont été forcés de

Digitized by Google

rentrer dans les ateliers après des chômages plus ou moins longs, et cela aux conditions que leur offraient les maîtres, ou ils sont parvenus à amoindrir certaines industries, ou enfin ils ont subi l'action des lois pour avoir troublé l'ordre, attaqué les personnes ou détruit les propriétés. Dans les cas très-rares où ils ont imposé des tarifs et des conditions aux maîtres, ils ont presque toujours été les premiers à renoncer à ces tarifs et à ces conditions. M. L. Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre*, a constaté les mêmes faits, confirmés d'ailleurs par des enquêtes parlementaires, et qui ont été rappelés de nouveau par M. Wolowski, dans un travail récent, lu à l'Académie des sciences morales et politiques. » Depuis lors, la puissance des *trade-unions* n'a fait que s'accroître et le trésor qu'elles peuvent mettre à la disposition des grèves, n'a fait que grandir par une longue et patiente accumulation et, comme il arrive toujours en pareil cas, cette puissance, non éclairée les lumières de la morale et de l'économie politique, n'a engendré qu'une tyrannie aveugle, toujours plus disposée au mal qu'au bien. (Voir ce que nous disons de ces associations au chapitre VII.)

C'est la formidable fédération des *trade-unions*, qui a fomenté et soutenu, entre autres, la grève des ouvriers lamineurs du Staffordshire, en 1865, une des plus considérables dont l'histoire fasse mention, par sa longue durée, par le nombre des ouvriers qu'elle détourna du travail et par les conséquences désastreuses qu'elle eut pour la sidérurgie anglaise.

A côté de ces déplorables abus d'une force aveugle et brutale, il est consolant toutefois de ranger des cas déjà nombreux, où des grèves, qui eussent pu prendre de grandes proportions, ont été prévenues en Angleterre, par une entente cordiale entre patrons et ouvriers, après une loyale et libre discussion de leurs intérêts réciproques. Combien il est à désirer qu'il en soit toujours ainsi! Mais aussi, que de passions à calmer, que de préjugés à déraciner, que de préventions à dissiper, avant qu'un résultat aussi heureux puisse être obtenu!

Digitized by Google

Chapitre III.

RÉACTION POPULAIRE CONTRE LES LOIS RESTRICTIVES DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL, MANIFESTÉE PAR LA NAISSANCE DE THÉORIES COMMUNISTES, SOCIALISTES, OU FAVORABLES A L'EXTENSION ABUSIVE DES ATTRIBUTIONS DE L'ÉTAT.

En politique comme en mécanique, toute compression engendre une réaction qui va sans cesse croissant, jusqu'à ce qu'elle brise l'instrument compresseur. Le degré de compression auquel un peuple se soumet, avant que la réaction se manifeste chez lui, dépend beaucoup et de la race à laquelle il appartient, et de son degré de culture morale et intellectuelle.

Sous ce rapport, les deux types les mieux caractérisés, sont la race anglo-saxonne et la race latine, si l'on fait abstraction, toutefois, de la civilisation orientale, où l'on trouverait des types bien inférieurs. Quelle différence, par exemple, entre l'Amérique anglaise et l'Amérique espagnole; la première, marchant d'un pas ferme dans la voie du progrès et de la liberté, sans tolérer la plus légère compression; la seconde condamnée, en quelque sorte, à de perpétuelles oscillations entre le despotisme et l'anarchie, c'est-à-dire entre la compression et la réaction.

Dans l'Amérique anglaise, le peuple, fort du sentiment profond de sa dignité, éclairé sur ses véritables intérêts, choisit ses mandataires en connaissance de cause et ne tolère chez eux aucun empiètement sur ses droits; dans l'Amérique espagnole, le

Digitized by Google

manque de dignité, de vertus civiques et la profonde ignorance de ses droits, de ses devoirs et de ses intérêts, lui fait fouler aux pieds, à chaque instant, les lois qu'il s'est données, et laisser le premier venu s'emparer du pouvoir, jusqu'à ce que l'abus qu'il en fait le fasse chasser par un autre, peu disposé à en user mieux.

La France tient à peu près le milieu entre ces deux extrêmes; courbée, pendant des siècles, sous le joug du despotisme, la réaction contre celui-ci ne se propagea qu'au siècle qui a précédé le nôtre. A peine s'était-elle manifestée par des actes, qu'elle s'anéantit par ses propres excès et que le régime nouveau qui s'y substitua, ravit une à une, à la révolution de 89, bon nombre de ses plus glorieuses, de ses plus utiles conquêtes, sans que les transformations politiques, qui se sont opérées depuis, aient sensiblement modifié cet état de choses.

Notre intention n'étant pas de faire de cet écrit un pamphlet politique, nous nous bornerons à étudier la réaction qui a caractérisé la première moitié de ce siècle au point de vue purement social.

Le communisme semble dater d'une très-haute antiquité, et cette organisation de la société paraît avoir convenu, tout particulièrement, à certains peuples de l'Orient peu avancés en civilisation, d'une nature indolente et apathique, habitant des contrées fertiles et jouissant d'un climat tempéré. C'est de ces régions sans doute, que le communisme pénétra dans l'île de Crète, où il n'aura pas pu s'accommoder longtemps avec l'esprit inquiet et turbulent de la race grecque. Les lois sévères de Lycurgue le rendirent plus durable à Sparte, dont elles firent un foyer d'ignorance et d'immoralité, ce qui l'empêcha de prendre parmi les républiques de la Grèce, le rang que lui eut mérité l'incontestable valeur de ses guerriers, à une époque où celle-ci semblait la principale des vertus.

Au temps de Platon, les Grecs étaient déjà assez avancés en civilisation, pour ne pas vouloir de sa république, également fondée sur le communisme. Depuis lors ce principe ne reçut plus

Digitized by Google

d'application sérieuse et pratique, en Europe, où son principe, plus ou moins modifié, continua de faire l'objet des préoccupations de quelques songes creux, parmi lesquels il en est qui acquirent une certaine célébrité par leurs écrits, sans parvenir à se rallier de nouveaux prosélytes.

Au Pérou, lors de sa conquête par les Espagnols, au commencement du XVIe siècle, les conquérants trouvèrent le communisme en pleine vigueur, sous la domination de la race des Incas. Peut-être est-ce à des mœurs analogues à celles des anciens Péruviens et à la perpétuité d'anciennes traditions, que les jésuites introduisirent au Paraguay un genre de communisme qui offre de frappantes analogies avec celui des Incas.

Revenons maintenant à l'Europe et à notre temps. La misère, l'abjection et les souffrances du peuple français, l'affaissement moral, le profond égoïsme, l'indifférence pour le bien public, chez les classes élevées, engendrés par le despotisme de Louis XIV et de Louis XV, avaient suscité deux genres de réaction : l'une, celle des économistes physiocrates et des encyclopédistes, de Quesnay à Turgot, de Voltaire et Diderot à Condorcet, qui rêvaient une régénération sociale par le perfectionnement, lent, mais continu, des institutions politiques et économiques, par le progrès paisible des mœurs et des lumières; l'autre, dont le principal représentant était J. J. Rousseau, prétendant que la société faisait fausse route, cherchait le remède à ses maux dans un retour en arrière, dans une organisation semblable à celle des anciennes républiques de la Grèce, ayant pour base la communauté des biens.

Le premier de ces systèmes ne faisait guère de prosélytes que chez les gens éclairés, ayant reçu une éducation libérale, c'est-à-dire chez le petit nombre. Le second, au contraire, rencontrait plus d'adhérents parmi ceux qui, nourris exclusivement d'études classiques, y avaient puisé une profonde admiration pour les institutions sociales de l'antiquité, dont les inconvénients leur avaient été soigneusement cachés et qu'ils croyaient, de bonne foi, applicable aux sociétés modernes.

Digitized by Google

Les partisans de ces deux systèmes opposés, animés d'une haine commune contre le despotisme, s'unirent cependant pour le renverser; mais ils cessèrent d'être d'accord, dès qu'il s'agit de rebâtir l'édifice social, qui venait d'être démoli. Les sectateurs du deuxième système, exerçant plus d'influence que ceux du premier sur la multitude ignorante et passionnée, c'est à eux qu'appartint le triomphe, lequel n'alla pas toutefois jusqu'à instituer le communisme, implicitement renfermé dans l'article de la déclaration des droits de l'homme, de Robespierre, ainsi conçu : « La propriété est le droit qu'à chaque citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garantie *par la loi.* »

Cependant, les idées communistes ne cessèrent de germer chez un grand nombre de républicains et, quand le gouvernement du Directoire eut mécontenté les masses par ses tendances réactionnaires, Babeuf, au nom des idées d'égalité, qui selon lui ne pouvaient se réaliser que par la communauté des biens, ourdit une conspiration dont les nombreux sectaires auraient eu des chances de réussite, sans la trahison dont il fut victime.

Sous l'Empire, la haine que le chef de l'État avait vouée à tous les partisans de rénovation sociale, qu'il appelait des idéologues, tendait à réprimer toute expansion des idées de cette nature, qui n'en couvaient pas moins dans le cerveau de quelques penseurs. Tel fut entre autres Charles Fourier, à qui l'indignation inspirée par les fraudes, auxquelles donnait lieu le blocus continental, fit imaginer le système d'organisation sociale fondé sur l'équilibre des passions humaines, librement mises en jeu sous le régime de l'association volontaire.

Ce mode d'organisation, connu sous les noms de Fouriérisme, système sociétaire, ou système phalanstérien, demeura longtemps le secret de son auteur, qui eut le tort de le méditer dans la solitude et le silence, sans jamais l'épurer à la lumière de la discussion. Ses disciples, toutefois, réparèrent largement cette faute ; car aucun système social, croyons-nous, n'a donné naissance à autant d'écrits de tout genre. Aussi, malgré l'insuccès des tentatives faites pour le réaliser, n'en a-t-il pas moins mis en faveur,

Digitized by Google

l'idée de l'association, à la vérité, sous des formes plus ou moins vagues. Au fond, le système de Fourier voulait une transaction impossible, entre le communisme et la propriété.

Pendant la Restauration, la carrière est encore peu libre aux inventeurs de plans de rénovation sociale ; mais ils prennent un plus ample essor, sous le gouvernement de juillet. C'est d'abord le Saint-Simonisme, espèce de panthéisme mystique, combiné à une organisation artificielle de l'industrie, cherchant à obtenir, par l'intervention d'une autorité hiérarchique, la réalisation de cette belle formule : « de chacun selon ses facultés, à chacun selon ses œuvres », formule qui ne peut devenir une vérité que sous le régime d'une concurrence sans nulle entrave.

Après avoir brillé pendant quelque temps d'un vif éclat, le Saint-Simonisme tomba, dans l'impuissance de mettre en pratique sa formule et, s'il a laissé quelque trace, c'est plutôt chez un petit nombre d'individus éclairés et ardents, que chez les masses populaires.

Celles-ci, en effet, sont bien plus accessibles aux idées simples et logiques en apparence, du partage des biens et de l'égalité des conditions, qui sont le fondement du communisme, qu'aux combinaisons compliquées des systèmes socialistes de Saint-Simon et de Fourier. C'est pour ce motif surtout, que les théories d'organisation sociale des Owen, des Cabet et des Louis Blanc, qui ne sont que des formules communistes, plus ou moins variées, trouvent de si nombreux adhérents, non seulement dans la population ouvrière, mais aussi chez la jeunesse des écoles et des universités ; enfin, même chez des personnes d'un âge plus avancé, principalement parmi celles qui appartiennent aux professions libérales [1].

Nous connaissons des auteurs qui prétendent que les idées communistes, très enracinées chez les masses, en 1848, et pour la réalisation desquelles les ouvriers parisiens prêtèrent un concours si actif à la révolution de cette année, à la fondation de la répu-

[1] Voir, pour les motifs de ce fait, le pamphlet de Bastiat, intitulé : *Baccalauréat et socialisme.*

Digitized by Google

blique, aux terribles journées de juin, enfin, à l'organisation d'ateliers nationaux, selon le système de M. Louis Blanc, que ces idées disons-nous, se sont évanouies, pour faire place, chez la grande majorité des ouvriers, à des vues plus saines, plus conformes aux principes de l'économie politique.

Selon M. Audiganne, notamment (voir son ouvrage déjà cité chapitre II), les ouvriers d'à présent seraient, pour la plupart, adversaires de toute intervention de l'État, à un titre quelconque, dans l'organisation du travail, et partisans décidés au contraire, du principe que les anglais désignent sous le nom si expressif, de « *self-help.* » assistance de soi-même.

A notre grand regret, nous ne pouvons partager à cet égard, l'opinion si optimiste de cet estimable auteur. Certes, le nombre des ouvriers éclairés qui ne veulent avoir recours qu'à leurs propres efforts pour améliorer leur condition, va sans cesse croissant et depuis quelques années surtout, le nombre en a augmenté d'une manière assez notable ce qui est dû en grande partie au zèle et au dévouement de quelques économistes, parmi lesquels il faut ranger ce même M. Audiganne pour répandre les lumières de la science parmi les populations laborieuses. Ainsi que le fait remarquer cet auteur, on peut citer déjà bon nombre de documents émanés d'ouvriers de Paris et de diverses parties de la France, dans lesquels toute intervention de l'État, tout ce qui ressemble de loin ou de près à des secours charitables, dans le but de venir en aide aux classes laborieuses est énergiquement répudié. Quel immense progrès accompli sous ce rapport, depuis 1848, époque où la grande majorité des ouvriers invoquait l'intervention, même pécuniaire, de l'État comme un droit et lui faisait de sa protection un devoir.

En Belgique aussi, il existe un témoignage éclatant en faveur du progrès de l'idée du *self-help* ; c'est l'unanimité avec laquelle les délégués des associations ouvrières repoussèrent une proposition d'établir une caisse générale de retraite, organisée par l'État et alimentée par un impot sur le capital industriel, en faveur des ouvriers que l'âge ou les infirmités privaient de travail. Cette pro-

Digitized by Google

position, émanée de M. le baron de la Rousselière, de Liége avait été présentée en son nom à un congrès d'ouvriers, tenu à Bruxelles en septembre 1863. Les raisons invoquées par les délégués de l'association générale ouvrière de Bruxelles notamment, n'auraient pas été déplacées dans la bouche de l'économiste le plus orthodoxe et témoignaient de nobles sentiments de fierté et de dignité.

Malgré cela, nous croyons devoir persister à ranger les ouvriers de toute nation en trois grandes classes : les indifférents à toute idée d'amélioration sociale, les communistes, purs ou mitigés, comprenant les socialistes et les partisans de l'intervention de l'État dans l'industrie, enfin les partisans du *self-help*.

En France, on peut ranger dans la première de ces catégories, qui est la plus nombreuse, la majeure partie de la population ouvrière des départements, signalée par la statistique, comme étant la plus illettrée ; celle dont le penchant à l'ivrognerie est le plus développé ; enfin, celle des villes où les institutions charitables, publiques ou privées sont le mieux dotées et distribuent le plus d'aumônes.

Ces trois mobiles de l'indifférence pour tout progrès social : l'ignorance, l'ivrognerie ou la passion des jouissances les plus matérielles, et la charité appliquée sans discernement, vont le plus souvent de pair et se corroborent mutuellement.

La seconde classe, celle des communistes, se rencontre plus particulièrement dans les grandes villes et dans les centres manufacturiers de quelque importance. Elle est plus nombreuse à Paris et dans le midi que dans les départements septentrionaux. Bien que les ouvriers de cette classe soient généralement imbus d'idées égalitaires, hostiles à la propriété et favorables à l'intervention de l'État ou de la société, dans tout ce qui est du domaine de l'activité privée et même enclins au recours à la violence pour faire triompher ces idées, il y a chez eux une aspiration au progrès, des sentiments généreux et élevés, dont la direction fautive, due à une éducation incomplète ou vicieuse, n'a jamais été rectifiée par une libre discussion. Ceci explique pourquoi les idées communistes sont plus largement répandues en France qu'ailleurs, leur

Digitized by Google

correctif naturel consistant dans la liberté de réunion et de discussion, par la parole et la presse.

Ce qui prouve que les ouvriers imbus de ces idées fausses, sont parfois accessibles aux principes de justice et de liberté, c'est qu'il se trouve parmi eux des associations dans lesquelles le jeu des intérêts réciproques rectifie leurs notions fausses à l'égard des relations entre le travail, le capital et la propriété. On peut citer à l'appui de ce fait, la fondation et le succès de la société coopérative de Beauregard, au milieu de la population ouvrière de Vienne (Isère), dans laquelle les communistes sont en majorité. Ce ne sera donc pas un des moindres mérites des Sociétés coopératives, que celui de transformer progressivement, chez les associés, les erreurs du communisme en des idées plus justes sur le rôle que jouent la propriété, le capital et le travail, dans l'organisation sociale fondée sur la liberté. (Voir le chapitre X.)

Les deux catégories précédentes étant déduites de la masse des ouvriers, il ne reste plus qu'un assez faible contingent de partisans du *self-help*, composé des ouvriers les plus intelligents de Paris, d'un bon nombre de ceux des départements qui bordent la frontière orientale de la France ; enfin, de petits groupes disséminés ça et là dans tout le pays.

C'est ce contingent seul qui peut fournir les éléments d'associations sérieuses et durables ; mais il a une tendance à s'accroître progressivement, comme tout ce qui repose sur un principe de justice et de vérité.

Ce qui vient d'être dit de la France, s'applique assez exactement à la Belgique, avec cette exception que dans ce dernier pays, la première catégorie est notablement renforcée aux dépens de la deuxième et même un peu de la troisième. C'est qu'en effet, l'instruction y est moins répandue, l'ivrognerie plus invétérée et les institutions charitables plus riches et administrées plus routinièrement qu'en France. Il s'en suit tout naturellement, qu'un bien plus grand nombre d'ouvriers reste totalement étranger au mouvement en faveur du progrès économique et social.

Les trois classes dont nous venons de faire mention sont très

Digitized by Google

inégalement réparties, tant sous le rapport des localités que sous celui des professions. C'est là où règne le plus d'ignorance, où les ouvriers sont le plus disséminés dans les campagnes ou, au contraire groupés en nombre considérable dans les mines et dans quelques grandes industries, c'est enfin, là où les institutions charitables sont le plus riches et distribuent leurs dons avec le moindre discernement que la première classe est la plus nombreuse. La deuxième est particulièrement concentrée à Bruxelles, les villes de province n'en comptant que des groupes rares et composés d'individus peu nombreux; ce sont principalement les ouvriers appartenant aux professions d'ébéniste, de tailleur et de typographe dont la plupart vont achever leur apprentissage à Paris, qui reviennent de cette capitale, imbus d'idées contraires à la propriété, de tendances en faveur de l'égalité des salaires et de désir de résister par l'association, ou plutôt par la coalition, aux exigences des patrons, considérés à peu près comme des ennemis naturels.

Les partisans du *self-help*, encore peu nombreux et généralement timides dans l'expression de leurs idées, ne se rencontrent guère encore qu'à Bruxelles, à Gand, à Liége, à Verviers et dans quelques autres centres industriels de la même province.

En Angleterre, la masse encore très-considérable des ouvriers ignorants, abrutis par la misère, l'ivrognerie et d'autres vices, habitués à trouver dans la taxe des pauvres un supplément plus ou moins large à leurs moyens d'existence, appartient à la première catégorie, et se rencontre à peu près partout excepté en Ecosse.

Une autre fraction, assez considérable, mais peu éclairée de la population ouvrière anglaise, est imbue d'idées passablement confuses, mélange de chartisme et de communisme, se traduisant par une haine aveugle portée aux propriétaires et aux patrons, par une tendance prononcée vers l'égalité des salaires et se manifestant par des actes que ne dictent pas toujours, la justice, ou la bienveillance. Ce sont ces masses qui forment le noyau des *trade-unions*, qu'elles dominent par la violence; ce sont-elles encore que l'on retrouve, activant le feu des grèves et des émeutes.

Digitized by Google

Après déduction des indifférents et des communistes, il reste encore fort heureusement, en Angleterre, un nombre très considérable d'ouvriers partisans du *self-help*, qui ne se bornent pas à la théorie, mais appliquent ce principe avec la sagacité et la persévérance qui forment les traits saillants de la race anglo-saxonne. Les nombreuses associations coopératives, fondées par eux, et dont quelques unes datent de plus de vingt ans, en sont l'éclatant témoignage. Ce sont ces mêmes associations qui, combinées avec le système de l'enseignement obligatoire, connu sous le nom de *half-time system* propageront rapidement et surement le vivifiant principe du *self-help*, parmi la population ouvrière anglaise.

En Allemagne aussi, et particulièrement en Prusse, l'enseignement obligatoire a beaucoup contribué au succès des persévérants efforts de M. Schultz-Delitsch pour la propagation des associations libres en Allemagne, pour faire pénétrer dans la pratique, le principe démocratique du *self-help*, et pour le faire prévaloir sur les théories socialistes et interventionistes du parti Lassalle, et sur les traditions serviles qui survivent dans une grande partie de l'Allemagne, à la chute encore récente du système féodal.

Il est juste d'ajouter que les efforts de M. Schultz, pour atteindre ce but, sont vivement secondés par une vaillante phalange d'économistes allemands, agissant à l'aide des puissants leviers du meeting et de la presse populaire. Des questions économiques, discutées dans de nombreux congrès d'ouvriers, contribuent aussi à propager les lumières de la science et à dissiper les préjugés parmi ces masses.

En Suisse, cette lèpre énervante et démoralisatrice, que l'on nomme charité légale, n'exerce sa funeste influence que sur la partie du canton de Berne appelée le Jura bernois. Partout ailleurs, l'ouvrier est instruit, possède le sentiment de sa dignité et l'esprit d'initiative que développe le constant usage de la liberté. On ne peut guère reprocher, à un certain nombre d'entre eux,

Digitized by Google

qu'une consommation trop forte de boissons fermentées et distillées. Toutefois, le principe de l'association n'a encore reçu en Suisse que de timides applications, sous forme de sociétés pour l'achat de provisions d'hiver. Peut être est-ce que l'indépendance et le bien être assez général dont jouissent les ouvriers en Suisse leur rendent le besoin d'association moins sensible que dans d'autres pays.

Dans la partie septentrionale de l'Italie et spécialement dans le Piémont, la Lombardo-Vénétie et la Toscane, la tendance progressive des ouvriers se prononce de plus en plus et ce qui est fort heureux, c'est qu'elle est dirigée dans le sens des principes de justice et de liberté, par un groupe d'économistes, qui se mêlent à ce mouvement avec un dévouement digne d'éloges. (Voir le chapitre VII.)

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen sommaire de la tendance des ouvriers d'Europe, vers une amélioration progressive de leur condition, par la mise en pratique du principe de l'assistance mutuelle, le mouvement en ce sens étant encore très peu prononcé, chez les nations que nous n'avons pas mentionnées.

Digitized by Google.

Chapitre IV.

OBSTACLES QUI S'OPPOSENT ENCORE A LA MARCHE PROGRESSIVE DE L'OUVRIER VERS LA LIBERTÉ ET VERS LA JOUISSANCE DES AVANTAGES QU'ELLE CONFÈRE.

Il résulte de la classification qui précède, que peu d'ouvriers encore, en Belgique comme en France, comprennent en quoi consiste pour eux le progrès, toujours inséparable de la liberté. Il ne suffit pas, en effet, pour que celle-ci existe d'être inscrite dans la loi; il faut encore que l'ouvrier s'en rende digne et sache supporter la responsabilité qu'elle implique. C'est même là une condition nécessaire pour que le législateur consente à faire disparaître des lois, les entraves qui la gênent encore. Pourquoi s'en donnerait-il la peine, pourquoi lutterait-il contre la routine, les préjugés et les intérêts mal entendus, qui s'opposent toujours aux réformes législatives même les mieux fondées, s'il doutait que l'ouvrier en fut digne? Il faut donc que ce dernier réagisse avec énergie, contre les obstacles nombreux qui entravent son avènement à la liberté de fait, c'est-à-dire, à celle qui consiste dans le développement harmonique de toutes ses facultés et dans l'usage, utile à autrui autant qu'à lui-même, qu'il en fait.

Il convient donc d'examiner quels sont ces obstacles et par quels moyens il peut parvenir à les surmonter. Le premier, le plus grand de ces obstacles est sans contredit l'ignorance, qui engendre, chez l'ouvrier, l'apathie et l'indifférence pour tout ce

Digitized by Google

qui arrivera dans l'avenir, lui rend à peine sensibles la misère et l'abjection dans lesquelles il est plongé et lui ôte toute énergie pour chercher à mettre en œuvre les moyens d'en sortir.

L'ignorance est aussi, pour l'ouvrier, la source de tous les vices, principalement du plus détestable de tous, l'ivrognerie ; elle le plonge dans la misère, s'il n'y est pas né et lui ôte tout moyen de s'en tirer.

Certes, le jour viendra où tous les ouvriers sans exception, sentiront les bienfaits de l'instruction au point de la vouloir, pour eux et pour leurs enfants ; mais, en attendant ce jour, hélas ! encore bien éloigné, il faut que tous les hommes de bonne volonté, que tous les partisans du progrès s'unissent, pour répandre l'enseignement à pleines mains, parmi le peuple, dussent les moyens employés pour y parvenir ne pas être trop conformes, surtout à l'origine, aux principes de l'économie politique les plus orthodoxes.

Une autre cause, à peine moins grave que la précédente, à laquelle on peut attribuer l'état permanent de cette apathique indifférence où se trouve une si grande masse d'ouvriers, cause bien plus efficace encore en Belgique qu'en France, c'est la bienfaisance publique, ainsi que la plupart des institutions de charité privée, offrant le caractère de la permanence.

Le constant résultat de ces institutions, prétendûment charitables, tant publiques que privées, est en effet, de perpétuer la misère et de l'étendre, en s'appliquant seulement à la soulager, au lieu de chercher à la détruire, ou tout au moins, à la restreindre.

Ce facheux résultat est dû à ce que des secours, toujours assurés parfois même obligatoires, accordés à la misère qu'elle qu'en soit la cause, accidentelle ou volontaire, ont pour effet inévitable de briser tout ressort moral, d'anéantir toute énergie, d'oter toute prévoyance, chez le secouru. N'est-il pas, en effet, soustrait de cette façon, à la misère, à la privation, à la souffrance, justes et nécessaires châtiments de ses vices et qui seuls, peuvent l'engager à ne pas y persévérer.

Digitized by Google

En ce qui concerne spécialement notre sujet, on peut affirmer que cette pseudo-charité a pour conséquence de rendre indifférente à tout progrès social, la population des secourus qui, pour la Belgique, ne s'élève pas selon la statistique officielle, à moins d'un neuvième de la population, c'est à dire à plus d'un demi-million d'individus ! Ce mal va toujours s'aggravant, avec l'accroissement du revenu des hospices et des bureaux de bienfaisance, provenant d'une part, des dons et legs inconsidérés de personnes qui se croyent charitables ; d'autre part, de l'augmentation progressive de la valeur des propriétés immobilières appartenant aux institutions de bienfaisance.

Nous ne connaissons, à cette lèpre sans cesse envahissante, d'autre remède que le progrès général des mœurs et des lumières, qui amènera un jour, jour bien lointain hélas ! les secourus eux-mêmes à renoncer volontairement au secours de la bienfaisance publique. L'immense capital, dont dispose celle-ci, pourra être alors affecté à des dépenses d'utilité générale, telles que l'extinction de la dette publique, par exemple, suivie d'une diminution correspondante de l'impôt.

Les opinions communistes, généralement répandues parmi les ouvriers, surtout en France, constituent aussi un puissant obstacle au progrès pacifique mais constant, qui tend à se réaliser chez les travailleurs, par le seul effet de la diffusion des lumières et surtout, des principes de morale et d'économie politique. Les communistes, en effet, sentant d'intuition, ou sachant que leurs doctrines anti-sociales, gagnent peu à être librement et loyalement discutées et que les sentiments de la propriété et de la famille ont jetté de profondes racines dans le cœur de quiconque possède quelque chose en propre, les communistes, disons-nous, réprouvent toute réforme, tout progrès partiel, réalisé par la voie paisible de la persuasion, pour faire appel à la violence qui seule, suivant eux, peut faire réussir une révolution, reconstituant la société sur des bases dont la propriété serait à jamais bannie.

Aussi les ouvriers communistes voyent-ils d'un mauvais œil tout ce que tente la bourgeoisie éclairée et libérale, pour amé-

Digitized by Google

liorer la condition matérielle et morale du peuple; libre-échange, dégrèvement et répartition plus équitable des impôts, abolition ou réforme de la conscription, extension du droit de suffrage, abolition des lois contraires à la liberté du travail et de l'association, etc. Tout cela, selon les communistes, n'est qu'une habile manœuvre de ceux qu'ils qualifient « d'endormeurs », pour leurrer le peuple, afin de lui faire prendre patience, et de retarder ainsi le plus possible, la grande et terrible révolution sociale, qui doit abolir la propriété individuelle au profit de tous et faire régner l'égalité absolue entre les hommes.

C'est pour le même motif, qu'ils éprouvent une secrète satisfaction, toutes les fois qu'une grande calamité publique, telle qu'une guerre, une disette ou une épidémie, vient aggraver la misère et les souffrances du peuple ce qui leur donne l'occasion d'en attribuer la cause à l'égoïsme du bourgeois.

Enfin, c'est pour la même raison encore, que les ouvriers communistes s'opposent, de toute leur énergie, au mouvement coopératif, à moins qu'il se borne à instituer les sociétés de production, dans lesquelles les profits seraient partagés également entre tous les membres, ou bien, selon la fameuse formule de Louis Blanc : « à chacun selon ses besoins. » Nous n'ignorons pas que bien des gens traitent de chimère l'existence des idées communistes chez la grande majorité des ouvriers qui pensent et qui lisent ; tout au moins trouve-t-on que nos appréhensions, à cet égard, sont exagérées. Nous désirerions beaucoup nous tromper, mais nous ne sommes que trop certain du fait que nous affirmons et qui, par malheur, ne se borne pas à la seule classe ouvrière. Combien de personnes, en effet, même parmi les plus éclairées, dont les unes considèrent le communisme comme l'idéal, le vrai type de la perfection sociale, tandis que d'autres regardent tout au moins comme illégitime, l'appropriation individuelle du sol qui ne peut avoir été créé, affirment-elles, que pour être et demeurer perpétuellement le bien commun de tous. Combien d'autres enfin, car c'est de beaucoup le plus grand nombre, qui n'ont que des notions très vagues sur le droit de

Digitized by Google

propriété et qui, par conséquent, sont entièrement incapables de combattre les théories erronées en cette délicate matière. Y a-t-il quelque chose d'étrange, dès-lors, à ce que les masses peu éclairées se partagent entre le doute et la négation et que le petit nombre d'ouvriers qui pensent autrement, parce qu'ils sont parvenus à être propriétaires eux-mêmes, seraient fort embarrassés d'expliquer sur quoi leur droit est fondé?

Parmi les preuves de la persistance des idées de communisme égalitaire, chez les ouvriers de certaines professions, on peut citer une grève d'ouvriers typographes de Bruxelles qui eut lieu, croyons-nous, en 1865, dont le motif était la prétention à un salaire uniforme pour tous, quelle que fut leur capacité. Or, il est peu de profession dans lesquelles l'inégalité des aptitudes, innées ou acquises, soit plus manifeste que dans celle de compositeur typographe. La récente grève des ouvriers tailleurs de Paris avait une cause analogue; ils demandaient que leur salaire fut porté au taux uniforme de fr. 7,50 par journée de travail. Ce qui n'était pas moins déraisonnable, c'était la prétention d'interdire l'industrie des vêtements confectionnés, qui constitue un progrès évident sur la petite industrie des tailleurs sur mesure.

Si les ouvriers avaient réussi par ces deux grèves, à faire prévaloir leurs idées égalitaires, il en serait résulté que la tâche journalière des meilleurs ouvriers se fut modelée, en quantité et en qualité, sur celle des moins habiles et des plus paresseux: ce qui eut évidemment entraîné le déclin de la typographie à Bruxelles et de l'industrie des tailleurs à Paris, qui n'auraient pu soutenir la concurrence de ces mêmes industries dans les villes où la rétribution du travail aurait été organisée d'une façon plus rationnelle [1].

Nous ne connaissons que deux moyens de déraciner les préjugés communistes, égalitaires; ou admettant une organisation sociale

[1] Ainsi qu'on le verra au chapitre VII, l'Angleterre offre aussi des exemples de tendance égalitaire parmi les ouvriers; il en est de même en Allemagne.

Digitized by Google

quelconque dans laquelle l'État ou un pouvoir central, représente l'action sociale, organise le travail et en distribue les produits, selon des règles variables, mais toujours exclusives de la concurrence.

Nous réunirons ces trois systèmes, avec le nombre infini de variétés que l'on en a imaginé, sous le nom collectif de communisme, leurs résultats étant toujours les mêmes, l'absorption de la liberté et de la propriété individuelles au profit de la société.

L'action de ces deux moyens étant extrêmement lente, parce qu'elle doit consister dans l'extirpation de préjugés très-répandus et profondément enracinés, il convient de les mettre en œuvre simultanément, afin d'en accroître l'énergie, si c'est possible.

Le premier, et peut-être le plus efficace, c'est de travailler à rendre la propriété matérielle et même, s'il se peut, immobilière, accessible au plus grand nombre. Tout individu, en effet, qui a acquis une propriété si minime qu'elle soit, par un paisible et persévérant travail, souvent accompagné de dures privations, a, du même coup, la conscience de la profonde injustice dont se rendraient coupables ceux qui lui raviraient sa propriété sans compensation.

Or, cette même conscience, lui défend aussi, par réciprocité, d'attenter au bien d'autrui ou seulement de le convoiter, à quelque titre que ce soit. Tout propriétaire d'un bien, légitimement acquis, devient donc un défenseur convaincu et dévoué de la propriété et les sophismes communistes cessent d'avoir prise sur lui.

Le second procédé consisterait en une large d'iffusion, parmi toutes les classes de la société, des principes de l'économie politique, surtout en ce qui concerne le droit de propriété. Il serait essentiel aussi, de montrer l'intime et nécessaire corrélation qui existe, entre ce droit et la liberté et que celui-là seul est libre, par exemple, qui possède, dans toute sa plénitude, le droit de jouir et de disposer du bien acquis par son travail, partant, que toute atteinte portée à ce droit est en même temps, un attentat contre cette liberté.

Digitized by Google

L'instruction suppose, nécessairement, l'éducation qui la complète. Rabelais disait, il y a plus de trois siècles : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » et jamais, peut-être, vérité plus profonde n'a été exprimée d'une façon plus claire et plus concise.

A mesure que la science s'acquiert par la culture de l'intelligence, il faut donc que le développement des facultés morales marche au moins de pair, afin que la puissance acquise par le savoir ne serve jamais à un usage nuisible à soi-même ou à autrui, causant ainsi « cette ruine de l'âme » dont parle Rabelais. Par malheur, quelque vieille que soit une vérité, il en est peu qui reçoive moins d'application dans la pratique et si la science contribue encore si faiblement au bien-être de celui qui la possède et de la société, c'est à cela qu'il faut l'attribuer. Si donc l'instruction, spécialement en ce qui concerne l'ouvrier et sa famille, est encore incomplète et vicieuse, ces défauts existent à un plus haut degré dans son éducation.

Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer ni les causes de ces défauts, ni les remèdes que l'on devrait y apporter ; nous nous bornerons donc à signaler parmi ces remèdes, celui qui nous semble le plus important, bien qu'il soit en même temps, l'un des plus négligés. C'est celui qui réside dans le perfectionnement de l'éducation morale de la femme du peuple, afin que, devenue épouse, elle use du légitime ascendant que lui donne la force et la rectitude de son caractère, sur son mari, pour le guider dans la voie du juste et du bien, afin que, devenue mère, elle dirige, dans cette même voie, les premiers pas de ses enfants, pas décisifs et d'où dépend tout leur avenir. Que de vices et de crimes, que de perversité et de dépravation seraient évités dans la société, si toutes les mères étaient élevées à la hauteur de cette mission sacrée, par une bonne et forte éducation morale !

En résumé, les moyens les plus efficaces d'ouvrir à l'ouvrier, la voie qui le mènera à la liberté, à la dignité et au bien-être, assuré par la propriété, c'est donc de développer ses facultés intellectuelles et morales par l'instruction et par l'éducation, la

Digitized by Google

première comprenant des notions d'économie politique, surtout en ce qui touche au droit de propriété ; la seconde, tout ce qui peut contribuer à rendre l'ouvrier honnête homme, c'est-à-dire, à lui inspirer le respect de sa propre dignité et celui du droit d'autrui ; enfin, à faire naître et à fortifier en lui le désir et la volonté de ne parvenir à la liberté, à la dignité et au bien-être que par ses propres efforts, en n'acceptant le concours d'autrui, qu'à condition de réciprocité.

Il ne faut pas oublier que l'éducation de l'ouvrier ne sera jamais complète et ne portera tous ses fruits, si elle n'a été au moins commencée par une mère honnête, intelligente et dévouée; c'est donc par l'éducation de la femme que doit commencer celle de l'homme.

La propriété étant le lien le plus fort, qui puisse attacher l'individu à la famille, le stimulant le plus actif de son travail, la meilleure règle de sa conduite et en même temps, le plus sûr préservatif des idées decevantes du communisme, il importe de rendre cette propriété accessible à l'ouvrier, en la délivrant de toutes les entraves législatives qui gênent cette accession et en lui faisant comprendre tous les avantages résultant pour lui de la propriété.

Tels sont en résumé les meilleurs moyens de régénérer l'ouvrier, de le rendre, à la fois, capable et digne d'occuper dans la société le rang que lui assigne la civilisation moderne et que réclament pour lui, la justice et l'humanité.

Après avoir flétri cette classe d'ouvriers qui cherche l'oubli de ses peines dans les grossiers plaisirs des sens et principalement dans l'ivresse, en implorant, sans honte, les ressources nécessaires à cet effet, à l'assistance publique, sans se préoccuper de l'avenir, sans prendre aucun souci de son progrès intellectuel et moral, ni des moyens de se l'assurer; après avoir blamé les ouvriers qui, aspirant à l'avènement du communisme, veulent avoir recours à la violence, pour imposer au genre humain une prétendue rénovation sociale, nous manquerions à un devoir d'équité, si nous ne rendions hommage à ces travailleurs honnêtes,

Digitized by Google

intelligents et dévoués, lesquels, repoussant toute tutelle, toute aide extérieure intéressée, n'attendent le progrès et la liberté que de leurs propres efforts, concentrés vers ce but, par l'association volontaire et compensant leur petit nombre, par l'activité et la persévérance qu'ils mettent dans l'accomplissement de leurs louables desseins. Si quelque jour, le mouvement coopératif vient à se généraliser chez les peuples de race latine, c'est aux efforts de ces hommes courageux que ce résultat sera dû.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

L'OUVRIER DANS L'AVENIR.

LE SALARIAT.

Chapitre V.

CONDITIONS ACTUELLES DU SALAIRE.

Il est de mode, aujourd'hui, chez certaines gens, surtout parmi ceux qui se prétendent investis de la mission spéciale de défendre les droits et les intérêts de la classe ouvrière, de prendre en mauvaise part les termes de « salaire » et de « salariat » ; c'est tout simplement nous semble-t-il, soulever une querelle de mots, oiseuse et inopportune en tout temps, mais spécialement lorsqu'il s'agit de traiter avec calme et sang froid, une question aussi importante que celle qui est soulevée par ces mots.

Dans son acception la plus habituelle, le mot salaire signifie : la rétribution, en monnaie ou en denrées diverses, d'un travail déterminé, qui se mesure par unité du temps ou des efforts

Digitized by Google

nécessaires pour l'accomplir. Le salaire est ordinairement convenu, d'avance et d'une manière peu ou point variable, pour chaque unité de temps ou de tâche. En cela il diffère essentiellement du profit, qui est la part du capital dans les entreprises de production, part qui ne peut être déterminée à l'avance, du moins avec certitude, puisqu'elle comprend nécessairement tout ce que l'entreprise productive offre d'aléatoire ; ce profit peut donc être négatif ou se résoudre en perte, de même qu'il peut être représenté par une quantité positive considérable.

Toutes les personnes, à quelque classe ou condition qu'elles appartiennent, dont le revenu plus ou moins fixe, provient d'un travail quelconque, reçoivent donc en échange de ce travail, un « salaire » qui en fait des « salariés » et les soumet au régime du « salariat ». Si ce régime est dur et humiliant, l'ouvrier peut se consoler en songeant qu'il le subit en excellente compagnie, puisque tous les fonctionnaires, depuis le roi d'un pays gouverné constitutionnellement, jusqu'au garde-champêtre et au facteur postal, puisque toutes les personnes exerçant une profession libérale quelconque, sont des salariés.

Il serait donc ridicule et malséant d'affirmer que le mot salaire et ceux qui en dérivent, renferment une signification humiliante et qu'il soit, ainsi qu'on l'a prétendu, la dernière expression de l'esclavage.

Ceci étant bien entendu, il reste à examiner si le salaire, tel qu'il est généralement établi aujourd'hui est bien conforme à la justice et, partant à l'intérêt réciproque du patron et de l'ouvrier, ou si au contraire, la manière fautive d'évaluer la rétribution réellement méritée par le travail, n'est pas une des causes principales du malaise et du mécontentement qui agitent les populations ouvrières et les portent à en chercher le remède dans des moyens qui, fort souvent, ne sont propres qu'à aggraver le mal dont ils se plaignent. Telle est aussi, croyons-nous, la cause de cet antagonisme fatal et irrémédiable que la plupart des inventeurs de systèmes sociaux et d'après eux, un très grand

Digitized by Google

nombre d'ouvriers s'imaginent trouver entre les intérêts du capital et ceux du travail.

La vérité est, au contraire, que ces intérêts bien entendus, ont entre eux la plus parfaite concordance; de telle sorte que l'incomplète ou l'injuste rémunération du travail ne nuit pas moins au capitaliste, qui le demande ou l'achète, qu'à l'ouvrier qui l'offre ou le vend.

Cette assertion semble cependant, en désaccord avec la loi économique du rapport de l'offre à la demande qui, conforme en cela à la plus stricte justice, tend toujours à égaler le prix du travail à ce qu'il coûte à produire. Ce désaccord apparent provient de ce que dans la pratique, rien n'est plus difficile à évaluer avec exactitude, que le salaire d'une part, le travail de l'autre. De là ces interminables dissertations, dont fourmillent certains traités d'économie politique, sur le salaire réel et le salaire apparent. Or, il nous serait facile de démontrer que l'on pourrait discuter non moins longuement, mais peut-être un peu plus utilement, sur la différence entre le travail apparent et le travail réel.

Que le lecteur se rassure, toutefois, nous n'avons nulle envie de pousser cette discussion au delà de ce qui est strictement nécessaire pour démontrer que notre assertion, loin d'être en désaccord avec la loi économique dont nous venons de donner la citation, la confirme au contraire d'une façon éclatante.

De même en effet, qu'un salaire, exprimé en une égale somme de monnaie peut varier, entre des limites très étendues, selon les temps et les lieux, selon les besoins de la généralité des ouvriers et la dépense nécessaire à leur satisfaction; de même la quantité et la qualité du travail fourni par un ouvrier d'une profession déterminée, peuvent varier dans de très-larges proportions, selon que ce travail est bien ou mal rémunéré, de telle sorte, par exemple, que le travail accompli pendant le même temps par des ouvriers de profession semblable, peut représenter des valeurs fort inégales, sous forme de produits fabriqués. Cette différence peut résulter de plusieurs causes, telles que la faiblesse muscu-

Digitized by Google

laire d'un ouvrier mal nourri ou constamment excédé de fatigue, de son défaut d'intelligence, celle-ci n'étant pas stimulée par l'espoir d'un lucre suffisant ; enfin, sous l'impulsion du mauvais vouloir, ou même d'un désir de vengeance, excités par la misère, ou par un traitement humiliant, etc.

D'autre part, un salaire assez élevé et assez constant, pour que l'ouvrier qui en jouit, puisse espérer un avenir assuré pour lui et sa famille, le stimulera à travailler avec ardeur, intelligence et probité, de manière à produire une valeur bien supérieure à celle que représente son salaire. Dans ce cas son intérêt, loin d'être antagonique à celui du patron, comme on le représente trop souvent, est au contraire en parfaite concordance, la société profitant par surcroît de cet état de choses, qui augmente la puissance productive du travail.

On peut encore tirer de ce qui précède, cette conclusion importante : qu'à un salaire bas peut correspondre et correspond même, ordinairement, du travail à un prix élevé tandis qu'un salaire élevé n'est nullement incompatible, au contraire, avec du travail à bon marché.

Il est regrettable que la plupart des économistes ne se soient pas appliqués davantage à faire ressortir de leurs écrits, cette vérité si élémentaire et qui jette de si vives lueurs sur la question bien obscure et bien controversée encore, du salaire.

Passant de la théorie à la pratique, nous allons examiner comment le système du salaire est appliqué actuellement.

La journée de travail est encore, assez généralement, l'unité qui sert de mesure au salaire. On n'est pas néanmoins, sans avoir reconnu de nombreux inconvénients à l'emploi de cette unité ; si l'on continue donc, dans un grand nombre de cas, à lui accorder la préférence sur d'autres modes d'évaluation, c'est que l'on a constaté qu'ils présentaient certains autres désavantages, plus graves encore, dont il sera fait mention ci-après, ou bien que l'on ne s'est pas donné la peine de chercher quelque autre système, donnant des résultats plus avantageux.

Les inconvénients du salaire mesuré à la journée, sont principalement les suivants :

Digitized by Google

1° Dans tous les travaux qui sont forcément arrêtés par l'obscurité, cette mesure varie avec les saisons, sans qu'il soit toujours possible d'établir une compensation exacte entre ces variations.

2° Les patrons sont presque toujours tentés d'accroître outre mesure, la durée du travail journalier. Les ouvriers, toutefois, ne se soumettent à cette façon indirecte de diminuer leur salaire, qu'alors qu'ils y sont contraints, par un excès de l'offre sur la demande, dans le marché du travail. L'expérience d'ailleurs, a demontré, surtout dans les manufactures de produits textiles de l'Angleterre, que cette durée du travail journalier ne peut être accrue au delà d'une certaine limite, sans que le produit de ce travail ne décroisse, dans une progression beaucoup plus rapide, même alors que la tâche ne consiste que dans la surveillance d'un appareil ou d'une machine-outil, mû par un môteur mécanique.

Ce fait s'explique facilement, quoiqu'il passe inaperçu pour beaucoup de manufacturiers : l'excès de la fatigue et l'insuffisance du temps accordé au repos, diminuent rapidement les forces de l'ouvrier, surtout si elles ne sont pas réparées par une nourriture abondante et substantielle; la force de son intelligence décline plus vite encore que celle du corps; enfin le dégoût du travail et l'ennui aidant, l'ouvrier s'applique à ne fournir qu'un minimum d'efforts en échange de son salaire ou, en d'autres termes, à défendre, pied à pied, sa santé et sa vie, contre la rapacité du patron.

L'expérience a démontré de la manière la plus évidente, qu'il est un nombre d'heures, passé lequel la somme de travail journalier diminue au lieu de s'accroître, et il est prudent de rester plutôt au dessous de cette limite, que de la dépasser. En Angleterre, la loi l'a fixée à dix heures de travail effectif, par jour, dans les manufactures de fils et de tissus, et les fabricants, qui avaient d'abord considéré cette loi comme très-nuisible à leurs intérêts, ont fini par reconnaitre qu'elle leur est avantageuse, de telle sorte, que l'application s'en étend d'année en année à d'autres industries, parfois à la demande des patrons eux-mêmes.

3.° Quand un certain nombre d'ouvriers sont occupés ensemble,

Digitized by Google

dans un atelier, leur travail se règle toujours sur celui du moins diligent et du moins habile d'entre eux. La somme de ce travail est donc toujours un minimum.

Ceci s'explique encore, parce que l'ouvrier le plus actif et le plus adroit, n'étant pas mieux payé que ses confrères, il lui semble conforme à la justice, de ne pas fournir en échange d'un salaire égal, une plus grande somme d'efforts matériels et intellectuels.

4°. Le travail à la journée exige une surveillance continuelle, l'intérêt des ouvriers étant de se donner le moins de peine qu'ils peuvent. Or, l'intérêt du surveillant à réprimer la paresse, l'incurie et la négligence des ouvriers étant moins direct que l'intérêt de ces derniers à travailler peu et sans soin, il en résulte que cette surveillance, quelque vigilante qu'elle soit, demeure toujours illusoire en partie, tandis que les frais qu'elle nécessite accroissent le prix de la main d'œuvre.

Il résulte de l'ensemble de ces faits, que le travail à la journée tel qu'il s'exécute actuellement, s'accomplit dans les pires conditions possibles, son prix de revient, pour le patron, étant toujours un maximum, par rapport au produit qu'il en retire. Pour l'ouvrier, le travail à la journée a les inconvénients de tuer en lui toute initiative, tout désir de bien faire, en anéantissant son espoir d'améliorer sa condition dans l'avenir, et celle de sa famille par son intelligence, son activité et son dévouement. Enfin, la société perd à ce mode d'organisation du travail, toute la différence entre l'effet utile que produiraient des ouvriers intéressés à faire bien et beaucoup, et celui de travailleurs, mus par un intérêt tout opposé.

Une tâche à détermier pour chaque cas particulier, ou dans chaque spécialité de travail, prise pour base d'évaluation du salaire, offre-t-elle moins d'inconvénients que le système précédent, au triple point de vue de l'ouvrier, du patron et de la société? C'est ce que nous allons examiner.

En ce qui concerne le premier, il est évident que l'évaluation de son salaire à la tâche, lui est beaucoup plus avantageuse que celle

Digitized by Google

qui a la seule durée de son labeur pour base; car, en offrant une récompense proportionnée à l'intensité de ses efforts et à l'intelligence qu'il y déploie, elle fait dépendre l'amélioration de son sort de sa propre volonté, au lieu de la rendre impossible ou de la subordonner au hasard; comme dans le système du payement à la journée.

Il arrive donc ordinairement, que l'ouvrier tâcheron, appréciant la valeur du temps, s'efforce de l'utiliser le mieux possible, non-seulement en travaillant avec activité, mais encore en cherchant à perfectionner ses outils et à simplifier ses procédés. Il est bien vrai que la concurrence de ses camarades, en augmentant l'offre du travail exécuté par des moyens analogues, réduira peu à peu le surcroît de salaire qu'il en retire, mais, d'une part, cette concurrence n'agit qu'assez lentement et, d'autre part, elle est pour lui un stimulant à de nouveaux perfectionnements de son travail.

Pour le bon ouvrier, la tâche effective, prise comme mesure de son salaire, est donc un avantage réel et considérable, sans autre restriction que celle où un patron rapace, méconnaissant son véritable intérêt, grandit l'unité de cette tâche à mesure que l'ouvrier parvient à l'accomplir plus vite, grâce à son adresse et à son activité. Combien de patrons, malheureusement, qui tuent ainsi la poule aux œufs d'or, en dépouillant injustement et prématurément leurs ouvriers, des fruits du génie et de l'activité. Nous sommes heureux de voir notre opinion en cette matière confirmée par une autorité aussi respectable que celle de M. Louis Reybaud. Voici ce que nous lisons dans un compte-rendu d'une publication de cet auteur intitulée « la condition des ouvriers qui vivent de l'industrie du fer. » En décrivant cette condition pour les ouvriers des mines et usines de Fourchambault, il en fait ressortir deux leçons d'ordre économique. « La première est l'accroissement du travail par la substitution de la rétribution à la tâche à la rétribution par journée : avec les mêmes hommes, le même siége de travail, les mêmes opérations, la quantité quotidienne d'extraction pour l'ensemble des ouvriers est de quatorze

Digitized by Google

hectolitres et quart de houille, montée au jour, au lieu de trois et quart qui était le rendement d'autrefois; 1,120 kil. de houille, au lieu de 280. Le secret de cet accroissement est bien simple : intéressé dans les résultats du travail, l'ouvrier prend goût à ce qu'il fait, attache à la matière qu'il façonne une signification que jadis elle n'avait pas, se sent investi d'un droit dès qu'il prélève un tribut proportionnel; tout surcroît d'effort lui est compté comme surcroît de paye. »

Telle est la vertu manifeste d'un intérêt plus intime de l'ouvrier dans les fruits de son travail sous forme de tâche; mais à la condition que le patron n'abusera pas de ce surcroît de production pour ramener le salaire au même taux que dans le travail primitif à la journée; sinon tout le profit réel serait pour l'entrepreneur.

M. Reybaud aurait pu ajouter que le profit résultant de cet abus ne serait pas acquis pour longtemps à ce patron, car l'ouvrier comprend assez bien son intérêt pour ne point se donner de peine en vain ; il cherche donc dans ce cas tous les moyens imaginables de faire évaluer au plus bas la quantité de travail qu'il peut accomplir en un jour et qui servira d'unité d'évaluation à sa tâche. Il en résulte alors entre lui et le patron, une lutte à qui sera le plus rusé, lutte dans laquelle ce dernier n'est pas toujours le vainqueur.

Pour les mauvais ouvriers, au contraire, auxquels l'exemple des bons ne sert point de stimulant, la concurrence de ces derniers humiliant leur amour propre et tendant à faire baisser leur salaire, ils considèrent le travail à la tâche comme leur étant très-nuisible; aussi, sous la république de 1848, ils réussirent momentanément, grâce à leur grand nombre, à faire interdire ce travail, au cri de « à bas le marchandage! » dans beaucoup d'ateliers.

Tout récemment encore, dans un congrès tenu en Allemagne, les nombreux ouvriers qui y assistaient ont déclaré à une grande majorité qu'ils considéraient le travail à la tâche comme étant nuisible à leurs intérêts.

Digitized by Google

Il ne faut pas croire toutefois, comme nous avons été nous-même disposé à le faire, que les mauvais ouvriers seuls sont ceux qui protestent contre le travail à la tâche; il y en a un nombre considérable de bons, qui se joignent à eux dans cette protestation. Qu'y a-t-il, en effet, de plus décourageant pour eux, que la réduction perpétuelle de leur salaire à un niveau invariable, malgré tous leurs efforts pour rendre leur travail plus productif, en y prodiguant toute l'activité, le zèle, l'intelligence, le génie même, dont ils sont capables? Plus un ouvrier a le sentiment de sa valeur personnelle, plus il doit être disposé à se révolter contre un traitement qui l'assimile à l'esclave et qui rend inutile pour lui comme pour la société entière, tout le fruit de ses meilleures facultés.

Pour être réellement juste et profitable, le salaire à la tâche doit être garanti à l'ouvrier, pendant un temps assez long pour qu'il en puisse tirer un surcroît de profit qui compense amplement les efforts d'activité et d'intelligence auxquels il s'est livré et dont le résultat a été un accroissement de la puissance productive du travail, accroissement profitable à la fois au patron et à la société. C'est surtout dans les industries où ce principe de justice est méconnu, que les ouvriers montrent les sentiments les plus hostiles à l'égard des chefs de ces entreprises ; nous croyons être dans le vrai en affirmant qu'il n'est pas de cause plus efficace de coalitions, de grèves et de soulèvements tumultueux des populations ouvrières, que ce dénis de justice à leur égard.

L'avantage du patron dans le système du travail à la tâche, envisagé théoriquement, n'est guère moins évident ni moins considérable que celui du bon ouvrier. Cet avantage consiste d'abord, en ce que la rapidité du travail étant plus grande, le capital, tant en machines, appareils et outils, qu'en matières premières, étant plus activement employé, il en devient plus productif et augmente en conséquence les profits de celui qui le met en œuvre.

En second lieu, la simplification croissante des outils et des procédés qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, est la conséquence ordinaire du travail à la tâche, finit toujours par

Digitized by Google

profiter au patron, sous forme d'une diminution du prix de la main-d'œuvre. Cet abaissement est l'effet naturel, quoique plus ou moins lent, de la concurrence des ouvriers entre eux, même alors que le patron n'y intervient par aucune contrainte injustifiable.

Enfin, la surveillance à excercer sur la quantité du travail fourni à la journée, est remplacée par un contrôle sur la qualité des produits obtenus, la quantité étant presque toujours facile à vérifier.

Tous ces avantages du travail à la tâche se résument en dernière analyse, sous la forme d'un abaissement du prix des produits, obtenus par ce genre de travail, avantages qui s'étendent aussi à la société entière.

Quel dommage que ce tableau du travail à la tâche, si brillant en théorie, soit tellement assombri, dans la pratique qu'on lui préfère fort souvent le travail à la journée, malgré tous ses inconvénients.

Cela vient de ce que, très-souvent aussi, la loyauté, indispensable dans toute convention de marchandage, y manque plus ou moins complètement, ce qui en diminue ou en anéantit même les avantages au détriment de l'une des parties, si ce n'est des deux à la fois.

Il n'est pour ainsi dire aucune industrie, où le travail se paye à la pièce, qui ne fournisse des faits à l'appui des actes de mauvaise foi que nous venons de signaler.

Quoi de plus commun, par exemple, dans l'industrie des textiles, où le travail est payé à la pièce de tissus façonnée, que de serrer la trame le moins possible, aux dépens de la solidité de l'étoffe, dans le double but d'avoir achevé l'ouvrage plus tôt et de voler le fil épargné. La pièce est ensuite rendue humide au patron, afin qu'il ne s'aperçoive pas de la quantité de fil qui y manque.

Plus la matière première a de valeur intrinsèque et plus ce genre de vol est fréquent : aussi est-il connu, depuis longtemps dans l'industrie lyonnaise, sous le nom de *piquage d'onces.*

Dans les mines, où le percement des galeries est mesuré et payé

Digitized by Google

au mètre d'avancement, la fraude consiste à reculer le point de repère, servant à évaluer cet avancement; les minerais mesurés au cube sont empilés en y laissant des vides cachés, etc. Bref, on remplirait des volumes de la seule description des fraudes, des vols et des autres actes de mauvaise foi, auxquels se livrent les ouvriers travaillant à la tâche, dans un grande nombre d'industries.

Or, comme l'ouvrier qui fraude fait une concurrence déloyale et ruineuse à l'ouvrier honnête et que ce dernier ne peut signaler ces manœuvres au patron, sans être mis au ban de ses camarades et sans en subir toutes les conséquences, il est forcé de faire comme eux. C'est ainsi que le mal gagne de proche en proche, et se perpétue de génération en génération.

En bonne justice, peut-on apprécier les fautes de l'ouvrier avec la même sévérité que si elles eussent été commises par un homme d'éducation? La question est délicate, car il n'est pas sans danger de rejeter la culpabilité d'un être immoral et ignorant, sur le milieu dans lequel il a été élevé et où ses facultés morales et intellectuelles sont demeurées incultes ou ont été faussées; d'autre part, est-il permis de négliger entièrement ce côté de la question et d'exiger d'un siècle, d'une nation ou d'un individu, une dose de moralité et d'intelligence supérieure, ou même toujours égale, à celle du milieu social dont il est entouré et au degré de civilisation auquel ce milieu est parvenu?

Nous croyons donc pouvoir admettre, sans trop blesser la justice, quelques circonstances atténuantes envers l'ouvrier qui se livre aux divers genres de fraude que nous avons signalés plus haut, et qui sont devenus une habitude, pour les gens de sa profession. Ces atténuations sont motivées par :

1°. L'imparfait développement de ses facultés morales et intellectuelles, par suite de l'éducation nulle ou vicieuse qu'il a reçue.

2°. L'exemple qui lui a été donné, souvent dès son enfance, par les personnes dont il est entouré et même par ses parents qu'il est accoutumé à aimer et à respecter.

3°. La conduite qui est assez souvent tenue à son égard, soit

Digitized by Google

par le patron assez peu scrupuleux d'être juste, en considérant comme étant de bonne guerre et de bonne prise, ce qu'il parvient lui-même à soustraire au salaire de ses ouvriers, par des moyens que réprouve la loyauté.

Tous les patrons, en effet, ne sont pas également irréprochables sous ce rapport, sans pouvoir néanmoins invoquer les mêmes circonstances atténuantes que leurs ouvriers, auxquels ils sont ou doivent être supérieurs par l'éducation. Les chefs d'atelier et les contre-maîtres, bien qu'ils n'y soient pas directement intéressés, exercent assez souvent à l'égard des ouvriers qu'ils ont à commander ou à surveiller, des actes d'exaction ou d'injustice, qu'ils considèrent comme des représailles contre les fraudes de ces derniers.

On ne saurait trop blâmer non plus, le cumul que font certains employés et contre-maîtres de fabrique, surtout quand elles appartiennent à des sociétés anonymes, de leurs fonctions avec la profession de cabaretier, débitant de boissons ou de marchandises à l'usage des ouvriers. Ce cumul en effet, est toujours la source d'un monopole monstrueux, les ouvriers étant contraints, sous peine d'avoir à subir toute sorte d'avanies et de mauvais traitements, même d'être renvoyés, d'acheter les objets dont ils ont besoin dans les magasins de leurs supérieurs, sans pouvoir en discuter le prix, la qualité, ni même parfois la quantité. Ce mal est à son comble, quand la marchandise vendue est de la boisson, car alors le meilleur ouvrier devient forcément ivrogne et aucune épargne, aucune affiliation à une association quelconque, ne lui est désormais possible.

On peut affirmer que les cabarets tenus par des contremaîtres, ou des employés de fabrique, sont un des obstacles les plus sérieux à la suppression de l'ivrognerie, dans les localités où s'exerce la grande industrie.

Des plaintes fondées retentissent depuis longtemps et de toutes parts contre cet état de choses, qui n'en persiste pas moins, dans beaucoup d'établissements importants. Aux clameurs qui s'élèvent, les administrateurs répondent que le mal est trop invé-

Digitized by Google

téré pour qu'il soit facile de l'extirper et que l'on ne pourra y parvenir qu'à l'aide du temps. Cependant, rien ne se fait de bien sérieux dans ce sens et l'on va jusqu'à supposer que certaines administrations de compagnies industrielles tolèrent le commerce que font leurs employés et contre-maitres. Ce commerce en leur procurant un assez large supplément de profits, les rend moins exigeants en ce qui concerne leurs émoluments, et leur ôte l'envie de chercher, dans d'autres établissements, des fonctions plus élevées ou mieux rétribuées.

Si cette allégation était fondée, ce que nous n'oserions affirmer, ce serait de la part de ces administrations un fort mauvais calcul, car le résultat le plus certain de ce monopole, exercé par les employés, c'est d'éloigner de l'établissement les meilleurs ouvriers, dont la dignité se trouve blessée des atteintes continuelles que l'exercice de ce monopole porte à leur liberté et des vexations auxquelles il les soumet. Ces ouvriers d'élite savent bien d'ailleurs, que le travail ne leur manquera jamais, partout où ils iront offrir leurs services. Or, de leur départ découlent deux conséquences : la première, c'est que ces travailleurs d'élite seront remplacés par des ouvriers de deuxième ou de troisième ordre, qui n'exécuteront que de médiocre besogne ; la seconde c'est que ces ouvriers profiteront de la rareté de l'offre de leur travail, dans ces établissements mal famés, pour exiger un salaire dont l'élévation compense les vexations et les exactions qu'ils auront à subir. Enfin, et l'expérience a maintes fois confirmé ce fait, le monopole exercé par les employés, engendre toujours chez les ouvriers un vif mécontentement qui se decèle par une mauvaise marche imprimée à leur travail, par de fréquents accidents survenant aux machines, aux appareils, etc., quelquefois enfin par des émeutes,

De leur côté, les employés, plus préoccupés de leur commerce que de leurs fonctions, accompliront mal ces dernières ; il surgit d'ailleurs, entre eux, des haines et des rivalités dont la marche des affaires a beaucoup à souffrir. En somme donc, on peut affirmer que tolérer le commerce chez les employés, c'est placer

Digitized by Google

l'établissement où un tel état de choses existe, dans une situation manifeste d'infériorité à l'égard de concurrents mieux avisés, c'est-à-dire se créer des chances de ruine.

Concluons maintenant ; est-il admissible que l'état de choses dont la description a fait l'objet de ce chapitre, constitue la règle invariable, le « nec plus ultra » du salariat ? Est-il possible d'affirmer qu'il n'y a plus rien, absolument plus rien à faire pour l'améliorer ?

L'économiste qui oserait soutenir une pareille thèse, donnerait du même coup, gain de cause au communisme, qui prétend que dans l'organisation actuelle de la société, il existe un antagonisme fatal, irrémédiable, entre le capital et le travail, entre l'entrepreneur d'industrie et l'ouvrier. Mériterait-il d'ailleurs le titre d'économiste, celui qui méconnaîtrait à ce point, tout ce qu'il y a d'harmonie réelle dans cet admirable mécanisme, qui rend solidaires, les uns des autres, tous les membres de la grande famille humaine, qui ne permet pas qu'une classe de la société s'élève ou s'enrichisse impunément au détriment des autres !

Il faut donc bien le reconnaître, l'organisation actuelle du salariat, que la valeur en soit mesurée à la journée ou à la tâche, est fort loin de réaliser cet idéal qui consiste à faire converger les deux agents de la production vers ce but commun : l'accroissement progressif du bien-être de l'humanité. Entre la discorde et la concorde pour y parvenir, le choix peut-il être douteux ?

Mais pour que cette concorde se réalise, est-il absolument nécessaire que le travailleur soit associé au capitaliste de telle façon qu'il participe, dans la même mesure que ce dernier, aux profits comme aux pertes de la commune entreprise ?

Pour cela, il faudrait que ce travailleur intervint dans la gestion de cette entreprise ; car autrement il serait injuste qu'il participât à des pertes, qu'il n'a pu contribuer, ni à prévoir, ni à éviter.

Digitized by Google

Or, s'il est injuste qu'il participe aux pertes, est-il équitable qu'il prenne part aux profits, dans la même mesure que le capitaliste, pour lequel une partie de ceux-ci n'est qu'une compensation des risques de perte qu'il doit assumer sur lui seul, et dont une autre partie est la seule récompense de son génie et de sa persévérance? Hors le cas où le travailleur est capitaliste, cas que nous examinerons dans une autre section de cette étude, il s'agit donc de trouver un moyen terme, ou une organisation du salariat, telle que les intérêts de l'ouvrier soient mis en parfaite harmonie avec ceux du patron et avec l'intérêt général de la société, sans que l'ouvrier ait à contribuer dans la gestion de l'entreprise ni à en supporter les pertes éventuelles, autrement que par une diminution correspondante de la demande de son travail.

C'est cette étude qui fera l'objet du chapitre suivant.

Digitized by Google

Chapitre VI.

CONDITIONS DU SALAIRE DANS L'AVENIR.

La légitime aspiration des ouvriers vers un avenir meilleur que leur condition présente, vers une somme toujours croissante de bien-être et de liberté, ne se réaliserait d'une manière complète, qu'à la condition d'un développement progressif de leurs facultés morales et intellectuelles. Pour jouir pleinement de la liberté, en effet, il faut qu'ils s'en montrent dignes, par le bon et utile usage qu'ils sauront en faire.

L'amélioration de leur sort dans l'avenir, dépend donc en grande partie d'eux-mêmes et rien n'est plus propre à l'accélérer, que l'habitude acquise d'agir honnêtement et loyalement, en toute circonstance et quoiqu'il puisse leur en coûter, en apparence, d'efforts et de sacrifices.

Il est vrai que l'honnêteté et la loyauté ne sont pas moins désirables ni moins utiles chez les patrons que chez les ouvriers, et que c'est aux premiers à en donner l'exemple, s'ils veulent qu'il soit suivi par les seconds. Il est vrai aussi que la société, et en particulier l'Etat qui la représente doivent également pratiquer une scrupuleuse probité politique, afin que la conduite opposée ne serve jamais de prétexte, pour la foule ignorante et moutonnière.

Aussi longtemps, au contraire, que cette indispensable condition demeurera sans être réalisée, au moins en grande partie, la

Digitized by Google

régénération du monde des travailleurs sera lente et difficile, au point de décourager les efforts de ceux qui tenteraient de l'accomplir.

L'enseignement de la morale étant encore dans un état d'imperfection extrême et la femme surtout, n'y prenant qu'une part très-insuffisante la régénération qui doit résulter du progrès de cet enseignement ne s'opérera qu'avec beaucoup de lenteur. A défaut du sentiment plus noble de la dignité personnelle, il faut donc mettre en jeu le motif de l'intérêt individuel bien entendu, afin d'en obtenir plus d'harmonie qu'il n'en existe actuellement entre les intérêts de l'ouvrier et ceux du patron, par une organisation du salariat plus intelligente et surtout plus juste que celle qui existe aujourd'hui. Serait-ce une amélioration réelle de ce système, celle qui consisterait à faire participer l'ouvrier directement et de droit, aux profits de l'entreprise à laquelle il s'est engagé à fournir son travail ?

Nous ne le pensons pas ; il nous semble au contraire, que ce système serait en opposition formelle avec l'intérêt de l'ouvrier lui-même. Il est de toute justice, en effet, que celui qui participe aux profits d'une entreprise, prenne part aussi aux pertes de celle-ci. Or, n'étant pas capitaliste, comment l'ouvrier le pourrait-il ? Serait-il équitable d'ailleurs, que cet ouvrier fut rendu responsable de pertes résultant fort souvent, d'une gestion à laquelle il n'a pris aucune part ? On répondra peut-être bien à cette objection, que cet ouvrier étant intéressé à une entreprise dont il partage les profits et les pertes, devrait être consulté, au moins chaque fois qu'il s'agit de quelque affaire importante concernant cette gestion. Que de difficultés toutefois, s'opposeraient à cette part prise par l'ouvrier dans la direction d'une entreprise un peu considérable ! Où aurait-il puisé notamment, les connaissances et l'expérience des affaires qu'une telle direction suppose ? L'observation a maintes fois d'ailleurs, démontré que les ouvriers actionnaires envisagent généralement les affaires sur lesquelles ils sont consultés, à un point de vue étroit et mesquin, égoïste même et qu'ils préfèrent, d'ordinaire, le moindre profit immédiat aux

Digitized by Google

plus grands avantages à réaliser dans un avenir plus ou moins éloigné [1]. Avec de semblables dispositions, il est peu probable que la direction d'une fabrique ou d'une usine ait quelque chose à gagner à ce que les ouvriers aient voix délibérative, ou même consultative, dans ses conseils.

Il serait aussi peu séant enfin, à l'ouvrier, de quitter l'atelier de temps à autre, pour aller siéger à la salle du conseil, qu'il le serait au gérant d'échanger parfois sa plume contre le marteau, la lime ou la navette de ses ouvriers. L'un et l'autre fait sont également contraires au principe de la division du travail, que l'on n'enfreint jamais, sans qu'il n'en résulte une nuisance plus ou moins profonde.

Enfin, la participation des ouvriers à la gestion et aux profits de l'entreprise soulève une dernière difficulté; celle de savoir si les travailleurs nomades ou qui n'auront été admis que depuis peu de temps dans l'entreprise, jouiront de droits et d'avantages égaux à ceux de leurs confrères plus anciens, plus sédentaires, et dans ce cas, quel serait le temps de service qui leur assurerait cette égalité?

Il peut sembler puéril d'insister sur de semblables détails et il en serait réellement ainsi, dans la supposition que les notions d'économie politique fussent plus généralement répandues; mais ce qui l'est au contraire beaucoup trop, et ce que nous croyons dès lors, devoir contester avec énergie, c'est l'idée que la participation de l'ouvrier à la gestion et aux profits de l'entreprise à laquelle il vend son travail soit à la fois conforme à la justice et à son véritable intérêt. Faut-il en conclure que l'ouvrier ne doive jamais participer à ce bénéfice, autrement que par la stabilité plus grande de son salaire, qui résulte pour lui du succès de celle-ci? A notre avis, ce serait aller trop loin; car il est certain que ce succès dépend en partie de l'activité, de l'intelligence et du

[1] N'en est-il pas de même d'ailleurs à l'égard de beaucoup d'actionnaires qui, en leur qualité de capitalistes, se croient des êtres bien supérieurs en capacité et en lumières au commun des ouvriers?

Digitized by Google

bon vouloir que l'ouvrier met à l'accomplissement de sa tâche; or, le meilleur moyen d'obtenir de lui, le concours le plus complet et le plus efficace à la prospérité de l'établissement, c'est de le faire participer aux bénéfices dans une certaine mesure, sans que cette participation lui donne toutefois le droit d'intervenir dans la gestion des affaires. La part du profit qu'il obtiendra ainsi peut-être considérée comme étant due au surcroît de soin et de zèle qu'il apporte à son travail; loin donc de diminuer celle des actionnaires ou du capital, elle tendra plus tôt à accroître cette dernière.

En Angleterre, il a été assez récemment mis en pratique, un système de participation des employés et des ouvriers, aux profits de l'entreprise, qui nous paraît à plusieurs égards mettre en complète harmonie l'intérêt de l'entrepreneur ou du capitaliste, avec celui des travailleurs. Ce système, signalé dans les journaux, a été décrit par M. Jules Simon, dans son ouvrage intitulé : *Le travail*, auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« La compagnie Henry Briggs, Son and C°, qui exploite depuis longtemps les mines de houille de Whitwood et Methley, s'est transformée volontairement en association coopérative sous le régime de la responsabilité limitée, au capital de 135,000 livres divisé en 9,000 actions de 15 livres chacune, dont les deux tiers seulement seront appelés, et versés par à compte de deux mois en deux mois jusqu'à parfait paiement. Les anciens chefs de la maison conservent pour eux les deux tiers des actions, en acceptant de préférence, pour le surplus, les souscriptions, 1.° de leurs employés et ouvriers, 2.° de leurs clients. Nous remarquons dans le prospectus publié par MM. Briggs, Son and C°, le conseil donné par eux aux futurs actionnaires, de distribuer chaque année, à titre de *boni*, aux employés et ouvriers actionnaires ou non actionnaires, la moitié des bénéfices dépassant 10 p. 100 du capital engagé. « Il en résultera, disent les fondateurs, quatre » avantages principaux : 1.° plus de zèle de la part de tous les » employés et ouvriers ; 2° suppression de toutes difficultés entre » le capital et le travail ; 3° adoption d'un commun accord de » toutes les méthodes et de tous les nouveaux outillages ; 4° pos-

Digitized by Google

sibilité pour l'entreprise de choisir des ouvriers parmi les plus habiles. »

« Cette avance faite au principe de l'association par une entreprise prospère, mérite d'être signalée. »

Laissant de côté la facilité accordée aux ouvriers de Whitwood et Methley de devenir actionnaires de l'entreprise, ce dont nous n'avons pas à nous occuper ici, nous considérons le partage des bénéfices, entre le capital et le travail, après le prélèvement de l'intérêt et de l'amortissement du fonds engagé, comme une mesure également profitable aux deux intéressés ; bien entendu, en laissant la quote-part afférente à chacun d'eux, hors de question. Nous croyons à la réalité des avantages qui, selon les fondateurs, doivent être le résultat de cette mesure. La possibilité d'améliorer leur sort par cette combinaison, aura pour conséquence en effet, de stimuler le zèle et le dévouement des employés et des ouvriers, à travailler dans l'intérêt de l'entreprise, qui de cette façon coïncidera avec leur intérêt propre.

De cette harmonie des intérêts résulteront donc des efforts plus intelligents, plus continus et mieux combinés, pour le succès de l'entreprise, d'où un surplus de production assez considérable pour que la part qui en revient au travail, étant prélevée, celle du capital soit encore supérieure à ce qu'elle était avant l'adoption de ce système. Il se pourrait toutefois, que les ouvriers étant fort nombreux, leur participation collective aux bénéfices de l'entreprise, n'augmentât pas le revenu de chacun d'eux, d'une manière bien sensible. Dans ce cas, il conviendrait d'ajouter à ce stimulant, d'autres encouragements à faire bien et beaucoup, dont il sera fait mention ci-après.

Depuis longtemps déjà, dans certains établissements dont nous pouvons citer les noms tels que : la compagnie minière et métallurgique de la Vieille Montagne, la Société des hauts-fourneaux et laminoirs de Montignies-sur-Sambre, la belle et grande fabrique de MM. Godin, frères, à Huy [1] en Belgique, la manufacture

[1] Ces intelligents manufacturiers ont même étendu le système de la pro-

Digitized by Google

de glaces de St-Gobain, quelques établissements métallurgiques les six grandes compagnies de chemins de fer en France, ont adopté le principe de la distribution d'une part des dividendes aux employés et les chefs-ouvriers, qui se sont le plus distingués par leur mérite et leur zèle, de telle sorte par exemple, que l'exclusion de l'un d'eux dans ce partage, est l'équivalent d'un blâme infligé à sa conduite.

Il ne serait pas difficile, selon nous, d'étendre ce système, dont les excellents effets ont été constatés partout où il a été mis en œuvre, sinon à tous les ouvriers, au moins à ceux qui sont attachés à l'entreprise depuis un certain temps.

Objectera-t-on qu'une distribution aussi large des dividendes, diminuerait notablement la part qui en revient légitimement aux actionnaires et reproduirait l'inconvénient signalé plus haut; nous répondrons que le résultat presque infaillible de ce système, étant d'augmenter la production dans une mesure considérable, en qualité comme en quantité, le dividende annuel s'en trouverait tellement accru, que la part distribuée aux travailleurs ne diminuerait en rien, mais au contraire augmenterait très certainement et d'une façon notable, celle que ces mêmes actionnaires recevaient avant l'adoption du système nouveau. Ainsi se trouverait donc établi le triple accord entre les intérêts du travailleur, du capitaliste et de la société, qui réalise l'idéal de l'organisation du travail salarié, alors même que sa base d'évaluation est la journée.

Nous demandons pardon à nos lecteurs, de la fréquente répétition que nous faisons du principe exposé ci-dessus; mais nous le jugeons d'une telle importance et il est en même temps encore si mal compris, que nous avons jugé cette répitition nécessaire, ou tout au moins excusable.

gression à leur clientèle; le prix du papier est réduit, selon un tarif déterminé, en raison de l'importance de chaque demande. Les petits consommateurs sont ainsi intéressés à s'entendre entre-eux, pour adresser à la maison Godin une demande collective et par suite à lui procurer une extension de clientèle.

Digitized by Google

L'évaluation du salaire à la tâche, chaque fois qu'elle est possible donne un moyen plus direct, plus immédiatement efficace que le précédent, de rémunérer le travail de l'ouvrier en proportion exacte de son mérite et par conséquent de le stimuler à faire bien et beaucoup. Ce moyen, qui permet à l'ouvrier d'obtenir un salaire élevé, s'il veut travailler sérieusement et loyalement, au plus grand avantage du patron, concilie donc parfaitement leurs intérêts réciproques, puisque à ce salaire élevé correspond une production abondante et de bonne qualité, qui laisse une ample marge au profit du patron.

C'est non-seulement l'activité corporelle de l'ouvrier qui est ainsi stimulée à un haut degré, mais aussi celle de son intelligence, de son génie même. S'il est vrai en effet que le génie soit le produit d'une faculté naturelle, exercée avec patience et persévérance, qui niera que l'ouvrier ne puisse ainsi développer ses facultés innées? Aussi pourrait-on citer par milliers, les procédés expéditifs, les instruments simples et ingénieux, les machines compliquées même, inventés ou perfectionnés par de simples ouvriers. Le nombre en serait encore plus considérable si, comme nous l'avons fait remarquer dans le chapitre précédent, tant de patrons ne s'appliquaient pas systématiquement à ravir à leurs ouvriers les fruits à peine éclos du génie de ces derniers. Comme si ce génie, pour se manifester, n'avait pas besoin de l'actif stimulant de l'intérêt personnel, avec un peu de gloire par-dessus le marché, s'il est possible. Comme si encore l'ouvrier qui vend au patron son travail professionnel, tel qu'il est déterminé par l'usage, lui devait par surcroît les fruits de son génie, manifestation de tout ce qu'il y a en lui de plus libre, de plus spontané!

Rappelons encore ici la remarque faite au chapitre précédent, qu'une conduite aussi injuste amène fatalement cette conséquence, nuisible pour l'humanité entière, qu'une immense somme de génie étant paralysée la société perd toute l'utilité gratuite qui en eût été le résultat.

Digitized by Google

Nous avouons qu'il n'est pas toujours facile de mettre en pratique le principe d'un système exactement proportionné au mérite de la tâche accomplie, ni celui du respect dû à la propriété des œuvres du génie ; nous reconnaissons pleinement que beaucoup de tentatives de ce genre, faites de bonne foi, ont échoué ; mais ce n'est pas un motif pour se décourager, car si l'effort est grand, le but à atteindre est immense. Il ne s'agit de rien moins en effet, que d'infuser une vie nouvelle à l'industrie qui trouve une application convenable et sûre du principe dont il est question.

On peut assimiler l'économie de temps et d'efforts résultant du perfectionnement apporté à son travail par un ouvrier intelligent à une invention qui réduit le prix de revient du produit auquel elle s'applique; or cette invention, l'expérience l'atteste, ne se réalisera pas si l'inventeur n'est assuré d'obtenir, comme récompense, au moins une partie des frais qu'il a épargnés au producteur.

C'est ce qui rend si souverainement injuste, la réduction du salaire de l'ouvrier tâcheron, à mesure qu'il parvient à rendre son travail plus productif, contre laquelle nous avons protesté dans le chapitre précédent. Il est donc conforme à l'équité et à l'intérêt bien entendu du patron, que ce salaire soit maintenu à son ancien taux, pendant un temps assez long pour que l'ouvrier trouve dans ce surcroît de profit, la légitime récompense de ses efforts, en même temps que le nécessaire stimulant pour les continuer. Nous montrerons plus loin par des exemples, qu'ici encore le juste et l'utile sont d'accord, pour recommander cette loyale conduite au patron.

Voici quelques-uns de ces exemples :

Nous citerons en première ligne, l'application intelligente qui a été faite de ce que nous appellerons désormais le principe du salaire progressif, à l'importante industrie de la meunerie. Nous extrayons la description de cette application de *l'Economiste belge* du 1er décembre 1866.

Digitized by Google

« *Examen des moyens pratiques d'appliquer à la meunerie, en faveur du personnel d'un établissement, le principe de la participation aux bénéfices résultant de la fabrication.*

« De nombreuses expériences, faites en divers pays et dans les industries les plus diverses, ont prouvé que c'est bien plus encore à l'avantage du maître qu'à celui des ouvriers et employés que le système de participation aux bénéfices a été introduit, soit sous formes de primes progressives accordées régulièrement pendant le travail, en raison directe de la quantité, du rendement ou de la qualité des produits fabriqués ; soit sous forme de tantième des bénéfices nets réalisés au bout d'un certain temps.

» Si l'usage d'intéresser l'ouvrier n'est pas devenu la règle générale cela tient, en beaucoup de cas, à la routine et à un vieux préjugé qui prend son origine dans les temps et les habitudes de l'esclavage, du servage et du vasselage, et qui fait que le maître conserve un certain mépris pour l'ouvrier, dont il s'exagère volontiers l'infériorité morale. Le maître imbu de pareils sentiments néglige facilement de chercher les moyens de développer l'intelligence, l'adresse et l'activité de l'ouvrier en l'intéressant directement à perfectionner ou augmenter son travail, et il ne semble pas se douter combien est considérable la différence que l'on observe généralement entre le produit du travail d'un ouvrier dont l'intérêt personnel est fortement en jeu et celui de l'ouvrier qui n'est rétribué que sous forme d'un salaire fixe et qui n'est ni responsable ni solidaire des profits et pertes de son patron.

» Une autre cause qui empêche souvent d'intéresser l'ouvrier, c'est, il faut bien le reconnaître, le rapport en sens inverse, autrement dit l'opposition qui dans certaines fabrications, se rencontre entre l'obtention de la quantité et celle de la qualité, entre la qualité et le rendement.

» C'est encore un obstacle sérieux que la difficulté d'apprécier et d'établir d'une manière assez exacte l'influence qu'ont sur le rendement en quantité et en qualité des variations très fréquentes dans la qualité des matières premières.

Digitized by Google

» Voilà donc ce qui contrarie le plus l'introduction du système de primes.

» Quant à la participation au partage des bénéfices nets, d'autres obstacles se présentent. Le plus grand de ceux-ci est la difficulté de distinguer quelle part, dans le résultat final, est due d'un côté à l'habileté commerciale et de l'autre au talent industriel, lorsque ces deux aptitudes de la part des directeurs ont également contribué au succès.

» Ajoutons enfin que les patrons ont souvent des motifs plus ou moins sérieux de tenir le résulat de leurs affaires secret et que la participation de « tiers » dans les bénéfices peut compliquer la comptabilité, entraîner les désagréments d'un contrôle et enfin donner lieu à des contestations.

» Il n'est guère d'industrie qui, lorsqu'il s'agit d'intéresser le personnel aux bénéfices, présente à l'égal de la meunerie, tous les obstacles réunis que nous venons de signaler. Cependant nous sommes convaincus que l'on peut, avec grand avantage pour le patron, faire participer le chef meunier aux bénéfices de la fabrication et accorder des primes aux chauffeurs-machinistes et aux meuniers-conducteurs.

» Voici le moyen qui nous paraît le plus pratique de réaliser cette amélioration :

» Constatons d'abord qu'il est de la plus haute importance pour le meunier-négociant d'avoir un compte de fabrication parfaitement tenu. Ce compte doit lui indiquer constamment :

» 1° Le prix auquel lui reviennent les farines sortant de son moulin.

» 2° Le rendement plus ou moins avantageux des grains, selon le rapport de leur prix à leur qualité.

» 3° Si le personnel de l'établissement à fait sa besogne avec l'activité et les soins voulus.

» Ce compte, c'est au chef-meunier à le tenir; et du moment où le prix courant des farines lui est connu, au moment de la mise en mouture d'une partie de grains, rien ne lui sera plus

Digitized by Google

facile que de connaître le bénéfice net qu'aura donné la fabrication de cette partie.

» Ainsi :

» Il s'agit d'abord d'estimer ce que coûtera l'heure de travail, ce qui, le premier mois, devra être fait approximativement mais qui le sera avec beaucoup plus de précision les mois suivants. Pour procéder à cette estimation il faudra, en supposant un moulin loué et activé pour un laps de temps de trois années, par exemple, ouvrir un compte aux premiers frais de mise en activité et aux améliorations jugées opportunes et dont les bons effets doivent se faire sentir pendant toute la durée du bail. Le total de ce compte devra être complétement amorti en trois années et, par conséquent un trente-sixième de ce total sera, chaque mois, ajouté aux frais généraux du mois, comprenant chauffage, entretien, main-d'œuvre et location.

» Voulant tout à fait séparer ce qui concerne la spéculation et la partie commerciale de ce qui regarde uniquement la fabrication, voici comment nous procéderions :

» Le travail de mouture se divisera en « parties » variant, supposons-nous, de cent à trois cents sacs, selon les circonstances. Chaque partie porte un numéro et il lui est ouvert un compte au *débit* duquel est inscrit le poids du grain et sa valeur calculée au prix réel du jour où cette partie entre en mouture. Il est tenu note de l'heure à laquelle la mouture commence et de l'heure à laquelle elle finit, c'est à dire du nombre d'heures de travail dépensées soit, à « tant » l'heure, une somme de... laquelle ajoutée à celle de la valeur du grain, forme le total du *débit* du compte de cette partie.

» Au *crédit* de ce même compte figure, en poids (avec réduction en p. c. en marge) et en valeur, celle-ci étant calculée au prix réel du jour où le prix du grain brut a été fixé :

» *a* La perte de poids.

» *b* Les grenailles.

» *c* Le son.

» *d* Les recoupettes.

Digitized by Google

» *e* La farine bise.

» *f* La fleur seconde qualité.

» Le produit de l'addition de ces sommes se soustrait du total figurant au ***débit***, et le ***reste*** que donne cette soustraction représente la valeur globale de la quantité de fleur première qualité obtenue et, par conséquent, le prix de revient exact de cette fleur.

» Enfin le prix de vente réel de la fleur première qualité, au même jour où le prix du grain a été côté, étant également indiqué par le patron il est clair que la différence entre ce prix de vente et le prix de revient trouvé, constitue un bénéfice ou une perte de fabrication.

» Ainsi se trouve clôturé le compte de chaque partie, lesquelles se succèdent sans interruption ; et c'est le relevé du résultat de toutes ces parties qui, à la fin de l'année, doit donner le chiffre des bénéfices de la fabrication, chiffre sur lequel le chef meunier aura un tantième.

» D'un autre côté, pour stimuler autant que possible le zèle de ceux des ouvriers dont la vigilance a le plus d'action sur le prix de revient, le salaire des chauffeurs-machinistes et celui des meuniers-conducteurs doit consister en un fixe assez bas, augmenté d'une prime de « tant » par sac, sur le nombre de sacs fabriqués, en sus d'un certain minimum, en un temps donné. Par ce moyen le conducteur et le machiniste feront non-seulement leur possible pour fabriquer beaucoup en peu de temps (ce qui est une chose capitale pour l'amoindrissement du prix de revient) mais en outre ils exerceront constamment l'un sur l'autre la surveillance la plus active, car la négligence de l'un sera toujours un préjudice immédiat pour l'autre.

» Il y a toutefois une chose importante à observer ; c'est que l'intérêt qu'aura le meunier conducteur à moudre beaucoup sera pour lui une tentation constante de le faire mal et par conséquent, un danger continuel pour le maître. Ce danger ne peut-être écarté que par une surveillance très active, de nuit et de jour, de la part

Digitized by Google

du chef-meunier et par l'usage de punitions pécuniaires sévèrement infligées par lui aux ouvriers coupables de négligence et surtout d'avoir volontairement mal fait leur ouvrage.

» Voilà comment, par une organisation perfectionnée du salaire, basée sur la participation aux bénéfices, le directeur et l'ouvrier trouvent leur intérêt personnel à coopérer de toute la force de leurs facultés au succès de l'entreprise industrielle à laquelle ils sont attachés.

J. R. »

Les « bulletins » de *la société industrielle et commerciale de Verviers* (première année, 2e livraison page 22) contiennent aussi un remarquable rapport de M. Vander Maesen, fabricant et membre de cette société, dans lequel, après avoir signalé les défauts des moyens en usage pour l'évaluation de la tâche des ouvriers tisserands en étoffes de laine, ainsi que les nombreux et graves inconvénients qui en résultent, il propose un système propre, non-seulement à proportionner exactement le salaire à la tâche accomplie, mais aussi à le faire croître progressivement avec le degré de perfection atteint par le travail. Voici quelques détails sur ce système et ses effets présumés.

« Le règlement à la duite, [1] de tous ceux pratiqués à ce jour, c'est le plus rationnel, le plus logique. Le travail des tisserands consistant à introduire la trame dans la chaîne, il est rationnel que l'on prenne pour base de paiement, la quantité de trame introduite dans un tissu donné. La base de règlement est donc bonne, puisqu'elle est la mesure effective du travail opéré ; le seul vice qui existe dans cette méthode, c'est qu'elle est incom-

[1] Le mot « duite » est un terme technique, par lequel on désigne l'un des fils, dont l'ensemble compose la *trame*, c'est-à-dire les fils disposés transversalement dans le tissu, par opposition à la *chaîne*, composée de tous les fils longitudinaux.

Digitized by Google

plète, et voici en quoi : ceux qui paient à la duite, paient de la même façon le nombre de duites entrées dans un nombre déterminé de mètres, quelle qu'en soit la quantité ; je m'explique par un exemple.

» Un tisserand met, je suppose, dans une pièce de 28 mètres, 67,000 duites. Un autre mettra, dans le même genre de pièces et dans le même mètrage, 61,000 duites.

» Ce qui représente au mètre dans le premier cas, 2400 duites, dans le deuxième cas, 2200 duites.

» Ils recevront le même prix par mille duites ; ils seront donc payés également, bien que le tisserand mettant dans sa pièce 2400 duites, ait fait un travail plus parfait, nécessitant plus de soins, plus de temps. Il suffit, je pense, de signaler cet abus pour qu'il soit condamné.

. . . . . .

» Le seul mode rationnel est donc le payement à la duite, puisqu'il est comme je l'ai dit, la mesure exacte du travail effectué. Ce mode de règlement nécessite un complément indispensable qui est le stimulant et la garantie d'un bon tissage ; en principe récompenser le bon travail, punir le mauvais ; en pratique, un tarif progressif.

» Prenons un exemple :

» Un tissu demande comme maximum, c'est-à-dire pour un travail parfait, 2,400 duites au mètre.

» Pour un travail satisfaisant, 2,300 duites au mètre.

» Pour un travail médiocre, 2,200 duites au mètre.

» Pour un travail imparfait, 2,100 duites au mètre.

» Je suppose les 1,000 duites payées à 45 centimes.

» Voici les prix correspondant au mètre avec une simple progression de 1 centime aux mille duites :

» 2,400, travail parfait, 45 centimes les $^{0}/_{00}$ duites, 1-08 le mètre.

» 2,300, travail satisfaisant, 44 centimes les $^{0}/_{00}$ duites, 1,01 le mètre.

Digitized by Google

» 2,200, travail médiocre, 43 centimes les $^0/_{00}$ duites 94 $^1/_2$ centimes le mètre.

» 2,100, travail imparfait, 41 centimes les $^0/_{00}$ duites, 86 centimes le mètre.

» Ainsi, au moyen d'une simple progression d'un centime, nous obtenons entre le travail parfait et le travail imparfait, une différence de 22 centimes au mètre pour 300 duites en moins dans le mètre. À la duite simple, sans progression, la différence ne serait que de 13 $^1/_2$ centimes, il y aurait donc de cette façon 8 $^1/_2$ centimes de punition au mètre.

» Cette différence constitue le stimulant nécessaire au bon tissage, car l'ouvrier se prémunira de toute manière pour obtenir un travail parfait : tous voudront y arriver, et c'est ce que je puis affirmer par la courte expérience que j'en ai faite dans mon atelier de tissage. Loin de se plaindre, ils en seront très-satisfaits, car ce mode de payement constitue une hausse de salaire ou plutôt une rémunération plus juste. Le bon ouvrier est payé d'une manière équitable, et l'incapable ou de mauvais vouloir est puni, légèrement cependant, puisque pour son mauvais travail il ne bonifie que 8 $^1/_2$ centimes, ce qui est loin de représenter le préjudice causé.

. . . . . .

» Il est donc absolument nécessaire de récompenser le bon tisserant et de punir le mauvais. La mesure du reste, que je propose, intéresse l'ouvrier directement, vous l'associe dans la réussite du tissage. Je crois donc le principe bon et salutaire, car il nécessite peu de surveillance, le travailleur étant lui-même son surveillant comme le premier intéressé. »

Voici, finalement, quelques exemples tirés de l'industrie minière.

Il y a quelques années, le directeur d'une importante houillère des environs de Charleroi, M. E. Bellière, imagina et mit en œuvre un moyen fort simple d'intéresser les ouvriers à l'amélioration de la qualité des produits obtenus, c'est-à-dire d'augmenter le rapport de la grosse houille, ou gaillette, extraite, à la houille

Digitized by Google

menue, qui a une valeur beaucoup moindre et dont la vente est difficile. Jusqu'alors, l'extraction de la houille avait été payée pour les deux qualités, à un taux uniforme que nous supposons, pour fixer les idées, de 13 centimes par hectolitre. M. Bellière déclara à ses ouvriers qu'il les payerait désormais à 16 centimes pour le gros, et à 10 centimes seulement pour le menu, ce qui n'altérait point la moyenne. A l'origine, les ouvriers murmurèrent un peu de cette disposition nouvelle, prétendant que le surcroît de peine qu'ils se donnaient pour briser la houille le moins possible, dans l'abattage et le transport, n'était pas compensé par la différence de prix entre les deux qualités. Bientôt cependant, ce soin leur devint tellement familier, qu'ils parvinrent à augmenter la relation du gros au menu d'une manière assez notable, sans se donner sensiblement plus de peine, mais en gagnant un salaire plus élevé. En même temps et malgré le surplus de salaire payé aux ouvriers, la comptabilité de l'établissement démontrait dans l'année même où le perfectionnement fut introduit, un accroissement de profit de 15,000 francs sur l'année antérieure, dû à cette seule cause.

Encore un exemple non moins significatif que le précédent.

L'industrie houillère de la province de Hainaut a pris depuis quelques années un accroissement considérable, qui a motivé une organisation toute différente du système de travail adopté depuis fort longtemps. La pénurie des bons ouvriers se faisant vivement sentir, il a fallu partager les opérations assez compliquées qu'ils exécutaient, de manière à ne leur laisser que les plus difficiles, en confiant les autres à des travailleurs plus novices. Cette division permettait en même temps de substituer l'entreprise à la tâche, au travail à la journée et les avantages de ce système furent si évidents, qu'il ne tarda pas à se généraliser. L'ouvrier fut donc payé au mètre carré d'avancement dans la veine exploitée et on chercha à lui faciliter l'abattage du charbon par le perfectionnement des travaux accessoires. Dès lors les intérêts de l'ouvrier et du patron semblaient en parfaite coïncidence ; car le salaire du premier s'élevant en raison directe de ses efforts, il

Digitized by Google

était intéressé à les accroître ; tandis que le second diminuait ses frais généraux, en les répartissant sur une plus grande quantité de houille extraite et pouvait accepter des commandes plus considérables, d'où découlait pour lui une double source de bénéfices.

Malheureusement dans certaines circonstances ce système si excellent en principe fut mal appliqué. Au lieu de laisser le salaire de l'ouvrier s'accroître avec son travail, ce qui devait infailliblement arriver en laissant le prix du mètre au même taux dans les mêmes conditions de difficulté d'abattage, on voulut spéculer sur l'ardeur des ouvriers. En effet, à mesure que l'on voyait la moyenne de sa journée augmenter parce qu'il faisait plus de travail, on abaissait le prix du mètre d'avancement de façon à ramener forcément cette moyenne à un taux à peu près invariable, et que par amour propre les exploitants tâchaient de tenir le plus bas possible.

On réalisa ainsi de misérables économies pendant un certain temps et jusqu'à ce que l'ouvrier se fut aperçu de cette manœuvre. Mais dès-lors il se révolta, comprit que tous ses efforts étaient inutiles, puisque quelques grands qu'ils fussent, il n'en était pas payé davantage. Se sentant dupé, il voulut tourner à son profit cette prétention de ses patrons de ramener son salaire à un niveau invariable. En conséquence il ralentit ses efforts de manière à n'obtenir dans sa journée qu'un faible avancement, pour diminuer de cette façon, l'unité qui servirait désormais de mesure à son salaire, ce qui lui permettrait de gagner davantage à travail égal.

Les patrons de leur côté ne furent pas longtemps sans s'apercevoir de la mauvaise volonté de leurs ouvriers. Ils employèrent les moyens de répression. Les ouvriers résistèrent, firent valoir la mauvaise foi de leurs patrons; de là les nombreux conflits, les fréquentes grèves que nous avons signalés au chapitre II. Les intérêts du maître et de l'ouvrier n'étaient plus solidaires et le système qui devait donner de si magnifiques résultats arriva précisément au but opposé à celui qu'il voulait atteindre. Car dans ces conditions le procédé du marchandage perd non seulement tout ce qu'il offre d'avantageux, mais place le patron et l'ouvrier dans des

Digitized by Google

conditions bien plus défavorables que le système du payement à la journée.

Voyons maintenant les résultats bien différents auxquels on arrive par un emploi judicieux du système de la tâche pour l'abattage de la houille.

Selon cette méthode l'ouvrier est intéressé, en principe, à faire le plus grand avancement possible. Si la disposition des travaux et les moyens de transport permettent l'évacuation facile du charbon extrait; si d'autre part, la surveillance est assez active, il arrivera que le rendement par ouvrier, c'est-à-dire la quantité de charbon qu'il aura produite dans un temps donné, sera plus considérable. En même temps une surveillance active doit avoir pour effet de mettre la qualité de la houille abattue au niveau de la quantité.

Voici quelques chiffres qui permettront d'apprécier les avantages de ce système.

A une époque où les charbons étaient très demandés, où par conséquent l'ouvrier savait qu'on avait besoin de lui-et qu'il pouvait avancer beaucoup sans craindre que l'on diminuât le prix du mètre, un exploitant constata que dans une veine, l'ouvrier obtenait en moyenne cinq hectolitres de plus qu'auparavant, par journée de travail, quoique les conditions de difficulté d'abattage fussent restées tout-à-fait les mêmes. Cette augmentation provenait de ce que l'ouvrier avançait en moyenne de 20 centimètres de plus, sur toute la largeur de sa tâche. La dépense moyenne par hectolitre, pour l'abattage dans cette veine était de fr. 1,10. Mais de son côté, celui-ci avait fourni pour 7 francs en cotant le prix de l'hectolitre à fr. 1,40.

Dans les houillères où le chargement, le transport souterrain et l'accrochage se font à l'entreprise, cet excédant de production eut été transporté dans les mêmes conditions que le reste. Mais remarquons que l'ensemble des travaux comprenant l'abattage et le transport jusqu'à l'orifice inférieur du puits, sont les seules dépenses constituant le prix de revient de ces cinq hectolitres, puisque c'est un excédant à la production ordinaire pour laquelle

Digitized by Google

ont eut dû faire les autres dépenses comprises dans le prix de revient, quand même cet excédant n'eut pas été produit. Par conséquent les frais d'abattage pouvant être évalués à 0 fr. 50 et ceux du trainage, chargement, etc., à 0,50, on eut retiré de l'excédant de production un bénéfice net de 6 francs par ouvrier et par journée de travail.

Dans le cas ou le trainage se paierait à la journée, le bénéfice réalisé serait encore plus considérable puisque les frais d'abattage seraient seuls à payer. Ce bénéfice net s'élèverait donc à fr. 6,50.

Comme 75 ouvriers travaillaient dans ces conditions, leur augmentation de travail produisant 5 hectolitres eut pu faire réaliser par jour, dans le cas ou le trainage eut été à l'entreprise un profit net de 450 francs, soit au bout d'un mois de 25 jours de travail, 11,000 francs. Et dans le cas du trainage à la journée, un bénéfice de 480 francs par jour ; ce qui représente au bout du mois une somme de 12,000 francs. En réalité, le bénéfice était plus considérable, puisque l'on économisait encore sur le boisage et sur d'autres dépenses.

On voit par ces exemples, combien un bon emploi du système du marchandage est avantageux pour le patron et pour l'ouvrier. Il amène l'augmentation de rendement par ouvrier qui a simultanément l'avantage, pour celui-ci d'augmenter la moyenne de sa journée et pour le patron de lui procurer un excédant de bénéfice.

La personne à l'obligeance de laquelle nous devons les renseignements qui précèdent, y ajoute les réflexions que nous sommes heureux de reproduire ici, tellement elles coïncident avec ce que nous avons affirmé dans différents de nos écrits et notamment dans le chapitre précédent de ce travail :

« Nous ne craignons pas de dire que l'on arriverait ainsi à faire produire à l'ouvrier un dixième de plus que ce qu'il donne actuellement. J'en trouve la preuve dans cette expérience que bien des exploitants ont faite. Dans des moments où on avait besoin de beaucoup de charbons, ils demandaient à leurs ouvriers de travail-

Digitized by Google

ler $^{3}/_{4}$ de jour. Ceux-ci en restant à la tâche une heure de plus qu'à l'ordinaire fournissaient du charbon au dessus de la production journalière habituelle, bien plus qu'ils n'en faisaient en $^{1}/_{4}$ de jour.

» Cette liberté laissée à l'ouvrier est le seul moyen à employer pour former et conserver de bons mineurs. Et l'on sait que dans le travail des mines où la surveillance est si difficile, le bon ouvrier est la richesse de celui qui l'emploie. En effet autant celui-ci fait gagner d'argent à son patron parce que non-seulement il produit beaucoup et fait de bonne marchandise, mais encore parce qu'il peut faire réaliser des économies considérables sur bien des dépenses, autant l'ouvrier mauvais ou mal disposé rapporte peu et même est souvent une cause de perte. Malgré tous les moyens de répression que l'on puisse employer, il n'y a pas d'exploitant qui n'ait appris à ses dépens tous les moyens dont l'ouvrier dispose pour lui porter préjudice quand il le veut; on entend souvent les vieux praticiens se plaindre de leurs ouvriers quand ils les comparent à ceux qu'ils avaient autrefois. Qu'ils ne s'en prennent qu'à l'abus du marchandage qui a rendu l'ouvrier défiant et très-souvent l'a découragé.

» Il est donc urgent de réformer ce système vicieux de réduire l'unité de la tâche à mesure que l'ouvrier parvient à faire plus d'ouvrage dans sa journée ; c'est un faux calcul de chercher à diminuer le prix de revient par ce moyen. Je sais qu'il est des exploitants qui sont persuadés de la vérité de ce que je viens de dire. Mais souvent ils sont forcés de suivre le courant et la réalisation de leurs bonnes intentions leur est impossible. »

Une autre conséquence, très avantageuse aussi, du système que nous venons d'exposer, ce sont les habitudes d'ordre et de régularité dans le travail que prennent les ouvriers soumis à ce régime. Pour eux, plus de chômage du lundi, plus de ses pertes fréquentes de journée qui se renouvellent d'autant plus que la demande de leur travail est plus pressante et qu'ils colorent du prétexte de la lassitude dont ils sont accablés quand leur tâche est trop prolongée, alors qu'un salaire moins élevé les con-

Digitized by Google

damne à un labeur sans relâche. C'est pendant l'année 1866, où la demande du travail a excédé de beaucoup celle des autres années, que cette pratique des ouvriers a fait le sujet de plaintes amères, de la part des chefs d'établissements qui avaient maintenu le principe vicieux du salaire systématiquement réduit au minimum.

Est-il nécessaire d'accumuler les exemples pour mettre hors de doute les avantages du salaire progressif ?

En résumé, nous avons la conviction profonde que ce genre de salaire, dont nous venons d'exposer le mécanisme, est destiné à se substituer, dans un avenir plus ou moins éloigné, au système défectueux et suranné qui régit actuellement la rémunération du travail. Quand cette révolution aussi bienfaisante que pacifique sera accomplie, on lui reconnaîtra les résultats suivants, savoir :

1°. Le perfectionnement moral, intellectuel et matériel de l'ouvrier, stimulé qu'il sera sans cesse par l'appât légitime du gain, qui se traduira pour lui et pour sa famille, en un accroissement de liberté, de dignité et de prospérité.

2°. La propriété, ce lien de la famille, ce stimulant au travail, ce mobile de l'ordre, du respect pour le bien d'autrui, cette source de bien-être et de sécurité dans l'avenir lui sera rendue accessible.

3°. Le perfectionnement des machines, des outils et des procédés employés dans toutes les industries, sera plus rapide et plus complet ce qui accroîtra la puissance productive au profit de tous.

4°. L'effet du travail, aidé d'un outillage et de procédés perfectionnés, croissant en progression plus rapide que le salaire, les profits du capital, ainsi que de la direction industrielle et commerciale des entreprises, en seront augmentés, sans détriment pour personne.

5°. La transformation en une complète harmonie, de la discordance actuelle entre patrons et ouvriers, entre le capital et le travail, détruira la cause d'une multitude de pertes et de non-valeurs, grevant inutilement les frais de production de l'industrie actuelle. L'extrême rareté, sinon la disparition totale, des grèves

Digitized by Google

et des coalitions, ne sera pas une des moindres causes de cette diminution des pertes et non-valeurs.

6°. Enfin la société, ou mieux l'humanité entière, ne tardera pas à profiter de cet ensemble de progrès, sous forme de gratuité, c'est-à-dire d'un accroissement de bien-être et même d'aisance.

Il doit ressortir à l'évidence, des deux chapitres qui précèdent, cette conclusion : que l'ouvrier, dont le salaire ne varie que dans d'étroites limites, et dont l'avenir ne dépend pas de lui, est à l'ouvrier au salaire progressif, dont le sort futur dépend presque uniquement de son énergie propre, ce que le soldat enrôlé de force, et qui ne sait pas pourquoi il doit tuer ou être tué, est au soldat volontaire qui a pris les armes pour la défense de sa patrie, de son foyer, de sa liberté. Une armée composée de tels hommes, si faible que soit leur nombre, vaincra toujours les légions des premiers, fussent-elles bien supérieures en force et parfaitement disciplinées, témoins les guerres de la république française. De même, une entreprise industrielle dont les ouvriers ne sont que des machines, formées de muscles et d'os ne pourra jamais lutter contre la concurrence d'une rivale, qui disposerait de travailleurs actifs, intelligents et dévoués, ayant conscience de leur avenir.

Finalement, le système du salaire progressif, qui fait de l'ouvrier le coopérateur de l'entreprise à laquelle il est attaché, en le faisant participer dans une juste mesure à la portion des bénéfices de celle-ci, résultant du zèle et du soin qu'il apporte à son travail, nous semble réaliser pour lui, au moins en grande partie, les avantages qu'il recherche dans la fondation des sociétés coopératives de production, sans en offrir les inconvénients, que nous signalerons au chapitre X.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

LA COOPÉRATION.

Chapitre VII.

LES AVANTAGES GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION.

« L'union fait la force » dit la devise nationale des Belges ; « Eendragt maakt magt » , « concorde fait puissance » dit, d'une manière plus expressive encore, la vieille devise néerlandaise ; enfin les anciennes monnaies de la Hollande portaient pour exergue : « concordia res parvæ crescunt » « par la concorde les petites choses croissent » et l'emblême qui représentait cette pensée était un faisceau de flèches, entouré d'un lien, ce qui signifiait que si une flèche isolée est facile à rompre, réunies en faisceau, elles résistent à un effort considérable. C'était un digne emblême, en effet, pour quelques petites provinces qui, par leur union, ont victorieusement résisté à une puissance réputée invincible au XVI^e^ siècle.

Si la Belgique, au contraire, n'a pas réussi à se soustraire au joug de cette puissance, c'est que la désunion et la discorde se sont glissées entre ses provinces et ses grandes communes rivales

Digitized by Google

et jalouses. C'est là une double leçon dont il est bon et sage de profiter.

Il en est un autre exemple donné au monde à une époque plus moderne, puisqu'il l'a été de notre siècle dont il fera la gloire, c'est celui de ces gigantesques travaux d'utilité publique, ces milliers de lieues de voies ferrées, ces isthmes traversés de canaux, ces hautes montagnes percées de tunnels, etc. fruits de l'association de petits capitaux qui, en se groupant, ont produit des milliards.

Par l'association, des êtres chétifs aidés de modestes épargnes ont donc réalisé des œuvres que les plus grands, les plus riches de la terre, n'eussent osé entreprendre, pas même rêver peut-être.

L'union et la concorde, profitant surtout aux faibles et aux pauvres, les ouvriers ont donc raison de vouloir en user ; mais ils ne doivent jamais perdre de vue que pour qu'il leur soit réellement profitable, cet usage doit toujours être réglé par la justice et par la saine raison.

A côté d'avantages considérables et manifestes, l'association offre aussi des inconvénients. Elle implique en effet, une commune loi à laquelle chacun des associés est tenu de se soumettre, afin que l'harmonie ne cesse de régner entre eux et que tous leurs efforts, tous leurs sacrifices, convergent vers un but unique.

Or, cette soumission à la loi commune ne s'obtient que par une restriction partielle de la liberté de chaque associé en particulier. L'association n'est donc vraiment avantageuse qu'autant que la puissance commune acquise, dépasse la somme de liberté individuelle sacrifiée ; car liberté et puissance ne sont au fond qu'une même chose. L'avantage de l'association est donc naturellement d'autant plus considérable, que la puissance collective acquise dépasse davantage la liberté individuelle sacrifiée ; autrement cet avantage peut-être faible, nul ou même négatif. Avant d'entrer dans une association, l'ouvrier doit donc soigneusement peser qu'elle est la portion de sa liberté qu'il engage ou, en d'autres termes, qu'elle est la portion de responsabilité qui lui incombera

Digitized by Google

du chef des actes posés par ses coassociés, afin de juger si ces inconvénients sont suffisamment contre-balancés par les avantages que lui procurera l'association. Celle-ci est donc la meilleure possible, quand elle confère un *maximum* de puissance à chacun de ses membres, en retour d'un *minimum* de leur liberté. Il ne faut pas perdre de vue non plus, que la confiance en une association ne doit pas seulement être mesurée à la sagesse qui a présidé à la rédaction de ses statuts, mais encore à la valeur individuelle des membres qui la composent. Combien en effet, a-t-on vu d'associations échouer avec les mêmes lois organiques qui avaient contribué à la réussite de beaucoup d'autres !

Nous jugeons d'autant plus utile de prémunir les ouvriers contre une appréciation exagérée des bienfaits de l'association, que bien des gens, auxquels ne manquerait que le sens pratique des choses, leur ont représenté celle-ci comme la panacée universelle contre toutes les misères, contre tous les maux, comme un moyen infaillible d'atteindre à la richesse et à la puissance ; enfin de délivrer le travailleur de ce que l'on qualifie si faussement de « tyrannie du capital ».

Poursuivre de telles chimères, ce n'est autre chose que nuire aux manifestations justes et raisonnables du principe de l'association et qu'aller directement à l'encontre de son but.

C'est aussi par l'association universelle (qui, comme le fait observer Bastiat, est exclusive de la liberté de l'association) que les communistes prétendent arriver à la réalisation de la formule républicaine : « liberté, égalité, fraternité ». Rien cependant n'est plus contraire à ces trois choses, que le régime du communisme, sous lequel un joug de fer doit perpétuellement comprimer la révolte de l'intérêt personnel (lequel n'est qu'une variante de l'instinct de la conservation) contre l'intérêt de la communauté qui commande à chacun, l'abnégation et le sacrifice, comme règles inflexibles du devoir. Que devient la liberté sous une telle contrainte ? Que devient l'égalité alors que, pour maintenir cette contrainte, la société doit être divisée en une caste de gouvernants et une caste de gouvernés ? Enfin, comment la fraternité peut-

Digitized by Google

elle régner dans une communauté d'individus, dont chacun est directement intéressé à produire le moins et à consommer le plus possible. N'est-il pas évident en effet, que les intérêts individuels étant diamétralement opposés, c'est l'antipathie et non la fraternité, qui régnera dans une telle organisation sociale ? En vain prétendra-t-on que l'organisme humain sous ce régime se modifiera, à tel point que l'intérêt collectif deviendra l'unique mobile des actions humaines; l'expérience des siècles démontre que c'est impossible. Nous n'en voulons d'autre preuve que ce dicton populaire : « Chassez le naturel, il revient au galop. » Que l'ouvrier se défie donc de toute association entachée de communisme, à quelque faible dose que ce soit et qu'il prenne pour criterium des principes de justice qui président à la formation d'une société, cette règle : service pour service, l'appréciation de la valeur comparative de ces services étant laissée au libre arbitrage des intéressés.

Même en la restreignant dans ses limites naturelles et en faisant une part fort large aux inconvénients résultant du défaut d'expérience des associés, inhérent à tout début et à l'incomplet développement chez eux, des qualités morales qu'elle exige, l'association est appelée à rendre aux ouvriers d'importants services que nous allons résumer d'abord, pour les examiner ensuite avec plus de détails, dans les chapitres suivants.

Ces services sont de permettre et même de faciliter à l'ouvrier l'acquisition d'habitudes d'ordre et d'économie dans ses dépenses. Ces habitudes acquises, l'épargne à son tour devient facile et son accumulation finit par former un capital, source féconde en bien-être et en liberté pour le travailleur. Sous ce rapport, diverses institutions libres, qu'il peut former et administrer lui-même avec le concours de ses confrères, sont fort supérieures aux caisses d'épargne, gérées par des personnes étrangères à la population laborieuse et ayant des intérêts distincts de celle-ci. Sans nier les services rendus par ces caisses dans le passé, on peut leur reprocher les défauts suivants, à savoir : elles n'acceptent les épargnes de l'ouvrier que jusqu'à une limite peu étendue; elles

Digitized by Google

n'en payent qu'un faible intérêt, n'accordent aucun crédit et ne facilitent d'aucune façon l'emploi productif et sûr des épargnes qu'elles ont aidé à accumuler ; mais au contraire elles donnent, le plus souvent, aux fonds qui sont déposés chez elles, une destination qui ne profite point aux ouvriers, par l'augmentation de la demande de leur travail. Les associations coopératives au contraire peuvent leur rendre divers services, en quelque sorte simultanément, par la mutualité et la solidarité qu'elles établissent entre leurs membres, de telle sorte que ceux-ci se prêtent réciproquement appui et secours. Les banques populaires, que nous décrirons plus loin, en combinant leur action entre-elles et avec celles de diverses sociétés, favorisant l'économie et l'épargne, atteignent à ces résultats multiples aussi complètement que possible.

Jusqu'ici, malgré l'engouement tout particulier dont elles sont l'objet de la part des ouvriers français, parisiens surtout, les sociétés coopératives de production ne nous semblent pas avoir donné des preuves suffisantes de leur utilité, pour justifier complètement cet engouement et une plus longue expérience nous semble nécessaire pour en apprécier le mérite réel.

N'oublions pas, comme on ne le fait que trop souvent, de mentionner parmi les associations qui peuvent rendre de grands services aux populations ouvrières, celles de prévoyance ou de secours mutuel, auxquelles on semble vouer aujourd'hui un dédain immérité, leur but étant de prévenir la misère et les souffrances causées par les maladies, les infirmités et les blessures, tristes événements auxquels les ouvriers ne sont que trop fréquemment exposés, sans que les autres modes d'association inventés jusqu'ici possèdent la vertu de les en préserver.

L'ancienneté même de ces associations, leur persistance à travers les siècles, malgré les difficultés de toute nature qui s'opposaient à leur maintien et à leur développement, le grand nombre qui en existent actuellement, sont une preuve de leur utilité. Divers auteurs citent, en effet, une société de secours mutuel fondée à Marseille dès le XI^e^ siècle. Selon M. Batbie (*Le crédit populaire* page 80) il existait en France en 1861, 4,410 sociétés de

Digitized by Google

secours mutuels, comprenant 605,346 membres dont 68,991 honoraires et disposant d'un capital de 27,905,358 francs. En Belgique, le recensement fait en 1862 et que nous avons lieu de croire fort incomplet porte le nombre des sociétés mutuelles à 92.

Le seul reproche fondé que l'on puisse adresser à bon nombre de ces associations, c'est que leurs statuts contiennent des dispositions surannées, des restrictions inutiles et qui se ressentent de l'esprit peu libéral prévalant à l'époque où ils furent rédigés. Nous doutons que les sociétés coopératives quelque multipliées que soient les formes qu'elles puissent prendre, anéantissent entièrement l'utilité des associations de secours mutuels ; il suffirait donc d'en réviser les statuts, en les mettant à la hauteur des idées actuelles.

En Italie et surtout dans la partie septentrionale de cette vaste contrée, le mouvement coopératif a pris un grand essor depuis quelques années; il est dû surtout aux actifs et intelligents efforts de propagande faits par quelques économistes distingués, parmi lesquels nous devons citer MM. Luzzatti, Torrigiani et Virgilio, qui répandent les lumières de la science économique parmi les masses, en même temps qu'ils leur font connaître les avantages de l'association. Cette double propagande a eu pour effet de préserver les sociétés coopératives en Italie d'une grande partie des inconvénients et des dangers auxquels sont exposées ces institutions particulièrement en France, par les idées communistes et socialistes, l'absurde préjugé de la tyrannie du capital, etc. résultant de la difficulté de faire pénétrer les saines notions économiques dans les populations laborieuses.

Toutefois les sociétés de secours mutuels dont quelques unes, comme dans le midi de la France, remontent à une date assez ancienne, n'ont pas toutes été fondées conformément aux principes les plus purs de l'économie politique. C'est ainsi que la plupart d'entre elles ont cherché à assurer leurs membres contre le dénuement dans la vieillesse par des pensions viagères. Ce but est très-louable assurément, mais pour l'atteindre il faut des ressources plus considérables et plus assurées que celles dont la généralité

Digitized by Google

de ces sociétés peut disposer ; il suffit donc qu'il se trouve parmi leurs membres un petit nombre de vieillards dont la vie se prolonge au delà de sa durée moyenne, pour absorber la plus grande partie des sommes destinées à secourir les malades et les blessés ; beaucoup de sociétés de secours mutuels ont dû leur dissolution à cette seule cause.

Selon M. Luzzati le nombre de ces sociétés s'élèverait en Italie à plus de 600. La caisse d'épargne de Milan, une des institutions de crédit les plus remarquables du monde, et qui avait l'année dernière en dépôt plus de 150 millions de francs, a institué un conseil d'hommes compétents, dont la mission est de distribuer des prix d'encouragement aux meilleures sociétés de secours mutuels, et de les ramener aux véritables principes du contrat d'assurance mutuelle qui est la base de ces institutions. Elle a nommé une commission chargée d'étudier les bases d'après lesquelles l'assurance contre les maladies et contre la vieillesse peuvent être établies d'une manière plus approchée de la certitude et dont les observations ont déjà porté sur 40,000 faits. Il est probable qu'une direction plus scientifique imprimée aux sociétés de secours mutuels, aura pour résultat de consolider leur existence et de leur permettre de rendre à leurs membres de plus grands services. Selon M. Luzzati, c'est de ces sociétés qu'est partie l'impulsion du mouvement coopératif en Italie, mouvement qui a été fécond ainsi qu'on le verra dans les chapitres suivants ; mais cette impulsion ne dénote pas moins une dérogation, toujours fâcheuse aux vrais principes qui doivent guider les associations d'assistance mutuelle, puisqu'elles supposent des avances de fonds aux associations coopératives.

Nous ne pouvons toutefois, louer au même degré, les associations qui joignent aux objets indiqués ci-dessus, celui d'assurer leurs membres contre le risque de chômage, même alors qu'ils s'y exposent volontairement. Tel est notamment, le but avoué des associations anglaises connues sous le nom de *trades-unions* et qui, par leur fédération entre elles, mettent au service des coalitions et des grèves, la redoutable puissance que donnent les

Digitized by Google

gros capitaux, résultant de la lente accumulation d'une multitude de petites épargnes [1]. Or, dans l'état actuel des mœurs et des lumières chez les ouvriers, ceux-ci sont encore trop disposés à faire un usage abusif de cette puissance, récemment conquise par l'abolition de lois injustes. Comme il arrive toujours en pareil cas, les fauteurs de ces abus en sont les premières victimes et ces épargnes, si péniblement accumulées, loin de servir à prévenir la misère et la souffrance, ne sont employées qu'à les rendre plus profondes et plus irremédiables.

Les grèves et les coalitions sont les corollaires naturels du droit de légitime défense, lorsque les ouvriers n'en font usage que comme un moyen extrême, après épuisement de toutes les tentatives de conciliation pour résister à d'injustes exigences de leurs patrons, également coalisés. Mais combien de fois le légitime usage d'un droit ne dégénère-t-il pas en abus, surtout chez ceux qui disposent de la puissance combinée des masses et des capitaux !

Les *trades-unions*, appliquées aux grèves et leur fédération,

[1] Il est peu probable que les ouvriers anglais aient donné, de propos délibéré, cette destination nouvelle à des sociétés dont le but primitif était d'assurer à leurs membres des secours contre les maladies, les blessures et les chômages accidentels ; maintes fois il est arrivé que des chefs d'industrie se sont ligués pour imposer à leurs ouvriers des réductions de salaire non justifiées par les circonstances, ou pour les contraindre à accepter de dures conditions de travail, telles que la prolongation de la tâche journalière au-delà de ses limites raisonnables, la fourniture de certaines matières premières à leur compte, etc. C'est afin de résister à ces injustes prétentions, appuyées par la force que donnent le capital et l'association, que les ouvriers se sont ligués à leur tour, et il est incontestable que la puissance qu'ils ont ainsi acquise leur a plus d'une fois servi à modérer les exigences des chefs d'industrie, lorsqu'elles dépassaient les limites de la justice. Il est regrettable seulement qu'en appliquant à leurs maîtres la loi du talion, les ouvriers anglais aient de leur coté outrepassé ces limites d'une manière bien moins conforme encore aux principes de l'équité.

Ce que nous disons des *trades-unions* peut s'appliquer de tout point à certaines associations ouvrières de France et de Belgique.

Digitized by Google

nous semblent donc être, par rapport au monde des travailleurs, ce que sont les armées permanentes pour les nations : des instruments de liberté, de paix, de sécurité et de prospérité, transformés en agents d'oppression, de spoliation, d'insécurité et de ruine.

L'enquête qui a eu lieu récemment à Sheffield par ordre du Parlement anglais, a dévoilé jusqu'où pouvait aller l'abus de la force, quand elle se trouve entre les mains d'un petit nombre de personnes peu intelligentes, perverses et passionnées.

Nous empruntons à un article de M. Collin, inséré dans la *Revue des deux Mondes*, livraison du 15 juillet 1867 page 455, les détails qui suivent sur les faits révélés par cette enquête :

« L'action des *trades-unions* s'exerce d'une façon contraire à la liberté du travail et aux intérêts du public, et les demandes des ouvriers, appuyées généralement par des grèves, pour obtenir une augmentation de salaire ou une diminution dans les heures de travail [1] ne sont pas justifiées par la situation du marché, ou par des motifs raisonnables. Ces demandes, les chefs des *unions* l'ont reconnu eux-mêmes, se produisent toutes les fois que les ouvriers se croient en mesure de dicter la loi. « Nous tâchons de » prendre aux patrons le plus que nous pouvons, ont dit dans » leurs dépositions les secrétaires des *unions*, le reste ne nous » regarde pas. »

« Un autre fait non moins important dont le public a eu la preuve, c'est qu'au lieu d'encourager l'activité des travailleurs et de récompenser leur habileté, les *unions* s'efforcent par tous les moyens possibles de diminuer la quantité du travail produit,

[1] Il se produit parfois dans ces grèves des incidents bien caractéristiques des mœurs anglaises. Ainsi, le lendemain d'une grève de cochers de fiacre, on voyait placardée dans toutes les voitures de place l'affiche suivante : « Les cochers de fiacre n'ayant pas la faculté de refuser de travailler le dimanche, et se trouvant privés par là de pouvoir sanctifier le jour du Seigneur font appel à la piété du public, afin que grâce à cette considération il veuille bien ne pas prendre de voitures ce jour là. »

Digitized by Google

et, chose bizarre qui s'était déjà manifestée dans d'autres pays, semblent protéger particulièrement la médiocrité. Dans la grève qui, le 26 mars dernier, a arrêté tout mouvement sur le chemin de fer de Brighton, la demande sur laquelle les mécaniciens et les chauffeurs insistaient spécialement était de faire obtenir aux moins actifs, aux moins habiles, les mêmes avantages que la compagnie fait aux ouvriers de premier ordre.

» Si ces tristes tendances et ces manœuvres n'avaient été avouées par les chefs, on se refuserait à croire qu'un ouvrier actif et intelligent qui, après avoir achevé sa journée réglementaire, travaille quelques heures de plus est, en vertu des règlements secrets, mis à l'amende. Qu'il aille se griser au cabaret, rien de mieux ; mais qu'il se garde bien de tâcher d'augmenter son bien-être et celui de sa famille par un travail supplémentaire, car, si ce crime de *lèse-union* est découvert, on lui enlèvera d'abord son gain au profit de ceux qui auront été s'enivrer et, s'il persiste, il s'exposera à des punitions, à des vengeances dont Sheffield n'est pas seul à fournir des exemples. »

Le même auteur ajoute plus loin (page 468) les réflexions qui suivent sur les moyens de remédier aux déplorables effets que l'abus des *trades-unions* peut exercer sur le développement de l'industrie anglaise ainsi que sur la condition morale et matérielle des ouvriers :

« Si l'on prend une résolution vigoureuse, en offrant aux ouvriers libres, qui constituent une si grande majorité, les légitimes avantages dus à la probité laborieuse, avec des conditions qui, sous une forme quelconque, les déterminent dans leur propre intérêt à multiplier et perfectionner les produits de la main d'œuvre, on portera ainsi un coup mortel aux *unions* et à leurs absurdes règlements. Le moment est opportun, l'enquête de Sheffield a commencé l'œuvre de réparation, les rapports de lord Granville et du docteur Playfair font voir, d'après les résultats de l'exposition universelle de Paris, que l'Angleterre depuis dix ans n'a pas marché aussi rapidement en avant que les autres nations de l'Europe. Or c'est justement l'industrie des fers à Sheffield et

Digitized by Google

à Birmingham, c'est-à-dire dans les lieux où les *unions* exercent un si grand empire, c'est cette précieuse industrie qui semble le plus menacée par la concurrence étrangère. Voilà des faits auxquels aucun anglais ne saurait rester indifférent. Aussi sur certains points la réaction est-elle déjà manifeste, et dans les assemblées des *unions* on s'empresse de protester contre les crimes de Sheffield et d'en rejeter sur Broadhead et sur un petit nombre d'autres têtes, toute la responsabilité. Malheureusement ces protestations, quelques sincères qu'elles soient, n'inspirent pas à tous une entière confiance, et pour rassurer les esprits, les unionistes feraient mieux de renoncer une fois pour toutes au *rattening* et à ce système d'intimidation dont la grève des tailleurs fournit chaque jour de nouveaux exemples. Qu'ils perdent ces habitudes de violence auxquelles hier encore ils s'abandonnaient en déclarant dans une assemblée générale des délégués, tenue le 26 juin dernier sous la présidence de M. Potter, un des plus pieux et des plus modérés d'entre eux, que la manière dont le *Times* a rendu compte de l'affaire de Sheffield est *un crime non moins infâme que les plus abominables crimes de Broadhead* ! Parmi les plus heureux symptômes de réaction, il faut compter aussi les déclarations faites par le *Daily-News* et autres organes du radicalisme, de même que par la société réformiste de Paddington, à propos des troubles de Saint-Martin's-Hall, dont la salle, occupée par une réunion de conservateurs, a été brutalement envahie par la populace.

» Pour que le gouvernement par la majorité ne soit pas une fiction, il faut que cette majorité soit réelle, et que les 10 millions d'ouvriers libres n'obéissent pas aux 800,000 unionistes, enchaînés eux-mêmes par un pacte qui les asservit à une poignée d'obscurs despotes d'une intelligence douteuse ou d'une moralité suspecte, comme l'événement ne l'a que trop prouvé. Dans plusieurs villes de province, des associations libres commencent à se former ; c'est à protéger et à développer ce mouvement que doivent s'appliquer tous ceux qui aiment véritablement le peuple. En donnant la majorité aux ouvriers, on les a rendus par le fait

Digitized by Google

prépondérants dans les élections et par suite maîtres éventuels, des destinées du pays. Ils apprennent aujourd'hui par leur propre expérience que la liberté n'est fertile en grands résultats que lorsqu'elle est égale pour tous et s'exerce au profit de tous, les coteries, même très-nombreuses, même composées de 800,000 individus, deviennent naturellement tyranniques, et traînent après elle la stérilité et la ruine. »

En Belgique aussi, certaines sociétés de secours mutuels ont manifesté en divers occasions, des tendances analogues à celles des *trades-unions* de l'Angleterre, sans approcher toutefois, des atrocités commises par celles de Sheffield. Parmi celles-ci nous croyons pouvoir citer l'*association typographique* de Bruxelles, qui a fomenté et soutenu, il y a quelques années, une grève dont les conséquences ont été fâcheuses pour les patrons comme pour les ouvriers et dans laquelle les prétentions de ces derniers n'étaient pas toutes également justes. On y remarqué, entre autres cette tendance à l'égalité des salaires, qui parait prédominer aussi dans certaines associations anglaises. Les sociétés ouvrières, des fileurs et des tisseurs de Gand offrent des traits analogues ; dans toutes, l'inimitié portée aux patrons semble dépasser de beaucoup les bornes de la justice et porter ces sociétés à des actes blamâbles, dont les conséquences retombent nécessairement sur leurs auteurs. Ces abus nous paraissent être la conséquence d'une réaction contre l'injustice des articles supprimés du code pénal relatifs aux coalitions ; nous espérons qu'ils ne survivront pas longtemps à la cause qui leur a donné naissance.

Après ces considérations sur le mal qui peut résulter de l'abus de l'association, revenons à notre sujet, en commençant l'examen de l'usage utile qui peut être fait du même principe. Il est peu de ces usages, croyons-nous, qui dépassent en utilité celle des associations d'éducation ou d'instruction mutuelle, ayant pour but le développement moral et intellectuel de leurs membres, par l'institution, à frais communs, d'écoles d'adultes pour les deux sexes, de bibliothèques populaires, d'abonnements à des journaux et revues, de lectures en commun faites à haute voix,

Digitized by Google

de soirées populaires, où les femmes et les enfants ont accès, où des discours et des lectures alternent avec de la musique et des chants.

Enfin, de même que chez les gens riches, l'association peut servir à procurer aux ouvriers des amusements honnêtes et décents, de jeux d'adresse, etc., joyeux et salutaires délassements du pénible labeur de la journée ou de la semaine, remplaçant avec avantage les honteuses et malsaines orgies du cabaret.

La nécessité de ce perfectionnement moral et intellectuel a été si bien comprise par l'élite des ouvriers de l'Angleterre, qu'à l'imitation des « équitables pionniers de Rochdale », la plupart des sociétés coopératives de ce pays, consacrent une partie de leurs bénéfices à ce but si louable.

L'objet que poursuivent les ouvriers en s'associant, fut-il d'ailleurs tout matériel, que le seul fait de s'associer en vue de l'atteindre, n'en exercerait pas moins sur eux une influence morale des plus importantes et des plus salutaires, en développant l'esprit de sociabilité et de mutuelle tolérance, l'habitude de discuter leurs intérêts communs, la pratique de l'ordre et de la prévoyance, ainsi que d'une foule d'autres qualités qui, dans l'isolement, demeurent en quelque sorte à l'état latent. Comme le dit si bien M. Jules Simon (*Le travail* page 235) « peut-être le plus grand service que la coopération puisse rendre, est-il de faire des hommes ». On n'est réellement « homme » en effet, qu'après avoir acquis, au moins à un certain degré, le sentiment de la dignité humaine et l'habitude de la respecter en soi-même et en autrui.

Il a été convenu, depuis un petit nombre d'années, de donner le nom de mouvement coopératif à la tendance qui porte les ouvriers à s'associer entre-eux, non plus afin de se garantir mutuellement contre les risques de maladie et d'accidents auxquels ils sont exposés, mais pour s'entr'aider et se procurer les objets de consommation et le crédit ou l'emploi du capital à des conditions plus économiques; enfin, pour réunir entre leurs seules mains et faire fructifier, par leurs communs efforts, tous les

Digitized by Google

agents de la production : la propriété ou le capital fixe, le capital circulant, le travail de l'intelligence et celui des bras. Ces tendances ne sont cependant pas toutes modernes ; on en trouve des spécimen en divers lieux, quoique peu connus pour la plupart, qui ont résisté à l'épreuve du temps, cet infaillible criterium de toute organisation vraiment juste et utile.

Quoi qu'il en soit, ces tendances se manifestent aujourd'hui plus vivement que jamais, chez plusieurs nations de l'Europe, bien qu'elles soient diverses dans leur origine comme dans leur but et que le mobile qui les met en action soit tantôt conforme aux principes de l'économie politique, tantôt en opposition plus ou moins manifeste avec les fondements de cette science.

Chaque nation a été guidée dans le choix d'un genre particulier d'association, par la nature spéciale de ses besoins, de ses aspirations et de ses institutions sociales. Des besoins, des goûts identiques, parfois aussi l'esprit d'imitation, ont fait naître chez divers peuples, des associations semblables ou analogues.

Ainsi, en Angleterre, la cherté, la mauvaise qualité des denrées alimentaires et d'autres objets à l'usage des ouvriers, leur habitude générale et invétérée de n'acheter qu'à crédit, ont poussé quelques hommes doués d'autant d'énergie que de bon sens et de probité, à s'affranchir de l'inévitable misère qu'engendrent toutes ces causes, en associant leurs efforts dans ce but et en relevant le niveau moral des travailleurs par l'habitude de la prévoyance et de la sobriété, de l'économie et de l'épargne. Le prodigieux succès de cette première tentative en encouragea d'autres et les dirigea de préférence dans des voies semblables ou analogues, comme celles qui ont pour but de satisfaire au besoin d'habitations salubres et commodes, d'instruction, etc. Le crédit étant facilement accessible en Angleterre, dans la faible mesure de ses besoins, à tout ouvrier probe et actif, les tendances à l'association ne se dirigèrent point de ce côté.

Enfin, l'organisation très-économique de la grande industrie, ne laissant que peu de place aux entreprises douées d'un faible capital et dont les chefs ne possédaient point de capacités indus-

Digitized by Google

trielles éminentes, les associations coopératives de production ne s'y sont appliquées qu'à la petite industrie pratiquée généralement sur commande, par des artisans travaillant isolément ou n'occupant qu'un petit nombre d'ouvriers. Telles sont, croyons-nous, les causes qui ont imprimé au mouvement coopératif de l'Angleterre, le caractère spécial qui le distingue. (Voir le chapitre suivant.)

En Allemagne, les denrées alimentaires et la plupart des autres objets à l'usage des ouvriers étant à un prix assez modéré et le commerce de détail se livrant peu à la falsification, la population laborieuse n'éprouve nullement le besoin de fonder des associations coopératives de consommation, sur le modèle imaginé en Angleterre. Aussi serait-il difficile de trouver quelque trace de ces institutions dans la première de ces contrées, car on ne peut leur assimiler les sociétés assez nombreuses, formées entre artisans et petits fabricants, pour l'achat en gros et au comptant de matières premières de leur industrie, que les associés se revendent ensuite, au prix d'acquisition, augmenté des frais minimes de la gestion.

Le mode d'organisation de l'industrie, bien différent en Allemagne de ce qu'il est en Angleterre, engendre au contraire, pour la population laborieuse d'une grande partie de la première de ces contrées, un impérieux besoin de crédit. En effet, autant les grandes manufactures sont communes sur le sol britannique, autant elles sont encore peu multipliées dans presque toute l'Allemagne, où l'industrie représente un état de choses assez voisin de celui qui existait en France avant 1789, c'est-à-dire des corps de métiers exerçant certaines professions, ordinairement privilégiées, à l'aide d'un faible capital et d'un petit nombre d'ouvriers. Les grandes banques n'offrent guère de crédit à ces petits industriels et encore moins aux ouvriers honnêtes, laborieux et intelligents, comme il en existe un si grand nombre en Allemagne et qui aspirent presque tous à se former un petit établissement indépendant, là ou l'industrie est libre, ou à acheter la maîtrise, dans les contrées où les corporations n'ont pas encore été supprimées.

Digitized by Google

Dans ces deux cas, la disposition d'un capital, fut-il minime, est indispensable. D'autre part, les ouvriers allemands étant généralement laborieux, rangés, économes, disposés à l'épargne, des établissements de crédit propres à faire fructifier celle-ci, avec une sécurité convenable, répondaient donc à un besoin profondément senti.

En conséquence, nulle part l'idée de satisfaire à ce double besoin, par la création de banques populaires, ne pouvaient être mieux accueillie qu'en Allemagne, surtout lorsqu'elle se présentait avec un plan d'organisation parfaitement adapté aux circonstances et offert par un homme doué à la fois d'un grand génie et d'une infatigable persévérance.

Ces faits suffisent amplement, croyons-nous, à justifier l'immense et rapide succès des institutions populaires de crédit en Allemagne. (Voir le chapitre IX).

Jusqu'à présent, il n'existe en ce pays qu'un spécimen unique de société de production, formée par des tisserands en tapis de Berlin. Le succès de cette association qui, dit-on, est remarquable, n'a cependant pas multiplié les tentatives de ce genre, lequel ne semble guère sympathique aux ouvriers allemands.

Il s'est fondé aussi, à Hambourg, une espèce de bazar ou de magasin coopératif, dans lequel un certain nombre d'artisans ou de petits fabricants associés, mettent en vente leurs produits. Voici les avantages que présente cette ingénieuse combinaison, fruit du génie mercantile qui caractérise les habitants de Hambourg et aussi, il faut le dire, de la popularité dont y jouit la science économique, grâce surtout aux louables et persévérants efforts que fait notre excellent ami M. Hartwig-Hertz pour la propager.

1° En épargnant aux fabricants les embarras, les soins et la perte de temps de la vente en détail de leurs produits, ce système leur permet de se livrer à la production avec plus de soin et d'activité. C'est donc une heureuse application du principe de la division du travail, qui a pour conséquence une diminution du prix de revient des produits et une amélioration de leur qualité.

Digitized by Google

2° Cette amélioration est encore le résultat de l'émulation, qui porte ces fabricants à exposer de beaux et de bons produits, laquelle se substitue avec avantage à la concurrence excessive que se font ces mêmes producteurs, lorsqu'ils sont isolés.

3° Le loyer du magasin payé en commun et la commission allouée sur la vente des produits ne sont que de faibles dépenses, en comparaison des avantages que procure ce système.

Nous ne saurions donc trop en recommander l'application, dans toutes les villes de quelque importance, non-seulement aux artisans et aux petits fabricants, mais encore à la moyenne industrie et même à la grande, en le combinant alors avec celui des ventes publiques à époques fixes.

Il serait fort difficile de donner en peu de lignes, une idée générale et précise du mouvement coopératif en France, à cause de la grande variété de ses manifestations. On peut affirmer toutefois, qu'il est moins développé qu'en Allemagne et en Angleterre et qu'il se borne presque exclusivement aux localités et aux régions dont nous avons signalé au chapitre III la population ouvrière comme la plus active, la plus intelligente, la mieux penétrée de l'idée du *self-help*.

Cette différence dans l'activité du mouvement coopératif chez les divers peuples que nous étudions sous ce rapport, tient moins, croyons-nous, à la différence des races qui les constituent, qu'à la nature variée des exigences locales, mais surtout aux institutions plus ou moins libérales dont ces peuples ont joui pendant une période assez longue pour avoir développé ou comprimé en eux les sentiments de dignité personnelle, d'initiative privée, de confiance dans leurs propres forces, ainsi que les autres facultés morales et intellectuelles nécessaires pour que les populations laborieuses puissent marcher d'un pas ferme et constant vers leur émancipation progressive.

On ne trouve guère de trace, en France, de sociétés de consommation, organisées sur le modèle des sociétés anglaises ; les banques populaires de l'Allemagne n'y ont pas davantage d'imita-

Digitized by Google

Dans ces deux cas, la disposition d'un capital, fut-il minime, est indispensable. D'autre part, les ouvriers allemands étant généralement laborieux, rangés, économes, disposés à l'épargne, des établissements de crédit propres à faire fructifier celle-ci, avec une sécurité convenable, répondaient donc à un besoin profondément senti.

En conséquence, nulle part l'idée de satisfaire à ce double besoin, par la création de banques populaires, ne pouvaient être mieux accueillie qu'en Allemagne, surtout lorsqu'elle se présentait avec un plan d'organisation parfaitement adapté aux circonstances et offert par un homme doué à la fois d'un grand génie et d'une infatigable persévérance.

Ces faits suffisent amplement, croyons-nous, à justifier l'immense et rapide succès des institutions populaires de crédit en Allemagne. (Voir le chapitre IX).

Jusqu'à présent, il n'existe en ce pays qu'un spécimen unique de société de production, formée par des tisserands en tapis de Berlin. Le succès de cette association qui, dit-on, est remarquable, n'a cependant pas multiplié les tentatives de ce genre, lequel ne semble guère sympathique aux ouvriers allemands.

Il s'est fondé aussi, à Hambourg, une espèce de bazar ou de magasin coopératif, dans lequel un certain nombre d'artisans ou de petits fabricants associés, mettent en vente leurs produits. Voici les avantages que présente cette ingénieuse combinaison, fruit du génie mercantile qui caractérise les habitants de Hambourg et aussi, il faut le dire, de la popularité dont y jouit la science économique, grâce surtout aux louables et persévérants efforts que fait notre excellent ami M. Hartwig-Hertz pour la propager.

1° En épargnant aux fabricants les embarras, les soins et la perte de temps de la vente en détail de leurs produits, ce système leur permet de se livrer à la production avec plus de soin et d'activité. C'est donc une heureuse application du principe de la division du travail, qui a pour conséquence une diminution du prix de revient [illegible] de leur qualité.

Digitized by Google

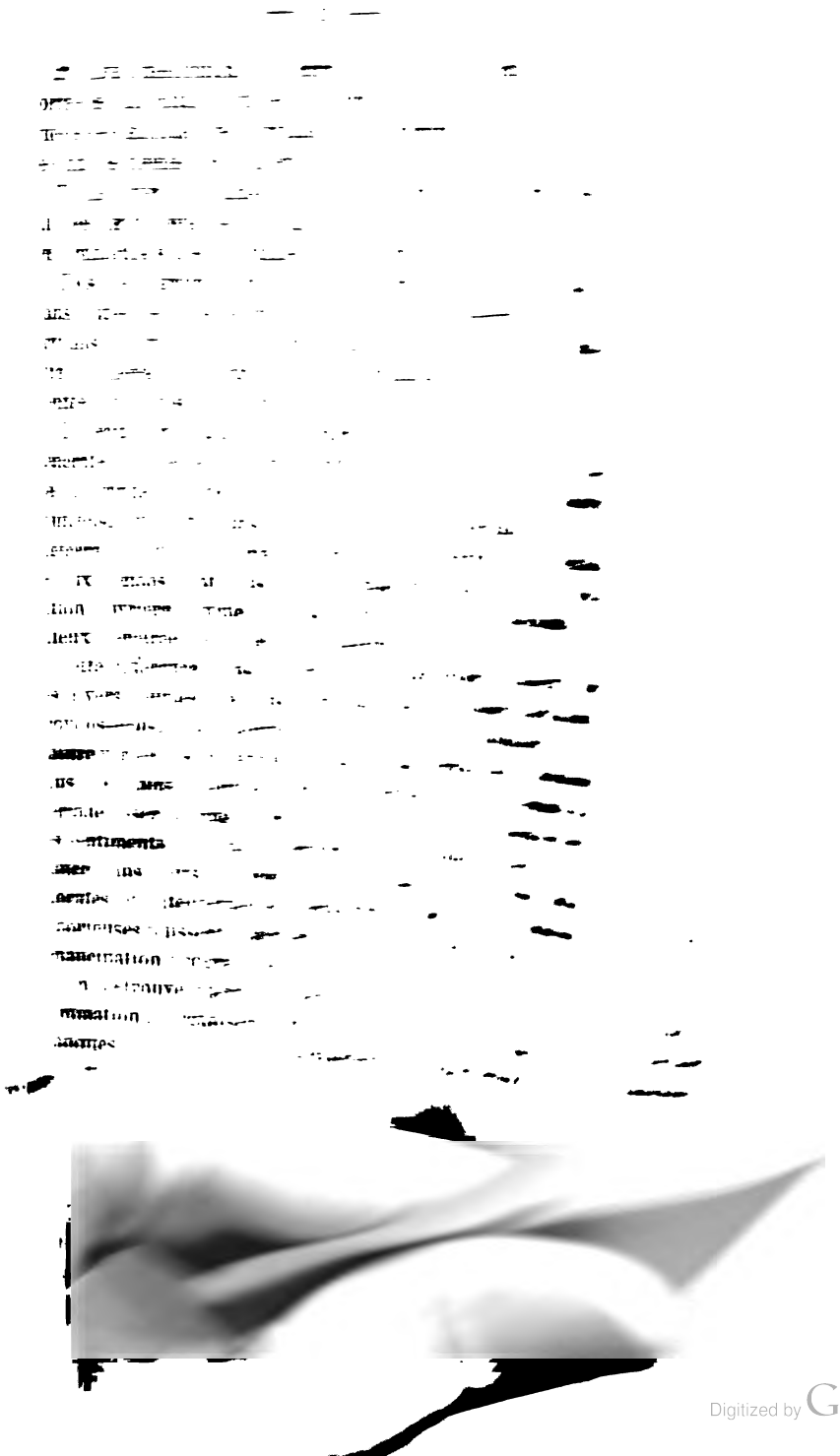

Digitized by Google

teurs ; les sociétés de crédit ayant généralement la forme de commandite, empruntant leur capital, partie sur actions en nombre illimité, partie sur dépôts à intérêt fixe et prêtant pour un temps généralement court, à des ouvriers ou à des associations de travailleurs. (Voir le chapitre IX).

Les sociétés de production sont plus nombreuses en France que dans les autres pays, participant au mouvement coopératif, bien qu'elles soient à peu près exclusivement concentrées à Paris, où les industries du bâtiment en comptent entre autres un assez grand nombre.

Si les associations ouvrières de tout genre ne sont pas plus nombreuses en France, ce n'est point que le désir de s'associer manque, au moins parmi les travailleurs les plus éclairés, mais pour plusieurs autres causes, dont les principales sont, selon nous, les entraves législatives et réglementaires à la liberté d'association et de réunion ; l'habitude invétérée, bien qu'elle commence heureusement à se modifier d'une manière assez notable, d'avoir plus de confiance, pour l'amélioration du sort des travailleurs, dans l'intervention de l'État ou dans quelque plan plus ou moins vague de réorganisation sociale, que dans l'initiative privée ; l'absence de notions assez positives et assez étendues de morale, d'économie politique et de droit public ; enfin le souvenir fâcheux laissé par la non-réussite ou plutôt par le désastre de la presque totalité des associations ouvrières, fondées après la révolution de 1848, selon des principes plus ou moins entachés de communisme [1].

En Belgique, le mouvement coopératif ne se manifeste et ne se propage qu'avec une lenteur extrême ; nous en avons indiqué les causes principales dans le chapitre III ; il est donc inutile d'y

[1] Voir, sur les associations ouvrières en France, les ouvrages intitulés : *Les ouvriers d'à présent et la nouvelle économie du travail*, par M. Audiganne ; *Les associations ouvrières*, par M. Eugène Véron ; *Le travail*, par M Jules Simon ; *L'annuaire de l'association pour* 1867, par divers auteurs.

Digitized by Google

revenir ici. Nous ajouterons seulement qu'à Bruxelles comme à Paris, l'insuccès des entreprises sociétaires tentées en 1848 et pendant les deux ou trois années qui suivirent cette époque d'effervescence des idées communistes et socialistes, ont découragé un grand nombre d'ouvriers de tentatives nouvelles de ce genre, même alors qu'elles seraient fondées sur des principes rationnels ou, si l'on veut, plus conformes à la science économique. A cet égard, il se manifeste entre les ouvriers de diverses localités, des divergences d'opinion assez singulières ; les uns fondant des associations de consommation ou de crédit, sur une échelle fort restreinte et aussi secrètement que possible, dans la crainte que la publicité leur attire l'intervention des bourgeois, soit pour diriger leurs affaires autrement qu'ils ne l'entendent, soit pour chercher à entraîner les associés dans des manifestations politiques ou socialistes. D'autres ouvriers au contraire, trop peu confiants dans leur esprit d'initiative, leurs talents d'administrateurs et leur expérience des affaires, refusent de s'associer à toute entreprise coopérative dans laquelle des personnes occupant une position sociale plus élevée, ne prennent pas une part notable à l'administration.

Nous admettons fort bien l'une et l'autre de ces défiances de la part des ouvriers, car elles puisent leur raison d'être dans l'expérience des faits ; mais ils doivent se garder de l'exagération dans les deux sens et commencer par faire un choix judicieux des personnes étrangères à leur condition, auxquelles ils accordent confiance.

Enfin, ils doivent tâcher de s'instruire et de s'éclairer, dans leur participation limitée à la gestion des affaires sociales, à un degré suffisant pour pouvoir se passer de tout concours étranger. Ce n'est qu'à cette condition en effet, que l'association exercera sur eux, de la manière la plus complète, cette salutaire influence que nous avons signalée au commencement de ce chapitre, et qui consiste à élever le niveau intellectuel et moral de ses participants.

En somme, les seules manifestations sérieuses du mouvement coopératif en Belgique qui soient parvenues à notre connaissance,

Digitized by Google

sont l'association verviétoise de consommation « la Prévoyante, » fondée en 1866, en imitation de celle de Rochdale et qui fonctionne régulièrement, en publiant les résultats de ses opérations; quelques sociétés analogues, sur une moindre échelle et sans publicité, instituées à Bruxelles, à Gand et à Grivegnée près de Liége; huit institutions de crédit mutuel, plus ou moins semblales aux banques populaires d'Allemagne (sur lesquelles nous donnerons quelques détails au chapitre IX), l'imprimerie de l'association de typographes de Bruxelles, annexe d'une espèce de *trade-union*, dont le but principal semble être de procurer du travail aux ouvriers imprimeurs renvoyés de leurs ateliers, en restant fidèles aux statuts de l'association.

En Italie, le mouvement coopératif, qui se développe assez rapidement dans la partie septentrionale de cette contrée, semble avoir été guidé, à peu près dès son origine, par un groupe d'économistes, dont les lumières, le zèle et le dévouement ont beaucoup contribué à lui imprimer une direction exempte des erreurs communistes, de ces injustes préventions à l'égard de la propriété et du capital, écueils contre lesquels sont venus se briser la plupart des associations ouvrières fondées à la suite de la révolution de 1848.

Les associations ouvrières de l'Italie peuvent se diviser en quatre groupes : sociétés de prévoyance, dont il a été fait mention plus haut; sociétés de consommation, au nombre d'une vingtaine, luttant comme toutes leurs pareilles, contre la difficulté de bien acheter; les banques populaires dont il sera fait mention au chapitre IX; enfin, quelques sociétés coopératives de production, dont celles de Gênes en particulier, semblent prospérer.

Nous avons indiqué au chapitre III, les motifs pour lesquels les ouvriers suisses n'ont pas encore participé d'une manière sensible, au mouvement coopératif; nous n'y reviendrons donc pas ici.

En Hollande, nous ne pouvons citer qu'une espèce de banque

Digitized by Google

populaire, établie à La Haye, mais sur laquelle les renseignements nous font défaut.

La Russie elle-même semble ne pas être demeurée tout-à-fait étrangère au mouvement coopératif. Nous regrettons de n'avoir pu obtenir aucune donnée précise sur la portée de cette manifestation, dont le promoteur est M. Sokalski, professeur d'économie politique à Kharkof. Tel est le rapide résumé du mouvement coopératif qui se fait en Europe depuis quelques années et dont nous allons étudier le mécanisme avec quelques détails, dans les chapitres suivants.

Digitized by Google

Chapitre VIII.

I.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION.

Un des défauts les plus enracinés de l'ouvrier, l'un de ceux qui le livrent le plus étroitement garotté à la misère et le retiennent le plus irrémédiablement dans l'ivrognerie, quand il s'y est adonné une fois, c'est l'imprévoyance et la prodigalité extrêmes avec lesquelles il dépense son revenu, sans nul souci du lendemain, la facilité avec laquelle il contracte des dettes, sans savoir quand ni comment il pourra les acquitter. Eut-il un revenu triple ou quadruple de celui qu'il possède, que de telles habitudes le réduiraient encore à la misère. C'est ce qui a fait croire à certaines gens, que cet état était en quelque sorte normal et incurable chez lui; croyance d'autant plus répandue qu'elle est commode et qu'elle dispense celui qui la possède de tout remords, quand il néglige de rechercher et de mettre en pratique les moyens d'y remédier.

Si les dépenses inconsidérées et les dettes ruinent souvent des hommes riches, elles ont infailliblement ce résultat pour le pauvre. Que l'on se figure par exemple, l'ouvrier (et la plupart sont dans ce cas) qui a pris l'habitude d'acheter, à crédit, chez le boucher, le boulanger et l'épicier : ne pouvant payer ses dettes que par faibles à comptes, il se livre à la merci de ses créanciers, dont les plus honnêtes profitent de sa dépendance pour le forcer à prendre les marchandises dédaignées par les autres clients; tandis que les

Digitized by Google

moins scrupuleux en abusent pour lui livrer faux poids, fausse mesure, denrées avariées, à des prix exorbitants et pour lui surcharger son compte pardessus le marché[1]. Comment l'ouvrier peut-il sortir de la misère dans de semblables conditions? C'est bien pis encore lorsqu'il contracte des dettes de cabaret! Il n'est plus libre alors de ne pas s'enivrer, et le cabaretier ne sait que trop profiter de cet état pour gonfler la note de sa dépense bien au-dessus de ce qui serait justifiable à la rigueur, par le risque de n'être pas payé[2].

Quel remède à ce mal si invétéré, à cette plaie si profonde, à ce paupérisme doublé d'ivrognerie? on en a tenté beaucoup; les uns, tels que la charité légale, n'ont fait qu'envenimer la plaie; d'autres appliqués avec plus d'intelligence, sont parvenus à la soulager ou à la circonscrire, mais jamais on n'en a obtenu la guérison radicale. La preuve c'est qu'elle existe encore, même dans les pays qui se prétendent le plus civilisés. N'est-il pas temps dès lors, de chercher un remède plus énergique, plus efficace à ce mal; remède

[1] D'après un économiste anglais, M. Chadwick, voici comment dans son pays le prix des denrées progresse, selon la manière dont elles sont achetées : « La même somme d'argent procure des moyens d'existence pour un jour » et demi, si elle est dépensée en achats à crédit (suivant la coutume des » salariés anglais), pour deux jours si elle est employée en achats au comp- » tant, pour trois jours si les achats sont faits en gros et au comptant. Dans » l'industrie cotonnière spécialement, le marchand en gros ajoute 10 p. c. » au prix des produits, et le détaillant 20 à 25 p. c. soit 30 à 35 p. c. pour » les deux classes d'intermédiaires et même davantage. »

En Belgique, c'est surtout dans les localités industrielles éloignées des grands centres de population, que les détaillants abusent du monopole artificiel qui leur est conféré par cet isolement.

[2] Il y a plusieurs années, les personnes charitables de Neufchâtel, (suisse) voulant tirer les ouvriers horlogers de cette ville, de l'affreuse misère où les avait plongés la cause que nous venons d'indiquer, organisèrent une société qui se donna pour mission de fournir à ses ouvriers, les objets de leur consommation usuelle, de bonne qualité et au prix coûtant, à la condition de les payer comptant. Telle fut, toutefois, la pression exercée par les détaillants sur leur clientèle endettée, que pas un ouvrier ne put profiter de l'offre généreuse qui lui était faite et que la société tomba en dissolution, faute d'acheteurs pour ses marchandises.

Digitized by Google

qui n'a encore été tenté qu'en quelques points de l'Angleterre, comme l'indique le nom de « *self-help* » qui lui a été donné et dont la réussite a été parfaite ?

La fondation successive de nombreuses sociétés coopératives de consommation est donc, d'après nous, le meilleur remède au mal que nous venons de signaler. Mais avant de décrire comment ce remède agira, nous tenons à décliner expressément toute solidarité avec l'idée socialiste qui attribue à ces sociétés la vertu de délivrer les ouvriers, de ce que l'on est convenu d'appeler « les intermédiaires parasites. » Dans toute société où l'industrie et le commerce sont libres, c'est-à-dire dégagés de tout monopole artificiel, il ne peut y avoir en effet que des intermédiaires utiles, dont les services sont volontairement payés par ceux qui leur reconnaissent ce caractère d'utilité.

De plus, ces services étant soumis à l'action de la concurrence, comme ceux de toute profession non privilégiée, il en résulte que leur prix ne peut dépasser la limite de ce qui est juste et nécessaire, ou de ce que ces services ont couté à être rendus. Ceci s'applique à tout le commerce et spécialement à celui des épiceries qui a été, surtout, en butte aux critiques malveillantes et mal fondées de la plupart des socialistes.

Ce que nous tenons à établir bien nettement, c'est que si les ouvriers avaient l'habitude de payer comptant les objets de leur consommation, ceux-ci ne leur coûteraient pas plus cher qu'aux personnes riches ; tout au plus y aurait-il une légère différence, comme compensation de la peine que prend le détaillant, de débiter sa marchandise au pauvre par très petites portions à la fois. Si un marchand voulait en agir différemment, les ouvriers ne seraient-ils pas libres de s'adresser ailleurs et la concurrence ne le forcerait-elle pas à se désister de ce que ses exigences auraient de déraisonnable ?

Tout change néanmoins, dès l'instant où l'ouvrier achète à crédit ou, en d'autres termes, qu'il s'endette ; alors, il se livre pieds et poings liés à la merci de son créancier, qu'il ne faut plus considérer désormais comme un simple détaillant, mais bien comme un véritable usurier et de la pire espèce encore.

Digitized by Google

On sera peut-être étonné de trouver ce mot : « usurier », sous la plume d'un économiste, d'un disciple de ce Bentham qui a écrit un si admirable traité sur la défense de l'usure.

Nous ne considérons pas comme usure en effet, l'industrie du prêteur à la petite semaine, si sévèrement puni sous l'ancien régime, si injustement flétri par des philantropes peu éclairés, mais chaleureusement défendu par les pauvres débiteurs eux-mêmes, auxquels ces prétendus usuriers rendaient un signalé service non sans s'exposer à de grands périls.

On peut appeler usurier, avec plus de raison ce nous semble, celui qui, profitant de l'imprudence de son débiteur, l'enlace dans ses filets et lui suce le sang jusqu'à la dernière goutte, comme l'araignée ferait d'une mouche.

C'est donc afin de soustraire l'ouvrier aux désastreux effets de son imprévoyance et de sa prodigalité, pour lui faire acquérir l'esprit d'économie et d'épargne, l'habitude de payer sans délai tout ce qu'il achète, et non en vue de supprimer de prétendus intermédiaires parasites, que nous croyons utile et opportune la création, par les travailleurs, d'associations coopératives de consommation. Ceci implique également que cette utilité, bien que très-grande, ne nous semble que temporaire, leur mission pouvant être considérée comme accomplie, aussitôt qu'elles auront développé chez les associés, les qualités qui leur manquent aujourd'hui et qui leur permettront d'acheter le nécessaire dans les meilleures conditions d'économie, en capitalisant eux-mêmes leurs épargnes, sans avoir besoin pour cela de recourir à l'intermédiaire de l'association.

Alors aussi il est fort probable que le commerce de détail, ne pouvant plus compter sur les profits peu honnêtes que lui procurait naguère, l'exploitation de son monopole sur les mauvais payeurs et de plus, de se dédommager des risques de perte que lui faisaient courir ces derniers, que ce commerce disons-nous, sortira de sa routine et abandonnera ses procédés surannés, mesquins et sordides, pour adopter ceux du négoce moderne, plus perfectionnés et dans lesquels le soin scrupuleux de fournir de la

Digitized by Google

marchandise de bonne qualité, au plus bas prix possible, tiendra le premier rang. C'est la concurrence désormais libre, qui opérera seule cette salutaire conversion et c'est en la suscitant que les sociétés coopératives de consommation auront rendu aux ouvriers un grand mais temporaire service. En d'autres termes, cette révolution opérée, les travailleurs se trouveront à l'égard des détaillants dans les mêmes conditions que les classes aisées et riches, qui n'ont nul besoin de recourir à l'association pour obtenir du commerce de détail, des marchandises de bonne qualité et à bas prix.

Les sociétés coopératives de consommation peuvent s'instituer de deux façons. Dans la première, comme à Rochdale et dans la plupart des sociétés anglaises, le capital réuni par les actionnaires, au moyen de versements hebdomadaires ou mensuels, est consacré à l'achat en gros et comptant, de marchandises à l'usage des familles d'ouvriers, tels que vivres, épiceries, combustible, tissus pour vêtements, etc. Ces marchandises sont revendues en détail aux actionnaires, quelquefois même aux ouvriers non associés, appelés à participer aux bénéfices de l'institution. C'est pour le dire en passant la meilleure manière d'en faire la propagande [1]. Le payement des achats se fait comptant, mais il est tenu compte à chaque acheteur de la somme qu'il a payée ; afin de simplifier la comptabilité, cette somme est le plus souvent représentée par des jetons ou coupons, en métal ou en carton, exprimant une série de valeurs en chiffres ronds. La marchandise est cotée au prix courant de la vente en détail.

Vers la fin de chaque trimestre, quelque fois du semestre

[1] Ainsi que l'a fait remarquer M. Max Wirth au Congrès de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales, (cession d'Amsterdam 1864) les sociétés coopératives anglaises doivent se borner, pour jouir du bénéfice de la loi qui les protége, à vendre leurs denrées à leurs seuls associés ; c'est seulement depuis qu'elle jouit de l'anonymat que la *Société des Equitables pionniers de Rochdale* peut vendre ses denrées aux personnes non associées.

Digitized by Google

ou de l'année, les comptes sont arrêtés et le bilan est approuvé en assemblée générale; on déduit du produit brut les frais d'administration, de gestion et de surveillance, l'intérêt et l'amortissement du capital social et l'intérêt simple des capitaux empruntés. Le restant est partagé entre les acheteurs actionnaires ou non, au marc le franc de leurs acquisitions, constatées par la remise des coupons.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces détails sur l'organisation des sociétés coopératives de consommation, telles qu'elles existent en Angleterre; nous nous bornerons à faire remarquer que c'est comme consommateurs, mais non comme actionnaires, que les membres de ces sociétés participent aux bénéfices sociaux puisque en cette dernière qualité, ils ne touchent qu'un intérêt de 5 p. c., au maximum. Cet intérêt ne serait même pas suffisant pour couvrir le risque de la responsabilité solidaire des membres, si en Angleterre toutes ces sociétés n'étaient constituées sous la forme de la responsabilité limitée.

Remarquons encore qu'il est de principe chez ces associations, de consacrer une portion de leurs bénéfices à ce qu'elles appellent le fonds d'éducation, qui sert généralement à défrayer une bibliothèque populaire, une école d'adultes, des conférences, etc. On ne saurait trop recommander à toutes les sociétés coopératives qui prospèrent, d'imiter ce sage et noble exemple. C'est en effet le meilleur moyen d'assurer cette prospérité, que de faire participer les sociétaires au progrès général de la civilisation; enfin, de permettre à ceux d'entre eux qui se sentent le génie de l'invention ou de l'entreprise, de lui laisser prendre son essor, sans craindre que ses ailes soient coupées par les impitoyables ciseaux de l'ignorance et de la misère [1].

L'accroissement considérable du capital de la société des équitables pionniers de Rochdale, de 1844 à 1866, soit de 708 fr. 16 c. à 1,380,559 fr. 25 c. même en déduisant de ce chiffre ce qui est

[1] On se rappelle la devise de Bernard de Palissy :
« Povreté empesche les bons espritz de parvenir. »

Digitized by Google

dû à l'augmentation du nombre des actionnaires et de celui de leurs actions, prouve combien est grand ce pouvoir combiné de l'économie, de l'épargne et de la persévérance. Encore faut-il y ajouter pour être juste, ce que chacun de ses membres y a gagné personnellement en capital, en bien-être, en bonnes habitudes morales acquises, en un mot en dignité, comme homme et comme citoyen.

Ce même exemple montre par opposition, combien la vicieuse coutume dans laquelle persévèrent tant d'ouvriers, de dépenser leur salaire à crédit sans discernement ni prévoyance, leur est nuisible. Au lieu de se récrier fort inutilement contre la tyrannie du capital, ils feraient donc mieux de se préserver avec plus de soin, de l'oppression et de la spoliation exercées sur eux par le détaillant, chaque fois que leur incurie les met à sa merci.

Enfin il convient de tenir compte de ce que l'éclatant succès de la société de Rochdale et de ses congénères fut unique et dû, pour la plus grande partie, au courage, à la probité, à la persévérance et aux autres qualités morales et intellectuelles, non moins éminentes, de leurs fondateurs et de leurs administrateurs, à l'esprit de dignité, d'ordre et d'union de leurs membres. Une certaine entente des affaires commerciales en quelque sorte innée chez le peuple anglais, a dû contribuer aussi pour une assez bonne part à cette réussite.

On ne doit pas se hâter néanmoins de conclure de ce qui précède, que nous tenions les ouvriers de toutes les autres nations pour incapables de fonder et de maintenir convenablement des sociétés coopératives de consommation, car telle n'est pas notre pensée.

Nous voulons seulement les avertir des difficultés et des risques inhérents à ce genre d'entreprises, afin de n'en tenter la création que pour autant qu'ils se sentent suffisamment pourvus des qualités morales et intellectuelles, indispensables pour les mener à bonne fin.

En agissant ainsi nous croyons prouver aux ouvriers, mieux

Digitized by Google

qu'en les flattant et en leur montrant le succès de la coopération toujours facile et assuré, qu'ils ont en nous un ami véritable.

Il ne faut pas que les travailleurs honnêtes et zélés pour le bien se découragent ; cependant, il est plus aisé de suivre une voie toute frayée que d'avoir à l'ouvrir soi-même et, sous ce rapport, l'histoire des *Equitables pionniers* donne un bon exemple à suivre ; leurs statuts un excellent modèle à imiter.

Le second mode d'association coopérative de consommation, plus simple que le précédent, est aussi plus conforme selon nous, au principe économique de la division du travail. Il ne diffère du précédent qu'en ce que la société, au lieu de se livrer elle-même à l'achat en gros, à l'emmagasinage et à la revente en détail, à ses membres, des diverses marchandises à leur usage, se borne à remplir la fonction d'intermédiaire responsable entre le vendeur et l'acheteur. Par cette entremise, le vendeur est garanti contre l'insolvabilité ou la mauvaise foi de l'acheteur, et ce dernier est préservé des exactions de détail, du mauvais vouloir et de l'infidélité du premier en ce qui concerne la quantité et la qualité des marchandises livrées. De part et d'autre on y gagne de n'avoir plus à se servir continuellement de menue monnaie pour les achats et les ventes.

Il est évident que le marchand peut consentir à une réduction assez considérable du prix de sa marchandise, si le paiement lui en est garanti par grosses sommes à la fois et à des intervalles suffisamment rapprochés. Cette garantie émane d'ailleurs de la responsabilité solidaire d'un certain nombre d'actionnaires et du capital déjà versé par eux. C'est uniquement sur cette différence du prix, multipliée par la quantité des marchandises vendues et diminuée des frais de gestion, que sont fondés les bénéfices de l'entreprise coopérative.

Le mécanisme à l'aide duquel ces entreprises fonctionnent n'est pas très-compliqué. L'administration de la société débat avec divers fournisseurs ou marchands, le prix des objets à l'usage des sociétaires, ces objets étant le plus possible, vendus par portions d'un poids ou d'une mesure déterminés. Des échantillons repré-

Digitized by Google

sentant les qualités convenues, sont déposés au bureau de la société et peuvent à chaque instant être confrontés par les acheteurs, avec ce qui leur a été réellement fourni.

A des jours déterminés, qui coïncident ordinairement avec ceux où les ouvriers reçoivent leur paie, l'administration délivre aux sociétaires contre argent comptant, des bons ou coupons en carton de couleurs différentes, dont la valeur correspond à celle de la quantité déterminée des diverses marchandises, vendues par l'entremise de la société. Le nombre et la valeur de chaque espèce de coupons sont inscrits sur un livret dont l'ouvrier est porteur. Chaque fois que celui-ci désire acheter un objet pour son usage, lui ou un membre de sa famille, va l'acheter au magasin désigné par l'administration, et le paye d'un coupon de même valeur. Quand le marchand a réuni un certain nombre de ces coupons, il les échange au bureau de la société contre leur valeur en numéraire. A des époques déterminées, trimestre, semestre ou année, les comptes sont arrêtés, le bénéfice net est évalué, puis réparti entre tous les membres en raison de l'importance des achats constatés par leurs livrets.

Peut-être se trouvera-t-il bon nombre de personnes disposées à affirmer que ce second mode de société de consommation ne favorise pas l'économie chez ses participants, à un degré aussi élevé que le premier. Elles auraient vraisemblablement raison si dans celui-ci, la loyauté, la prudence et la persévérance les plus parfaites s'alliaient invariablement, chez les administrateurs et les directeurs, avec le génie des affaires et une connaissance technique approfondie de la profession de détaillant; enfin, si l'assemblée générale possédait toujours les lumières, le bon sens et la fermeté nécessaires pour ne prendre que des décisions équitables. Or, ce degré de perfection ne se rencontrant que fort rarement, même dans des associations composées d'hommes plus éclairés et plus rompus aux affaires, on peut affirmer sans trop s'exposer à méjuger ceux-ci, que les sociétés de consommation du premier genre, ne sont pas toujours exemptes de mécomptes et que la perte qu'elles occasionnent, est à déduire des économies réalisées

Digitized by Google

par les actionnaires. Après cela, trouvera-t-on encore que ces économies dépassent d'autant celles des sociétaires de la seconde catégorie ?

Sous ce dernier régime, ceux des détaillants qui étaient habitués d'approvisionner les ouvriers, ne se trouveront pas positivement supprimés comme sous le premier, mais ils auront simplement à subir une transformation toute à leur avantage : celle de ne plus demander qu'à leur probité, à leur activité et à leur bonne entente des affaires, les profits élevés qu'ils trouvaient autrefois dans l'exercice d'un monopole abusif et odieux. Répétons-le en terminant ce qui concerne les sociétés coopératives de consommation : lorsque en même temps que cette transformation des anciens détaillants se sera accomplie, celle de l'ouvrier d'autrefois en un être loyal, rangé, actif, économe, prévoyant, l'aura été aussi, la mission de ces sociétés sera terminée et elles pourront liquider leurs comptes, mais non sans inscrire à l'actif de ceux-ci, la somme considérable de moralité, de lumières, de bien-être, de véritable civilisation, que leur devront les localités au milieu desquelles elles auront exercé leur bienfaisante influence.

Nous jugeons utile d'ajouter à ce chapitre quelques détails sur le mouvement coopératif en Angleterre :

Le rapport de l'administration anglaise sur les sociétés coopératives indique pour l'année 1866 les résultats suivants : 240 de ces sociétés ont négligé d'envoyer le rapport de leurs opérations ; 436 se sont conformées aux dispositions de l'acte qui les autorise.

La plupart ont pour objet la vente de denrées alimentaires ; quelques-unes vendent des tissus, des habillements ou des chaussures. Le nombre des membres des 436 sociétés s'élevait à 173,423 à la fin de 1866. Les actions sont généralement d'une livre chacune. Les achats ont presque toujours lieu comptant.

Pendant le cours de l'année, ces sociétés ont encaissé, pour marchandises vendues comptant, fr. 111,389,800 ; les dépenses se sont élevées à fr. 5,886,350 ; les profits réalisés après acquittement des frais, ont été de fr. 9,407,350. A la fin de 1866, le

Digitized by Google

montant du capital en actions était de fr. 26,202,400, et celui du capital d'emprunt de fr. 2,950,575 ; le passif s'élevait à fr. 8,364,025 ; l'actif à fr. 25,246,225 ; l'encaisse à fr. 4,820,075.

39 de ces associations, la plupart dans le nord de l'Angleterre, ont débité des marchandises au moins pour une valeur de fr. 500,000 ; six d'entre elles pour une valeur excédant fr. 2,500,000.

La Société des équitables pionniers de Rochdale, occupe toujours le premier rang. Cette association, à la fin de 1866, comptait 6,246 membres et un capital en actions de fr. 2,337,225. Il a été vendu en épiceries et denrées alimentaires pour une somme de fr. 6,228,050 comptant, et elle a réalisé un bénéfice de fr. 798,275.

Les profits ont été distribués de la manière suivante : intérêts, fr. 95,575 ; dividendes sur le montant des achats faits au magasin, fr. 645,725 ; éducation, fr. 17,025 ; dépréciation de stock, fr. 29,925 ; charités, fr. 4,125.

II.

LES SOCIETÉS COOPÉRATIVES IMMOBILIÈRES POUR LA CONSTRUCTION ET L'ACHAT DE MAISONS D'OUVRIERS. (*Building Societies.*)

Nous croyons être fondé à ranger parmi les sociétés coopératives de consommation, celles qui ont pour but la construction ou l'achat de maisons saines, commodes et décentes, à l'usage des ouvriers. Le logement en effet, n'est pas un moindre besoin que l'alimentation et le vêtement ; de sa satisfaction plus ou moins complète dépend, à un degré tout aussi élevé, le bien-être, la dignité même de l'individu et de sa famille. Néanmoins on doit reconnaître que c'est en même temps un des besoins que l'industrie privée s'est le moins appliquée à satisfaire, pour une multitude de causes, qu'il serait trop long d'expliquer ici. Nulle part donc, le principe si fécond du *self-help* ne peut trouver d'appli-

Digitized by Google

cation plus utile et plus opportune ; nous ne saurions en conséquence, trop applaudir aux efforts que les ouvriers intelligents font dans ce but, ni trop nous réjouir quand nous voyons ces efforts couronnés par le succès.

De bonnes maisons pour les ouvriers, ce n'est pas seulement une question de décence, de salubrité et de commodité, quoique ces choses aient bien aussi leur prix; c'est tout une question industrielle et même sociale. L'homme en effet, n'est complet qu'à la condition d'être plus ou moins propriétaire; sans la propriété, nul lien bien solide ne l'attache ni à la famile, ni à la société, ni à l'avenir. Il est prouvé qu'il n'est point de travailleur plus laborieux, plus assidu, plus rangé, que l'ouvrier propriétaire; les promoteurs d'émeutes et de révoltes savent que, loin de pouvoir compter sur son appui, ils sont toujours sûrs de le trouver dans les rangs de leurs adversaires. Jamais non plus, un ouvrier propriétaire ne s'est enrôlé dans les rangs des communistes. Les industriels de Mulhouse ont éprouvé par expérience, que les nombreux essais tentés par eux, pour moraliser leurs ouvriers n'ont eu commencement de succès, qu'à dater du jour où ils leur ont rendu la propriété accessible, sous forme de maisons payables par annuités. Enfin la plaie honteuse de l'ivrognerie, qui ne fait que grandir sans cesse, ne sera extirpée que par l'influence combinée de la propriété et d'une meilleure éducation donnée à l'ouvrier et à sa femme.

Or, ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous croyons que le moyen le plus simple, le plus rationnel, le plus efficace qui existe pour que l'ouvrier atteigne à la propriété, c'est l'association sous la forme de sociétés coopératives pour la construction ou l'achat d'habitations ouvrières. Nous ne demandons à l'État d'autre concours que celui de lever toutes les entraves législatives, administratives et fiscales, au libre exercice du droit d'association, sous toutes ses formes, et à celui du droit de jouir et de disposer de la propriété.

Aux administrations communales nous ne demandons que d'ac-

Digitized by Google

corder aux cités ouvrières, les mêmes avantages dont les quartiers habités par la population aisée ont été dotés ; tels que rues et trottoirs, pavés, égouts, police, éclairage, établissements publics, etc.

De même que les sociétés de consommation, les associations immobilières peuvent se diviser en deux genres ; le premier comprenant celles qui entreprennent directement la construction des habitations d'ouvriers ; le second celles qui se bornent au rôle d'intermédiaire responsable entre les propriétaires et les acquéreurs.

Les observations que nous avons faites plus haut, à l'égard des deux sortes de sociétés de consommation, s'appliquent encore ici ; c'est-à-dire que l'économie apparente de la construction des maisons par la société elle-même, peut être compensée et même au-delà, par les mécomptes inhérents aux opérations faites par des personnes peu expérimentées et ne possédant que des connaissances spéciales insuffisantes.

L'objection qui sera faite sans doute, au second système, c'est qu'il est démontré par l'expérience, que la construction et la vente ou la location de maisons d'ouvriers n'offre point de profits assez élevés, ni surtout assez certains, pour tenter la spéculation industrielle et que, dès-lors, les sociétés de la seconde espèce ne trouveront point de maisons à acheter. La réponse à cette objection, plus spécieuse que fondée, nous paraît bien simple ; c'est que les profits des constructeurs de maisons à l'usage des populations laborieuses ne sont faibles et mal assurés qu'à cause de la difficulté de l'incertitude et de la lenteur qu'offre la vente au détail, ainsi que des frais et des risques du recouvrement par annuités, ou même par mensualités.

Supposons maintenant une société coopérative qui, soit par l'importance de son capital versé, soit par la solidarité de ses membres entre-eux, soit enfin, par ces deux causes réunies, offre des garanties suffisantes pour servir d'intermédiaire responsable entre l'entrepreneur de constructions et les ouvriers acheteurs ; ne voit-on pas immédiatement comment, par cette seule entre-

Digitized by Google

mise, les affaires de l'entrepreneur sont simplifiées et ses risques anéantis ou plutôt transformés en chances de profit; enfin, son capital engagé pendant le moindre temps possible? A de semblables conditions, il est évident que les entrepreneurs se présenteraient en nombre suffisant pour se faire une concurrence, dont profiterait la société coopérative, sous forme de bas prix ou de bonne qualité des maisons achetées.

La construction d'un petit groupe de maisons d'ouvriers étant une affaire de courte durée, les entrepreneurs de grands travaux d'utilité publique pourraient y consacrer leur capital, leur temps et leur personnel, dans les moments d'inaction.

Le capital destiné à l'achat ou à la construction de maisons, devant être assez considérable, nulle limite ne saurait être imposée au nombre des actions qu'un même sociétaire peut posséder; la valeur en doit être assez faible pour qu'elle soient accessibles au grand nombre et elle doit pouvoir être acquittée par le versement successif de petites sommes. Quant ses actions sont entièrement libérées, le sociétaire doit avoir le choix, ou d'en demander de nouvelles, donnant droit à un dividende éventuel sur les bénéfices de l'entreprise, ou de placer ses économies à titre de prêt à intérêt fixe, et avec la faculté de les retirer à volonté. Enfin, au moment où il le jugera opportun, il consacrera la valeur de ses actions et de ses avances, à l'achat d'une maison. Il pourra même ne payer comptant qu'une partie du prix de celle-ci, en donnant garantie hypothécaire sur son bien pour le reste, qu'il soldera par des versements mensuels. Cette grande latitude laissée aux ouvriers pour le placement de leurs épargnes, est le plus sûr moyen de les attirer vers les sociétés coopératives de construction, même alors qu'ils seraient déjà propriétaires de maisons totalement libérées. Elle doit avoir également pour résultat, d'équilibrer dans une juste mesure le prix courant des maisons, avec le dividende afférent aux actions, et l'intérêt des avances à remboursement facultatif.

Il est évident en effet, que tous les sociétaires choisissant entre ces trois modes de placement celui qui leur paraît le plus avan-

Digitized by Google

tageux, la concurrence engendrée de cette façon, établira un rapport rationnel entre ces trois genres de valeurs. Elle établira aussi sans peine, l'exacte mesure de la demande des maisons d'ouvriers, partant de l'utilité même des sociétés de construction. N'est-il pas clair, en effet, que le jour où la demande des actions et des obligations à intérêt fixe dépassera notablement celle des maisons, ce sera le signe évident que la société, ayant pleinement satisfait le besoin d'habitations qu'éprouvent ses membres, sera déchargée de sa mission, et qu'elle pourra liquider sans désavantage pour ses membres.

Il résulte donc de là, que l'existence de ces sociétés est limitée comme celle des sociétés de consommation en général, et que cette limite sera d'autant plus éloignée que le développement de l'industrie aura attiré, vers une localité donnée, une population ouvrière plus dense.

Digitized by Google

Chapitre IX.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT, OU BANQUES POPULAIRES.

Le crédit est pour les uns, un mot à peu près vide de sens, tandis que d'autres en plus grand nombre, lui attribuent une signification fort exagérée. En réalité le crédit est une puissance, un pouvoir positif, qui confère à celui qui en dispose, sur celui qui n'en a pas, une supériorité du même genre que celle d'un homme qui possède une machine ou un outil servant à produire, sur celui qui n'a que ses mains. Ce pouvoir consiste à emprunter le capital d'autrui quand on ne l'a pas soi-même, ou qu'on ne le possède pas en quantité suffisante, pour l'usage auquel il est destiné. A cet effet, il faut inspirer au prêteur la confiance la plus complète possible, dans la restitution du capital emprunté au terme fixé et en ce qu'il recevra le dédommagement de la privation qu'il se sera imposée pendant la durée du prêt. Cette confiance d'où le crédit dépend entièrement, peut-être fondée sur diverses garanties données par l'emprunteur au prêteur. Ces garanties peuvent consister dans un gage matériel, mis à la disposition du prêteur, pour en user dans le cas de non remboursement de sa créance, ou mieux encore, en un signe représentatif de ce gage qui lui permettra de le transmettre à un tiers, s'il lui convient de rentrer en possession de son capital avant le jour fixé pour le remboursement. Mais tout le monde n'est pas possesseur d'un gage

Digitized by Google

dont il peut se dessaisir même momentanément, en faveur de son créancier ; aussi l'usage du crédit serait-il fort limité, si la condition du gage était indispensable pour l'obtenir, et l'ouvrier particulièrement, en serait presque toujours privé. Heureusement pour lui et pour bien d'autres encore, les qualités personnelles, comme la probité, l'intelligence, l'activité, ou bien la caution de parents, d'amis, peuvent souvent remplacer le gage matériel ou tout au moins s'y substituer en partie.

Dans tous les cas d'ailleurs, ces qualités sont un utile surcroît de garantie ajouté au gage matériel et il arrive souvent que leur défaut rend ce dernier impuissant à obtenir le crédit désiré.

En quoi, demandera-t-on peut être, le crédit sera-t-il utile à l'ouvrier, ne s'en est-il pas bien passé jusqu'ici ?

Sans doute ; mais il n'a rien gagné à s'en priver ; tandis qu'il gagnera beaucoup à s'en servir. D'abord n'est-il pas maintes circonstances dans lesquelles ses ressources ne lui suffisent pas, même en y ajoutant ses modiques épargnes, péniblement accumulées pendant des années ? n'a-t-il pas dû pourvoir aux risques de maladie, de blessure, de chômage, de disette, etc., dont il est continuellement menacé.

Pouvoir emprunter, c'est avoir la faculté de reporter les pertes qu'entraîne la réalisation de ces risques, sur un plus long espace de temps et avoir ainsi plus de chances de pouvoir les conjurer.

Ce n'est encore là cependant qu'un usage improductif quoique non inutile du capital emprunté. L'ouvrier peut l'employer d'une façon plus profitable à se procurer les outils ou les engins de sa profession, ou bien à perfectionner ceux qu'il possède déjà ; enfin à jouir des inappréciables avantages que confère la propriété d'une maison, avant d'avoir pu épargner de quoi en payer à beaucoup près la valeur entière.

Ces avantages sont largement complétés par ceux que l'ouvrier tire du crédit, au point de vue moral. Lorsqu'il était habitué à implorer de la charité le supplément de ressources rendu nécessaire par des besoins imprévus, il se faisait humble, rampant et affectait une apparence souffrante, misérable, afin de

Digitized by Google

mieux apitoyer les personnes charitables en sa faveur. Plus les secours lui venaient avec abondance, plus il se livrait à l'imprévoyance et au désordre ; plus en un mot s'amoindrissait chez lui le sentiment de sa dignité, le précieux respect de soi-même, pure source de toute moralité.

Peut-il au contraire compter sur le crédit pour se tirer d'une misère momentanée ou mieux encore, pour améliorer sa condition à venir d'une manière permanente, oh ! alors, voyez le marcher, tête haute, le regard assuré, l'air fier et digne; chercher à prendre des habitudes de propreté, d'ordre, d'économie, d'activité et de prévoyance, dans le but d'inspirer à autrui ce respect de sa personne, cette confiance, qui lui feront accorder le crédit dont il a besoin.

Peut-être y a-t-il à l'origine beaucoup d'affectation dans ces qualités, mais à force de vouloir les faire accepter par autrui comme réelles, il finit par les acquérir lui-même. Cette transformation morale n'est donc pas pour l'ouvrier, un des moindres avantages du crédit.

Si c'est l'association qui peut procurer aux ouvriers les avantages considérables dont nous venons de faire l'énumération, il est évident que celle qui atteindra le mieux ce but, dépassera tous les autres modes de société coopérative, en utilité et en durée, qu'elle sera en quelque sorte leur base et en facilitera la création et le fonctionnement.

Quoi de plus simple en effet, du moins en théorie, que ce principe : si l'ouvrier isolé n'offre pas les garanties nécessaires pour obtenir le crédit, il n'en sera plus de même quand 200 ou 300 ouvriers se le garantiront mutuellement par réciprocité. En d'autres termes, le crédit de l'ouvrier, de l'artisan, du petit commerçant, peut-être fondé sur le principe de la solidarité [1]. Tou-

[1] On attribue universellement à M Schulze-Delizsch l'application du principe de la solidarité à l'obtention du crédit pour les classes laborieuses, comprenant les ouvriers, les artisans et les petits commerçants ; sans vouloir rien enlever à l'immense mérite de M. Schulze, comme propagateur de ce principe, sans même lui en dénier positivement l'invention, nous croyons

Digitized by Google

tefois, si ce principe paraît simple en théorie, ainsi que nous venons de le dire, il est loin d'en être de même dans la pratique, où les complications se présentent en foule, par suite, en grande partie, des lois qui régissent l'association dans les divers pays civilisés.

Voici en effet, les différents systèmes de société régis par la loi, rangés dans un ordre ascendant de perfection :

1° La Société en nom collectif, dont les membres sont solidairement responsables de tout le montant de leur avoir acquis ou

devoir faire observer que, dès 1848, un éminent financier belge, M. Emérique avait fait l'application de ce même principe, en fondant à Bruxelles l'association connue sous le nom de « *l'Union du crédit* », association qui contribua pour beaucoup à faire traverser presque sans aucun désastre, les terribles crises financières de 1848 et de 1866, aux petits commerçants et aux artisans de cette ville.

L'Union du crédit a pour but de procurer, aux personnes de ces deux classes, des moyens d'emprunter, supérieurs de vingt fois au montant de leur apport dans la société, en fondant ce crédit, d'une part, sur la garantie morale présentée par chaque associé en particulier, d'autre part sur la solidarité de tous les associés. Cette double garantie a paru assez solide à la banque nationale, pour qu'elle consente à escompter les effets de commerce revêtus de la firme sociale de l'*Union du crédit*.

Depuis sa fondation, cet établissement n'a cessé de prospérer; les dividendes qu'il distribue à ses participants, s'élèvent ordinairement à 12 p. c. En 1866, ils sont descendus à 8 p. c, mais, ainsi que l'a fait remarquer le président du conseil d'administration, dans son rapport à la dernière assemblée générale, ce que ses participants ont gagné en moins comme actionnaires, a été amplement compensé pour eux par les pertes que leur a évitées une large participation au crédit, dans des circonstances où il se resserrait pour l'industrie et le commerce entier de Bruxelles.

Voici un résumé de la situation de l'*Union du crédit* au 31 décembre 1866.

2,779 sociétaires répondant pour une somme de 27,459,100 francs; l'escompte a porté sur 227,109 effets représentant un capital de 96,447,303 francs, soit une augmentation de 19,065,953 fr., sur 1865. Ce chiffre, assez considérable, représente en grande partie le surcroit de crédit que l'établissement a dû accorder à ses actionnaires pour les aider à traverser la terrible crise financière de 1866. D'autres établissements du même genre ont été fondés à Anvers, à Gand et à Liége.

Digitized by Google

à acquérir, des dettes contractées par elle, quelque soit leur apport.

2.° La société civile, dont les membres ne sont responsables qu'en proportion de leur mise seulement, mais encore pour leur fortune entière, réalisée ou à réaliser.

3.° La société en commandite, dans laquelle les participants se divisent en deux classes ; le commandité (il peut y en avoir plusieurs, mais ce cas est assez rare), gérant de l'entreprise et responsable de ses résultats de tout le montant de sa fortune, quelque soit son apport, et les commanditaires, privés du droit de participer à la gestion, mais responsables seulement des sommes versées ou souscrites par eux.

4° La société anonyme ou à responsabilité limitée, dont le capital est divisé en actions et dont les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils ont souscrites. La gestion est confiée à un conseil d'administration et à un gérant, nommés et révoqués par les actionnaires réunis en assemblée générale, et non responsables au delà des limites de leur mandat.

En Angleterre, les associations coopératives sont libres de choisir, parmi les quatre formes de Société, celle qui leur convient le mieux ; elles sont même sous la protection d'une législation spéciale qui les reconnait sous le nom de « sociétés amicales » (friendly societies).

En France, les quatre formes de société existent et au moment même où nous écrivons ces lignes, l'assemblée législative discute une loi spéciale sur les associations ouvrières. Il n'en est pas moins vrai que dans ce pays, les sociétés coopératives auront longtemps encore de la peine à se débarrasser des entraves dont les entoure la tutelle législative, réglementaire et administrative, à laquelle le peuple français, qui semble condamné à une minorité perpétuelle, demeure soumis. En général les sociétés françaises ont choisi la commandite, comme étant la forme qui leur évite le plus de complications.

En Belgique nous avons également les quatre formes de société,

Digitized by Google

mais bien qu'en général leur liberté soit moins entravée qu'en France, la société anonyme n'en demeure pas moins le monopole des gros capitaux, monopole que l'Etat se réserve le droit exclusif d'octroyer.

Serait-ce sous l'influence de ces gros capitaux, que la loi sur les sociétés à responsabilité limitée, soumise aux chambres législatives depuis trois ans, n'a pas encore été discutée ? Les ouvriers trouveraient cependant dans cette loi, si elle était bien faite, de grandes facilités pour constituer des associations.

En attendant, ils sont obligés de fonder leurs banques populaires sur le principe vicieux et injuste de la société en nom collectif, principe qui en Angleterre a causé la ruine d'une foule d'honnêtes gens, peu aisés pour la plupart, lesquels ayant participé aux affaires de certaines banques dans une mesure infime, 25 francs peut-être, ont eu tout leur avoir saisi par voie de justice et n'ont pu rien posséder désormais qui ne fut exposé à être saisi, alors que de gros débiteurs parvenaient souvent à éluder la loi.

En Allemagne comme en Belgique, cette responsabilité solidaire et sans limites imposée aux actionnaires des banques du peuple et même dans certains pays, aux actionnaires des unions de crédit, n'a pas eu sur eux en pratique les conséquences funestes que faisait redouter la théorie et qui ne se sont que trop réalisées en Angleterre.

Ainsi pendant l'année 1866, la banque populaire de Liége n'a eu *un centime de perte* dans une seule de ses opérations ; depuis plus de deux ans qu'elle existe, le même fait s'est réalisé dans celle de Verviers [1] ; parmi les nombreux établissements de ce

[1] Voici quelques détails sur les opérations des banques populaires de Liége et de Verviers :

La banque de Liége a été fondée le 1.er juin 1864. Au 15 juillet suivant, elle comptait 160 membres qui possédaient ensemble 5,327 francs, 33, dont 2,053 fr., 33 constituaient le boni ou le versement sur les actions, 336 fr., la réserve et 2,838 fr. les dépôts en comptes courants, portant 4 p. c. d'intérêt annuel. Les avances s'élevaient à 1,375 francs. Dans les sept premiers

Digitized by Google

genre créés en Allemagne, depuis 1851, grâce aux énergiques et persévérants efforts de M. Schulze-Delizsch, aucune croyons-nous, n'a éprouvé de pertes dépassant le capital versé par ses actionnaires. Cette situation favorable résulte sans doute, au moins en partie, de la réciproque surveillance que les actionnaires solidairement responsables, exercent les uns sur les autres; de la valeur assez minime et de la courte durée des prêts consentis et enfin du petit nombre des participants, qui rend cette mutuelle surveillance facile. Un chiffre de perte qui ne s'élève pas à *un* pour *mille* du capital avancé, dans l'*Union de crédit* de Bruxelles, est dû à des motifs de même nature.

Une autre cause encore atténue pour les banques populaires, l'injustice et le danger de la solidarité; c'est que les participants,

mois de son existence, elle reçut environ 6,000 fr. de capital, versés par les adhérents et elle prêta 12,000 francs.

En 1865, la situation s'améliora; à la fin de l'année le capital versé était de 20,000 fr., et les opérations de prêt de l'exercice avaient atteint 87,000 fr.

L'année 1866 vint révéler enfin toute la puissance du nouvel agent de crédit que l'on avait fondé. Les adhésions, de plus en plus nombreuses, dépassèrent le chiffre de 400 : le capital versé définitivement par les actionnaires atteignit près de 40,000 fr., 15,000 fr. formaient le compte des dépots; enfin dans l'année les prêts s'élevèrent à 226,000 fr.

Aujourd'hui, la banque a installé ses bureaux dans une maison qu'elle loue, elle possède son mobilier; elle paie un caissier et un commis; elle n'a pas subi *un centime* de perte dans ses diverses opérations; elle a un capital de 40,000 fr.; elle manœuvre en outre 15,000 fr. de dépôts : elle jouit auprès de la Banque nationale de la faculté de réescompter à concurrence de 10,000 fr et elle peut espérer de voir ce chiffre augmenté; elle a subi comme toutes les associations ouvrières les conséquences des crises et des épidémies de 1866; et néanmoins elle distribue six pour cent à ses actionnaires, tout en portant son fonds de réserve à 1,335 fr. Ces heureux débuts sont pour la Banque populaire de Liége le présage d'un bel avenir. Ils sont dûs en partie, à l'intelligente direction qui lui a été imprimée dès son origine, en partie à son excellente situation, au milieu d'une population ouvrière nombreuse, active et industrieuse, parmi laquelle il est beaucoup d'individus, travaillant en famille et à l'entreprise, possédant un petit capital, un outillage et faisant parfois aux patrons des avances en matière première et en main d'œuvre. Nul doute donc que les opérations de cette banque iront

Digitized by Google

qui ne peuvent posséder qu'une action et dont les votes en assemblée générale sont par conséquent répartis avec plus d'équité que dans les sociétés anonymes, disposent tous de ressources à peu près égales, fort peu d'entre eux s'élevant notablement au-dessus de la condition de simple ouvrier. Nul d'entre eux n'aurait donc à supporter en cas de faillite de la banque, des pertes beaucoup plus considérables que ses coactionnaires.

Ainsi que nous l'avons fait précédemment pour les sociétés de consommation, nous alions donner une esquisse rapide de l'organisation des banques populaires. Les membres admis paient une cotisation d'entrée s'élevant d'ordinaire de 3 à 5 francs et qui sert à couvrir les frais de premier établissement de la banque. Cette cotisation peut être acquittée par des versements successifs, heb-

toujours grandissant, à mesure que son utilité sera mieux appréciée par les clients.

La banque populaire de Verviers a ouvert ses opérations le 30 avril 1865. Le tableau suivant en indique le résultat par trimestre, depuis sa fondation :

	Nombre des sociétaires.	Taxes d'entrée.	Fonds social.	Dépôts.	Prêts à rembourser.	Nombre de prêts en portefeuille.
1865		fr.	fr.	fr.	fr.	
Juillet 31	259	1200	13005 50	473	»	»
Octobre 31	287	1351	19397	7670	1053	11
1866						
Janvier 31	306	1458 50	24502 50	6080	5085	17
Avril 30	278 [1]	1390	28511	10907 32	4415	24
Juillet 31	292	1400	32801 78	7559 78	6483	32
Octobre 31	300	1500	35113 41	10363 78	9029 54	43
1867						
Janvier 31	329	1645	41444 50	23273 89	16276 47	58
Avril 30	352 [2]	1752	47105 48	51124 03	20174 88	86
Juillet 31	416	2080	56741 16	49139 12	27160 64	107

[1] Déduction faite de 10 démissionnaires et de 41 radiés, en tout 51 membres.

[2] Déduction faite de 14 démissionnaires, 8 décédés et 10 radiés, en tout 32 membres.

Digitized by Google

dommadaires ou mensuels. Ils doivent aussi souscrire à une action, ce qui les engage d'une part à donner leur adhésion aux statuts de la société, d'autre part à verser une cotisation mensuelle régulière

L'accroissement du nombre des membres a été d'environ 150 en deux ans; il n'est pas à désirer qu'il soit très rapide, car il faut du temps pour bien choisir ces membres, afin de ne pas avoir le désagrément de démissions ou de radiations trop fréquentes, de personnes qui se sont engagées à la légère. Il faut tenir compte toutefois, de ce que l'année 1866 a été des plus calamiteuses, à cause du choléra, qui a sévi avec une vigueur excessive sur la population ouvrière de l'arrondissement de Verviers, ainsi que de la crise financière et industrielle, conséquence de la guerre d'Allemagne crise qui n'est pas encore terminée.

Le fonds social s'est accru dans une progression plus rapide que le nombre des membres, ce qui dénote que ceux-ci, malgré la crise, ont généralement continué leurs versements avec régularité. C'est surtout dans les dépôts qu'un accroissement sensible se manifeste, ce qui témoigne en faveur des habitudes d'épargne de la population ouvrière verviétoise; mais il ne faut pas perdre de vue que ces fonds ne proviennent pas uniquement des actionnaires, la banque faisant aussi fonction de caisse d'épargne.

Ces mêmes ouvriers qui prêtent si largement, se montrent jusqu'ici beaucoup moins disposés à emprunter, ce que dénote à l'évidence la disproportion considérable entre les dépôts et les prêts. Sous ce rapport la situation de la banque de Verviers est fort inférieure à celle de la banque liégeoise; cela tient sans doute beaucoup à ce que, dans la seconde de ces villes, une bien plus grande proportion d'ouvriers entrepreneurs, travaillent en famille, et par là même sont mieux en position de faire valoir un capital emprunté. Il est à présumer que cette situation ne tardera pas à changer, par suite de l'existence même de la banque, qui aura pour effet d'engager les ouvriers les plus actifs et les plus intelligents à s'élever vers la condition de petits entrepreneurs, en se procurant l'outillage et les avances nécessaires à cet effet, au moyen du crédit que leur fournira la banque.

A Verviers comme à Liége, la perte résultant des opérations a été nulle.

Nous ne connaissons aucun détail sur la banque populaire de Huy, fondée peu après celle de Verviers: mais il est probable que sa situation doit être assez analogue à celle de cette dernière, avec la seule différence que les ouvriers de Huy sont occupés dans des industries d'une nature plus variée que ceux de Verviers.

Des banques populaires ont eté fondées récemment, à Bruxelles, à Tournai et à Gand, mais nous manquons de données sur leurs statuts, le nombre de leurs actionnaires et la nature de leurs opérations.

Digitized by Google

au fonds social, laquelle, jointe aux dividendes perçus par eux dans le cours de chaque exercice, sert à parfaire le prix de leurs actions, ordinairement fixé à 50 thalers en Allemagne, à 200 frs. en Belgique. Chaque action non transmissible, donne droit au dividende précité et à une voix dans l'assemblée générale, dont les réunions ordinaires ont lieu quatre fois par an. La banque admet des épargnes des personnes non sociétaires, qui ne reçoivent qu'un intérêt annuel de 3 p. c. A Verviers où cette disposition est en usage, les dépôts fournis par les sociétés coopératives jouissent, par exception, du même intérêt que les sociétaires, c'est-à-dire 4 p. c.

Les prêts se font également à ce taux, auquel s'ajoute une commission de $^1/_4$ p. c. par mois. Dans le cas où la restitution se fait avant le terme stipulé, la commission n'est pas exigée pour la fraction de mois qui précède l'échéance.

Tout sociétaire peut emprunter, sur sa seule signature, une somme égale au montant total de ses versements; pour l'emprunt d'une somme plus forte, la signature de deux cautions choisies parmi les membres de la société, est indispensable; en Allemagne, le maximum du prêt consenti à cette condition s'élève à 1,000 thalers (3,750 fr.); à Verviers, ce maximum est de 3,000 francs.

Telles sont les dispositions principales des statuts adoptés par toutes les banques populaires, tant en Allemagne qu'en Belgique. Tous en effet, sont calqués avec quelques modifications peu importantes, sur celle de Delizsch, fondée par M. Schulze de cette ville, en 1851.

On nous permettra d'emprunter à un excellent article, publié dans l'*Annuaire de l'association pour* 1867, par notre confrère et ami M. J. Horn, quelques considérations historiques et des détails statistiques sur la fondation et le développement progressif si rapide des caisses d'avances, ou banques populaires d'Allemagne :

« La première banque populaire avait été ouverte le 1er octobre 1850, dans la petite ville d'Eulembourg, voisine de Delizsch,

Digitized by Google

laquelle localité, résidence de M. Schulze, suivait l'année après ; en 1855 on ne comptait encore que 67 banques populaires dans toute l'Allemagne. Mais alors la preuve est faite, le succès a prononcé ; nous avons dit les circonstances extérieures qui secondent le mouvement à dater de cette époque. Aussi, quel élan ! En 1858, l'on compte déjà 118 banques en pleine activité ; les 45 dont les rapports sont connus alors, ont 11,130 sociétaires et ont prêté dans l'année au-delà de 7,773,000 frs. L'année après, le rapport de M. Schulze peut fournir déjà des détails précis sur 80 banques ; c'est 133 pour 1860 ; 188 pour l'année 1861 ; 243 pour 1862 ; 339 pour 1863 et enfin, c'est 455 pour l'année 1864. Ce dernier chiffre n'atteint pas à la moitié des banques populaires réellement existantes en Allemagne ; on en estimait le nombre total, pour fin 1864, à 900 environ ; mais toutes ne sont pas en rapport directs avec l'agence centrale gérée par M. Schulze-Delizsch et parmi celles qui le sont, toutes n'envoient pas leurs bilans annuels en temps opportun pour figurer dans le rapport-résumé de M. Schulze-Delizsch : le rapport sur l'année 1864, embrassait la moitié environ des banques en fonction, 455 sur un total de 900. »

Ajoutons à ces détails, qu'avec la persévérance et le zèle infatigables qui le caractérisent, M. Schulze est parvenu à établir entre un grand nombre de ces banques, une fédération, qui augmente de beaucoup la puissance de leur crédit, par l'appui mutuel que ces établissements se prêtent et par l'extension ainsi donnée, au principe fécond de la solidarité [1].

[1] Au moment de mettre ce chapitre sous presse, nous avons pu extraire du dernier rapport de M. Schulze-Delizsch relatif à l'année 1866, les données suivantes :

Pendant l'année le nombre des associations ouvrières s'est accru de plus de 100 ; il s'élève aujourd'hui à plus de 1,400. Dans ce chiffre on compte 1,047 associations d'avances et de crédit, 187 sociétés pour la vente de matières premières, et 199 associations de consommateurs. D'après M. Schulze-Delizsch la circulation effective de toutes ces associations a atteint

Digitized by Google

En Belgique, où les travailleurs de la grande industrie n'ont pas trouvé un intérêt aussi direct à créer des associations de crédit mutuel que les ouvriers artisans en Allemagne, le développement des banques populaires a été plus tardif et moins rapide que dans cette dernière contrée, parce qu'il leur a manqué un Schulze pour les encourager et les diriger.

Peut-être, comme cela s'est fait en Allemagne, le mouvement de propagation du crédit en Belgique, devrait-il commencer par les artisans et les détaillants des grandes villes, formant des

une somme totale de 105 à 110 millions de thalers, et le nombre des adhérents s'élève à plus de 500 mille.

Grâce au mécanisme des banques mutuelles, la diffusion du crédit est devenue très considérable : en 1866, près de 400 millions de francs ont circulé dans les classes laborieuses.

M. Schulze-Delitzsch définit encore une fois le rôle des associations qu'il a fondées. Il rappelle que le grand principe qui leur a donné naissance, est celui de la responsabilité individuelle, de l'assistance par soi-même. « C'est une loi naturelle inéluctable, dit-il, que la force, la plénitude et la santé ne puissent pas être importées du dehors dans un organisme, mais doivent se développer en lui-même, de leurs germes, que l'action extérieure puisse bien favoriser ou entraver cette évolution intérieure, mais ne puisse jamais la suppléer. Cela est vrai de la vie physique et morale des individus, et non moins vrai de la vie collective. Eveiller les forces endormies, developper la valeur interne, faciliter l'acquisition des moyens externes qui sont indispensables à la vie et au travail : voilà les seuls moyens d'élever le sort des ouvriers comme de tous les hommes en général. Et c'est précisément là ce qu'entreprend la coopération, le mouvement coopératif, en réunissant de petits moyens, de petites forces qui demeureraient insuffisantes dans leur isolement, en faisant appuyer les individus les uns par les autres, en les faisant répondre les uns des autres. En imposant à ses membres les devoirs les plus sérieux dans l'ordre intellectuel et moral, en leur facilitant les moyens de réunir peu à peu le capital intellectuel et matériel indispensable pour prospérer, elle les met en état de s'élever peu à peu à une plus haute situation dans l'économie publique, aux lois naturelles de laquelle elle se conforme rigoureusement à tous égards. Les fondements surtout de toute culture et de toute vie économique, la liberté individuelle et la propriété privée, ne sont pas seulement respectés par les associations ; ils sont consolidés, parce que le mouvement coopératif a pour objet d'y faire participer des cercles de plus en plus étendus de population. »

Digitized by Google

Unions de crédit, comme celles de Bruxelles, Gand, Liége et Anvers, pour se répandre de là, d'abord dans les villes de moindre importance, ensuite dans les villages où l'industrie a aggloméré une population ouvrière assez nombreuse et finalement, dans les communes rurales, les bienfaits du crédit se répartissant ainsi de proche en proche, jusqu'aux couches sociales les plus infimes.

En France, il n'existe que nous sachions, aucune banque populaire sur le même mode que celles d'Allemagne et de Belgique. En revanche il s'est fondé à Paris seulement 120 associations de crédit mutuel, entre ouvriers et entre petits détaillants. Chacune d'elles ne se compose que de fort peu de membres, qui s'imposent une cotisation hebdomadaire dont le taux le plus habituel est d'un franc. Leurs statuts comme leurs écritures, sont de la plus grande simplicité, les frais de gestion ne s'élèvent qu'à un chiffre insignifiant, presque nul. La solidité de ces associations est fondée uniquement sur la confiance mutuelle entre leurs membres, ce qui explique à la fois, le petit nombre de ceux-ci, dont la plupart d'elles se composent et le soin extrême qu'ils mettent à l'admission de chacun des nouveaux associés. Ne possédant qu'un faible capital et un crédit fort limité, ces sociétés ne peuvent prêter que de petites sommes à leurs membres. Le service qu'elles rendent n'en est pas moins fort appréciable, surtout si l'on considère leur grand nombre. Au point de vue matériel, on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants que nous extrayons de l'*Annuaire de l'association pour* 1867 : « A Paris 64 sociétés de crédit mutuel sur 120 ont publié la statistique de leurs opérations jusqu'au 1er janvier 1866. Il en résulte que leurs membres sont au nombre de 3000, qu'ils possèdent un capital de 270,000 frs. et qu'ils se sont prêté 1,605,545 frs.

Au point de vue moral, ces avantages ont pour résultat d'apprendre aux ouvriers à se connaître et à s'apprécier entre eux, à contracter des habitudes d'ordre, d'économie et d'épargne, qui leur permettent bientôt de demander à la coopération des services d'un ordre plus élevé.

Digitized by Google

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans faire mention de la Société du *Crédit au travail*, fondée à Paris et de celles qui, sous la même dénomination et dans le même but, ont été instituées à Lyon, à Colmar, à Strasbourg, à Mulhouse, à Lille et à St-Etienne.

Nous extrayons de l'ouvrage de M. Jules Simon, *le travail*, les détails suivants sur l'organisation et les fonctions de la première de ces sociétés : « La société du crédit au travail (société Béluze et Cie) a été fondée, à Paris, le 23 septembre 1863, par 172 associés commanditaires, avec un capital de 20,120 francs souscrits, dont 5,082 versés. En novembre 1864, elle comptait 657 commanditaires, et son capital s'élevait à 97,950 francs. Il était de 153,650 francs au 31 août 1865.

. . . . . .

« Non-seulement la société du crédit au travail se donne pour but de prêter aux associations de crédit mutuel et autres associations coopératives, mais elle en provoque la formation. Elle fait une double propagande, l'une pour se procurer à elle-même des commanditaires, l'autre pour se procurer des clients, en suggérant aux ouvriers l'idée de s'associer.

« Si l'association est une simple solidarité formée tout exprès pour cautionner un emprunt, la société ouvre généreusement aux tiers ainsi associés un crédit égal à celui qu'elle fait à ses propres membres. Si l'association est permanente et régulièrement constituée, la société favorise son développement, soit en lui fournissant des fonds à titre de participation, soit en recevant à l'escompte les valeurs commerciales créées ou endossées par elle, soit en lui ouvrant un crédit sur garanties convenables.

« Pour obtenir de la société les services qu'elle accorde aux associations régulières, il faut remplir les trois conditions suivantes :

« 1° Avoir un ou plusieurs gérants ou administrateurs, un conseil de surveillance, une comptabilité constamment à jour, un fonds de réserve alimenté par un prélèvement sur les bénéfices, un capital fourni ou à fournir par les membres, en espèces, marchandises ou travail ; adopter le principe de publicité pour

Digitized by Google

toutes les opérations sociales; s'engager à remettre tous les mois, à la société du crédit au travail, un état de situation.

« La société du crédit au travail fait des prêts aux associations, et aux tiers non associés, ou qui le sont expressément dans le but de contracter un emprunt. Elle fait même les opérations ordinaires d'une maison de banque, recouvrements, paiements, etc.

« Elle reçoit en compte-courant toutes les sommes qui lui sont confiées soit par ses coassociés, soit par des tiers. L'organisation de ces comptes-courants en fait une opération tout à fait différente des comptes-courants ordinaires des banquiers, et la différence tient surtout à ce fait, que le crédit au travail accepte les plus petites sommes, à l'exemple de la caisse d'épargne. Elle sert un intérêt de 3 $^1/_2$ p. 100 pour les disponibles, de 4 p. 100 pour les sommes remboursables de un à trois mois, et de 5 p. 100 pour les sommes remboursables à plus de trois mois. Cette échelle graduée donne aux déposants des avantages que la caisse d'épargne ne leur donne pas, et en même temps elle rassure la Société contre le danger des demandes simultanées de remboursement. Elle fournit aux ouvriers qui se proposent d'ouvrir un atelier coopératif, le moyen d'amasser plus aisément la somme qui leur est nécessaire pour commencer leurs opérations; car elle se charge d'encaisser leurs cotisations, et elle leur sert un intérêt qui peut s'ajouter au capital et abréger ce qu'on pourrait appeler la période d'incubation des Sociétés productives.

« La Société, qui est une commandite simple avec un gérant associé en non collectif, est fondée pour cinquante années, ses commandites peuvent être payées par versements successifs, mais elles ne peuvent être inférieures à 100 francs. Elles ne peuvent être transférées qu'avec le consentement de la Société, elles ne peuvent être retirées par le titulaire.

« A la fin de l'année, un prélèvement est fait sur les bénéfices pour payer un intérêt de 5 p. c. au capital versé. Après ce prélèvement, les bénéfices restants sont partagés de la façon suivante : 50 p. c. entre les associés au prorata de leur versement, 25 p. c.

Digitized by Google

au fonds de réserve, 25 p. c. au gérant et aux employés. Le gérant et le principal fondateur de la société du crédit au travail est M. Béluze. »

On comprend facilement l'aide que de semblables sociétés peuvent prêter au mouvement coopératif en facilitant, d'abord, à l'ouvrier, la formation d'un pécule qui pourra fournir un apport à une association de production mieux que ne le ferait une caisse d'épargne, en faisant ensuite des avances à ces mêmes associations, puis en favorisant et en accélérant ainsi leurs débuts ; enfin en mettant à l'obtention de ce crédit, des conditions qui n'en garantissent pas seulement la sécurité au prêteur, mais qui sont aussi des éléments de succès pour les emprunteurs eux-mêmes.

Il ne parait pas qu'il existe, en Angleterre, la moindre trace d'une société coopérative de crédit, bien que la plupart des associations de consommation et des *building-societies*, remplissent en même temps, les fonctions de caisse d'épargne. Cette lacune peut être attribuée croyons-nous, à la facilité avec laquelle tout ouvrier honnête et laborieux, toute association respectable, trouve crédit auprès des petites banques ou caisses d'avances, non fondées sur le principe de la coopération, qui abondent dans la plupart des districts industriels de l'Angleterre et dans toute l'Ecosse.

En Italie, les principes sur lesquels les banques populaires pouvaient être établies, ont été longuement discutés ; celui des caisses d'avances d'Allemagne a obtenu la préférence à de légères modifications près. C'est sur ce principe qu'ont été fondées notamment la banque populaire de Milan qui compte 1500 sociétaires ayant souscrit un fonds de 250,000 frs. presqu'entièrement versés et dont le compte courant s'élève à trois millions de frs. ; celles de Lodi, Cremone, Sienne, Padoue, Vicence, Venise, Brescia, Vérone, Mantoue, Salviano, Côme, Codogno, Varèse, Castiglione, Delle Lidiere, Lugo, Bologne, Pogogiborzi, etc. Les sociétaires des banques populaires appartiennent pour la plupart à la classe des ouvriers, des petits industriels et commerçants ; cependant l'intervention de personnes appartenant à des classes dont l'instruction

Digitized by Google

est plus étendue, dans l'administration de ces banques a été jugée nécessaire jusqu'à ce que la majorité des membres ait acquis l'habitude de la gestion de leurs affaires.

La banque nationale d'Italie prête son appui à ces dernières en escomptant leurs traites; en retour, les banques populaires émettent des billets au porteur en coupures d'une faible valeur, remboursables à vue en billets de la banque nationale; ce qui remédie à l'inconvénient grave résultant de ce que toute la monnaie d'argent a disparu de la circulation, par suite du cours forcé et de l'émission surabondante des billets de la banque nationale. Il est probable que cette circulation fiduciaire, contraire aux principes qui doivent diriger les caisses d'avances, cessera avec les circonstances qui l'ont motivée.

Digitized by Google

Chapitre X.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous abordons ce sujet, sur lequel les opinions les plus diverses et, il faut le dire, les plus contraires, ont été émises. Ces opinions divisent en quelque sorte, en deux camps, les économistes eux-mêmes, les uns traitant de chimère digne des Fourier et des Saint-Simon, l'idée que la production puisse s'opérer sans qu'il s'établisse une distinction, parfaitement tranchée, entre le concours du capital et de l'entrepreneur d'industrie d'une part, et celui du travail ou des ouvriers d'autre part, le premier donnant toujours lieu à une participation aléatoire du résultat de cette production, tandis que la part du second demeure fixe. Une autre fraction d'économistes au contraire, entachés de socialisme, au dire des premiers, croit pouvoir affirmer que ce mode nouveau d'organisation productive sera l'inévitable loi de l'avenir et constituera un progrès marqué sur les procédés actuels. Nous convenons qu'il est difficile de trouver le point précis où gît la vérité entre ces deux extrêmes ; surtout lorsque celui qui la cherche est lié par des publications antérieures et craint d'être obligé de se démentir, ou bien quand il obéit sciemment ou à son insu, à quelque attraction, soit vers la portion de la société qui tient aux errements du passé, soit vers celle qui fonde son espoir sur une transformation à venir. Nous croyons que notre position spéciale nous met assez également, à l'abri de ces deux attractions ; mais nous n'oserions répondre au même degré, de ne pas subir quelque peu, l'in-

Digitized by Google

fluence de nos écrits antérieurs, dans lesquels nous avons repoussé comme contraire au principe de la division du travail, le cumul par une même personne des fonctions de capitaliste, d'entrepreneur d'industrie et d'ouvrier. L'insuccès de presque toutes les tentatives faites de 1848 à 1857, pour réaliser ce système, nous avait confirmé dans l'idée qu'il était entaché d'un vice radical qui, toutefois, pouvait avoir été engendré au moins en grande partie, par les idées communistes qui avaient présidé à la création de la presque totalité de ces nouvelles sociétés de production.

Aujourd'hui, d'un autre côté, un vice assez considérable se manifeste de plus en plus, dans l'ancien mode de répartition des résultats de la production, entre les capitalistes, les entrepreneurs d'industrie et les travailleurs, vice qui pourrait bien lui inoculer un germe de destruction. Enfin, des tentatives nouvelles d'associations productives, réalisées entre ouvriers, surtout en France, semblent offrir des chances de succès mieux assurées que les anciennes.

Fussions-nous persuadé d'ailleurs, ce qui n'est pas, que ces tentatives n'offrent réellement ces chances que dans une mesure infime ou nulle, encore mériteraient-elles de notre part un examen sérieux, comme étant fondées sur les principes de justice et de liberté, qui sont ceux de la vraie économie politique.

C'est donc avec ce respect que nous allons examiner dans quelles circonstances et jusqu'à quel point les avantages et les inconvénients des sociétés coopératives de production, peuvent se mesurer avec ceux de l'organisation actuelle de l'industrie.

Ceci étant bien établi, discutons maintenant les deux questions suivantes, dans lesquelles se résume, suivant nous, tout le débat que soulèvent les sociétés coopératives de production.

1° Dans quelle mesure ces sociétés pourront-elles se substituer, même après une période assez longue, aux entreprises industrielles organisées comme elles le sont actuellement, c'est-à-dire en sociétés anonymes ou à responsabilité limitée; en sociétés en commandites, enfin, sous le régime de la propriété privée ?

Digitized by Google

2° De quelle manière ces Sociétés parviendront-elles à se laver de leur péché originel, qui consiste dans l'infraction au principe de la division du travail, selon lequel les fonctions d'entrepreneur d'industrie, responsable du capital qu'il fait fonctionner et celles de l'ouvrier, ne peuvent être convenablement exercées par une même personne, ou par un seul groupe de personnes, appartenant à la même profession? Comment, enfin, ces Sociétés surmonteront-elles les obstacles que leur opposent les lois régissant l'association, tant en Allemagne qu'en Belgique et en France?

La première question serait facile à résoudre, si ce n'était sur elle que viennent se concentrer les passions opposées qui envenimment le débat et lui ôtent le calme et la maturité de réflexion nécessaires, pour qu'il porte tous ses fruits. A côté de certains économistes, qui prétendent que les Sociétés coopératives de production, entachées d'un vice radical, n'existant que par l'effet d'un engouement passager, ne pourront jamais lutter sérieusement et d'une manière permanente contre l'organisation actuelle de l'industrie, fruit combiné d'une science profonde et d'une expérience consommée, ne voit-on pas s'élever les idées d'anciens socialistes, encore mal dégagés de leurs erreurs, et celles de beaucoup d'ouvriers enthousiastes de coopération, prétendre que celle-ci finira par se substituer totalement à l'organisation actuelle de l'industrie, même alors qu'elle revêt les formes les plus complèxes, qu'elle exige, au plus haut degré, le concours du capital et celui du talent uni à l'expérience?

Il est d'autant plus difficile de se placer entre ces deux extrêmes, pour porter un jugement bien motivé sur le rôle réellement utile que les Sociétés coopératives sont appelées à jouer dans l'industrie, que l'expérience ne s'est pas encore suffisamment prononcée à leur égard. En effet, les Allemands, avec leur prudence habituelle et suivant en cela les excellents conseils de M. Schulze-Delizsch, ne veulent se lancer dans cette voie, qu'après en avoir applani les principales aspérités, en rendant le capital plus accessible au travail, par une organisation complète du crédit populaire et par l'acquisition de l'habitude de s'en servir; enfin, après que

Digitized by Google

les populations ouvrières auront plus complètement développé leurs facultés intellectuelles et morales, par l'instruction et la pratique progressive de l'association. En Angleterre, les Sociétés coopératives de production relativement nombreuses, ne sont sorties du domaine de la petite industrie, pouvant s'exercer à l'aide de faibles avances, que d'une manière toute exceptionnelle. On ne cite en effet qu'un petit nombre d'associations qui, à l'exemple de celle des pionniers de Rochdale, ont fondé de grandes meuneries et des filatures de coton, encore n'est-ce qu'après avoir fait un long apprentissage des qualités que développe l'association, telles que l'ordre, la prévoyance, l'esprit d'épargne et celui de tolérance mutuelle entre ouvriers.[1]

En France, ou plutôt à Paris, une première tentative de coopération eut lieu vers 1834, sous l'impulsion de Buchez, autrefois Saint-Simonien, mais qui n'avait conservé des idées de la secte, que ce qu'il y avait de bon, d'honnête et d'à peu près pratique. Des trois ou quatre Sociétés de production fondées sous son influence, une seule a continué d'exister, après avoir modifié ses statuts en 1843. Une durée d'un tiers de siécle et une situation assez prospère, prouvent en faveur de l'intelligence et de la persévérance des ouvriers bijoutiers en doré qui l'ont fondée et constituent un modèle à suivre. Toutefois ce mouvement sommeilla jusqu'en 1848, où il se réveilla pendant quatre ans environ, sous la double impulsion de la propagande communiste de M.

[1] Selon M. Max Wirth (Congrès de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales, cession d'Amsterdam) les diverses entreprises industrielles fondées par les équitables pionniers de Rochdale ne constituent pas de véritables sociétés coopératives; car bien que cette association qui elle-même a pris la forme de l'anonymat, ait fourni une partie de leur capital, le restant est divisé en actions dont les détenteurs appartiennent à toutes les classes de la société. M. Max Wirth est d'autant plus compétent pour traiter de cette question, qu'il l'a étudiée sur les lieux mêmes et que les efforts qu'il fait pour l'émancipation des travailleurs ne peuvent en aucune manière le rendre suspect de nourrir des préventions défavorables à l'égard des associations ouvrières.

Digitized by Google

Louis Blanc et de la révolution de février. Mais les sociétés de production, instituées à cette époque, au nombre d'une cinquantaine environ, ne purent se soutenir longtemps contre les deux grands dissolvants qu'elles renfermaient : l'état de stagnation presque complet des affaires, sous la république de 1848 et surtout les principes communistes qui avaient présidé à la rédaction de leurs statuts. Aussi n'en a-t-il survécu qu'un très-petit nombre, formé d'ouvriers d'élite, peu nombreux eux-mêmes à l'origine, qui eurent la précaution de réformer leurs statuts dans un sens plus juste et plus libéral.[1]

Depuis 1863, le mouvement coopératif reprend en France, surtout à Paris, avec une nouvelle ardeur. Il se dirige toujours de préférence vers la production et bien que cette tendance semble inhérente à l'esprit français, qui aime à aborder les diffi-

[1] La contagion de ce mouvement, auquel on donnait alors le nom de « sociétaire » a gagné aussi la ville de Bruxelles où se fonda entre autres, une « boucherie sociétaire » dont le capital était formé d'actions à cinq frs. et dont le premier rapport, lu en assemblée générale un mois après la fondation de cette entreprise, dénotait chez son conseil d'administration une absence complète des notions les plus élémentaires de l'économie politique.

Cette Société périt bientôt, par suite de ces deux vices constitutifs : gestion non intéressée et non responsable, ignorance de l'art d'acheter le bétail sur pied. Une « boulangerie sociétaire », fondée quelques temps après dans de meilleures conditions, et administrée par des hommes aussi intelligents que dévoués, n'en succomba pas moins après une existence un peu plus longue, aux conséquences des deux mêmes vices constitutifs.

Il s'est formé aussi dans la même ville en 1850 une société de consommation, composée exclusivement d'ouvriers, avec un capital formé par des actions au porteur de cinq frs. chacune et dont le but était de procurer à ses membres les denrées comestibles, les épiceries et le charbon aux prix d'acquisition en gros. Rien dans les statuts de cette Société ne se rapproche de ceux qu'adoptent les Sociétés coopératives de consommation actuelles. Il n'y avait donc là qu'une économie immédiatement réalisée, à la condition de payer comptant et même d'avance ; mais ni formation d'un capital, ni tendance à développer l'esprit d'épargne. Nous ne possédons aucun renseignement sur la durée de cette société, mais il est peu probable qu'elle ait été longue.

Digitized by Google

cultés de face, ou, selon l'expression consacrée chez les ouvriers « à prendre le taureau par les cornes » ; mais en y regardant de près, on trouve que ce choix est encore guidé par d'autres motifs dont il sera fait mention plus loin.

Ce qu'il est essentiel de faire observer ici, c'est qu'en moins de quinze ans, ce mouvement a subi, tout à son avantage, une transformation complète, puisque de communiste égalitaire qu'il était de 1848 à 1851, il est devenu conforme aux principes de l'économie politique, qu'après avoir invoqué la protection, la tutelle, le concours pécuniaire de l'Etat, comme autant de droits, il les repousse formellement aujourd'hui, pour y substituer le principe du *self-help* comme juste et seul conforme à la dignité humaine; enfin, que ce mouvement, après avoir été dirigé en haine de la propriété et du capital, dont la possession exclusive par quelques uns était considérée comme une atteinte profonde portée au droit de tous, le mouvement coopératif d'à présent a pour but principal de rendre la propriété et le capital accessibles à tout travailleur honnête, intelligent et actif.

S'il est une chose surprenante à bon droit, c'est qu'une transformation aussi radicale, aussi digne d'appeler sur les travailleurs d'élite qui l'ont opérée, l'estime et la sympathie des économistes, ait pu avoir lieu en un temps si court, malgré la difficulté extrême qu'éprouvent les ouvriers en France, à se réunir, à s'instruire et à s'éclairer mutuellement, par la discussion.

Aussi ferons-nous remarquer que c'est à dessein qu'il n'a été fait mention plus haut, que de travailleurs d'élite; car par malheur, on ne remarque encore parmi les classes ouvrières, chez les uns, qu'une grande indifférence envers le mouvement coopératif, une préférence marquée pour les brutales jouissances que procure l'ivresse, sur tout ce qui peut favoriser leur développement moral et intellectuel ; chez les autres, qu'une prédominance des idées communistes de 1848 [1].

[1] Ces idées incomplètes ou fausses sur le droit de propriété, cette tendance à faire de la terre et de divers autres agents de production la pro-

Digitized by Google

Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs, et quand a-t-on jamais vu le progrès pénétrant rapidement dans les masses, sans obstacle ni secousse? Cela est d'autant moins surprenant, qu'il y a parmi les classes riches et éclairées, ou qui du moins devraient posséder des lumières, et qui pourraient unir leurs efforts pour favoriser ce progrès, beaucoup de gens dont l'unique tendance semble être d'y résister de toutes leurs forces.

Ce ne sera pas un des moindres bienfaits de la coopération, que celui de faire pénétrer dans les masses ignorantes, abruties et perverties, l'idée éminemment moralisatrice et civilisatrice du *self-help* et, n'eut-elle que cet unique résultat, encore lui mériterait-elle les applaudissements des vrais amis de l'humanité!

Quelle trace brillante et glorieuse le mouvement coopératif laisserait dans l'histoire de la fin du XIX^e^ siècle, s'il amenait l'amélioration de la classe ouvrière par ses propres efforts. Tel serait cependant son résultat, si ce mouvement pouvait se propager partout, sans précipitation, mais aussi sans rencontrer, outre l'obstacle naturel de l'inertie des masses, les obstacles artificiels résultant de l'état vicieux des institutions sociales et du mauvais vouloir des gens qui ne peuvent se résoudre à obéir à l'invincible tendance du progrès, en substituant, graduellement,

priété collective de la société, représentée par l'État, s'est encore manifestée récemment au congrès de Lausanne, ou les communistes absolus ou mitigés formaient la grande majorité et où l'on a proclamé aussi le principe, que le marché du travail, dans chaque nation devait appartenir aux ouvriers de cette nation, à l'exclusion des travailleurs étrangers, dût-on même exclure ces derniers par la violence. Ce système n'est, au reste, que la conséquence toute naturelle du système soi-disant protecteur du travail national si longtemps invoqué par tous les manufacturiers de tous pays et qui était illogiquement appliqué aux produits du travail étranger, sans l'être aux producteurs de ce travail eux-mêmes. Les ouvriers qui veulent s'arroger le monopole du marché national sont donc plus logiques que ne l'étaient leurs patrons. Mais il est étrange que leurs prétentions se manifestent au moment même ou la grande majorité des industriels de l'Europe répudie le principe du monopole artificiel de nation à nation.

Digitized by Google

le légitime empire de la persuasion à l'illégitime domination de la force.

Après cette longue digression historique et philosophique, revenons à la première des questions posées plus haut.

Mettons d'abord en présence les opinions extrêmes à ce sujet, en commençant par celles des partisans les plus enthousiastes des sociétés coopératives de travail. Voici ce qu'en dit M. Paul Blanc :

« La science est venue d'ailleurs donner une impulsion vigou-
« reuse à cet élan, et forcer au groupement ceux qui tentaient
« de s'y montrer rebelles. C'est ainsi que toutes les découvertes
« de ce siècle entraînent, bon gré mal gré, l'industrie vers la
« production en grand. Chaque jour amène un perfectionnement,
« une machine nouvelle, qui ruine quelque petit fabricant et
« enrichit une Société financière.

« En effet, comme on pouvait s'y attendre, les hommes les
« plus riches ont pris la tête de ce mouvement de concentration
« de forces productives, tandis que le prolétaire, le travailleur
« dépourvu de capital, reste en arrière. Il en résulte que celui-
« ci se voit forcé de quitter la chambre où il travaille isolément,
« pour entrer dans l'atelier commun et s'enrôler dans les grou-
« pes que dirigent les capitalistes. Le travailleur cesse dès lors
« de s'appartenir, il n'est plus libre : il a un maître. Ce maître
« fait la part du capital et celle du travail dans l'œuvre com-
« mune, et son intérêt le porte invinciblement à faire *la part du*
« *lion* au premier. Il faudrait s'étonner s'il en était autrement :
« n'est-il pas le plus fort ?

« *L'association coopérative de production* pourra seule mettre
« un terme à cette répartition inégale. Elle est le remède radical
« à l'antagonisme du capital et du travail : elle restitue à chacun
« ce qui lui est dû. Et pour atteindre ce but, il lui suffit de
« réunir le travail et le capital dans les mêmes mains. Le travail-
« leur possédant en propre ses outils et son atelier, n'a plus
« d'autre maître que lui-même : il a reconquis la plénitude de
« son indépendance.

Digitized by Google

« On comprend d'après cela quelle importance il faut attacher « à l'*association de production.* »

Nous regrettons qu'un écrivain qui, à d'autres égards, donne d'excellents conseils aux ouvriers, se méprenne à ce point, et sur le rôle du capital dans l'industrie, et sur la mission finale des Sociétés coopératives de production. Si M. Paul Blanc avait suivi d'un peu plus près, l'histoire des grandes compagnies industrielles, il y aurait vu que parmi les capitalistes qui se partagent cette « part du lion », dont il parle avec tant d'emphase, il en est un assez bon nombre qui se ruinent et ne trouvent à se défaire de leurs actions à aucun prix, ce qui prouve que personne ne voudrait-être à leur place; que la généralité n'en retire que des dividendes fort peu élevés au-dessus de l'intérêt des capitaux placés à l'abri de toute chance aléatoire. Reste donc un assez petit nombre de capitalistes ou d'actionnaires, qui s'enrichissent en gagnant le gros lot, à cette loterie qui se nomme une grande entreprise industrielle. Dès lors, peut-on bien appeler « part du lion », ce qui n'est que l'équitable et nécessaire compensation d'un risque de perte, hélas ! trop souvent réalisé ?

Trouverait-on beaucoup de capitalistes disposés à risquer une partie de leurs fonds, si minime qu'elle fut, s'ils n'étaient allé-chés de temps à autre par la chance heureuse de toucher une part de lion ?

En serait-il autrement, si la coopération s'en mêlait? Les sociétés coopératives de production seraient-elles, plus que les compagnies industrielles, à l'abri de toute chance de revers ?

Et si elles y succombent, leurs sociétaires coopérateurs ne peuvent-ils pas perdre, en qualité d'actionnaires, plus qu'ils n'ont gagné comme ouvriers, et le sort d'un simple auxiliaire non participant aux bénéfices mais, en compensation, désintéressé aux pertes et recevant dans tous les cas un salaire fixe, ne lui semblera-t-il pas préférable au sien, malgré son droit à un gros dividende en cas de bénéfice ?

Nous ne voyons donc pas en quoi la concurrence des sociétés coopératives diminuerait les profits du capital engagé dans la

Digitized by Google

grande industrie, en supposant cette concurrence possible, car elle cesserait devant tout risque considérable. Le capital détruit par ce risque, qu'il appartienne à une compagnie industrielle où à une société coopérative, ne peut plus en effet entrer en lutte avec celui qui a surmonté ce risque, ni par conséquent lui disputer la prétendue « part du lion. »

Mais cette concurrence est-elle possible? Nous affirmons que non. Comment, en effet, une Société coopérative composée de simples ouvriers, trouverait-elle par le crédit, les millions de francs nécessaires à la création d'une entreprise de chemins de fer, de canaux, de navigation transatlantique, de houillère, de métallurgie ? Si Georges Stephenson, de simple ouvrier mineur qu'il était, est devenu le plus grand ingénieur et l'un des plus habiles administrateurs de son époque, ce phénomène ne se renouvelle pas dans un même siècle, et l'on ne peut y compter pour confier à un ouvrier des fonctions qui exigent presque le génie d'un Stephenson, uni aux éminentes qualités morales dont ce grand homme était doué.

En un mot, plus une entreprise acquiert de vastes proportions plus il devient nécessaire que les fonctions du capitaliste, du génie ou du talent et celui du travail manuel, à peu près confondues dans une Société coopérative, y soient déterminées avec une rigoureuse précision. Il y a donc incompatibilité entre l'une et l'autre, sans qu'il soit possible toutefois de préciser, dans chaque cas particulier, où cette incompatibilité s'arrête.

Néanmoins il est possible de prévoir, dès aujourd'hui, une époque où les Sociétés coopératives de production pourront entrer en lutte sans désavantage, contre la moyenne industrie, exercée par des entrepreneurs privés, des Sociétés en commandite ou à responsabilité limitée; c'est quand les opérations de ces industries auront été fractionnées par suite des progrès de la division du travail, au point qu'elles pourront faire chacune l'objet d'une industrie on d'une profession spéciale, assez simple pour qu'elle puisse être exercée à l'aide d'un capital peu important et n'exigeant que des connaissances techniques et une expérience des

Digitized by Google

affaires qui ne sont pas au-dessus de la portée d'un ouvrier d'élite, possédant quelque instruction. Un exemple fera mieux comprendre notre pensée. Supposons l'industrie du drap ou des étoffes de laine cardée, telle qu'elle existe à Verviers, à Sedan et dans d'autres localités. Autrefois, les opérations très-multiples dont se compose cette industrie, depuis l'achat et le décrassage de la laine brute, jusqu'à la vente en gros du produit fabriqué inclusivement, étaient exécutées par un seul fabricant, lequel devait joindre à un capital considérable, en grande partie sous la forme d'un outillage compliqué, un vaste ensemble de connaissances techniques et commerciales. La réunion, dans une même personne, d'un grand capital et d'aptitudes acquises par bon nombre d'années de travail, intelligent et assidu, étant fort rare, celui qui en était doué jouissait d'un véritable monopole naturel, source de profits considérables. Toutefois, ainsi que M. de Molinari le fait observer très-judicieusement, dans son beau mémoire sur l'*Association dans la sphère de l'économie politique* (voir le *Journal des Economistes*, année 1867, tomes 5, 6 et 7 de la 3me série), il était rare que ce monopole durât plus d'une génération, les aptitudes qu'il exige étant difficilement transmissibles par hérédité. Aujourd'hui, il en est tout différemment; à tel point par exemple, qu'un particulier possesseur d'un très-minime capital, peut acheter une certaine quantité de laine et la faire façonner, par toute une série de petits fabricants, jusqu'à ce qu'il en obtienne une pièce d'étoffe unique, qui lui a été commandée d'avance, ou dont il trouve le placement sans difficulté, si elle a été faite avec soin. A Verviers, où la séparation des opérations n'a pas été poussée aussi loin ou plutôt, où il a été jugé peu avantageux d'opérer la fabrication sur une échelle aussi restreinte, on a imaginé un genre de division du travail très rationnel qui, mieux qu'aucun autre peut-être, a contribué aux immenses progrès accomplis depuis peu d'années dans l'industrie de cet arrondissement. Il consiste dans la séparation la plus complète possible, entre les fonctions si disparates du fabricant et du commerçant, naguère exercées par la même personne. Aujourd'hui donc, grâce à la féconde institution des

Digitized by Google

commissionnaires marchands, le manufacturier le plus récemment établi, se trouve immédiatement mis en possession d'un débouché aussi étendu et aussi sûr de ses produits, que son confrère le plus ancien, à la seule condition de fabriquer aussi bien que ce dernier.

De tous les principes de l'économie politique, celui auquel Adam Smith a jugé convenable de consacrer le premier chapitre de son immortel livre sur la « Richesse des nations », la division du travail, est certainement un de ceux qui ont le plus contribué aux immenses et rapides progrès de l'industrie moderne; mais les applications dont il est susceptible sont encore loin d'avoir été toutes réalisées; or, ce ne sera pas sans doute un de ses moindres résultats, celui qui permettra aux sociétés coopératives de production de lutter contre le mode actuel d'organisation de l'industrie.

Quelque soit d'ailleurs le point où cette ligne de démarcation se place, le domaine de l'industrie est si étendu, qu'il y restera toujours de vastes champs à exploiter pour les sociétés coopératives de production, alors même que les grandes entreprises s'y sont déjà reservé la plus large place, comme en Angleterre.

En France et particulièrement à Paris, le nombre des industries auxquelles le système de la coopération peut s'appliquer avec avantage, est assez considérable, il en est de même dans les grandes villes de tous les pays. Les sociétés de production doivent donc s'appliquer à choisir, parmi ces industries, celles dont l'installation exige le moindre capital fixe et dont les produits de consommation constante, offrent le débouché le plus facile et le plus sûr. A mesure que l'expérience leur viendra et qu'elles auront un plus facile accès au capital par le crédit, le cercle de leurs opérations s'étendra, jusqu'à des limites qui seront bientôt déterminées par l'expérience.

Selon M. Horn, l'émiettement, s'il nous est permis d'employer ce terme, qui rend exactement notre pensée, l'émiettement de l'industrie parisienne, irait encore plus loin que le morcellement

Digitized by Google

des terres dans certaines régions agricoles de la France et il ne peut manquer d'amener, au moins en partie, les mêmes inconvénients que ce dernier. L'association, suivant lui, et nous sommes pleinement de son avis, serait donc le remède naturel à cet inconvénient. Voici du reste comment s'exprime à ce sujet l'éminent économiste, dans l'article déjà cité de l'*Annuaire de l'association* pour 1867 : « En France, mais tout particulièrement à Paris, prédomine encore la petite industrie, l'atelier. Sur 101,171 « fabricants » recensés à Paris en 1861, il n'y eut que 7,492 occupant au delà de dix ouvriers; 31,480 fabricants occupaient chacun de deux ouvriers à dix; l'immense majorité — 62,199 fabricants sur le total de 101,171 — travaillaient sans ouvriers ou tout au plus en occupaient un seul. En cet état de choses, la distance de l'ouvrier au patron paraît facile à franchir. Même isolé, l'ouvrier intelligent et persévérant y parvient souvent; en s'associant, les ouvriers peuvent arriver en peu de temps, non-seulement à se faire le concurrent des patrons, mais à dominer presque le marché, à être les premières « maisons » dans leur industrie. Tout invite à attaquer le taureau par les cornes, à essayer de prime-abord la Société de production, que partout ailleurs on juge la plus difficile; on y voit le couronnement de l'édifice. »

Des fabricants, réduits à se servir d'ouvriers à eux-mêmes, à n'employer qu'un minimum de capital, à ne pouvoir faire aucune application du principe si fécond, de la division du travail mais se faisant en revanche, une concurrence excessive, à cause de leur grand nombre; n'est-ce pas de l'industrie retombée dans l'état d'enfance et qui aurait immensément à gagner en se groupant ou en concentrant ses forces par l'association ? Celle-ci n'impliquerait-elle pas, tout au moins en effet, un emploi plus fécond du capital, une économie d'emplacement, de force motrice, d'outillage, une application partielle de la division du travail, plus de facilité à trouver le débouché des produits en les groupant, etc. Or, tous ces avantages aboutissant à réduire les frais de production d'une manière notable, constituent donc un progrès sérieux

Digitized by Google

réalisé par la coopération sur le travail isolé. Telle est aussi croyons-nous, la principale raison pour laquelle les ouvriers, les artisans et les petits fabricants de Paris cherchent à se grouper en des sociétés coopératives de production ou de travail et que leurs tentatives en ce gence ont des chances de succès. Sont-ce les seules qu'il leur soit raisonnablement permis d'espérer ? Ils ne le pensent pas et il n'y a guère que l'expérience qui puisse décider s'ils ont raison ou tort.

En attendant, voici le récit de deux de ces tentatives, que nous empruntons encore à l'*annuaire de l'association pour* 1867 déjà plusieurs fois cité. Il répond en même temps, du moins en partie, à la deuxième question que nous avons posée plus haut :

« *Association des mégissiers Lehmann et C^ie^,*
rue Mouffetare, 165.

« Le 1^er^ janvier 1865, vingt ouvriers mégissiers constituaient entre eux une association ayant pour objet « l'exploitation de l'industrie de tous et chacun de ses membres, et spécialement la fabrication, la vente, et généralement toutes transactions se rapportant à l'industrie et au commerce de la peau. » Sur ces vingt fondateurs, neuf étaient contre-maîtres dans les ateliers de leurs patrons. Chacun avait réalisé quelques économies : en conséquence, sur l'apport social qui fut fixé à 2,000 francs par tête, tous les membres de l'association purent, au jour de la signature de l'acte, verser 500 francs. Il résultait de là que dès l'origine, le capital souscrit de la société montait à 40,000 francs, et le capital versé à 10,000 francs, soit au quart.

« 10,000 francs sont une jolie somme, et l'exemple de patience donné par les mégissiers, mérite d'être suivi par tous ceux qui veulent créer des associations. Il faut économiser longtemps à l'avance, ne pas commencer avant d'être tout à fait prêt : il faut savoir attendre, si l'on veut réussir. S'ils avaient entrepris leur œuvre avec de moindres ressources, ils auraient dû emprunter, se mettre à la discrétion de celui-ci ou de celui-là, ou du moins se créer des obligations onéreuses. En agissant comme ils l'ont

Digitized by Google

fait, en ne se pressant pas, ils ont pu marcher avec leurs propres fonds, et ne faire appel au crédit que comme tous les autres négociants, pour accroître leur fonds de roulement ou faire escompter leurs billets.

« Le 18 février, six associés seulement commençaient à travailler dans les ateliers de la Société. Ces ateliers, qui sont très-vastes, ne coûtent pas moins de 2,200 frs. de loyer. Six personnes s'y trouvaient à l'aise assurément, mais on espérait bien les remplir davantage un peu plus tard. Comme à l'origine on se montrait peu disposé à confier du travail à l'association, celle-ci commença par acheter quelques peaux et par travailler à son compte. Mais bientôt les commandes arrivèrent, et elle put travailler à façon. Les quatorze associés qui étaient restés dans les ateliers de leurs patrons vinrent d'abord aider leurs camarades pendant deux ou trois heures, après avoir fini leur journée; ils les aidaient aussi tous les dimanches. Au bout de quelques semaines cela ne suffisait plus; peu à peu tous les associés quittèrent les ateliers du dehors et le 26 mars, les vingt coopérateurs se trouvaient réunis chez eux, au complet.

« Depuis lors, la progression de la Société a été rapide et continue ; les chiffres suivants permettront d'en juger.

« L'affluence croissante des commandes obligeait à employer ;

« En avril 1865 . . . . . 6 ouvriers auxiliaires.
mai . . . . . 14 id.
juillet. . . . . 27 id.
septembre (morte-saison). 19 id.
décembre. . . . . 27 id.

« Sur ces 27 auxiliaires, 4 avaient été admis comme postulants à entrer dans l'association, dès le mois de juillet. En janvier 1866, ils furent reçus comme associés, ce qui porte le nombre des membres de l'association à 24.

« Le nombre des commandes, et par suite celui des auxiliaires, grandit encore aujourd'hui.

Digitized by Google

« En février 1866, on en compte 22 ;
mai . . . . . 57 ;
juin . . . . . 87 ;
juillet . . . . . 112.

« Dans ces 112, il faut comprendre 4 nouveaux postulants, qui seront admis prochainement. En ajoutant à ce chiffre celui des membres de la Société, on voit que 136 ouvriers trouvent du travail dans les ateliers Lehmann et Cie. On a dû, pour leur faire place, louer, au mois de janvier dernier, une autre maison dont le loyer se monte à 2,500 francs. Ainsi, au bout de dix-huit mois d'existence, l'association ouvrière se trouve devenue la plus importante maison de mégisserie de Paris : aucun patron n'emploie un aussi grand nombre d'ouvriers dans ce genre d'industrie.

« D'ailleurs, il ne faudrait pas croire qu'elle doive son excellente clientèle à des rabais sur le prix des objets livrés au commerce. Tout au contraire, si elle fournit les meilleures fabriques de gants, elle ne doit ces fournitures qu'au bien fait et à la perfection de ses travaux. Ainsi, il s'est formé une coalition de patrons mégissiers pour la forcer à baisser ses prix et diminuer ses bénéfices ; mais bien que cette coalition dure depuis quatre mois, l'association vend ses peaux 25 centimes par douzaine plus cher que les autres maisons et néanmoins ses produits sont préférés à ceux de ses concurrents, parce qu'ils sont beaucoup plus soignés, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure ; les commandes affluent en si grand nombre, qu'on n'y peut plus suffire.

« Ajoutons quelques renseignements statistiques à ceux qui précèdent.

« La valeur du matériel que possède la société s'élève, d'après l'inventaire du mois de juillet dernier, à 12,000 francs.

« Du mois de février 1865 au mois de janvier 1866, soit en neuf mois, le chiffre d'affaires a été de 100,000 francs, et les bénéfices se sont élevés à 21,000 francs.

« Du mois de janvier 1866 à la fin de juin 1866, soit en 6 mois, le chiffre d'affaires a été de 146,000 francs et les bénéfices de 22,580 francs.

Digitized by Google

« L'association a emprunté à la Société du crédit au travail, en mai 1865, la somme de 1,500 francs, qu'elle a remboursée trois mois après. En ces derniers temps, elle a demandé à la même banque 3 ou 4,000 francs qui seront remboursés au mois d'octobre 1866. Elle n'a jamais eu besoin de recourir à d'autres emprunts.

« Des résultats aussi brillants et aussi rapides ne s'obtiennent pas sans sacrifices de la part des associés. Ainsi le salaire ordinaire de la profession étant de 5 francs par jour, les membres de l'association se sont contentés à l'origine de ne toucher que quatre francs, laissant ainsi à la masse le cinquième de leur gain quotidien. Au mois de juin de l'année dernière, la prospérité croissante des affaires communes leur a permis de se payer 4 fr. 50 c. par jour en n'abandonnant par conséquent qu'un dixième à l'association. Au moment où nous écrivons, les cent auxiliaires sont payés sur le pied de 5 francs, et les associés continuent à ne recevoir que 4 fr. 50 c. Les associés ont versé en outre à la caisse commune 2,500 fr., qu'ils ont réussi à économiser individuellement. Nous pensons ne rien exagérer en disant que ce sont là des prodiges d'énergie et de volonté : mais sans de pareils efforts l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes risquerait beaucoup d'être indéfiniment retardée.

« Le travail est payé à la journée, ainsi qu'on l'a vu; c'est d'ailleurs une nécessité du métier. Un cinquième seulement des auxiliaires peut être payé aux pièces. On préférerait pouvoir employer partout le travail à la tâche, mais on n'a pas encore trouvé le moyen de l'établir équitablement dans la profession. Quant à la répartition des bénéfices sociaux, elle aura lieu également entre tous les associés, quel que soit le nombre des journées fournies par eux. Le gérant n'est pas payé davantage que les autres membres de l'association. Cependant il est logé, chauffé et éclairé aux frais de tous; il a 400 frs. par an pour frais de représentation, et les dépenses qu'il est obligé de faire pour la Société lui sont remboursées sur justification.

« Les mégissiers ont établi entre eux une association de con-

Digitized by Google

sommation pour le vin et les liqueurs. Ils achètent ces denrées en gros et se les partagent au prix de revient; leurs auxiliaires ont le droit de participer à ces avantages.

« Enfin ils ont créé pour leur usage personnel une école d'adultes. Pendant les cinq mois de l'hiver dernier, 16 des associés sur 24 ont payé en commun un professeur qui est venu leur donner deux heures de leçons tous les soirs. Ce maître recevait 60 francs par mois, ce qui constituait une dépense de 4 francs par tête, pour chaque associé. Il y avait plusieurs classes dans cette école : les plus avancés apprenaient la géographie et la tenue des livres, les autres la lecture, l'écriture courante, et le calcul élémentaire.

« L'été a interrompu ces cours, parce que le travail se prolonge dans les longs jours jusqu'à huit heures du soir ; mais ils vont être repris l'hiver prochain et les auxiliaires seront appelés à y prendre part au même titre que les associés.

« On connait maintenant l'association des mégissiers : on peut se rendre compte de l'esprit excellent qui règne dans son sein. Nous n'hésitons pas à la proposer comme modèle à suivre. Nous sommes convaincu qu'elle restera fidèlement dans la voie qu'elle s'est tracée, et qu'elle admettra successivement dans son sein les ouvriers les plus intelligents de la profession. Ses associés voudront faire participer les autres travailleurs aux avantages qu'ils ont conquis par leur persévérance et leur énergie. C'est pour le triomphe d'un principe, bien plus que pour l'amélioration de leur propre sort, qu'ils se sont imposé tant de sacrifices.

« *Association des fondeurs en fer* (*Brosse et C.*ie)
16, *rue Ginoux* (*Grenelle*).

« Le 15 décembre 1863, après quatre mois de délibération, » nous avons fondé l'*Association générale des ouvriers fondeurs* » *en fer*. Nous étions cinq; nos moyens pécuniaires montaient » à cette époque à 5,902 fr. 50 c. versés dans la caisse de la » société du Crédit au travail.

« Les premiers jours de 1864, nous commençions à faire rem-

Digitized by Google

» blayer le terrain sur lequel nous avons fait construire nos ate-
» liers ; et les premiers jours de mars suivant, on commençait la
» construction, grâce au généreux concours de l'association des
» maçons et des charpentiers associés ; ainsi que des associations
» de menuisiers en bâtiments et de celle des peintres.

» Dans les premiers jours de mai, nous commencions à tra-
» vailler au nombre de cinq associés et trois auxiliaires, en tout
» huit personnes.

« Comme tout établissement qui commence, nous avons
« éprouvé quelques difficultés pour nous mettre en route. Ce
« mois ne produisit rien, mais ne nous fit presque rien perdre.
« A la fin du dit mois, notre personnel s'élevait à seize.

« Le mois de juin fut pour nous un commencement d'encou-
« ragement. Nous livrâmes au commerce pour 9,532 fr. 80 c.
« de fonte ouvrée, ce qui nous donna un bénéfice net de 506 fr.
« 90 c. Ce modique bénéfice nous remplit de joie et doubla notre
« courage ; ce fut pour nous une lueur d'espérance et une preuve
« de ce que nous pouvions attendre de l'avenir par nos efforts
« réunis. A la fin de juin, notre personnel s'élevait à vingt-trois,
« tout compris.

....« Le mois d'août a été pour nous un mois malheureux,
« nous eûmes beaucoup de travaux défectueux qui nous firent
« perdre 56 fr. 41 c. Connaissant les causes de ce mauvais résul-
« tat, nous ne nous décourageâmes pas, les mois qui suivirent
« en sont une preuve. A la fin du mois d'août, notre personnel
« s'élevait à trente-quatre, ce qui donne à ce mois une augmen-
« tation de onze travailleurs. »

« C'est ainsi que le gérant, M. Brosse, raconte lui même les débuts de la société dans une lettre adressée au journal l'*Association*, et insérée dans le numéro du mois d'avril 1865. Lors de la constitution, le capital versé s'élevait donc à 5,900 frs. et le capital souscrit par les cinq fondateurs à 25,000 frs., l'apport social étant fixé à 5,000 frs.

« Grâce au concours prêté par les autres associations, qui donnaient du temps pour payer, grâce surtout au concours de

Digitized by Google

la Société du crédit au travail, l'association put s'installer dès l'origine dans une usine suffisamment grande et convenablement outillée. Les constructions, légères mais solides, la machine à vapeur de cinq chevaux, la grue pouvant soulever 20,000 kilogrammes, le fourneau de fonte, tout cela représentait déjà une valeur d'environ 40,000 frs.

« En Janvier 1865, l'inventaire accuse un bénéfice de 5,000 frs. réalisé depuis la fondation. A cette époque, six associés nouveaux sont admis par les cinq fondateurs, ce qui porte le nombre des coopérateurs à onze, ayant versé 8,917 frs., et souscrit 55,000 frs. Un banquet a lieu pour célébrer les premiers succès de l'entreprise, et fêter la réception des membres nouveaux.

. . . . . .

« Dans le courant de l'année 1865, les affaires grandissent, et il devient nécessaire de doubler l'étendue de l'usine. Au moment où nous écrivons, en septembre 1866, les constructions nouvelles sont achevées et cent ouvriers, tant associés qu'auxiliaires, travaillent dans les ateliers. On fond tous les jours. Le mois dernier (août 1866), 100,000 kilog., de fonte ont été livrés aux clients de la Société.

. . . . . .

« Les ateliers sont maintenant pourvus de deux grues, de deux fourneaux et deux fours à étuve. Ce matériel, y compris la machine à vapeur, les châssis, et ce qu'on peut appeler le mobilier industriel, les petits outils, la maréchalerie, etc., revient à 50,000 francs environ.

. . . . . .

« La prospérité de l'établissement qui ne cesse de s'accroître, permet d'espérer que l'association aura payé toutes les dettes d'ici à deux ou trois ans, et usant de la faculté d'achat, elle se rendra complètement propriétaire de son usine, sol, bâtiments et matériel.

« D'ailleurs les fondeurs sont des hommes sérieux et pratiques, ils comprennent à merveille que le succès impose des devoirs, qu'il ne s'obtient qu'au prix de sacrifices répétés. Ainsi,

Digitized by Google

leurs statuts n'imposaient jusqu'ici aux associés qu'une retenue de salaire d'un dixième destinée à augmenter le capital : or, depuis le mois de janvier dernier, ils l'ont portée à 15 pour 100. Ils font chaque jour sans rétribution une heure de travail supplémentaire au bénéfice de la Société. Ils sentent très bien que leur intérêt le plus pressant est d'arriver le plutôt possible à l'accroissement rapide du fonds social.

« En ce moment, le capital souscrit de la Société se monte à 85,000 francs, et les sommes versées à 28,674 francs. Le nombre des associés est de 17, parmi lesquels il faut noter le comptable de l'association : en outre huit postulants sont admis à verser leurs cotisations comme les sociétaires, et il est à peu près certain qu'ils seront reçus définitivement à la fin de l'année.

« Les salaires de l'usine sont en moyenne de 5 fr. 30 c., les plus élevés sont de 6 francs, les moins élevés de 3 francs. Sur les cent ouvriers employés à l'heure qu'il est, quinze ne reçoivent que 3 francs : parmi eux il n'y a pas d'associés, mais, comme tous les auxiliaires de la Société, ils touchent à la fin du semestre, 10 p. c. sur les bénéfices. Nous ne saurions assez louer cette disposition des statuts de l'association des fondeurs : elle est conforme en tous points à l'esprit de fraternité qui doit régner dans les groupes de travailleurs-unis. Le gérant reçoit aussi à titre d'encouragement 5 pour 100 sur les bénéfices. Cette somme vient s'ajouter à son traitement mensuel dont le chiffre est fixé par l'assemblée générale : il est en outre logé au siége de l'association. Nous croyons pour notre part qu'il est bon que le gérant reçoive une rémunération convenable et qu'il soit intéressé fortement au succès de la chose sociale : les associés ont tout à y gagner. »

Voilà donc deux succès, obtenus par de grands efforts, beaucoup d'énergie, de persévérance et d'union. Cette réussite a été facilitée, aussi, par l'assistance que les sociétés déjà existantes ont prêtée à celles qui étaient en voie de formation.

Il en résulte que plus le mouvement coopératif ira progressant, plus les difficultés que rencontre la création de nouvelles sociétés s'amoindriront : 1° par l'espoir du succès, qui de plus en plus

Digitized by Google

fondé, enhardit à tenter de nouvelles entreprises ; 2° par l'expérience acquise, qui évite les tâtonnements et les fausses démarches ; 3° par le concours, de plus en plus efficace, que prêtent les anciennes sociétés au nouvelles ; 4° parce que les ouvriers acquièrent et développent en eux les qualités nécessaires pour bien remplir leur double fonction de travailleur et d'associé.

On ne peut, toutefois, juger sainement une chose, qu'après en avoir considéré toutes les faces ; or, le récit de M. Paul Blanc ne nous a fait connaître que le succès de deux tentatives faites pour la création de sociétés coopératives de travail ; mais il conviendrait de savoir également, combien de semblables tentatives ont été suivies de revers, engloutissant en peu de temps, des économies amassées au prix de dures privations, et rendant vains de longs et pénibles efforts. Il faudrait savoir enfin, combien d'entreprises coopératives végètent, sans rapporter, à leurs participants, des avantages suffisants pour compenser leurs efforts et leurs sacrifices, sans élever en un mot leur position au-dessus de celle du simple ouvrier salarié. Ce n'est que par la comparaison de ces données que l'on pourrait dresser le bilan vrai des sociétés coopératives de production et comparer le sort qu'elles font aux travailleurs, avec celui qu'il pourrait attendre du salaire progressif, tel que nous l'avons décrit au chapitre VI.

Afin de permettre au lecteur de se former un jugement aussi impartial que possible, sur cette question des sociétés coopératives de production, qui préoccupe à si juste titre le monde intelligent, nous reproduisons ci-dessous, un fragment d'un article inséré dans la *Revue des deux Mondes* (livraison du 15 juin 1867), dans lequel M. Batbie, le savant professeur d'économie politique à la faculté de droit de Paris, formule quelques objections contre le désir, manifesté par un grand nombre d'ouvriers parisiens, de substituer le revenu aléatoire de l'actionnaire à la rétribution relativement fixe, de l'ouvrier salarié.

Après avoir laissé la parole à l'honorable professeur, dont nous partageons l'opinion à certains égards, et auquel nous savons gré du service qu'il rend aux ouvriers, en les prémunissant contre

Digitized by Google

les fâcheuses conséquences d'un engouement irréfléchi pour une idée nouvelle, nous demandons à être entendu à notre tour, afin de compléter l'aperçu de M. Batbie, en nous plaçant à un point de vue différent.

Voici l'extrait mentionné :

« La coopération, avec la qualité d'associé participant aux bénéfices, serait d'après les partisans de ce système, destinée à remplacer le salaire. Au moyen de ce changement, l'ouvrier intéressé désormais aux succès de l'entreprise, encouragé par la justice de la rémunération, cesserait de trouver le travail rebutant. On n'en appelle plus à l'Etat, cela est vrai; l'organisation du travail, qui en février 1848, signifiait une forme imposée par l'autorité de la loi, est aujourd'hui comprise d'une façon plus libérale. On n'entend par là qu'un régime contractuel spontanément adopté et se développant par ses propres vertus; si la coopération est recommandée, c'est uniquement parce qu'on y voit la base la plus équitable des relations à établir entre le capital et la main-d'œuvre. Enfin, d'après les conclusions dernières de cette école, la disparition du salaire mettra fin au prolétariat moderne, qu'elle appelle une véritable servitude de fait survivant à l'abolition de l'esclavage légal.

« Pour faire évanouir ces illusions, il suffit d'analyser la notion du salaire. J'appelle salaire une somme fixée à forfait entre le patron et l'ouvrier, moyennant laquelle ce dernier abandonne sa part dans la richesse produite par la collaboration du capital et du travail. — Que les résultats de l'entreprise soient nuls, médiocres ou importans, le salaire n'en dépend pas, et si l'ouvrier n'est pas associé aux chances heureuses, il n'a pas à s'inquiéter de la ruine de son patron. « Sa coopération au contraire, avec participation aux bénéfices, n'est qu'une rémunération aléatoire, c'est-à-dire variable suivant le cours et l'issue de l'affaire. Nous accepterions tous, ouvriers ou non, une coopération dans une entreprise bien constituée et marchant en pleine prospérité. La même unanimité se produirait-elle, s'il s'agissait de coopérer à des affaires incertaines ? La simple probabilité du succès suffirait-

Digitized by Google

elle pour attirer les ouvriers par la promesse d'un bénéfice éventuel substitué en partie à une rémunération fixe et sûre? Des expériences faciles à vérifier ne permettent pas de le croire. L'établissement qui l'emploie est-il riche, le commis de magasin aspire à être intéressé dans la maison. S'il y a seulement doute, il ne cherche qu'à augmenter son émolument fixe.

« Lui offre-t-on, en ce dernier cas, la participation, il ne cache pas sa préférence pour des gages plus élevés. C'est que l'incertitude ne convient pas à tous les caractères. Si les uns, plus hardis, pour ne pas aliéner la chance d'un gain considérable, s'exposent volontiers au hasard de ne recueillir qu'un gain minime et même insuffisant, les autres, plus timides, préfèrent une somme certaine à des profits aléatoires.

« Toutes les fois qu'on proposera l'association à un groupe de travailleurs, j'affirme qu'il se divisera en deux parts, dont la plus nombreuse demandera que la participation aux bénéfices soit changée en une augmentation de salaire.

« La femme de l'ouvrier surtout aime les ressources déterminées et connues d'avance, parce que pour bien gouverner son ménage, elle a besoin de savoir sur quelles recettes elle peut compter.

« Or l'influence de la ménagère fait que l'ouvrier a la même préférence. C'est grâce à la certitude des ressources que les dépenses peuvent-être conduites de façon à n'apporter aucun trouble dans l'équilibre du budget domestique. — En deux mots, la suppression du salaire n'aura lieu que le jour où tous les hommes seront assez hardis pour affronter les chances qui en peu de temps ruinent ou enrichissent les chefs d'industrie ; mais comment effacer des différences de caractères qui sont inhérentes à la nature humaine ? »

Il est très-vrai, ainsi que le fait remarquer judicieusement M. Batbie, qu'en France, la grande majorité recherche les positions stables, les revenus assurés, fussent-ils modestes, plutôt que les entreprises aléatoires, qui peuvent rapidement élever à la grandeur et à la fortune, mais qui exposent aussi à des chutes, à des revers, à la ruine.

Digitized by Google

En Angleterre et en général chez la race anglo saxonne, il en est autrement, et nous croyons pouvoir affirmer que le goût des spéculations plus ou moins aléatoires, y égale et y dépasse même très vraisemblablement, celui des fonctions à revenu peu variable. Aussi pourrait-on peut-être caractériser d'une manière générale, les Français par leur tendance à fournir un peuple de fonctionnaires et de rentiers à revenus fixes, et les Anglais comme un peuple d'entrepreneurs et d'actionnaires, aspirant à vivre de profits et de dividendes malgré la forme aléatoire de ces revenus.

Si l'on peut apprécier la valeur relative de deux tendances, aussi opposées à leurs résultats, la seconde doit être, de beaucoup, supérieure à la première; car la population et la richesse s'accroissent bien plus rapidement dans la Grande-Bretagne qu'en France et, tandis que la première de ces contrées nous montre l'exemple unique au monde, d'une réduction progressive des impots et de la dette publique, la France nous offre le triste spectacle de l'aggravation continue de cette double charge.

Cette différence ne serait-elle pas due à ce que chez le dernier de ces peuples, l'éducation et l'instruction, reçues par le grand nombre, sont celles qui conviennent à des fonctionnaires, des rentiers et des militaires, tandis que chez le premier, elles tendent plus spécialement à développer les connaissances et les facultés, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle le « génie des affaires », à l'aide duquel on parvient à écarter des entreprises ce qu'elles offrent de plus aléatoires et à multiplier ainsi leurs chances de réussite?

Revenons maintenant au point de vue spécial de l'ouvrier.

Certainement la participation à une société de production lui impose des contributions bien plus dures à acquitter que les autres associations, auxquelles il pourrait participer. Il est vrai encore, selon la judicieuse remarque de M. Batbie, que pendant longtemps, l'ouvrier associé n'apporte à sa femme, le samedi, qu'une paie réduite par les retenues dont l'ensemble devra constituer le capital social ; à l'origine le salaire peut même manquer totalement, comme en temps de chomage, et qui peut répondre

Digitized by Google

que les dévidendes à venir dédommageront le pauvre ménage de ses longues et dures privations ! Aussi la femme de l'ouvrier préfère-t-elle le salaire modique, mais régulier d'autrefois, auquel elle pouvait proportionner la dépense du ménage et qui donnait, dans les bonnes années, un petit pécule à placer à la caisse d'épargne. Si elle osait, combien de fois elle reprocherait à son mari le funeste engouement qui l'a poussé vers la coopération !

Ce coin du tableau, inséré dans un cadre étroit, qui dérobe la vue du reste, semble bien vrai de forme et de couleur ; mais enlevons cette gaze importune, et nous découvrirons, dans un autre coin du même tableau, plus sombre encore que le premier, la vue de l'ouvrier salarié, rentrant chez lui dans la nuit, ivre, gorgé d'alcool, mais le gousset aux deux tiers vide, si même il y reste quelque chose de la semaine qu'il a reçue peu d'heures auparavant. Un peu plus loin, l'œil découvre avec peine, à la faible lumière d'une lampe fumeuse, demi-éteinte, une femme, penchée, en pleurs, au-dessus de ses enfants, que la faim empêche de dormir et qui lui demandent du pain, du pain qu'elle ne peut leur donner.

Qui n'a au moins une fois en sa vie été témoin de cette scène navrante ?

En d'autres termes, ou pour nous servir d'un langage plus scientifique, l'honorable professeur a laissé inachevée son analyse, fort juste d'ailleurs, de l'influence de la coopération sur le revenu de l'ouvrier ; nous tâcherons donc de la compléter, en nous conformant également à l'équité dans notre appréciation.

Il est très-vrai, comme l'a dit M. Batbie, que l'ouvrier en se faisant membre d'une Société coopérative de production, introduit un élément très aléatoire dans son revenu, jusqu'alors beaucoup plus stable. Il se peut, en effet, qu'après s'être imposé pendant longtemps un surcroit de travail et la réduction d'une partie notable de son salaire, pour faire son apport, ou libérer son action dans la Société, celle-ci ne réussisse pas dans ses affaires, qu'elle perde la totalité de son capital et s'endette même, en laissant ses membres solidairement responsables de sa dette.

Digitized by Google

Enfin, il est possible encore, que les sociétaires obligés de chercher de l'ouvrage ailleurs, soient *rebutés* par les patrons, dont beaucoup considèrent les ouvriers qui ont voulu échapper à leur joug par l'association, comme le planteur de Cuba ou du Brésil considère ses esclaves marrons.

Nous avons mis ces choses au jour, car elle n'aboutiraient à rien qu'à la ruine totale de l'ouvrier, assez mal avisé pour avoir voulu devenir actionnaire. Mais était-ce là son unique perspective? Ne faut-il pas également, et pour raisonner juste, tenir compte de la chance opposée qui peut se réaliser aussi ; celle où l'entreprise coopérative à laquelle il s'est attaché réussissant, il joint à son salaire habituel d'ouvrier, suffisant pour l'entretien de sa famille, un dividende comme actionnaire?

Or, ce dernier comprenant la légitime et nécessaire compensation du risque auquel le capital a échappé, par suite de la réussite de l'entreprise, doit être élevé. Supposons maintenant, que l'ouvrier actionnaire épargne ce dividende et le consacre à l'acquisition de titres de rente sur l'Etat ou de bonnes obligations industrielles. Dans ce cas, il en retirera un revenu fixe qui compensera, dans une certaine mesure, ce que son salaire et ses dividendes ont d'aléatoires. En somme, il aura donc considérablement amélioré sa condition et pourra s'applaudir de n'avoir pas écouté les suggestions de sa timide compagne qui l'engageait à ne pas compromettre l'avenir de la famille, en s'engageant inconsidérément dans une entreprise hasardeuse.

L'une des conséquences de cette témérité n'est-elle pas aussi possible que l'autre, et la chance favorable, qui place l'ouvrier dans une position fort supérieure à celle qu'un salaire fixe lui permettrait jamais d'atteindre, ne vaut-elle pas bien la peine d'affronter un risque, de s'imposer temporairement un surcroit d'efforts et de privations?

Ce n'est pas seulement le côté matériel de la question, qu'il importe de considérer, d'ailleurs, c'est aussi son côté moral, sous peine de n'en pas avoir une vue complète ni dès lors exacte. Or, sous ce rapport, l'ouvrier actionnaire eût-il entièrement perdu son

Digitized by Google

petit capital accumulé avec tant de peine, encore aurait-il conservé les habitudes d'ordre, d'activité, de persévérance, de sociabilité, d'empire sur soi-même, de sentiment de sa diginité, en un mot, contractées pendant qu'il était associé, par son contact avec ses semblables, ouvriers d'élite comme lui et par la pratique constante de ses vertus. Or, le capital moral acquis de cette façon, en vaut bien un autre et peut compenser au besoin la perte d'un capital matériel. A plus forte raison est-il une conquête utile et profitable, si ce dernier est conservé par surcroit.

Si nous mettons en regard du travailleur associé, l'ouvrier au salaire fixe, nous trouvons, en nous reportant au chapitre V que ce dernier, loin de régler sa conduite sur celle des meilleurs d'entre ses camarades, est fatalement entrainé au contraire, à suivre l'exemple donné par les plus mauvais, de telle sorte que s'ils sont paresseux, inassidus au travail, ivrognes et débauchés, il contractera également ces vices éminemment contagieux, comme on sait. De plus, leur constant effet étant d'avilir chez celui qui les possède, le sentiment de la dignité personnelle, il est presque impossible de détruire ces mauvaises habitudes, une fois acquises, et d'en atténuer les funestes effets.

Parmi ces derniers, il faut surtout ranger l'incapacité de travailler, partielle ou totale, engendrée par la faiblesse physique, la prostration morale et intellectuelle, qui sont les conséquences, plus ou moins lointaines mais inévitables, de l'ivrognerie ; la diminution ou la cessation de salaire qui s'en suit ; les faibles ressources du ménage dépensées au cabaret ; le découragement de la femme, réduite à la mendicité, enfin, un exemple corrupteur et trop bien suivi, donné aux enfants.

Dans quoi l'ouvrier au salaire fixe trouve-t-il soit en lui-même, soit en dehors de lui, une compensation à cette mauvaise chance ?

La société coopérative de production est, sans contredit, de toutes les formes de la coopération, celle dont la réalisation offre le plus de difficultés et par conséquent, de risques d'insuccès, car c'est elle dont la mise en œuvre exige, non-seulement la plus

Digitized by Google

forte accumulation de capital, pour commencer ses opérations, ce qui implique un risque plus considérable, mais aussi celle qui réclame, de ses membres, la plus forte somme de facultés morales et intellectuelles, le dévouement, l'énergie et la persévérance le plus éprouvés. Mais en revanche, c'est de toutes ces formes, celle qui développe au plus haut degré chez ses membres, ces facultés éminentes, par leur constant exercice. C'est elle en un mot qui en fait le mieux des hommes, dans la plus haute acception de ce nom. C'est donc aussi la forme d'association qu'il serait le plus utile de propager, si toutes ne devaient pas se prêter un mutuel appui, et si les services que les sociétés de production sont appelées à rendre n'étaient pas limités, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à certaines industries spéciales, susceptibles de s'étendre à la vérité, mais dont l'extension est loin de pouvoir être considérée comme indéfinie.

Malgré le vice originel dont les associations coopératives de production sont entachées et qui consiste, ainsi que nous l'avons déjà fait observer plus haut, à contrevenir au principe de la division du travail, elles n'offrent pas moins, sur les entreprises individuelles, ou même sur certaines Sociétés en commandite des avantages qui permettent, à ces associations de lutter avec succès contre la concurrence de ces dernières entreprises. Ces avantages sont : 1° leur durée, qui est illimitée, tandis que toute entreprise individuelle ou même en commandite, peut-être arrêtée par la mort ou par l'incapacité du propriétaire ou du commandité ; 2° dans l'harmonie et la communauté des intérêts, qui règnent entre les membres d'une Société coopérative et qui augmentent sa puissance productive, par la convergence de tous les efforts vers un même but ; tandis que, dans les autres entreprises, il y a souvent discordance et antagonisme entre les intérêts du patron et celui des ouvriers, entre l'intérêt du commandité et celui de ses commanditaires. Or, cet antagonisme et cette discordance sont aux entreprises, ce que les chocs et les frottements sont aux machines : des causes de déperdition de la force motrice, d'usure et même de destruction.

Digitized by Google

Nous ne prétendons pas, toutefois, que les Sociétés coopératives de production soient entièrement exemptes de ces genres d'affaiblissement et de destruction, mais au moins ne sont-ils pas inhérents à leur nature.

En résumé : les Sociétés coopératives de production peuvent, dès maintenant, soutenir la lutte avec quelque chance de succès contre la petite et la moyenne industrie, exercée par des entrepreneurs privés, ou par des Sociétés en commandite ; leur domaine utile est susceptible de s'étendre dans l'avenir, à mesure que le progrès de la spécialisation des fonctions industrielles mettra à leur portée des divisions de la production plus simples, d'un plus facile accès et exigeant, en même temps qu'une mise de fonds plus faible, des connaissances techniques moins étendues chez les gérants.

Le perfectionnement des rouages commerciaux, ayant pour but de faciliter l'achat des matières premières et la vente des produits terminés, celui des institutions de crédit rendant plus aisée la formation et la circulation des capitaux, concourront au même résultat.

Il va de soi que le progrès des institutions sociales, en établissant et en garantissant plus solidement la liberté du travail et de l'association, sous toutes les formes dont ils sont susceptibles, concourra au même but, de la manière la plus efficace.

En contribuant au développement des facultés morales et intellectuelles, chez leurs associés, par l'énergique stimulant de l'intérêt personnel et de l'émulation, ainsi que par le constant exercice de ces facultés, les Sociétés coopératives de production tendent à augmenter, d'une manière sensible, la puissance productive du travail, telle qu'on l'observe dans l'industrie organisée selon le système du salaire fixe. Cet avantage pourrait compenser plus ou moins complètement, l'inconvénient que nous avons signalé chez ces Sociétés, d'enfreindre le principe économique de la division du travail; la concurrence qu'elles peuvent faire aux entreprises industrielles, organisées selon l'ancien système du salaire fixe, pourra contraindre ces dernières à l'adoption du principe, plus équitable,

Digitized by Google

du salaire progressif. Or, comme ce dernier a également pour résultat, ainsi que nous l'avons démontré au chapitre VI, d'accroître la puissance productive du travail, cette concurrence aura pour effet une tendance générale à augmenter la fécondité de celui-ci, pour un nombre de travailleurs et un temps donnés; progrès qui est impérieusement réclamé aujourd'hui, par le degré de perfectionnement auquel sont arrivés les autres agents de la production.

Nul doute, donc, que cette concurrence entre les deux modes de rétribution du travail, doive profiter non seulement aux travailleurs isolément, mais à l'humanité entière. Un autre avantage qui en résultera pour les premiers, sera la liberté du choix entre la rémunération fixe de leur labeur, sous la forme de salaire et sa rémunération aléatoire, sous la forme de dividende.

L'option que fera dans chaque nation la majorité des ouvriers, entre ces deux formes de la rétribution de leur travail, déterminera, non moins que plusieurs autres conditions économiques, la proportion dans laquelle les entreprises industrielles où le capital et le travail ont une part distincte et de natures diverses dans les produits obtenus d'un côté et les sociétés coopératives de production de l'autre se partageront la clientèle générale des consommateurs.

Les conditions favorables au succès d'une entreprise productive de production, sont les suivantes :

1° Que les futurs associés, d'abord en petit nombre aient appris à se connaître et à s'estimer mutuellement, par de fréquentes relations entre eux.

2° Que chacun d'eux possède un capital moral et intellectuel, en bonnes habitudes acquises, surtout par la pratique antérieure de l'association, en énergie et en persévérance, sous forme d'instruction et d'habileté professionnelle.

3° Que les associés aient réuni, avant la signature de leur contrat, des épargnes suffisantes pour constituer au moins le capital fixe de l'entreprise ; qu'ils s'engagent à verser le surplus, au moyen de retenues sur leur salaire et leurs profits et à fournir un fonds de réserve de 5 p. c. pour le moins, du capital.

Digitized by Google

4° Qu'ils accordent à leur gérant, outre un salaire journalier plus élevé que celui des simples associés, une indemnité pour ses frais de gestion, un tantième sur les profits de l'entreprise qui dépasseraient l'intérêt du capital versé.

5° Que les ouvriers auxiliaires, attachés à l'entreprise, reçoivent un salaire qui progresse en raison combinée de la quantité et de la qualité du travail fourni, ou, si ce dernier ne peut être évalué qu'à la journée, qu'il leur soit accordé une part sur la portion des bénéfices excédant l'intérêt et l'amortissement du capital versé, que les plus méritants d'entre eux soient admis comme sociétaires, s'ils en témoignent le désir et s'ils ont réuni la somme nécessaire pour effectuer leur premier versement.

6° Que dans leurs relations, tant entre eux qu'avec leurs auxiliaires, leurs fournisseurs et leur clientèle, ils se conforment constamment aux règles de la plus sévère probité.

7° Qu'ils ne se découragent pas au moindre échec, mais qu'ils s'arment au contraire de beaucoup de patience, d'énergie et de persévérance.

8° Enfin les sociétés coopératives et spécialement celles de production, en facilitant à l'ouvrier l'accès au capital et à la propriété détruiront en lui les funestes préventions qu'il ne nourrit que trop souvent contre ces deux agents de la production, sans lesquels son propre travail demeurerait inutile et dès lors improductif. La haine que tant de travailleurs portent actuellement au capital et à la propriété disparaissant, avec elle sévanouirait aussi une cause permanente d'agitation et de trouble dans la Société.

Digitized by Google

Chapitre XI.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INSTRUCTION.

L'ignorance et le dérèglement des mœurs sont les plus implacables ennemis de l'ouvrier; pour les combattre il n'a d'autres armes que l'instruction et l'éducation. Aussi longtemps qu'il ne les aura pas vaincus et terrassés, il ne peut espérer de participer, d'une manière sérieuse, au progrès du reste de la Société, et ne peut songer à son émancipation réelle.

L'instruction et l'éducation, ce sont les plus solides bases de sa puissance, c'est-à-dire de sa liberté, car ces deux mots sont presque synonymes et se lient intimement.

« Donnons l'éducation, c'est l'outil qui fait les outils, » dit M. Jules Simon, dans son inimitable langage[1]. Nous ne voudrions qu'une seule variante à cette heureuse expression; ce serait de la formuler ainsi : que l'ouvrier se donne l'éducation, etc.

Jamais, en effet, il ne saurait faire un plus judicieux, un plus utile emploi de la bienfaisante maxime du « *self-help* » !

En France et en Belgique, dira-t-on, pour ne parler que de ces deux pays, le gouvernement leur vient puissamment en aide; dans le dernier, l'Etat, les provinces et les communes rivalisent d'efforts et de sacrifices, pour atteindre ce but si louable. D'accord;

[1] *Le travail*, p. 372.

Digitized by Google

mais ce résultat est si étendu, que les efforts de ces trois pouvoirs demeurent peu efficaces, ainsi que le démontrent les faits.

D'ailleurs, on ne peut se dissimuler qu'il n'y ait, dans cette aide elle-même, un principe vicieux, en ce qu'il tend à paralyser le *self-help*. Un autre défaut, que nous reprochons à l'instruction donnée par l'État, c'est son uniformité, peu favorable au progrès, en ce qu'elle paralyse la spontanéité, qui est, quelquefois, le génie chez l'instituteur.

Nous préférons les effets bien qu'infiniment plus limités, de l'initiative privée, soit individuelle, soit par voie d'association. Par malheur, l'importance n'en est pas assez comprise et, si l'on peut citer bon nombre de dévouements individuels, parmi lesquels vient, en première ligne, M. Jean Macé, ce vigoureux et infatigable lutteur contre l'ignorance et le vice, il faut reconnaître, d'un autre côté, que la masse des gens qui se disent libéraux et partisans du progrès des lumières, laissent souvent la lutte s'épuiser, faute de munitions ou, en d'autres termes, parce que ceux qui ne peuvent pas contribuer à ce progrès par leurs efforts intellectuels, négligent trop d'y concourir par le côté non moins essentiel, des moyens pécuniaires.

En France, malgré les obstacles qu'elles rencontrent dans une législation et une réglementation restrictives et tracassières, les associations, fondées en vue de propager l'instruction et l'éducation, augmentent en nombre et en puissance. Après avoir signalé ce fait, M. Jules Simon poursuit ainsi dans *le Travail* l'examen de ce qui se fait dans son pays pour l'instruction, sous l'impulsion de l'initiative privée.

« Les conférences commencent aussi à prendre faveur. A Paris, il y en a de toutes parts : à la rue Scribe (anciennes conférences de la rue de la Paix), à la salle Valentino, au Grand-Orient, au quai Malaquais, sans parler des conférences du soir organisées à la Sorbonne par le ministre de l'instruction publique, et toutes ces conférences trouvent des auditeurs. Il est certain que si nous n'étions pas soumis pour la création des bibliothèques et l'ouverture des conférences au régime de l'autorisation préalable, le

Digitized by Google

mouvement serait infiniment plus prononcé. Les deux grandes institutions, la Société polytechnique et la Société philotechnique, qui ont la gloire d'avoir devancé tout le monde dans la carrière, et d'avoir fait préalablement plus de bien et moins de bruit que tous les autres, sont en mesure à présent d'étendre leurs succursales par toute la France, et en ont déjà fondé une à Nice. Il ne manque plus en ce genre à la France que d'avoir des départements qui portent le budget de l'enseignement libre et populaire à 312,000 francs, comme le Jorkshire. Mais c'est par ce côté là que nous sommes inférieurs. M. Jean Macé, parlant de la *Société d'instruction primaire du Rhône*, une Société puissante, ancienne, très-active, très-habile, qui a rendu et rend tous les jours les plus grands services, la félicite avec raison d'avoir pour cette année un budget de 192,830 francs. C'est beaucoup, sans doute, pour la France; et M. Jean Macé cherchera longtemps avant de trouver chez nous un autre budget formé par souscriptions, pour des dépenses de la même nature, qui puisse être comparé à celui là. Le budget libre de l'enseignement primaire s'accroîtra dans une large proportion, avec le progrès du mouvement coopératif, si nos Sociétés prennent, comme les Sociétés anglaises, l'habitude de prélever chaque année 2 ½ p. c. sur leurs bénéfices pour l'ensemble des dépenses relatives à l'instruction. »[1]

En Belgique, il existe plusieurs associations, la plupart de création récente, qui ont pour but de propager l'instruction parmi le peuple. La principale est la « ligue de l'enseignement », dont le but est l'étude et la publication de tous les moyens propres au développement de l'éducation et de l'instruction, particulièrement chez le peuple et d'aider les communes, les associations privées et les particuliers, dans les efforts qu'ils font pour atteindre le même but.

Un certain nombre d'établissements, principalement des bibliothèques populaires, ont été fondés sous le patronage de la Ligue, qui exerce son action sur tout le pays.

[1] Jules Simon. *Le travail*, p. 377 et 378.

Digitized by Google

La Société Franklin de Liége s'occupe, avec un zèle louable, de donner des conférences et des cours publics aux ouvriers. Des ingénieurs et des savants distingués, des professeurs de l'Université, tiennent à honneur d'y mettre leur science à la portée du peuple, dans des entretiens familiers sur les sujets les plus variés. La société publie un journal populaire à bon marché, le *Franklin*, paraissant le dimanche et qui cherche à se rendre digne du nom vénéré qu'il porte, ainsi qu'un *almanach* sur le modèle de celui que publiait l'illustre philosophe américain. Liége possède aussi la bibliothèque populaire la plus considérable et la mieux composée du pays. Enfin, c'est dans la province du même nom que les institutions de ce genre sont le plus multipliées.

A l'inauguration du Congrès pour le progrès des sciences sociales, tenu à Gand, en 1863, cette ville montra comme un des plus beaux titres à l'estime des savants qu'elle accueillait dans son sein, les dix mille enfants de ses écoles primaires gratuites, défilant sur plusieurs rangs, avec l'ordre d'une armée bien disciplinée ; mais d'une armée se composant de futurs producteurs et non de destructeurs, de défenseurs, non d'agresseurs !

La société gantoise « Het Willems fonds » dont l'existence date déjà de bon nombre d'années, s'acquitte avec un zèle des plus louables, de la tâche de répandre, parmi le peuple et dans les écoles, des publications flamandes à bas prix, comprenant des œuvres originales et des traductions traitant de littérature et de science. En outre, beaucoup de cercles répandus dans diverses localités des Flandres, y ont formé des bibliothèques populaires et s'occupent de littérature, de musique, d'art dramatique, etc., en mettant largement ces diversions à la portée du peuple.

La populeuse commune de St-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, est dotée, par l'initiative privée de Mme la baronne de Combrugghe de soirées populaires, où le dimanche, quelques centaines d'ouvriers, accompagnés de leurs femmes trouvent les distractions instructives et moralisantes que donnent la musique et de courtes conférences, en français et en flamand. La même institution a organisé une crèche modèle, une école d'adultes, une bibliothèque

Digitized by Google

populaire, la distribution, à bas prix, de « Causeries populaires » petites brochures sur l'hygiène, la morale et d'autres sujets. Les soirées populaires ont été récemment imitées, avec un plein succès, à Verviers.

Mentionnons encore une école professionnelle de fille, fondée à Bruxelles, sur le modèle de celle de Paris, par une association privée, avec le concours de l'administration communale.

A cette énumération déjà longue, il y aurait à joindre encore beaucoup de tentatives individuelles, moins connues, les efforts de plusieurs communes et de quelques provinces, pour instruire et moraliser le peuple, les écoles primaires, professionnelles, de dessin, etc., instituées par des industriels et des associations personnelles avec ou sans le concours des communes, etc.

Voilà, en somme, beaucoup d'efforts d'intelligence, beaucoup de dévouement et d'abnégation, dépensés pour l'instruction et l'éducation du peuple, bien que l'on soit en droit de trouver que les personnes appartenant aux classes les plus aisées de la Société n'y prennent qu'une trop faible part pécuniaire; mais qu'est-ce que tout cela, auprès de l'immense besoin de développement moral et intellectuel qu'éprouve ce même peuple, auprès de tout ce qui reste d'ignorance et de corruption à détruire!

Ni l'Etat, ni les provinces, ni les communes, ni les associations privées, ni les efforts individuels, n'en viendront à bout, sans le concours puissant du *self-help*, se traduisant par les efforts combinés de millions d'intelligences et de volontés, mues par le puissant levier de l'intérêt personnel.

On peut objecter, à la vérité, que ce qui manque à ce levier, c'est l'agent principal, le moteur. En effet, la première condition pour qu'un besoin reçoive satisfaction, c'est qu'il soit senti. Or, comment veut-on que des populations, nées dans la misère, l'ignorance et le vice et y ayant toujours vécu, ne les considèrent point comme leur état normal et qu'elles éprouvent le besoin d'en changer?

Supposons même que ce besoin soit senti; où sont, actuellement, pour le très-grand nombre, les moyens de le satisfaire?

Digitized by Google

L'ignorance et les vices de la multitude des ouvriers, quelquefois de populations entières, sont la cause, en effet, d'un état très-imparfait de développement de leurs facultés morales, intellectuelles et même physiques, qui fait que le travail émanant de ces facultés, étant un minimum, le salaire correspondant à ce travail doit nécessairement être très-bas aussi. Où donc ces ouvriers trouveraient-ils les ressources nécessaires pour s'instruire et se moraliser ?

Toutefois, là ne git pas la seule difficulté encore. Ce salaire, si mesquin soit-il, n'en est pas moins dépensé avec une imprévoyance et une prodigalité qui causeraient la ruine de plus d'un riche. Bien loin donc de pouvoir en consacrer la moindre parcelle à la satisfaction de besoins intellectuels et moraux, la majeure partie en est dépensée à l'alimentation de vices qui, tels que l'ivrognerie, ne peuvent qu'aggraver et perpétuer la misère et l'ignorance.

Si l'état de choses que nous venons de décrire était universel, on pourrait en conclure que la misère et le vice sont les conditions normales et naturelles de tout ce qui appartient aux classes laborieuses ; mais fort heureusement, il n'en est pas ainsi et il se trouve à côté de cette tourbe ignorante et dépravée, une classe d'ouvriers d'élite, dont le nombre va toujours croissant aux dépens même de cette tourbe ; puis, quelque faible qu'elle soit, l'influence de la portion plus morale et plus éclairée de la société se fait sentir, de proche en proche et comme par rayonnement, même sur ses fractions les plus deshéritées de la fortune et de l'intelligence.

Il n'est pas moins vrai que le seul moyen réellement efficace de mettre l'instruction et l'éducation à la portée du grand nombre, consiste dans le *self-help*.

Que ce moyen ne puisse opérer qu'avec une lenteur extrême, nous sommes le premier à le reconnaître ; mais quand on songe à tout le chemin qui reste à parcourir pour cela, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il soit franchi rapidement.

Voici, en effet, quelle sera la marche à suivre : des ouvriers

Digitized by Google

d'élite, s'étant trouvés dans des conditions particulièrement favorables, au développement de leurs facultés morales et intellectuelles innées, profiteront de cette circonstance pour fonder des sociétés coopératives, en suivant l'ordre le plus rationnel, qui est de commencer par les sociétés de consommation. Celles-ci ayant pour effet constant de faire naître et de développer chez leurs membres, l'esprit de prévoyance, d'économie et d'épargne, en lui donnant de continuelles occasions de s'exercer et en lui démontrant ses avantages d'une manière pratique, les banques populaires deviendront utiles pour aider l'ouvrier économe à placer ses épargnes et à les faire valoir, soit par lui-même, soit en les prêtant à ses camarades, par l'entremise de la banque.

A moins d'être un ivrogne ou un débauché endurci et incorrigible, l'ouvrier n'aura pas été pendant plusieurs années, membre de quelque société coopérative de crédit et de consommation, sans avoir acquis les facultés morales qu'engendre et que développe si merveilleusement l'association. C'est assez dire qu'il sera devenu un travailleur rangé, économe, laborieux, gagnant un salaire plus élevé et plus stable, sachant aussi en faire un usage plus judicieux et en épargner une partie, pour la transformer en capital et en propriété.

Il est presque inutile d'ajouter qu'il aura abandonné le cabaret, peut être même la pipe et que devenu plus attaché à sa famille, il songe à envoyer ses enfants à l'école et à acquérir, pour lui-même, un complément d'instruction. Il sacrifiera volontiers pour cela, ce qu'il aura consommé de moins en boisson et en tabac.

Armé d'un double capital en facultés moralisatrices et en écus, le premier ne lui étant pas moins nécessaire que le second, il sera facilement admis à participer comme actionnaire, à une société coopérative de production, conforme au métier dont il a fait l'apprentissage. Si cette société prospère, il pourra encore consacrer une partie de ses dividendes à faire mieux instruire ses enfants et à se procurer lui-même, des délassements intellectuels et moraux, qui contribueront à son perfectionnement.

La coopération, sous tous ses formes, contribuera donc puis-

Digitized by Google

samment à corriger la population ouvrière de ses mœurs vicieuses et de ses mauvaises habitudes, puis à y substituer des mœurs plus policées, des manières plus affables et plus conciliantes, une instruction plus solide et plus variée.

C'est ainsi que, de proche en proche, le besoin d'une bonne et solide instruction se fera sentir, non plus de quelques ouvriers d'élite seulement, mais des masses. La concurrence aura encore, en cette occasion, une influence bienfaisante, car les ouvriers capables, rangés et honnêtes, gagnant un salaire plus élevé dans la grande industrie, où se faisant plus facilement accepter comme participants dans les sociétés coopératives de production, il en résultera que les autres ouvriers, sous peine de déchéance, seront contraints d'acquérir les qualités et les connaissances propres à s'élever au même niveau que leur confrères mieux doués.

Le besoin d'instruction se faisant vivement sentir chez une portion considérable de la population ouvrière, la demande n'en tardera pas à devenir effective, c'est-à-dire que ceux qui en éprouveront le désir, consentiront à la payer ce qu'elle vaut. Alors surgiront des instituteurs, des professeurs, qui s'appliqueront à procurer aux ouvriers l'enseignement que ceux-ci demandent le plus; c'est-à-dire celui dont l'utilité sera le mieux démontrée. Rare d'abord, le corps enseignant ne tardera pas longtemps à se multiplier avec la demande de ses services et il s'étendra, peu à peu, des centres industriels les plus populeux, jusque vers les plus humbles villages. C'est que à mesure que l'instruction se répandra, non-seulement les ouvriers en reconnaîtront mieux les avantages pour eux-mêmes et pour leurs enfants, mais ils auront mieux la possibilité de la payer convenablement, cette instruction tendant à rendre leur travail plus fructueux et leur enseignant à faire un meilleur usage de leur revenu.

Les Sociétés coopératives de tous genres et de tout pays auront l'excellent exemple que donnent, dès maintenant, leurs sœurs ainées d'Angleterre en formant un fonds d'éducation pour leurs membres, par le prélèvement d'un tantième sur les bénéfices et en mettant ce bienfait à la portée de tous aussitôt que leurs ressources seront devenues suffisantes pour cela.

Digitized by Google

Il pourra même se former des Sociétés coopératives d'instruction et d'éducation qui fonctionneront jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par des entreprises privées, lesquelles se créent chaque fois qu'elles y sont encouragées par une demande élevée et constante de leurs services. La concurrence que se feront ces entreprises offrira la meilleure garantie de ce que la quantité comme la qualité de l'instruction et de l'éducation seront toujours en rapport avec le besoin qu'en éprouvera la population ouvrière.

Un autre motif encore doit engager les ouvriers à travailler avec énergie et persévérance à leur perfectionnement intellectuel, et les vrais philantropes à les seconder dans leurs efforts pour atteindre ce but : c'est le progrès considérable et incessant qui s'opère dans les machines-outils destinées à remplacer la main-d'œuvre dans la production industrielle et jusque dans les plus humbles travaux du ménage. L'exposition universelle de 1867 offre notamment, de nombreux spécimen d'inventions ou de perfectionnements de ce genre d'appareils.

Or, l'histoire de l'industrie moderne offre cet éclatant témoignage que le constant effet de la multiplication et du perfectionnement des machines est d'opérer une profonde transformation dans la demande du travail humain; transformation qui consiste à faire diminuer la demande de ce travail sous la forme de simple force musculaire, dirigée par un minimum d'intelligence et à augmenter au contraire, dans une forte proportion, la demande de ce genre de travail, nécessaire à la manœuvre des machines de plus en plus nombreuses et compliquées, dans lequel l'intelligence prend une part beaucoup plus large que l'effort musculaire.

L'utilité de ces efforts intellectuels étant très-supérieure à celle du travail matériel, surtout au moment où ce dernier est de plus en plus deprécié par la concurrence des machines, et ce genre d'efforts étant encore peu offert actuellement, il en résulte qu'il peut prétendre à une rétribution élevée. En moins de mots, la transformation industrielle qui s'opère aujourd'hui, aura pour conséquence inévitable, d'abaisser le salaire des ouvriers incultes et grossiers, tandis qu'elle élèvera celui des travailleurs dont l'intelligence a été cultivée.

Digitized by Google

Cette transformation ne s'opérera pas sans provoquer une crise dont les effets se manifestent déjà d'une manière sensible ; c'est afin de la rendre moins intense et même favorable à leurs intérêts, que les ouvriers doivent chercher à cultiver leur intelligence, le mieux et le plus tôt possible. Les travailleurs anglais ont commencé à comprendre cette nécessité depuis bon nombre d'années déjà ; nous ne saurions trop engager ceux du continent à imiter cet exemple ; c'est pour leur en faciliter les moyens, que nous jugeons utile de terminer ce chapitre par la citation suivante, empruntée à un judicieux observateur, M. Esquiros [1] :

« Les efforts des ouvriers anglais pour améliorer leur bien être méritent à coup sûr d'appeler l'attention de la France ; mais combien ils ont encore plus fait pour assurer le développement moral de leur classe ! Croyant avec la pluspart des philosophes et des économistes de leur pays que l'homme sans instruction est un capital dormant, ils ont cherché à ouvrir chez eux ces sources vives de richesses qui résident surtout dans l'intelligence. Parmi les établissements ayant le plus contribué à répandre les lumières dans les sombres régions du travail manuel, il faut citer les *mechanic's institutes*. Il y a maintenant près d'un demi siècle que lord Brougham leur prêta son concours ; mais ces institutions ne prirent vraiment un grand essor qu'à partir de 1835. Le mouvement était descendu d'en haut ; il fut pourtant convenu dès l'origine que les deux tiers ou même les trois quarts des membres formant le comité de direction seraient choisis parmi les ouvriers eux-mêmes. Depuis lors les applications de ce principe ont été poussées beaucoup plus loin ; dans un assez grand nombre de tels établissements fondés à une époque récente, le comité tout entier se compose d'hommes payés à la semaine et vivant de leur salaire. En 1861, il existait chez nos voisins plus de 1,200 *mechanic's institutes*, réunissant 200,000 membres, et tout porte à

[1] L'Angleterre et la vie anglaise, par Esquiros, *Revue des deux Mondes* livraison du 15 octobre 1867.

Digitized by Google

croire que le nombre s'en est encore augmenté. Dans les villes et même les villages au sein desquels fleurissaient de semblables sociétés, l'élite des artisans, au lieu de prendre vers le soir le chemin du cabaret, se rend dans un bâtiment d'apparence agréable, où elle trouve des salles bien chauffées, bien éclairées, et tous les moyens de s'instruire. Une excellente bibliothèque, des salons de lecture avec des tables couvertes de journaux et de revues, des classes du soir pour l'écriture, l'arithmétique et la géographie, des cours publics sur les différentes branches de la science et de l'histoire, tels sont quelques uns des avantages offerts à leurs abonnés par beaucoup de *mechanic's institutes*. D'autres ouvrent des concours, distribuent des prix et dirigent vraiment l'éducation des travailleurs dans toute l'étendue d'un distric. Ce n'est pas toujours dans les grandes cités où abondent les foyers de distractions que de telles académies ouvrières portent les meilleurs fruits; on est quelquefois tout surpris de rencontrer dans les hameaux les plus fermes soutiens de ces institutions et les artisans les plus curieux de cueillir à l'arbre de la science. Qui ne devine l'influence de pareilles réunions sur la moralité des hommes occupés pendant le jour dans les ateliers ou les fabriques? Plus l'ouvrier s'occupe des intérêts sérieux de l'esprit, et plus il s'éloigne des plaisirs grossiers. Pour le détourner des *tap-rooms* (chambres obscures et enfumées des *public-houses*) se sont aussi formés des clubs encouragés dans ces derniers temps par lord Shaftesbury et lord Lyttleton. Les *working men's clubs* (clubs d'ouvriers), établis d'après le même principe ou peu s'en faut que les brillantes Sociétés de *Pall-Mall*, offrent à leurs membres un centre de conversation intéressante, des livres, des journaux, des concerts d'amateurs. Quelques-uns d'entre eux possèdent une bibliothèque spéciale se rapportant à telle ou telle branche d'industrie, ou de vieux recueils de ballades que leur aurait enviés Walter-Scott. Au dessus de toutes ces institutions s'élèvent les *working men's colleges* (collèges d'ouvriers), qui à Sheffield, à Halifax, à Salford, à Ipswick, à Londres, se proposent d'étendre à toutes les conditions sociales les bienfaits d'une instruction supé-

Digitized by Google

rieure. L'auteur de *Tom Brown's School days*, M. Thomas Hughes, déclare lui-même avoir beaucoup acquis au contact du *City of London College*, dont il est un des principaux orateurs. »

Voici encore un brillant exemple de ce que peut l'initiative privée pour l'instruction des ouvriers qui nous est offert par une association de Berlin :

Cette institution, créée par les ouvriers pour l'éducation des ouvriers, peut compter au nombre des merveilles de Berlin. Le siége de la Société, une maison de belle apparence, située Sophienstrasse (rue de Sophie), s'ouvre tous les soirs, à l'heure où les ateliers se ferment. L'ouvrier entre dans une vaste salle, au plafond élevé, et brillamment éclairée au gaz. Les lustres, ainsi que le balcon de la galerie qui règne autour de la salle, sont en bois sculpté d'un travail élégant. Plusieurs portes vitrées donnent accès dans les jardins, où l'on se réunit en été. L'intérieur de la salle est occupé par de symétriques rangées de bancs et de tables. Dans le fond, faisant face à la porte d'entrée, s'élève la tribune des conférences. Chacun est libre d'y monter. Au dessous de la tribune un piano : toutes les réunions s'ouvrent par des chants. Une bibliothèque, un cabinet de lecture, et différentes classes communiquent avec la grande salle. Le but principal de la Société est de répandre parmi ses membres les éléments généraux de l'éducation, les connaissances spéciales à la profession de chacun, les bonnes mœurs. Conférences, entretiens, gymnastique, chant, bibliothèque, lecture des feuilles publiques, divertissements pris en commun, et auxquels sont parfois admis les enfants et les femmes des membres de la Société : tels sont les moyens que les statuts indiquent pour atteindre un but si louable.

La contribution mensuelle est fixée à 3 silbergros, soit environ 40 centimes. Moyennant cette obole, tout ouvrier, à Berlin, peut jouir d'un enseignement qui ne le cède en rien à celui des meilleures écoles professionnelles. Aussi quelle affluence ! La Société a, depuis sept ans, fait l'éducation de *soixante-dix mille* ouvriers, venus à Berlin de toutes les parties de l'Allemagne. On peut donc

Digitized by Google

compter que, dans cette ville, mille ouvriers en moyenne, préfèrent tous les soirs, aux délassements du cabaret, les jouissances de l'étude. Le merveilleux est que ni gouvernement, ni municipalité n'ont concouru en rien à fonder l'institution : toute émane de l'initiative des ouvriers eux-mêmes, selon le principe de la *Selbsthulf* (*Aide-toi toi-même*). Pénétrons dans la salle des conférences au moment où le premier orateur vient de monter à la tribune. Des hommes à tête grise coudoient des adolescents. Le mercredi, les femmes sont admises aux conférences, qui succédant au travail du jour, apportent à tous les assistants de l'instruction en même temps qu'elles les intéressent et élèvent leur esprit. Les orateurs improvisent pour la plupart. Les sciences industrielles et naturelles fournissent la plupart des sujets de lecture, mais aucune branche de l'esprit humain n'est négligée, à part la religion et la politique.

Digitized by Google

Chapitre XII.

CONCLUSION.

Une aspiration de plus en plus prononcée se manifeste, chez les populations laborieuses d'une grande partie de l'Europe, vers un degré plus élevé de liberté, de dignité et de bien-être que celui dont elles ont joui dans le passé ; vers une participation plus large dans les produits, considérablement accrus, de l'industrie humaine, aidée du concours plus puissant et mieux dirigé du capital et des agents naturels.

Cette aspiration est trop légitime en soi, elle dénote un tel progrès dans les idées de ceux qui la ressentent, pour ne pas mériter l'approbation de tous les esprits éclairés et généreux. Mais ici surgit un problème difficile à résoudre : comment satisfaire à cette légitime aspiration, sans léser la justice ? Comment faire en sorte que les uns obtiennent une plus large part dans la production générale, sans que celle des autres, également légitime, en soit amoindrie ?

La solution de ce problème n'est pas facile, il faut en convenir ; il s'y trouve d'autant plus de difficultés que l'on s'écarte davantage de la justice, qui seule est capable de concilier entre une les véritables intérêts de tous.

C'est là cependant ce qui s'est fait le plus souvent et voilà aussi pourquoi ce problème est devenu si difficile à résoudre et pourquoi

Digitized by Google

il se présente tant de solutions fausses ou incomplètes, ce qui est à peu près tout un.

En définitive, l'unique solution du problème est celle-ci : produire la plus grande somme possible des choses nécessaires à la satisfaction des besoins matériels, intellectuels et moraux de l'humanité et, cette somme d'objets utiles étant obtenue, la partager entre tous ceux qui ont contribué à sa production, selon les règles de la plus stricte équité.

C'est de cette solution et principalement d'elle que s'occupe la science appelée économie politique. Mais ce problème s'agite depuis l'origine du monde ou, plus exactement, depuis l'apparition de l'homme sur la terre, et l'économie politique est une science née d'hier seulement ou pour nous servir d'un langage plus positif, qui compte à peine un siècle d'existence et dont les lois les plus essentielles n'ont acquis toute leur fixité que depuis un temps plus court encore.

Il n'y a donc rien que de naturel à ce que l'humanité, privée si longtemps du flambeau de la science ait fait fausse route pendant une si longue série de siècles et que, très-mal éclairée encore aujourd'hui, elle n'ait pas cessé entièrement d'errer à l'aventure, à la recherche d'une solution au grand problème social.

C'est assez dire que cette solution dépend essentiellement de cet élément qui s'appelle le temps et c'est surtout pour en avoir méconnu l'importance, que ceux qui la cherchent se sont fourvoyés si longtemps et s'écartent encore du droit chemin.

On doit le reconnaître; depuis un demi-siècle, la solution de la première partie du grand problème a fait un pas immense, par la découverte et l'exploitation plus fructueuse des forces et des dons de la nature, à l'aide des capitaux qu'une sécurité plus prolongée a permis d'accumuler en plus grande quantité et dont l'expérience a enseigné à faire un meilleur emploi. L'impulsion étant donnée dans cette direction, ce n'est plus que du temps qu'il faut, pour la poursuivre jusqu'à la limite qu'il est permis à l'homme d'atteindre.

Toutefois, si l'on est parvenu, grâce à beaucoup de science et

Digitized by Google

d'efforts à tirer une immense utilité de ces deux éléments de la production : les agents naturels et le capital, il faut convenir qu'il n'en est pas de même, tant s'en faut, du troisième de ces éléments : le travail. Qui peut nier, en effet, que celui-ci soit loin, presque partout, d'être arrivé à l'apogée des efforts matériels, intellectuels et moraux que les travailleurs seraient susceptibles de consacrer à la production ?

Sans même aller aussi loin, peut on affirmer que le progrès, en ce qui concerne le développement des facultés productives chez les travailleurs, ait été à beaucoup près aussi rapide et aussi considérable que chez les deux autres agents de la production ? La réponse à cette question ne peut être que négative et la conséquence qui en découle forcément, c'est que la production générale en souffre, ou en d'autres termes, qu'elle n'est pas ce qu'elle pourrait et devrait être, au détriment de l'humanité et en particulier des populations laborieuses.

La seconde partie de la solution cherchée, c'est-à-dire celle qui concerne la répartition la plus équitable des résultats de la production entre ceux qui ont contribué à les obtenir, est-elle plus avancée? Par malheur, il faut avouer que non, qu'il reste beaucoup à faire sous ce rapport et que cette répartition encore peu équitable, n'est pas une des moindres causes du malaise qui tourmente les classes laborieuses et du mécontentement, quelquefois injuste et souvent exagéré, qu'elles en témoignent.

Que faut-il donc faire, afin d'abréger au moins le temps, nécessairement fort long, qui s'écoulera jusqu'à la solution de la grande question agitée depuis des siècles, mais aujourd'hui avec plus d'acharnement que jamais, sous cette différence fort heureusement, que l'on en demande la solution à la science et à la raison, au lieu de faire appel pour la trouver comme cela est arrivé si souvent à la passion et à la violence.

A cet effet, il faut d'abord perfectionner celui des éléments de la production qui se trouve en arrière des deux autres : le travail.

Or, puissance et liberté étant la même chose, il est évident que la première augmentera à mesure que la seconde parviendra mieux

Digitized by Google

à se débarrasser des entraves qui la gênent. Ces entraves sont de deux sortes : les unes extérieures, les autres intérieures.

Les premières consistent dans les dispositions législatives et réglementaires qui dans tous les pays du monde, bien qu'à des degrès divers, s'opposent encore directement à la liberté du travail et d'une façon plus ou moins indirecte, en mettant obstacle aux droits de circuler, d'échanger, de s'associer, de se réunir, de discuter par la parole et par la presse.

Une autre entrave extérieure à la liberté du travail consiste dans l'abus que font assez souvent les chefs d'industrie, du pouvoir qu'ils empruntent au savoir et à la richesse, pour dominer les ouvriers en leur imposant des conditions autres que celles qui fussent résultées d'un libre débat entre les intéressés. Cet abus est d'autant plus fâcheux, qu'outre l'inconvénient direct de diminuer l'intérêt de l'ouvrier à bien travailler, il engendre chez lui les idées fausses et subversives de la tyrannie du capital, de l'illégitimité de la propriété et lui fait nier la vérité du principe économique du rapport de l'offre à la demande, comme règle infaillible de la valeur de son travail.

Ces erreurs, difficiles à réformer aujourd'hui, peuvent être rangées parmi les causes déterminantes principales du dissentiment profond qui existe entre patrons et ouvriers ou, pour nous servir du terme usité, entre le capital et le travail.

Il importe donc de délier, le plus tôt et le plus complètement possible, les entraves extérieures à la liberté du travail que nous venons de signaler, en faisant disparaître : 1° toute injustice dans les lois et les règlements concernant le libre exercice des droits de travailler, de circuler, d'échanger, de s'associer, de s'assembler et de discuter ; 2° en engageant les entrepreneurs d'industrie à ne jamais s'écarter, dans la conduite qu'ils tiennent à l'égard de leurs ouvriers, des lois de la plus sévère justice, tempérée au besoin par la bienveillance.

Les entraves intérieures à la liberté du travail résident dans la faiblesse physique, dans l'ignorance des ouvriers et dans le peu d'empire qu'ils savent exercer sur leurs passions. Pour être véri-

Digitized by Google

tablement libre, en effet, il ne suffit pas de se trouver placé dans un milieu social où la liberté de chaque citoyen soit protégée par les garanties les plus efficaces et où nul ne songe à user de violence ou de spoliation à l'égard de ses semblables, au mépris de la loi; il faut encore que l'on sache faire de cette liberté virtuelle dont on jouit, l'usage le plus raisonnable et dès lors le plus utile à soi-même et à autrui. Il suit de là que la liberté de l'homme, partant de son travail, n'existe qu'à la double condition que toutes ses facultés aient reçu un développement suffisant et qu'il sache en restreindre l'usage dans les limites du juste et de l'utile.

Or, même dans les régions de l'Europe les plus favorisées sous ce rapport, on est obligé de reconnaître que le nombre des ouvriers qui peuvent se glorifier, à juste titre, de posséder ces conditions de liberté à un degré élevé, est encore fort restreint. De même que l'injustice et la malveillance, fusse à un faible degré, des chefs d'industrie à l'égard de leurs ouvriers, oppose un obstacle difficile à franchir, à l'établissement de la bonne harmonie qui doit régner entre les uns et les autres, de même la grossièreté, la brutalité, l'improbité et le dérèglement des mœurs chez les ouvriers, ces défauts et ces vices ne fussent-ils pas poussés à un degré fort élevé, opposent une barrière presque insurmontable à cette bonne harmonie.

Quoi de plus commun, par exemple, que d'entendre des chefs d'industrie s'écrier, non sans quelque raison : « Pourquoi m'efforcerais-je d'être toujours non-seulement juste mais encore bienveillant envers mes ouvriers, alors que j'ai la certitude qu'ils ne m'en sauront aucun gré? Pourquoi ne m'opposerais-je pas le plus possible, au contraire, à tout accroissement de leur salaire, puisqu'il n'en doit résulter que plus de grossièreté et d'insubordination envers moi; qu'un surcroit de paresse et d'ivrognerie, qui diminuerait et la quantité et la qualité du travail que j'en obtiendrai à salaire égal ? »

Il importe donc beaucoup aussi, à l'ouvrier, de s'instruire et de se moraliser ou de se corriger des mauvaises habitudes acquises par lui, car son ignorance et ses vices sont non-seulement des

Digitized by Google

atteintes plus profondes à sa liberté réelle que ne le seraient des lois injustes ou un traitement oppressif du patron à son égard, mais elles sont encore un puissant obstacle à l'établissement et au maintien de la bonne harmonie entre ce patron et lui, si désirable à tous égards.

Mais ce perfectionnement intellectuel et moral ne lui importe pas seul, il intéresse aussi le patron et la société entière, car l'un comme l'autre ont tout à gagner à un accroissement de la puissance productive du travail ainsi qu'à la bonne entente entre les divers agents de la production.

Comme il est difficile, surtout à l'origine, que les ouvriers s'instruisent et se défassent de leurs mauvaises habitudes par leurs seuls efforts, il convient que tous les co-intéressés à ce progrès leur viennent en aide, au moins momentanément, non-seulement en écartant avec soin les entraves à la liberté dont nous venons de parler, mais encore en guidant leurs premiers pas dans cette difficile réforme, par des conseils et des encouragements.

La première partie du problème ainsi résolue, la solution de la seconde s'en suivra en quelque sorte naturellement. En effet, quand la production devient plus abondante, et ce doit être infailliblement le résultat de la liberté du travail, telle que nous venons de la décrire, une cordiale entente sur le partage des produits s'établit avec plus de facilité que s'il y avait pénurie, de telle sorte que la part de l'un ne pourrait augmenter si peu que ce fut, sans rendre insuffisante la part de l'autre.

Il reste à rechercher maintenant, pour arriver à la complète solution du problème posé, comment s'établirait la répartition naturelle et équitable des résultats de la production, entre tous ceux qui ont contribué à les obtenir, c'est-à-dire exactement en raison du concours prêté par chacun de ses agents.

Selon les lois de l'économie politique, cette équitable répartition s'établit d'elle-même, par le seul effet de la concurrence, pourvu qu'elle puisse toujours agir en toute liberté et avec une

Digitized by Google

intensité égale, sur chacun des agents de la production. A cet effet, il faut donc :

1° Que la propriété, qui fournit à cette production le concours des agents de la nature, ou la force et la matière, puisse se transmettre librement par voie de vente, échange, location, donation entre vifs ou testamentaire, hérédité, etc. ; enfin, qu'elle puisse s'accumuler ou se diviser sans autre limite que la volonté du propriétaire lui-même.

2° Que le capital puisse se former, s'aliéner, se prêter, sans entrave ; que les conditions de l'échange et du prêt ne soient déterminées que par un libre débat entre les contractants ; enfin que le capitaliste soit toujours maître de fixer à son gré, la rémunération du service rendu par le prêt de son capital, sous la forme fixe d'intérêt, ou sous la forme aléatoire de profit ou de dividende.

3° Que l'ouvrier soit libre d'offrir son travail où et à qui il lui plait, d'en débattre le prix, les conditions et la durée à son gré ; d'en recevoir la rétribution sous la forme fixe du salaire ou sous la forme aléatoire d'un dividende ou d'une part de profit ; enfin, de combiner ces deux formes, dans des proportions à régler de commun accord entre les contractants.

A ces conditions, la concurrence pourra exercer en toute liberté sa bienfaisante action, qui aura pour résultat d'égaler toujours la rétribution des services rendus par les trois agents de la production : rente, intérêt ou profit et salaire, à ce qu'ils ont coûté à produire, avec addition d'un bénéfice proportionnel. Il faut remarquer que ce résultat est strictement conforme à la justice, puisqu'il donne à chaque agent de la production sa part légitime du produit obtenu, sans rien de plus ni de moins et dés lors, sans léser personne. Cette juste rétribution assure en même temps la plus complète harmonie entre les intérêts des trois classes de producteurs, unis dans une plus cordiale entente pour produire le plus et le mieux possible.

Il ne faut pas s'attendre toutefois, à ce que les trois conditions énoncées plus haut et qui doivent inaugurer le règne de la justice

Digitized by Google

et de la liberté dans la production et la répartition des biens à l'usage de tous, soient d'une réalisation facile et prompte.

Il ne suffit pas pour cela, en effet, de réformer les lois qui opposent encore des entraves au libre usage et à la libre disposition de la propriété, du capital, du travail et de tous leurs fruits respectifs, mais il faut au préalable, déraciner chez les masses, les erreurs, les préjugés et les préventions injustes, sur lesquels ces lois sont fondées, ce qui exige beaucoup de temps et de peine. Nulle réforme d'ailleurs n'est sérieuse et durable qu'à ce prix.

Les entraves légales et autres qui s'opposent encore à la complète liberté du travail étant peut être les plus fortes et, partant, les plus difficiles à briser de toutes, nous engageons spécialement les travailleurs à attendre patiemment les réformes qui doivent mener vers ce but et à s'en rendre digne par leur conduite. A cet effet, qu'ils songent en lisant le premier chapitre de cet ouvrage, combien leurs ancêtres ont dû traverser de siècles de misère, de souffrance et d'abjection, avant de pouvoir léguer à leurs descendants la dose infiniment supérieure de liberté, de bien-être et de dignité dont ils jouissent aujourd'hui et qu'ils lègueront aux générations à venir, encore considérablement accrue.

En résumé, voici donc l'enseignement que nous avons essayé de faire ressortir de ce livre :

Depuis l'origine de la race humaine jusqu'à une époque encore peu éloignée de nous, nos ancêtres ont vécu pour la plupart dans la misère, l'abjection, l'ignorance et la servitude; le petit nombre de ceux qui s'élevaient au dessus de la multitude, n'étaient guère mieux partagés, et pour n'être plus asservis à leurs semblables, ils n'en demeuraient pas moins les esclaves de leurs besoins, de leur ignorance et de leurs passions.

Au point de vue économique, cet état de la société doit être attribué à deux causes; l'extrême imperfection des moyens de satisfaire les besoins des hommes, ou de la production et la répartition très-inégale et très-injuste des produits crées. Cet état de choses si déplorable ne s'est amélioré que très-lentement, surtout

Digitized by Google

à l'origine, où le défaut presque absolu de sécurité rendait à peu près vains tous les efforts pour l'amender.

Nos ancêtres ne sont donc parvenus à s'affranchir jusqu'à un certain degré de cette double servitude envers leurs semblables et envers la nature rebelle à leurs sollicitations, qu'après des prodiges de génie, de dévouement et de persévérance, continués sans relâche, de siècle en siècle, jusqu'à nos jours.

Si la génération actuelle s'est élevée en aisance, en liberté et en dignité, au-dessus de celles qui l'ont précédée, c'est aux efforts incessants et généreux de celles-ci qu'elle en est redevable. Cette dette de reconnaissance contractée envers nos ancêtres, comment pouvons nous l'acquitter, sinon en léguant à nos descendants ce précieux héritage, accru de tout ce que la génération actuelle y aura ajouté par ses propres efforts de travail persévérant et de génie créateur ?

Pour accomplir cet impérieux devoir, il faut que la génération actuelle crée un excédant de produits sur ce qui suffit à la satisfaction raisonnable et modérée de ses propres besoins, et qu'elle transmette cet excédant à la génération à venir, sous forme de capital matériel, de connaissances acquises et de mœurs épurées.

A cet effet, il faut augmenter la production actuelle, par le perfectionnement incessant de ses agents et de leurs modes d'action, notamment par l'accroissement de la puissance productive du travail, celui de ses agents qui a le moins participé au progrès jusqu'ici ; il faut ensuite que la répartition se fasse le plus équitablement possible, en donnant toute liberté à l'action de la concurrence, qui est l'universelle dispensatrice de cette équité ; enfin, il faut régler la consommation de manière à éviter le gaspillage et les dépenses superflues, en consacrant l'économie qui en sera le résultat, à l'accroissement du capital, surtout sous la forme de perfectionnement moral et intellectuel de la société.

Cette distribution équitable des produits aura en même temps cette conséquence si désirable, d'établir une parfaite harmonie entre les intérêts de toutes les classes de producteurs, ce qui contribuera à l'accroissement de la production.

Digitized by Google

Avant de déposer la plume, nous croyons devoir encore adresser aux entrepreneurs d'industrie et aux ouvriers les conseils suivants : Aux premiers :

Substituez autant que possible dans vos ateliers, le travail à la tâche au travail à la journée. Que le prix de cette tâche soit calculé de telle façon que l'ouvrier ait intérêt à activer son travail, par l'appât d'une augmentation progressive de son salaire, en raison combinée de la quantité et de la qualité des produits de son travail ; que ce prix soit fixé par une convention formelle, pendant un temps assez long pour que l'ouvrier trouve dans son bénéfice une récompence suffisante de son activité et de son intelligence, qualités sans lesquelles sa force physique compte pour peu de chose.

Quand les circonstances rendent le travail à la tâche impossible, vous pouvez stimuler l'activité et l'intelligence des ouvriers par l'addition à leur salaire habituel, d'une prime proportionnelle au surcroit de profits de l'entreprise, attribuable à un travail actif, intelligent et consciencieux, dépassant le labeur ordinaire.

Enfin, vous devez à vos employés et à vos ouvriers l'exemple de la justice, de la loyauté et de la bienveillance ; vous leur devez aussi appui et encouragement, pour tout ce qu'ils peuvent tenter en vue de leur perfectionnement moral, intellectuel et physique.

Vous pouvez-être persuadés qu'une telle conduite ne demeurera pas sans récompense, eût-elle pour seul mobile les sentiments de justice et de bienveillance les plus désintéressés. Cette récompense consistera notamment en ce que vous préviendrez les coalitions et les grèves, si préjudiciables à vos intérêts et en ce que dans beaucoup de cas vous éviterez la concurrence qui pourrait vous être faite par des Sociétés coopératives de production.

Aux ouvriers nous dirons :

Par suite du progrès lent mais irrésistible et continu des idées de justice et de liberté, le travail sera bientôt affranchi de toutes les entraves qui le gênent encore, vous jouirez alors, à l'égal des autres citoyens, des droits de circuler, d'échanger, de vous

Digitized by Google

associer, de vous assembler et de discuter vos intérêts. La liberté que vous aurez alors en partage ne dépendra plus des lois ni des règlements, mais uniquement du bon emploi que vous saurez en faire, ce qui vous engagera à n'en user qu'avec modération et dignité.

Vos droits étant les mêmes que ceux des patrons, vous discuterez avec ceux-ci vos intérêts réciproques, avec le calme, la dignité et la maturité de jugement qui sont les qualités de l'homme libre et vous obtiendrez ainsi des conditions équitables pour votre travail ; c'est-à-dire un salaire assuré, autant que possible contre les vicissitudes de l'industrie, mais susceptible toutefois, de croître dans une assez large mesure, si vous parvenez à augmenter les profits de l'entreprise à laquelle vous avez voué votre travail, par votre zèle, votre activité et votre intelligence.

Libres de vous assembler et de discuter, vous débattrez en commun les questions concernant vos affaires, non à un point de vue égoïste et mesquin, mais à celui de votre intérêt bien entendu, qui coïncidera toujours avec celui de tous. Par là vous éviterez aussi d'avoir à recourir pour faire valoir vos droits légitimes à la mesure extrême mais désastreuse de la coalition.

Si vous savez en profiter avec prudence et discernement, vous tirerez de la liberté d'association des avantages multiples, qui sont :

1°. L'affiliation à une société de prévoyance ou de secours mutuel qui, si elle est fondée sur de bons principes, administrée avec sagesse et composée d'un nombre de membres suffisant, pourra vous préserver des risques de misère auxquels vous exposent les maladies, les accidents, le chômage forcé et même la vieillesse, mieux que tout autre moyen.

2°. Indépendamment de quelques autres avantages, moins certains, l'association coopérative de consommation sera pour vous une école d'économie et d'épargne, vertus qui en engendrent d'autres encore telles que l'ordre, la sobriété et la prévoyance. Cette école vous enseignera encore, d'une manière pratique, à former au moins les rudiments d'un capital.

Digitized by Google

3°. Ces épargnes accumulées ou ce capital rudimentaire, vous pouvez l'accroître et le faire fructifier, en acquérant par son aide une action d'une banque populaire, dans laquelle vous placerez aussi à intérêt vos épargnes subséquentes après que l'esprit d'ordre et d'économie, acquis par la pratique de la coopération, vous aura appris à payer vos dettes anciennes et à n'en pas contracter de nouvelles, afin de ne plus retomber sous la dégradante et ruineuse domination du fournisseur créancier. Non-seulement vos épargnes grossiront à la banque populaire, par le cumul des dividendes de votre action et de l'intérêt de vos dépôts, mais votre bonne conduite vous a valu l'estime de vos co-actionnaires, et vous pouvez obtenir à l'aide de la garantie solidaire de deux d'entre eux, le prêt d'un capital bien supérieur à votre mise. Au moyen de ce capital, vous pouvez vous procurer des outils perfectionnés, tenter quelque entreprise plus fructueuse que le travail journalier, mettre votre femme à même d'entreprendre un commerce de détail, ou bien encore faire le premier versement pour l'achat d'une maison, dont vous deviendrez le propriétaire définitif en quelques années, après avoir payé dans l'intervalle, des annuités dont la valeur excèdera de peu celle du simple loyer.

En un mot, avec de l'ordre, de la sobriété et de l'économie, la banque populaire vous mènera sur le chemin de l'indépendance, de la considération et vous permettra en outre de léguer à vos enfants un nom aimé et respecté.

Jusqu'ici c'est fort bien : à l'aide de ces associations, par vos seuls efforts, des milliers d'entre vous peuvent atteindre à un degré de bien-être à peine accessible naguère, à quelques individualités isolées.

Cependant vous voulez aller même plus loin et atteindre en peu d'années, en moins d'une autre génération, au sommet de cette échelle dont vos ancêtres n'ont péniblement gravi les premiers échelons, qu'après bien des siècles d'efforts, de luttes et de sacrifices. Ce n'est pas qu'au fond nous blâmions cette noble ambition; nous voulons seulement vous prémunir contre ses dangers et aussi vous avertir des erreurs où tombent certains d'entre vous. Il

Digitized by Google

s'agit, vous l'avez deviné, des sociétés coopératives de production, par lesquelles d'aucuns veulent se soustraire à ce qu'ils appellent faussement la tyrannie du capital, tandis que d'autres voyent une source d'aisance et d'indépendance, dans la substitution du revenu aléatoire que procure le dividende de l'actionnaire, au revenu relativement fixe du travailleur salarié.

Aux premiers, nous demanderons : pensez-vous que la tyrannie du patron soit toujours plus dure, plus intolérable que celle du gérant ou de la majorité de l'assemblée générale d'une société coopérative de production ? que la tyrannie du capital étranger soit toujours plus oppressive que les longues et dures privations qu'il faut s'imposer pour former son propre capital, sans avoir la certitude d'y réussir ?

Aux seconds, nous dirons : Certes, par la coopération vous pouvez arriver à l'aisance et à l'indépendance, mais c'est le gros lot d'une loterie qui offre, pour une rare bonne chance, bien des billets malheureux. Au lieu de l'aisance, vous pouvez rencontrer la ruine, la perte d'épargnes péniblement amassées, seul espoir de l'avenir de votre famille. Au lieu d'indépendance, vous pouvez avoir à supporter le fardeau de la solidarité de vos co-associés, parmi lesquels des affaires embarrassées ne jettent que trop souvent la discorde.

Malgré tout, ou plutôt à cause du danger même qu'il faut affronter, nous reconnaissons ce qu'il y a de noble dans les tentatives de coopération, faites sans arrière pensée de haine au capital et que si le gros lot de cette loterie est difficile à gagner, il donne à celui qui l'obtient, outre l'indépendance et l'aisance, un fond de facultés morales et intellectuelles grandies et fortifiées par la lutte, fond qui ne forme pas la moindre partie de la valeur de ce lot heureux.

Il nous reste encore deux conseils à vous donner ; le premier, c'est de consacrer une bonne partie des ressources qu'une organisation plus libérale du travail et un emploi plus économique de sa rétribution mettra à votre portée, à développer votre instruction, ainsi que celle de votre femme et de vos enfants. C'est

Digitized by Google

d'abord une précaution rendue nécessaire par les progrès incessants de la mécanique, qui tendent chaque jour d'avantage à substituer l'action des machines au travail manuel de l'ouvrier et de l'ouvrière, mais qui ouvrent en même temps de nouvelles perspectives à leur travail intellectuel, à la condition qu'ils sachent en profiter, par un développement correspondant de leurs facultés mentales. Rien d'ailleurs ne fait mieux jouir d'un surcroit d'aisance, et ne préserve mieux de l'entrainement des passions, devenues plus faciles à satisfaire, qu'une bonne et solide instruction.

Enfin, cette instruction est aussi le plus sûr et le meilleur héritage que les parents puissent laisser à leurs enfants.

Le second conseil est relatif aux coalitions. Elles se sont multipliées de telle façon depuis plusieurs années, et leurs conséquences ont été si désastreuses pour tout le monde, que nous ne saurions trop vous engager ainsi que vos patrons, à vous en abstenir totalement ou tout au moins à n'y recourir qu'à la dernière extrémité. On dit souvent : mieux vaut un mauvais accommodement qu'un bon procès, et cet adage nous semble à plus forte raison applicable aux coalitions.

Depuis quelque temps d'ailleurs, les griefs vrais ou supposés des ouvriers de telle ou telle profession, contre leurs patrons, ne sont plus que le prétexte de la plupart des grèves; ce que veulent les meneurs, c'est humilier et ruiner ces derniers, anéantir la tyrannie du capital en détruisant le capital lui-même. Or, nous le demandons à tout ouvrier de bon sens, la contrainte exercée par ces meneurs aidés des travailleurs les plus mauvais, mais les plus turbulents, n'est-elle pas mille fois plus oppressive pour l'ouvrier laborieux et rangé, que ne le serait celle du patron le plus brutal, le moins clairvoyant sur ses propres intérêts ? Puis, que deviendra l'industrie dont le capital aura été détruit ? Comment alimentera-t-elle désormais le travail, et la ruine du patron n'est elle pas l'infaillible précurseur de la ruine des ouvriers ? La manie des grèves qui se manifeste aujourd'hui et que certains agents semblent vouloir propager dans toute l'Europe, nous parait une épidémie passagère, comme le choléra ou le typhus, et nous

Digitized by Google

croyons ne pouvoir mieux terminer cet écrit, qu'en adjurant tous les ouvriers honnêtes et sages, de se prémunir contre les funestes conséquences qu'elle engendre.

Pour corroborer ce qui précède nous jugeons utile de reproduire ici la conclusion de notre ouvrage intitulé : « Du salaire », dont la première édition a été publiée en 1859, conclusion qui n'a rien perdu de son à propos depuis lors :

« Le salaire élevé, généralement et à part des exceptions accidentelles toujours de faible durée, correspond à du travail à bas prix ou à une plus grande somme de satisfactions réalisées dans la société, en échange d'une même somme d'efforts. Il résulte de là que la société entière est intéressée au bien-être de l'ouvrier, et que cet antagonisme que l'on suppose exister entre les intérêts des classes laborieuses et ceux des classes qui possèdent les instruments du travail, n'est qu'un détestable préjugé dont les conséquences sont : misère et souffrance pour le plus grand nombre, diminution du bien-être général et dangers pour la société, résultant d'une lutte permanente entre les deux éléments de la production qui croient avoir intérêt à s'amoindrir ou à se paralyser au moins partiellement. Le bien-être général en effet, ne peut résulter que de leur bonne harmonie et de la combinaison des efforts, non pour se nuire, mais pour s'entr'aider.

« La société sera appelée à jouir d'une dose de bien-être inconnue et presque inespérée jusqu'ici, le jour où les ouvriers comprendront qu'il est de leur intérêt que les capitaux se multiplient, puisque l'accroissement du capital implique l'augmentation de la demande du travail, le jour où ils comprendront qu'au lieu de jurer haine au capital, ils doivent aider fraternellement le propriétaire à l'acquérir ou à l'accroître, dussent-ils ne jamais le posséder eux-mêmes ; le jour où les capitalistes et les patrons comprendront que leur intérêt est attaché à la multiplication des sources du travail et que les ouvriers ne peuvent devenir nombreux, honnêtes, intelligents et forts, que quand ils sont bien payés.

« Augmenter le bien-être, la moralité et l'intelligence chez

Digitized by Google

les ouvriers, tel doit donc être l'objet de la constante sollicitude des patrons dans leur propre intérêt. Les principaux moyens d'y parvenir peuvent se résumer ainsi :

« Faciliter à l'ouvrier l'acquisition de bonnes habitudes morales et le développement intellectuel par l'instruction, en mettant à sa portée les connaissances utiles et en perfectionnant l'éducation des hommes et des femmes adultes, afin qu'à leur tour ils puissent coopérer efficacement à celle de leurs enfants ;

« Faire en sorte que l'ouvrier puisse toujours se procurer au plus bas prix possible toutes les choses nécesaires à la satisfaction de ses besoins, en veillant à ce que nulle entrave ne soit opposée à l'échange de travail contre travail ou de marchandise contre marchandise ;

« Laisser se développer librement le génie des inventions, la création de machines nouvelles et de procédés nouveaux, afin que, sans diminuer le travail et sa rémunération, une plus grande somme d'utilité gratuite et par conséquent de bien-être soit mise à la disposition du genre humain ;

« Faciliter la division du travail en veillant toutefois à ce qu'elle ne puisse pas nuire à l'hygiène de la classe ouvrière, afin de tirer un meilleur parti des facultés humaines et de développer l'échange par lequel les dons naturels se distribuent plus abondamment et plus également entre tous ;

« Substituer graduellement les causes qui tendent à prévenir la misère, telles que l'enseignement, l'association, l'assurance et la possibilité d'acquérir la propriété, aux causes qui tendent à l'engendrer ou à la perpétuer, telles que l'ignorance, l'inconduite, la charité publique et la charité privée mal entendues;

« Enfin, organiser les institutions politiques de telle manière qu'elles offrent aux citoyens le plus de sécurité possible au moindre prix.

« L'égoïsme aveugle et sordide, la vieille routine crient au patron :

« Maintiens l'ouvrier dans l'ignorance et dans la misère, réjouis-« toi de son imprévoyance, de son inconduite, de ses vices et de

Digitized by Google

« ses malheurs, c'est ainsi que tu le tiendras sous ta dépendance « et que tu auras le travail à bon marché. »

« D'un autre côté, le communisme réveillant les mauvaises passions de l'ouvrier, lui crie :

« Haine au patron qui se dit ton maître, qui t'opprime et « absorbe tout le produit de ton labeur ; haine au capital qui te « tyrannise, haine aux machines qui t'enlèvent ton travail, haine « à la propriété qui rend le riche chaque jour plus riche, le « pauvre chaque jour plus pauvre ; trahis le patron, ruine le « capital, brise les machines, brûle les ateliers du travail divisé, « pille, saccage les propriétés et tu seras libre ! »

« Notre conclusion, entièrement conforme à la morale, logiquement déduite des principes de la science telle qu'elle est aujourd'hui admise par tous les économistes, notre conclusion dit au patron :

« Aime tes ouvriers, éloigne d'eux avec soin les causes de la « misère, veille sur leur éducation, développe en eux la moralité « et la dignité, par le précepte, l'exemple, et ton bien-être sera « la conséquence du leur, car le salaire élevé, c'est le travail à « bon marché. »

« Notre conclusion dit à l'ouvrier :

« Aime ton patron, car ses intérêts bien entendus s'accordent « avec les tiens ; aide-le à accroître et à conserver le capital, ins- « trument de bien-être et de liberté, source d'où émane le salaire ; « réjouis-toi de la propagation des machines, qui t'affranchissent « des travaux les plus rudes, car elles profitent même à ceux qui « n'en ont pas. »

« Enfin, notre conclusion dit à tous :

« Aimez-vous, aidez-vous les uns les autres, car patrons et « ouvriers vous êtes tous frères, tous membres solidaires de la « grande famille sociale. »

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

Auteurs cités dans cet ouvrage, ou qui ont été consultés pour sa rédaction.

AUDIGANNE	*Les ouvriers d'à présent ou la nouvelle économie du travail.*
BATBIE	*Le crédit populaire* (*Revue des deux Mondes*).
BAUDRILLART	*La liberté du travail, l'association et la démocratie.*
BLANC (PAUL)	*Annuaire de l'association pour* 1867.
BOISGUILLEBERT	*Détails de la France.*
COCQUELIN (CH.)	*Dictionnaire de l'économie politique.*
COLLIN.	*Trades-unions*, (*Revue des deux mondes*).
ESQUIROS (ALPHONSE) . . .	*L'Angleterre et la vie anglaise.* (*Revue des deux mondes*).
GARNIER (JOSEPH)	*Divers.*
HORN (J.-E)	*Annuaire de l'association pour* 1867 *et Divers.*
LEVASSEUR	*Histoires des classes ouvrières depuis* 1789 *et Conférences.*
LUZZATI	*Mouvement des sociétés coopératives en Italie.*
MODESTE (VICTOR)	*De la cherté des grains.*
MOLINARI (GUSTAVE DE) . .	*De l'association dans la sphère de l'économie politique et Divers.*
PASSY (FRÉDÉRIC)	*Leçons d'économie politique faites à Montpellier et Divers.*
RENETTE (JEAN)	*Économiste belge.*
REYBAUD (LOUIS)	*Condition des ouvriers qui vivent de l'industrie du fer.*
SAY (LÉON)	*Conférences.*
SIMON (JULES)	*Le travail.*
VAUBAN	*Projet d'une disme royale.*
VÉRON (EUGÈNE)	*Les associations ouvrières.*
WOLOWSKI	*Congrès de Gand et d'Amsterdam et Divers.*

Digitized by Google

Table des matières de Salariat et Coopération.

PAGES.

PRÉFACE 79

Première Section.

CHAPITRE I. Histoire des travailleurs depuis l'antiquité jusqu'en 1789. 83
ID. II. Les luttes et la guerre sous la république et l'empire, et la législation des coalitions jusqu'en 1864 98
ID. III. Réaction populaire contre les lois restrictives de la liberté du travail, manifestée par la naissance de théories communistes, socialistes, ou favorables à l'extension abusive des attributions de l'État 112
ID. IV. Obstacles qui s'opposent encore à la marche progressive de l'ouvrier vers la liberté et vers la jouissance des avantages qu'elle confère 123

Deuxième Section.

LE SALARIAT.

CHAPITRE V. Conditions actuelles du salaire 132
ID. VI. Conditions du salaire dans l'avenir 147

Troisième Section.

LA COOPÉRATION.

CHAPITRE VII. Les avantages généraux de l'association 169
ID. VIII. 1. Les Sociétés coopératives de consommation . . . 190
2. Les Sociétés de construction 199
ID. IX. Sociétés coopératives de crédit ou banques populaires. 205
ID. X. Les Sociétés coopératives de production 222
ID. XI. Les Sociétés coopératives d'instruction 254
ID. XII. Conclusion 267
Liste des auteurs cités dans ce travail ou qui ont été consultés pour sa rédaction 284

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'ANTIQUITÉ DE L'HOMME EN BELGIQUE.

Les faits dont la connaissance nous a été transmise par l'histoire et la tradition dormaient encore du sommeil de l'avenir ; Ninive, Babylone et les Pyramides n'étaient pas construites ; quelques milliers de siècles devaient encore s'écouler avant que le Nil déposât le limon sur lequel ont été depuis bâtis les plus antiques monuments de l'Egypte, et cependant la race humaine habitait déjà certaines parties de ce qui forme aujourd'hui la Belgique.

A cette époque séparée de la nôtre par un laps de temps si immense que l'imagination qui veut l'évaluer recule effrayée, le climat de nos contrées était bien différent de ce que nous voyons aujourd'hui. L'hémisphère septentrional sortait d'une longue période de froid durant laquelle une grande partie de sa surface avait été recouverte d'un épais manteau glacé, comme le sont encore aujourd'hui certaines parties de la terre, entr'autres le Groënland et le Spitzberg. La température, quoique n'étant plus aussi rigoureuse que durant la période glaciaire, était cependant inférieure à la température actuelle. Des glaciers, qui ont laissé des traces évidentes en beaucoup d'endroits et quelques représentants amoindris dans les hautes vallées des Alpes, couvraient encore les parties élevées de notre continent dont ils refroidissaient l'atmosphère.

Quant à la configuration et au relief du sol, ils ne ressemblaient guère à ce que nous trouvons actuellement. Les profondes vallées, qui sillonnent nos provinces méridionales, étaient tracées ; mais la partie de la Belgique située à l'ouest de la Sambre et de la

Digitized by Google

Meuse, disparaissait presqu'entièrement sous une vaste nappe d'eau douce, sillonnée de nombreux et larges courants alimentés par les glaciers et débouchant par les vallées de l'Ardenne.

La preuve de l'existence et de l'importance de ces fleuves anciens nous est fournie par l'étude de certains dépôts que nous rencontrons, dans nos environs, quand nous creusons le sol des plaines. Ces détritus, identiques à ceux que charrient les fleuves actuels, sont constitués par des sables et des limons stratifiés et des débris de roches arrachés par les eaux aux berges encaissantes. Ils gisent à des altitudes telles que l'on doit admettre que les courants qui les ont charriés, recouvraient de leurs eaux les sommets de nos collines, dont quelques unes, plus élevées, formaient peut-être des îles au milieu de la plaine liquide.

Grâce à leur volume considérable et à leur grande vitesse, augmentée probablement par un soulèvement lent du sol, les courants quaternaires, après avoir recouvert de leurs dépôts d'alluvion ce qui forme aujourd'hui les sommets les plus élevés de la partie basse de notre province, ont commencé à creuser leurs lits dans les strates tertiaires et crétacées. L'approfondissement, coïncidant ou non avec une diminution dans le volume des eaux, eut pour effet de rétrécir le lit des courants qui ont pris des directions déterminées, suivant toutes probabilités, par des relèvements produits, à une époque antérieure, dans les terrains sous-jacents. Nos vallées se sont ainsi dessinées et lentement approfondies à peu près jusqu'au niveau où nous les voyons aujourd'hui. Pendant le mouvement de retraite les eaux ont abandonné, sur leurs rives, des amas de gravier et de limon stratifié déposés primitivement en-dessous de leur niveau; mais l'abandon de ces alluvions par la rivière n'a été définitif qu'après un temps plus ou moins long durant lequel plusieurs inondations, probablement annuelles, ont de nouveau envahi la surface qu'elles ont ravinée profondément et recouverte d'une certaine épaisseur de limon non stratifié que les eaux pluviales et la végétation modifiaient après le retrait de chaque inondation.

C'est ce limon supérieur, provenant du remaniement des allu-

Digitized by Google

vions par les inondations, les eaux pluviales et la végétation de l'époque quaternaire et de l'époque actuelle, qui constitue la *terre à briques* que l'on trouve presque partout, dans nos plaines et sur nos collines, immédiatement en-dessous de la terre végétale. La terre à briques repose le plus souvent sur un limon jaunâtre, sableux, stratifié, connu dans le pays sous le nom de *terre douce*, d'*ergeron* et représentant, avec un dépôt caillouteux auquel il est quelquefois superposé, l'alluvion des fleuves quaternaires, déposée au-dessous du niveau des eaux. L'ensemble de ces couches forme une nappe qui recouvre toutes les ondulations de notre sol comme un manteau dans lequel des érosions, dues aux phénomènes atmosphériques, ont creusé çà et là de vastes trous.

Pendant que se creusaient nos vallées et que s'y déposaient successivement, par suite du retrait lent des fleuves quaternaires, les amas de limon et de gravier dont nous venons de parler, les parties non submergées de la Belgique étaient habitées par une faune qui différait notablement, par son ensemble, de la faune de notre époque. Outre les animaux sauvages que l'on trouve encore dans nos forêts, ou qui en ont disparu depuis les temps historiques, il existait certaines espèces qui ne vivent plus que dans les pays septentrionaux ou sur le sommet des hautes montagnes. Mais cette faune antique avait pour caractère principal de renfermer des espèces qui ne se rencontrent plus aujourd'hui sur la surface de la terre; et même, pour retrouver des formes vivantes analogues, mais non identiques, à ces espèces perdues, il faut sortir de l'Europe et s'avancer dans les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

La liste des espèces composant la faune ancienne de la Belgique est déjà longue et augmente d'importance chaque jour. On sait aujourd'hui que les animaux suivants ont coexisté sur les parties non submergées de notre sol.

Espèces sauvages vivant encore actuellement, ou qui n'ont disparu du pays que depuis les temps historiques :

Le cerf, *le chevreuil*, *le daim*, *l'élan*, *le bœuf sauvage*, *l'aurochs*, *le loup*, *le renard*, *le blaireau*, *l'ours brun*, *le hérisson*, *le lièvre*, *le lapin*, *le castor*, *le sanglier*, etc.;

Digitized by Google

Espèces disparues avant les temps historiques, mais qui vivent encore dans certaines contrées :

Le renne de Laponie, *le bœuf musqué*, *le lynx*, *le chamois*, *le cheval*, etc. ;

Espèces perdues : *un éléphant*, *un rhinoceros*, *un hippopotame*, *un ours gigantesque*, *une hyène et un lion ou tigre.*

Enfin, avec ces animaux, dont la plupart étaient armés formidablement pour la défense et pour l'attaque, vivait un être physiquement faible, à qui il avait été donné en partage une arme morale puissante : *une intelligence perfectible.* Cet être qui devait être le roi de la création, c'était l'homme.

La coexistence de l'homme et des espèces perdues de l'époque quaternaire est prouvée par la rencontre, dans les mêmes dépôts non remaniés, de débris du squelette des anciens animaux, d'ossements humains, ou d'objets qui portent des traces évidentes d'un travail dû à une intelligence supérieure à celle de la brute.

On a rencontré souvent, aux environs de Mons et en d'autres endroits de la Belgique, des ossements de rhinoceros et d'éléphants. Un membre très-regretté de notre Société possédait une collection remarquable de ces antiques débris ; mais une mort prématurée l'a enlevé à la science avant qu'il n'ait pu rien publier à ce sujet. Les ossements découverts par M. A. Toilliez provenaient, pour la plupart, de la base des alluvions quaternaires du Hainaut. C'est dans les mêmes conditions de gisement que plusieurs d'entre nous ont naguère rencontré de nombreux restes d'espèces perdues ; mais, jusqu'à ce jour, on n'a pas, à notre connaissance, trouvé dans ces dépôts, aux environs de Mons, des débris de l'homme ni d'objets ayant été à son usage. Quoiqu'on ait pu dire, les nombreux silex ouvrés de Spiennes appartiennent à une époque bien plus rapprochée de la nôtre que celle où vivaient dans nos contrées l'éléphant et le rhinoceros. C'était là l'opinion de M. A. Toilliez qui avait fait une étude

Digitized by Google

particulière de ces objets travaillés et c'est, pensons-nous, celle de toutes les personnes qui ont examiné sérieusement la question[1].

[1] Quelques jours après la lecture de cette note M. A. Houzeau, A. Briart, Zénon Laduron et moi avons fait la découverte de plusieurs silex taillés gisant, avec des ossements d'*Elephas primigenius*, de *Rhinoceros tichorinus* et d'autres espèces quaternaires, à la base d'un dépôt de gravier recouvert par le limon inférieur (Ergeron), dans une tranchée ouverte à 15m00 de hauteur environ au-dessus du niveau de la Wambe, sur le territoire de la commune de Mesvin. Cette tranchée, qui donne passage au chemin de fer de Frameries à Chimay, montre de magnifiques coupes de notre terrain quaternaire.

M. A. Houzeau a communiqué ces silex à MM. G. de Mortillet et Lartet, et ces deux hautes autorités dans la science archéogéologique les ont déclarés *des produits évidents de l'industrie humaine.*

Précédemment M. le professeur Malaise a signalé, dans une note adressée à la classe des Sciences de l'Académie royale (2me série, tome XXI, 1866), la rencontre faite par lui, près de Spiennes, d'éclats, de couteaux et d'une hache en silex, dans un mince dépôt caillouteux recouvert par le limon. M. Malaise a conclu de cette découverte, que les nombreux silex taillés de Spiennes sont antérieurs au limon.

Nous ne pouvons admettre l'opinion de M. Malaise et ce pour les raisons suivantes :

M. Ed. Dupont a communiqué un grand nombre de silex ouvrés de Spiennes des divers types, à M. G. de Mortillet qui les a rapportés tous à l'époque de la pierre polie.

Nous avons rencontré dans les champs de Spiennes quelques haches qui ont reçu un commencement de polissage. Plusieurs personnes ont fait la même trouvaille. Nous possédons même une hache complètement polie provenant de la même localité.

Il est vrai que l'on rencontre d'abondants silex ouvrés aux environs de Spiennes, en des endroits où il n'existe que peu ou point de limon sur la surface du dépôt caillouteux ou de la craie blanche. Mais on ne peut en conclure qu'ils ont été enlevés du dépôt caillouteux et amenés à la surface par les instruments aratoires, car on en trouve aussi beaucoup là où le limon a plusieurs mètres d'épaisseur, et où il est superposé à un dépôt caillouteux qui ne renferme que des fragments informes et quelques éclats de silex, auxquels on ne peut accorder de valeur quand on les rencontre dans un dépôt dont l'élément principal est le silex. Leur production peut en effet être attribuée aux chocs que les blocs de silex ont subis les uns contre les autres, lors du charriage par les eaux.

Digitized by Google

La rencontre, dans les alluvions des fleuves anciens, d'ossements d'espèces perdues, d'objets fabriqués par l'homme et même d'une mâchoire humaine, a été faite, avec toute l'authenticité désirable, par plusieurs savants renommés, aux environs d'Abbeville et d'Amiens. Ces découvertes, qui ont illustré le nom de M. Boucher de Perthes, ont profondément ému le monde savant, et les plus incrédules, parmi les personnes versées dans la science géologique, ont dû céder à l'évidence des faits. Mais nous tenons à revendiquer, pour notre pays, l'honneur d'avoir fait, sinon les premiers pas, du moins les pas les plus décisifs, dans la voie des découvertes relatives à l'antiquité de l'homme; et nous devons dire que, sans les préjugés qui faussaient alors le jugement des savants, l'énorme ancienneté de la race humaine et sa contemporanéité avec les grandes espèces perdues auraient été démontrées, dès 1832, par les belles découvertes de M. Schmerling dans les cavernes de la vallée de la Meuse. Pendant longtemps les travaux du docteur liégeois furent dédaignés et ils seraient bientôt tombés dans l'oubli si, dans les années écoulées depuis 1858, l'attention publique n'avait été vivement excitée

Si les silex travaillés de Spiennes ont été fabriqués antérieurement au dépôt du limon, comment admettre que les courants de l'époque quaternaire les ont tous laissés en place, blocs-matrices, haches ébauchées, haches terminées et couteaux, sans les disperser; tandis que l'étude du dépôt caillouteux inférieur au limon, dans la même localité, nous prouve que ces courants ont charrié, non-seulement les silex de la craie, mais aussi des blocs de grès et de poudingue provenant de l'étage du *poudingue de Burnot* qui affleure assez loin vers le sud.

Ce qui a pu induire M. Malaise en erreur c'est l'existence, aux environs de Spiennes, d'une couche, quelquefois épaisse, de limon remanié par les eaux pluviales qui renferme, à sa partie inférieure et dans son épaisseur, des silex évidemment taillés. Mais cette couche n'existe que dans les plis du sol et on peut la voir en quelques endroits superposée au limon en place. C'est probablement à ce dépôt que M. G. Dewalque faisait allusion quand il déclarait, après la lecture de la note de M. Malaise à la classe des sciences, qu'il ne considérait pas le limon dont parlait l'auteur comme le véritable limon hesbayen.

Digitized by Google

par les découvertes de M. Boucher de Perthes dans les alluvions anciennes de la vallée de la Somme , et par celles de MM. Lartet et Christy dans les cavernes du midi de la France. Le nom de Schmerling est maintenant connu de tous, grâce à un illustre géologue, sir Charles Lyell, qui a rendu le plus éclatant hommage aux travaux du modeste savant belge , avec toute la bonne foi et la sincérité que l'on rencontre souvent dans les écrits des savants anglais, mais que l'on trouve trop rarement, quand il s'agit d'étrangers, dans les publications scientifiques de France.

L'élan fut dès lors donné, et dans quelques pays de l'Europe occidentale des recherches, relatives à l'homme fossile, furent entreprises. Le gouvernement belge lui-même, s'intéressant vivement à la question, décida que des fouilles seraient opérées aux frais de l'État dans les cavernes de la vallée de la Meuse, et il en confia la direction à M. E. Dupont, de Dinant. En choisissant ce jeune et ardent géologue, qui réunit à un profond amour pour la science, de vastes connaissances théoriques et pratiques, le Gouvernement eut la main heureuse. Aussi les résultats obtenus jusqu'à ce jour dépassent toutes les espérances; les faits constatés par M. Dupont sont des plus concluants, et la collection qu'il a rassemblée constitue un musée extraordinaire, unique, dont on ne peut se faire une idée sans l'avoir vu.

La partie centrale de la province de Namur est presqu'entièrement formée par les assises du *Calcaire carbonifère*, que des phénomènes géologiques, d'une grande intensité, ont plissées et disloquées dans tous les sens. Le long de certaines lignes de cassure, les cours d'eau ont creusé de profonds et étroits ravins, dont les flancs escarpés sont percés de nombreuses cavernes. Ces excavations naturelles, aujourd'hui complètement ou partiellement comblées par des éboulements et d'autres dépôts, étaient vides à l'époque où l'homme habitait le pays avec l'éléphant, le rhinocéros et les autres espèces perdues. Les unes ont servi de repaires aux bêtes fauves, mais d'autres plus vastes, mieux aérées et éclairées, ont été occupées par l'homme et quelques unes lui ont servi de lieux de sépulture.

Digitized by Google

M. Dupont admet l'existence de plus de mille de ces cavernes dans les environs de Dinant. Il en a, jusqu'à ce jour, fouillé 37 qui lui ont fourni des résultats très-intéressants, mais qu'il serait trop long de donner ici avec détails. Nous ne parlerons que des conclusions qu'on peut en tirer.

A l'époque où vivaient en Belgique, l'éléphant, le rhinocéros, le grand ours, l'hyène, le lion, le renne, etc. certaines cavernes des vallées de la Meuse et de ses affluents, étaient habitées par des hommes grossiers qui devaient vivre de chasse, car on n'a pas, jusqu'à ce jour, rencontré la preuve qu'ils eussent des animaux domestiques, pas même de chiens. Connaissant le feu, mais ignorant l'usage des métaux, ils n'avaient pour attaquer que des instruments en pierre du type le plus grossier, et probablement quelques armes de bois que le temps ne nous a pas conservées. Et cependant ces hommes, si pauvrement armés, parvenaient à s'emparer des plus forts animaux en s'aidant, sans doute, de la ruse. Nous avons en effet la preuve qu'ils se sont nourris de la chair des colosses comme l'éléphant, le rhinocéros, le grand ours, etc. Il n'y a là rien qui doive nous étonner puisque nous savons que certaines peuplades très-sauvages de l'Afrique australe, parviennent avec des armes de pierre, d'os et de bois, à vaincre le lion et même l'éléphant.

Quoique se trouvant dans un état de civilisation très-peu avancé, les hommes de l'âge de l'éléphant dans la province de Namur, devaient avoir certaines relations avec les peuplades voisines, puisqu'ils se sont procuré, à l'état brut ou travaillé, le silex de leurs outils. Les localités les plus rapprochées, où cette roche crétacée se rencontre en place, sont le Hainaut, la Champagne et la partie septentrionale de la province de Liége[1].

[1] Cependant nous devons dire qu'au commencement de l'époque quaternaire des dépôts de craie avec silex existaient probablement dans la province de Namur, non loin des localités où les cavernes ont été fouillées. Ces dépôts crétacés, dont il reste çà et là quelques témoins peu importants ravinés par le limon, auront été peu à peu entraînés par les cours d'eau qui coulaient alors

Digitized by Google

En même temps que ces peuplades sauvages habitaient les parties non submergées de notre pays, les plaines de la partie basse, et notamment des environs de Mons, disparaissaient, complètement ou non, sous les eaux des grands fleuves qui roulaient les ossements d'éléphants et de rhinocéros que nous rencontrons aujourd'hui dans les graviers de ces anciens cours d'eau, comme nous trouvons des restes des espèces sauvages actuelles dans les graviers de nos fleuves.

Le temps durant lequel la race humaine primitive a vécu sur les parties non submergées de notre pays ne peut-être calculé dans l'état actuel de nos connaissances ; mais certaines observations faites dans les cavernes, l'importance des dépôts de limon et de graviers de nos plaines, et la grande hauteur sur laquelle les vallées ont été creusées durant l'époque quaternaire, nous prouvent que ce temps a dû être très-long, assez long pour amener dans le climat et dans la flore des modifications qui ont peu à peu produit l'extinction des grandes espèces d'animaux.

Si l'on en juge d'après le peu de hauteur à laquelle des ossements d'éléphant et de rhinoceros ont été rencontrés, dans nos environs, au-dessus du niveau des cours d'eau actuels, c'est pendant la première partie de l'époque quaternaire que les vallées se sont creusées et que notre sol a pris à peu près la configuration et le relief qu'il a aujourd'hui. Cependant entre l'époque de l'éléphant et les temps modernes, il s'est écoulé une période à propos de laquelle on n'a pas encore rencontré de renseignements en dehors des cavernes. Cette seconde période quaternaire, qui est connue sous le nom d'*âge du renne*, est caractérisée par l'existence d'une race d'hommes différente de la première, très-sauvage encore mais déjà plus avancée relativement vers la civilisation. On n'a pas la preuve que l'homme de l'âge de l'éléphant portait des habits; mais l'homme de l'âge du renne était vêtu,

à plus de 60 mètres au-dessus de leur niveau actuel, comme l'atteste la présence, sur les plaines supérieures, d'amas de cailloux roulés recouverts de limon.

Digitized by Google

probablement de peaux. Il habitait les cavernes de la province de Namur dont le sol avait été exhaussé par le dépôt du limon de l'époque précédente. Ses instruments étaient en silex et d'un type particulier différent de ceux de la première race ; mais il savait se fabriquer des outils délicats en os, entr'autres des aiguilles très-fines. L'amour de la parure ou la superstition existait déjà. En effet, on recherchait, pour en confectionner des bijoux ou des amulettes, les pierres cristallisées brillantes du pays comme la fluorine, la pyrite, et des coquilles fossiles que l'on ne rencontre actuellement que dans le bassin tertiaire de Paris. Les fouilles ont même procuré des aiguilles en os identiques, quant aux dimensions et à la forme, à ces aiguilles à grosse tête dont nos femmes se servent pour maintenir leur chevelure.

Avec cette race d'hommes, il existait, dans notre pays, une faune différente par son ensemble de la faune précédente et de celle de l'époque actuelle. L'éléphant, le rhinocéros, le grand ours, le lion et l'hyène avaient disparu ; mais, avec les animaux qui peuplent encore actuellement les forêts de l'Europe centrale, vivaient le renne de Laponie, le bœuf musqué, le lemming, le chamois, le lynx et d'autres animaux que l'on ne rencontre plus que dans les pays du Nord ou sur le sommet des hautes montagnes.

De même que l'homme de l'âge de l'éléphant, l'homme du renne ne semble pas avoir élevé des animaux domestiques. Il mangeait le renne, mais on a la preuve que cet animal vivait à l'état sauvage et non comme aujourd'hui chez les habitants des pays septentrionaux qui l'ont depuis longtemps réduit en esclavage.

M. Dupont admet qu'un phénomène géologique d'une grande importance et d'une grande intensité a mis fin dans nos contrées à la seconde période quaternaire ; mais les preuves sur lesquelles il appuie son opinion ne nous ont pas convaincu jusqu'à ce jour. Quoiqu'il en soit, de la fin de l'âge du renne semble dater pour notre pays la fin de l'époque géologique quaternaire et le commencement des temps modernes. La faune actuelle a seule occupé notre sol ; les cours d'eau ont creusé leurs lits en entraînant le

Digitized by Google

limon quaternaire qui recouvrait le fond des vallées; des amas de limon moderne, de sable, de gravier ou des couches tourbeuses ont commencé à se déposer dans les parties basses; et enfin une nouvelle race d'hommes est apparue dans le pays.

D'où venait ce nouveau peuple? descendait-il directement des hommes de l'âge de l'éléphant ou du renne, ou appartenait-il à une race orientale qui se serait avancée vers l'ouest? Ces questions sont insolubles dans l'état actuel de la science; nous savons seulement que ces nouvelles peuplades vivaient à l'état sauvage et se servaient encore exclusivement d'armes de pierre ou d'os. Mais la forme de ces armes n'était plus celle des âges de l'éléphant et du renne, et le soin avec lequel elles étaient fabriquées dénote une intelligence déjà bien supérieure à celle des hommes des cavernes de Dinant. Cet âge est celui de la *pierre polie*.

C'est aux premiers peuples qui ont habité notre pays, après la fin de l'âge du renne, que nous attribuons la fabrication des nombreux silex travaillés que l'on rencontre, principalement aux environs de Spiennes, à la surface du sol et même dans d'anciens travaux souterrains ouverts par l'homme ancien pour l'exploitation du silex de la craie blanche.

Nous trouvons dans notre pays peu d'indications relatives aux changements qui se sont opérés dans les peuples et dans la civilisation depuis la fin de l'époque quaternaire jusqu'au commencement des temps historiques. On est plus heureux sous ce rapport dans des pays voisins. On y est arrivé à prouver que les derniers peuples de *l'âge de la pierre polie* ont été remplacés par une race autrement constituée et beaucoup plus civilisée, qui employait le bronze pour la confection de ses ustensiles principaux. A leur tour les peuplades de *l'âge du bronze* ont disparu devant des hommes plus civilisés encore et qui connaissaient le fer. Aussi haut qu'il est possible de remonter dans les temps anciens avec l'aide de l'histoire, on trouve les contrées de l'Europe occupées par ces dernières populations. Ainsi les Étrusques

Digitized by Google

qui ont envahi l'Italie bien longtemps avant la fondation de Rome, portaient déjà des armes de fer; mais le peuple qui les avait précédés immédiatement dans la possession du sol italien ne paraît avoir connu que le bronze.

L'étude de ces diverses transformations des peuples est plutôt du domaine de l'archéologie que de celui de la géologie.

N'ayant voulu nous livrer qu'à un travail purement géologique nous nous arrêterons ici, et nous laisserons à la première de ces deux sciences le soin d'évaluer le nombre de siécles écoulés entre le dernier âge de la pierre et les temps historiques. Quel que soit ce nombre, il est certainement dépassé de beaucoup par le temps qui sépare l'apparition des premiers hommes dans les cavernes de Dinant et l'âge de la pierre polie. Si l'on en juge d'après l'importance du creusement des vallées et des dépôts de limon de nos plaines, la durée de l'époque quaternaire a dû être énorme, trop énorme même pour que, comme nous le disions en commençant cette lecture, l'imagination puisse la calculer sans reculer effrayée.

F.-L. CORNET.

Digitized by Google

AU SIÈCLE.

O Siècle du Progrès, veux-tu perdre ton nom ?
Veux-tu donc étouffer sous le bruit du canon
Les généreux échos de la pensée humaine ?
Veux-tu couvrir la voix du généreux savant
Qui de l'intelligence agrandit le domaine,
Et chaque jour nous crie : en avant ! en avant !
Eh ! quoi, ces grands travaux, ces splendides merveilles
Qu'enfante le génie au sein de longues veilles,
Ces mille inventions, ces trésors, ces bienfaits,
Siècle investigateur, tu les dois à la paix !
A la féconde paix qui ne se lasse guère
De verser plus de biens dans nos rangs plus épais,
Et siècle de travail, tu songes à la guerre !
Toi, tu laisses tes fils, si tranquilles naguère,
Répondre au cri de sang de ces rois absolus
Qui décrètent la guerre, et ne se battent plus !
Tu laisses, rappelant les jours de barbarie,
Tes enfants s'animer d'une égale furie !
Eux qui marchaient hier en se donnant la main,
Prêts à fonder une œuvre utile au genre humain,
Aujourd'hui les voilà renversant sur le sable
Un monument construit pour être impérissable ;
Les voilà détruisant leur repos, leur bonheur
Par sotte vanité, pour un faux point d'honneur !
Dans les récents combats, pleins de grandeur sauvage,
Que de libres héros livraient à l'esclavage,
Tes vœux affranchissaient les pauvres Noirs tremblants,

Digitized by Google

Tes vœux pour leur triomphe étaient d'un doux présage,
Que t'importait à toi la couleur du visage !
Eh ! que te font de plus, entre rivaux vaillants,
Les différences du langage ?...
C'est pour elles déjà que la lutte s'engage,
A demain la bataille entre les nègres blancs !
Comme si Dieu n'a pas, Verbe qui la recèle,
Créé depuis longtemps la langue universelle,
Cette langue du cœur, qui des peuples divers
Est aisément comprise aux bouts de l'univers !

Mais de ces chocs affreux où tant de sang ruisselle
Pour le plaisir des potentats,
Sans doute on peut vanter les heureux résultats :
Les droits foulés aux pieds, et les causes sublimes
Dans leur chûte entraînant les plus nobles victimes,
La route du Progrès couverte de débris ;
Et fiers de leurs succès achetés à tel prix,
Les chefs chantant victoire ! et les mères, les mères
Pleurant à leur foyer bien des pertes amères !
Par quel démon fatal es-tu donc emporté
Quand, pour remplir de deuil le monde épouvanté,
Tu choisis le retour de la saison nouvelle,
L'heure, où dans son éclat le printemps se révèle,
Où la fleur vient d'ouvrir son calice odorant,
Où le ruisseau s'échappe et babille en courant;
Cette heure d'espérance, où la vive alouette
Porte à Dieu son doux chant écouté du poète !
Ah ! l'homme seul reprend ses fureurs de vautour,
Alors que l'ardente Nature
Fait de ses mille voix, pour toute créature,
Un immense concert d'harmonie et d'amour !
O siècle du Progrès, tu te mens à toi-même !
Lance aux fléaux de guerre un dernier anathème;
Le bien-être commun attire tes efforts,
Aux faibles tu souris en admirant les forts ;

Digitized by Google

Jamais brillants travaux n'eurent de plus beaux fastes,
Tu montres à l'esprit des horizons plus vastes,
Tu répands la lumière, et cherches le moyen
De relever l'esclave au rang du citoyen !
Et non moins grand de cœur que grand d'intelligence,
Tu rêves de tendresse, et les mots d'indulgence,
De bonté, de pardon, de sainte charité,
Sur tes lèvres ont tout l'accent de vérité !
Reviens, reviens à toi ! Repousse ces folies,
Vapeurs de vaine gloire où parfois tu t'oublies,
Vois, il te reste assez de périls à courir,
De martyrs à pleurer, d'êtres à secourir !
Que les pacifiques conquêtes
Mieux que les jeux sanglants, soient tes plus belles fêtes,
Et dans l'histoire seule honore les guerriers !
N'accorde tes bravos qu'aux fronts ceints des lauriers
Cueillis au champ des arts, moissonnés dans l'arène
Où l'industrie est souveraine !
Et s'il est des faveurs chères à dispenser,
Ce sont les dévoûments qu'il faut récompenser !
C'est à toi de former, alliance éternelle,
Entre les nations la chaîne fraternelle ;
Fais si bien, type vrai d'amour et d'équité,
Que les siècles suivants te prenant pour modèle,
Rendant à tes vertus l'hommage mérité,
Te proclament toujours fidèle
Au culte du Progrès et de l'Humanité !

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

MESSIEURS,

Vos généreuses sympathies sont acquises à tout ce qui touche à l'instruction du peuple. Permettez-moi de m'abriter sous ces sympathies pour vous entretenir un instant d'enseignement primaire. Elles me sont d'autant plus nécessaires que cédant à une conviction sincère et profonde que le temps, l'observation, mes rapports avec des esprits judicieux ont constamment fortifiée, je me trouverai en opposition avec des idées reçues et trop facilement acceptées.

Il m'a paru qu'il ne peut y avoir de petite question en semblable matière ; que tout ce qui a pour objet le développement moral de l'enfant, la culture des jeunes intelligences, emprunte à cet objet même un caractère de grandeur propre à imposer à chacun le devoir de jeter dans la discussion, afin de l'amener dans la pratique, après l'avoir fait passer au creuset de l'examen, le résultat de ses études et de ses observations ; car cette question d'instruction primaire, si importante à tant de titres — surtout en ce qui concerne l'enfant qui a peu de temps à consacrer aux études — aura encore longtemps besoin de l'appui actif et énergique des hommes qui me font l'honneur de m'écouter.

Ne redoutez donc pas, Messieurs, que je vous fasse un cours même restreint de pédagogie, cet art que certains réduisent à l'art d'enseigner méthodiquement des riens, après en avoir banni le bon sens, pour en faire je ne sais quelle science nébuleuse

Digitized by Google

peu propre à guider les jeunes instituteurs dans leur difficile et noble mission.

Je veux simplement rechercher s'il ne serait pas possible de mieux faire répondre l'école primaire à son but.

Après avoir passé, de l'âge de sept à douze ou treize ans, cinq ou six années sur les bancs de l'école, l'enfant ne peut évidemment pas être instruit ; mais il doit avoir acquis le désir et les moyens de s'instruire, sans quoi le but n'est pas atteint ; et dans ce dernier cas, s'il n'a pas absolument perdu son temps, ce serait témérité d'affirmer qu'il emporte de l'école une compensation suffisante pour les heures d'ennui, de privation de liberté et de douleur qu'il y a subies.

Mais si l'on a su rendre ses premières études attrayantes ; si chaque jour il a été mis en possession d'un fait qu'il ignorait, s'il a senti qu'il avançait d'un pas, que la lumière se faisait peu à peu dans son esprit, que le cercle de ses idées s'élargissait ; si l'on a su éveiller sa curiosité, faire naître en lui une certaine avidité de connaître, il se sentira poussé par un irrésistible besoin de continuer à s'instruire et, pour satisfaire aux aspirations qui le domineront, il saura, plus tard, en sortant de l'atelier, prendre sur ses heures de repos pour ouvrir un livre ou pour se diriger avec bonheur vers l'école d'adultes ; il considérera un livre comme un ami, une leçon comme un bienfait et courra à une conférence comme à une fête.

« Il ne faut pas croire, dit un illustre écrivain dont la parole » fait autorité, que la richesse intellectuelle n'ait pour ateliers » que les académies et les universités ; elle se produit jusque » dans les plus humbles écoles. Ce que l'on fait dans les acadé- » mies c'est la science ; ce que l'on enseigne dans les universités » c'est la science déjà faite ; ce que l'on enseigne dans les écoles » primaires c'est la possibilité d'acquérir la science[1]. »

Le rôle de l'école primaire est donc nettement indiqué : donner à l'enfant LA POSSIBILITÉ *d'acquérir la science.*

[1] Jules Simon : *l'école.*

Digitized by Google

Après quatre, cinq et même sept années passées sur les bancs de l'école du premier degré, l'enfant du peuple a-t-il acquis « la possibilité » de s'instruire ou, selon l'énergique expression de M. Duruy, a-t-il « appris à apprendre » ?

Pour vous édifier complètement à cet égard, je vous laisserai, Messieurs, le soin d'interroger les lauréats de nos écoles primaires, sur les poitrines desquels brillent encore les médailles de nos concours cantonaux.

Rien ne servirait cependant de cacher le mal ; il faut au contraire avoir le courage de le sonder pour trouver le remède.

Un homme dont le patriotisme n'est pas suspect et qui se trouve bien placé pour connaître ce que produit notre enseignement populaire, M. Vandenpeerboom, ministre de l'intérieur, dont les sympathies pour la cause de l'instruction du peuple sont bien connues, déclarait, il y a peu de jours, du haut de la tribune nationale, que sur cinquante enfants de dix à onze ans qui quittent l'école primaire, il y en a à peine trois ou quatre qui, à l'âge de dix-huit ans, savent encore convenablement lire et écrire.

Ces paroles auront eu dans vos cœurs, Messieurs, un douloureux écho.

Des résultats aussi complètement négatifs et dont nous avons eu trop d'occasions de vérifier la triste vérité, doivent éveiller notre attention et stimuler notre vigilance ; ils ont des causes que notre devoir et notre intérêt nous commandent impérieusement de rechercher et de combattre.

Mais d'abord faut-il en rendre responsables les instituteurs primaires ? Vos consciences me disent que ce serait une mauvaise action renfermée dans une violente injustice. Nous connaissons tous, Messieurs, ces hommes instruits, vaillants, dévoués jusqu'à l'abnégation ; pour moi j'ai eu l'honneur de vivre de leur vie et, en apprenant à les connaître, j'ai appris à m'incliner devant eux avec respect.

Ces causes ne les cherchons pas bien loin, nous les trouverons en nous-mêmes ; elles gisent dans nos préjugés qui poussent à

Digitized by Google

une extrême réglementation, faussent l'exécution du programme et privent nos écoles primaires de la moitié du personnel indispensable.

Nous avons encore l'habitude de voir l'école dans le réglement, au lieu de la voir dans le maître, comme si le réglement faisait l'école ! Jamais réglement n'a rendu bon un mauvais maître, n'a donné ni de l'instruction, ni de l'aptitude, ni du dévouement à celui qui ne possédait rien de tout cela.

La réglémentation, quelque excessive qu'on la suppose, n'aura jamais le pouvoir de donner le talent d'éducateur à celui qui ne le possède pas, mais elle pourra enrayer dans leur élan les hommes d'élite que le dévouement à la sainte cause de l'instruction du peuple anime et qui, plus libres, pourraient réaliser d'utiles réformes dans l'enseignement.

Sans doute, l'homme chargé d'une mission doit être prévenu du temps qu'il doit y consacrer, de l'étendue des devoirs qu'il a à remplir. Aussi n'est-il que juste de déterminer le nombre d'heures que l'instituteur doit consacrer à l'enseignement, le programme minimum qu'il doit s'efforcer de remplir ; mais aller plus loin, l'obliger à diviser son temps par quart d'heures, et ainsi d'un exercice à peine commencé le forcer de passer à un autre, lui imposer les livres et les procédés, c'est pousser la réglementation trop loin.

Il y a là, à la tête de ces enfants, un homme instruit, vigilant, laborieux, attentif, qui sent qu'il a charge d'âmes ! Où se trouve la nécessité de le réglementer jusque dans les plus menus détails, de le tenir presque en tutelle, au risque de le réduire à un rôle d'automate ? Pourquoi n'avoir pas plus de confiance dans son instruction, dans sa loyauté, dans son dévouement ? Pourquoi ne pas lui laisser plus de liberté dans le choix des livres et des procédés ? Pourquoi restreindre son initiative ? Avons-nous la prétention de posséder en nous le maximum de ce qui est bien, la dernière et insurmontable perfection des méthodes ? Ne sommes nous pas bien convaincus, au contraire, qu'après nous le progrès en enseignement, comme en toutes choses, suivra sa marche

Digitized by Google

ascensionnelle, lente mais certaine? Le progrès? Mais c'est le résumé pratique de toutes les opinions, de tous les essais, et c'est l'humanité qui le réalise, si ces opinions et ces essais ont pu se produire librement au grand jour de l'examen et de la discussion. Ne lui faisons donc pas obstacle dans l'école, par un excès d'inutiles ou nuisibles précautions. En laissant l'instituteur plus libre, nous lui laisserons en même temps cet énergique stimulant : une plus grande responsabilité.

Mais c'est surtout dans l'exécution du programme que l'influence pernicieuse de nos préjugés se manifeste en fortifiant la routine grammaticale.

Lorsque nous étions occupés de nos premières études, l'on nous enseignait la grammaire ; nous n'y comprenions rien, mais nous récitions tout de même ; il fallait bien ! Nous étions aussi exercés aux analyses de toutes sortes, et nous finissions par pouvoir aligner, les uns en-dessous des autres, tous les mots d'une phrase et par pouvoir écrire à côté de chacun d'eux... des choses inintelligibles. Par une habitude puisée dans les souvenirs de notre jeune âge, nous ne comprenons pas une école primaire sans grammaire ni analyse grammaticale. Aussi lorsque nous posons en visiteurs d'écoles, notre premier soin n'est pas de nous assurer si ces pauvres enfants savent lire, et surtout s'ils comprennent ce qu'ils lisent ; s'ils ont été habitués à examiner et à réfléchir, et s'ils peuvent exprimer ce qu'ils pensent : ce serait de notre part du bon sens, et il semble que, pour ces sortes d'occasions, nous ayons pris l'engagement de laisser notre bon sens de côté. Toute notre préoccupation est de nous assurer si les élèves répondent à des questions de grammaire. S'ils sont forts sur *les subjonctifs* et *les plusque-parfaits*, nous les félicitons et nous avons la naïveté de féliciter le maître ! Et comme, dans ces derniers temps, l'on a cru réaliser un grand progrès en expliquant ce fatras grammatical inexplicable à des enfants non suffisamment préparés, nous ne savons pas même nous apercevoir que dans ces explications qu'ils nous donnent et qui nous enthousiasment, ces pauvres enfants ne font, en perroquets bien exercés, que nous répéter,

Digitized by Google

mot pour mot, sans les avoir comprises, les explications du maître.

« Des enfants de dix à onze ans, dit M. Victor Duruy, ministre » de l'instruction publique en France, parlent de verbes transi- » tifs et intransitifs, d'attributs simples et complexes, de proposi- » tions incidentes explicatives ou déterminatives, de compléments » circonstanciels, etc. Il faut n'avoir aucune idée de l'esprit des » enfants, qui répugne aux abstractions et aux généralités, pour » croire qu'ils comprennent de pareilles expressions; c'est un » pur effort de mémoire au profit d'inutilités. »

Ah! Messieurs, si l'on élaguait de nos écoles primaires, pour donner place à l'enseignement des faits et des idées, tout ce qui s'y fait au profit d'inutilités, il y aurait une immense perte de temps réparée; il y aurait une grande cause d'engourdissement des intelligences écartée : car cette funeste habitude que l'on donne aux enfants de dire des choses qu'ils ne comprennent pas, de répondre quand même à des questions dont il leur est impossible de saisir le sens, a sur eux ce déplorable résultat de fausser les idées, d'anéantir presque complètement la réflexion, tout esprit d'examen ou d'investigation, de rendre le jugement à peu près nul, d'étouffer ou, tout au moins, d'engourdir pour longtemps les facultés de l'intelligence.

De là ces fréquentes réponses, sans rapports aucuns avec les questions faites et qui provoquent l'hilarité. Elles devraient bien plutôt attrister car elles sont la preuve la plus saisissante d'une espèce d'atonie des facultés intellectuelles, amenée par un régime qui réduit l'enfant à un rôle purement passif. L'élève ainsi dirigé finit par ne plus rien s'assimiler de ce qu'il entend : il parle, lit, répond, sans que son intelligence assiste à ces opérations devenues pour lui toutes mécaniques, par l'effet des habitudes qu'on lui a fait prendre. Ah! Messieurs, il faut avoir vu les élèves de près pour bien savoir ce que ce triste enseignement de mots vides, ne disant rien ni au cœur ni à l'esprit, produit de désastres souvent irréparables, même au point de vue moral, car il est impossible que les facultés intellectuelles se pervertissent ou s'affaissent sans que les facultés morales en subissent un notable dommage.

Digitized by Google

Pourquoi ce jargon grammatical à des enfants hors d'état de le comprendre ni d'en saisir l'utilité? Je sais la réponse : « Il faut » qu'ils apprennent l'orthographe. » Apprendre l'orthographe ! Voilà l'excuse à un régime qui consiste à occuper la plus grande partie du temps de la classe à faire répéter à des enfants qui ne connaissent aucune langue, des leçons de grammaire dont il ne comprennent pas le plus traitre mot; à les fatiguer d'une série de puérils exercices, sous prétexte d'applications grammaticales ; à leur faire répéter, dix fois par jour, des phrases convenues, dont ils ne saisissent pas seulement le sens ; à leur faire perdre un temps précieux, qui pourrait avoir un bien plus utile emploi ; car, il faut bien le dire, l'on ne réussit pas même à leur donner l'orthographe. Tous ceux qui ont reçu des lettres de ces jeunes gens, savent que, si elles se distinguent par un côté, ce n'est point par un bien scrupuleux respect pour les règles orthographiques que leurs auteurs se sont fatigués à répéter et à appliquer.

Mais passons condamnation sur ce point. Admettons que, à sa sortie de l'école primaire, l'enfant possède une orthographe passable. Est-ce là un résultat en rapport avec le temps employé ? A quoi peut lui servir cette orthographe qu'on s'est ingénié à lui donner, s'il ne sait pas lire, c'est-à-dire s'il ne comprend pas ce qu'il lit ? A quoi lui sert cette orthographe, s'il ne sait pas mettre sa pensée par écrit, si l'intelligence des mots, des phrases, des convenances de la langue lui fait d éfaut ?

Ce qu'il faut qu'avant tout l'enfant sache, c'est lire, et lire avec fruit, même les ouvrages d'un style élevé, se distinguant par la noblesse de la pensée; c'est de pouvoir s'exprimer oralement et par écrit. Il doit être habitué à résumer rapidement ses lectures et ainsi savoir distinguer les faits principaux des faits accessoires. Il ne doit pas non plus rester étranger aux connaissances qui se rattachent aux phénomènes se produisant à chaque instant sous ses yeux, ni aux saines notions économiques qu'il n'est plus permis à personne d'ignorer. Le jour qu'on le voudra sérieusement, l'on saura dégager les éléments des sciences de tout ce qui les obscurcit et l'on pourra en donner assez aux enfants

Digitized by Google

de nos écoles primaires pour que seuls, sans d'autres secours que de bons auteurs, ils puissent les étudier aussi avant qu'il leur conviendra.

Vraiment, à voir les peines que l'on se donne pour enseigner aux enfants des choses qu'ils ne peuvent pas encore aborder avec fruit, qui n'ont pour eux aucun intérêt immédiat ; à voir les efforts de mémoire auxquels on les astreints, les exercices sans résultats désirables auxquels on les occupe pendant des heures, l'on dirait qu'il est difficile de trouver à employer, d'une manière profitable, le temps de la classe ! Et cependant l'enfant est là, curieux, attentif, ignorant tout ; et l'instituteur, en face de lui, est instruit, possède des connaissances variées, sinon étendues ; il n'a qu'à ouvrir la bouche pour satisfaire la curiosité de son élève ; il y a une foule de faits que celui-ci ne demande pas mieux que de connaître ou qu'il voudrait s'entendre expliquer. Pourquoi l'instituteur reste-t-il trop souvent muet sur ce terrain ? ne parle-t-il pas, alors que l'on serait si heureux de l'entendre ? Pourquoi ne laisse-t-il pas de côté tout le jargon classique et ne dit-il pas tout simplement à ces enfants impatients de savoir : tel fait se passe comme ceci, tel phénomène se produit comme celà ? demain je vous expliquerai telle chose ? L'enfant retournerait avec bonheur dans sa famille y expliquer à son tour ce que l'on y ignore ou bien montrer ce qu'il a appris en une heure de classe. Le lendemain il reviendrait avec joie à l'école pour y faire nouvelle provision de savoir.

Pourquoi les choses ne se passent-elles pas généralement ainsi ? Est-ce défaut de savoir, de zèle ou de clairvoyance chez le maître ? Non, Messieurs, je l'ai déjà dit, ce sont nos préjugés qui pèsent sur l'école non pour stimuler le maître et le soutenir dans une voie qui conduirait directement au but : bannir l'ignorance ; mais pour l'obliger à suivre, à peu de chose près, la routine que nous mêmes avons subie.

Nous soutiendrions moins ces tristes et improductifs procédés d'enseignement primaire, si nous nous rendions mieux compte de ce qu'est l'enfant du travailleur, à l'âge de sept ans, le jour de son entrée à l'école.

Digitized by Google

Dans la majorité des cas, ce petit être a pour tout vocabulaire deux ou trois cents mots d'un patois plus ou moins grossier et ses idées sont en parfaite harmonie avec son vocabulaire.

L'on est averti que dans quatre ou cinq ans, l'atelier l'appellera. Il n'y a donc pas de temps à perdre. Si, comme on le doit, l'on veut faire quelque chose pour lui, c'est de lui ouvrir des relations avec le monde de l'intelligence en le mettant au plus tôt à même de lire, de comprendre une langue et de s'en servir pour exprimer sa pensée oralement et par écrit.

Ne serait-il pas bon, Messieurs, d'écarter de cet enfant tout enseignement qui n'apporte rien ni à son cœur ni à son intelligence? tout ce qui le fatigue inutilement et qui aboutit trop souvent à lui faire chercher dans l'atelier, malgré les avis de sa famille, un refuge contre les ennuis et les inutiles tracasseries de la classe? Ne serait-il pas raisonnable de lui faire faire connaissance avec les choses, de lui apprendre à les nommer, à les examiner, à saisir les rapports simples qui existent entre elles, à lui fournir ou à lui faire trouver les mots qui expriment ces rapports, en même temps qu'il apprendrait à lire, à comprendre et à résumer ses lectures, qu'il apprendrait à écrire et à mettre sa pensée par écrit, comme il aurait appris à l'émettre oralement? Bientôt l'on ne serait plus obligé, dans les explications des lectures, à s'en tenir au sens des mots et des phrases, mais on pourrait lui en faire observer les nuances et aller jusqu'à lui faire remarquer les beautés et même les hardiesses d'une page littéraire. Au lieu de remplir sa mémoire de mots vides, il la meublerait d'idées.

Toutes les matières reprises au programme devraient être enseignées de manière à concourir à un même but principal. Ce but, dans toutes les leçons de la journée, devrait être l'apprentissage et l'usage d'une langue, tout en ouvrant de nouveaux horizons aux élèves. Il ne serait pas bien difficile de faire servir le calcul, les notions de géographie, d'histoire, de sciences naturelles, d'hygiène, d'économie, les notions sur l'organisation des pouvoirs, sur les droits et surtout sur les devoirs des citoyens etc. etc.,

Digitized by Google

à autant d'exercices de langue. L'on atteindrait ainsi un double résultat : tout en donnant de l'attrait aux leçons on éveillerait la curiosité de l'élève, l'on stimulerait son désir d'apprendre, l'on façonnerait sa manière de s'exprimer en l'habituant à employer l'expression propre et les tournures qui rendent clairement la pensée. Ses progrès, dans ces différentes branches, n'en seraient que plus rapides, car ce n'est plus de mots mais d'idées qu'il ferait provision ; en s'apercevant lui-même de son propre développement, il se sentirait excité à apprendre encore et bientôt se passionnerait pour les choses de l'intelligence.

Ces exercices de langue, sur des notions qui intéresseraient et instruiraient les élèves, remplaceraient donc avec d'incalculables avantages les inutiles et fatiguantes puérilités encore trop en usage dans bien des écoles.

A cela il serait important d'ajouter de simples entretiens, espèces de conférences, sur des sujets indiqués d'avance par le maître ou demandés par les élèves ainsi que des lectures choisies par l'instituteur, en dehors du livre de la classe, dans le domaine des faits moraux ou scientifiques, à l'exclusion de tout ce qui touche aux polémiques religieuses, philosophiques ou politiques. Ces simples entretiens ou ces lectures données sous forme de récréations, aux élèves de bonne volonté, touchant à tout ce qui est morale ou science, ne seraient pas la partie la moins profitable de la journée. Elles auraient pour but et pour résultat non-seulement d'instruire mais encore de montrer aux jeunes gens tout ce que l'on peut retirer des livres et de les exciter à lire, après avoir éveillé leur curiosité.

Ainsi par exemple voici un accident, un empoisonnement par les sels de cuivre ou d'étain. Pourquoi l'instituteur ne lirait-il pas cet extrait de son journal à ses élèves ? Ne serait-ce pas ensuite l'occasion de leur expliquer comment se forment ces sels et cela sans avoir recours à tout le bagage scientifique ? Ce serait autant d'acquis. Un autre jour ce sera un acte de dévouement : un ouvrier descend dans un puits abandonné depuis longtemps ; il tombe presque asphyxié pour avoir négligé les précautions recom-

Digitized by Google

mandées en pareils cas ; l'un de ses camarades se dévoue et le sauve. Leçon de moralité d'abord ; leçon scientifique ensuite. Tantôt ce sera l'exposé d'une nouvelle invention ou d'une nouvelle application de la science à l'industrie ; ou bien un fait qui vient de se produire, que tout le monde connait, fournira l'occasion de battre en brèche un antique préjugé. Indépendamment de magnifiques pages littéraires ou de morceaux de poésie écrits pour être compris de tout le monde et qui impressionneraient favorablement de jeunes imaginations, combien d'occasions pour l'instituteur de faire la guerre aux préjugés répandus autour de lui, tout en exerçant ses jeunes auditeurs, dans ces simples entretiens, à s'exprimer avec plus d'aisance et à résumer ce qu'ils entendent.

Lorsque, ainsi conduits et préparés, les élèves seraient capables de retirer des fruits des études grammaticales, on pourrait les leur faire aborder en les bornant à quelques règles générales simples. Alors la grammaire n'absorberait plus à elle seule tout l'enseignement d'une langue ; elle ne serait plus enseignée à des enfants qui ne peuvent y rien comprendre.

Je termine, Messieurs, en signalant rapidement un troisième obstacle aux progrès de nos écoles populaires. La plupart d'entre elles possèdent à peine la moitié des maîtres nécessaires.

Comment peut-on espérer qu'un maître, quelque habile qu'on le suppose, en face de quatre-vingts, cent et parfois cent-cinquante élèves, formant plusieurs divisions ou années d'études, fasse quelque chose de complètement profitable pour eux ? Est-ce assez de consacrer quelques minutes le matin et quelques minutes l'après-midi à montrer des lettres à ces enfants de sept ans qui viennent d'entrer à l'école, et d'exiger ensuite que ces pauvres petits restent muets, cloués immobiles sur leurs bancs pendant cinq heures de la journée ? Evidemment ce n'est pas là le moyen de leur faire prendre l'école ni les études en affection. Il ne faut donc point s'étonner si, après quelques jours de ce supplice, plusieurs de ces jeunes enfants se font traîner de force en classe au lieu d'y retourner avec joie. Cependant l'instituteur ne

Digitized by Google

peut pas leur donner plus de temps : ses autres divisions sont là qui le réclament à tour de rôle.

L'on oublie trop que l'enseignement primaire doit être surtout oral et consister dans une suite d'entretiens, habilement préparés et dirigés, entre le maître et les élèves ; que le caractère de ces espèces de conversations dépend du degré d'avancement des élèves et ne peut être le même pour les nouveaux venus et pour ceux qui ont déjà profité pendant quelque temps des leçons données ; que plus les enfants sont jeunes plus ils exigent de soins attentifs et que pour former leur langage il faut causer avec eux ; que pour éveiller leurs facultés il faut pouvoir lire dans leur intelligence, s'assurer des idées déjà acquises, les fortifier si elles sont justes, les élaguer si elles sont fausses, les compléter si elles sont incomplètes, les faire naître si elles manquent ; que c'est le moment d'éveiller et de satisfaire la curiosité, d'intéresser l'enfant à la leçon, de lui laisser entrevoir chaque jour ce qu'il peut apprendre encore ; de le conduire au grand air, d'assister à ses jeux et de profiter de ses jeux même pour l'instruire et l'élever. Que l'enfant apprenne ses lettres, qu'il écrive ou qu'il joue, le maître doit être à côté de lui, comme un ami, pour l'aider, le guider et faire tourner toutes ses actions à son profit.

Quant aux divisions les plus avancées, qui déjà savent travailler par écrit, le maître ne peut les laisser livrées à elles-mêmes : il doit passer d'un banc à l'autre, surveiller le travail de chacun, avertir celui qui s'écarte, marquer ici un oubli, montrer là que la question n'a pas été bien comprise, ailleurs redresser une erreur, etc. Partout la présence du maître est donc nécessaire. Dans sa classe en face de plusieurs divisions, sans doute il s'évertue, va de l'une à l'autre, tâche d'avoir l'œil à tout, mais il ne peut lire assez attentivement dans l'esprit ni dans le cœur de ses élèves et, pour en tenir un certain nombre occupés, il est bien obligé d'avoir recours à des procédés qui n'auront jamais vos sympathies ni les miennes.

A ce mal le remède s'indique de lui-même : il faut doubler le nombre des maîtres, fut-on obligé de doubler et même de tripler

Digitized by Google

le budget de l'instruction des travailleurs, car nous serons tous d'avis, je pense, qu'il faut à tout prix que cet enseignement factice dont les élèves n'ont presque plus rien conservé à l'âge où l'instruction leur serait si nécessaire, disparaisse pour faire place à un enseignement vivant, profitable, répandant la joie et le bonheur autour de lui. Je ne m'occupe pas de la dépense, Messieurs, ce serait vous manquer d'égards. Il y a des dépenses que les hommes prudents sauront toujours faire : ce sont celles qui rapportent en sécurité, en repos, en bien-être pour tous, d'incalculables intérêts.

Messieurs, cette grande et belle question d'enseignement populaire, que je n'ai fait qu'effleurer pour ne pas fatiguer votre bienveillante attention, renferme, nul de vous ne l'ignore, le repos et la richesse des nations ; ce n'est que le jour où l'opinion publique s'en emparera pour l'étudier, la surveiller ou la diriger qu'elle recevra une solution en rapport avec les graves et immenses intérêts qu'elle comporte. Au nom de nos propres intérêts autant qu'au nom des intérêts des déshérités de la fortune, ne laissons donc pas seulement quelques hommes s'occuper de ce grâve problème, qui est loin d'être résolu ; groupons nous, réveillons l'opinion publique, montrons lui l'école populaire en lui disant : « Le bien doit être là ; s'il n'y est pas nous l'y ferons entrer ». Car le salut de notre société si agitée est dans le développement moral complet et dans le développement intellectuel des masses.

PAUL LADURON.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FLEUR.

La douce impression que la seule vue des fleurs exerce sur notre âme, est un sentiment si naturel qu'aucun homme ne saurait s'y soustraire. La vue d'un brillant parterre, l'aspect d'une prairie émaillée de fleurs, éveillent en nous les plus agréables sensations. C'est que la fleur ne peut être comparée à aucun des autres êtres de la nature ; rien ne saurait en donner l'idée; car elle sert elle-même de comparaison, de modèle idéal, à tout ce qui se distingue par la beauté des formes, par l'élégance et la grâce. Ces organes, auxquels la nature a confié les plus importantes fonctions, sont précisément ceux qu'elle se plaît à embellir. Elle prodigue ses trésors, ses décorations les plus brillantes aux organes qui ont reçu la plus haute mission, c'est-à-dire le soin de la reproduction de l'espèce. Couleurs éclatantes et richement nuancées, suaves parfums, contours élégants, tissu délicat, port gracieux, sont prodigués aux fleurs les plus communes; de sorte que l'époque de la floraison, c'est-à-dire de la reproduction, est aussi pour les plantes le temps des parures éclatantes et le moment le plus brillant de leur existence.

Quel effet sublime produit sur nous la vue d'un parterre peuplé de ces belles tulipes dont les corolles nous montrent toutes les couleurs possibles disposées avec cette harmonie qui a présidé à toutes les œuvres du Créateur ; et ces roses qui ont emprunté toutes les combinaisons imaginables entre le rouge et le jaune

Digitized by Google

pour parer leurs brillantes corolles. Les rhododendrum, les azalea, les camellia, les fuchsia et tant d'autres sont peintes des couleurs les plus tendres, et quelle harmonie a régné dans la combinaison de certaines de ces teintes.

L'industrie aidée des découvertes récentes de la chimie, ne met-elle pas à profit certains produits d'une végétation qui peuplait la terre à une époque bien reculée de nous, pour en extraire toute cette belle série de couleurs dont les teintes ont été comparées à celle de l'azalea, du fuchsia et autres et qui ont reçu le nom de fuchsine et d'azaleïne.

Quelle variation de teintes nous présentent nos prairies aux différentes époques du développement des plantes qui les peuplent.

Les renoncules aux corolles d'or impriment à ces beaux tapis verts un constraste agréable auquel vient s'associer le bleu d'azur du modeste myosote. Un peu plus tard le tableau change de teinte, au jaune et au bleu succède le rouge des brillants panaches des oseilles mêlé au jaune du lautier corniculé et au rose tendre des corolles artistement frangées du lychnide fleur de coucou. Enfin, une nouvelle transformation s'opère; des teintes nouvelles apparaissent; les élégants épis, les délicates panicules des graminées montrent leurs fleurs qui donnent à la masse des herbes légèrement bercées par les vents un aspect nébuleux. Tous vous avez assisté à ces brillants tableaux ? mais tous, les avez-vous appréciés de la même manière? J'en doute! Admirer la nature, contempler l'ordre et l'harmonie qui ont présidé à tous ces grands phénomènes appartient au penseur.

Si les prairies nous offrent à différentes époques des changements de teintes qui contrastent entre elles ; les coteaux et les bois ont aussi leur parure qui se renouvelle plusieurs fois pendant l'année. Les fleurs de printemps, d'été et d'automne apportent, par la diversité des teintes des corolles, des changements tout aussi saisissables que ceux que nous admirons dans nos prairies.

Sans sortir du domaine de la Flore de Belgique nous pouvons

Digitized by Google

contempler un petit groupe d'espèces d'une grande famille, celle des Orchidées, qui nous présentent les couleurs les plus bizarres ornant des corolles étrangères comme forme à celles que nous admirons tous les jours.

A cette distribution harmonieuse des couleurs vient se joindre celle de la forme que prennent les fleurs. Combien de types variés auxquels viennent se rallier des séries d'intermédiaires caractérisant les fleurs de nos champs, de nos bois et de nos cultures. Depuis la disposition la plus régulière d'après laquelle sont groupés les pétales de la rose jusqu'aux fleurs bizarres de ces splendides Orchidées construites sur un plan qui rappelle la forme de certains insectes, toute une série de modifications des plus remarquables vient ajouter au contraste des couleurs. Comparez entre elles les corolles du cerisier, de l'œillet, et de la giroflée et vous reconnaîtrez que les pétales qui les composent sont construits sur trois types différents. A côté de celles-ci examinez l'arrangement des cinq pétales de la gesse odorante et vous remarquerez une disposition rappelant la forme de certains papillons. Et combien d'autres encore dont les formes insolites captivent le regard de celui qui sait étudier la nature?

A la diversité et à l'élégance des formes vient s'associer la disposition des fleurs. Les unes réunies en élégantes panicules, d'autres en grappes, ici des épis, là des capitules dont les petites fleurettes se sont parfois complètement modifiées par la culture. Contemplez cette disposition harmonieuse chez le lilas Varin, étudiez la structure de cette panicule formée par la réunion d'un nombre considérable de fleurs disposées trois à trois. Cueillez cette belle panicule d'avoine et remarquez la longueur décroissante de ses différents axes qui lui donnent cette belle forme pyramidale. Ne passez pas près du Cytise faux ébénier sans saluer sa belle grappe de fleurs à forme si bizarre et d'un beau jaune d'or ; observez les épis de la verveine officinale si commune le long des chemins et qui jouissait à l'époque druidique de propriétés si merveilleuses, et enfin le beau capitule du bleuet

Digitized by Google

composé de plusieurs centaines de petites fleurettes du bleu le plus pur.

La direction suivant laquelle les fleurs se trouvent par rapport à la ligne horizontale est encore bien digne de fixer l'attention de celui qui comprend les douces jouissances d'interroger la nature. Comparez la différence de position entre la fleur de l'œillet et celle du fuchsia. La première est dressée ; la seconde, au contraire est renversée. Rendez vous bien compte de la structure de ces deux fleurs ; comparez l'inégalité de développement des organes reproducteurs chez l'une et chez l'autre et alors vous comprendrez que si la position de ces deux fleurs était inverse leurs amours seraient impossibles. En effet ; cette poussière d'or, élaborée par l'étamine, ne doit-elle pas arriver au contact du pistil pour que le développement des jeunes graines ait lieu. Comment comprendre son transport de l'un à l'autre sans l'effet de la pesanteur. Or, la fleur du fuchsia nous présente des étamines plus courtes que le pistil, et grâce à la position pendante de la fleur, le pollen est transporté par son propre poids à la surface du stigmate. Au contraire, la fleur de l'œillet vous le montre porté plus bas que les étamines, et ces dernières dominant le jeune ovaire le pollen y arrive aisément.

Mais n'allez pas croire que des exceptions à cette règle soient impossibles. Au contraire, bon nombre d'exemples viennent dérouter les plus belles théories. Mais ici différents messagers des amours des plantes se montrent aux yeux de l'observateur. En premier lieu l'abeille qui va de fleur en fleur butiner le produit des nectaires pour le transformer en miel ne contribue-t-elle pas à faciliter le mariage de certaines fleurs qui sans elle serait impossible. Observez-la, voyez son corps velu tout couvert de pollen qui sera transporté d'une fleur à l'autre ; et combien de fois n'a-t-elle pas été la seule coupable d'unions adultérines dont les descendants avaient emprunté une partie des caractères à leur père et d'autres à leur mère ?

Toute une série d'insectes remplissent involontairement ce même office, et pour certaines plantes le vent est l'auxillaire indispensable pour le transport du pollen.

Digitized by Google

Quelle prévoyance sublime a présidé pour assurer la perpétuité des espèces végétales à la surface du globe, et combien d'autres phénomènes les uns physiques, les autres naturels viennent concourir à assurer le développement des germes.

A la diversité de port et d'aspect, les fleurs joignent encore un précieux attribut, qui les met au-dessus de toute autre production naturelle ; c'est la douceur du parfum. Quelles délicieuses émanations s'exhalent de nos parterres ! Les grappes des seringa embaument les allées, la clématite des bois et son compagnon le chèvre-feuille qui enlace de ses longs rameaux le jeune tailli laissent exhaler leurs doux aromes et sur la lisière du bois la modeste violette abritant ses fleurs contre les froids retardataires est convoitée par la jeune fille dont elle ornera le pudique corsage. Des héliotropes, des tubéreuses, du reséda embaument les parterres de notre jardin et cette rose blanche, la reine des fleurs, l'emblème de l'innocence, a un parfum qu'aucune autre fleur ne peut d'étrôner.

A ces plantes à parfum suave viennent s'en associer d'autres à odeur plus modeste. Différentes labiées, certaines légumineuses ont également des odeurs moins pénétrantes qui s'unissent et se confondent en senteurs variées et chargent l'air de nos bois et de nos vallons de leurs énivrantes odeurs.

Il ne faut donc pas être surpris que l'on ait éprouvé de tout temps la plus sympathique attraction pour ces précieux ornements de nos parterres, de nos champs et de nos bois. L'art leur emprunte ses plus séduisants modèles. Les harmonieuses dispositions des corolles régulières, les formes bizarres mais toujours élégantes, des corolles irrégulières, servent encore de guide au dessinateur d'ornements. Les fleurs ont toujours été le symbole du bonheur et de la joie. Ornement inséparable des festins chez les anciens peuples, elles servent, de nos jours, d'accessoires à nos fêtes, et se montrent avec avantage sur la table de nos repas. Dans les plaisirs champêtres, les guirlandes sont le décor obligé. C'est par des bouquets que l'on célèbre et consacre les touchants anniversaires du cœur. La fleur d'oranger couronne le

Digitized by Google

front de la jeune épouse; et cette parure naturelle ne pâlit jamais auprès des plus magnifiques atours. Dans les célébrations solennelles, la religion prodigue sur ses autels et ses tabernacles les modestes tributs de nos champs; elle décore ses autels de bouquets, de rameaux fleuris, elle jonche de fleurs le passage de ses processions pieuses. La fleur qui a symbolisé les grandes périodes de la vie humaine, symbolise également sa fin, et la triste immortelle préside à nos cérémonies funèbres. Ainsi, la naissance et la mort empruntent à la fleur leurs symboles attendrissants ou funestes.

Cette variété singulière que nous admirons dans les fleurs, nous pouvons en jouir d'autant mieux qu'elle ne se produit pas à nos yeux en un même moment. Chaque fleur paraît à une époque déterminée. Ces décorations champêtres se succèdent et se remplacent dans un ordre invariable. Cette fête de la nature a ses périodes règlées. C'est dans la froide saison, avant que les arbres ne se hasardent à développer leurs boutons, que le perce-neige annonce le réveil de la nature endormie. Vient enfin la timide fleur des crocus, les unes jaunes, les autres violacées; la gracieuse primevère si admirablement bariolée dans nos cultures et dont une à fleurs jaunes émaille le tapis de nos bois, et l'aimable anémone qui éclosent avec les premières feuilles des bois. Les blanches corolles des poiriers, pruniers et cerisiers se marient aux jolies fleurs roses de l'amandier et du pêcher : elles sont l'avant-garde de l'armée brillante des fleurs qui, aux jours de mai, vont envahir la campagne. C'est alors que chaque mois nous fait admirer une nouvelle merveille végétale dont l'illustre Linné a formé son calendrier de Flore. Une fleur est à peine flétrie qu'une autre se développe pour la remplacer. Aux jours d'été, la fête est dans tout son éclat : les lis, les chevrefeuilles, les glaïeuls, les pavots, les fuchsias et tant d'autres, étalent à nos yeux les grâces qui les distinguent.

Ces enchantements continuent avec l'automne. C'est alors que l'orgueilleux dahlia, la reine-Marguerite, les roses-tremières et cent autres espèces, viennent nous consoler de la fin des beaux

Digitized by Google

jours jusqu'à ce que l'hiver jette son froid manteau sur la campagne attristée, et suspende pour nous cette fête de la nature.

Oui, pour vous le splendide cortège de Flore a disparu de la surface de la terre parce que vous n'appercevez plus ces brillantes corolles qui vous réjouissaient l'âme. Mais ne croyez pas que l'absence de ces belles fleurs annonce que la nature est morte. Au contraire, le botaniste peut encore explorer les champs et les bois pendant les rudes journées d'hiver et faire ample moisson de ces modestes végétaux placés au bas de l'échelle de la classification botanique qui ont aussi leurs fleurs mais organisées sur un plan tout différent de celui qui saute aux yeux du vulgaire. Les mousses, les lichens, les lycopodes et bien d'autres fournissent pendant la période hivernale d'abondantes moissons au naturaliste.

Les végétaux nous présentent dans leurs fleurs presque toutes les dimensions possibles : depuis celles qui caractérisent le suave héliotrope jusqu'à celle du *Rafflesia Arnoldi* espèce parasite à Sumatra et dans les îles de la Sonde et dont la circonférence atteint neuf pieds; depuis cette nymphe de nos étangs, le nénuphar blanc jusqu'à la gigantesque fleur de la *Victoria regia* qui étale ses corolles à la surface des fleuves de la Guyane. Et ne croyez pas que la dimension des fleurs soit en rapport avec celle des végétaux qui les produisent. La fleur de la plupart des grands végétaux de nos forêts est peu apparente, et ne compte guère que pour le botaniste. Elle est si petite qu'elle échappe généralement aux yeux des gens du monde, et qu'il faut l'examiner à l'aide de verres grossissants. Au contraire, des végétaux de petite taille portent souvent des fleurs magnifiques. Elles font l'ornement et l'éclat des prairies, des bois et des parterres, par l'élégance de leurs formes et la beauté de leurs couleurs. Le bon La Fontaine disait donc vrai dans sa fable du gland et de la citrouille; le premier, fruit petit, originaire d'une fleur à peine visible et né sur le géant de nos forêts, l'autre, au contraire, très gros, provenant d'une fleur très grande développée sur une plante herbacée atteignant de très modestes proportions.

Digitized by Google

Avant que la fleur s'épanouisse, les diverses parties qui la constituent sont intimement rapprochées et pressées les unes contre les autres; elles forment alors le bouton.

Le retour de la chaleur printannière fait éclore ceux de nos arbres fruitiers et de bien d'autres plantes; et pendant toute la belle saison nous voyons se développer ceux d'espèces plus frileuses ou dont le bouton a été abrité pendant l'hiver à l'état rudimentaire dans les bourgeons.

L'éclosion des fleurs ne se fait pas indifféremment à tous les instants de la journée. Linné a dressé une liste de plantes suivant l'heure à laquelle leurs fleurs s'épanouissent; il appela cette liste l'horloge de Flore.

De Candolle a vu s'épanouir en été, à Paris :

Entre 3 et 4 heures du matin	le liseron des haies.
A 5 heures	la chicorée.
A 6 heures	la belle de jour.
A 7 heures	la laitue.
A 8 heures	le mouron des champs.
A 9 heures	la glaciale.
A 10 heures	le pourpier.
A 11 heures	la dame d'onze heures.
A midi	plusieurs ficoïdes.
A 2 heures	l'oseille.
Entre 5 et 6 heures	la silène noctiflore.
A 7 heures	la belle de nuit.
A 8 heures	le cierge à grandes fleurs.
A 10 heures	le convolvulus pourpre.

Il est des fleurs qui restent épanouies plusieurs jours de suite. Il est des fleurs éphémères, qui s'ouvrent à une heure déterminée, se ferment pour toujours, et tombent dans la même journée, à une heure à peu près fixe. Le lin épanouit vers 5 ou 6 heures du matin, ses fleurs qui sont flétries avant midi. Le cierge à grandes fleurs s'épanouit à 8 heures du soir et se ferme environ à minuit. Quelle courte existence que celle de quelques heures et cependant ce faible laps de temps suffit pour que les

Digitized by Google

amours de ces plantes aient lieu. Les nombreuses étamines qui entourent l'organe femelle de la fleur des cierges auront répandu leur poussière fécondante et les pétales se flétriront pour toujours.

La période de la vie des plantes pendant laquelle l'épanouissement des fleurs a lieu, ou la floraison, varie beaucoup selon les espèces. Chez les pêchers, les amandiers, les abricotiers, parmi les arbres; chez les jacinthes, les tulipes, parmi les herbes, la floraison ne dure que quelques jours. Mais l'ellébore d'hiver se couvre de fleurs tout l'hiver et la bourse à pasteur fleurit depuis le mois d'avril jusqu'en novembre.

Ainsi donc, les fleurs, par leurs brillantes couleurs, leurs formes mille fois variées, leur disposition gracieuse et élégante, leurs parfums si suaves, l'époque variée de leur apparition; tout enfin, vient contribuer en elles à se faire aimer. Ne soyons donc pas surpris que l'on ait éprouvé de tout temps la plus sympathique attraction pour ces gracieux ornements de nos serres, de nos jardins, de nos champs et de nos bois.

ALF. WESMAEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

A MONS.

. . . . . .

Car toujours dans nos murs, toujours parmi les nôtres
Le culte des beaux-arts a trouvé des apôtres,
Toujours dans sa splendeur leur astre nous a lui :
C'était *Lassus* alors, c'est *Fétis* aujourd'hui.

AD. MATHIEU.

Mons a produit des noms glorieux dans les annales de l'art musical : Orlande de Lassus, Philippe du Mont [1], François-Joseph Fétis. De savants biographes ont fait connaître les talents et le génie de ces célébrités. Mais ce que l'on n'a pas tenté jusqu'à ce jour, c'est l'histoire de la musique dans la ville même qui s'honore d'avoir vu naître des sommités de l'art.

[1] C'est ainsi que je traduis : DE MONTE.

Brasseur (*Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, p. 88,) et de Boussu (*Histoire de Mons*, p. 435,) écrivent DU MONT et non DE MONS. De son côté, l'auteur de la *Biographie montoise* a, par inadvertance sans doute, consacré

Digitized by Google

Je vais essayer de combler quelque peu cette lacune.

Je commence tout naturellement par la musique religieuse, qui était, au moyen-âge, la musique par excellence.

La musique religieuse a été cultivée de bonne heure à Mons. L'école de chant grégorien créée à Cambrai sous Charlemagne, avait exercé une heureuse influence dans notre contrée, influence que les invasions normandes ne parvinrent pas à détruire complètement.

On peut inférer d'un passage de la chronique de Gislebert que,

à ce personnage deux notices, l'une (à la p. 138), sous les nom et prénom de DUMONT (*Philippe*), et l'autre (pp. 242-247), sous ceux de PHILIPPE-DE-MONS. D'autre part, les œuvres de Philippe portent PHILIPPUS DE MONTE : ce qui doit certes se traduire par PHILIPPE DU MONT. En effet, DE MONS serait en latin DE MONTIBUS (le nom latinisé de notre ville étant *Montes*). M. Robert Van Maldeghem, dans son *Trésor musical*, première année, index, p. VII, a reproduit un passage d'un célèbre critique allemand, Dlabacz, dans son Dictionnaire des artistes de la Bohême, portant que Philippe est repris dans une liste des musiciens de la chapelle impériale de l'année 1582, comme suit : *Philippe de Monte, de Malines*, ville où, d'après des recherches de M. le chevalier Léon de Burbure, une famille *de Monte* aurait existé.

L'indication de la liste précitée (si toutefois on a bien lu) est sans contredit inexacte. D'abord, DE MONTE se traduisant par DU MONT et non par DE MONS, il y a à dire que, de toute ancienneté, une famille de ce nom a existé en notre ville, de même qu'il s'y trouvait aussi une famille DE MONS, dont un membre fut admis, à la fin du siècle dernier, au Béguinage de Saint-Germain dit Les Houppelines. Ensuite, une foule de témoignages que l'on rencontre dans des auteurs quasi-contemporains donnent la preuve suffisante que Philippe, l'ami de Lassus, était à la fois son concitoyen.

C'est peut-être Bullart qui a contribué le plus à répandre l'erreur, par cette phrase de son *Académie des Sciences et des Arts* (Amsterdam, 1682, in-fol.), t. II, p. 299 : « La ville de Mons a cette gloire au-dessus du reste « du Pays-Bas, d'estre le lieu d'où sont sortis les plus excellens Musiciens « du siècle passé ; car après avoir produit Orlande de Lassus, elle a encore « donné la naissance à celuy-cy, qui pour ce sujet a esté appellé Philippe « de Mons. » Cet auteur aurait dû se demander quel était donc le nom de famille de Philippe, et il l'aurait trouvé au bas du portrait de Sadeler : *Philippvs de Monte*, PHILIPPE DU MONT, né à Mons, comme l'ont dit Brasseur et de Boussu.

Digitized by Google

dans ces temps reculés, l'église du chapitre de Sainte-Waudru avait une école où l'on enseignait le plain-chant aux demoiselles nobles qui se destinaient à entrer dans ce chapitre. « Une fois, dit » le chroniqueur, un comte Regnier, homme pieux et lettré, » qui fréquentait assidûment les offices de Sainte-Waudru, cédant » à certaines obsessions, s'introduisit de grand matin dans » l'église avec des clercs, tandis que les chanoinesses, enfermées » dans leur dortoir, dormaient encore. C'était la fête de saint Vin- » cent, martyr. Après avoir fait fermer les portes sur les intrus, » le comte leur ordonne de chanter les matines. A ces chants, qui » étaient plutôt des clameurs désordonnées, les chanoinesses se » lèvent et courent à la porte de leur église. La trouvant fermée » en-dedans, elles attendent et écoutent. Les clercs entonnent un » invitatoire commun : *Justus florebit*; les dames, en-dehors et » sur un ton plus décent, se mettent à chanter l'invitatoire » propre : *Vincentem mundum*. En entendant cela, le comte fait » ouvrir les portes et introduire les chanoinesses, disant aux » clercs qu'il avait amenés : « Sortez d'ici, car ces femmes sont » instruites dans l'office divin, et vous n'êtes que des ignorants[1]. »

Un fait important prouve la valeur que les chanoinesses attachaient à leurs chants religieux. Elles firent mettre en plain-chant, dans la première moitié du XIe siècle, par Olbert, abbé de Gembloux, les offices de sainte Waudru et de saint Véron, tels qu'ils se chantaient ci-devant dans notre ancienne collégiale [2].

Le cardinal Jacques de Vitry, qui écrivit, au commencement du XIIIe siècle, les annales des églises orientale et occidentale, men-

[1] Gisleberti *Chronica Hannoniæ*, éd. du marquis du Chasteler, p. 26.

[2] Le Mayeur, *Les Belges*, p. 215. — Éd. Fétis, *Les musiciens Belges*, t. 1, p. 53.

On conserve dans la trésorerie de l'église de Sainte-Waudru, plusieurs cahiers in-fol. contenant le chant des offices propres qui s'y célébraient du temps du chapitre. Ces cahiers sont intitulés : « Recueil des festes qui se » célèbrent par les Dames du très noble et très illustre Chapitre Royal de » Ste-Waudru servant de Supplément à l'Antiphonaire Romain. Renouvellé » l'an 1733. »

Digitized by Google

tionne aussi l'excellence du chant dans les églises des chapitres nobles de Mons, de Maubeuge, de Nivelles et d'Andenne. « Dans » ces églises, dit-il, il y a, outre les chanoinesses, des chanoines » qui, aux jours de fêtes solennelles, chantent de l'autre côté du » chœur, avec les dites demoiselles, et s'étudient à répondre à » leurs concerts mélodieux [1]. »

Une école latine, placée sous le patronage du chapitre de Sainte-Waudru, avait pour but de former des clercs instruits. C'était la grande école au Surplis. La direction en était confiée à l'écolâtre de Saint-Germain. Les élèves remplissaient les fonctions d'enfants de chœur des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain; après quoi, si on leur reconnaissait de l'aptitude, ils étaient dirigés vers les études supérieures pour embrasser plus tard la carrière ecclésiastique. Il va sans dire que l'enseignement méthodique du plain-chant marchait de pair avec les études littéraires, dans un tel établissement, fondé, antérieurement au XII^e^ siècle, sur le modèle de ces écoles monastiques que Charlemagne avait fait annexer à toutes les cathédrales et aux principales églises de son empire [2].

Il ne m'a pas été donné de découvrir la date de l'introduction dans nos églises, de ce sublime instrument qui accompagne si bien les chants religieux, en un mot de l'orgue.

Toutefois, j'ai rencontré dans les plus anciens comptes du chapitre de Sainte-Waudru, remontant à l'année 1342 [3], la mention des gages du « clerc qui sonna les orghènes, » et du « maître

[1] *Jacobi de Vitriaco libri duo, quorum prior Orientalis, alter Occidentalis historiæ nomine inscribitur.* Duaci, Balthazar Bellerus, 1597.

[2] Le plain-chant fut également enseigné dans la plupart des autres écoles de la ville jusqu'au XVIII^e^ siècle. C'est ainsi que De Boussu rappelle, en parlant de *l'école au Wallon*, que le magistrat avait fait bâtir, en 1611, dans la grande cour du collége de Houdain : « Autrefois, on y a enseigné aux » internes du Collége le chant Grégorien; mais depuis 25 ou 30 ans on a » délaissé cette pratique utile. » (*Histoire de Mons*, p. 247). — Les élèves les plus capables de l'école dominicale, instituée dès 1573, chantaient en plain-chant, durant la messe et les autres offices qui avaient lieu dans la chapelle de cet établissement.

[3] Ces comptes sont déposés aux Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

» qui rappareilla les orghènes. » Il est permis de croire que longtemps auparavant, cet instrument merveilleux avait été importé dans notre basilique et même dans d'autres églises de Mons.

Le plain-chant domina longtemps dans nos églises, à l'exclusion de la musique proprement dite, qui ne paraît y avoir pénétré, avec éclat, qu'au XVI^e siècle. Avant de parler de cette époque brillante de l'art, voyons ce qu'il était, à Mons, dans les temps antérieurs, en-dehors des temples et des monastères.

La cour des comtes de Hainaut eut ses trouvères et ses ménestrels. Les premiers étaient, comme on sait, les chantres des exploits guerriers et à la fois des triomphes de l'amour : certains de leurs poèmes se récitaient et les autres se chantaient avec accompagnement de *vièle*[1] ou de *rote*[2]. Le nom d'un trouvère montois, Raoul de Bresy, est parvenu jusqu'à nous[3].

Quant aux ménestrels, c'étaient de véritables artistes, connaissant la musique vocale et instrumentale, sachant par cœur une foule de *lais* ou *chansons de gestes*, et possédant l'art de jouer de plusieurs instruments. A ces talents ils en joignaient parfois d'autres encore, et c'est ce qui a fait dire qu'ils étaient, pour leur temps, des hommes universels.

Dans chaque contrée, les ménestrels élisaient un roi, qui avait pour attributions de maintenir la bonne harmonie entre eux et de diriger leurs études. Le roi des ménestrels de Hainaut et ses compagnons tinrent leurs écoles à Mons, durant le carême de l'année 1406[4]. Ce roi était attaché à la cour du comte de Hainaut. En 1412, Jehan Partans était investi de ces fonctions[5]. Le comte Guillaume IV de Bavière avait à sa cour un ménestrel, du

[1] *Vièle*, violon.

[2] *Rote*, instrument improprement appelé aujourd'hui *vielle*.

[3] Rousselle, *Bibliographie Montoise*, p. 4. — A. Dinaux, *Trouères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. IV, p. XXXIII de l'introduction.

[4] A. Lacroix, *Épisode du règne de Jean de Bavière*, (Variétés historiques inédites, n.° 1), p. 43.

[5] A. Dinaux, *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. IV, p. 571.

Digitized by Google

nom de Jean Hanelet, qui, en 1424, s'intitulait aussi *roi des ménestreux dou pays de Haynnau*[1], et Jacqueline de Bavière avait à la sienne un harpiste (*harpeur*) qui s'appelait *Johannes*, et qui pourrait bien être Jean Hanelet[2].

Les ménestrels firent naître le goût de la musique non-seulement dans la haute société, mais même chez le peuple. C'est à eux qu'il faut attribuer particulièrement les plus anciens chants populaires. Comme instrumentistes, ils se faisaient entendre aux tournois, aux noces, aux processions et dans les églises.

La mention de ménestrels, de joueurs de trompette (*trompeurs*) et de cornemuse existe dans les premiers comptes du chapitre de Sainte-Waudru, de 1342 et années suivantes. On voit par ces comptes que les trompettes et les ménestrels assistaient, à cheval, à la procession de Mons et que ces derniers jouaient du chalumeau et de la buccine (*buisine*).

Les trompettes et les ménestrels figuraient également à la tête des milices bourgeoises, aux jours où elles prenaient les armes.

Nos compagnies militaires dites *serments* avaient, de toute ancienneté, une marche guerrière sur laquelle ont été notées

[1] A la mort du comte Guillaume, en 1417, ce ménestrel obtint une pension annuelle de 50 couronnes d'or de France, qu'il toucha à la recette générale de Hainaut jusqu'en 1444, époque de son décès. Plusieurs quittances de Hanelet sont conservées parmi les pièces à l'appui des comptes de la recette précitée, aux Archives de l'État à Mons. Elles portent le sceau de Jehan Hanelet, représentant, au centre, dans un écusson, trois canettes ou hanaps, dont deux sans anse et une à deux anses, disposées deux et une. — M. Alexandre Pinchart a publié le dessin de ce sceau et de curieux renseignements sur notre ménestrel, dans ses *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres*, t. III. (Messager des Sciences historiques de la Belgique, année 1867, pp. 93-94.)

[2] Lettres patentes, datées de Valenciennes, le 22 février 1420 (v. st.), par lesquelles Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, fait don de douze couronnes d'or à Johannes, son *harpeur*, pour faire un voyage à Saint-Jacques en Galice. Ces lettres ont été publiées par M. Lacroix, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, p. 352.

Digitized by Google

les paroles du *Doudou*, ce chant national dont l'audition réjouit nos cœurs autant qu'il réchauffe notre patriotisme [1].

Au xv^e^ siècle, l'art musical commençait à être tout-à-fait en honneur dans notre ville. Plusieurs instruments y étaient cultivés : la trompette, le clairon, le tambourin, le hautbois, le fifre, le flageol, la harpe, le luth surtout [2]. D'autre part, les chansons religieuses ou profanes y étaient fort en vogue, dans les réjouissances publiques et à la fin des repas. Les chantres d'église, renommés pour la pureté de leur voix, étaient ordinairement mis en réquisition, pour rehausser l'éclat de ces fêtes.

La musique avait un rôle très-restreint dans les représentations dramatiques dites *mystères* ou *moralités*. Ce rôle était plus important aux joyeuses-entrées des souverains.

Dans les églises, à l'époque où me voici parvenu, le plain-chant était généralement chanté avec contre-point. L'enseignement du déchant était donné dans les écoles. Vers 1410, un clerc étranger, nommé Rogier, musicien expérimenté, fut appelé à Mons, « pour apprendre les enfants à descanter. » A l'arrivée de ce personnage, qui était pauvre, le magistrat lui fit un présent de 9 livres « pour lui reviestir [3]. » Les progrès de l'harmonie et du contre-point firent naître ces compositions musicales d'un genre inconnu jusqu'alors, qui s'appellent messes, motets, etc.

Une nouvelle ère musicale s'ouvrit pour notre ville, au xvi^e^ siècle. Le chant en musique avec accompagnement de l'orgue et d'autres instruments, fut substitué au plain-chant, à certains jours de l'année, dans les principales églises.

A partir de cette époque, le chapitre de Sainte-Waudru eut un

[1] J'ai republié la musique et les paroles du *Doudou*, dans la dernière édition de ma *Notice historique sur la procession de Mons* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.).

[2] La planche I jointe à cette notice, représente les instruments de musique qui figurent sur divers vitraux peints de l'église de Sainte-Waudru, datant du commencement du xvi^e^ siècle.

[3] Compte de la ville, de la Toussaint 1410 à la même époque 1411.

Digitized by Google

maître de chant, des chanteurs et des musiciens. Ces musiciens jouaient du violon, de la basse-de-viole, du basson (*fagot*), du cor de chasse, du hautbois et des timballes.

Dans les autres églises, la musique fut également admise et cultivée avec succès. La paroisse de Saint-Germain eut un maître de musique, chargé d'enseigner le chant aux enfants de chœur. L'église de Saint-Nicolas-en-Havré fut en possession d'une musique harmonieuse [1] : c'est là qu'Orlande de Lassus [2] fit entendre, pendant plusieurs années, sa belle voix de soprano. Quant à l'église de Sainte-Élisabeth, le chant musical n'y fut introduit qu'en 1609 [3].

Le goût de la musique d'église fut favorisé par les modifications considérables apportées aux orgues.

Non-seulement toutes nos églises avaient un ou deux de ces instruments, mais il s'en trouvait dans la plupart des couvents et des chapelles. Aussi leur fabrication et leur réparation étaient-elles devenues une industrie lucrative.

[1] F. Hachez. *Mémoire sur la paroisse et l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons*, pp. 6 et 56.

[2] « En mémoire d'un si grand homme, dit De Boussu (Histoire de Mons, » p. 180-181), on conserva très-longtemps dans l'église de St.-Nicolas, » vers le jubé, une statue avec son nom sur le pied-d'estal ; elle avoit été » posée de la part des magistrats, au rapport de Philippe Brasseur, avec » ces vers :

Montigenæ Orlando, quòd eo nascente renata est
Musica, Montenses hoc posuêre decus.

« Elle a été ruinée vers l'an 1680. »

MM. Henri Delmotte et Ad. Mathieu, dans leurs notices sur le célèbre compositeur montois, ont mis en doute l'existence de la statue dont parle De Boussu.

[3] V. mon *Mémoire sur l'église et la paroisse de Sainte-Élisabeth, à Mons*, p. 13. — Parmi les enfants de chœur de l'église de Sainte-Élisabeth, on cite Charles-Félix de Hollandre, qui devint maître de chant de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde, et compositeur de mérite. (Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd., t. IV, p. 360.)

Digitized by Google

Notre ville peut revendiquer plusieurs facteurs d'orgues de mérite, et parmi lesquels je citerai : maître Jean Crinon, qui jouissait d'une grande renommée [1], maître Jean Morel [2], Nicolas Lenglet [3], François le Royer [4] et Eugène Ermel [5].

Quoique tenant un rôle beaucoup moins important que l'orgue, au point de vue de l'art, les carillons occupent une belle place dans les fastes de la musique belge. Ces instruments aériens donnent à nos fêtes publiques un entrain auquel toute la population est en quelque sorte conviée. Le son des cloches [6] produit sur l'âme des impressions diverses, suivant les caractères que ces timbres affectent. On peut dire que le propre d'un carillon bien composé est d'exciter à la gaîté, lorsqu'il redit de joyeuses chansons, ou de provoquer l'enthousiasme, lorsque ses notes perlées font entendre des hymnes nationaux.

Nos églises eurent, dès le XVe siècle, non pas de véritables carillons, mais, ainsi qu'on le disait alors, des accords de cloches, c'est-à-dire des sonneries harmonieuses, qu'exécutaient plusieurs

[1] En 1536, Jean Crinon se rendit à Bruxelles, pour montrer à la cour « plusieurs instruments d'orghues, » et en 1538, il répara les orgues de la chapelle du palais. (Pinchart, *Archives des Arts*, etc., t. I, p. 11), Il plaça, en 1545, sur le jubé de notre église de Sainte-Waudru, un semblable instrument, fait par lui, et qui ne lui fut payé que 450 livres tournois. En 1585, le même facteur livra des orgues à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré.

[2] Il rétablit les orgues de Sainte-Élisabeth, en cette ville, en 1580 et en 1587. (*Mémoire sur l'égl. et la par. de Ste-Élisabeth*, p. 7.)

[3] *Compte de la fabrique de l'église de Sainte-Waudru*, pour 1672.

[4] F. Hachez, *Mémoire sur la paroisse et l'église de Saint-Nicolas-en-Havré*, p. 28.

[5] Par convention du 27 décembre 1780, ce facteur entreprit la confection de nouvelles orgues pour l'église de Saint-Nicolas. (F. Hachez, *Mémoire* précité, p. 28).

[6] L'origine des cloches remonte à une époque fort reculée. On en attribue généralement l'invention à Paulin, évêque de Nole, en Campanie, au VIe siècle. La plus ancienne cloche qui existe actuellement à Mons est celle de l'hôtel de ville : elle date de 1390. On en trouve le dessin à la planche III qui accompagne cette notice.

Digitized by Google

timbres, parfois jusqu'au nombre de neuf, ainsi que cela existait pour l'église de Sainte-Waudru.

La tour du château avait un carillon dans la seconde moitié du XV^e^ siècle [1]; elle en reçut un autre, plus considérable, en 1553[2]. Ce carillon se composait (outre la cloche de l'heure ou grosse-cloche, et la cloche-porte[3],) de dix-neuf *appeaux*[4]. Il fut refondu en 1673, et le nombre des cloches fut porté à trente-cinq [5]. Le

[1] Le compte rendu par Robert de Martigny, receveur du domaine de Mons, pour 1475-1476 (aux Archives de l'État, en cette ville), renseigne une somme de 30 sols, payée à Jacquemart Maille, *orlogeur et meneur de l'orloge du chasteau de Mons*, pour « avoir rallongié les vollans des appeaux » dudit orloge, fait v quevilles à caches servans aux thirans des ap- » peaux, » etc.

[2] Par résolution du conseil de ville, du 21 juin 1567, Hercule le Joly, organiste du chapitre de Sainte-Waudru, reçut de la ville, 24 livres l'an pour « mettre les chansons à l'orloge du chasteau. »

[3] La *cloche-porte* était précédemment posée au clocher de l'église de Saint-Germain. Elle avait été fondue par Jean Houzeau, « ouvrier de grandes forges demeurant à Mons, » ensuite d'un contrat avec la ville, passé par-devant des féodaux, le pénultième février 1540, n. st.

[4] Toutes ces cloches furent fondues par M^e^ Jacop (*sic*) Waghevens, fondeur de cloches à Malines, et M^e^ Nicolas de la Court, fondeur de cloches à Douay, ensuite de contrats passés le 14 novembre 1550 et le 5 décembre 1551. La cloche-porte ayant été cassée, fut refondue, en 1593, par M^e^ Jean Grongnart, fondeur de cloches et d'artillerie : « elle fut traînée par les étudians, du collége de Houdain et autres jeunesses, » dit de Boussu, le 21 avril de la dite année), depuis le poids de fer jusqu'à la tour. Cette cloche se rompit en 1701 et fut refondue sur le terrain du château. La grosse cloche ayant été cassée le 23 avril 1706, fut refaite en 1714 par François Barbieux de Tournay.

[5] « Le carillon du château composé de 35 cloches a été fondu en cette » ville et placé en l'an 1673 : la grosse cloche de l'heure, avec laquelle on » donne la vollée, n'est pas comprise dans ce nombre ; il n'en manque que » deux pour le rendre complet ; les connoisseurs disent que ce carillon est » très-bien réussi, très-armonieux, et le plus beau du païs. » — De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 297.

Digitized by Google

carillon moderne a trente-huit cloches, toujours non compris le bourdon [1]. Voici quelle est l'étendue de son clavier :

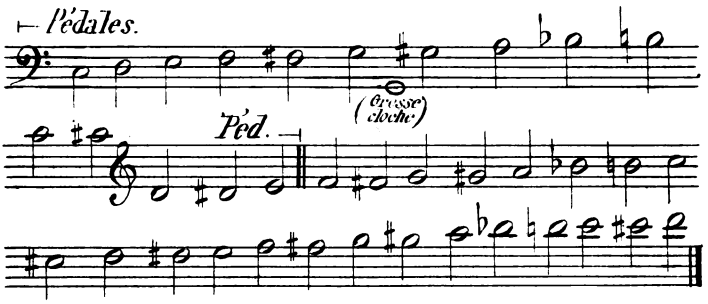

Certaines églises eurent des carillons : la paroisse de Saint-Nicolas, en 1558 [2], celle de Sainte-Élisabeth, en 1583 [3], la collégiale de Saint-Germain, en 1609 [4], et le Val-des-Écoliers, en 1673 [5].

Les carillons, dès leur origine, se firent entendre aux jours de fêtes, et servirent, au moyen d'un mécanisme, à annoncer les heures, les demi-heures, les quarts et les demi-quarts. Un hor-

[1] 32 cloches du carillon ont été fondues de 1760 à 1773, et 5 l'ont été en 1820 et 1821. Les experts de ces cinq dernières cloches, ainsi que de la cloche-porte, refondue en 1820, furent les sieurs Philibert Bron, amateur de musique; Fétis, père, organiste de Sainte-Waudru, et Robert, directeur de l'école de musique.

[2] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, éd. des Bibl., t. IV, p. 92. — Ce carillon fut refait en 1664. (Résolutions du chapitre de Sainte-Waudru, du 30 mai et du 21 juillet 1664.) - De Boussu rapporte que la principale cloche de l'église de Saint-Nicolas était l'une des meilleures de la ville. (*Hist. de Mons*, p. 55).

[3] Voir mon Mémoire sur ladite église, p. 7. — En 1761, cette église eut un nouveau carillon, lequel disparut en 1794.

[4] Voir ma notice sur *L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons*, pp. 58-60. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III, pp. 74-76.

[5] Résolution du chapitre de Sainte-Waudru, du 13 novembre 1673.

Digitized by Google

loger montois, Pierre Jugle, excellait dans l'art de faire des horloges à carillon [1].

Nos anciens carillonneurs étaient généralement organistes : plusieurs d'entre eux ont joui d'une certaine réputation artistique [2].

Indépendamment des carillons, dans plusieurs villes du pays, pour égayer les habitants, des ménestrels jouaient sur les places publiques, notamment aux jours de foires et marchés. C'est ainsi que le magistrat de Mons avait pris à son service, le 24 mai 1532, quatre joueurs de hautbois [3]. Ces instrumentistes jouaient, tous les jours, à onze heures du matin et à six heures du soir, en face de la maison de la Paix (hôtel de ville). Cet usage, suspendu à la suite de la surprise de Mons en 1572, fut remis en vigueur le 15 juin 1574, puis aboli en 1578, et l'on appliqua aux fortifications la dépense qu'il occasionnait [4]. Mais le 19 septembre 1585, le con-

[1] Par contrat du 18 septembre 1553, il entreprit l'horloge de la tour du château, et par autre contrat du 12 juillet 1558, celle de la tour de Saint-Nicolas, aussi avec carillon.

[2] J'ai publié, p. 88, 1re c., de mon *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru*, une liste des organistes du chapitre noble de Mons, depuis 1525.

Les derniers carillonneurs de la tour du château ont été les sieurs : Ladin*, nommé le 1er messidor an IX (20 juin 1801), en remplacement du sr Sauton, décédé; Dubois, nommé le 27 décembre 1817, et remplacé vers 1822 par sa fille, feue Mme Holzapfel ; et François-Joseph Malissart, nommé le 13 novembre 1823 et décédé le 5 décembre 1855, père du titulaire actuel, M. Charles Malissart, qui remplit ses fonctions depuis le 6 décembre 1839.

[3] Hacquin de Lues, Simon de Hestrud, Pollet de Caignoncle et Petit-Jehan de Haussy.

[4] Les gages de chacun des quatre joueurs de hautbois avaient d'abord été de 24 livres par an. Le 30 juin 1533, le conseil avait élevé ces gages à 30 livres, plus 6 livres « en avancement de une robe qu'ils deveront faire. » A la Saint-Jean-Baptiste, époque du renouvellement du magistrat, ils recevaient deux setiers de vin. Voici le texte de la résolution du conseil, en date du 8 mars 1578, qui les supprima : « ... Qu'il est mal propre au temps présent de » jouer des haultbois à la maison de la ville, estant l'argent bien requis

* Nos vieillards rappellent avec bonheur la netteté d'exécution avec laquelle Ladin rendait les airs de victoire, sous l'empire.

Digitized by Google

seil de ville rétablit les joueurs de hautbois dans leurs anciennes attributions, et chargea les échevins de n'admettre que les plus idoines, sous la condition de jouer depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi, à onze heures du matin et à six heures du soir, et depuis la Saint-Remi jusqu'aux Pâques, à onze heures du matin seulement.

Le 16 mars 1549 (n. st.), le même conseil avait autorisé l'établissement d'une corporation de musiciens, sous la dénomination de *Confrérie de Sainte-Cécile*, qui eut sa chapelle dans l'église de Saint-Germain [1]. Il lui donna un règlement, qui fut publié à la bretèque de la maison de la Paix, le 4 avril 1588. Tous les joueurs d'instruments de la ville étaient obligés de faire partie de cette connétablie. Les organistes et les musiciens-chanteurs y étaient admis. Les instrumentistes devaient pouvoir jouer du hautbois, du cornet, de la flûte et du violon : ils n'étaient proclamés maîtres qu'après avoir su jouer deux morceaux sur chacun de ces instruments [2]. L'organisation dont il s'agit, fut bonne, dans son principe, parce qu'elle empêcha l'art de tomber dans l'état de dégradation où l'avaient mis ailleurs les derniers ménestrels.

Au XVII^e^ siècle, on vit, à Mons, une foule d'amateurs s'adonner à de sérieuses études de chant et de musique instrumentale.

» pour la fortiffication de la ditte ville, aussy que les joueurs font bien » petit devoir; Mess.^rs^ (les échevins) ont adviset de représenter au conseil » qu'il seroit bien requis de surceoir leurs gaiges pour quelque temps et » jusques à meilleure occasion. — Conclud de leur interdire de jouer. »

[1] V. ma notice sur cette église, p. 87. — A présent, nos musiciens célèbrent la fête de leur patronne par un salut en musique qui a ordinairement lieu dans l'église de Saint-Nicolas-en-Havré.

[2] M. Lacroix a publié les statuts primitifs de la confrérie de Sainte-Cécile, les articles qui y ont été ajoutés, et des extraits du premier registre de la connétablie, dans le tome v, pp. 154 et suiv., de la première série des *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.* — Variétés historiques inédites, n.° 6, pp. 12-19.

Digitized by Google

Ces amateurs instituèrent deux associations musicales qui eurent leurs jours de célébrité.

La première, fondée en 1672, sous le patronage de Notre-Dame du Chœur, avait pour objet de chanter en musique, avec accompagnement d'orgue, les offices de la Vierge, tous les samedis et les jours de N.-D., dans l'église de Saint-Germain.

La seconde, beaucoup plus importante, reçut le titre d'*Académie musicale de la ville de Mons*. Cette association, qui se maintint honorablement jusqu'à nos jours, prit naissance en 1678. « Dans ceste académie, disent les statuts primitifs, ne se-« ront receues que personnes honestes qui sçachent chanter ou « qui aiment la musique, et ce, du consentement des confrères « et à la présentation de l'intendant qui donnera premier son « suffrage comme en toutes autres choses, et puis les plus vieux « selon leur admission. Celuy qui y sera admis, devra sitost « s'obliger aux présentes lois et ordonnances, et donner quelque « œuvre de musique ou lx sols pour estre employez en achat de « livres musicaux. » L'académie était régie par un intendant, un directeur de musique et un receveur, rééligibles tous les trois ans. Le directeur était chargé de se tenir au courant des messes et des motets les plus beaux du temps, et de recruter des chantres mercenaires ou des amateurs étrangers, dont le concours était reconnu utile.

L'académie avait établi sa chapelle dans l'église de N.-D. de Messine. Les confrères y chantaient, le samedi et à chaque fête de la Vierge, une messe solennelle en musique. Ils en chantaient aussi, à l'occasion, dans les autres églises de Mons. Enfin, ils faisaient fréquemment de la musique de chambre dans leur salle d'assemblée.

Les pièces d'une procédure[1] agitée, en 1719, entre les confrères académistes et les administrateurs de la paroisse de Messine,

[1] N° 31,731 des dossiers des procès vidés du conseil souverain de Hainaut. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas, avant le* XIX^e^ *siècle*, t. I, p. 292-293.

Digitized by Google

contiennent quelques détails curieux sur leur institution. Il est question d'une épinette qui avait été donnée à l'académie par feu le sieur Manissart, « prêtre, noble et musicien. » Cette épinette servit d'abord « à des concerts particuliers que les confrères « faisaient entre eux et aux musiques qu'on appelait *le Chapelet* « et qui avaient lieu tour à tour chez eux, pour s'exercer. » Elle fut ensuite déposée sur le jubé de l'église de Messine, pour y remplacer l'orgue qui avait été brisé lors du siége de Mons, en 1691. Mais un nouvel orgue ayant été mis sur le jubé, on transféra l'épinette chez le sieur Tevelle. Ce membre refusait d'en faire la remise au valet de l'académie : de là était survenue la contestation, qui se termina toutefois amiablement. Un mémoire produit dans ce procès, apprend que l'académie possédait des instruments précieux et que l'archevêque de Cambrai avait, dans une lettre spéciale, menacé de l'excommunication ceux qui oseraient soustraire ces instruments ou des papiers de musique de la compagnie. Un autre écrit révèle que les confrères étaient, pour la plupart, des amateurs de musique, appartenant à la classe aisée de la cité.

L'académie de musique donna un essor puissant au goût de cet art à Mons. Ce goût se produisait même dans les maisons religieuses qui se livraient à l'éducation de la jeunesse. Aussi fût-ce dans un couvent que l'opéra fit son apparition en notre ville.

Le 31 août 1711, une tragédie-opéra[1] fut jouée, dans la maison des filles de Notre-Dame, par les demoiselles pensionnaires, à l'occasion du jubilé de la supérieure de cette communauté. La tragédie, qui avait trois actes, était intitulée : *Cicercule, vierge et martyre.* L'opéra, aussi composé de trois actes, portait ce titre : *L'alliance de Climène avec le Jubilé.* La musique de cet opéra était due à Jean-Baptiste Sauton, organiste du chapitre royal de

[1] Cette pièce a été imprimée à Mons, chez Laurent Preud'homme, 1711, petit in-8°, 55 pp. C'est par erreur que M. Arthur Dinaux (*Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, t. v, p. 220,) en a attribué la paternité à Gilles de Boussu.

Digitized by Google

Sainte-Waudru. Les deux pièces furent entremêlées. La représentation commença par un prologue débité par des bergères et des muses dans une vaste campagne terminée à l'horizon par le Mont-Parnasse. Le premier acte de la tragédie fut suivi du premier acte de l'opéra, et ainsi de suite. Un ballet général termina la pièce.

Des sociétés bourgeoises organisèrent aussi des représentations théâtrales. Mais l'opéra exigeant des acteurs de profession, nos musiciens-amateurs durent y renoncer.

En 1759, l'académie de musique forma, sous la protection de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, une *société* dite ***du Concert bourgeois***. A son origine, cette société, dont le sieur Waroquier était receveur, fut régie par un règlement, arrêté en 1761. L'abonnement de chaque associé était de deux couronnes par an. Après avoir successivement tenu ses réunions dans une chambre du sieur Masquillier, en la rue de la Chaussée, et chez le sieur Charles Fonson, la compagnie s'installa au refuge de l'abbaye de Maroilles [1]. Elle obtint de la ville, en 1775, la cession, à titre précaire, d'une ancienne caserne située dans la rue des Belneux, dont elle fit son local [2]. Le règlement de la société du concert bourgeois fut revisé le 10 novembre 1768. On y lit que la société devait donner un concert par semaine, depuis le commencement d'octobre jusqu'au mois d'avril. Le concert était ordinairement suivi d'une « coterie ou redoute. » Euterpe pouvait-elle se passer de Terpsicore ?

Parmi les fêtes données, dans les premières années de son existence, par la société, je mentionnerai le concert qu'elle offrit, le 25 mars 1772, aux gouverneurs généraux des Pays-Bas, et où

[1] Elle y avait loué une chambre voisine de la chapelle de ce refuge et qui avait été appropriée à des exécutions musicales. — N° 11,726 des dossiers des procès jugés du conseil souverain de Hainaut, aux Archives de l'État, à Mons.

[2] Un salon y fut construit, et l'un des sociétaires, Jacques-Joachim De Soignie, peintre et amateur de musique, le décora de peintures de fort bon goût. On y voyait Apollon, les muses, la vallée de Tempé et le mont Parnasse. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 125.)

Digitized by Google

l'on chanta devant LL. AA. RR., un quatuor, un duo et un chœur, de la composition de F. Mathurin [1].

On peut dire que la société du concert donna, chez nous, l'essor au goût de la musique. Par ses encouragements et par son exemple, elle fit éclore une foule de talents et naître un grand nombre d'amateurs. Dès son principe, elle sut tirer le plus brillant parti de ses propres ressources, des progrès incessants de l'art et surtout des modifications immenses apportées à l'instrumentation. Les chefs-d'œuvre de Handel, de Gluck, de Mozart et de Hayndn furent exécutés dans ses concerts, et depuis lors, la société se tint constamment au courant des productions des maîtres de renom, et ne recula devant aucun sacrifice pour soutenir sa haute réputation artistique.

Je rappellerai ici que c'est au concert bourgeois, qu'en 1793, fut exécutée la première œuvre musicale du savant directeur du conservatoire royal de Bruxelles. Avant d'avoir atteint sa neuvième année, François-Joseph Fétis avait écrit un concerto pour le violon avec orchestre. Ce morceau fut joué par son père au concert, et applaudi comme l'œuvre d'un enfant précoce. A neuf ans, il nous le dit lui-même, Fétis touchait l'orgue de l'église de Sainte-Waudru, accompagnait le chœur des chanoinesses et les anciennes messes de vieux compositeurs allemands et italiens. J'ajouterai que notre illustre concitoyen contribua, durant plusieurs années aux exécutions musicales de la société du concert, dont son père, organiste [2] et professeur de musique, eut, pendant un certain temps, la direction [3].

[1] *Concert dédié à leurs altesses royales par les abonnés du concert bourgeois à Mons, le 25 mars 1772, jour qu'elles l'honorèrent de leurs présences.* A Mons, rue de la Clef, chez Jean-Baptiste Varret, imprimeur. 1772. 8 pp. in-4°.

[2] Antoine-Joseph Fétis avait été nommé organiste du chapitre de Sainte-Waudru, le 27 octobre 1779, en remplacement de François-Joseph Sauton, décédé. Il reprit ses fonctions, à l'époque du rétablissement du culte.

[3] F. Fétis, *Biographie universelle des musiciens.* 2e éd., t. III, p. 227. — M. Fétis dit qu'à neuf ans, il était organiste du chapitre de Sainte-Waudru. Sa mémoire lui fait là un peu défaut. Le jeune artiste secondait tout bonnement son père.

Digitized by Google

La création d'un théâtre permanent, qui coïncida avec celle de la société du concert, permit à nos amateurs de constituer un orchestre de symphonie : ce fut un nouveau stimulant pour les musiciens montois.

La musique instrumentale s'était, d'ailleurs, améliorée d'une façon surprenante. Non-seulement les instruments en général et les instruments à vent en particulier avaient reçu de notables perfectionnements, mais plusieurs, d'invention moderne, venaient d'être mis en usage.

Lorsqu'en 1787, les patriotes montois s'enrôlèrent pour soutenir l'indépendance du pays, il se forma parmi nos amateurs-instrumentistes un corps de musique pour marcher à la tête des compagnies de volontaires. Ce corps prit la dénomination de *grande musique turque*, à cause du costume oriental de ses exécutants[1]. La musique turque était encore constituée en avril 1794. Dissoute à l'époque de la rentrée des Français, ses membres composèrent, en 1809, la musique de la garde sédentaire. Des témoignages contemporains constatent que la musique turque était composée de musiciens d'élite.

Ces artistes avaient fondé, vers 1805, la *Société philharmonique de Mons*, sous l'habile direction de M. Jean-François-Joseph Robert[2]. Cette société remporta mainte fois la palme dans

[1] On voit figurer la musique turque, précédée de son fameux tambour-major le comte Tallard, sur une estampe qui représente l'arrivée en face de l'hôtel de ville de Bruxelles, des patriotes de Mons, le 15 juin 1787. — La pl. III reproduit des parties de cette estampe.

[2] Cet artiste de mérite naquit à Mons, le 29 février 1772, et mourut en cette ville, le 17 juin 1846. Un monument fort modeste a été élevé à sa mémoire, au cimetière de Mons, par ses concitoyens et amis.

F. Paridaens, dans son ouvrage intitulé : *Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts* (Mons, 1819), p. 218, s'est exprimé ainsi : « L'excessive modestie de M. *Robette* (Robert) me « réduit à le ranger parmi les musiciens bornés au mérite de l'exécution : « souvent nous avons entendu des morceaux d'ensemble composés par lui, « dont les combinaisons sont savantes et l'effet gracieux. Malgré nos ins- « tances, il refuse ses productions à la gravure. »

Digitized by Google

les concours[1]. Elle prit, vers 1822, le titre de *Société philharmonique de l'Union*, et changea ensuite cette dénomination en celle de *Société d'harmonie.*

Si notre ville possédait de bons instrumentistes[2], les chanteurs de mérite ne lui faisaient pas non plus défaut, à la fin du siècle dernier et dans le commencement de ce siècle. J'ai, pour ma part, entendu faire les plus beaux éloges des fêtes musicales données alors par la société des concerts et redoutes, et des messes exécutées par l'ancienne académie de musique.

C'est cette académie qui, pour mettre le sceau aux services qu'elle avait rendus à l'art, jeta les bases de notre école de musique, qui fut ouverte, en 1820, et dont elle confia la direction à M. J. Robert.

Jusque-là, l'enseignement musical était donné en ville par des maîtres ou professeurs. Les élèves se perfectionnaient par des répétitions en commun.

Depuis longtemps, les amateurs se récréaient chez eux dans des petits concerts, auxquels les jeunes gens, doués de dispositions musicales, étaient invités. On jouait des sonates, des trios, des quatuor, des quinque, des quintettes, ou bien on chantait avec accompagnement de harpe, de violon, de guitare, etc. Dans maint salon, on trouvait un clavecin et, en dernier lieu, un forte-piano, instrument qui remplaça avantageusement le clavecin par le motif qu'il procure des moyens d'expression que ce dernier n'avait pas.

L'institution d'une école de musique donna une nouvelle vigueur à l'enseignement de cet art à Mons. Cette école fut réorganisée par le conseil communal, d'après un projet de l'académie de musique, le 11 mai 1835, et les cours en furent rouverts le 13

[1] Quatre des médailles qu'elle a obtenues, en 1806 et 1807, à Leuze, à Ath, à Valenciennes et à Enghien, ont été déposées au musée de Mons par les enfants de M. J. Robert.

[2] Parmi eux, j'ai à faire une mention spéciale du fameux violoncelliste *Tondreau*, qui fut longtemps attaché à la chapelle du prince de Chimay. (PARIDAENS, ouvrage cité, p. 217.)

Digitized by Google

juillet suivant[1]. Ils comprirent des leçons de solfége et chant, d'instruments à cordes et d'instruments à vent. 150 élèves, garçons et filles, suivirent ces cours, en 1836. L'administration de l'établissement fut remise à la ville par la société des concerts, en 1840, et une nouvelle réorganisation de l'école eut lieu en 1844. Douze professeurs y sont actuellement attachés[2], et la direction en est confiée, depuis 1844, à un maître expérimenté, M. Jules Denefve, de Chimay, connu dans le monde musical par des compositions remarquables, et qui s'est attaché avec un soin digne d'éloge à donner l'impulsion à nos sociétés de chant.

Les sociétés chorales font l'honneur de notre époque. Ce n'est

[1] Dans l'ancien local de l'école de garçons, rue de Notre-Dame, n° 44 actuel, que l'école de musique a quitté, en janvier 1850, pour être installée dans les bâtiments de l'ancienne conciergerie de l'hôtel de ville, rue d'Enghien n° 16, qu'elle occupe aujourd'hui.

[2] Le personnel enseignant est ainsi composé :

Cours.	*Professeurs.*
Solfége et violoncelle	J. Denefve.
Solfége (cours inférieur)	J. Dequesne.*
Chant	Mme Rauïs, née Frédérix.
Piano, flûte et basson	Ch. Malissart.*
Inférieur de violon	Ant. Willame.*
Supérieur de violon	Em. Dongrie.*
Contrebasse	Ch. Merlin.*
Clarinette	O. Bricourt.*
Hautbois	Jules Gauthier.*
Cor	O. Ottelet.*
Cornet à pistons et bugle	Paul Luyckx.
Trombone et tuba.	Jos. Dubois.

Durant l'année scolaire 1866-1867, les cours de solfége ont été fréquentés par 300 garçons et 40 filles.

Voici la liste des anciens élèves de notre école de musique qui ont obtenu des distinctions au Conservatoire royal de Bruxelles :

Concours de 1838.

Louis Riche, *de Mons*. Accessit de la classe de cor (le prix n'ayant pas été décerné).

* Les professeurs dont les noms sont marqués d'un astérisque, sont d'anciens élèves de l'école.

Digitized by Google

pas que le chant en chœur n'ait été cultivé avec la plus grande distinction par nos ancêtres, même en-dehors de la musique d'église. Mais ce qui caractérise nos sociétés chorales modernes, c'est l'immense résultat qu'elles obtiennent, de rendre l'art musical essentiellement populaire.

Après quelques essais de chant choral pour voix d'hommes, sans accompagnement d'instruments, un cercle d'amateurs s'organisa à Mons, le 11 octobre 1841, sous la direction de M. Jules Denefve, et prit la dénomination de *Société Roland de Lattre.* Le 19 décembre suivant, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Mons à Bruxelles, la société eut l'honneur d'exécuter, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, une cantate, œuvre de son habile directeur, auquel elle valut la grande médaille d'or. Cette première exécution fut le prélude d'études de plus en plus actives et sérieuses. Les occasions ne manquèrent pas à la société Roland de Lattre de se produire, et, chaque fois,

Concours de 1862.	Émile Dongrie*, *de Mons.*	Premier prix	de violon.
	Gustave Knugely.	Id.	de violoncelle.
	Arthur Delatour, *de Mons.*	Id.	de cor.
	Augustine Humblet, *ibidem.*	Id.	de solfége.

Voulant consacrer un succès si éclatant, l'Administration communale a décerné à chacun de ces quatre lauréats une médaille en argent aux armes de la ville.

Concours de 1865.	Victor Panneels.	Premier prix de violon.
	Arthur Desmet, *de Mons.*	Id. de violoncelle.
	Stéphanie Bacot, *ibidem.*	2.e prix de chant.
	Augustine Humblet, *ibidem.*	Accessit de *piano accompagné.*
Concours de 1866.	Stéphanie Bacot, *de Mons.*	Premier prix de chant.
	Antoine Proust, *ibid.*	Accessit de clarinette.
Concours de 1867.	Léon HALLEZ, de *Mons.*	Premier prix de violon.
	Édouard Lepoivre, *ibidem.*	Deuxième prix de violon.
	Antoine Proust, *ibid.*	Deuxième prix de clarinette.

* Par résolution du conseil communal, en date du 23 janvier 1863, M. Emile Dongrie a été nommé professeur du cours de violon de notre école, en remplacement de M. Siron, démissionnaire.

Digitized by Google

ses efforts persévérants furent récompensés par les plus sympathiques encouragements. Tantôt elle prenait part à des concours ou à des festivals, tantôt elle en organisait elle-même. Son plus beau triomphe fut au concours de chant d'ensemble ouvert, aux fêtes de septembre de 1847, par la société Méhul, de Bruxelles, sous les auspices du Gouvernement, où elle remporta le premier prix des villes de premier ordre. La société Roland de Lattre fut dissoute à la suite de la fête inaugurale de la statue d'Orlande de Lassus. Elle avait largement contribué à l'érection de ce monument et en avait popularisé l'idée par tous les moyens qui étaient en son pouvoir [1].

La prospérité dont jouit, dès son commencement, la société Roland de Lattre, fut un stimulant pour d'autres sociétés chorales qui s'étaient successivement formées à Mons. Parmi ces sociétés, il en est deux qui se soutiennent dans la haute considération que leurs antécédents leur ont acquise. La première est la *Société royale Lyrique*, fondée le 22 novembre 1845, et la seconde, la *Société royale des Ouvriers Montois*, qui date du 14 octobre 1850[2], époque où un cours de chant d'ensemble pour les ouvriers venait d'être ouvert à l'école de musique, par le concours du directeur et de M. Hippolyte Héro, ex-professeur de l'établissement.

Le goût du chant ne diminue en rien, à Mons, le culte de l'harmonie et de la symphonie. Le 15 avril 1855, il s'y est établi, sous le patronage de l'autorité communale, une *Société pour l'encouragement de la musique*, dans le but « de former une bonne musique d'harmonie, composée exclusivement d'habitants de la ville, » et le 1.er avril 1861, le corps de musique de la garde civique se fusionna dans cette société. Tout récemment, une autre

[1] La société Roland de Lattre a déposé au Musée communal la bannière qui lui avait été offerte, en 1848, par les Dames de Mons, et les 14 médailles qui rehaussent ce superbe trophée.

[2] Voir sur les sociétés de chant d'ensemble qui se sont formées à Mons, depuis 1830 : *Les Sociétés chorales en Belgique*, par Aug. Thys, 2e éd., pp. 84-87.

Digitized by Google

association importante s'est constituée, sous la présidence de notre éminent flûtiste M. Charles Derbaix : c'est le cercle de symphonie dit le *Cercle Fétis*, placé sous l'habile direction d'un amateur de mérite, M. Pierre Laigle, et dont le but est de rassembler tous les éléments que renferme la ville pour faire de la musique sérieuse, et de venir en aide aux artistes-musiciens malheureux ou malades. Voilà, certes, une institution capable de faire espérer d'admirables résultats. En effet, c'est par la réunion des efforts de tous nos instrumentistes qu'il est possible de composer un excellent corps de musique. Il suffit de prendre pour exemple les succès obtenus autrefois par la société philharmonique. Le progrès n'est soutenable que par l'union, et la bonne pensée d'améliorer la position des artistes malheureux ou malades, est on ne peut plus favorable à cette union.

Toute concurrence musicale dans notre ville n'est possible qu'au détriment de l'art. N'a-t-on pas, pour l'émulation, les concours et les festivals? C'est là, me semble-t-il, que nos exécutants doivent sentir combien est vraie notre devise nationale : l'*Union fait la force!*

Les concours, et en particulier les concours de chant, ne sont pas chose nouvelle à Mons. Les sociétés de rhétorique y avaient habitué nos pères, et les concours de chant étaient si bien entrés dans les mœurs populaires que nous en retrouvons un vestige dans ces rondeaux à la suite desquels un prix est décerné à celui qui a débité les meilleures chansons et en plus grand nombre.

Mais les concours d'exécution de musique d'harmonie et de chant choral, tels qu'ils se donnent à présent, sont, ainsi que les festivals, une innovation artistique de notre temps.

On a pu reprocher bien des inconvénients à ces concours, et dire, entre autres, que les communes qui les organisent, sont mues plutôt par l'appât d'un lucre certain pour leurs habitants que par l'amour de l'art lui-même. Il n'en est pas moins vrai que ces luttes musicales, entourées de beaucoup de solennité, excitent toujours un vif intérêt et tendent à faire pénétrer dans les masses la bienfaisante influence du plus délicieux des beaux-arts.

Digitized by Google

Nous en avons des preuves manifestes, chez nous, chaque fois qu'un semblable concours y a lieu. Il est vrai que Mons a le bonheur de se trouver à la tête d'une province où la musique est l'objet d'un culte assidu, et dont les communes importantes tiennent à honneur d'être dignement représentées partout où se donnent des fêtes musicales.

A part les concours d'exécution de musique d'harmonie et de chant d'ensemble, organisés par la ville, à diverses époques, notre Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres a ouvert, à deux reprises, des concours de composition musicale, et elle a eu le plaisir de décerner des palmes à MM. Léon de Burbure, de Termonde; Jules Denefve et Jean-B.te Stevens, nos concitoyens d'adoption [1].

Mons compte aujourd'hui plusieurs compositeurs dont les productions ont été favorablement appréciées. Ce sont : MM. Antoine Willame [2], Philippe Mary (l'excellent organiste), Hippolyte Héro [3]. Je dois une mention spéciale à notre illustre chansonnier M. Antoine Clesse, sans oublier le modeste M. Jean-Baptiste Descamps.

Je finis par l'indication sommaire des institutions musicales qui existent, à ce jour, en notre ville. Ce sont : l'école communale

[1] 7e *anniversaire de la fondation de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, p. 33. — *Mémoires et publ.*, 1re série, t. III, p. LXIV.

M. Jean-B.te Stevens est décédé à Mons, le 6 mai 1865. Il était natif d'Enghien.

M. Jules Denefve est né à Chimay, le 31 octobre 1814. Ses nombreuses compositions lui ont valu mainte récompense. Il a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le 16 décembre 1862.

[2] Ce jeune artiste, plein d'avenir, est auteur de la musique d'un opéra comique : *Les patriotes*, *épisode de* 1830, qui a obtenu sur notre scène un brillant succès, en décembre 1863.

[3] Deux autres de nos compatriotes, qui ont acquis déjà le droit de cité, MM. Alexis Delfosse, de Beaumont, et Philémon Denefve, de Chimay, organiste de Sainte-Waudru, sont auteurs de divers morceaux de musique qui ont été fort bien accueillis des connaisseurs.

Digitized by Google

de musique, la Société des concerts et des redoutes [1], le Cercle Fétis, la Société Philharmonique, la Société royale Lyrique, la Société des Orphéonistes Montois [2], la Société royale des Ouvriers Montois, les Fanfares de l'Union et la Lyre Montoise.

—

Le tableau que je viens d'esquisser, fait voir que notre ville est constamment restée à la hauteur des progrès de l'art musical. Puisse-t-il exciter nos artistes à redoubler d'efforts : *Noblesse oblige!* Puisse-t-il surtout encourager ceux de mes concitoyens qui sont en position de populariser le goût musical, à persévérer dans leur mission civilisatrice : qu'ils ne perdent jamais de vue que la musique est un puissant moyen de perfectionnement moral !

LÉOPOLD DEVILLERS.

---

[1] Une salle de bals et concerts ayant été construite avec beaucoup d'art dans le nouveau théâtre, inauguré le 17 octobre 1843, la Société des concerts et des redoutes y a établi son local et a dès lors abandonné le bâtiment de la rue des Belneux, affecté depuis à l'école primaire dirigée par M. Hoyas.

[2] Depuis la rédaction de cette notice, la Société des Orphéonistes s'est signalée par un succès éclatant. Elle a remporté le premier prix et le prix d'excellence au concours de chant d'ensemble donné par la ville de Landrecies, en juillet 1867.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pour rendre ma notice aussi attrayante que possible, il m'a paru qu'à la suite des souvenirs qu'elle rappelle, il convenait de mettre au jour les dessins des anciens instruments de musique qui existent encore à Mons ou qui s'y trouvent représentés dans des édifices publics. Voici de quoi se compose ce complément iconographique :

Planche I.

Plusieurs vitraux peints de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, datant des années 1512 à 1523, représentent, dans leur partie supérieure, des concerts qu'exécutent des anges chanteurs et instrumentistes.

Notre planche I reproduit les instruments que jouent ces derniers, instruments répétés plusieurs fois sur les vitraux et dont voici les noms :

Instruments a vent :

A. Trompette droite.
B. Cornemuse.
C. Trompette recourbée avec pennon.
D. Cor.
E. Flûte simple.
F. Flûte longue.
G. Trompette.
H. Hautbois.

Instrument a percussion.

J. Tambourin.

Instruments a cordes.

K. Luth.
L. Guitare ou mandoline.
M. Violon à trois cordes.
N. Vièle (ou violon) à quatre cordes
O. Vielle proprement dite.

Digitized by Google

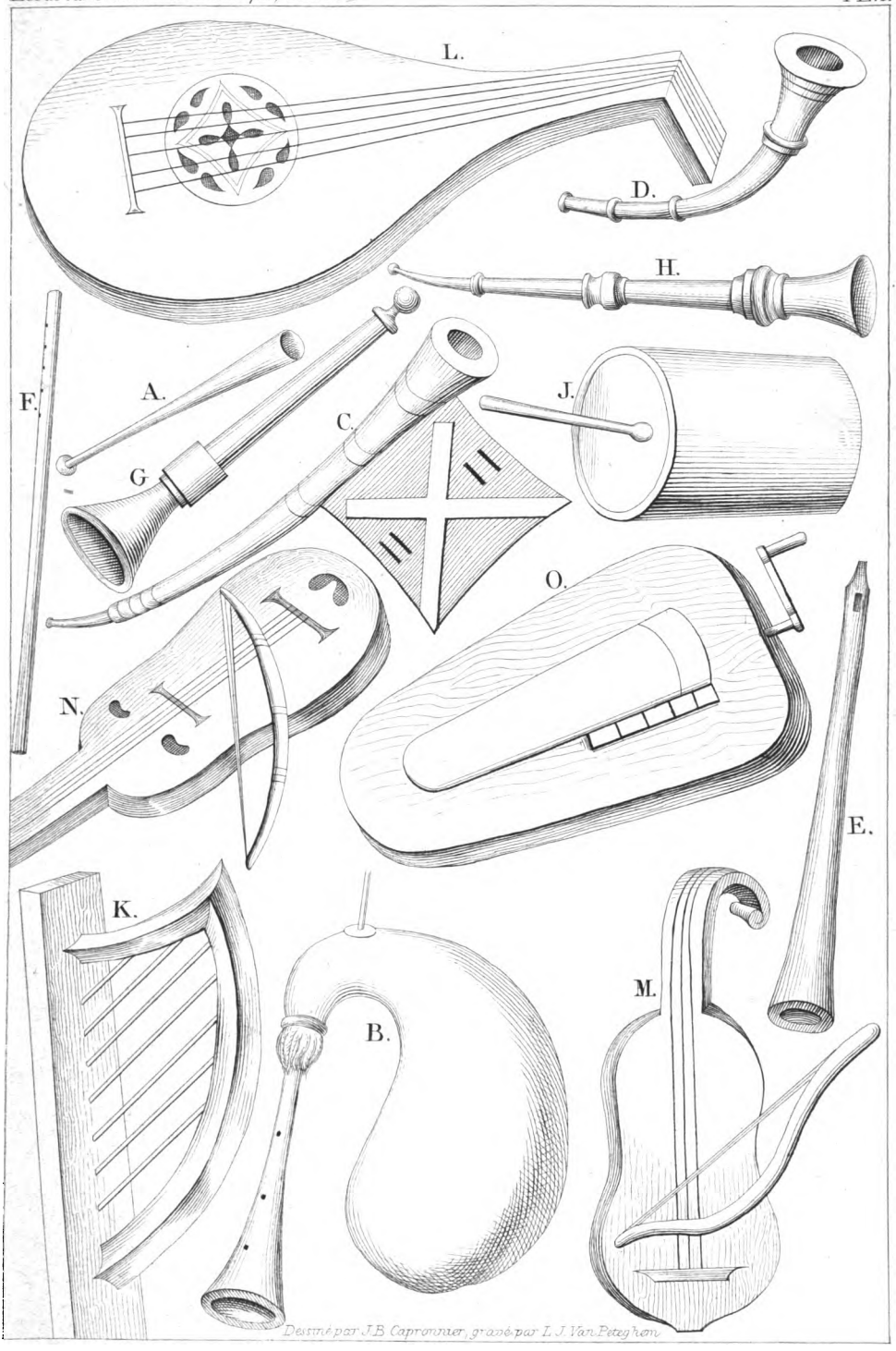

Instruments de musique représentés sur des vitraux de l'église de Sainte-Waudru.
(XVI^e^ siècle.)

Digitized by Google

Digitized by Google

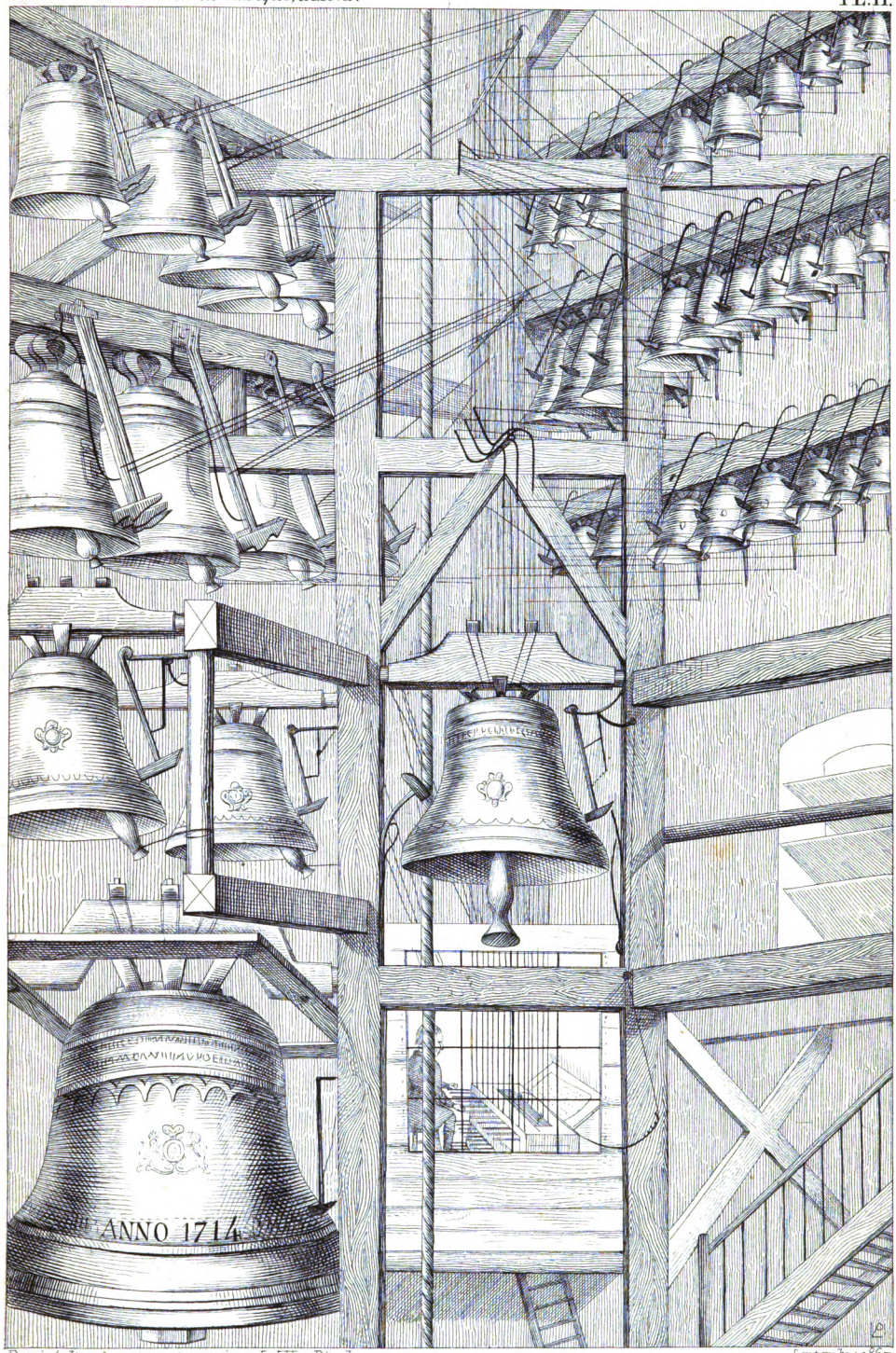

Dessiné d'après nature et gravé par L.J. Van Peteghem. *Septembre 1867.*

Carillon de la tour du château.

Digitized by Google

Digitized by Google

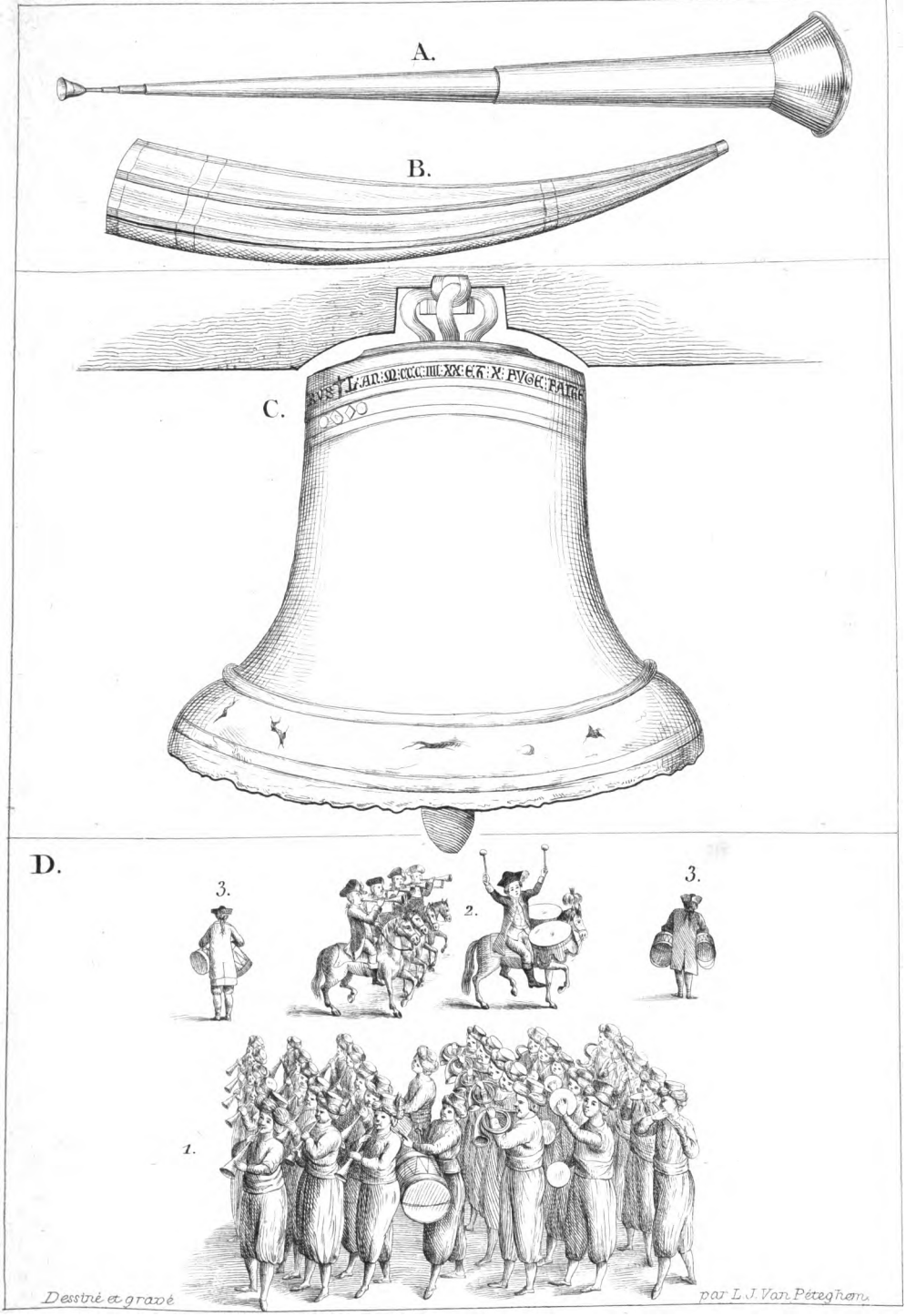

Instruments divers et Musique turque.

Digitized by Google

Digitized by Google

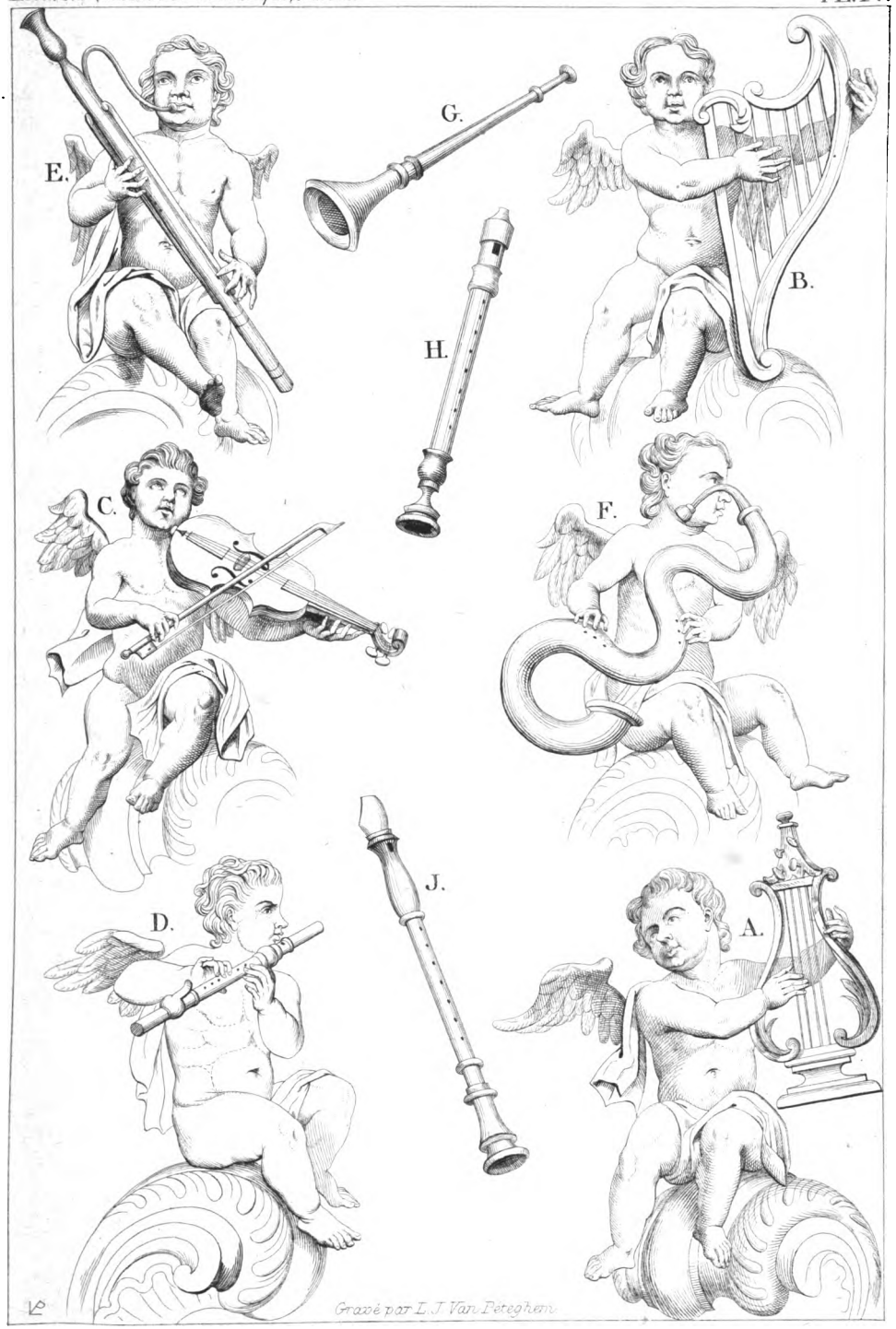

Concert d'anges de la clôture du chœur de Saint-Nicolas-en-Havré. (XVIII^e siècle.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche II.

Cette planche donne la vue du carillon de la tour du château. Dans le bas, à gauche, est la grosse cloche ou bourdon, qui sonne l'heure, et au centre, la cloche-porte ou cloche de retraite, qui sonne la demie. Dans le fond, on remarque la loge du carillonneur : celui-ci est en face du clavier, occupé à exécuter. A peu près dans le centre de la planche, figure une énorme corde supportant le poids du mécanisme, placé immédiatement au-dessus de l'étage des cloches et qui fait mouvoir les marteaux de celles-ci à l'heure, à la demie, au quart et au demi-quart. Ces cloches, non compris le bourdon et la cloche-porte sont au nombre de 37. Les plus fortes sont placées du côté du bourdon. Celui-ci est sonné à pleine volée, lorsque le carillon est joué.

Planche III.

On voit figurer sur cette planche :

A. Trompette du veilleur de nuit ou guet de la tour du Château. Cette trompette est en fer-blanc, à l'exception de son embouchure, qui est en cuivre. Elle a 85 centimètres de longueur.

B. Trompe ou olifant, déposé à la section archéologique du musée de Mons, et qu'on dit avoir appartenu au valeureux *Gilles de Chin* : sa longueur est de 50 centimètres. Les ornements précieux qui s'y trouvaient, en ont été enlevés.

C. Cloche de l'hôtel-de-ville de Mons, qui est la plus ancienne de cette ville. Elle date de 1390, comme l'indique son inscription que nous publions avec ses imperfections : Lan ⁝ M ⁝ CCC ⁝ IIII ⁝ XX ⁝ et ⁝ X ⁝ fuge ⁝ faite ⁝ devan ⁝ noie ⁝ ave ⁝ maria ⁝ grasia ⁝ plena ⁝ dominus ⁝ te ⁝ com ⁝ benedixtatus ⁝ in mulieribus ✠ Sa hauteur est de 90 centimètres.

D. 1. Musique turque, 2. timbalier et trompettes de cavalerie, et 3. tambours d'infanterie des compagnies de patriotes de la ville de Mons, en 1787, d'après une gravure du temps. La musique turque avait alors 32 musiciens exécutants, et un tambour-major, qui a joui d'une certaine célébrité sous le nom de *Comte Tallard*.

Planche IV.

La clôture du chœur de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré est ornée de gracieuses figures d'anges, qui sont posées sur des consoles en bois. Ces anges donnent un concert. Les deux premiers sont placés à l'entrée du chœur : l'un impose silence pour laisser commencer l'exécution ; l'autre bat

Digitized by Google

la mesure avec une page de musique roulée. Les autres sont rangés sur les côtés : deux chantent et tiennent un cahier de musique dans la main droite, et dix accompagnent avec des instruments de musique. Notre planche IV représente :

A. Joueur de lyre.
B. « harpe.
C. « violon.
D. « flûte.
E. « basson.
F. « serpent.
G. Trompette. Deux anges jouent de cet instrument.
H. Flageolet.
J. Clarinette.

Ces statuettes en bois datent du milieu du siècle dernier. (Voy. F. Hachez, *Mémoire sur la paroisse et l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons*, p. 25).

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES DÉCOUVERTES

GÉOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A SPIENNES

en 1867.

MESSIEURS,

La Commission [1] à laquelle vous avez confié l'étude géologique et archéologique des terrains mis à découvert par les travaux du chemin de fer de Mons à Chimay, a l'honneur de vous présenter son rapport. Disons de suite que les résultats scientifiques obtenus dépassent de beaucoup nos espérances. Nous avons acquis des connaissances précises sur la composition et le mode de gisement de notre terrain quaternaire; nous avons la preuve que l'homme a vécu dans les environs de Mons, en même temps que de grandes espèces éteintes d'éléphant et de rhinocéros, lorsque la configuration de la surface différait notablement de ce que nous voyons aujourd'hui, lorsque nos cours d'eau coulaient bien au-dessus de leurs niveaux actuels sur ce qui forme nos plaines qu'ils ont recouvertes de limon et de gravier.

[1] Cette Commission se composait de MM. G. Arnould, Alph. Briart, F. L. Cornet, A. Houzeau de Lehaie, N. L. Michot et A. Wesmael.

Digitized by Google

L'exploration des tranchées du chemin de fer nous a aussi fourni la preuve indiscutable que les nombreux silex taillés, que l'on rencontre aux environs de Spiennes, ont été fabriqués sur les lieux, avec des matériaux extraits dans la localité et à une époque postérieure à tout changement topographique important de nos contrées. Cette époque est donc relativement récente si on la compare à celle où vivait aux mêmes endroits, l'homme contemporain de l'éléphant et du rhinocéros.

Enfin nous avons pu rapporter aux temps historiques l'âge des squelettes humains dont la rencontre, dans une tranchée, a motivé la nomination de notre Commission.

Pour la clarté de l'exposé des faits nous diviserons notre travail en trois chapitres relatifs : 1° A la composition du terrain quaternaire et à l'âge de l'homme relativement au dépôt de ce terrain ; 2° A l'âge des silex ouvrés de Spiennes, et 3° Au cimetière franc de la même localité.

CHAPITRE I.

Composition du terrain quaternaire ; âge de l'homme relativement au dépôt de ce terrain.

Le qualificatif *quaternaire* est employé dans la science pour désigner le terrain qui s'est déposé, postérieurement à la formation tertiaire, à l'époque où nos contrées étaient habitées par une association d'animaux présentant des espèces aujourd'hui éteintes, des espèces encore vivantes mais qui ont émigré avant les temps historiques et la plupart de celles que l'on rencontre de nos jours ou qui n'ont disparu que devant les progrès de la civilisation.

On a la preuve qu'à l'époque quaternaire les animaux dont les noms suivent ont vécu dans l'Europe occidentale :

Digitized by Google

Espèces éteintes : Le mammouth (*Elephas primigenius*), le rhinoceros à narines cloisonnées (*Rhinoceros tichorhinus*), le grand cerf (*Megaloceros hibernicus*), l'ours des cavernes (*Ursus spelæus*), l'hyène des cavernes (*Hyena spelæa*), le tigre des cavernes (*Felis spelæa*), etc.

Espèces émigrées : le renne de Laponie (*Cervus tarandus*), le bœuf musqué (*Bos moschatus*), le lemming de Norwège (*Mus lemmus*), le chamois (*Antilope rupicapra*), le cheval (*Equus caballus*).

Espèces encore vivantes : Tous les animaux sauvages de nos plaines et de nos forêts avec l'ours brun, l'aurochs, le bœuf sauvage, le castor, l'élan, etc. que l'on y rencontrait dans les temps historiques, mais que l'on ne trouve plus aujourd'hui que dans certaines parties de l'Allemagne, de la Pologne, de la Russie, des Alpes et des Pyrenées où la protection des lois et la configuration de la surface les soustraient à la destruction.

Enfin de nombreuses découvertes ont prouvé qu'à l'époque quaternaire l'homme habitait certaines parties de la Belgique, de la France et de l'Angleterre. Les résultats de nos recherches nous permettent d'arriver à la même conclusion pour les environs de Mons.

Le terrain quaternaire possède dans la plus grande partie de l'Europe occidentale des caractères lithologiques et stratigrafiques constants. Il est constitué par des alluvions de limon, de sable et de gravier gisant à des hauteurs variables, qui sont quelquefois très-grandes, au-dessus de l'étiage actuel des rivières. Nous avons trouvé ces caractères aux dépôts que nous avons étudiés dans les deux grands déblais de Mesvin et de Spiennes. La première deces tranchées est ouverte, entre les villages de Mesvin et de Nouvelles, à travers la colline qui sépare le By et la rivière de Nouvelles; elle a 1.000 mètres environ de longueur et une profondeur qui atteint 6 mètres en certains points. La seconde a

Digitized by Google

été creusée au sud-ouest de Spiennes, entre les profonds ravins de la rivière de Nouvelles et de la Trouille, sur une longueur de 620 mètres environ et une profondeur maxima de 13 mètres.

Dans toute la longueur des deux tranchées le terrain quaternaire se montre bien développé. Il repose partout sur une couche, souvent profondément ravinée, de sable vert appartenant à cette partie du terrain tertiaire inférieur à laquelle M. Dumont a donné le nom de *système landenien*. Sa composition, quoiqu'assez variable, présente néanmoins un ensemble constant formé de trois assises principales distinctes, que nous croyons devoir décrire séparément en commençant par l'assise inférieure.

Assise inférieure ou dépôt caillouteux. — L'assise inférieure, que nous désignerons sous le nom de *dépôt caillouteux*, est constituée principalement par de nombreux galets de craie, des débris de silex, du sable et quelques fragments de roches dévoniennes. Les galets de craie qui en quelques points forment toute la masse de l'assise, sont généralement petits, tendres et parfaitement arrondis. On y rencontre quelques fossiles crétacés roulés principalement le *Belemnitella mucronata*, *l'Ananchites ovata* et des débris d'*Inoceramus*.

Les silex sont de même nature minéralogique que ceux de la craie blanche du Hainaut. Ils sont généralement brisés en gros fragments, souvent très-gros et anguleux ; quelques uns ont leurs angles un peu arrondis et enfin d'autres, plus rares, sont parfaitement roulés. Parmi ceux-ci on trouve quelques galets de silex rouge vif à la surface, mais moins rouge à l'intérieur.

Le sable est formé de grains fins de quartz et de glauconie mélangés souvent a de nombreux grains de craie. Il est blanc, gris, jaune, vert ou verdâtre. En quelques endroits il a identiquement l'aspect et la composition du sable landenien sur lequel le dépôt caillouteux repose.

Les fragments de roches dévoniennes sont rares, généralement assez volumineux et à angles un peu arrondis. Ils ont une composition minéralogique identique à celle des assises de grès et de poudingue de l'étage du *poudingue de Burnot* qui se montre à

Digitized by Google

quelques kilomètres des tranchées, au sud près du village d'Asquillies, et au sud-est près de Givry.

Le dépôt caillouteux présente les roches dont nous venons de parler, quelquefois mélangées intimement, mais le plus souvent disposées en nappes ou stratifications irrégulières, non continues, coupées par de nombreux lits obliques auxquels on a donné le nom de *fausses stratifications*. Généralement les gros débris de silex avec quelques galets de craie occupent la partie inférieure ; le sable et des amas de galets de craie la partie supérieure ; mais, en beaucoup de points, ces diverses roches montrent plusieurs alternances sur la même hauteur.

Il est impossible pour les personnes qui ont étudié le dépôt caillouteux des tranchées de Mesvin et de Spiennes, de ne pas en identifier le mode de formation avec celui des graviers qui forment le fond du lit des rivières rapides actuelles. Aussi il est évident pour nous que ce dépôt a été formé dans le lit d'une ancienne rivière par les débris arrachés aux berges encaissantes. Cette rivière devait suivre à peu près la direction des cours d'eau actuels de la localité et sa source n'était pas plus éloignée que ne le sont les sources de ceux-ci. Nous en avons la preuve dans la nature minéralogique des débris qui forment le dépôt caillouteux. Non seulement nous n'y rencontrons aucune roche étrangère au bassin hydrographique de la Haine [1] ; mais même aucune roche étrangère aux bassins secondaires de la Trouille et de la rivière de Nouvelles. Ainsi le phtanite houiller qui abonde dans les dépôts caillouteux quaternaires du bassin proprement dit de la Haine, ne se rencontre ni à Mesvin ni à Spiennes. Ici nous ne trouvons que des débris de roches sur lesquelles coulent encore les rivières actuelles, c'est-à-dire des roches tertiaires landeniennes, des roches crétacées et des roches dévoniennes de l'étage du poudingue de Burnot.

[1] Nous entendons par *bassin hydrographique de la Haine* non seulement le bassin de la Haine proprement dite, mais nous y comprenons les bassins de tous ses affluents.

Digitized by Google

L'absence dans les dépôts caillouteux quaternaires de fragments de roches ne gisant en place que dans un autre bassin hydrographique, a déjà été signalée par plusieurs savants[1]. C'est là un fait d'une grande importance car il prouve que ces dépôts auxquels on a donné les noms de *diluvium*, de *diluvion*, n'ont pas été formés, comme on l'a souvent pensé, par une grande masse d'eau, un déluge, se mouvant rapidement à la surface du sol qu'elle aurait recouvert complètement et raviné, mais bien par des eaux provenant de bassins hydrographiques circonscrits comme le sont les bassins actuels ; c'est-à-dire que ces depôts sont dûs à des causes analogues à celles qui produisent encore de nos jours des dépôts alluviens dans les vallées, sauf, peut-être, que les causes anciennes ont agi avec un peu plus d'intensité, à cause de la différence qui existait probablement entre les climats des périodes quaternaire et moderne.

Quoiqu'il en soit, à l'époque où des cours d'eau, venant du sud ou du sud-est, déposaient les graviers que nous trouvons dans les tranchées de Mesvin et de Spiennes, l'homme habitait les rives de ces rivières, en même temps que le Mammouth et le Rhinoceros tichorhinus. Des ossements de ces deux grandes espèces éteintes ont été rencontrés par nous dans le dépôt caillouteux des tranchées de Mesvin et de Spiennes, principalement dans la première (voyez pl. I fig. 4). Une des principales autorités dans la science de l'étude des animaux quaternaires, M. E. Lartet, a bien voulu examiner et déterminer ces restes de la faune antique qui appartiennent aux espèces suivantes :

Elephas primigenius,
Rhinoceros tichorhinus,
Ursus spelæus,
Felis spelæa,
Megaloceros hibernicus,

[1] D'Archiac, *Histoire du progrès de la géologie*, *tome* 1er, *pages* 155 *à* 164. — Malbos, *Bull. de la Société géologique*, *tome III. page* 631. — Lubbock, *L'homme avant l'histoire*, pages 271 à 294.

Digitized by Google

Bos primigenius,
Equus caballus,
Equus ? (de la taille de l'âne).

Aucun ossement humain n'a été rencontré; mais d'autres objets, impérissables par leur nature même, et qui doivent leur forme à un travail intelligent ont été trouvés dans le dépôt caillouteux. Nous voulons parler de ces ustensiles en pierre auxquels on a donné le nom de *haches*. Nous en avons figuré quelques-unes Pl. III à VI, après les avoir soumises à l'examen de MM. G. de Mortillet et Lartet; ils les ont considérées comme des produits évidents de l'industrie humaine. Or, ces savants sont si haut placés dans la science archéo-géologique qu'aucun doute ne peut exister sur l'exactitude de l'opinion émise par eux relativement aux silex ouvrés de Mesvin.

Ces haches ont été rencontrées : une par M. Zénon Laduron ingénieur de la Compagnie du chemin de fer en construction; elle est représentée Pl. V, fig. 1$^{a\,b}$. Une autre Pl. VI avec un beau couteau fig. 2, Pl. V, par M. Neirynck qui consacre ses loisirs à la recherche de ces antiques monuments du travail de l'homme. Enfin les autres ont été recueillies par nous et, comme les précédentes, toutes dans la tranchée de Mesvin, à la base du dépôt caillouteux, là où il est recouvert par une épaisseur de plusieurs mètres de limon appartenant aux deux assises supérieures du terrain quaternaire. Il ne peut y avoir de doute dans l'esprit de toutes les personnes qui ont étudié le gisement, quant à la contemporanéité, de ces objets et du dépôt caillouteux. Il est évident qu'aucun remaniement postérieur, qu'aucune fouille n'a eu lieu.

Comme forme et comme patine les haches de Mesvin diffèrent notablement de celles que l'on trouve en si grande abondance, dans les environs de Spiennes, à la surface du sol ou dans d'anciennes exploitations souterraines dont nous parlerons plus loin. La forme de la pièce et le mode de la taille ne sont pas les mêmes, et rapprochent les haches de Mesvin de celles que l'on a trouvées aux environs d'Abbeville, dans une position géologique identique,

Digitized by Google

et au sein du même dépôt qui a fourni à M. Boucher de Perthes la fameuse mâchoire humaine dont la découverte a causé tant d'émotion dans la science.

Une énorme différence existe aussi dans la coloration, ou *patine*, entre les haches de Spiennes et celles de Mesvin. Les premières, quand on les rencontre à la surface du sol, ont pris généralement, par l'altération du silex, une teinte blanchâtre caractéristique sur laquelle se montrent des traces ferrugineuses dues, très-probablement, au frottement des instruments aratoires : Les haches de Spiennes que l'on recueille dans les anciens travaux d'exploitation du silex, n'ont pas cette teinte blanchâtre ni ces traces ferrugineuses. Le temps n'en a guère altéré la surface qui a conservé, à peu près, la teinte du silex qui a servi à les fabriquer.

Quant aux silex taillés de Mesvin, quoiqu'ils nous semblent confectionnés, comme ceux de Spiennes, avec le silex de l'assise supérieure de la craie blanche, ils ont acquis une patine roussâtre identique à celle qui couvre beaucoup de fragments de silex du dépôt caillouteux.

Au point de vue de l'histoire de l'humanité il est un point qu'il serait important d'élucider. C'est le nombre de siècles écoulés depuis que les haches de Mesvin ont été enfouies dans le dépôt caillouteux. Jusqu'à ce jour la science ne possède pas de chronomètre exact pour de semblables calculs ; mais l'étude des phénomènes qui se sont produits dans notre pays, postérieurement au dépôt des couches quaternaires, permet de se faire une idée approximative de l'énorme antiquité de la race humaine aux environs de Mons. Si l'on examine la coupe, Pl. I, fig. 1, on verra que la Trouille et la rivière de Nouvelles coulent dans d'étroits ravins à 15 ou 20 mètres en-dessous du niveau du dépôt caillouteux des tranchées. Le fond de ces ravins est rempli par des alluvions modernes dont l'épaisseur, constatée

Digitized by Google

par les sondages et les fouilles pratiquées pour la construction des ponts du chemin de fer, atteint en certains points 10 mètres. La surface de la craie blanche se trouve donc dans les ravins à une profondeur de 25 à 30 mètres en-dessous du dépôt caillouteux des tranchées.

Or, ce dépôt caillouteux a dû, comme les graviers de nos fleuves actuels, s'amasser aux points les plus profonds du lit de l'ancien cours d'eau. Donc, depuis cette époque, il s'est écoulé un laps de temps suffisant pour que les lits de la Trouille et de la rivière de Nouvelles, se soient creusés de 25 à 30 mètres à travers des strates résistantes comme celles que la craie blanche présente en ces points. Le temps du creusement a dû être très considérable et cependant il faut y ajouter celui qu'a exigé le remplissage des ravins sur une hauteur d'environ 10 mètres. On se fera une idée du nombre de siècles qui s'est écoulé, pour opérer ce seul remplissage, si l'on réfléchit que la surface alluviale horizontale qui remplit le fond des ravins de la Trouille et de la rivière de Nouvelles, n'est que le prolongement en amont de la vaste plaine d'alluvion moderne qui s'étend à l'ouest de la ville de Mons jusqu'à l'Escaut.

Or, le peu de changements survenus dans cette plaine depuis les temps historiques nous donne la mesure du temps immense durant lequel l'alluvion qui la forme s'est déposée. Et cependant l'importance de cette période n'est probablement que peu de chose relativement à celle du creusement des ravins dans la craie.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette question de l'antiquité de la race humaine qui, comme nous l'avons dit plus haut, ne peut être évaluée dans l'état actuel de la science. Nous aborderons l'étude des assises supérieures du terrain quaternaire.

Assise moyenne ou de l'Ergeron. — L'assise qui recouvre immédiatement le dépôt caillouteux des tranchées de Mesvin et de Spiennes est constituée principalement par un limon jaunâtre, sableux, faisant effervescence avec les acides. Il est connu dans le

Digitized by Google

pays sous le nom de *terre douce*, d'*ergeron*. Son peu de plasticité le rend impropre à la fabrication des briques, et ce caractère est un des meilleurs pour le distinguer du limon de l'assise supérieure.

Un autre caractère principal de l'ergeron c'est de présenter dans sa masse de nombreux et minces lits de stratification, bien visibles seulement sur les sections verticales fraîches. On ne les aperçoit plus quand les talus ont été exposés aux influences atmosphériques. Quelquefois ces joints de stratification sont dessinés par de minces lits de petits galets de silex et de craie. Cette dernière substance se trouve souvent disséminée en fragments très petits dans toute la masse de l'ergeron qui lui doit probablement la propriété de faire effervescence avec les acides.

On rencontre aussi quelquefois dans l'ergeron des concrétions calcaires grisâtres, ayant depuis la grosseur d'un pois jusqu'à celle d'une noix. Ces concrétions sont disséminées dans la masse ou disposées par lits minces. Elles sont assez dures et ont souvent des vides à l'intérieur [1].

La seconde assise quaternaire des tranchées de Mesvin et de Spiennes repose sur le sable vert landenien ou sur le dépôt caillouteux. Dans le premier cas la surface de contact est souvent profondément ravinée, une mince couche de fragments de silex anguleux avec quelques galets commence l'assise; puis viennent des stratifications irrégulières de sable landenien remanié ayant quelquefois 5 à 6 mètres d'épaisseur; ces couches de sable alternent avec des couches limoneuses et en se chargeant de limon elles passent insensiblement, à leur partie supérieure, au véritable ergeron.

Quand le dépôt caillouteux est en contact avec la seconde assise, si la masse de celle-ci est formée uniquement de limon, la sépa-

[1] Dans une tranchée du chemin de fer de Mons à Chimay ouverte près de Bonne-Espérance, dans le bois du Wauhut, les concrétions calcaires sont si abondantes qu'elles donnent un caractère tout particulier à l'ergeron dont elles forment la plus grande partie.

Digitized by Google

ration est tranchée et la ligne de contact est souvent ondulée. Mais en certains endroits des stratifications irrégulières et alternatives de sable, de limon sableux, de galets de craie et de débris de silex établissent une transition telle entre le dépôt caillouteux et l'ergeron qu'il est impossible de tracer une ligne de démarcation entre les deux assises. (Pl. II, fig. 4).

Nous considérons comme très-importante la constatation du passage insensible de la couche caillouteuse à l'ergeron car nous y voyons la preuve que le dépôt de ces deux assises est dû à une même cause dont l'intensité a été variable. Nous ne voyons dans ces dépôts irrégulièrement stratifiés de limon et de sable, que des alluvions déposées dans les parties tranquilles du lit d'un cours d'eau, comme sont déposées les couches limono-sableuses stratifiées qui recouvrent les graviers sur les berges de nos fleuves actuels, en-dessous du niveau de leur étiage. Nous ne développerons pas ici cette opinion qui a le mérite, pensons-nous, d'expliquer la formation de nos couches quaternaires à l'aide de la seule *théorie des causes actuelles*, sans que l'on ait besoin de recourir à l'intervention de causes violentes dont l'action à certaines époques n'est qu'hypothétique.

La puissance de la seconde assise quaternaire varie dans les tranchées que nous avons étudiées de 1 à 10 mètres. Le maximum d'épaisseur se trouve au milieu de la longueur de la tranchée de Spiennes où, sous une mince couche de limon supérieur, l'ergeron occupe toute la hauteur des talus du déblai, sans que l'on aperçoive le contact avec le dépôt caillouteux ou avec le sable landenien.

Les fossiles sont peu nombreux dans l'assise de l'ergeron. Les portions limono-sableuses à stratifications irrégulières de la partie inférieure nous ont fourni des ossements de *mammouth* et de *Rhinoceros tichorhinus* et un fragment d'une coquille d'*Unio* qui nous semble appartenir à une espèce vivant encore dans nos eaux douces : l'*Unio pictorum*. Dans les parties limoneuses nous avons recueilli quelques coquilles *Succinea oblonga*, *Pupa muscorum*, *Bulimus ventricosus*, et *Helix concinna*. C'est princi-

Digitized by Google

palement dans la couche sablo-limoneuse B^{II} de la tranchée de Mesvin (voyez pl. I fig. 3) que nous avons recueilli ces coquilles qui appartiennent à des espèces vivant encore dans notre pays. Dans la couche B^{IV} nous avons rencontré une molaire de rhinoceros tichorhinus au point *x* et des plaques de molaire d'éléphant au point *y*. Enfin les parties limono-sableuses B^{I} de la tranchée de Spiennes, (voyez pl. I fig. 1 et 2), nous ont fourni de nombreux ossements de mammouth et d'autres espèces quaternaires.

Assise supérieure ou de la terre à briques. — L'assise supérieure du terrain quaternaire, abstraction faite de la couche de terre végétale qui la recouvre, constitue la *terre à briques* des environs de Mons. C'est un limon qui se distingue de l'Ergeron par plus de plasticité, par une coloration jaune rougeâtre plus foncée, par l'absence de calcaire et de stratifications. Il est déplacé par les eaux pluviales avec une extrême facilité, même quand la surface sur laquelle coulent les eaux ne présente qu'une pente insensible. Quoique très-facilement entrainé, l'ergeron peut se maintenir à pic durant plusieurs années dans une excavation, tandis que le limon supérieur s'éboule en peu de temps.

Le limon supérieur possède un caractère stratigraphique très-remarquable. C'est à lui que doit s'appliquer cette expression employée par plusieurs géologues : *il recouvre comme d'un vaste manteau toutes les ondulations du sol.* En effet, nous le voyons reposer sur les sommets et les flancs de nos collines, quand la pente du terrain n'est pas trop grande, et s'étendre jusqu'au fond de nos vallées où il se lie si intimement aux alluvions modernes déposées par les inondations qu'il est souvent impossible de l'en distinguer. Il a d'ailleurs avec ces dépôts la plus grande ressemblance physique.

Le limon supérieur présente des épaisseurs qui varient de quelques centimètres à plusieurs mètres, et recouvre dans nos contrées les couches primaires, crétacées, tertiaires ou les assises inférieures quaternaires. Le plus souvent il repose sur l'ergeron dont il est quelquefois, mais rarement, séparé par une couche mince de silex brisés avec de petits galets ; mais dans la plupart

Digitized by Google

des cas les deux limons sont en contact, il y a passage brusque de l'un à l'autre et la surface de contact est ondulée, quelquefois si profondément ravinée que l'ergeron a été totalement enlevé. Ces ravinements s'observent partout où l'on creuse des tranchées à travers le sol ondulé de nos plaines. On y remarque en effet que la terre à briques acquiert son maximum d'épaisseur sous la ligne synclinale où elle repose souvent sur le terrain sous-jacent sans l'intermédiaire de l'Ergeron, tandis que celui-ci ne se montre que sous la ligne anticlinale. Nous avons là, sans même tenir compte de la différence des caractères minéralogiques, une preuve de l'indépendance de nos deux limons : *l'Ergeron a été raviné et partiellement ou totalement entraîné avant le dépôt de la terre à briques.*

Considérant l'importance de ces ravinements et le gisement du limon supérieur sur les plateaux et sur les versants, quelques personnes ont voulu en attribuer la formation à l'invasion d'une grande masse d'eau chargée de limon, ou qui s'en serait chargée en ravinant l'ergeron et les autres dépôts. Ce limon se serait ensuite déposé rapidement, en une seule couche, à la surface de nos contrées. Ainsi s'expliquerait l'absence de stratification dans la terre à briques.

Quant à nous, nous sommes d'avis que l'on peut, sans recourir à des hypothèses aussi hardies, arriver à expliquer, par l'action de causes qui agissent encore de nos jours, la formation de notre limon supérieur. Ces causes sont lentes, mais si l'on multiplie leur quantité d'action par le temps, les résultats qu'elles produisent peuvent être énormes. Elles tendent constamment à niveler la surface des terres et leur action est surtout manifeste si cette surface est formée de limon ou de sable meuble. Parmi ces causes la principale est l'action des eaux pluviales.

Quiconque a observé la surface de nos plaines et les flancs de nos collines après une abondante pluie, a dû être frappé de la facilité et de la rapidité avec laquelle l'eau creuse dans le sol de profondes rigoles. Malgré l'action conservatrice de l'homme, de véritables ravins ont quelquefois été creusés en quelques heures

Digitized by Google

dans les couches de limon ; et aux endroits où le passage fréquent des hommes et des animaux a durant longtemps empêché la végétation de couvrir le sol, les eaux pluviales ont enlevé les couches quaternaires jusqu'aux terrains sous-jacents, et creusé ainsi de longues et profondes tranchées. C'est à cette cause que l'on doit attribuer le creusement de ces chemins encaissés qui sillonnent nos campagnes. Quand le creusement d'une tranchée est dû au travail de l'homme, il existe toujours un remblai correspondant; mais, s'il a pour cause l'action érosive des eaux, les matières enlevées sont dispersées, ce qui est le cas de nos chemins creux.

Le phénomène de dénudation des hauteurs est suivi immédiatement d'un phénomène de reproduction. Le limon enlevé est entraîné en partie dans les cours d'eau, et, si ceux-ci inondent leurs rives, il se dépose en nappe horizontale sur le fond des vallées. Une autre partie se rassemble dans les plis du sol. Chaque couche mince de limon ainsi déposée, soit sur le fond des vallées, soit dans les déclivités de la surface, est soumise aux influences des phénomènes atmosphériques et de la végétation qui la mélangent aux couches précédemment déposées, de sorte que l'on ne peut observer dans ces dépôts aucune stratification [1]. Si le limon entraîné est de l'ergeron jaune calcareux le contact de l'oxigène de l'air suroxide le fer qu'il renferme et donne à la masse une coloration rougeâtre, tandis que l'acide carbonique des eaux et l'action chimique des plantes en enlève le carbonate de chaux.

Nous possédons des preuves nombreuses de l'importance de l'entraînement du limon dans nos contrées. En creusant le sol pour les fondations d'un bâtiment de puits de mines à Bascoup, l'un de nous a rencontré dans une déclivité, à $1^{m}50$ de la surface, plusieurs briques romaines et l'emplacement d'un ancien foyer en-dessous d'une couche de terre à briques. Un autre fait très-remarquable a été observé par nous dans la tranchée de Mesvin. En un

[1] D'après sir Ch. Lyell le limon du Nil, qui est une alluvion d'inondation, n'est pas stratifié. (*Ancienneté de l'homme*).

Digitized by Google

point où le dépôt caillouteux est recouvert par 1m 60 de limon supérieur nous avons rencontré à 1m 30 de la surface, c'est-à-dire à 0m 30 seulement au-dessus du dépôt caillouteux, l'emplacement d'un ancien foyer avec des braises et des fragments de poterie grossière. Malgré la plus grande attention nous n'avons pu constater aucune différence entre le limon qui supportait le foyer et celui dont il était recouvert. Tous deux sont identiques à notre limon supérieur.

L'endroit où le foyer de Mesvin a été rencontré se trouve au point culminant d'une section de la colline par un plan dirigé de l'est à l'ouest. Le limon qui recouvre les braises ne peut donc provenir ni du levant, ni du couchant; mais au sud de la tranchée la colline s'élève en pente douce jusqu'en face du village de Nouvelles. Ce limon supérieur a donc pu être entraîné du sommet de la colline.

Le fond des ravins où coulent la rivière de Nouvelles et la Trouille, ainsi que le fond de la large vallée de la Haine entre les collines tertiaires de Mons et l'Escaut, est rempli par une alluvion moderne épaisse qui forme une plaine dont la surface est d'une horizontalité presque parfaite et élevée de quelques pieds seulement au-dessus de l'étiage. Cette alluvion, que nous avons eu l'occasion d'étudier en différents points, est formée à sa partie inférieure de sable pur ou limoneux, stratifié, renfermant souvent des coquilles, et à sa partie supérieure de terre à briques identique d'aspect à notre limon supérieur. En quelques endroits, principalement en aval de Mons, une couche de tourbe est intercalée entre ces deux dépôts, et en d'autres il y a absence de la terre à briques ; la surface de la plaine est alors formée par la tourbe.

Voici une coupe que nous avons pu observer lors de la construction du laminoir de Jemappes :

Terre végétale	0,40
Terre à briques	1,60
Tourbe	1,10

Digitized by Google

Sable gris, stratifié, avec coquilles d'Unio, de Planorbes, de Lymnées, de Succinées et d'Helix	1,20
Total	4m30

Le tout repose sur la craie blanche.

L'interprétation des phénomènes auxquels ces dépôts doivent leur formation nous semble facile. Lorsque la Haine a commencé à couler à l'étiage actuel elle a déposé, en-dessous du niveau de ses eaux, le sable stratifié avec coquilles qui recouvre la craie. Un changement s'est produit dans la direction du cours de la rivière et un marais où s'est formée la tourbe, a occupé l'ancien lit dont la profondeur avait diminué par le dépôt du sable. La tourbe peu à peu a rempli le marais jusqu'au niveau ordinaire des eaux, puis la surface n'a plus été envahie que par les inondations périodiques qui y ont déposé 2m de limon entraîné des hauteurs qui bornent la vallée de la Haine et de ses affluents.

Tous ces faits prouvent avec quelle importance le transport de limon s'est opéré dans notre pays depuis le dépôt des couches quaternaires de Mesvin et de Spiennes. On peut dire qu'il n'est peut être pas un seul point de la surface de nos collines et de nos plaines où l'on soit assuré de rencontrer du limon supérieur à l'endroit même où il a été déposé, sur les alluvions stratifiées des rivières quaternaires, par les inondations périodiques de ces cours d'eau, à moins que ce point ne soit un sommet isolé, non dominé par d'autres auxquels il se relierait par une pente continue. Or, souvent les points de la surface du bassin hydrographique de la Haine qui sont dans cette position, ne sont recouverts ni par l'ergeron, ni par la terre à briques, tandis que, dans le voisinage, des endroits plus élevés mais dominés, en présentent de grandes épaisseurs. Dans ce cas la dénudation du sommet ne s'est-elle pas opérée par l'action des eaux pluviales, qui ont entraîné les limons quaternaires sur les pentes où ils se sont accumulés et transformés en terre à briques? En effet les plus grandes épaisseurs de limon supérieur se trouvent toujours

Digitized by Google

au pied de nos collines dont les flancs et le sommet ne sont pas recouverts par des couches quaternaires.

CHAPITRE II.

1° Age des silex ouvrés de Spiennes.

Les environs de Spiennes sont depuis longtemps connus pour le grand nombre d'ustensiles de *l'âge de la pierre* qu'on y rencontre ordinairement à la surface du sol, dans les champs cultivés. C'est principalement au sud du village, sur les plateaux à l'est et à l'ouest de la Trouille qu'abondent les haches ébauchées, les couteaux et les éclats de toutes espèces. Ils sont si nombreux sur le plateau de la rive droite qu'il en a reçu le nom de *camp à cayaux.*

L'âge des silex ouvrés de Spiennes a donné lieu à plusieurs discussions scientifiques qui, dans ces derniers temps, ont assez vivement ému le monde savant. En effet, les dernières publications faites sur ce sujet ne tendent à rien moins qu'à reporter à une époque antérieure au dépôt des couches quaternaires de la localité, la fabrication de ces ustensiles.

Un membre très regretté de notre Société, feu Albert Toilliez, avait, comme on sait, réuni un grand nombre de silex ouvrés, provenant principalement de Spiennes, et il en avait fait une étude particulière au double point de vue de la forme et du gisement.

Dans une lettre écrite à M. le professeur de Koninck en 1860, au sujet des silex de Spiennes, lettre reproduite dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*[1] M. Toilliez déclare *avoir positivement reconnu la superposition, sur le limon hesbayen, du lit superficiel de cailloux mêlés de silex travaillés*, et il ajoute que : « ce lit est donc bien différent du dépôt caillouteux « inférieur du limon, qui contient des restes de Rhinoceros et

[1] 2.e série, tome x, page 513.

Digitized by Google

« d'Elephas. Pour moi ce lit superficiel, quoiqu'il couvre sur « deux collines environ une cinquantaine d'hectares, d'une ma- « nière plus ou moins complète, n'est que l'emplacement d'un « immense atelier de fabrication de haches de silex, celui-ci « étant très-abondant dans le voisinage. »

Dans les derniers jours de sa vie M. Toilliez avait conservé la même opinion qu'en 1860. Non seulement il considérait les silex ouvrés de Spiennes comme postérieurs au limon et comme se trouvant sur l'emplacement d'un ancien atelier de fabrication, mais il a déclaré à plusieurs d'entre nous qu'il avait connaissance de l'existence d'anciennes exploitations ouvertes dans la craie blanche, aux environs de Spiennes, par l'homme de l'âge de la pierre qui y cherchait la matière première de sa fabrication [1].

Malgré l'opinion si positive de M. Toilliez un géologue belge, M. Malaise, professeur à l'Institut supérieur d'agriculture de Gembloux, après avoir étudié les environs de Spiennes et y avoir pratiqué quelques fouilles, est venu déclarer dans une note insérée au commencement de l'année 1866 dans le bulletin de l'Académie royale de Belgique [2], c'est-à-dire dans la publication scientifique la plus importante de notre pays, que les silex ouvrés de Spiennes ont été fabriqués antérieurement au dépôt du limon, et qu'on les rencontre en place dans la couche caillouteuse inférieure à celui-ci. Suivant M. Malaise les spécimens si nombreux qui couvrent les champs, ne se trouvent que là ou le limon n'a que peu ou point d'épaisseur, ce qui a permis aux instruments aratoires de les amener à la surface.

Nous n'avons pas l'intention de nier que M. Malaise a pu rencontrer un ou plusieurs silex taillés dans le dépôt caillouteux quaternaire de Spiennes, puisque nous mêmes en avons rencontré

[1] En 1842 des travaux ouverts pour l'extraction du silex destiné aux faïenceries, avaient déjà rencontré plusieurs galeries anciennes où l'on avait recueilli une grande quantité de fragments de bois de cerf et un morceau de bois d'élan.

[2] 2me série, tome XXI. page 154.

Digitized by Google

d'assez nombreux exemplaires, dans la même position géologique, non loin de là dans la tranchée de Mesvin. Mais, en concluant de cette trouvaille que les nombreux ustensiles en silex de Spiennes sont antérieurs au limon quaternaire, M. Malaise s'est trop avancé comme le prouvent les découvertes dont nous allons parler, découvertes qui sont venues confirmer d'une manière éclatante les vues de M. Toilliez.

Les silex ouvrés que l'on rencontre à la surface du sol, sur le plateau de la rive gauche de la Trouille, sont surtout abondants dans la partie orientale où ils forment une bande de 150 à 200 mètres de largeur à partir du bord du ravin. Cette bande s'étend en longueur, parallèlement au ravin, depuis les premières maisons du village jusqu'au de là de la tranchée de Spiennes qui la coupe perpendiculairement. Les silex taillés et les éclats forment, avec des détritus de toute espèce, une couche superficielle qui se montre en haut des talus de la tranchée même, où ils présentent une épaisseur de limon de 4 à 6 mètres. On peut déjà conclure de ce fait, contrairement aux idées de M. Malaise, que l'on rencontre, dans les environs de Spiennes, des silex taillés ailleurs qu'aux points où les couches quaternaires ont peu d'épaisseur.

La craie blanche, avec silex en rognons disposés en bancs ou irrégulièrement disséminés dans la masse, se montre dans la tranchée sur une longueur d'environ 200 mètres. Vers l'extrémité orientale elle n'est recouverte que par une épaisseur irrégulière, quelquefois assez grande, de terrain bouleversé, remanié évidemment par l'homme, et constitué par du limon, du sable, des blocs de craie, des rognons et des fragments de silex avec de nombreuses pièces taillées, des instruments en os et en bois de cerf, des ossements d'animaux, des braises et des fragments de poterie grossière fabriquée à la main.

A 40 mètres de l'extrémité de la tranchée le sable vert landenien, puis le dépôt caillouteux à ossements de Mammouth, l'ergeron et la terre à briques commencent à se montrer au-dessus de la craie, mais en plusieurs points ces couches ont été enlevées

Digitized by Google

et les vides ont été remplis par des débris de toute espèce, de même composition que le terrain remanié dont nous venons de parler. Ces points correspondent souvent à des excavations creusées dans la craie blanche et qui sont remplies, totalement ou en partie, de débris de craie et d'éclats de silex. Nous donnons, Pl. 2, fig. 2 et 3, les dessins des deux excavations les plus intéressantes que nous avons observées, dessins pour l'explication desquels nous renvoyons aux légendes des planches. Nous dirons seulement ici quelques mots de l'excavation fig. 2. Au fond d'un grand entonnoir produit par l'enlèvement des couches quaternaires et du sable landenien, se trouvait un lit incliné, formé de limon noir mélangé à du charbon de bois. Nous y avons rencontré deux couteaux, un grattoir et une hachette en silex, une machoire et des fragments de bois de cerf un crâne de lapin ou de lièvre, un crâne de jeune sanglier, divers autres ossements à moitié calcinés et un grand fragment de poterie grossière fabriquée à la main et très peu cuite. La pâte qui a servi à fabriquer ce vase est mélangée à une grande quantité de petits fragments de silex.

Evidemment tous ces objets sont des *déchets de cuisine*, et leur position en couche inclinée, comme le talus d'un remblai, nous fait croire qu'ils ont été jetés au fond du trou qui a ensuite été rempli avec des blocs de craie, des rognons et des éclats de silex renfermant plusieurs pièces taillées, du limon et du sable landenien.

A l'ouest des endroits où nous avons dessiné les deux coupes dont nous venons de parler des excavations continuent à se montrer dans la craie blanche, et toutes sont sensiblement au même niveau. Elles constituent des galeries dirigées dans le sens de la direction des bancs de silex, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est, obliquement à la tranchée. Ces galeries ont des sections très-irrégulières variant en hauteur de $0^m,50$ à $2^m,00$ et en largeur de $1^m,00$ à $2^m,50$. Elles sont obstruées par de nombreux éboulements qui se sont quelquefois propagés à travers la craie jusqu'au sable landenien ; mais le plus souvent elles ont été remblayées de main

Digitized by Google

d'homme avec des déblais provenant probablement du creusement d'autres galeries.

Dans cette partie de la tranchée la craie blanche est recouverte par 6 à 10 mètres de couches tertiaire et quaternaires. Cette épaisseur étant trop considérable pour être déblayée, l'ancien mineur a atteint la craie par des puits qui ont traversé le limon supérieur, l'ergeron, le dépôt caillouteux et le sable landenien. Ces puits sont verticaux, étroits, à section circulaire de $0^m,60$ à $0^m,80$ de diamètre. Ils sont souvent légèrement élargis en entonnoir vers la surface, dans le limon supérieur, et à leur base dans la craie. Tous sont remblayés complètement jusqu'au niveau du sol, la plupart avec des blocs de craie à la partie inférieure et d'éclats de silex plus haut ; quelques uns sont complètement remplis de limon.

Plus de vingt-cinq de ces puits ont été rencontrés par la tranchée, quelquefois très-près les uns des autres. Plusieurs semblent placés sur la même ligne droite sans que nous puissions dire cependant si cette disposition est due au hasard, ou si le mineur l'a adoptée dans le but de se guider plus facilement dans la direction à donner à ses galeries.

Nous donnons, pl. I, fig. 2, une coupe longitudinale de la partie de la tranchée de Spiennes où les excavations ont été rencontrées. Nous n'y avons fait figurer que les puits et les excavations que le travail de déblaiement a permis de voir à la fois. Huit de ces puits se trouvaient sur la même ligne droite et ont été tracés en trait plein. Les puits figurés en pointillé étaient placés en arrière ou en avant du plan de coupe, mais tous communiquaient, par la partie inférieure, avec les galeries dont on voit les sections transversales obliques sur le dessin.

La fig. 1, pl. 2, est une coupe dressée suivant un plan oblique à la tranchée et parallèle à la direction d'une des galeries dont on peut voir ainsi le développement qui était peu considérable. Cette galerie, comme la plupart des autres qu'on a rencontrées, suivait la direction d'un banc de silex et a servi évidemment à l'exploiter.

Digitized by Google

Plusieurs d'entre nous ont suivi avec assiduité les travaux de la tranchée et s'y sont procuré une énorme quantité, plusieurs centaines, de silex taillés. Quelques pièces sont bien travaillées, quoique non polies, mais la plupart ne sont qu'ébauchées. Elles ont été recueillies les unes dans le terrain remanié dont nous avons parlé, les autres dans les puits et une très-grande quantité sous les éboulements ou dans les remblais des galeries. Toutes sont identiques comme dimension, comme forme et comme mode de taille, à celles que lon trouve si abondamment dans les environs, et que l'on rencontrait, avant l'ouverture de la tranchée, sur l'emplacement même qu'elle occupe. Elles n'en diffèrent que par la *patine*. Les haches que l'on recueille dans les champs de Spiennes, ainsi que les éclats de silex qui les accompagnent, ont acquis sous l'influence de l'air, de la pluie et du soleil, une patine blanche qui pénètre jusqu'à un millimètre et plus de la surface. Presque toutes portent des traces d'un rouge-jaunâtre dues à l'oxidation du fer qu'y a laissé le frottement des instruments d'agriculture.

Les haches et autres pièces en silex rencontrées dans les terrains remaniés de la tranchée, au-dessus de la craie, ont souvent une légère patine grisâtre; mais elles sont toujours exemptes de traces ferrugineuses. Quant aux pièces provenant des puits et des galeries elles ont toutes conservé, à peu de choses près, la teinte du silex, quoiqu'il y ait cependant une différence très-sensible entre la surface de ces haches et les cassures fraîches d'un fragment de silex.

La nature minéralogique de la roche, qui a servi à fabriquer les instruments rencontrés dans les anciens travaux d'exploitation, est, de même que pour ceux de la surface, identique à celle du silex gris ou gris brunâtre qui se trouve si abondamment, en rognons disséminés ou en bancs, dans la craie de la tranchée. Cette craie appartient à l'assise supérieure de l'étage de la craie blanche du Hainaut et n'est connue, dans notre province, qu'aux environs de Spiennes, Nouvelles et Ciply. Le silex qu'elle renferme est bien différent par sa teinte, par son mode de cassure et par

Digitized by Google

la grosseur que ses rognons présentent, du silex noir des assises inférieures de la craie blanche.

L'exactitude de l'opinion émise par feu Albert Toilliez, dans sa lettre à M. de Koninck, nous paraît donc tellement démontrée maintenant qu'aucune discussion n'est plus possible sur cette question. Les champs de Spiennes occupent l'emplacement d'un ancien atelier de fabrication d'ustensiles en silex ; la matière première a été extraite et taillée dans la localité, à une époque postérieure au dépôt des couches quaternaires, époque très-éloignée de la nôtre, sans aucun doute, mais dont l'antiquité n'est rien en comparaison de celle des temps où vivait dans nos contrées, avec le mammouth et le rhinocéros, l'homme qui a fabriqué les instruments en pierre du dépôt caillouteux de Mesvin.

2° Restes de la période néolytique à Spiennes.

Les galeries pratiquées pour se procurer le silex nécessaire aux faïenceries rencontrent souvent les travaux d'extraction décrits au chapitre précédent. Nous avons pu les observer sur la rive gauche de la Trouille à 300 ms environ au Nord de la tranchée du chemin de fer, dans une exploitation actuellement en activité. Les galeries et les puits que nous avons examinés pénétraient à 11 ms de profondeur, traversant 7 à 8 mètres de craie avant d'atteindre les bancs de silex.

Sur la rive droite de la rivière, en 1842, on a recoupé d'anciennes galeries. Partout ces travaux offrent le même aspect et l'on y retrouve des débris nombreux de bois de cerf et des outils de pierre. Ils paraissent donc appartenir à la même époque. La plupart des puits dont on peut reconnaître la position dans les saisons

Digitized by Google

très-sèches à l'aspect des récoltes qui se flétrissent au-dessus de leur orifice, sont probablement aussi anciens.

Selon toute probabilité les anciennes galeries s'étendent sous tout l'espace qui sépare les différents points où nous avons constaté leur existence. Occupant deux bandes parallèles à la rivière sur environ 400 et 600 ms de longueur et sur une largeur qui varie de 100 à 300 ms. C'est-à-dire sous 20 à 25 hectares.

L'importance et la régularité de ces travaux, les connaissances et la pratique spéciales qu'ils exigent, indiquent suffisamment qu'ils sont l'œuvre d'une population sédentaire. On ne peut supposer que des peuplades nomades, venues en temps divers de contrées éloignées dans le but de rechercher le silex dont elles avaient besoin, les aient exécutés.

Ces travaux remontent-ils bien à l'âge de la pierre? Ne sont-ils pas plus récents?

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à cette question. L'identité des silex taillés que l'on y trouve avec ceux de la surface, et avec ceux que l'on recueille partout où l'homme habitait à l'âge de la pierre polie, l'absence complète de tout objet de métal, la nature de la poterie suffisent pour lever tous les doutes à cet égard.

L'atelier de Spiennes est un des plus considérables que l'on connaisse; il peut rivaliser avec celui de Pressigny-le-Grand, dans le département d'Indre et Loire. Dans cette dernière localité le silex mis en œuvre est brun jaunâtre d'un aspect cireux, il provient de l'étage Turonien de la formation crétacée et sans doute de la couche à *Ammonites peramplus*[1]. Il est donc facile à distinguer de celui de Spiennes. Comme on devait bien le penser la plupart des outils que l'on recueille dans les nombreuses stations de la pierre des environs de Mons ont été frabriqués à Spiennes ou du moins avec du silex qui en provient. Nous avons pu en examiner un asez grand nombre trouvés à Baudour, Ghlin,

[1] John Evans. *On the Worked flints of Pressigny-le-Grand.* London, 1867.

Digitized by Google

Nimy, Obourg, St-Symphorien, St-Vaast, Hyon, Cuesmes, Mons, etc. Un seul, une magnifique dague de 0m255 de long vient probablement de Pressigny. Elle a été trouvée en 1864, à Spiennes, à la surface du sol et ferait supposer que certaines relations s'étaient établies entre ces deux grands ateliers.

Si l'on cherchait à se rendre compte du nombre de silex taillés qui sont sortis de l'atelier de Spiennes par la quantité de pierre qu'on y a extraite et par l'abondance des éclats qui recouvrent le sol, parfois sur une épaisseur assez considérable, on arriverait à un chiffre de plusieurs millions. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la plupart des haches de pierre trouvées dans les Flandres ou dans l'Ardenne en proviennent.

Comme le silex ne se taille bien que pendant peu de temps après sa sortie de la carrière, ce que l'on attribue à la présence d'une certaine humidité qu'il perd par son séjour à l'air, les outils étaient confectionnés sur place ou à peu de distance et probablement par des habitants de Spiennes même, qu'une longue pratique avait rendus très-habiles à ce genre de travail. Malgré cette habileté un léger défaut dans la pierre, un coup mal assuré suffisait pour que l'outil fut irrévocablement gâté. C'est pour cela que nous trouvons à Spiennes un si grand nombre d'ébauches, tant d'outils grossiers, autour des exploitations, dans les galeries et les puits remblayés ; tandis que les outils finis, les haches polies y sont très-rares[1], beaucoup plus rares même qu'à la station du Bois de Mons ou Mont-Panisel, colline distante d'une demi-lieue. Ce fait avait porté quelques personnes à supposer qu'il y avait eu là un véritable atelier où les haches dégrossies à Spiennes étaient polies. Mais après avoir examiné attentivement la disposition des lieux, et réuni un certain nombre d'outils divers provenant de cette colline nous sommes plutôt portés à considérer les restes que l'on y trouve comme ceux d'un ancien lieu d'habitation.

[1] Plusieurs fragments de haches polies ont été rencontrés par nous à la surface du sol aux environs de Spiennes, mais nous n'en possédons de cette localité qu'une seule complète et bien polie. Elle est figurée Pl. VII, fig. 2.

Digitized by Google

Nous pensons donc que les silex de Spiennes étaient livrés au commerce sans être polis, et que l'opération longue[1] mais facile du polissage était exécutée par l'acquéreur, que c'était un luxe individuel.

Le dégrossissage était une opération moins longue mais qui exigeait bien plus d'adresse et d'habitude ; il était obtenu par des coups successifs enlevant des éclats de plus en plus petits à mesure que l'outil se rapprochait de la forme désirée.

C'était au moyen de morceaux de silex ou de grès dur que l'on opérait. On trouve des blocs qui ont servi de marteaux ; on retrouve aussi des instruments en bois de cerf que nous pensons avoir servi au même usage.

Nous diviserons en six catégories les objets appartenant à l'âge de pierre que nous avons recueillis sur le sol ou dans des travaux anciens.

I. Silex ouvrés.

C'est par milliers, ou comme le disait feu Mr Toilliez, par charretées que l'on peut se procurer à Spiennes, les outils en silex. Ils se rapportent à un petit nombre de types dont nous avons figuré les principaux Pl. VII et suivantes.

L'examen d'un grand nombre de ces ébauches permet de reconnaître les procédés employés pour les fabriquer. Le silex était choisi avec soin. Les outils de certaines catégories sont à l'exception des petits échantillons, taillés dans des rognons de silex dont la forme naturelle se rapprochait de celle qu'on voulait obtenir.

[1] Un de nos amis ayant essayé de polir une hache de Spiennes sur une meule tournée par un aide y a employé 51 heures. Le temps nécessaire au polissage sur meule dormante par frottement longitudinal, comme il était exécuté dans nos environs, peut donc être estimé de 10 à 15 journées de travail.

Digitized by Google

D'autres au contraire étaient façonnés dans des éclats enlevés à des masses plus considérables.

On retrouve à Spiennes, tant à la surface que dans les anciens travaux, un grand nombre de ces *blocs-matrices* où la trace des longs éclats qu'on en a fait sauter, est fort facile à reconnaître. Ces nucléi offrent la plus grande ressemblance avec ceux de Pressigny. Avant d'en enlever des lames longues et minces qui atteignaient parfois 20 centimètres de longueur ils étaient façonnés avec soin dans du silex de choix. On donnait aux blocs la forme d'une nacelle; beaucoup de ceux que nous retrouvons souvent brisés, montrent une carène à angle droit opposée aux longs sillons que les éclats y ont laissés. Les *blocs-matrices* de forme pyramidale et de petite dimension (10 c^ms^ au plus) sont plus communs à la surface que dans les anciens travaux.

Quoique les environs de Spiennes offrent des bancs continus de silex nous n'y avons pas trouvé d'outils faits avec du silex en plaque comme il en existe en Danemarck.

II. Outils en pierres diverses.

Quelques morceaux de grès dévonien, vieux grès rouge apporté sans doute de Givry ou d'Asquillies, localités situées à peu de distance de Spiennes, portent de nombreuses traces de coups. L'un de ces morceaux poli sur une face parait un débris de pierre de meule. Une meule entière en grès tendre tertiaire comme l'étage des sables landeniens en contient à Maurage et à Bray, a été rencontrée dans du terrain remanié. Enfin il n'est pas rare de trouver de menus fragments de grès paniselien à la surface du sol.

Digitized by Google

III. Bois de Cerf.

Depuis une 30e d'années les collectionneurs ont pu réunir une énorme quantité de fragments de bois de cerf. Un grand nombre de ces morceaux portent des traces de travail, quelques uns des traces de feu, enfin d'autres sont de véritables outils qui ont évidemment servi. Ce sont des marteaux comme il est facile de s'en assurer en examinant la fig. 3 Pl. XII. La couronne du bois faisait l'office de tête et l'andouiller inférieur celui de manche. On les trouve tant dans les galeries que dans les puits remblayés au milieu des éclats de silex. Il y a de ces marteaux dont la tête est profondément usée. Si l'on réflechit à la solidité du bois de cerf on aura de suite la conviction que ces marteaux ont servi a frapper une substance très résistante. Or l'un de ces outils (nous en avons réuni une vingtaine) porte un petit éclat de silex solidement enchassé dans sa masse. Ce fait rapproché du nombre de ces outils et de la position où on les rencontre nous fait penser qu'ils servaient à la taille et peut-être à l'exploitation même du silex.

Pour travailler le bois de cerf et le couper à la longueur nécessaire on faisait une entaille circulaire jusqu'à la partie médullaire puis le morceau était brisé. Cette entaille était pratiquée tantôt au moyen d'un outil tranchant (hache ou couteau ?), tantôt au moyen d'une espèce de scie.

C'est aussi au moyen d'un outil agissant comme une scie, qu'ont été tracés les longs sillons (30 cms) que porte un de nos échantillons, et qui paraissent avoir eu pour but de partager la perche d'un fort bois de cerf en lame longues et étroites, comme celles dont les habitants des cités lacustres de la Suisse faisaient des dards et des harpons.

Une seule gaîne ou manche d'outil en bois de cerf a été trouvée; elle ressemble à celles qu'a figurées M. P. Gervais dans ses *nouvelles recherches de Zoologie et Paléontologie générale*, Pl. IV

Digitized by Google

fig. 2 et 3. La fig. 4 de la même planche représente un marteau pareil aux nôtres mais qui ne parait pas avoir servi.

IV. Outils en os.

Nous avons vu très peu d'os travaillés et de deux formes seulement. Un poinçon formé de la moitié d'un canon de petit ruminant sans doute de chèvre, Pl. xii fig. 4, et une omoplate de cerf ordinaire façonnée. Un trou percé dans la face articulaire et ouvert sur la face interne permettait de l'emmancher. C'est la première fois croyons-nous qu'on rencontre cet outil dont l'usage nous est inconnu.

V. Poterie.

Comme on devait s'y attendre on ne retrouve dans les anciens travaux que quelques débris de poterie. La pâte en est grossière peu cuite et mélangée d'un grand nombre de très-petits fragments de silex destinés sans doute à prévenir le retrait. Elle est d'un brun grisâtre travaillée à la main sans l'aide du tour. L'un des fragments permet de mesurer l'ouverture du vase auquel il appartenait : elle avait 24 à 25 centimètres. Le vase allait d'abord en se rétrécissant sur une hauteur de 6 cent. jusqu'à 19 cent. de diamètre puis s'élargissait de nouveau. Nous avons des débris de plusieurs vases.

Digitized by Google

VI. Ossements.

La nature calcaire du terrain a conservé en bon état une grande quantité d'ossements de mammifères. Les animaux que nous y avons reconnus sont :

Lièvre et lapin.	Divers os appartenant à plusieurs individus.
Hérisson.	Mâchoire inférieure.
Ours brun.	Trois molaires en germe.
Chien.	Fragments de mâchoire. Un squelette presqu'entier.
Chat.	Le squelette moins la tête d'un individu de grande taille.
Blaireau.	Deux crânes et un atlas.
Putois.	Un crâne.
Loutre.	Portion de mâchoire inférieure.
Bœuf.	Un squelette presque complet.
Chèvre.	Cornes. Débris de deux squelettes au moins.
Cerf.	Bois et ossements très-nombreux.
Elan.	Base du bois d'un vieil individu.
Sanglier.	Mâchoires et ossements de plusieurs individus dont quelques-uns très-jeunes.

Le chien était domestique. On trouve parmi les déchets de cuisine des os de cerf qui, après avoir été brisés par l'homme, ont été rongés par un carnassier de moyenne taille.

Enfin dans une galerie à 8 mètres de profondeur on a rencontré des restes humains. Ces ossements remontent sans doute à la même antiquité que les outils qui se trouvent dans les mêmes conditions. Le comblement des puits paraît avoir eu lieu au fur et à mesure de l'épuisement des bancs de silex sous-jacents, puisque les éclats qui les remplissent n'ont pas ou presque pas de patine. Il est donc difficile de supposer que ce squelette soit celui

Digitized by Google

d'une personne tombée par accident dans la carrière à une époque plus récente.

Quelques fragments de crâne, la mâchoire supérieure, un tibia, un femur presqu'entier, un humerus bien conservé, un radius et un cubitus sont malheureusement tout ce que nous avons pu en recueillir.

Voici la mesure de ces os en millimètres :

Fémur 430 ±, Tibia 375.

Humerus 310, Cubitus 245 ±, Radius 235 ±.

Ce squelette est celui d'un homme de taille moyenne, dans la force de l'âge. Les dents de sagesse sont poussées mais depuis peu de temps, car elles sont très-peu usées tandis que les autres, toutes très-saines, le sont fortement, aussi bien les incisives et les canines que les molaires dont les tubercules ont complètement disparu.

Autant qu'on peut juger de la forme générale du crâne par les morceaux que nous avons pu rejoindre, elle diffère de celle des crânes de Crespy qui paraissent remonter à la même époque. C'était une race orthognathe et dolychocéphale, le front très-bombé est peu élevé, les arcades sourcillières ne forment pas saillie.

Les objets en bois, les étoffes, les graines ne nous ont pas été conservés. Il est probable que cette population sédentaire savait cultiver le sol ; la pierre de meule que nous avons recueillie en est la preuve. La nature du terrain est telle que les substances végétales doivent s'y décomposer très-rapidement. Aussi n'avons nous retrouvé que quelques petits débris de bois calciné qui nous ont paru être du chêne.

Est-il nécessaire d'indiquer les rapports intimes existant entre les restes de l'âge de la pierre de Spiennes et ceux des cités lacustres de la Suisse ou des amas de coquilles du Danemarck ? Les considérations archéologiques fixent donc aussi d'une manière

Digitized by Google

positive l'âge des silex ouvrés de Spiennes, tant de ceux de la surface que de ceux retrouvés dans les anciens travaux, qui sont bien de l'époque de la pierre polie.

CHAPITRE III.

Cimetières du sud de Spiennes.

L'ouverture de la tranchée du chemin de fer entre Spiennes et Harmignies a amené la découverte de deux lieux de sépulture.

L'un situé en face du château de Beugnies, prés Harmignies, ne se composait que d'un petit nombre de tombes assez espacées. On y a trouvé des armes en fer : des haches, des fers de lance, des épées, des couteaux, des boucles de ceinturon garnies de clous de bronze, enfin des vases funéraires en terre noire portant les dessins caractéristiques de la poterie franque. Ces sépultures où l'on n'avait sans doute enterré que des guerriers, paraissent remonter à l'époque Carlovingienne. Les ossements qu'elles contenaient étaient tombés en poussière.

A mille mètres au sud de l'église de Spiennes est situé un véritable cimetière dont l'existence déjà connue des cultivateurs depuis de longues années, n'avait pas encore attiré l'attention des archéologues. Les tombes creusées en général à une faible profondeur dans la craie occupent la partie supérieure du versant rapide qui termine vers le midi le *Camp à Cayaux*. Ce versant porte dans la localité le nom de *Monts de prêle*, *Prêle la tourette* [1].

[1] C'est souvent à tort que l'on attribue une origine latine au nom de Prêle en le faisant dériver de *prelium* combat; bien plus fréquemment il vient du gaulois *Prael*, prés humide. Nous croyons qu'ici il faut adopter cette dernière étymologie parce qu'aux pieds des *Monts de Prêle* s'étendent les prairies marécageuses de la *cuve de Spiennes*.

Digitized by Google

Les tombes sont orientées de manière à ce que les pieds soient vers le levant, mais ne sont pas exactement parallèles. Quelques personnes veulent voir dans ce fait une indication de la saison où elles ont été creusées. Certaines fosses ont servi deux et même trois fois, ce que l'on reconnait facilement au nombre de crânes qu'on y retrouve outre celui du squelette placé au fond. Quelques unes sont recouvertes de dalles grossières de craie. D'autres en petit nombre sont mâçonnées, c'est-à-dire que leurs parois sont revêtues de blocs de craie équarris reliés par de l'argile. Il n'y a aucune trace de cercueil. Ni bouton ni fibule ne décèle la présence de vêtements.

Quoiqu'on ait ouvert plus de 50 tombes on n'a recueilli qu'un très-petit nombre d'objets pouvant servir à en déterminer l'âge.

Une lance, un couteau, une petite boucle de ceinture en fer et les débris d'un vase en terre noire voilà tout ce qu'on y a trouvé. Le couteau avait été placé à la ceinture du mort. La lame était munie d'une soie. Les débris de poterie sont ceux d'un vase de dimension moyenne fabriqué au tour. La pâte en est noirâtre tout à fait analogue à celle des vases trouvés dans les tombeaux francs voisins.

Les ossements sont en général bien conservés. Ils appartiennent à des individus des deux sexes et de tous les âges, les viellards cependant sont en grande majorité. Ils indiquent une taille un peu au-dessus de la moyenne actuelle. Les crânes sont fortement dolychocephales et offrent un grand développement de la partie occipitale. Ce cimetière date probablement du 4.e au 6.e siècle de notre êre. Ceux que l'on y enterrait appartenaient-ils à la race Franque ou à la race Gauloise ? La pauvreté des sépultures et la forme des crânes, quoiqu'elle se rapproche de celle des crânes francs, nous font pencher vers cette dernière hypothèse.

Digitized by Google

MESURES DE TROIS CRANES D'ADULTES DU CIMETIÈRE SITUÉ AU SUD DE SPIENNES.

Millimètres.

	A.	N° 4.	N° 6.
I. Mesures au compas.			
Diamètre longitudinal.	184	190	189
» vertical.	136	135	141
» transversal maximum.	138	146	147
» frontal inférieur.	102	104	99
» frontal supérieur.	111	115	111
» temporal.	116	121	125
» bi-auriculaire.	107	109	111
» bi-parietal.	134	142	142
Trou occipital longueur.	38	35	39
» largeur.	34	27	32
Du bord antérieur du trou occipital à la glabelle.	108	103	111
Du bord postérieur du trou occipital à la suture lambdoïde.	98	92	101
Du conduit auditif à la glabelle.	109	113	107
» » à la suture lambdoïde.	118	121	130
» » à l'angle du sourcil.	80	78	84
Perpendiculaire abaissée de l'occiput sur le diamètre transversal maximum.	76	79	62
II. Mesures au ruban.			
Circonférence horizontale.	522	538	542
Courbe bi-auriculaire verticale.	311	328	329
» » horizontale.	269	286	292

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pl. I. — Fig. 1. — Coupe d'ensemble des tranchées de Mesvin et de Spiennes montrant l'allure générale des couches quaternaires.

A. — Assise supérieure quaternaire (Limon supérieur. Terre à briques).

B } Assise moyenne { Limon inférieur ou Ergeron.

B' } Assise moyenne { Limon sableux avec ossements.

C. — Assise inférieure ou dépôt caillouteux avec ossements et haches en silex.

D. — Sable glauconifère landenien.

E. — Craie blanche.

K. — Alluvions modernes de la Trouille et de la rivière de Nouvelles.

Fig. 2. — Coupe de la partie orientale de la tranchée de Spiennes montrant la position des puits et des galeries d'exploitation du silex par l'homme de l'âge de la pierre.

Les lettres *A*, *B*, *C*, *D* et *E* désignent les mêmes couches que dans la fig. 1.

E'. — Craie blanche remaniée par l'homme

F. — Couche superficielle de terrain remanié renfermant de nombreux silex taillés.

S. — Bancs de silex plongeant au nord-ouest.

Digitized by Google

Fig. 3. — Coupe de l'extrémité occidentale de la tranchée de Mesvin.

A. — Terre à briques.

B. — Ergeron.

B^1. — Limon sableux avec de minces lits de sable stratifiés en ondulations.

B^2. — Couche sablo-limoneuse avec des coquilles de Succinea, de Pupa et d'Helix.

B^3. — Limon sableux avec de minces lits de sable stratifiés en ondulations.

B^4. — Sable limoneux avec des boudins de sable vert landenien remanié, le tout stratifié obliquement. On y a rencontré une molaire de *Rhinoceros tichorhinus* au point *x* et des plaques de molaire d'élephant au point *y*.

B^5. — Couche très-mince de silex anguleux.

D. — Sable landenien.

Fig. 4. — Coupe de l'extrémité orientale de la tranchée de Mesvin.

A. — Terre à briques. — Le foyer se trouvait au point *a*.

B. — Ergeron avec de minces lits *b*, *b*, *b*, de fragments de silex.

C Amas de petits galets de craie avec quelques fragments de silex.

C' Débris de silex anguleux et subanguleux avec quelques galets de silex et de nombreux galets de craie.

} Dépôt caillouteux.

Digitized by Google

Les couches *C* et *C'* ont fourni de nombreux ossements.

Les silex taillés dessinés Pl. III à VI ont été trouvés dans la couche C'; l'un provient du point *v*; un autre du point *z*.

D. — Sable landenien.

Pl. II. — Fig. 1. — Coupe oblique à la tranchée de Spiennes. Elle montre le développement d'une ancienne galerie d'exploitation.

A. — Terre à briques.

B. — Ergeron.

C. — Amas de galets de craie.

C'. — Gros débris de silex avec des galets de craie.

C''. — Sable jaune et gris stratifié.

} Dépôt caillouteux avec ossements d'Éléphant et de Rhinocéros.

D. — Sable landenien.

E. — Craie blanche avec silex.

S. — Banc de silex suivi par les exploitations.

F. — Terrain remanié renfermant de gros blocs de craie et de silex, avec des éclats et des pierres taillées.

G. — Blocs de craie avec quelques rognons de silex et des pièces taillées.

Fig. 2 et 3. — Coupes prises dans la tranchée de Spiennes. Elles montrent la disposition d'anciennes exploitations communiquant avec la surface par de larges entonnoirs.

Digitized by Google

Dans ces figures les mêmes lettres désignent les mêmes terrains que dans la figure 1re.

H. — Déchets de cuisine avec charbon de bois et silex taillés. On y a rencontré un grand fragment de poterie grossière.

J. — Remblai ne renfermant que des éclats de silex avec de nombreuses pièces taillées.

Fig. 4. — Elle montre le passage de l'ergeron au dépôt caillouteux, observé dans la tranchée de Spiennes.

B. — Limon jaune (Ergeron).

B'. — Sable stratifié.

C. — Amas de petits galets de craie.

C'. — Fragments de silex anguleux et subanguleux avec des galets de craie.

D. — Sable vert landenien.

Planches III, IV, V et VI. — Silex taillés du dépôt caillouteux quaternaire de Mesvin.

Planches VII et suivantes. — Outils de l'âge de la pierre polie, trouvés dans les anciens travaux à l'exception de la hache polie, **Pl. VII fig. 2**, qui vient de la surface du sol.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 2.

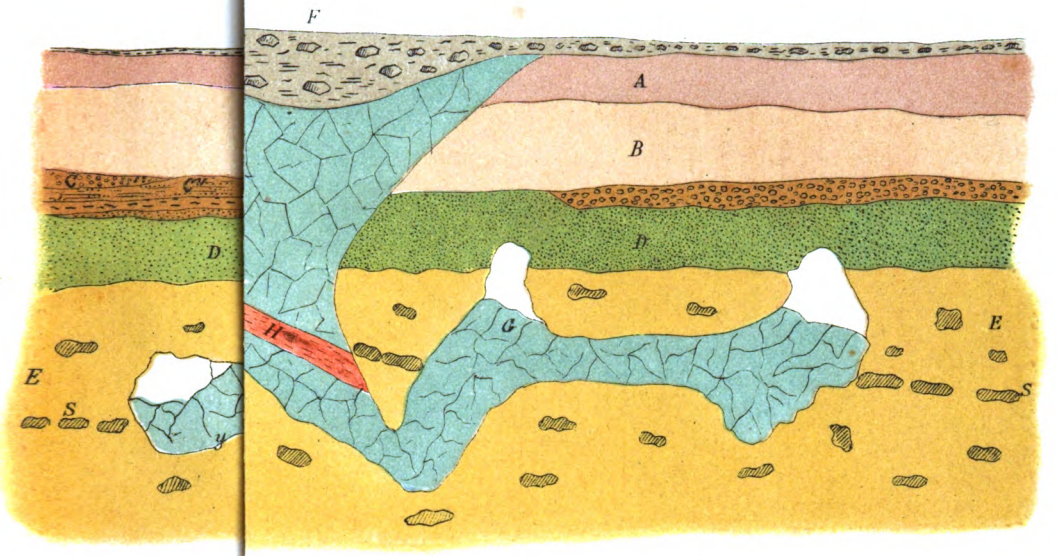

Fig. 4.

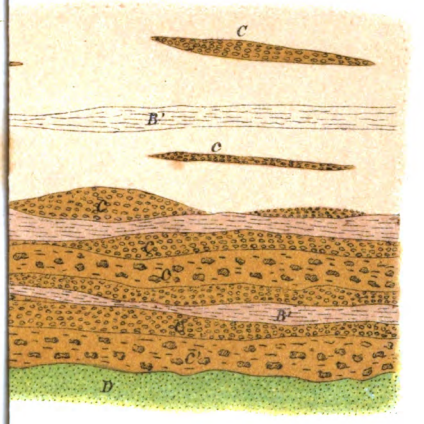

Dessiné par F L.

Bruxelles Lith. par G. Severeyns, Lith. de l'Acad. Royale de Belg.

Digitized by Google

Digitized by Google

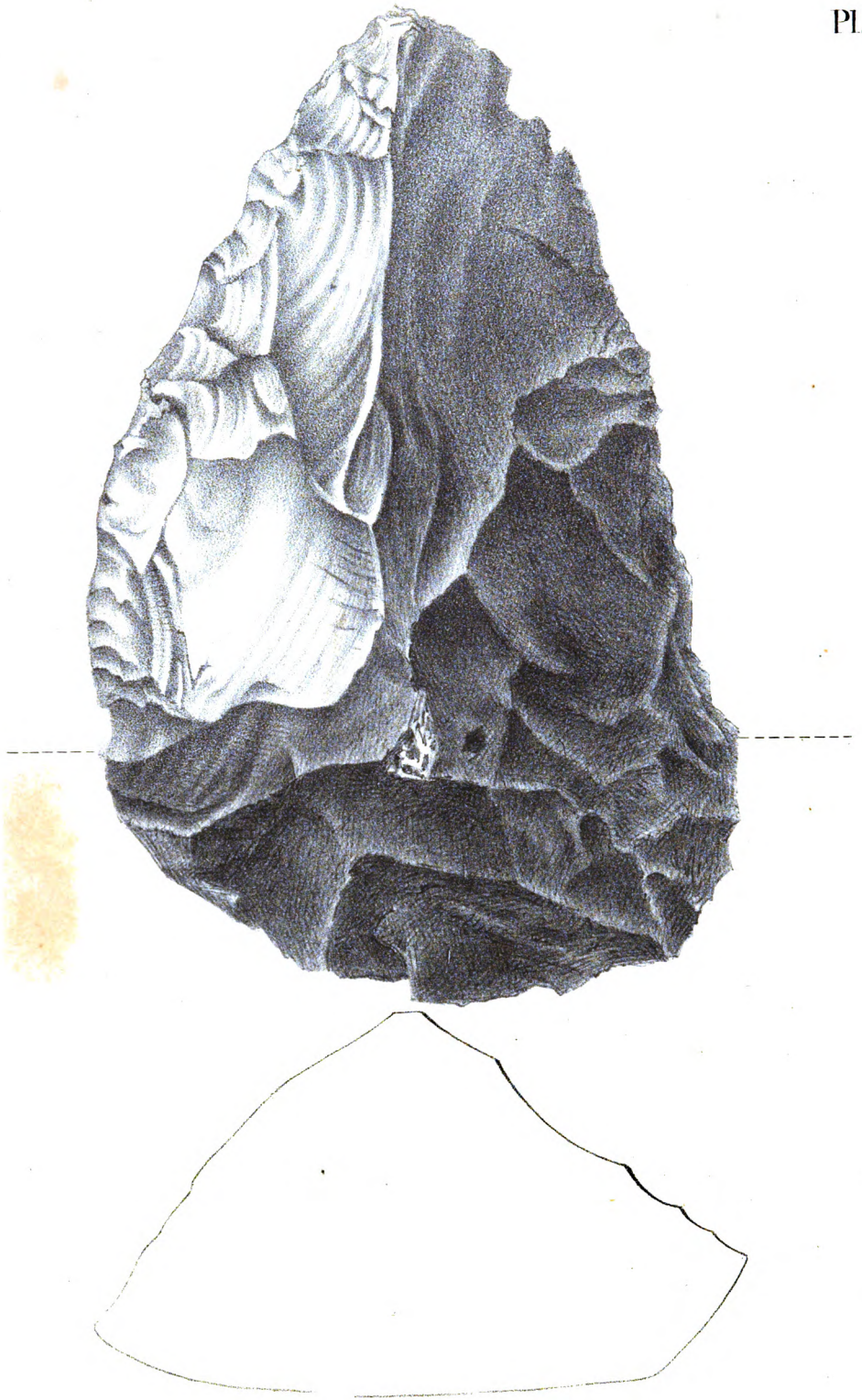

Digitized by Google

Digitized by Google

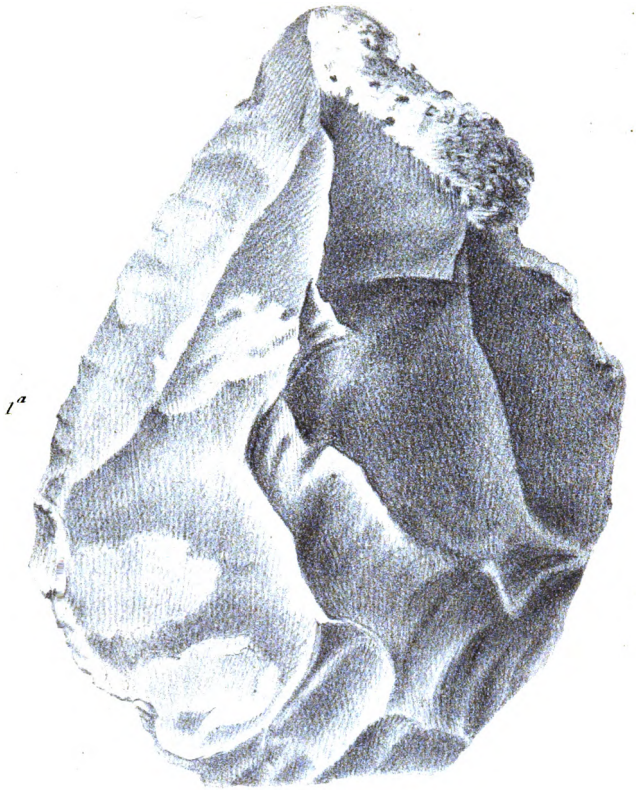

1a

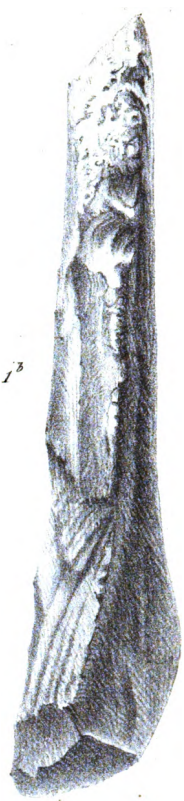

1b

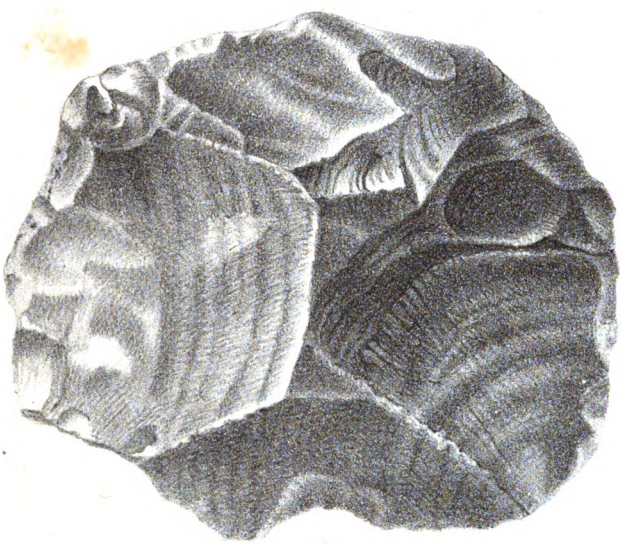

2a

2b

Briart ad nad del.

Lith par G. Severeyns

Digitized by Google

Digitized by Google

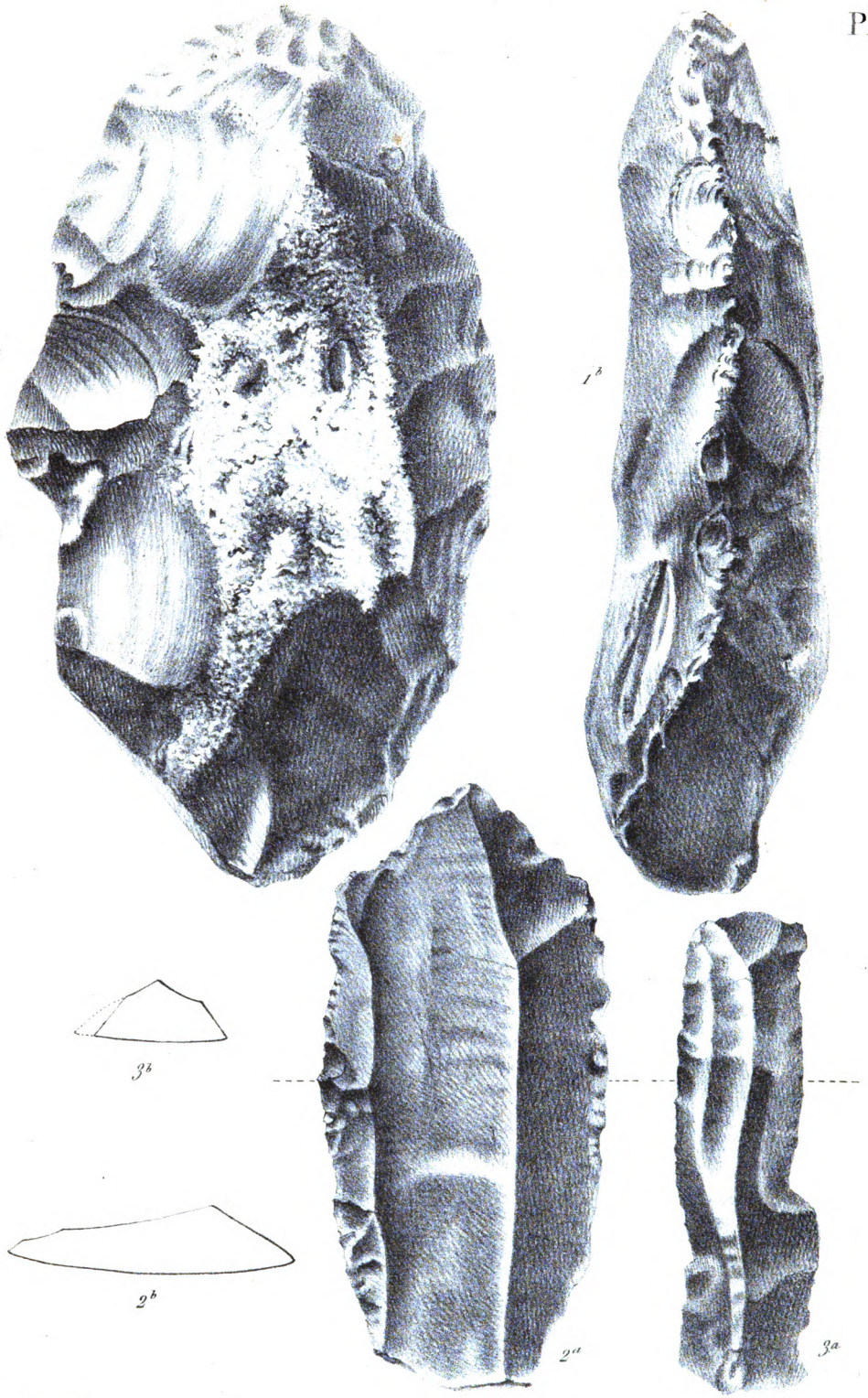

Briart ad. nad del.

Lith par G. Severeyns

Digitized by Google

Digitized by Google

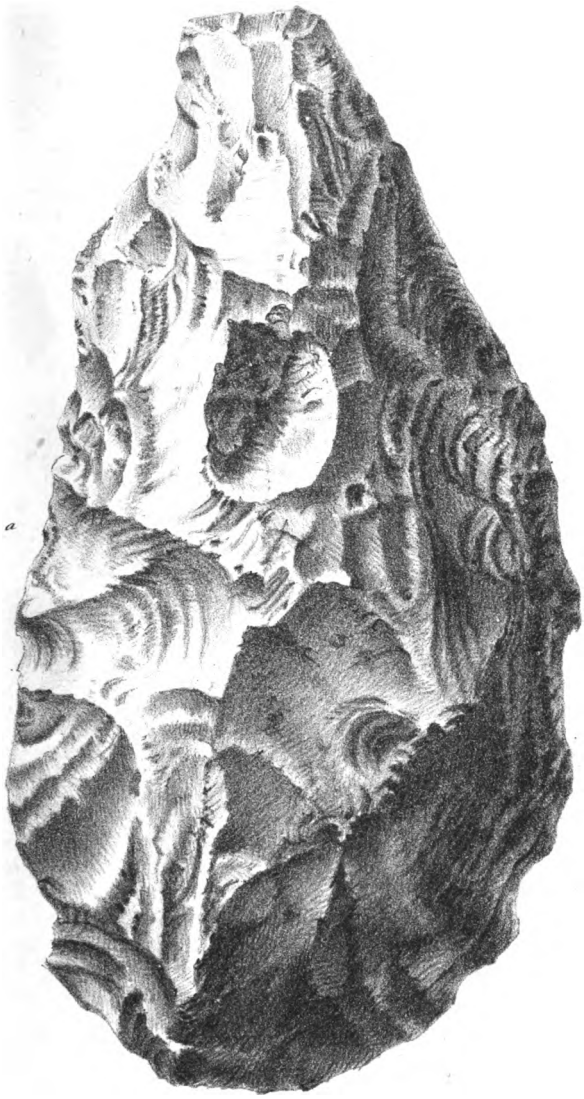

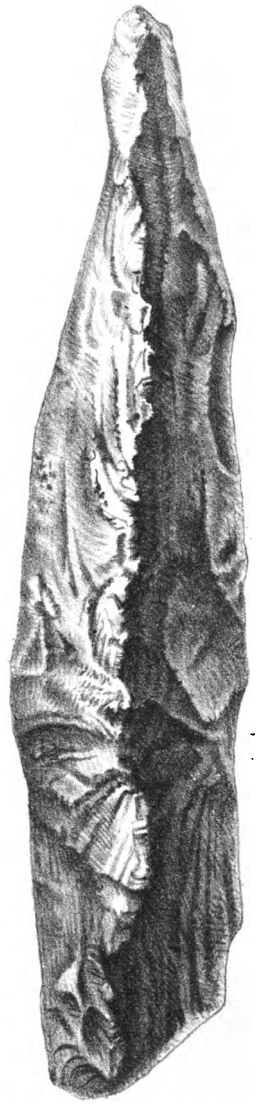

Briart ad. nad. del.

Lith par C. Severeyns

Digitized by Google

Digitized by Google

1a

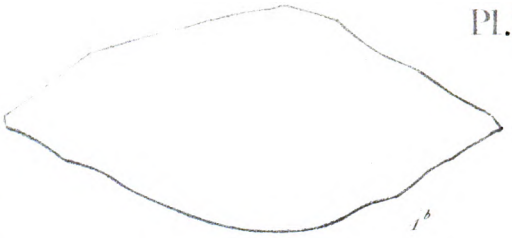

1b

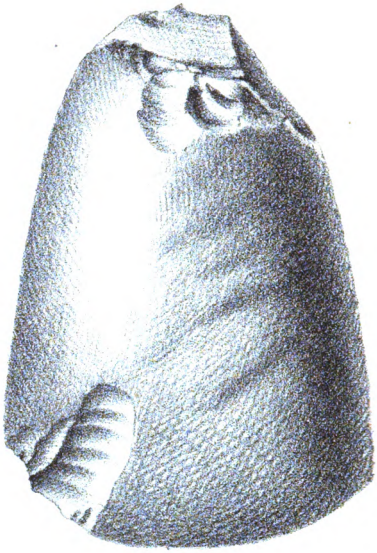

2a

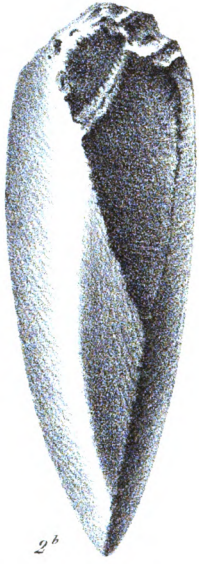

2b

Briart ad. nad. del.

Lith. par G. Severeyns.

Digitized by Google

Digitized by Google

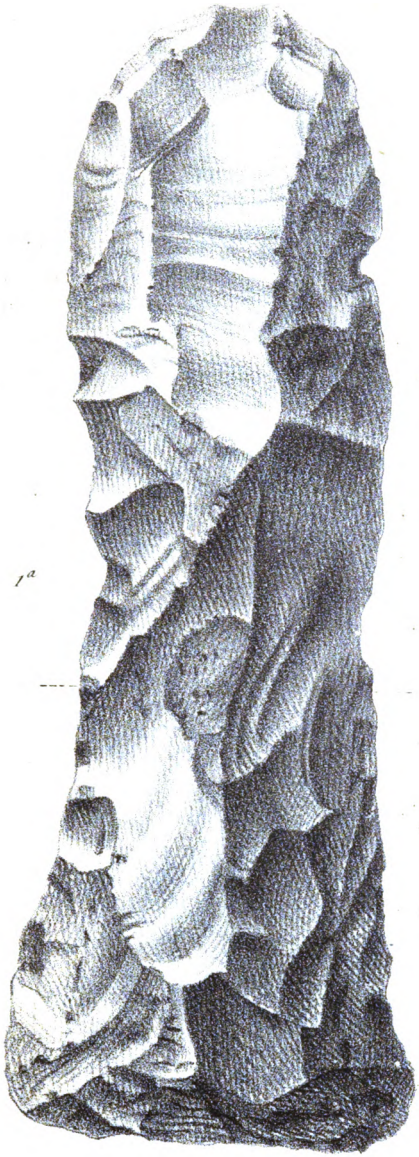

1ª

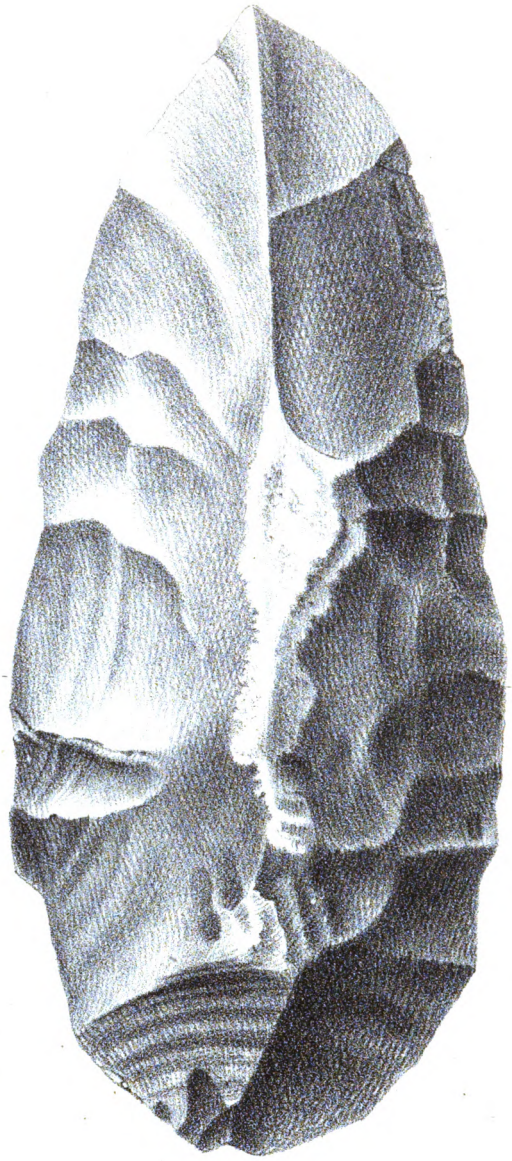

2ª

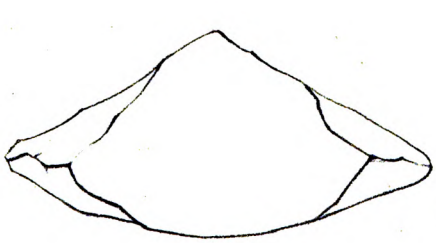

1ᵇ

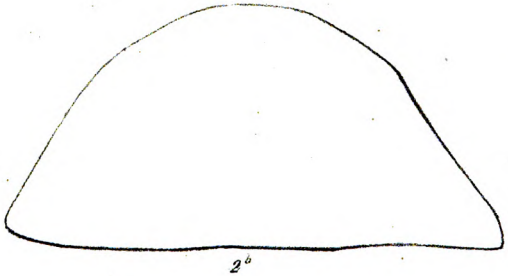

2ᵇ

Briart ad. nad. del.

Lith. par G. Severeyns.

Digitized by Google

Digitized by Google

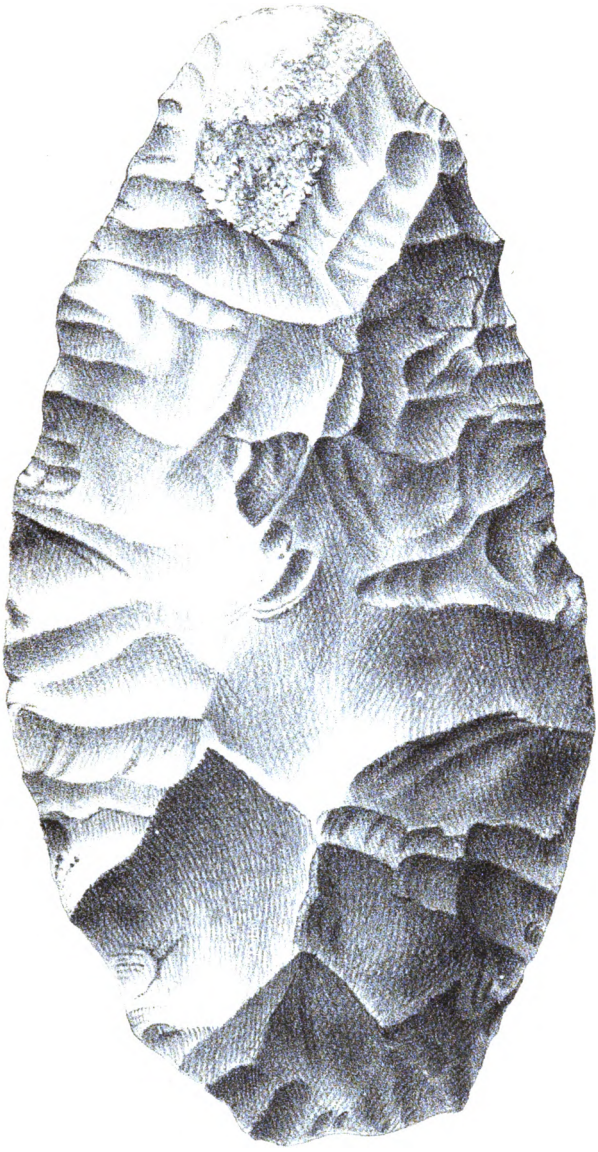

1a

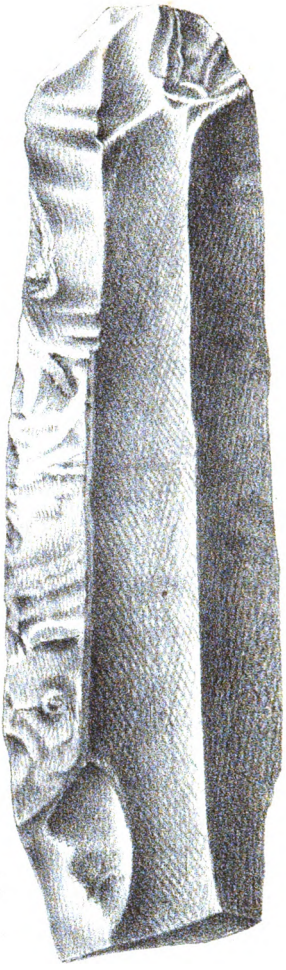

2a

1b

2b

Briart ad. nad. del

Lith. par G. Severeyn.

Digitized by Google

Digitized by Google

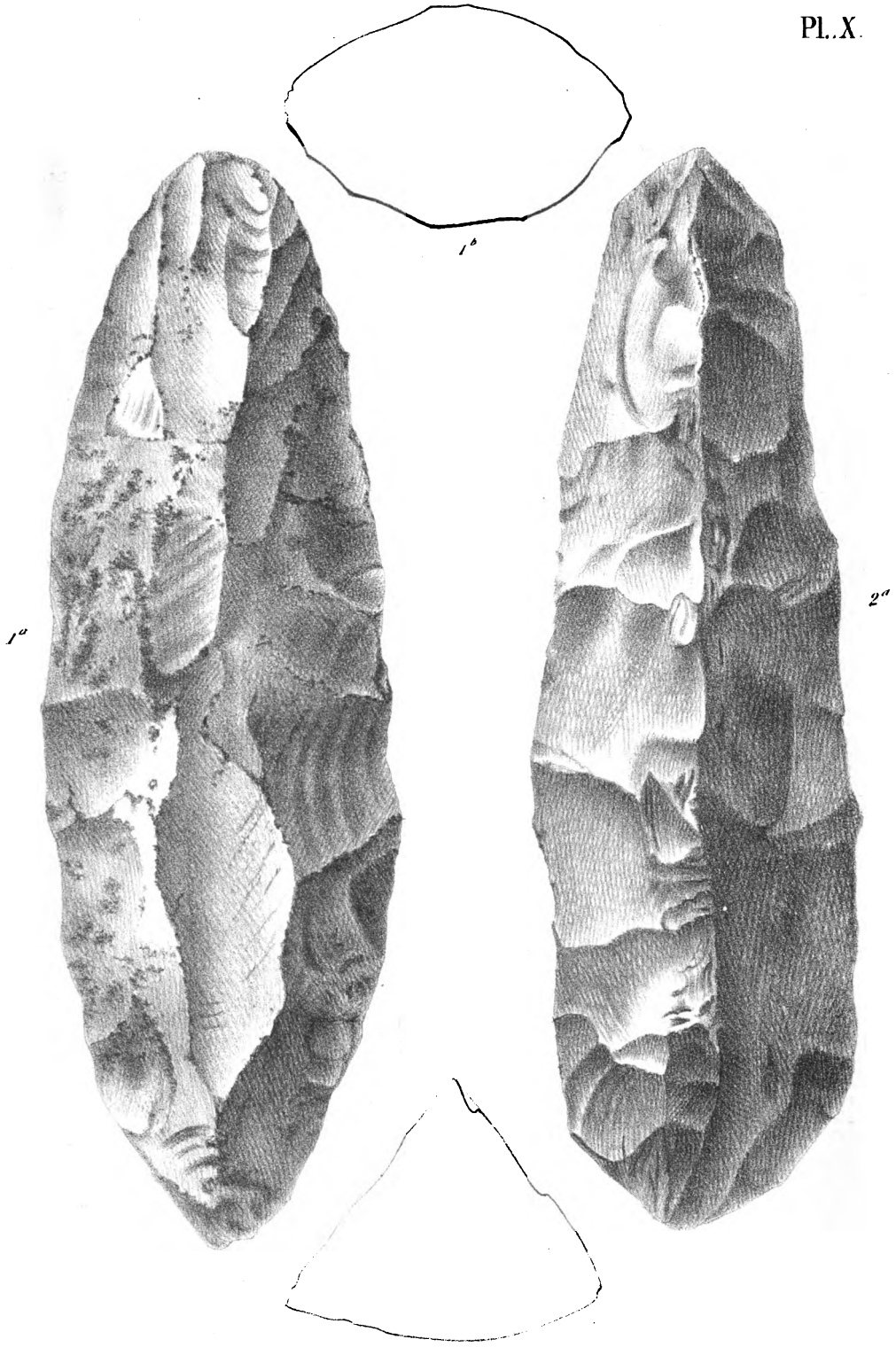

Brart. ad nat. del.

Lith. par J. Cervaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

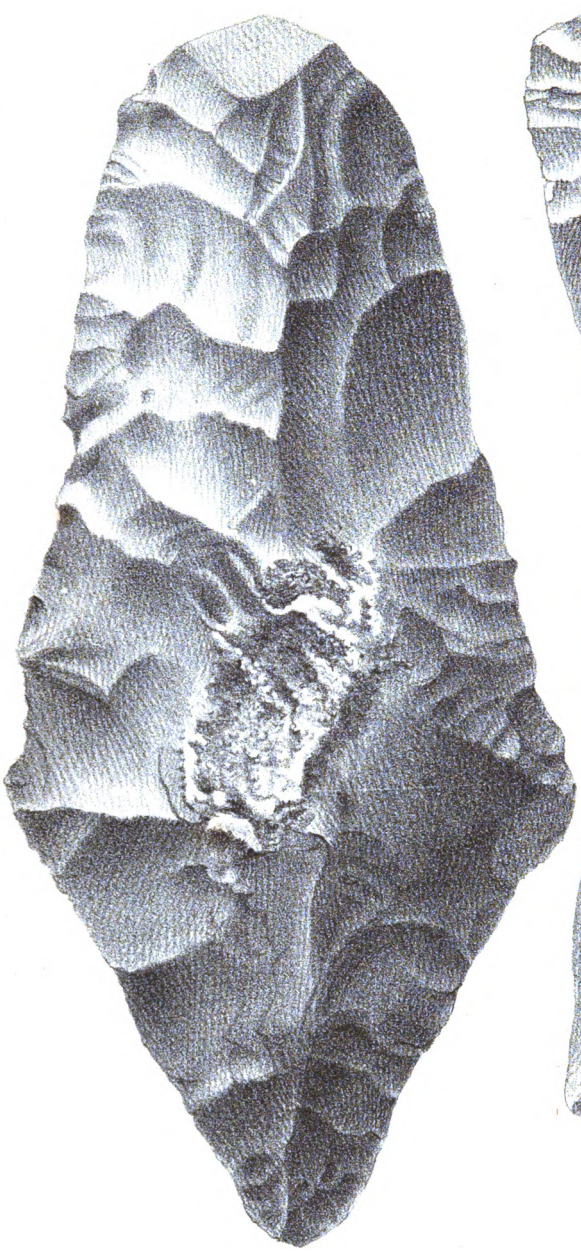

1ª

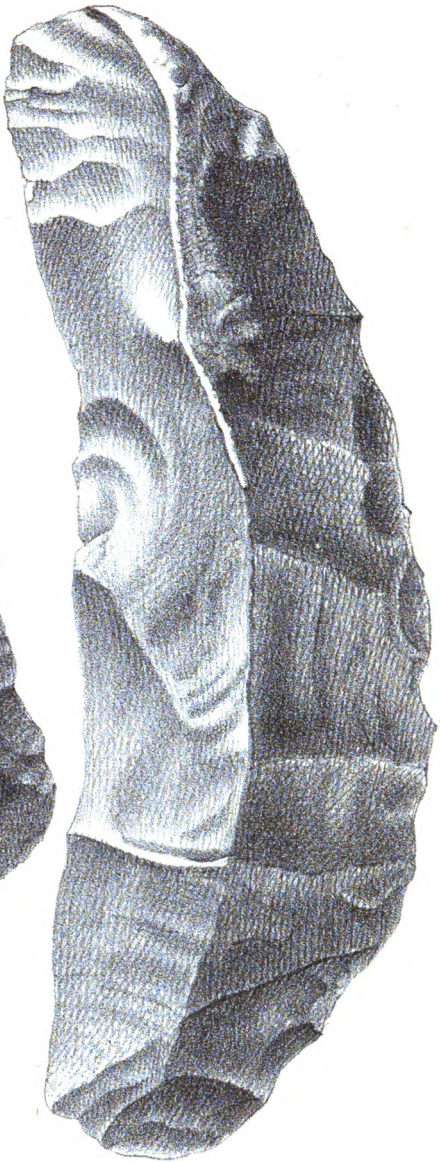

2ª

1ᵇ

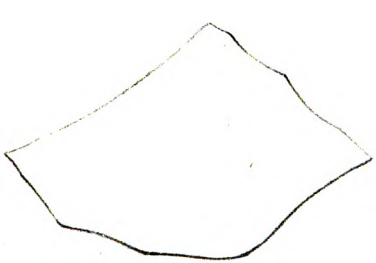

2ᵇ

Briart ad. nad. del.

Lith par G. Severeyn

Digitized by Google

Digitized by Google

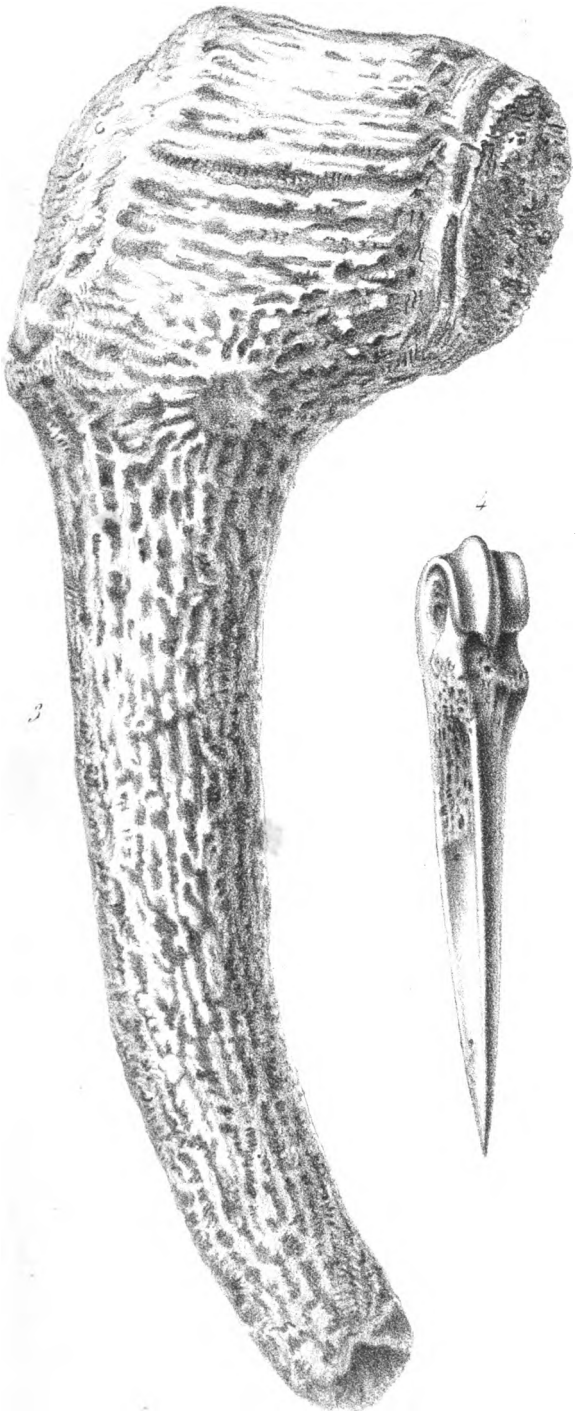

1

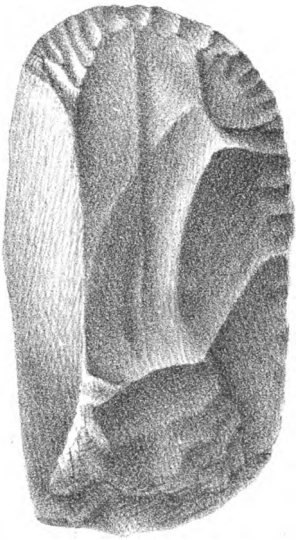

2ª

2ᵇ

Briart ad nat.ᵉ del.

Imp. par P. Lavergne

Digitized by Google

EXPÉDITION

DU FLEUVE

COLORADO.

Les peuplades indigènes de l'Amérique du nord ne nous sont guère connues que par les descriptions poétisées des romanciers Américains.

Celles qui habitent la vaste région comprise entre les montagnes rocheuses et la mer Pacifique nous sont totalement inconnues.

Le Gouvernement des États-Unis, en vue de protéger les émigrants qui se rendaient en Californie par terre fit étudier les passages les plus praticables, fit construire quelques forts peuplés d'une faible garnison et dut créer des communications, pour relier ces points de défense entre eux et pour assurer leurs approvisionnements.

Une de ces études est plus particulièrement intéressante par ce qu'elle embrasse un champ d'observations plus vaste.

Dans l'automne de 1857 le Gouvernement Américain envoyait vers la mer Pacifique un petit détachement composé de quelques officiers du génie, de naturalistes, de dessinateurs et de quelques hommes bien armés et équipés.

Le but de cette expédition était d'explorer le fleuve Colorado, l'un des plus considérables du versant occidental des montagnes

Digitized by Google

rocheuses, et de reconnaître jusqu'à quel point ce cours d'eau serait navigable.

Il était à supposer que cette découverte offrirait le moyen de pénétrer jusqu'au centre de cette partie du continent, à peine connue de quelques trappeurs, à peine entrevue par les relations de quelques missionnaires.

Le 1er novembre de la même année (1857) l'expédition partait de San Francisco en suivant deux routes différentes. Les uns allant par terre les autres par mer. On devait se retrouver au fort Yuma situé sur la rivière à 50 lieues de son embouchure. La 1re division, la plus nombreuse, était une véritable caravanne destinée à franchir un désert. Des mulets remplaçaient les chameaux.

L'autre division, que nous suivrons de préférence, s'embarquait à San Francisco sur un navire marchand qui devait la déposer à l'embouchure du Colorado, avec un matériel assez considérable consistant en provisions, instruments, outils, marchandises destinées à faciliter les relations avec les peuplades riveraines, etc. Mais l'objet le plus intéressant de cette cargaison était sans contredit un petit bateau à vapeur, construit à Philadelphie, expressement pour l'exploration projetée; il était en fer, se séparait en plusieurs parties afin de pouvoir être transporté de l'Atlantique au Pacifique sans plus de difficulté que des ballots de marchandises.

Au bout de trente jours d'une navigation souvent contrariée, l'expédition débarque et s'établit sur une alluvion de la rive droite du Colorado, pour reconstruire le navire destiné à la transporter dans les hautes régions de ce fleuve encore mystérieux.

Entre temps jetons un coup d'œil sur la carte afin de reconnaître la position de ce point de départ.

Le fleuve vient se déverser venant du Nord, vers le 31° 50' lat., dans le golfe de Californie, bordé à l'Ouest par la basse Californie et à l'Est par le nouveau Mexique et la Sonora. Le terrain des deux côtés est bas, presque dépourvu de végétation; au loin apparaissent des collines, et à l'Est les pics élevés de la Sonora. L'eau du fleuve est chargée d'un limon rougeâtre d'où les Espa-

Digitized by Google

gnols, qui les premiers ont visité ces parages, lui auront donné le nom de Colorado.

Après vingt jours d'un travail rendu difficile par un sol détrempé, par le manque de bois et par le peu de bras disponibles le petit *Explorateur* put enfin se lancer à toute vapeur contre le courant du fleuve.

Nous ne suivrons les intrépides explorateurs que pour observer avec eux les rares peuplades disséminées le long de leur route. Et mettant de côté le prisme du romancier nous ne les verrons pas souvent sous un aspect bien attrayant.

Déjà pendant la construction du bateau nos voyageurs virent un jour accourir deux individus se dirigeant avec aplomb vers les fourneaux où le souper se préparait comme guidés par un flair instinctif. Ni l'apparence du navire presque complété, ni les travaux, ni les objets étranges dont ils étaient entourés ne semblaient faire la moindre impression sur ces hommes du désert : le cuisinier seul excitait en eux un sentiment d'envie mêlé d'admiration.

Ils appartenaient à la tribu des Cocopas qui occupe les rives du Colorado près de son embouchure. Le cuisinier reçut l'ordre de les nourrir ; la tâche n'était pas facile : leur appétit n'avait point de limite.

Leur extérieur est loin d'être avenant : ils sont malpropres, à peine vêtus de quelques lambeaux d'étoffe, leur teint est cuivré.

Peu à peu d'autres individus des deux sexes, de la même tribu vinrent visiter le campement ; ils étaient d'un extérieur plus favorable. Les femmes, à part une prédisposition à l'embonpoint, avaient des mines assez avenantes : de beaux yeux, des dents admirables et des voix argentines. Un court jupon est leur seul vêtement. Le climat est loin d'être rigoureux en hiver, cependant les vents du Nord O. sembleraient nécessiter plus de précaution.

Le montage du navire, les armes et les munitions dont il était chargé paraissaient préoccuper les visiteurs. C'était visiblement le sujet de leurs conversations. Les jeunes cherchaient à ridiculiser une entreprise à leurs yeux, mesquine et mal combinée. Rien n'échappait à leurs curieux regards.

Digitized by Google

Comme il s'agissait de faire une provision de bois de chauffage deux ou trois de ces indiens, d'une forte stature, se laissèrent séduire par quelques colifichets et promirent assistance. Ils apportèrent le contingent convenu, mais trouvant le travail peu de leur goût et en dehors de leurs habitudes, rien ne put les décider à continuer l'entreprise.

La première étape fut à quinze lieues du point de départ, distance que le petit vapeur franchit d'une manière très satisfaisante eu égard au courant assez rapide et aussi à la remorque de deux barques lourdement chargées de provisions que l'on n'avait osé placer sur le bateau déjà surchargé.

A cet endroit un nombreux groupe de Cocopas attendait le passage de l'expédition dont la nouvelle leur était déjà parvenue. Ils sont restés toute la nuit autour du campement, examinant tout avec attention, s'emparant de tout ce qui n'était pas strictement gardé. Ils apprécient les étoffes dont ils sont peu fournis et surtout les couvertures de laine. Ils ont l'habitude de se couvrir la tête d'un limon bleuâtre, ce qui est loin de les embellir : mais c'est à ce qu'il paraît un préservatif contre la vermine.

Jusqu'ici la navigation ne présente rien de remarquable, la seule difficulté résultant de la vitesse du courant qui est en moyenne de 5 kil. à l'heure.

Le bois de chauffage est assez abondant le long des rives, il consiste en saule, peuplier et mezquite (*Algarobia glandulosa*) ce dernier surtout d'un grain fin et compacte est précieux pour le fourneau. L'Explorateur fonctionne admirablement.

L'expédition atteint le fort Yuma dans les premiers jours de janvier et constate jusqu'à ce point la parfaite navigabilité du fleuve nonobstant l'étiage extraordinairement bas.

Ici la contrée s'élève sensiblement, on aperçoit des pics élevés couronnant des chaînes de montagnes aux formes fantastiques. La végétation semble se borner à des buissons de saules de mezquites, et de cèdres rabougris ; les herbages sont rares.

Le détachement parti de San Francisco par terre était arrivé au fort et vint grossir le nombre des navigateurs. Quelques hommes

Digitized by Google

cependant furent encore détachés pour conduire les mules chargées vers un point de la rivière où l'on supposait que des obstacles sérieux arrêteraient la marche du bateau.

Le fort Yuma est situé sur la rive Ouest sur un plateau assez élevé qui se termine abruptement à la rivière. Du côté opposé la rive est également escarpée et le fleuve rétréci comme entre deux murailles coule avec une rapidité redoublée. C'est ici que la rivière Gila, cours d'eau considérable descendant des montagnes rocheuses, vient déboucher dans le Colorado. Ce point est rendu plus important encore par le passage de la route méridionale vers la Californie, route fréquentée surtout par les émigrants de la vallée du Mississipi. Une ville nommée Colorado City doit un jour marquer ce point de jonction sur la carte : Quelques maisons éparses, une taverne, une forge sont jusqu'à présent les seuls indices de la future capitale du Colorado.

Les tribus riveraines sont les Yumas, naguère les plus puissantes et les plus belliqueuses de cette région, la terreur des tribus voisines et des voyageurs californiens. Leurs villages s'aperçoivent de loin en loin dans la vallée.

L'apparition de nos voyageurs fit plus d'impression sur les Yumas que sur leurs voisins les Cocopas. Ils formaient toute espèce de conjectures sur le but de cette expédition ; ils la rapprochaient du récent établissement de quelques Mormons non loin des rives du Colorado, et y voyaient sans doute une nouvelle tentative d'envahissement.

Les Yumas sont en somme supérieurs à leurs voisins en aval. Les hommes sont robustes et bien bâtis, intelligents mais cruels. Les femmes ont bonne tournure.

Le contact des blancs ne paraît pas devoir améliorer la condition de ces peuplades. Depuis l'établissement du fort la paix et la sécurité règnent dans la vallée ; mais la plupart des vaillants chefs de tribus sont devenus ivrognes, fainéants et voleurs.

A l'intervention du commandant du fort deux indigènes consentirent à suivre l'expédition comme interprètes. L'un d'eux, un jeune chef auquel on donna le nom de Capitan, s'était distingué

Digitized by Google

dans une rencontre récente et mémorable avec les Pimas et les Maricopas.

Ces deux tribus vivent non loin du confluent de la rivière Gila. Ce sont de paisibles cultivateurs, amis des blancs. Cependant d'ancienne date les Yumas et leurs voisins les Mojaves les détestent et les traitent comme une race inférieure.

En 1856 le chef des Yumas, atteint d'une maladie mortelle, adjura sa tribu, à son lit de mort, de ne pas laisser refroidir la haine qu'elle portait à ses ennemis acharnés, et prédit que si pendant l'année suivante elle organisait une expédition contre eux, il en résulterait la ruine complète de ces ennemis.

Le chef mort, les Yumas prirent pour oracle ses dernières paroles et ils préparèrent en secret une attaque contre les campements des Pimas et des Maricopas.

Ils informèrent les Mojaves de leurs intentions et un grand nombre de guerriers choisis parmi ceux-ci s'unirent à l'expédition.

Entre temps ceux qui devaient être les victimes de ce complot en avaient été informés, à ce qu'il paraît, par les Cocopas et ils eurent ainsi le temps de se préparer à bien recevoir leurs ennemis. Une tribu guerrière de la province de Sonora vint leur prêter main-forte.

Ce fut en septembre 1857 qu'une troupe d'environ cent-cinquante guerriers Yumas et Mojaves se mit en route pour les campements Pimas sous la conduite d'un chef influent et ambitieux des Yumas. Ils étaient bien loin de soupçonner que leur plan était éventé et leur facile entrée dans le premier village les confirma dans leur idée qu'ils allaient prendre leurs ennemis par surprise. Rien en apparence n'était préparé pour la défense. Les habitants simulèrent une panique et s'enfuirent suivis de près par les agresseurs. Mais au détour d'un défilé ceux-ci se virent subitement entourés.

La retraite étant impossible ils se défendirent bravement. En moins d'une heure la défaite était complète.

De tous les assaillants trois ou quatre parvinrent à échapper au massacre et portèrent à leur tribu la fatale nouvelle de leur

Digitized by Google

défaite. Aujourd'hui le mépris des Yumas pour leurs voisins s'est changé en terreur et en ressentiment.

Capitan était donc l'un des survivants de cette catastrophe.

L'Explorateur ayant donné le signal du départ la berge se couvrit bientôt d'Indiens, hommes, femmes et enfants dont les curieux regards se fixèrent sur l'étrange bateau. Cependant les deux Indiens engagés se faisaient attendre. On commençait à croire qu'ils avaient voulu en imposer. Au moment de lâcher les amarres on les vit paraître se drapant dans une gravité théâtrale.

Bientôt on perdit de vue le fort et les rochers qui enserrent la rivière. Celle-ci s'élargit et s'épanche alors dans une vallée riante dont l'horizon se découpe en gracieuses collines. Ici les premiers herbages réjouissent la vue de nos voyageurs. Quelques cabanes d'Indiens sont disséminées dans la plaine. Quelques troupeaux de bœufs et de mules complètent le paysage.

Peu à peu l'horizon s'élève, les collines font place à des montagnes ; des pics aux formes les plus étranges s'en détachent. Des roches peintes de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel se présentent comme des murailles au courant de la rivière. Ces roches colorées nous les retrouvons dans toute la région du Colorado, elles confirment bien le baptême des premiers explorateurs.

Les deux guides indiens se sont facilement habitués à la vie et au régime de nos explorateurs. Ils semblent prendre en pitié les navigateurs blancs aux prises avec les bas-fonds, les arbres flottants et autres difficultés que l'on rencontre à chaque pas dans ces fleuves inconnus.

Ces Indiens traversent et parcourent la rivière au moyen de radeaux ou *balsas* qui ne sont que des bottes de roseaux assemblées au moyen de lianes. Lorsqu'ils rencontrent un bas-fond ou un rapide ils allégent leur embarcation en se mettant à l'eau et en poussant le radeau ainsi allégé jusqu'à ce qu'ils aient franchi l'obstacle.

Vers le 34e degré de latitude, le campement des voyageurs fut visité par une troupe d'indigènes n'appartenant pas aux tribus riveraines. Ils se nomment Chemehueris, sont nomades et vivent

Digitized by Google

de chasse et de déprédations. Leurs armes sont l'arc et les flèches. Leur physionomie n'est pas dépourvue de finesse mais elle est empreinte d'astuce et de fourberie. Quelques échanges tentés avec ces Indiens mirent en évidence ces défauts.

De nouveau la rivière se rétrécit traversant une chaine de montagnes, à travers une crevasse gigantesque formant des murailles verticales et vivement colorées en rouge de plusieurs centaines de pieds d'élévation. Nos explorateurs appliquent à ces espèces de crevasses le terme espagnol *Canon*, littéralement grand canal.

A l'issue de ce sombre défilé la vue était réjouie par une plaine verdoyante et fort étendue. C'est la vallée des Mojaves, la tribu la plus remarquable et la plus puissante du Colorado.

De nombreux groupes de ces indigènes étaient rassemblés sur les rives, prévenus de l'arrivée d'étrangers. La présence des femmes et des enfants témoignait de leurs dispositions pacifiques.

Bientôt le navire fut entouré et encombré d'une foule étonnée et curieuse. Tout, jusque dans les moindres détails fut examiné d'une manière intelligente contrastant avec l'apparente indifférence des tribus rencontrées jusqu'ici.

Les hommes étant presque nus suscitèrent l'admiration de nos voyageurs par leurs belles proportions, leurs physionomies graves et intelligentes ; plusieurs d'entr'eux avaient une stature presque gigantesque et les muscles très développés.

Les femmes portent un court jupon en écorce, les jeunes filles sont sveltes et gracieuses, mais passé l'âge de 20 ans leur taille s'arrondit et s'alourdit. La blancheur excessive de leurs dents contraste avec le teint brun cuivré qui est commun à toutes ces tribus de l'Ouest.

Ici les échanges purent se faire sur une échelle assez considérable. L'occasion était bonne car les provisions tiraient à leur fin. La vallée produit du maïs en abondance ainsi que des fèves de différentes variétés; peu de froment, quelques fruits et légumes tels que courges et pastèques.

Les objets donnés en échange étaient surtout des couvertures,

Digitized by Google

de la toile de coton, des vêtements confectionnés et quelques perles de verre. En général les objets d'utilité étaient préférés aux rubans, bijoux faux et colifichets.

Le principal chef nommé Cairook était remarquable par sa haute stature (6 $^{1}/_{2}$ p^{ds}) et sa belle physionomie intelligente et ouverte. Il pouvait avoir de 50 à 60 ans. Le but de l'expédition lui ayant été expliqué de manière à éloigner de son esprit tout sujet d'appréhension, les relations les plus cordiales s'établirent entre les voyageurs et la tribu pendant toute la traversée du territoire des Mojaves. L'un des chefs nommé Ireteba, consentit à accompagner l'expédition comme guide et interprète. Il avait précédemment rempli ces fonctions pour une expédition dont le but était l'étude d'un chemin de fer traversant ces contrées pour aboutir à San Francisco.

Nous trouvons dans la relation de notre exploration bien peu de renseignements sur les mœurs et les usages des habitants de cette contrée. Rien absolument sur leur religion ou leurs superstitions. Leur gouvernement est si peu de chose qu'il se borne à élire des chefs pour le combat et que ces chefs continuent à diriger la nation pendant la paix. Souvent l'autorité du chef passe aux mains de son fils. Ils sont du reste peu communatifs sur leurs institutions. Les liens du mariage paraissent être sacrés chez ces peuplades : il ne semble pas que la bigamie y soit en usage.

Ils n'ont pas une haute idée de la supériorité de la civilisation. Les seuls objets qui paraissaient faire quelqu'impression sur eux étaient les armes à feu, la roue du bateau se mouvant sans le concours de l'homme, et le sifflet de la machine.

Un assortiment de graines de céréales, légumes et fruits fut donné aux chefs de la part du gouvernement de Washington; ils promirent d'en tirer tout le parti possible dès la même saison.

Remontant toujours le courant malgré les obstacles accumulés en certains points, les navigateurs se trouvèrent subitement, en contournant un rocher s'élevant du sein de la rivière comme une tour colossale, en présence d'un phénomène dont le grandiose défie toute description. La rivière paraissait sortir du sein même

Digitized by Google

de la chaîne de montagnes qui se serait ouverte pour lui livrer passage. Les parois enserrant le fleuve étaient d'une telle hauteur qu'elles paraissaient se rejoindre au sommet, une obscurité presque complète régnait au fond et donnait à penser que le fleuve sortait d'une immense caverne sans issue.

Cette crevasse longue de 5 à 6 lieues et dont les parois s'élèvent verticalement par endroits jusqu'à 3,000 pieds au-dessus du lit de la rivière est certes l'un des phénomènes les plus extraordinaires que l'on puisse rencontrer sur la face du globe. Elle est située entre le 35° 45′ et le 36°. Elle fournit aux savants de l'expédition des observations géologiques du plus haut intérêt et qui sont consignées dans leur rapport.

La navigation étant devenue trop difficile par le manque de profondeur, on résolut de renvoyer l'Explorateur au fort Yuma et de continuer l'expédition par terre, en s'écartant des rives le moins possible.

Cependant la disposition toute particulière de cette contrée sillonnée en tous sens par des crevasses infranchissables dut faire dévier les voyageurs du plan arrêté. Ils résolurent alors de se diriger vers le fort Défiance au pied des montagnes rocheuses en suivant les plateaux élevés.

La rareté de l'eau potable rendit cette excursion très pénible et faillit mainte fois, causer la perte des mules.

Plusieurs tribus indigènes furent encore rencontrées dont la plus intéressante est celle des Moquis qui se sont construit des villages au sommet de plateaux fort peu accessibles formant des forteresses naturelles.

Ces villages au nombre de sept sont disséminés sur des plateaux peu distants les uns des autres ; cependant une distance de quelques milles a suffi pour produire à la longue une différence de langage telle que les habitants de l'un des villages comprennent difficilement ceux des autres.

Ces villages forment un carré long entouré d'un rempart de 12 à 15 pieds d'élévation construit en pierre et en terre glaise. On y arrive par des rampes d'escaliers qu'il est aisé de rendre impra-

Digitized by Google

ticables. Du côté des remparts les maisons n'ont d'accès que par l'étage supérieur. Ces maisons sont rangées autour d'une place commune qui sert de communication entre les diverses demeures.

Elles sont construites en madriers et béton ; elles ont deux ou trois étages composés de plusieurs pièces. Le sol des appartements est en terre glaise ; le foyer en pierres assemblées au moyen de la même terre.

Le long des murs sont suspendus des trousses d'épis de maïs, des peaux préparées, des couvertures, des vêtements, des arcs et des carquois. Sur des rayons sont étalés des vases de poterie, des gourdes contenant de la farine de maïs, des ustensiles, même des instruments de musique en roseaux, des espèces de tambours. Dans un coin une grande trémie à compartiments contenant les pierres qui servent à broyer le maïs. Une grande propreté règne dans les maisons que nos voyageurs purent visiter, sans susciter la défiance des indigènes qui accueillaient pour la première fois des visages pâles.

Dans la vallée, qui s'étend autour des plateaux, de vastes champs cultivés témoignent des habitudes industrieuses de ces peuplades, car ces champs sont irrigués par des canaux et des conduits distribuant les eaux des sources qui se trouvent à la base des plateaux et qui sont là recueillies dans de spacieux réservoirs en maçonnerie.

La culture consiste en maïs, froment, fèves, légumes et coton. Ils cultivent le pécher et en font sécher le fruit. Les femmes filent et tissent le coton. Des herbages, peu abondants cependant, leur permettent d'élever quelques troupeaux de moutons.

Les volailles telles que poules et dindes réussissent bien. Le chauffage leur est fourni par les bois morts des plateaux boisés qui se trouvent à peu de distance. Quelques couches de houille se montrent à ciel ouvert dans ces parages ; mais les indigènes n'en connaissent pas l'usage ou bien dédaignent ce précieux combustible.

Ils possèdent quelques chevaux et des mules qu'ils se procurent des tribus plus rapprochées du Mexique par des échanges.

Digitized by Google

Comme on le pense bien, ces peuplades paisibles sont exposées aux déprédations des tribus nomades et guerrières du nouveau Mexique telles que les Apaches et les Comanches, qui de temps à autre viennent leur enlever du bétail tandis que les pâtres se réfugient dans leurs forteresses.

Les Moquis ont le teint moins bronzé que la plupart des races de l'Ouest ; leur stature est moyenne et leur physique n'offre rien de remarquable. Ils sont vêtus d'une manière assez uniforme de tissus de coton préparés par les femmes et de quelques étoffes de laine rayées qu'ils obtiennent par échange.

Il se rencontre quelques Albinos parmi ces tribus, comme chez la plupart des tribus du nouveau Mexique.

Cinq journées de marche conduisirent l'expédition au milieu d'une tribu nombreuse ; celle des Navajos.

Ceux-ci sont plus entreprenants, plus actifs que leurs voisins les Moquis qui les accusent de déprédations commises à leurs dépens. Ils ont plus de relations avec les autres tribus et les émigrants. Leurs vêtements sont plus complets et proviennent d'échanges. Ils élèvent de nombreux troupeaux.

L'un des chefs s'exprimait assez bien en espagnol.

Impatients de se trouver parmi les leurs, nos explorateurs poursuivirent leur course aussi rapidement que le permettait l'état de fatigue et d'épuisement de la troupe et des mulets. Les Navajos les assuraient qu'ils n'étaient plus qu'à une journée de marche du fort Défiance. Cette bonne nouvelle valut aux Indiens le cadeau de ce qui restait des marchandises destinées aux échanges. En retour ils offrirent du mouton, des fromages, etc.

Peu après l'arrivée de l'expédition au fort Défiance, des hostilités commencèrent entre les Navajos et la garnison à propos de quelques déprédations.

Ici se termine la narration du voyage. Les hommes de science qui faisaient partie de l'exploration ont aussi fourni le résultat de leurs observations consigné dans des rapports très-intéressants.

Ils ont décrit minutieusement la géologie des contrées qu'ils ont traversées ; ils ont donné un aperçu des richesses minérales.

Digitized by Google

Ils ont recueilli des fossiles, en ont gravé les empreintes. Ils ont observé et décrit la botanique.

L'étude de l'homme du désert est celle à laquelle ils ont attaché le moins d'intérêt, celle qu'ils ont le moins approfondie. En effet ils nous ont appris fort peu de chose sur les mœurs et les coutumes des Indiens qu'ils ont rencontrés, sur leur origine, leurs traditions. Ils ne nous laissent pas même entrevoir le nombre approximatif des individus composant les diverses tribus.

Quoi qu'il en soit, ce voyage nous aura donné l'occasion de jeter encore un regard sur ces pauvres enfants du désert, inconnus dans le passé, délaissés dans le présent et qui n'ont rien à espérer de l'avenir.

CAMILLE LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLORATION AMÉRICAINE

DE LA

VALLÉE DU RIO COLORADO DE L'OUEST

(NOUVEAU MEXIQUE.)

I.

Notre Société reçoit, de temps en temps, des Etats-Unis d'Amérique, et principalement de la puissante Société Smithsonienne de Washington, des livres et des documents qui méritent, à tous égards, un examen approfondi, et dont, malheureusement, le contenu échappe à l'attention du plus grand nombre d'entre nous, à qui la langue anglaise n'est pas familière. Il n'en sera plus ainsi à l'avenir. A deux reprises, déjà, notre collègue M. Cam. Le Hardy de Beaulieu a bien voulu nous faire part du fruit de ses lectures dans les importantes publications américaines et son récent travail sur les tribus Indiennes qui habitent la vallée du Colorado a excité parmi vous un vif intérêt.

A mon tour j'ai été entraîné à lire, tant bien que mal, le rapport du lieut.t Ives, commandant de l'expédition pour l'exploration du Rio Colorado de l'Ouest, et je voudrais vous faire partager le plaisir que m'a donné, à un autre point de vue, cette belle publication. M. Cam. de Beaulieu vous a entretenu des tribus qui

Digitized by Google

peuplent ces régions ; il vous a montré l'homme aux prises avec cette rude et infertile terre ; je voudrais essayer de vous dévoiler un autre côté du tableau : l'aspect de la nature inanimée, de cette nature si étrange, si imprévue et presque toujours si grandiose dans sa désolation. Pour cela, je n'ai besoin que de choisir çà et là et de traduire, car l'auteur de la relation est un écrivain qui sent vivement et qui dépeint avec talent les scènes extraordinaires qui se déroulent sous ses yeux. L'ouvrage est d'ailleurs illustré d'une foule de gravures, d'une exécution soignée, et de magnifiques cartes, qui contribuent puissamment à faire comprendre ce qui, dans le texte, paraîtrait souvent invraisemblable.

Un mot d'exposition me paraît nécessaire pour déterminer le point de départ et le but de cette belle publication.

En 1835, le Texas, province méxicaine limitrophe des Etats-Unis au Sud-Ouest, grande comme la France, mais peuplée à peine de deux ou trois cent mille colons, venus en partie de la Louisiane et de l'Arkansas, se sépara par une révolution, de la République mexicaine. Celle-ci prit les armes et une lutte des plus inégales s'en suivit, pendant plus d'une année, avec des chances diverses. Elle se termina en février 1836 par la bataille de San Jacinto, où le général Houston, à la tête de l'armée Texienne forte de 783 hommes, mit en fuite et détruisit complètement les Mexicains, au nombre de 1600, commandés par le président Santa-Anna en personne. Le président demeura prisonnier et il fallut bien renoncer à la lutte. Mais le nouvel Etat gravitait nécessairement vers la grande république anglo-américaine et il ne tarda pas à solliciter son admission dans l'union. Cette admission fut prononcée en février 1845.

Le Mexique n'avait pas reconnu l'indépendance de son ancienne province ; il pouvait moins encore reconnaître aux anglo-américains le droit d'en prendre possession. Il déclara la guerre aux États-Unis.

Mal lui en prit, comme l'on sait. Une armée américaine, commandée par le général Tailor, puis par le général Scott, franchit le Rio grande del norte et envahit le territoire mexicain. Elle

Digitized by Google

battit successivement toutes les forces que le Mexique parvint à lui opposer et vint jusqu'à la capitale dicter les conditions de la paix. Elles furent assez dures.

Le Mexique, outre le Texas, dut céder deux de ses provinces du Nord : la Californie et le nouveau Mexique.

Les trois territoires qu'acquérait en peu de temps la grande république, presque sans valeur jusques là, malgré leur immense étendue et leurs ressources de tout genre, entre les mains incapables des Mexicains, avaient, pour les Etats-Unis, une importance facile à concevoir. L'adjonction du Texas les asseyait largement sur le golfe du Mexique, dont toute la rive nord leur appartenait désormais, tandis que celle de la Californie leur donnait sur l'Océan pacifique, du 32e au 42e degré, une immense ligne de côtes, admirablement situées, avec un des plus beaux ports du monde, celui de San Francisco, alors désert.

On sait ce qu'est devenue la Californie entre les mains intelligentes et énergiques de la race anglo-américaine, mais le troisième territoire acquis du même coup, le nouveau Mexique, presque inconnu sous la domination espagnole ou mexicaine, hors la vallée du Rio-Grande, demeurait sans importance sous le nouveau régime, et il ne semblait pas, qu'il fut appelé à de brillantes destinées. La partie occidentale de ce territoire pouvait même passer, il y a peu d'années, pour un vaste désert, presque inabordable, sans ressources et sans avenir, dont on ne savait presque rien.

Comme on le pense bien, le gouvernement des Etats-Unis, que n'arrête ni l'ombrageuse jalousie de la vieille Espagne ni l'ignorante apathie mexicaine, ne pouvait demeurer possesseur indifférent et inerte d'un vaste territoire inconnu, arrosé par un des plus grands fleuves de l'Ouest. Il était de son devoir de tracer la carte de ce pays, d'en étudier le système hydrographique, la géologie, l'histoire naturelle etc., et de nouer des relations avec les rares tribus indiennes qui en habitent quelques parties.

La découverte des mines d'or de la Californie et l'immense courant d'émigration qui s'établit entre les anciens états et cet Eldorado, vint donner à ces études un caractère d'urgence. La

Digitized by Google

vallée du Rio Gila, le plus important des affluents du Colorado, devint un des chemins rares et difficiles ouverts aux chercheurs d'or des contrées de l'Est en route pour la Californie. Mais arrivés vers le bas Colorado, ces voyageurs étaient exposés aux molestations des indiens Yumas, et le gouvernement fédéral, en 1850, établit au confluent du Gila et du Colorado, un poste militaire et bientôt un fort, qui prit le nom de fort Yuma.

Mais quand il fallait envoyer des renforts et du matériel à la petite garnison, à travers le désert, les difficultés et la dépense étaient grandes. On dut songer à établir des communications par la voie du golfe de Californie et du Colorado, dont l'embouchure n'est qu'à 150 milles du fort [1]. Une exploration dirigée par le l.t du génie Derby y réussit pleinement; on put dorénavant aller à la voile jusqu'à l'embouchure du Colorado et remonter ensuite les cargaisons par la voie fluviale, d'abord sur des alléges et plus tard sur des steamboats.

Mais les vastes régions au Nord du fort Yuma, et jusqu'aux postes militaires récemment établis sur divers points des territoires d'Utah et du nouveau Mexique, demeuraient inconnues et il devenait plus intéressant que jamais de vérifier la navigabilité du fleuve et de savoir dans quelle mesure il pourrait faciliter les relations entre les points occupés.

Telle fut l'origine de la grande exploration dont notre collègue M. de Beaulieu vous a déjà fait connaître l'organisation et en partie les travaux et dont la relation, aujourd'hui sous vos yeux, a été publiée par le gouvernement des Etats-Unis.

Je vous ai promis, messieurs, quelques scènes de la nature et quelques récits de voyage, empruntés à cette relation si consciencieusement écrite, et que je me permettrai de traduire très librement. L'intérêt commence avant même que la partie de l'expédition qui suit la voie maritime ait mis pied à terre. C'est d'abord le golfe de Californie, que les vieux géographes ont appelé mer vermeille, vaste et longue échancrure qui s'étend à peu près du 23e

[1] Le mille anglais vaut 1609 mètres.

Digitized by Google

au 33e degré de latitude, sur 200 de nos lieues et sur une largeur de 20 à 40, entre deux provinces demeurées mexicaines, la presqu'île de Californie ou Basse Californie à l'Ouest, et la belle province de Sonora à l'Est. Tout au fond du golfe débouche le Colorado qui forme, dans son cours inférieur, la limite entre l'Etat américain de Californie et les territoires du nouveau Mexique, puis inclinant toujours vers l'Est, continue ensuite une longue course dans les solitudes du territoire d'Utah et jusqu'aux montagnes rocheuses où il prend sa source. Des montagnes rocheuses au golfe il parcourt environ dix degrés, mesurés en ligne droite.

La traversée du golfe s'accomplit sans difficultés mais avec lenteur, pour l'expédition, à cause des courants contraires. Il est semé, surtout vers le Nord, d'îlots volcaniques sortant brusquement du fond, et dont le voisinage offre des dangers durant la nuit. « Au Nord de Guaymas, ces îlots forment une chaîne non » interrompue qui présente des lignes sévères et abruptes, » comme des jets de lave lancés par de puissants cratères sous » marins et durcis en l'air avant de retomber. Ces petites îles ne » sont nullement dépourvues de végétation, mais tout indique » qu'elles sont inhabitées et cette profonde solitude ajoute à leur » aspect de grandeur désolée. Il est probable que presque aucun » point de leur surface n'a jamais été foulé par un pied humain. » Elles semblent à peu près inaccessibles de tous côtés, quoique » de temps en temps, au travers de leurs âpres falaises, une » brèche accidentelle laisse découvrir une verte vallée ou un » ravin frais, ombreux, attrayant à la vue ou bien encore une » étroite perspective ouverte sur de sombres et mystérieuses » retraites dont plus d'une, dans ces contrées si fécondes en » richesses minérales, mériterait d'être explorée.

« Toute la côte, à l'Ouest, présente le même caractère, mais » les falaises hardies et les rudes escarpements de la côte ont » pour couronnement les pics dentelés et confusément entassés « de l'intérieur. »

On arrive à l'embouchure du Colorado, sur un terrain bas,

Digitized by Google

sans nul relief, que termine à l'ouest, du côté de la Californie, une chaîne de montagnes dont la hauteur peut-être évaluée à 1500 ou 2000 pieds[1]. « La journée est claire et brillante, quoi- » qu'on soit au 29 novembre et la température est douce et » printanière. L'atmosphère est d'une rare transparence et la » lumière réfléchie par la surface tranquille du golfe, donne à la » scène un éclat éblouissant. Les pics de la Sonora, distinctement » visibles, semblent des îles sortant du désert environnant, et au » nord, bordant la contrée basse et alluviale, on aperçoit une » ligne de collines rouges, dont les contours irréguliers se trans- » forment, par un puissant mirage, en figures fantastiques de » châteaux, de dômes, de statues colossales, peints d'une ardente » couleurs de pourpre et se détachant en lignes nettes et crues » sur le fond bleu du ciel. »

A six milles en amont de son embouchure, la rivière occupe encore, avec ses îles et ses bancs, une surface de 10 à 12 mille de large. L'eau n'y a déjà plus que trois brasses et demie (7 yards ou 6m40) de profondeur ordinaire; elle est trouble et d'un rouge foncé. Il n'y a que deux chenaux navigables. Des myriades d'oiseaux aquatiques s'abattent sur des îlots bas et verdoyants, que les hautes eaux doivent couvrir. Pélicans, courlis, pluviers, canards de toutes sortes, s'y jouent en troupes innombrables. A midi il faisait aussi chaud qu'en plein été à New-York.

Il faut trouver un terrain assez élevé au-dessus des marées et bordé d'eaux assez profondes, afin d'y pouvoir jeter l'ancre et débarquer le matériel. Pendant que l'on tatonne à bord du *Monterey* et dès la première nuit, alors que le vent est tombé, on entend, dans la direction du golfe un bruit sourd, comme celui d'une lointaine chûte d'eau, qui, d'instants en instants, devient plus sensible et plus rapproché. « Au bout d'une demi-heure, on » peut distinguer, à la clarté de la lune, une énorme vague, » haute de plusieurs pieds et s'étendant sur toute la largeur

[1] Le pied anglais, le tiers du yard, est de 30 centimètres 48 centièmes : il équivaut à peu près à l'ancien pied de Hainaut.

Digitized by Google

» visible du fleuve ; elle s'avance rapidement vers le navire, sans
» que le reflux qui marche en sens inverse en soit d'abord affecté,
» même à la courte distance de quelques cents yards, mais quand
» les deux courants opposés viennent à se heurter, toute la sur-
» face liquide bouillone et écume comme une chaudière. Brisée
» un instant par un îlot, la masse entière tourbillonne, franchit
» l'obstacle, se réunit de nouveau en une seule grande vague et
» s'élance dans l'étroit chenal avec le mugissement d'une cata-
» racte. Un coude du fleuve la cache bientôt aux yeux, mais
» longtemps encore, dans le silence de la nuit, les grondements
» de cette masse liquide se font entendre, répercutés par les
» sinuosités de la vallée. »

Ce phénomène ne s'observe qu'aux plus hautes marées. Il tient à la disposition des hauts fonds, à la rapidité du flux et à la vitesse des eaux du fleuve. En quatre ou cinq heures, celui-ci monte et s'abaisse d'une trentaine de pieds. Quand les flots de la marée montante viennent se heurter contre ce torrent descendant, ils se font digue l'un à l'autre et les eaux s'élèvent brusquement en une vagne de 10 à 12 pieds de haut. Un vaisseau à l'ancre court risque de rompre ses amarres et d'être jetté sur quelque haut fond.

A deux jours delà *le Monterey* en fait la triste expérience. Tandis qu'on le croit dans une position suffisamment sure, un nouveau ras de marée, d'une violence imprévue, le fait chasser sur ses ancres et il est emporté à un mille en amont dans la rivière. On parvient à grande peine à l'amarrer à l'entrée d'une passe, mais le matin, à la marée basse, il se trouve engagé sur un haut-fond couvert d'herbes, à 20 pieds au dessus de l'eau, parfaitement à l'abri des vagues et des vents, mais fort en risque de ne plus trouver une marée assez haute pour le remettre à flot.

N'en soyons point trop en peine : l'énergie américaine saura se tirer de ce mauvais pas.

« Les journées continuent à être chaudes, dit le rapport, mais
» à la nuit, la température devient froide et souvent un vent gla-
» cial souffle sur la plaine. La vue de ces marécages serait d'une

Digitized by Google

» pénible monotonie sans les variations de l'atmosphère. Au lever
» du soleil, l'air est d'une grande transparence ; chaque point de
» la terre et des eaux étincelle de lumière. Les pics éloignés, que
» le mirage seul devrait rendre visibles, se dressent avec des
» reliefs nettement accusés au dessus de l'horizon, montrant leurs
» longues lignes aux contours variés, qui se baignent dans des
» teintes éclatantes de pourpre et d'or. Quand le soleil s'élève,
» l'horizon devient indistinct et disparaît graduellement dans un
» brouillard d'un bleu grisâtre, qui semble confondre la terre et
» le ciel. Les hauteurs les plus voisines, les eaux et la plaine,
» tout se teint de ce bleu azuré dont l'éclat éblouit. Vers le cou-
» cher du soleil ce brouillard lumineux s'efface et les sommités
» éloignées redeviennent visibles, mais avec leurs formes réelles
» bien loin et bien bas à l'horizon et le paysage prend une teinte
» froide, d'un gris plombé. »

Quittons ces tristes parages pour pénétrer, avec l'expédition, plus avant dans la contrée. Nous sommes sous le 32e degré de latitude ; les explorateurs ont du rêver d'épais ombrages, de végétation puissante et neuve, de chasses émouvantes! Leur illusion n'est point de longue durée. La contrée, aussi loin qu'on peut voir, n'offre point un arbre ni un buisson ; les animaux sont très rares, sauf les oiseaux des marécages. Après le coucher du soleil, en entend les *Coyotes*[1] hurler autour du camp. Un jour on a vu un *Lion de Californie*, mais il se tenait hors d'atteinte.

En remontant le fleuve et quand on a atteint la limite où la marée ne se fait plus sentir, les deux bords sont habituellement garnis d'une frange de verdure formée de saules et de peupliers ou d'un fourré de roseaux de haute taille. Le pays n'offre encore, à de longues distances, que des plaines basses et uniformes. La navigation est pénible ; le Colorado se divise en une foule de branches, et le courant principal, très difficile à discerner, n'atteint souvent plus la profondeur de douze pieds. Avant même

[1] Espèce de loup.

Digitized by Google

d'aborder au fort Yuma, le petit navire de l'expédition a couru plus d'un danger.

Enfin l'on atteint le fort, sous la protection duquel doit s'élever une ville nouvelle — *Colorado City* — ainsi baptisée à l'avance, et qui, pour le moment, se compose de quelques bâtisses rares et isolées, au nombre desquelles on compte déjà un magasin, un atelier de forgeron et une taverne.

Toute l'expédition, hommes et matériel, est maintenant réunie, et sans perdre de temps il faut s'occuper de son objet principal, qui est de vérifier jusqu'où s'étend la navigabilité du fleuve, en amont du fort, et de s'ouvrir un chemin à travers les régions mystérieuses qu'il parcourt depuis les montagnes rocheuses.

Depuis l'espagnol Cardinas, qui visita une partie de ce pays au XVI^e^ siècle, il courait sur la vallée moyenne du Rio Colorado d'étranges histoires, à peine concevables même en faisant la part de l'exagération castillane, et que confirmaient cependant, jusqu'à un certain point, les rapports de deux ou trois trappeurs américains, égarés dans ces solitudes effrayantes. Cardinas et sa bande avaient, après vingt jours de marche, rencontré la rivière, mais bordée de roches verticales d'une hauteur inconcevable, que la tradition portait à trois ou quatre lieues. Les plus lestes de la bande avaient essayé la descente, sans pouvoir en accomplir qu'un tiers à peine. Ils disaient que des rochers, paraissant, d'en haut, avoir la hauteur d'un homme, étaient de près, comme la tour de la cathédrale de Séville.

Des missionnaires jésuites avaient revu ces lieux au XVIII^e^ siècle, mais sans en éclairer la topographie. Ce que les américains avaient aperçu de la contrée était presque toujours aride, violemment bouleversé, dénué de ressources. La population autochtone, très-clairsemée d'ailleurs, pouvait être hostile et causer de grands embarras à de faibles détachements, tandis que, plus nombreux, ceux-ci auraient difficilement trouvé de quoi subsister.

Le 11 janvier 1858, l'EXPLORER, c'est le nom donné au petit steamer qui porte l'expédition, lève l'ancre. En amont du fort, le fleuve n'a plus guères qu'un seul lit, mais coupé d'ilots, de bancs

Digitized by Google

de gravier, de barres, etc., si bien que, dès le premier pas, la navigation offre de sérieux embarras. On franchit une gorge resserrée puis on rencontre une vallée ouverte, étroite, après quoi on découvre une chaîne de collines qui court perpendiculairement à la direction du fleuve. Il faut être tout près de la profonde échancrure par où le Colorado s'ouvre passage pour en soupçonner l'existence. Les collines n'ont que quelques cents pieds de haut et le paysage, quoique pittoresque, manque de grandeur; mais on n'est point difficile là-dessus, quant on vient de vivre quelques semaines dans les boues du Delta.

Les mêmes alternatives de couloirs étroits et sinueux et de vallées d'un médiocre intérêt se représentent plusieurs fois de suite, mais les collines deviennent des chaînes de montagnes et la contrée se montre de plus en plus tourmentée. Ses caractères les plus saillants sont les couleurs vives et variées dont les roches y sont teintes, les formes bizarres qu'affectent les pics et la stérilité désolée du sol. Toute la végétation arborescente est confinée sur l'extrême bord du fleuve et réduite, d'ailleurs à trois espèces. A l'intérieur les collines sont nues; les graviers des vallées portent quelques chétifs arbustes; mais les *cactus* ces hôtes naturels des terres vouées à la sécheresse, y comptent beaucoup d'espèces, parmi lesquelles se dressent majestueusement les colonnes du *cereus giganteus*.

Quant au règne animal, il est on ne peut pas plus pauvre. On a pêché dans la rivière un seul poisson sans valeur. En revanche les richesses minérales abondent; les roches qu'on a pu explorer renferment de l'or, du fer, du plomb argentifère et des veines de cuivre.

A mesure que l'on remonte la vallée, les rochers et les montagnes surgissent dans toutes les directions et surtout au bord du fleuve, avec une incroyable diversité de dessin et de coloris. La navigation est généralement lente et pénible à cause des rapides et des bancs de gravier cachés à chaque instant sous les eaux troubles; mais enfin on avance, ce qui est d'autant plus heureux que, suivant toute apparence, les eaux ont rarement été aussi basses.

Digitized by Google

Après douze jours de navigation bien lente, on arrive dans *la grande vallée du Colorado*, qui peut avoir de 30 à 40 milles de longueur. Le fleuve s'y divise de nouveau en plusieurs bras, mais avec un chenal navigable et généralement assez facile.

Il ne faut pas que cette idée d'une grande vallée arrosée par un fleuve navigable appelle de trop riantes illusions. Le sol d'alluvion parait bon ; les indiens Yumas en cultivent quelques petites portions, mais le reste semble voué à la stérilité. En y regardant de plus près, on découvre que ce sol est imprégné de sels, et qu'un bon système d'irrigation pourrait seul le rendre productif.

Les Yumas suivent avec curiosité la marche du navire depuis qu'il est entré dans leur vallée. Ils se réunissent en troupes sur les graviers pour attendre son passage et leur présence est toujours le précurseur de graves embarras. Soit qu'ils fixent leurs demeures près des endroits où les hauts fonds rendent la rivière plus aisée à traverser, soit que, connaissant les passages difficiles, ils les choisissent de préférence pour voir comment l'*Explorer* s'en tirera, toujours est-il que quand on les aperçoit on ralentit la marche et l'on se prépare à lutter contre les obstacles.

Après la grande vallée, de nouvelles chaines de montagnes surgissent ; au loin se dessinent des pics élevés et de formes fantastiques, par delà lesquels on commence à discerner des sommités couvertes de neige. Tout près des voyageurs, chaque chaine franchie révèle de nouvelles beautés, dues surtout à la variété des couleurs qu'offrent les rochers. « Lorsque les rayons du » soleil couchant tombent d'aplomb sur les flancs abruptes des » monts *Riverside* et en illuminent les crevasses et les cavités, » le pourpre, le bleu, le brun, le rose etc., s'y peignent avec de » magnifiques reliefs, qui contrastent étrangement avec le gris » sombre et monotone du désert. » Le géologue de l'expédition croit y discerner de loin des veines de quartz-aurifère, analogue à celui de la Californie, mais il n'est pas possible d'aller s'en assurer.

Le 1er février on rencontre une nouvelle chaine de montagnes

Digitized by Google

qui ont reçu le nom de *Montagnes du monument*. Le fleuve les traverse dans un canion, mot espagnol passé dans le langage des américains et qui désigne un phénomène très fréquent au nouveau Mexique et dans toutes les régions volcaniques de l'Amérique. « Au lieu de berges à pente régulière, la rivière est » bordée de roches confusément entassées, et le spectacle devient » d'instant en instant plus sauvage et plus romantique. De nouveaux et suprenants effets de coloration ajoutent à la beauté de » la perspective. Au premier plan les teintes légères et délicates » prédominent; de larges surfaces colorées de lilas, de perle, » d'œillet et de blanc, contrastent fortement avec les sombres » masses entassées au delà. Tout au milieu, un seul pilier fait » saillie; il est d'un rose sanguin éclatant. A quelques milles de » là, un étroit portique livre passage au fleuve à travers la montagne. D'un côté de l'entrée est une colonne d'un rouge foncé; » de l'autre une sorte de tour, de la même nuance, s'incline » au-dessus de la passe et semble menacer de sa chûte celui qui » s'aventurera en dessous. De riches teintes de bleu, de vert, de » pourpre, relevées ça et là de veines roses et blanches, se confondent en un brillant mélange sur les flancs du canion et y » produisent un effet prodigieux. Les formes étranges, les profils » fantastiques des roches qui enserrent cette gorge ajoutent à » l'impression. Pendant six milles, nous suivîmes les méandres » de la rivière dans cette passe féerique, dont le pompeux spectacle variait à chaque détour; puis tout à coup les lignes de » rochers s'écartèrent et nous entrâmes dans ce qu'on pouvait » appeler, par comparaison, une vallée ouverte. »

Un peu plus loin doit se trouver le confluent de la rivière de *Bill William*, le plus fort affluent du Colorado entre le Rio Gila et le Rio Virgen. Une autre exploration; à la recherche d'une route vers la Californie, avait rencontré ce cours d'eau à la même époque de l'année et lui avait trouvé une profondeur de plusieurs pieds et une largeur de trente. Cette fois il fallut le chercher longtemps avant de le reconnaître dans un pauvre petit ruisseau perdu au fond d'une rigole. Les Indiens assurèrent que le Colorado était diminué dans la même proportion.

Digitized by Google

Après quelques rapports avec la tribu des Indiens Chemehuevis, auprès desquels ils se procurèrent, par voie d'échange, un léger supplément de vivres et quelques objets d'histoire naturelle, nos explorateurs s'engagèrent dans un nouveau canion, non moins brillant de couleurs mais plus majestueux d'aspect que le précédent. Il y a, dans la relation, une très belle gravure sur acier représentant un point pris à l'intérieur du canion et deux bonnes gravures sur bois dans le texte, qui en montrent l'entrée et la sortie. La description est courte et nous ne résistons pas au désir de la traduire :

« C'est d'abord une sorte de portail peu élevé et d'une couleur » pourprée, donnant entrée dans un splendide couloir, qu'en- » serre une double muraille rouge. A l'origine de cette brèche, » de sombres montagnes, entassées les unes au-dessus des autres, » semblent intercepter la route, mais à la base de cette barrière » apparente, un brusque détour découvre aux yeux, comme » une caverne béante, l'entrée de l'abime. Le spectacle que nous » avions alors sous les yeux offrait une si imposante grandeur » que jamais nous n'avions rien contemplé de semblable. De » chaque côté des rochers majestueux, de quelques cents pieds » de haut, sortaient verticalement de l'eau. Comme la rivière » serpentait dans un étroit couloir, chaque détour nous révelait » quelques nouveaux aspects, effrayants ou sublimes. Des » teintes vives de pourpre, de vert, de brun, de rouge et de » blanc éclairaient ces merveilleuses murailles et relevaient leur » sombre monotonie. Bien loin au-dessus de nos têtes, se pro- » filant distinctement dans l'étroite bande lumineuse, des tou- » relles, des aiguilles, des pointes de roc imitant des crénaux ou » de grotesques statues, semblaient regarder le fond de l'abime.

» Le déclin du jour nous trouva tranquillement occupés à tra- » verser les sinuosités de cet étonnant défilé. L'approche du cré- » puscule augmentait la sauvage beauté du spectacle; les cou- » leurs éclatantes pâlissaient et se confondirent bientôt en une » teinte uniforme d'un gris foncé. Les rochers, prenaient des » formes confuses et exagérées et semblaient fuir comme des

Digitized by Google

» spectres géants se glissant dans la sombre perspective. Il
» régnait dans l'obscure avenue, un silence solennel, interrompu
» seulement par le bruit de notre roue ou par le cri d'un héron
» solitaire, surpris sur son perchoir au bord de quelque roche
» avancée.

« L'obscurité devenait complète lorsqu'à un détour de la rivière
» la lumière envahit soudain notre route et nous montra que
» nous avions franchi le canion et les montagnes.

L'expédition, au sortir du canion, entre dans la vallée des Mojaves, la plus belle et la plus fertile de celles qu'arrose le Colorado. Elle est sous le 35e parallèle et peut avoir 7 à 8 lieues de long sur une assez grande largeur. La température y est sujette à d'énormes variations. En février, il y gèle presque chaque nuit et une légère couche de glace se forme même sur les eaux stagnantes. A midi le thermomètre marque, à l'ombre, jusqu'à 85° Fahr. (29° 44 cent.) et la chaleur, au soleil, est accablante.

« La vallée doit se montrer sous son plus riant aspect dans
» cette saison de l'année, avant que les chaleurs torrides aient
» fané la fraîcheur de la végétation. Il se peut que nos yeux,
» fatigués par la monotone stérilité des régions inférieures,
» soient disposés à s'exagérer le charme de celle-ci, mais telle
» que nous l'avons vue, revêtue de sa parure printanière, noyée
» dans la lumière d'un brillant lever de soleil, la nature s'est
» montrée à nous si aimable, qu'il y eut une exclamation géné-
» ralé d'admiration et de plaisir. Vers le Nord, aussi loin que
» s'étendait la vue, le cours de la rivière était indiqué par une
» ceinture de terrain d'alluvion, variant en largeur de un ou
» deux à six ou sept milles, couverte d'herbages frais, avec de
» larges bosquets de saules et de *Mezquites* et des champs de
» céréales pleins de promesses. De chaque côté de ce riche terri-
» toire et contrastant avec ses teintes d'émeraude, des terrasses
» d'un rose gris sombre descendent en échelons réguliers des
» montagnes voisines, dont les profils hardis et pittoresques s'a-
» doucissent par la distance. Une brume d'un bleu pâle, singu-

Digitized by Google

» lièrement transparente et délicate, répand sa teinte exquise sur
» les monts comme sur la vallée. »

La population est assez dense; on s'entend sans trop de peine; on obtient des guides et des vivres. Dans ce sol fertile, dont la richesse est entretenue par les débordements annuels du fleuve, les collections zoologiques prennent de l'importance. Il parait cependant que ces débordements manquent quelquefois et qu'alors règnent des disettes affreuses. Il est douteux qu'une colonisation ait des chances de succès en ce lieu, surtout à cause de la navigation difficile et capricieuse du fleuve.

A 50 milles à l'est du camp on aperçoit la chaîne des montagnes noires, qui se dirige, à son tour, perpendiculairement à la vallée.

Le printemps est venu. (20 février). Les nuits demeurent froides, mais il ne gèle plus. Les journées sont chaudes ; cependant la chaleur semble moins accablante que plus au sud de la vallée. L'*Explorer* reprend sa navigation, d'abord entre des rangs de collines, puis à travers un nouveau canion, qui n'offre pas les beautés de premier ordre des précédents. La pente du fleuve s'accroit, les rapides deviennent plus fréquents et plus difficiles à franchir. L'un d'eux offre un courant si violent qu'on se croit arrivé au terme du voyage. Plus loin la rivière se divise en deux bras de même importance qui n'ont plus chacun que deux pieds d'eau. D'autres passes suivent avec des difficultés nouvelles. Il faut recourir aux expédients, forcer la vapeur, alléger le navire, le haler à la corde etc. Les naturalistes profitent de ces repits pour accroître leurs collections. On a pu, des montagnes voisines, prendre connaissance de la contrée et notamment de la grande chaîne des montagnes noires, qui se présentent à l'est comme une barrière infranchissable. Le canion dans lequel le fleuve s'y ouvre passage doit avoir des proportions colossales. Tous le pays, d'ailleurs, s'élève visiblement dans les directions du nord et de l'est, et la pente du fleuve devant s'en augmenter, il y a toute apparence que la navigation touche à son terme.

Les yeux fatigués de rocs et de montagnes, se reposent encore avec plaisir sur la petite *Vallée des peupliers*, longue de 5 à 6

Digitized by Google

milles, où de beaux arbres gracieusement groupés dans de vertes prairies semblent inviter au repos.

Jusqu'ici, nos explorateurs ont parcouru des régions déjà entrevues ou traversées sur quelques points par d'autres expéditions, mais celle où l'on va entrer n'a pas, de mémoire d'homme, été visitée par la race blanche. On suppose que là doit exister ce fameux *grand canion* de l'espagnol Cardinas, et un puissant intérêt s'attache à tout ce que l'on peut apercevoir dans la direction suivie. Vers le nord, on distingue nettement la muraille escarpée d'un des côtés de la gorge par où le Colorado s'ouvre passage à travers les montagnes noires. Si ce n'est pas là le grand canion, aucun autre, du moins, n'a offert jusqu'ici de telles proportions.

Avant d'atteindre ce mystérieux passage, un éperon détaché des montagnes en détermine un autre, qui n'est ni long ni profondément encaissé, mais qui se montre revêtu d'une telle variété de couleurs, et de si brillantes, que nos voyageurs, déjà faits à ces sortes de spectacles, demeurent confondus de surprise et d'admiration.

Au delà, le vallon s'ouvre un peu. Il n'y a pas de fond d'alluvion, mais des bancs de gravier et des collines. De l'éperon dans lequel s'ouvre le canion peint (*Painted canon*) se détache une haute montagne conique, le Mont Davis, à la base duquel la rivière se divise et enserre une grande île ronde : « Ce soir, dit la narration, » la vue de l'Ile, de la rivière, du labyrinthe des collines basses, » des grandes masses de montagnes qui s'entrecroisent du nord » au sud et le Mont Davis, se dressant directement au-dessus, » tout cela baignant dans un brillant clair de lune, est d'une » indescriptible magnificence. »

De là, le navire met cinq longs jours à remonter vingt milles. Les obstacles s'accumulent et grandissent, la ténacité Yankee s'obstine à les vaincre ; mais au moment d'aborder le canion des montagnes noires, le steamer, lancé à pleine course, touche violemment sur une pointe de roc que cachaient les eaux opaques du fleuve. On croit tout perdu, il n'en est rien ; nulle avarie grave ;

Digitized by Google

on continue à flotter et la machine fonctionne. Mais après une telle expérience, on ne peut s'exposer, sans une reconnaissance préalable, à pénétrer dans un canion inconnu, bordé de roches verticales d'un millier de pieds, et où la perte du navire pourrait entraîner celle de toute la troupe. Il est évident que l'on arrive au point extrême où la navigation sera possible ; les vivres, d'ailleurs vont manquer et la caravane qui doit rejoindre par voie de terre se fait toujours attendre. On déjeune, dîne et soupe des provisions achetées aux indiens, c'est-à-dire de haricots bouillis et d'une sorte de pain fait de blé moulu dans des moulins à café, le tout arrosé de l'eau du fleuve. Ce régime, dont s'accommodent les Mojaves, ne paraît nullement suffire aux estomacs américains, surtout après deux ou trois semaines d'un travail excessif. La privation de café est très sensible à la majeure partie des hommes, mais celle de la provision de sel, perdue ou volée depuis quinze jours est pénible au delà de toute idée.

L'*Explorer* a donc jeté l'ancre ; on a mis à flot un canot, qu'on a chargé de quelques instruments, de couvertures, d'une ration suffisante de blé et de haricots, et le commandant de l'expédition, le contre-maître et le pilote s'y embarquent pour essayer de traverser le canion noir à force de rames. Le courant, sans les rapides, est d'une lieue à l'heure. A peine est-on parti qu'un des avirons se brise. Réduits à la moitié de leurs forces, ils imaginent de profiter du vent, qui souffle de l'arrière, en attachant en guise de voile une de leurs couvertures.

« En quelques minutes, nous avions dépassé ce qu'on peut » appeler les ouvrages avancés et nous commencions à parcourir » le labyrinte d'un canion dépassant de beaucoup en vastitude » ceux que nous avions précédemment traversés. Les parois en » étaient verticales et plus que doubles en hauteur de celles du » canion des Mojaves. En maint endroit elles s'élançaient du » bord de l'eau jusqu'à plus de mille pieds. Les rochers nuds, au » lieu de ces couleurs brillantes, qui décoraient les autres canions, » ne présentaient qu'une teinte uniformément sombre, qui ajou- » tait beaucoup à la solennelle et émouvante impression des lieux.

Digitized by Google

» La rivière coulait étroite et tortueuse et chaque détour faisait » découvrir de nouvelles combinaisons de formes grandioses et » fantastiques, obscurément visibles à des hauteurs vertigineuses » ou à travers les sombres profondeurs de la perspective inté- » rieure. Chaque mille parcouru nous montrait des aspects plus » pittoresques et plus imposants. C'étaient les mêmes effets » romantiques et les transformations incessantes déjà admirées » dans le canion mojave, mais sur une échelle bien plus vaste et » plus majestueuse.

» Les rapides se succèdent. A huit milles de l'entrée, un sourd » mugissement annonce quelque phénomène inusité. Des masses » de rochers enserrent le courant et un roc pyramidal se dresse » tout au milieu du lit, au pied de la cataracte. Les vagues s'y » heurtent et rebondissent en écumant. C'est la plus considérable » des chûtes découvertes. »

La difficulté de trainer le canot rend le progrès, pendant quelques milles, excessivement ennuyeux et fatigant. La chûte du jour surprend nos voyageurs à quatre milles en amont de la grande chûte et ils sont obligés de camper dans un recoin du canion, sur un banc de gravier.

» La nuit tombe avec une soudaineté incroyable. L'étroite » bande de lumière qui se montrait encore au zénith s'éteint » bientôt, et sauf les quelques rayons rougeâtres du foyer, tout » s'enveloppe d'épaisses ténèbres. Mais bientôt l'étroite crevasse » s'illumine de nouveau, quand les rayons de la lune ont dépassé » le sommet des montagnes. D'abord ce sont les crêtes qui » apparaissent en relief sur le bleu du ciel, puis quand la lumière » argentée descend et tombe sur le flanc opposé, des formes fan- » tastiques semblent s'en dégager et, brillantes de lumière, con- » templer d'en haut les téméraires pygmées qui osent violer les » secrets de l'abîme.

Dès les premières lueurs du jour on se remet en route. Les rapides sont moins violents et le vent du sud permet de reprendre la voile. « Le canion continue à grandir en profondeur et en » magnificence. Aucune description ne peut donner une idée de

Digitized by Google

» la majestueuse grandeur de cette route d'eau. Le panorama
» change entièrement à chaque détour de la rivière et les plus
» émouvantes nouveautés se succèdent et disparaissent avec une
» incroyable rapidité. Des portiques imposants, d'augustes cathé-
» drales, des amphythéâtres, des enceintes fortifiées, des ruines
» rongées par le temps, surmontées de tours de toutes les formes,
» dômes, minarets, pyramides, se détachent en masses cyclo-
» péennes des parois du terrible défilé. La solitude absolue, le
» silence, la lumière indécise, les dimensions écrasantes de tous
» les objets, produisent une impression de vague terreur, qui
» finit par devenir excessivement pénible. Heure après heure se
» passait, et nous commencions à regarder anxieusement devant
» nous, espérant que quelque signe nous annoncerait la fin de
» ces montagnes, mais le déclin du jour nous montrait de nou-
» veaux entassements, plus grandioses que jamais. Nous cher-
» chions déjà une autre place où l'on pût camper à sec, lors-
» qu'après avoir pénétré dans un étroit passage, entre deux pics
» géants qui semblaient s'incliner l'un vers l'autre au dessus du
» courant, nous nous trouvâmes, non sans étonnement, à la
» sortie du canion. »

On découvre un lieu favorable pour le campement, on met le canot à sec, et le commandant se hâte de gravir la première colline, haute d'un millier de pieds, pour se donner une idée de la contrée.

» Autour de nous, ce n'était que stérilité et confusion désolée.
» Il semblait que nous fussions parvenus au foyer ou au point
» culminant des désordres volcaniques qui ont marqué de leur
» trace toute la région du Sud. Dans presque toutes les directions,
» on ne voyait que collines et montagnes entassées; sans aucune
» apparence d'ordre ni de système... Pas de trace de végétation;
» mais la fatigante monotonie de ces masses rocheuses était quel-
» que peu atténuée par des colorations capricieuses et fantas-
» tiques. Les grands rochers en forme de tours, qui se dressent
» à l'entrée du canion sont striés de bandes alternativement

Digitized by Google

» de carmin et de jaune. Les mêmes combinaisons de teintes mar-
» quent les escarpements voisins, et non loin à l'Est, entre les
» sommités grises des montagnes, deux ou trois collines écla-
» tent de ce rouge sang, qui donne au paysage un aspect parti-
» culièrement lugubre. »

Le retour au steamer, par la même voie, se fit avec rapidité et sans grande peine; partis à dix heures du matin et aidés par la vitesse du courant, ils étaient revenus au campement de l'expédition vers quatre ou cinq heures du soir, après une navigation de 30 milles, dont 25 pour la longueur du canion.

La première partie de l'expédition est maintenant terminée; le Colorado n'est plus navigable. Nos explorateurs ont d'ailleurs hâte de redescendre, pressés par le manque de vivres, jusqu'aux villages des Mojaves où ils sont enfin rejoints par la caravane envoyée du fort Yuma pour les ravitailler. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que tout soit fini; le grand plateau central du Colorado a été à peine entrevu; le canion des montagnes noires n'est que le seuil de cette terre inconnue et fabuleuse. La progression continuant, le vieux Cardinas peut se voir réhabilité. Si la rivière se refuse à porter les explorateurs, la voie de terre leur reste ouverte. Aussi, sans prendre de repos, le commandant renvoie par le steamer les collections scientifiques, les cartes, les rapports etc. ainsi qu'une partie de son monde, et il se met à la tête d'une nouvelle caravane, qui se compose des savants de l'expédition, de quelques ouvriers et de muletiers mexicains, et enfin d'un détachement de 20 soldats commandés par un lieutenant.

Digitized by Google

II.

C'est le 25 mars que la nouvelle exploration commence. La caravane prend sa route vers la seule passe connue à travers les montagnes noires. Elle franchit une suite de terrasses formée de graviers agglomérés, et arrivée aux derniers gradins elle voit s'ouvrir autour d'elle une vaste perspective. La vallée Mojave, les montagnes, le cours tortueux du fleuve se dessinent magnifiquement, enveloppés dans une brume bleue et délicatement lumineuse.

Dès le premier campement, l'eau se montre rare et l'herbe maigre ; les mules doivent se remettre en route, le lendemain, à demi restaurées et mal préparées aux fatigues. Après les montagnes noires franchies, on découvre une large et belle vallée, que ferme, de l'autre côté, une autre chaine de montagnes, haute, aux sommets neigeux, que l'on nomme les Monts Cerbat. Dans tout le reste du voyage, la stérilité générale du pays, le manque de sources ou de cours d'eau accessibles, l'extrême rareté des paturages et l'absence de guides seront une cause presque continuelle de graves embarras et mettront souvent en danger l'existence de toute la caravane. Les indiens, toujours en guerre les uns contre les autres, n'osent pas s'aventurer hors des limites de leurs tribus respectives, et connaissent d'ailleurs très peu ce qui se trouve au delà. Quand le bonheur veut qu'on trouve un ruisseau ou une mare et de l'herbe, ce qui est loin d'arriver tous les jours, il faut séjourner pour que les bêtes de somme puissent s'y refaire. Si l'on n'en rencontre pas, les animaux jeunent, les hommes aussi, parfois, et la caravane court risque de se dissoudre.

Digitized by Google

Nous ne pouvons suivre les Américains dans leurs courses aventureuses à travers toutes ces chaînes ou ramifications de chaînes, passant sans cesse de l'une à l'autre, et franchissant chaque jour des défilés à peine praticables ou des escarpements dangereux. Si difficile que soit ce début, ce n'est rien ou peu de chose à côté de ce qui va suivre. Le Colorado, qui coulait du nord au sud jusqu'au canion des montagnes noires, a passé de là brusquement à l'Est, et la caravane, coupant par le troisième côté du triangle, se dirige vers les régions inconnues du haut plateau, où elle compte retrouver le fleuve et reprendre l'exploration de son cours en remontant la vallée.

Il fallait, pour cela, de nouveaux guides. Le Mojave *Yreteba*, qui les avait servis jusques là avec fidélité et intelligence, n'ose pas s'éloigner d'avantage. Il met les Américains en rapport avec quelques individus de la tribu des Hualpais, misérables, de mauvaise mine, effrayés et affectant de ne pas connaître de route pourvue de pâturages et d'eau. L'un de ces indiens était si laid que le naturaliste de l'expédition proposa de le conserver dans l'alcool, comme un spécimen unique. Le contraste entre ces Hualpais et les Mojaves, race belle et robuste, est frappant. On les apprivoise à force de présents et de caresses, et ils consentent à guider nos voyageurs.

Ici nous traduisons encore librement:

« Sous la direction des Hualpais, nous quittâmes notre campement en remontant le vallon des sources de Peacock. La matinée était fraîche, riante et propice aux voyageurs. Après un mille ou deux, nous débouchions des collines pour entrer dans une région totalement différente de tout ce que nous avions vu durant le reste du voyage. Les collines volcaniques, qui parsemaient la contrée depuis le fort Yuma, avaient disparu. Nous avions devant nous un vaste plateau, s'élevant en gradins successifs dans la direction du nord. La route devenait ferme et unie et la plaine était couverte d'une herbe excellente. Des troupes d'antilopes et de daims bondissaient sur les pentes; des bosquets de cèdres apparaissaient et, à chaque mille par-

Digitized by Google

» couru, devenaient plus communs et plus hauts de taille. Après
» une route de dix milles, nous avions atteint le point culminant
» de ces escarpements étagés, et un splendide panorama s'offrit
» soudain à nos yeux. Au premier plan se montraient des collines basses, en forme de tables, entrecoupées d'innombrables
» ravines. Au delà, une imposante crête de rochers marquait
» l'ouverture d'un immense canion. Une large brèche s'ouvrait
» directement devant nous, et par cette percée, on pouvait distinguer, jusqu'aux limites extrêmes où s'étendait la vue, une
» suite de vastes plateaux, s'étageant successivement à des centaines de pieds les uns au dessus des autres. Ces longues bandes
» horizontales que brisaient, par intervalles, de larges et profonds
» abîmes, s'étendaient à des centaines de milles vers le nord,
» jusqu'à ce que leur teinte de sombre azur se fondit avec la
» couleur plus pâle de la voûte céleste. Le fameux grand canion
» était devant nous, et nous demeurâmes longtemps surpris et
» émerveillés en contemplant cette prodigieuse formation, au travers de laquelle le Colorado et ses tributaires se sont creusé
» leur route. »

Cette fois il n'y a plus de doute, l'expédition se trouve bien dans le voisinage de ce grand canion découvert par les Espagnols de Cardinas. Nous allons voir jusqu'à quel point la réalité se trouve d'accord avec la tradition.

« Une gorge étroite et abrupte s'ouvrait devant nous. Les Hualpais nous guidaient en gens qui sont sur leur terrain, et fort
» heureusement, car les ravins se croisaient et se ramifiaient dans
» toutes les directions. La descente était rapide et la passe tortueuse et difficile à reconnaître. Quelques milles d'une course
» pénible nous menèrent dans un étroit vallon, flanqué de hauts
» escarpements. Un ruisseau limpide en arrosait le centre et l'on
» entendait, parmi les hautes herbes, un murmure qui annonçait
» le voisinage de la source. L'eau était délicieuse; le paturage de
» bonne qualité, mais assez rare aux environs.

» Ce matin nous nous sommes remis en route en suivant la
» pente du ruisseau, qui, par intervalles, se perd, pour reparaître

Digitized by Google

» pendant deux on trois milles, puis disparaître de nouveau. Le » ravin ne tarda pas à atteindre les proportions d'un canion. Le » fond en était rocailleux, inégal et coupé de roches saillantes, » par dessus lesquelles il devenait difficile de faire passer les bêtes » de somme. La végétation commençait à disparaître, à part » quelques cèdres rares et rabougris, cramponnés aux flancs des » rochers. Le lieu devenait de plus en plus sauvage et magnifi- » que; les flancs du tortueux canion prenaient des proportions » majestueuses, et pendant longtemps nous nous trouvâmes » enserrés entre des murailles de deux mille pieds de haut. Le » spectacle avait de grands rapports avec celui que nous avait » offert le canion noir, mais ici la rapidité de la descente, la » grandeur écrasante des masses qui bornaient la vue et, par » suite, la profondeur ténébreuse de cette brèche béante, impri- » maient un caractère surnaturel à la scène. On doit se figurer » ainsi les avenues des régions infernales. Des cris aigres et » déchirants, qui sortaient des retraites aériennes ouvertes dans » les flancs des rochers et l'apparition de figures assez semblables » à des spectres, perchées sur les saillies, mêlaient à cette impres- » sion une bizarre réalité. A de courtes distances, d'autres avenues » d'une égale magnificence, se croisaient de côté et d'autre avec » la première, et comme aucune piste ne se reconnaissait sur ce » sol de pierre, l'idée se présentait tout naturellement que si nos » guides venaient à nous abandonner dans ce labyrinthe, nous » serions comme les habitants du séjour maudit, dans l'impuis- » sance de nous en arracher. »

Dans ces affreuses retraites, d'une stérilité désolante, des êtres humains ont établi leur séjour, et c'est même au bord des précipices, sur les saillies ou dans les cavités des rochers, qu'ils ont bâti leurs huttes grossières. Tel est le refuge de la tribu des Hualpais, que sa faiblesse oblige, sans doute, à se cacher de la sorte. Les américains de l'expédition étaient, sans nul doute, les seuls blancs que ces indiens eussent jamais vus, et cependant, comme il arrive chez les sauvages les plus grossiers, leur présence

Digitized by Google

n'eut pas l'air d'exciter la curiosité de quelques femmes qu'ils aperçurent.

« Nous avions parcouru 17 milles de cette singulière route; » elle devenait plus difficile que jamais et nous regardions en » avant, pleins de détresse en face de ces sombres et intermi- » nables détours, cherchant au moins une place où il nous serait » possible de camper. Enfin nous découvrîmes un large canion » latéral, se dirigeant du Sud au Nord, et nous vîmes avec une » joyeuse surprise un magnifique courant d'eau claire et limpide, » roulant sur un lit de cailloux et se frayant passage entre les » roches qui le divisaient en jets brillants et en miniatures de » cascades. Aux deux bords s'étalait une oasis de verdure, de » jeunes saules et un coin d'herbe touffue. Un campement fut » bientôt installé, et bêtes et gens purent jouir d'un repos trop » bien mérité, après cette fatigante journée. »

Au point du jour on s'empresse de se reconnaître et l'on apprend, non sans étonnement, que l'on est tout près du grand canion du Colorado! Il ne s'agit que d'une courte promenade, en suivant la pente de la rivière Diamant et l'on arrive au fleuve; mais le point où nos explorateurs le rencontrent n'est pas à beaucoup près de ceux où son encaissement est le plus profond. Plus au Nord et à l'Est, les plateaux qu'il coupe s'élèvent encore de quelques milliers de pieds, et la profondeur des canions doit s'accroître d'autant. Une coupe jointe à la partie géologique du rapport, nous montre ce grand canion profond de 6,000 pieds et au delà (plus de 1,800 mètres).

« La scène, du reste, était suffisamment grandiose pour nous » indemniser largement des peines de la descente. Le canion » ressemblait à ceux que nous avions déjà vus, mais dans des » proportions bien plus considérables. Le cours de la rivière ne » pût être reconnu que sur une longueur de quelques cents » yards, mais ce que nous avions vu du haut du plateau nous » prouvait que nous étions arrivés au point culminant de ce » grand soulèvement. Les murs du canion s'élevaient verticale- » ment des deux côtés à partir du bord de l'eau. Le fleuve pou-

Digitized by Google

» vait avoir une largeur de 50 yards, et son canal était semé
» de roches parmi lesquelles le courant bondissait comme le
» déversoir d'un moulin.

« Aucune catastrophe d'origine volcanique n'a dérangé l'ordre
» ni la structure de ces formations, depuis les plateaux jusqu'au
» terrain igné, et les flancs du canion exhibent à découvert toute
» la série des roches sur lesquelles repose le grand plateau du
» nouveau Mexique. Il est très probable que nulle part au monde
» on ne rencontrerait une pareille tranchée à travers les terrains
» de stratifications. »

Arrivés là, il faut rétrograder; la route est infranchissable pour les mules. Au milieu de cet inextricable labyrinthe de canions entrecroisés et sans issue visible, les guides Hualpais s'avisent, un beau soir, de planter là la caravane, en disant que leurs demeures sont dans le voisinage et qu'il n'y a qu'à marcher devant soi. En une minute ils sont hors de vue. On essaie de s'avancer sans eux, mais bientôt on s'égare; la montée se fait si rude que les mules n'en peuvent plus, et la situation devient aussi dangereuse qu'embarrassante. Heureusement les guides ne tardent pas à reparaître et à reprendre la tête de la caravane, en témoignant leur surprise de ce que ces blancs ne savent pas trouver une direction qui leur est, à eux, si familière. On campe auprès d'une source, qui donne la vie à quelques herbages, et enfin le lendemain, après une ascension si rude qu'elle oblige à décharger les mules, on se retrouve au sommet des plateaux, avec une bonne route, des herbages luxuriants, des bosquets de cèdres et du gros gibier. De là, tout le système des canions est visible, s'étendant sur d'immenses espaces dans les directions du Nord et de l'Est.

Il ne faut pas se fier à ces premières apparences, trop séduisantes en vérité. La région des plateaux, avec ses bois de cèdres et de pins, ceux-ci atteignant parfois des dimensions considérables, avec ses rares lagunes d'eau stagnante, ses éternels déserts, ses tempêtes de neige etc., est aussi peu hospitalière que possible. L'expédition parvient, en montant toujours d'assise en

Digitized by Google

assise, jusqu'à une altitude de 6000 pieds. A ce point, la température est devenue rude et hivernale, quoiqu'on soit au 10 avril, ce qui est presque l'été de ces latitudes. Les guides Hualpais ne disent rien de bon de la route qu'on se propose de suivre. D'après eux, on ne trouvera plus d'eau avant trois jours. On prend le parti de changer encore de direction, mais dès le lendemain matin les deux guides ont disparu, emportant quelques bagatelles. Il faut marcher, dorénavant, sans connaître le chemin, s'il en existe un, et, ce qui est bien plus redoutable dans ces arides parages, sans savoir où l'on pourra trouver de l'eau.

« C'était une malheureuse matinée pour tenter cette épreuve. » De sombres nuées couvraient le ciel ; un épais brouillard en- » veloppait la forêt et voilait le paysage de son obscurité. Nous » nous dirigions un peu à l'est. Les pins devenaient plus grands » et la forêt plus épaisse. Une brise froide gémissait entre les » branches, et vers neuf heures il commença à neiger. Nous » suivions, autant que possible, le fond des ravines pour y trouver » quelque abri, mais le sol en était très raboteux et la neige se » mit bientôt à tomber si serrée qu'on ne savait plus se diriger. »

En remontant sur les plateaux la caravane trouve des terrains découverts où la tempête exerce toute sa violence. La neige est accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Le spectacle serait imposant, si on pouvait le contempler d'un endroit un peu plus confortable. Il faut camper sous la protection de quelques arbres et lâcher les mules, que le froid paralyse.

Le lendemain matin le ciel s'éclaircit, le vent tombe, le soleil reparait aussi chaud que dans la vallée des Mojaves, et la neige fond plus vite qu'elle n'est tombée. La caravane a maintenant atteint une altitude de 7000 pieds (2134 mètres), et un plateau encore plus élevé se montre au nord. Le Colorado n'est pas loin; les voyageurs se trouvent en vue de la partie la plus prodigieusement profonde du grand canion. Une des parois latérales est visible, mais le terrain intermédiaire est tellement coupé de canions secondaires et de crevasses entrecroisées, qu'on ne trouve aucun moyen de parvenir jusqu'au bord du gigantesque abîme.

Digitized by Google

L'expédition reprend sa marche en montant toujours. Chaque gradin franchi en fait découvrir un nouveau. Les Pins disparaissent, les Cèdres deviennent rares, et aussi, malheureusement, le paturage. Enfin, après bien des peines et des fatigues, on atteint le point culminant du système et un sublime spectacle vient faire oublier ce qu'on a souffert. Vers le nord on découvre toute la région des plateaux et des canions ; au-delà une ligne imposante de rochers, s'étendant vers l'est jusqu'à une énorme distance, marque la direction du canion par où coule le Petit-Colorado (branche orientale). Tout au sud, à 80 milles de distance, se dresse le massif énorme des Monts San Francisco, avec leurs sommets coniques couverts de neige, nettement visibles malgré la distance.

Ce soir même il faut camper sans eau et presque sans nourriture pour les bêtes de somme. Pendant la nuit, une bonne partie des mules, accablées de soif, s'échappent pour courir en arrière vers les lagunes où l'on a campé la veille.

Le soleil est devenu ardent, l'eau manque toujours et l'on ne sait quelle direction suivre. Au plus fort de ces perplexités, on découvre un sentier ou plutôt une piste d'Indiens, nettement tracée, et on la suit, se croyant bientôt hors d'embarras. Tout annonce le voisinage d'un établissement semblable à celui des Hualpais sur la rivière Diamant. La descente est des plus rapides ; pour une marche en avant de quelques milles, on s'est enfoncé dans une crevasse dont les parois dominent d'un à deux milles pieds. Point de trace d'habitation, d'ailleurs.

« Les bêtes, à bout de forces et mourant de soif commençaient » à s'abattre, lorsque nous fûmes arrêtés court, le sol nous man- » quait. Sur toute la largeur du canion s'ouvrait un précipice de » cent pieds de profondeur. D'une saillie du rocher on pouvait » regarder comme au fond d'un puits, et l'on voyait l'étroite » gorge se continuer bien loin au delà. Le vide s'étendait de l'une » à l'autre des parois latérales, et celles-ci n'offraient que des » surfaces en apparence verticales. Nulle issue ne se présentait, » et il semblait merveilleux qu'un sentier se trouvât tracé jusqu'à

Digitized by Google

» un endroit où il ne restait rien à faire que de revenir sur ses
» pas. Une inspection plus rigoureuse nous convainquit que le
» *trail* se continuait le long du canion, en s'appuyant horizon-
» talement sur les rochers qui l'enserrent à droite. A courte
» distance, il s'emblait qu'une chèvre eut pû difficilement se
» tenir sur cette étroite saillie, qui apparaissait comme une corde
» attachée à la muraille, mais un essai nous prouva que ce sen-
» tier, quoique étroit et vertigineux, avait été taillé avec quel-
» que soin dans le flanc du rocher et présentait une surface
» justement assez large et assez plane pour que les hommes et
» mêmes les bêtes y eussent pied. Je m'aventurai le premier, et
» le reste de la troupe suivit ainsi que le bagage, marchant un
» à un, et parfaitement pareille à une file d'insectes rampant sur
» un mur vertical. Cet étrange sentier continua horizontalement
» pendant un mille; entretemps le fond du canion descendait
» rapidement, et deux ou trois fois par des gradins de cent pieds
» de haut, de sorte que la profondeur du précipice, croissait
» énormément. Je n'avais pas conscience du changement qui s'o-
» pérait dans notre situation, jusqu'au moment où, regardant le
» long des flancs de ma mule, je découvris qu'elle cheminait à
» trois pouces du bord de la corniche et au-dessus d'un abîme de
» mille pieds de profondeur. Du côté opposé du canion, presque
» touchant mon genou, un autre mur quasi-vertical s'élançait à
» des hauteurs prodigieuses. La tête me tourna à cette vue et je
» me laissai glisser à bas de ma monture, préférant marcher en
» avant et la tirer après moi; opération délicate et pleine de
» périls, que je fus heureux d'accomplir sans malheur. Une
» partie de mes hommes avaient le vertige au point de devoir
» ramper sur les mains et les genoux. Dans quelques endroits,
» il y avait à peine place pour poser les pieds et un simple faux
» pas nous eut infailliblement précipités dans le gouffre. J'étais
» sérieusement effrayé de l'idée qu'il pouvait se présenter un obs-
» tacle à notre marche, car il nous eut été absolument impossible
» de retrograder. Après quelque temps de cette *inconfortable*
» situation, la face du rocher décrivit un angle, et juste au delà,

Digitized by Google

» nous trouvâmes une projection en terrasse, offrant une surface » de 15 à 20 yards carrés. Au delà, le roc se montrait parfai- » tement vertical et le *trail* avait dû le quitter. Nous découvrîmes » qu'il n'y avait plus, pour descendre au fond du canion, qu'à » ramper jusqu'au bas de l'escarpement. C'était un chemin *déses-* » *péré*, qu'on pouvait cependant parcourir, avec une bonne dose » d'adresse, en décrivant des zig-zags au-dessus du précipice, et » en prenant avantage de chaque crevasse, de chaque fissure, de » la moindre saillie où le pied put poser. Quant à nos mules, je » ne tardai pas à me convraincre que jamais elles n'accompliraient » cette descente et que notre unique ressource était de revenir » sur nos pas. Il était heureux que nous eussions même cette » porte de salut. Nos bêtes surmenées furent réunies sur cette » étroite terrasse où elles purent faire volte-face, et alors recom- » mencèrent les hasards du voyage : le soleil dardait directement » dans le canion et ses rayons réfléchis rendaient la chaleur » insupportable. Nos mules, sans eau depuis deux jours, les » yeux vitreux, la langue pendante, se trainaient péniblement en » jettant des cris lamentables. L'eau la plus voisine que nous con- » nussions était à près de 30 milles; il n'y avait qu'un moyen de » sauver la caravane, et dès que nous eûmes regagné un terrain » plus ouvert, on déchargea les bagages et même les selles, et » deux ou trois mexicains partirent pour les lagunes, montés sur » les animaux les moins épuisés, et chassant les autres devant eux. » On leur accorda deux jours de repos. »

Pendant ce temps le commmandant, avec la moitié environ de son personnel, entreprend de recommencer la descente du canion et de l'explorer à pieds, aussi loin que possible. L'obstacle qui les a arrêtés une première fois est franchi sans trop de peine. Plus bas, on découvre avec surprise que le centre du canion est coupé par une autre crevasse, une sorte de cunette d'abord peu profonde, mais qui ne tarde pas à se convertir en sombres abimes, à mesure que sa base pénètre progressivement dans les profondeurs du sol. Au fond de cette crevasse, on continue à distinguer le sentier, mais les obstacles s'accumulent et deviennent formidables. « Jamais,

Digitized by Google

» dit le rapport, nous n'étions descendus aussi profondément au » sein de la terre, et nous étions entourés de murs et de remparts » d'une hauteur si écrasante, qu'on ne saurait en donner une » idée. » Toutefois, nos voyageurs commençaient à être blasés de ces spectacles d'une majesté par trop monotone et que pas un signe de vie n'anime. Après une route de trente milles, nouvel obstacle, cette fois insurmontable. Le plan du ravin se termine brusquement par une chute de quarante pieds. Il n'y a, sur les rochers latéraux, ni saillie, ni trace aucune d'un passage praticable. Une source surgit dans le lit du canion et franchissant le ressaut, forme une jolie cascade. Faut-il supposer que cet horrible chemin a été tracé uniquement pour aller là puiser de l'eau? En regardant de haut en bas la cascade, on découvre la solution du problème. Une vieille échelle, faite de bâtons grossiers réunis par des lanières d'écorce et posée presque verticalement contre la cascade, réunit les deux plans. L'humidité en a pourri l'assemblage. Le dessinateur de l'expédition, M. Egloffstein, impatient de voir le premier où cela peut aboutir, se hasarde aussitôt à descendre, mais le poids d'un homme est devenu trop lourd pour l'échelle, qui se disjoint. Un des bras, par bonheur, demeure debout, et notre curieux dégringole sans accident, mais aussi sans moyen de retour.

Laissant ses compagnons aviser aux moyens de le repêcher, il continue seul l'exploration du canion, dont l'extrémité est, d'ailleurs, très-voisine. Il arrive ainsi au bord d'un cours d'eau large de dix à quinze yards, bordé de peupliers et de saules, le long duquel une étroite bande de terrain d'alluvion montrait des champs de blé et quelques huttes d'Indiens Yampais. On apercevait au delà un autre canion, à parois de mille pieds de haut, et un indien indiqua le point où cet important tributaire joignait le Colorado.

Nous renonçons à suivre l'expédition dans toutes ses courses aventureuses. Remontée sur le grand plateau, d'où elle essaie de toutes les directions et de toutes les apparences de routes pour retrouver et suivre le Colorado ou pour explorer les régions avoisinantes, elle est amenée à cette conclusion que cette région des

Digitized by Google

canions toute entière est vouée par la nature à une stérilité et à une solitude sans remède. Sur les plateaux, à part quelques lagunes que la fonte des neiges alimente et qui doivent se trouver à sec en été, il n'y a nulle trace d'eau. Les sources et les cours d'eau sont perdus, à des milliers de pieds de profondeur, au fond de crevasses inabordables. La contrée est tellement coupée par cet inextricable labyrinthe de ravins et de canions à parois verticales, dont l'œil ne peut discerner la base, qu'il est très-dangereux d'y chercher une route et qu'il semble impossible d'admettre l'existence de communications praticables, sauf pour des piétons à jarrets bien trempés et sur qui le vertige n'ait point de prise. Les animaux sauvages fuient presque tous cette terre désolée; les cactus à peu près seuls y végètent. Deux ou trois misérables tribus d'Indiens, cachées au fond de petites vallées inaccessibles, qui seules les protégent contre leurs ennemis, ne peuvent s'y multiplier, faute de moyens d'existence.

Enfin l'expédition, bloquée sur cet infranchissable plateau, ne trouvant ni eau ni pâturages pour ses mules, dont l'état d'épuisement est extrême, forcée de reconnaître que le premier canion qui lui fera obstacle entraînera la perte de tout et de tous, se décide à reprendre le chemin du sud, par où elle est venue, et à tourner ce plateau inhospitalier. « Il ne doit pas exister sur » toute la surface de la terre, » dit le rapport, « une région plus » effroyablement sèche et aride. »

Mais le retour même est un problème. Les bêtes, mourant encore une fois de soif, après un jeune de 48 heures, remplissent l'air de cris lamentables. Le jour, le soleil est d'une ardeur désolante, et dans cette atmosphère brulante et sèche au plus haut degré, la transpiration est excessive. Les hommes ont aussi épuisé leurs réserves d'eau, et la situation devient presque désespérée. Enfin le troisième jour il se fait un changement dans l'aspect du pays; le terrain se modifie ; on revoit les roches volcaniques ; une déclivité du sol conduit à une ravine, qui montre un peu de fraîcheur, puis de l'herbe et enfin, spectacle délicieux ! un large étang d'eau limpide.

Digitized by Google

Les Américains se dirigent de là vers l'est, en suivant une région volcanique relativement fertile, où l'eau ne manque plus ni le pâturage, mais très accidentée et difficile à franchir. Le paysage est pittoresque et charmant ; les arbres s'y montrent en groupes d'un effet gracieux. Au loin on découvre les Monts San Francisco dont les sommets sont couverts de neige, et ce voisinage de l'hiver fait mieux sentir les douceurs du printemps. Après ce qu'on vient de voir et tout ce qu'on a souffert, cette partie du pays semble un paradis. On chemine à travers une espèce de parc immense, orné de jolis taillis et semé de fleurs. En ce moment, chaque ravine a son cours d'eau, alimenté par les neiges tombées en abondance sur les montagnes voisines.

Il y a cependant un revers à la médaille. Sur ce sol formé de scories volcaniques, les mules n'ont pas pied. La configuration de ces animaux leur rend les sols mouvants et pierreux particulièrement antipathiques ; ils s'épuisent en efforts pour faire peu de chemin. D'ailleurs on ne tarde pas à s'élever de nouveau et, d'un jour à l'autre, les froids de l'hiver succèdent aux ardeurs de l'été. Un jour, la terre se trouve couverte de neige à l'épaisseur d'un pied !

La caravane coupe dans la direction du Petit Colorado, nommé aussi rivière de Flax, qu'elle atteint le 1er de mai. Cette branche du fleuve, dont les eaux sont maintenant élevées par la fonte des neiges, offre les mêmes proportions que le Colorado tel qu'on l'a vu bien plus bas mais dans la saison sèche. C'est le même courant rapide et capricieux, avec la même eau couleur chocolat, large de cinquante yards et profonde de cinq ou six pieds. La vallée s'étend parfois sur une largeur de plusieurs milles et offre de bons pâturages.

Arrivé à ce point du voyage, le commandant, avant de risquer quelque autre tentative de reconnaissance, juge nécessaire de passer une revue exacte de ses provisions et de ses bêtes de somme. Il constate avec regret qu'il lui reste juste assez de vivres et de forces pour gagner, non sans peine, le fort Défiance, qui est le poste le moins éloigné. Cependant il ne veut pas renoncer

Digitized by Google

complètement à continuer sa tâche et il se décide à diviser encore une fois sa troupe. La majeure partie des hommes et du train ira droit au fort, tandis que lui, le naturaliste, le dessinateur et dix hommes, avec quelques mules les moins épuisées, tenteront une courte exploration au Nord, vers les fameux bourgs fortifiés des Indiens Moquis. On se sépare aussitôt, car il n'y a pas de temps à perdre.

De l'autre côté de la vallée, le commandant et son détachement atteignent, après une ascension assez rude, une région de plateaux, à assises horizontales, où les eaux ont creusé, par érosion, de larges brèches, modérément profondes, entre lesquelles subsistent des lignes de collines basses, restes des stratifications détruites ou formées de leurs débris. « Le paysage est entièrement désolé; pas un arbre, pas un buisson n'en rompt la monotonie. Les sommets des tables (*mesas*) sont d'un rouge de feu et le sable renvoie les rayons solaires en reflets jaunes. Tout ce qui est en vue se montre brulé, aride et lugubre. Point d'herbages à espérer sur ce sol poreux qui ne saurait retenir l'eau. Il devient bientôt impossible d'aller plus avant; les bêtes refusent de marcher; mais il était tout aussi difficile de rétrograder, pendant quinze milles, à travers cette poussière impalpable. Nous gagnâmes un point élevé d'où la vue portait jusqu'à 20 ou 30 milles en avant. Les roches ignées et le sable jaune s'étendaient à l'infini. Même au delà des limites de la vision, le mirage nous montrait encore d'autres sables et d'autres rochers aussi affreux. »

Au risque de parcourir inutilement un long circuit, on se décide à rétrograder jusqu'à la rivière et à remonter ensuite la vallée aussi longtemps qu'on ne rencontrera pas quelque sentier des Indiens, allant dans la direction cherchée et promettant au moins une voie praticable et quelques ressources pour le campement.

« La nuit, dans ces déserts maudits, n'est pas entièrement dépourvue de vie. Quand le soleil couchant a fait succéder une

Digitized by Google

» température douce et agréable à l'oppressive chaleur du jour,
» scorpions, araignées, mille-pieds et serpents à sonnettes sortent
» de leurs retraites pour jouir de la fraîcheur du soir. Depuis long-
» temps, le collecteur de cette branche d'histoire naturelle n'avait
» pas fait pareille chasse. »

La vallée du petit Colorado, quoique assez triste en elle-même, semble un éden auprès de ces affreux déserts. On y rencontre des ruines d'anciens villages (Pueblos), vestiges d'une population depuis longtemps disparue. Le troisième jour de marche on découvre enfin le chemin cherché; il est bien tracé, dans la direction du Nord et, d'ailleurs, suffisamment battu et praticable. La contrée qu'il traverse est toujours la même que l'on a vue; des collines rouges et des sables jaunes, puis des lignes de rochers escarpés, entre lesquels les passes sont peu praticables; puis encore les collines rouges, et le sable jaune, et tous les affreux aspects de ces solitudes. Cependant on finit par apercevoir à l'horizon des pics bleus et une contrée moins sombre, puis enfin, à perte de vue, des montagnes neigeuses. Là aussi, des jours chauds sont suivis de nuits pluvieuses et glaciales.

Après la première journée de marche on trouve une petite source sortant d'une roche au bord du chemin et coulant dans un bassin fait de main d'homme. Les premiers mulets arrivés l'ont bientôt vidé, le reste jeûne jusqu'à ce que la source ait fourni une nouvelle provision d'eau, mais elle ne donne presque rien. Une marche en avant n'est pas plus heureuse, et les inquiétudes renaissent fort vives. On est à quarante milles de la rivière et une troisième étape sans eau rendrait le retour impossible. Ce que l'on peu découvrir de la contrée, au delà des pics bleus, n'a pas un aspect plus hospitalier. Enfin la position des villages Moquis doit avoir été mal indiquée, car on devrait y être arrivé et rien ne se montre à l'horizon.

Vous croyez que réduite comme elle l'est, avec des moyens presque nuls, des bêtes de somme parvenues au dernier degré d'épuisement et des dangers de plus d'un genre à courir de la

Digitized by Google

part des hommes, du climat et du sol, l'expédition va se hâter de rétrograder avant que cette dernière ressource lui échappe encore. En ce cas vous connaissez mal la ténacité américaine. Le parti qu'on prend est de courir en avant, aussi loin et aussi vite qu'il sera possible. Cette courageuse résolution reçoit sa récompense. On trouve une autre petite source, un peu moins avare que la première, puis une troisième à treize milles de celle là, et, avec de l'eau, suffisamment d'herbe. Enfin, à la chûte du quatrième jour, on découvre avec la lunette, à sept ou huit milles de distance, deux des bourgs fortifiés des Indiens, perchés au sommet de hauts escarpements.

Vous savez déjà ce qu'est cette intéressante peuplade, bien supérieure en industrie à la plupart des tribus indiennes non seulement du Colorado mais de contrées plus heureuses. A ce que nous en a dit déjà notre collégue M. de Beaulieu, je me permettrai d'ajouter une remarque, qui, d'ailleurs, ne lui avait pas non plus échappé : Ces populations, tellement isolées les unes des autres, tellement claquemurées dans leurs forteresses, que d'un village à l'autre on ne parle pas la même langue, doivent cependant à une civilisation étrangère et même presque exclusivement à l'Europe, la très grande partie de leurs moyens d'existence. Leur bétail, bœufs, moutons, chevaux, quand ils en ont, leur viennent de l'ancien monde ; les poules de même ; leur seul arbre fruitier est le pécher, dont les moquis tirent un grand parti. On a vu chez eux un groseiller, sans doute l'espèce européenne. Ils cultivent le blé et en font leur principale nourriture. Ils ont aussi la pastéque, des courges etc. Ces derniers produits, ainsi que le maïs, cultivés dans la grande vallée, pourraient appartenir à l'Amérique ; il en est peut-être de même, quoique ceci soit beaucoup plus douteux, du haricot, dont les Mojaves font grand usage. On a aperçu chez les Moquis un dindon, animal indigène de l'Amérique nord ; voilà tout le contingent du nouveau continent, et rien ne prouve qu'un seul de ces produits soit indigène le long du Colorado.

Non content de ces découvertes, le commandant veut en tenter

Digitized by Google

d'autres plus au nord, nonobstant les avertissements des Indiens, qui refusent même de lui fournir des guides. Après une longue et triste marche, on trouve les sources taries, les réservoirs à sec, nulle ressource pour exister ; il faut rétrograder quoique l'on en ait. Alors le lieutenant Ives, convaincu qu'il n'y a plus rien d'utile à faire, se décide à prendre la route directe du Fort Défiance, où doit se terminer cette longue, difficile et consciencieuse exploration. Il y parvient en traversant sans encombre les territoires occupés par la tribu puissante et batailleuse des Indiens Navajoës.

Digitized by Google

NOTE ADDITIONNELLE.

Ceux à qui vient la fantaisie d'écrire sur ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, dans le monde nouveau que colonise la grande République anglo-américaine, doivent s'attendre à trouver sur leur route un écueil. Dans le temps que nous mettons à recevoir de ce pays des documents authentiques, à les étudier et à en rendre compte, les choses et les lieux y ont changé de face, et changé à ce point, que plus rien n'y est reconnaissable. Vous décriviez un vaste désert, parcouru librement par les bisons et les antilopes, et voilà qu'en trois ou quatre ans il y a poussé des villes, des chemins de fer et des journaux. Vous aviez laissé de rares pionniers luttant péniblement contre la nature rebelle et contre les Indiens, et maintenant on vous parle de cultures prospères, de mines en exploitation, d'industries de toutes sortes. Vous aviez cru étudier l'histoire du temps présent; votre présent, vieux d'un lustre à peine, est déjà oublié; il a fait place à un autre tout brillant de jeunesse, d'activité et de vie sociale.

Il y a six mois à peine nous vous entretenions de la belle publication faite par les ordres du gouvernement des États-Unis, concernant le cours inférieur du fleuve Colorado, et peu de temps après, nous lisions dans les journaux que le territoire de Colorado demandait à être admis comme État dans l'Union américaine. Evidemment ce territoire assez peuplé déjà et assez fort pour songer à se constituer en État, ne pouvait être l'affreux et stérile

Digitized by Google

désert exploré en 1858, mais il n'en devait pas être éloigné. D'où lui était venue sa population et son importance, alors qn'il y a huit ou neuf ans, les deux rives du grand fleuve, de son embouchure à sa source, n'étaient que mornes solitudes ou terrains de chasse de quelques tribus indiennes. Je n'avais point éclairci ces questions lorsqu'à la fin de septembre dernier, comme je parcourais, à l'exposition de Paris, le compartiment des États-Unis, le nom de *Colorado*, inscrit à l'entrée d'une salle me les remit en mémoire. Cette salle, destinée aux produits du territoire de Colorado, ne contenait, d'ailleurs, qu'une collection considérable de minerais de toute nature, qui dénotait de fabuleuses richesses en métaux précieux ou utiles; plus une série de cartes géographiques, œuvres du commissaire du gouvernement central, M. Whitney, et enfin une suite de vues photographiques prises par le même, très-noires comme sont volontiers les photographies faites sous un soleil trop ardent, et représentant des sites choisis dans les districts miniers; sites pittoresques, nature tourmentée, grandiose souvent, et que la sombre teinte des épreuves faisait paraître presque effrayants. Ces vues nous rappelaient parfois les gravures du voyage de l'*Explorer* dans la région des canions.

Cette exposition spéciale ne m'eut fourni que de vagues renseignements sur ce que je désirais savoir; mais il y avait encore là une brochure, qu'un gardien m'offrit de la meilleure grâce; c'était le catalogue (en anglais) des produits exposés, avec une notice assez étendue sur le territoire de Colorado; en tout 60 pages et deux cartes, l'une des Etats-Unis, l'autre du territoire, et datées de 1867.

Dans la carte générale, la partie du nouveau Mexique limitée à l'ouest par le Rio-Colorado, celle dont nous nous sommes occupés précédemment, est devenue le territoire d'Arizona. Vers le confluent du Rio-Gila avec le Colorado, probablement à l'endroit où nous avons vu s'élever le fort Yuma, et naître une ville, la carte en indique une, en effet, capitale de ce territoire, et qui porte aussi le nom d'Arizona. A douze ou quinze lieues plus au nord et au bord du fleuve, figure une autre cité naissante, sous le nom

Digitized by Google

de Castle-Dome. Enfin en remontant assez loin, on trouve le fort Mohave, élevé probablement dans la vallée des Mojaves et dans le but de contenir cette importante tribu. Deux autres forts et trois ou quatre noms de localités inconnues, embryons de villes dont il est aussi impossible de connaître l'état actuel que de prévoir les destinées, voilà tout ce que montre, en 1867, tel du moins qu'il figure dans la carte générale, ce territoire d'Arizona, que nous avons vu, neuf ans plus tôt, si stérile, si horriblement sec, et si peu propre, en général, à la colonisation.

De ce côté donc, peu de changements imprévus; l'avenir de l'Arizona, malgré ses richesses minérales incontestables et son heureuse situation, ne s'offre pas sous de bien riantes couleurs, et j'aurais pu m'arrêter ici, mais je trouve dans la notice sur ce qu'on nomme le territoire de Colorado tant de faits curieux et un si frappant exemple du prodigieux travail qui se fait incessamment dans ces régions de l'ouest, dont nous ne savions rien il y a quelques années, que j'espère vous intéresser encore un instant en extrayant de la notice en question quelques faits et quelques chiffres.

Le territoire de Colorado est situé au nord-est de l'Arizona, auquel il ne touche que par le sommet d'un angle. Il forme un vaste carré limité entre les 37e et 41e degrés de latitude. Sa surface est estimée à 111,700 milles carrés, ce qui représente à peu près la moitié de la France et dix fois l'étendue de la Belgique. Il est borné au nord par l'État de Nebraska et une partie du territoire de Wyoming, à l'est par le Nebraska et le Kansas, à l'ouest par l'Utah, au sud par le Nouveau Mexique.

C'est une contrée élevée, très-montagneuse, qui semble occuper le nœud ou point d'intersection de la grande chaîne des montagnes rocheuses avec d'autres chaînes secondaires. On y exploite des mines d'argent à une altitude de onze mille pieds; certaines passes pratiquées traversent les montagnes à douze et treize mille pieds, et les sommets principaux s'élèvent de quatorze à seize mille pieds, et dépassent ainsi de beaucoup la limite des neiges perpétuelles.

Digitized by Google

Tout au contraire de l'Arizona, le Colorado est une contrée très bien arrosée, riche en herbages et en terres cultivables. Outre le Rio-Colorado, plusieurs grands fleuves ou rivières de premier ordre y prennent naissance. Au sud c'est le Rio-Grande del Norte, l'un des fleuves les plus importants de l'Amérique nord ; à l'est l'Arkansas et la Platte, deux des énormes affluents du Missouri et du Mississipi. Des centaines de ruisseaux, alimentés par les neiges de la grande chaîne, y coulent en tous sens et forment par leur réunion ces grands cours d'eau, dont quelques uns arrosent trois ou quatre cents lieues de pays.

D'autres circonstances semblent devoir assurer à ce vaste territoire une prospérité croissante. Sa position est centrale et c'est dans le voisinage que sont les passes les plus praticables à travers les grandes chaînes des Rocheuses et de la Sierra Nevada, pour aller de l'est à l'ouest du continent, de l'Atlantique au Pacifique. Le chemin de fer en construction, qui doit relier les deux extrémités du territoire des États-Unis et par conséquent les deux océans, sur une longueur totale de mille lieues, passera dans la partie nord du territoire de Colorado. Ce gigantesque railway sera terminé dans trois ans ! et déjà les Américains calculent qu'il ne faut que dix jours de navigation pour aller d'Europe à New-York ; que de cette ville à San-Francisco le chemin de fer conduira les voyageurs en sept jours, total dix-sept jours pour se rendre d'Angleterre à la côte de l'océan Pacifique ; qu'avec vingt-deux jours de plus, voyageurs et malles-postes seront au Japon, et que du Japon en Chine il n'y a que six jours de mer ; qu'ainsi en trente-neuf et quarante-cinq jours on correspondra d'Europe avec l'extrême orient ; bien autrement vite que par l'Isthme de Suez !

L'état futur de Colorado, avec sa position privilégiée, ses immenses richesses minérales, sa fertilité, l'abondance de ses eaux, son climat salubre ; avec la beauté de ses paysages, qui offrent un constraste enchanteur auprès des interminables plaines de l'est et des tristes solitudes de l'ouest jusqu'au grand lac salé, semble devoir être la grande station intermédiaire dans la route à travers le nouveau continent.

Digitized by Google

Cette route, disions-nous, sera terminée dans trois ans. Elle avait atteint la frontière du Colorado, à 800 milles de Chicago et 1500 de New-York, et cet été, on en devait construire un nouveau tronçon de 225 milles, jusqu'au pied des montagnes et au centre du Colodaro. Déjà l'on va en quatre jours de New-York jusqu'à 230 milles ou 80 lieues de Denver, la capitale du territoire. Des diligences et des fourgons pour marchandises font, entre ces deux points, un service quoditien.

En 1856, il n'existait pas un homme de race blanche sur le territoire, sauf quelques mexicains fixés à San Luis, tout à l'extrémité méridionale, où ils cultivaient le sol et élevaient des troupeaux. Le reste n'étaient que solitudes sauvages, parcourues mais non cultivées par quelques tribus de Peaux-Rouges qui vivaient presque exclusivement de chasse et en guerre continuelle les unes avec les autres.

Il y a neuf ans, des émigrants, en route pour la Californie, découvrirent de l'or sur les rives de la Platte, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de Denver. Le Colorado commenca, dès lors, à attirer l'attention comme pays de mines. Des pionniers y accoururent des États les moins éloignés, en troupes assez nombreuses pour pouvoir se défendre contre les Indiens. En remontant les tributaires de la rivière Platte, on ne tarda pas à constater l'existence de grandes richesses en métaux précieux.

En 1860, le courant de l'émigration vers le territoire de Colorado s'établit sans discontinuité et se maintint en 1861 et 1862; mais dans les trois années suivantes, diverses causes lui firent obstacle. D'abord ce fut la guerre civile au cœur de la république; puis le récit des souffrances endurées par les premiers émigrants, soit dans un voyage de six cent milles à travers le désert, soit à l'arrivée, lorsque les moyens d'existence matérielle n'étaient pas encore en rapport avec l'affluence des nouveaux colons. Mais le plus grand empêchement à la colonisation devait être dans la lutte contre les anciens occupateurs de ces régions, contre les Peaux-Rouges. Lorsque ceux-ci virent les terres, dont ils se considéraient comme les propriétaires légitimes, continuellement envahies et

Digitized by Google

progressivement appropriées par un flot croissant d'étrangers, ils oublièrent leurs anciennes divisions et se liguèrent pour résister aux envahisseurs. L'occasion s'en présenta lorsque le gouvernement fédéral, absorbé et mis en danger par la guerre contre le Sud, dût retirer les troupes qui gardaient les confins. La guerre des Indiens éclata presque subitement ; ils se ruèrent sur la route, attaquant les caravanes, les petits établissements et les stations échelonnés le long du chemin, brulant tout et massacrant hommes, femmes et enfants.

Les colons qui purent se rassembler dans quelque endroit favorable durent subir un siége, et même la station militaire de Julesbourg, où des troupes nombreuses et des émigrants étaient réunis, subit un blocus et des attaques désespérées. On évalue à dix ou quinze mille le nombre des guerriers indiens engagés dans cette lutte, et si, par bonheur, les tribus habitant les montagnes voisines ne s'étaient abstenues de prendre part à la lutte, ces forces eussent été doublées ou triplées. Enfin on put réunir des moyens militaires imposants ; des compagnies de volontaires se joignirent aux troupes régulières ; mais les Indiens, avec leur manière de faire la guerre, étaient presque insaisissables. Une fois seulement on parvint à entourer un parti nombreux, qui laissa quatre ou cinq cents hommes sur le terrain.

Dans des circonstances aussi calamiteuses le prix des objets nécessaires à la vie et celui des transports prirent des proportions ruineuses, les mines furent abandonnées et beaucoup de mineurs allèrent plus à l'Ouest, vers la Californie et l'Orégon, chercher des champs de travail plus paisibles.

Eh bien ! malgré la guerre civile, et la guerre des Indiens, heureusement terminées, et malgré toutes les misères inévitables d'une colonisation lointaine et désordonnée, le territoire de Colorado a fait, en six ou sept ans, mais surtout, il faut le dire, depuis 1866, des progrès considérables. On peut se faire une idée de ce que doit être cette grande émigration vers l'ouest par les chiffres suivants : Quinze ou vingt mille attelages sont constamment en activité à travers les grandes plaines ; ils ont

Digitized by Google

transporté en 1865 cent cinquante millions de livres pesant, et le gouvernement fédéral seul, pour charriages vers ses diverses stations militaires de l'ouest, a payé plus de six millions de dollars (trente et quelques millions de francs) ; sur un point de la route principale, on a compté en seize jours 9494 attelages, avec 58 mille têtes de chevaux, de mules et de bœufs.

Les herbages du Colorado fournissent à ces légions de ruminants les meilleurs paturages. Le gibier y abonde et les bisons y viennent paître annuellement en troupes tellement nombreuses qu'elles interceptent le passage des convois pendant des journées. C'est par dixaines de milliers qu'on les compte sur une aire de 50 à 100 milles de largeur. Les Indiens en tuent un grand nombre et quand ils ont prélevé leurs morceaux favoris, ils abandonnent ces énormes cadavres, pesant de 600 à 1,000 livres, à la dent des loups ou à la pourriture.

Au commencement de 1867 le Colorado comptait trente-six mille habitants de race anglo-américaine (à l'exclusion des Mexicains et des Indiens). La capitale, Denver, est déjà une ville de sept à huit mille âmes avec sept églises, deux grands colléges, bon nombre d'écoles, un théâtre, une banque nationale, plusieurs maisons de banque, un hôtel des Monnaies etc.; enfin trois journaux quotidiens et deux hebdomadaires. La vie y est facile et pas plus chère qu'à St-Louis ou à San Francisco. Denver paraît appelé à devenir un grand centre d'affaires. Nulle ville, dit la notice à laquelle nous empruntons tous ces détails, n'a une situation plus ravissante ni un climat plus doux. Elle est bâtie dans une plaine, sur la rive de la Platte, mais à douze milles de là les montagnes s'élèvent brusquement. On distingue pleinement la grande chaîne, courant du Sud au Nord, sur une étendue de deux cents milles et offrant un des spectacles les plus grandioses qu'on puisse imaginer.

D'autres villes s'élèvent au nombre de dix au moins, sans parler de celles qui ne sont encore qu'à l'état rudimentaire et des *settlements* isolés.

Disons un mot pour finir, des richesses minérales de cette

Digitized by Google

contrée. Les mines d'or exploitées sont nombreuses et d'une grande importance; on estime les produits qu'elles ont donnés, depuis 1859, à au moins 30 millions de dollars, ou près de 160 millions de francs, ce qui est énorme vu la faible population et la guerre qui a interrompu le travail pendant très-longtemps. Les minerais d'argent, très-abondants, très-riches et d'une exploitation facile, n'ont pas été d'abord recherchés avec la même ardeur que l'or, mais il est évident que leur temps viendra et qu'ils contribueront pour une grande part à alimenter le travail et la spéculation. Le cuivre s'y trouve aussi en grandes masses et même quelquefois, à ce qu'on dit, à l'état natif, mais il n'est encore l'objet d'aucune exploitation; c'est une question d'avenir. Il en est de même du plomb, dont les minerais sont près de la surface, en larges bancs et par milliers de tonnes. Il y a aussi de grands dépôts de fer (limonite) et un haut fourneau a été construit pour les utiliser, mais les circonstances n'ont pas encore permis de le mettre à feu.

Le charbon de terre est, dit-on, abondamment départi à ce pays privilégié. Un tiers des plaines du Colorado est estimé reposer sur la formation houillère. Le charbon ne coute actuellement à Denver que de 6 à 10 dollars par tonne de 2000 livres. Le pétrole n'y est pas moins abondant; on en connait plusieurs sources naturelles, dont l'une est estimée donner par jour un produit de 2000 à 4000 gallons, soit de 10 à 20 milles litres, qui coulent et vont se perdre dans un affluent du Mississipi. Enfin le sel se rencontre au Colorado en grande quantité, partie à l'état sec, et partie dans des sources salées très-chargées et dont l'une est déjà l'objet d'une grande exploitation.

Voilà certes une contrée bien partagée par la nature et si, à toutes ces richesses du sol et du sous-sol, on joint les avantages d'une situation des plus heureuses et d'un climat doux et sain, on doit s'attendre à la voir se peupler et prospérer avec cette rapidité fabuleuse dont on ne trouve guère d'exemples que chez les anglo-américains.

ÉMILE DE PUYDT.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA

CRISTALLISATION DU QUARTZ,

OU

CRISTAL DE ROCHE.

De toutes les substances minérales, c'est la silice, ou oxyde de Silicium qui, pure, combinée ou mélangée à d'autres minéraux, forme l'élément principal de la partie du globe terrestre, accessible à nos investigations. Il n'est aucune roche massive, d'origine ignée ou hydro-thermale, en effet, dont elle ne fasse partie intégrante, soit à l'état de combinaison, soit comme mélange, soit encore de ces deux manières à la fois, dont le granite, entre autres, offre un des exemples les plus connus. L'hyalomicte, une de ces roches, en est presque entièrement composée.

Dans les formations sédimentaires, ou stratifiées, des couches, très-étendues et très-puissantes, de sable, de gravier, de gallets ou cailloux roulés, de blocs anguleux, sont exclusivement formées de quartz pur ou faiblement mélangé de substances étrangères.

Ces mêmes matières, soudées entre elles et rendues cohérentes par un ciment siliceux, argileux, calcaire, feldspathique, etc., prend les noms de grès, poudingue, conglomérat, brèche, auxquels on ajoute, parfois, l'épithète de siliceux ; de psammite, macigno, arkose, etc., qui forment aussi une partie assez notable des terrains de sédiment. Enfin, on rencontre encore, dans ces mêmes terrains, des couches de silice massive ou divisée en feuillets, formant les quartzites, les quartzo-plyllades, les phtanites.

Digitized by Google

Le silex massif ou silex corné se trouve aussi, en masses réniformes, quelquefois juxtaposées en véritables lits, dans des couches de craie, de marne et de calcaire dur.

A cette énumération déjà longue, il faut joindre le tripoli des terrains tertiaires et modernes, dépots formés par des infusoires, et qui prennent quelquefois des dimensions considérables, tant en profondeur qu'en étendue. On en connaît notamment sous la ville de Berlin, à Bilin en Bohême, sur les bords du fleuve des Amazones, etc.

La silice fait encore partie constituante, à l'état de combinaison ou de mélange intime, d'un grand nombre de roches sédimentaires, telles que les micachistes, les phyllades, les chistes argileux, les argiles et les limons [1]. Les marnes en contiennent aussi, mais en bien moindre proportion; enfin, il est des calcaires qui sont quelquefois imprégnés d'une assez notable quantité de silice.

En somme donc, cette substance forme à elle seule, des masses rocheuses dont le volume total, s'il pouvait être mesuré, serait trouvé très-considérable ; combinée ou mélangée, quelquefois dans la proportion de plus des deux tiers, avec d'autres minéraux, elle entre dans la composition d'un nombre de roches, d'origine ignée ou hydro-thermale et aqueuse, bien plus grand encore, et les formations calcaires elles-mêmes n'en paraissent presque jamais entièrement dépourvues.

Toutefois, si la silice pure, combinée ou mélangée, se trouve, dans le règne minéral, avec une extrême abondance, il est loin d'en être de même de la silice sous forme de quartz hyalin cristallisé, qui doit faire l'objet de cette notice, ou de ses diverses variétés, telles que la limpide de couleur légèrement grise ou bistrée, que l'on appelle quartz enfumé; la violette, qui est

[1] Une récente analyse de M. le professeur Kupferschlaeger, citée par M. Edouard Dupont, porte à environ 94 p. c. la teneure en silice du limon quaternaire qui couvre une grande partie du sol belge.

Digitized by Google

nommée améthyste; la variété jaune d'ambre, à laquelle on a donné, dans le commerce, le nom de fausse topaze, etc.

Bien que les collections minéralogiques et le commerce soient assez largement pourvus de ces diverses variétés et que la mode fasse revivre, de temps à autre, la coutume d'employer le quartz hyalin incolore et limpide comme joyau, objet d'ornement ou de décoration et qu'il serve habituellement à des usages d'optique, il n'en est pas moins d'une rareté relative, et les gros échantillons, sans défaut conservent toujours, pour les commerçants, comme pour les collectionneurs, un prix assez élevé.

La silice cristallisée, ou quartz hyalin, se trouve fort inégalement distribuée dans les diverses contrées du globe, explorées par les minéralogistes, et comme ce n'est pas une pierre d'une grande valeur, on n'en a pas poussé la recherche aussi loin que s'il se fut agi de diamants, de rubis ou d'émeraudes. On a seulement reconnu d'une manière générale, que le quartz hyalin est plus abondant et que ses cristaux sont plus volumineux, dans les roches d'origine ignée ou ayant subi l'action de ce que l'on est convenu d'appeler le métamorphisme, que dans les roches d'origine sédimentaire, surtout dans les plus récentes, quoique aucune, pas même la tourbe, à ce que l'on affirme, n'en soit absolument privée.

Les cristaux de quartz les plus remarquables par leurs grandes dimensions et leur limpidité, proviennent de l'île de Madagascar, des Alpes du Tyrol, de la Suisse, de la Savoie, du Dauphiné, des montagnes de la Tarrentaise dans l'ancien royaume de Naples; dans la Suisse, j'en ai vu des cristaux à l'exposition de Berne, en 1857, dont le volume dépassait deux décimètres cubes.

La forme la plus ordinaire des cristaux de quartz est celle d'un prisme hexagone régulier; quand ils sont isolés, ce prisme est terminé, à ses deux extrémités, par une pyramide, également régulière, à six faces, s'appuyant sur celles du prisme. Les petits cristaux sont souvent d'une symétrie parfaite; mais en grossissant, il arrive fréquemment que deux faces s'élargissent plus que les autres, de telle sorte que le cristal en devient aplati et irrégulier.

Digitized by Google

Il arrive beaucoup plus souvent que les cristaux sont engagés, par une de leurs extrémités, dans une gangue de quartz massif ou de quelque autre roche; il est fréquent, alors, qu'une face plus ou moins large, de cette roche est hérissée de cristaux, divergeant en tous sens. On a donné, par analogie, le nom de gazon de cristaux à cette singulière disposition.

Les magnifiques échantillons qui proviennent de la protogyne des Alpes du Dauphiné, offrent presque tous cette particularité remarquable, que leurs longs prismes, d'une limpidité parfaite et assez fortement aplatis, sont terminés en biseau par une large face oblique, reliée aux faces latérales du prisme, par d'étroites facettes. Les cristallisations très-nettes sont beaucoup plus rares que les groupements confus de pointements cristallins dodécaédriques dont les surfaces d'une des pyramides sont seules apparentes. Cette disposition est probablement due à une cristallisation plus rapide et moins prolongée.

Les collections minéralogiques de l'école des mines du Hainaut et surtout du musée communal de Mons, possèdent de remarquables échantillons de quartz, en cristaux isolés et groupés. Il est vraiment regrettable que ces richesses n'attirent qu'un très petit nombre de visiteurs, parmi lesquels il est beaucoup plus de curieux que d'amis de la science.

Après ces détails sur la silice, le quartz et ses formes cristallines, j'aborde la question qui a motivé cet écrit, à savoir : Comment se fait-il que le quartz, parfaitement infusible et involatilisable, au feu le plus ardent de nos laboratoires, complètement insoluble dans l'eau, ait pu acquérir une fluidité et une mobilité moléculaire suffisante, pour obéir, librement, aux lois de l'attraction et de l'affinité qui ont groupé ses molécules en cristaux ?

En d'autres termes, la cristallisation du quartz s'est-elle opérée par volatilisation et condensation, comme le sublimé corrosif, le sel ammoniac, etc., par fusion et solidification ou par départ, à la façon du souffre prismatique, de l'antimoine, etc., ou, enfin,

Digitized by Google

par l'action dissolvante d'un liquide, suivie du dépôt de particules cristallisées, comme le sel de cuisine et le sucre candi?

La belle occasion de raviver la longue querelle des plutoniens et des neptuniens, à peu près tombée dans l'oubli, à notre époque!

Les plutoniens, en effet, ne peuvent-ils pas se demander : « Qu'est-ce que la chaleur que nous pouvons produire dans nos laboratoires, même après l'admirable invention de M. Ste Claire-Deville, auprès de celle qui embrase l'atmosphère du soleil, au point d'y tenir du fer et d'autres métaux à l'état de vapeur et qu'est-ce que cette chaleur elle-même, en comparaison de celle qui existait alors que le globe terrestre, de même que le système solaire dont il est un des éléments était, il y a quelques milliers de siècles, sous la forme d'un immense amas de vapeur, tellement dilatée, que sa densité n'était que du quart de celle de l'hydrogène, le plus léger des corps connus? La silice n'a-t-elle pas dû être une des composantes de cette vapeur, et quelques parties n'auront-elles pas été placées dans des circonstances favorables pour cristalliser par condensation?

Ou bien encore, en admettant que la masse gazeuse se soit, peu à peu, condensée en un liquide, qui se soit lui-même lentement solidifié, de la circonférence vers le centre, ne peut-il pas être résulté de ce refroidissement successif, de nombreuses crevasses, dans lesquelles le quartz et d'autres minéraux seront venus se cristalliser, soit par départ de la masse demeuré à demi-fluide, soit par sublimation? »

A quoi les neptuniens répondraient : « Que sont les moyens de dissolution de la silice, connus et usités dans nos laboratoires, auprès de ceux dont dispose la nature ? Quelques litres d'eau distillée, chauffée à 100 degrés, et voilà tout! Si la silice gélatineuse refuse de s'y dissoudre, en quantité pondérable, après une heure ou deux d'immersion, la science déclare bien haut, que cette substance est insoluble.

La nature, au contraire, dispose de moyens de dissolution d'une incommensurable puissance : ce ne sont pas seulement quelques litres, mais des milliers, des millions d'hectolitres; cette eau,

Digitized by Google

répandue dans les vastes mers, ou concentrée dans les crevasses profondes de l'écorce terrestre, où se sont formés les filons, exerce, sur sa partie inférieure, une pression qui se mesure par dizaine d'atmosphères, sous laquelle elle s'infiltre pure ou chargée de dissolution, dans des roches, réputées imperméables; pression suffisante aussi, pour que la température puisse s'en élever bien au-delà de 100 degrés, sans qu'elle entre en ébulition. Que l'on ajoute, à ces puissants moyens, le temps mesuré, non par heures, mais par siècles, et des courants magnéto-électriques, dont l'influence sur la dissolution et la cristallisation n'a pu encore être précisée, mais que l'on ne peut guère révoquer en doute.

En ce qui concerne la silice, en particulier, ne sait-on pas qu'à l'état gélatineux, tel qu'il résulte de la décomposition d'un silicate par un acide, ou telle qu'on la trouve, toute formée, dans le tripoli et dans certaines roches argileuses, elle se dissout, avec facilité, dans de l'eau faiblement acide ou alcaline? Peut-être même de l'eau saturée d'acide carbonique, sous une forte pression suffirait-elle, pour que cette dissolution eut lieu.

Dans les analyses de silicates, ce n'est pas sans prendre de minutieuses précautions, que l'on parvient à séparer complètement la silice de l'alumine, de l'oxyde de fer, etc., ce qui dénote qu'elle est jusqu'à un certain point, soluble dans les mêmes dissolvants que ces corps. Une autre observation encore démontre la solubilité de la silice, c'est que les plantes, dont les racines ne peuvent absorber que des matières à l'état de dissolution très-étendue, contiennent toutes de la silice que leurs cendres renferment après l'incinération, et qui forme même une partie notable de celle-ci; chez les végétaux qui, comme le bambou, par exemple, croissent dans un climat chaud et sur un sol marécageux.

A quel état la silice pénétre-t-elle dans les tissus végétaux et en fait-elle partie? la présence constante de potasse de soude, de magnésie, d'oxyde de fer, ou de quelques-unes de ces substances, dans la cendre des végétaux, fait présumer qu'elles y sont combinées à la silice; mais ces bases n'y sont pas en tel excès, qu'elles

Digitized by Google

fassent supposer l'existence, dans le sol, de silicates solubles, dont l'élément positif ne peut-être, d'ailleurs que la potasse ou la soude.

Il faudrait donc admettre que les silicates alcalins ou formés des bases que je viens de nommer, possèdent la faculté de se dissoudre dans l'eau chargée d'acide carbonique, comme l'est celle qui imprègne le sol, surtout quand il contient des matières organiques, en voie de décomposition. Il paraît certain, en effet, que l'acide carbonique et l'acide silicique peuvent s'éliminer mutuellement de leur combinaisons solubles à des températures différentes. Comment expliquer autrement, en effet, le mélange, en proportions diverses, de smithsonite et de calamine, ou de carbonate et de silicate de zinc, dans certains gîtes zincifères? Je possède des échantillons concrétionnés d'hydro carbonate et d'hydro silicate de zinc, provenant des mines de Limpias, dans les Asturies, qui sont formés de couches concentriques alternatives de ces deux minéraux; circonstance dont je ne puis me rendre compte qu'en supposant que le gîte zincifère a été traversé, alternativement, par des courants d'eau chaude et d'eau froide, les premiers, déposant une couche d'hydro silicate cristallin, les seconds, un lit d'hydro carbonate terreux, parfaitement discernables à simple vue.

Il est permis de supposer, en effet, que l'acide silicique, si, comme le faisaient admettre les expériences d'un chimiste allemand [1], il est soluble dans de l'eau surchauffée, est susceptible de chasser l'acide carbonique de ses combinaisons, à chaud, tandis qu'il en est expulsé, à son tour, par ce dernier, dans l'eau froide.

Tels sont donc, en résumé, les divers faits que les Neptuniens peuvent invoquer en faveur de la cristallisation du quartz, par voie humide.

1 Cette solubilité de la silice dans l'eau à une température très-élevée, a été confirmée par de nombreuses expériences, dues à M. Daubrée et à d'autres chimistes Français ; les cristaux miscrocopiques de quartz hyalin déposés dans cette dissolution refroidie, présentait les mêmes formes et la même pesanteur spécifique que celles des cristaux de quartz naturels.

Digitized by Google

Faut-il néanmoins en conclure, avec eux, que ce soit le seul mode de cristallisation possible de ce minéral ?

Pour moi, je suis fort disposé à admettre les deux hypothèses sur la manière dont la nature a procédé pour la formation de ces cristaux, en inclinant, toutefois, à croire, que le procédé par dissolution a été de beaucoup le plus fréquent.

Je puis, d'ailleurs, invoquer à l'appui de cette opinion éclectique, l'avis du grand minéralogiste Dufrénois, qui s'exprime, à cet égard, dans son Traité de minéralogie (2me édition, tome 2, p. 162) de la manière suivante : « Il existe encore un mode de gisement du quartz hyalin, que l'on doit signaler, parmi les filons, par exemple, dans les filons métallifères où le quartz ne forme que la gangue, ce minéral y a été déposé par une action lente, comme les minerais qui constituent la matière utile de ces filons ; les cristaux de quartz ont grossi progressivement, et l'on distingue quelquefois les zones successives qui les forment ; elles sont placées les unes sur les autres à la manière de boites de différentes grosseurs, qui s'emboiteraient sans laisser le moindre intervalle entre elles. Les cristaux de quartz, dits *encapuchonnés*, et qui se séparent par la cassure, montrent cette formation par sédiments successifs de la manière la plus certaine.

« Les filons de quartz pur, qui traversent les terrains sur une grande étendue et qui possèdent une épaisseur considérable, portent, au contraire, tous les caractères d'avoir été formés d'un seul jet ; ils sont analogues aux filons de granite et aux autres filons pierreux produits par injection ; le quartz participerait donc à la formation des filons métalliques et à celle des roches cristallines. Il est rare de trouver des cristaux de quartz dans les filons d'injection ; ce minéral, au lieu d'être hyalin, y est laiteux ; mais de plus il donne presque toujours, quand on le casse, une odeur empyreumatique, et cette odeur est le résultat de la présence d'une petite quantité de bitume particulier. »

Toutefois, je ne puis plus partager l'opinion de ce savant, lorsqu'il attribue à une action éruptive, l'injection de la silice dans le psammite houiller des environs de St-Étienne ; autant vaudrait

Digitized by Google

affirmer que le phtanite qui forme la base du terrain houiller, dans le Hainaut, est d'origine éruptive, ce qui serait démenti, aussitôt, par les empreintes de fossiles que l'on y trouve, mais ce serait me détourner de mon sujet, la cristallisation du quart hyalin ; j'y reviens donc, en citant, cette fois, l'opinion d'un des plus fermes soutiens de la théorie plutonienne, opinion que je trouve émise dans le *Magasin pittoresque*, année 1862, p. 351. Pourquoi, me demandera-t-on, citer un écrit anonyme, publié dans un recueil non scientifique? Pour deux motifs, le premier, c'est que ce recueil jouissant d'une immense publicité, il est important de combattre les erreurs qu'il peut propager involontairement. Le second, c'est que les idées exprimées dans cet écrit, me semblent émaner d'un professeur de l'une des plus importantes écoles spéciales de Paris, qui est aussi l'auteur d'études sur les gîtes métallifères de diverses contrées de l'Europe. Si je ne me suis trompé, ce sont là des titres plus que suffisants pour motiver la reproduction et la discussion des extraits suivants de la lettre adressée au directeur du *Magasin pittoresque* :

« Le cristal de roche, que pendant longtemps le goût des amateurs à fait rechercher de tous côtés, et même dans les gisements les plus périlleux, avec une ardeur qui malheureusement n'est plus de mode, est un des minéraux qui se rencontrent le plus habituellement dans les filons, c'est-à-dire qu'il se rencontre surtout dans les anciens terrains cristallins, tels que le gneiss et le granite.

» Ces terrains ayant été bouleversés et disloqués dans les époques les plus reculées par les révolutions qu'ils ont subies, les fissures produites dans ces dérangements, pénétrant naturellement jusqu'aux plus grandes profondeurs, se sont trouvées remplies soit d'émanations provenant de l'intérieur de la terre, soit de suintements provenant de la substance même de la roche, et ces diverses substances se sont fixées aux parois, à peu près comme la suie se fixe dans nos cheminées, et avec le temps elles ont fini presque partout par combler le vide. Cependant le remplissage n'a pas toujours eu le temps de s'opérer complètement,

Digitized by Google

et l'on découvre quelquefois dans le milieu du filon une fente longitudinale qui demeure comme un témoignage de l'état primordial. Cette fente est ordinairement tapissée des deux côtés par des cristaux de diverses espèces faisant saillie, et il n'est pas rare de voir ces saillies couvertes dans leur partie inférieure d'un semis de petits cristaux métallifères, tandis qu'elles en sont tout-à-fait exemptes dans leur partie supérieure, comme il devait arriver, en effet, si ces petits cristaux sont dus à une sublimation de l'intérieur du globe. Parfois même la saillie fait écran, et la paroi se trouve dépourvue de cristaux dans toute l'étendue qui est ainsi partagée.

» Voilà d'une manière générale ce que les études les plus attentives ont permis de constater sur la formation du cristal de roche dans les filons, et l'eau qui suinte aujourd'hui dans les interstices de quelques-uns de ces antiques souterrains n'est qu'un accident sans importance. Cette eau, dans les terrains où elle peut se charger de carbonate de chaux, occasionne assez ordinairement dans les cavités qu'elle traverse des inscrustations; mais ce sont des incrustations calcaires et non pas siliceuses comme le cristal de roche. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . « Partout l'observation démontre que le cristal de roche autrement dit le quartz diaphane, est un produit non pas des temps modernes, mais des hautes époques de la géologie. La même substance se rencontre dans les terrains de tous les âges, car c'est elle qui constitue le grès, les pierres à feu, les galets de la plus grande partie de nos côtes; mais elle ne possède la disposition moléculaire propre au cristal de roche que dans des circonstances d'exception. »

Je me bornerai, pour toute réfutation des opinions, beaucoup trop exclusives, selon moi, émises par l'auteur de ces lignes, à la simple description de quelques échantillons de quartz cristallisé de ma collection, avec indication des circonstances de gisement dans lesquelles je les ai recueillis moi-même.

Digitized by Google

1. Echantillon n° 45. Groupe de plusieurs cristaux de quartz hyalin enfumé, en prismes déprimés, à pointements pyramidaux, réunis, par la base, dans une gangue de fer carbonaté spathique altéré, dont plusieurs mamelons sont cohérents aux prismes de quartz.

Cet échantillon provient d'un filon de galène argentifère, à gangue de sidérose spathique; traversant un chiste argilo-talqueux, de formation ancienne.

Le quartz cristallisé s'y trouvait renfermé dans une druse ou géode, enveloppée de toutes parts, de sidérose, et non dans une fente, continue en profondeur. Or, il me semble bien difficile d'admettre qu'un composé de fer, d'oxygène et d'acide carbonique décomposable à une température peu élevée, ait pu sortir, à l'état de vapeur, du sein de la terre, pour se déposer sur les parois du filon, comme de la suie dans une cheminée.

Pas plus que le quartz, la galène argentifère ne semblait une émanation vaporeuse, sortie des profondeurs de la terre; disséminée en nids, en amas et en veines irrégulières, dans une gangue de barytine et de sidérose, cette dernière substance dominant, l'abondance et la richesse du filon étaient seules concentrées vers la partie supérieure, et avaient diminué, d'une manière très-sensible, avant que l'exploitation eut atteint 300 mètres de profondeur.

2. Echantillon n° 91. Quartz hyalin en petits cristaux prismatiques, hexagonaux, à pointement pyramidal, d'une limpidité et d'une pureté de forme parfaites. Ces cristaux surgissent d'une gangue de calcaire spathique, blanc, translucide que surmontent des cristaux rhomboédriques, nets et transparents. J'ai trouvé ce joli échantillon dans une fente d'un petit massif de calcaire, subordonné au phyllade ardoisier, à Bouillon, dans le Luxembourg. Cette fente, de 6 à 7 centimètres de largeur, était tapissée de deux salbandes de calcaire cristallin, d'environ 2 centimètres de puissance, entièrement garnie de rhomboèdres de spath calcaire et de prismes de quartz, ces derniers étant plus petits et moins nombreux que les premiers. Il y avait donc là un filon, de

Digitized by Google

dimensions fort exigues, à la vérité, dont les salbandes, formées aux dépens de la roche encaissante, devaient évidemment leur texture largement spathique et les cristaux rhomboédiques dont elles étaient couvertes, à la dissolution du carbonate de chaux de la roche encaissante par de l'eau chargée d'acide carbonique et à un dépôt lent et cristallin de la substance dissoute, soit par volatilisation de son excès d'acide carbonique, soit enfin par ces deux causes réunies. Mais les cristaux de quartz, d'où pouvaient-ils provenir ? Ce même filon plongeait-il jusque vers les régions brûlantes du centre de la terre et des vapeurs de silice étaient-elles venues se condenser sur le spath calcaire naissant ?

Ceci est très peu vraisemblable ; des gaz à une température aussi élevée que celle qui détermine la volatilisation de la silice, ne pouvant traverser une fente aussi étroite sans y laisser, de leur passage, des traces que l'on y chercherait vainement. Le calcaire qui forme la roche encaissante de ce filon, étant siliceux, il est plus conforme à la raison d'admettre que le même liquide qui a servi de dissolvant au spath calcaire, a dissous aussi de la silice et que ces deux substances sont venues se déposer, sur les parois du filon, en cristaux dont le nombre et le volume étaient en proportion de la quantité relative de calcaire et de silice, tenus en dissolution dans l'eau.

La présence simultanée des prismes de quartz et des rhomboèdres de calcaire, semble donc confirmer l'opinion, d'après laquelle la silice à l'état d'extrême division, serait soluble dans l'eau saturée d'acide carbonique. Cette dissolution, toutefois, s'est-elle opérée à chaud ou à froid ? *A priori*, il semble qu'il faille admettre le dernier de ces modes, puisqu'il est reconnu que la chaux carbonatée, dissoute à chaud, se transforme en arragonite, qui cristallise en prismes allongés, et non en rhomboèdres ; mais j'ai observé, dans le même filon où j'ai recueilli l'échantillon que je viens de décrire, et à quelques mètres seulement de distance, deux spécimens d'arragonite, en petites aiguilles cristallines entre croisées, ce qui indique que ce même filon a dû être aussi traversé, au moins en partie, par un courant d'eau chaude. Je dois

Digitized by Google

ajouter, néanmoins, qu'aucun cristal de quartz n'était visible, dans le voisinage de ce petit dépôt d'arragonite.

3. Je possède encore d'autres cristaux de quartz, trouvés au milieu de calcaire, également cristallisé ; mais, cette fois, dans des cavités géodiques, fermées de toutes parts, situées dans des roches calcaires, dont l'origine sédimentaire et marine est de toute évidence et qui n'ont subi, en aucune façon, d'action métamorphique, mais qui contiennent, tous deux, une proportion plus ou moins notable de silice.

Il me semble de toute impossibilité d'admettre ici une infiltration de silice à l'état gazeux, fut-on le plutonien le plus obstiné.

4. L'échantillon n° 23 recueilli à Maffles, (Hainaut) dans une couche de calcaire, épaisse d'un mètre environ, exploitée comme pierre de taille. Il se compose d'une multitude de petits cristaux de quartz hyalin isolés, en prismes bipyramidés, d'une netteté et d'une limpidité parfaites ; un seul, le plus gros, offrant à l'intérieur, quelques traces d'une matière charbonneuse noire, en poussière d'une extrême ténuité, et une autre substance, translucide, jaune-pâle, ayant l'aspect cireux. Leur longueur varie de 4 à 12 millimètres environ, et leur éclat est tel, que les ouvriers de Maffles les appellent des diamants ; ils désignent aussi, sous le nom de banc à diamants, la couche qui les renferme.

Ce qui n'est pas moins remarquable que ces petits cristaux qui sembleraient taillés de main d'homme, c'est leur gisement. *Le banc à diamants*, en effet, récèle d'assez nombreuses cavités, de forme peu régulière, de dimensions variables entre 2 et 6 centilitres environ, dont les parois sont hérissées de petits cristaux de calcaire, assez limpides, ayant la forme d'un rhomboèdre suraigu, tronqué par un rhomboèdre très-optu.

C'est dans cette cavité, ainsi rétrécie, que gît, entièrement détaché, un seul petit cristal de quartz, facile à distinguer de ceux de calcaire, par sa forme et surtout par son éclat. La grandeur paraît être en rapport avec les dimensions de la druse qui le renferme.

Digitized by Google

Comment ces druses, assez nombreuses, se sont-elles formées, peut-on se demander ? L'explication de ce fait me semble assez simple et peut être attribuée, selon moi, à la présence, dans le calcaire de fossiles brachiopodes, principalement du genre *productus*, dont la coquille, bien fermée, n'aura pas été remplie de sédiment et dont la matière organique aura disparu, peu à peu, à l'état de gaz, pour être remplacée, sous l'influence d'une énorme pression, par de l'eau tenant en dissolution de l'acide carbonique, beaucoup de calcaire et un peu de silice.

De quelle manière cette eau s'est renouvelée, en quantité suffisante pour former son double dépôt cristallin, c'est ce que je renonce à expliquer, en me bornant à faire remarquer que dans les cavités des roches amygdaloïdes d'Oberstein, il s'est formé des dépôts concentriques d'agate, par zones successives, souvent de couleurs diverses, ce qui donne les agates rubanées et les onyx, dont d'habiles lapidaires savent tirer un si bon parti. L'observation démontre que des couches successives s'y déposent de la circonférence au centre ; il arrive fréquemment aussi que la partie centrale demeurant vide, la dernière couche d'agate se couvre de pointements cristallins de quartz.

Je me charge moins encore, d'expliquer comment il n'y a jamais d'adhérence entre le cristal de quartz et ceux de calcaire, ce qui suppose que, pendant sa formation, celui-ci se trouve constamment flottant dans l'eau, au centre de la cavité.

5. Le spécimen n° 39 a été trouvé par moi, au charmant et pittoresque village de Givonne, près de Sedan, dans l'Ardenne française, en brisant une grosse ammonite que j'essayais en vain, de détacher du bloc calcaire argilo sableux jurassique qui la contenait. Une des chambres aériennes de ce céphalopode ayant été ainsi ouverte, son intérieur me montra, parmi un groupe nombreux de cristaux calcaires, quelques prismes pyramidés de quartz hyalin, incrustés dans la même gangue. Cet échantillon ne diffère donc du précédent, qu'en ce que les cristaux de quartz y sont adhérents au calcaire et qu'il appartient à une formation

Digitized by Google

géologique plus récente excluant ainsi, mieux encore que le premier toute apparence d'action métamorphique.

7. Les carrières d'Attres et de Mévergnies près d'Ath dans lesquelles on exploite les pavés, blancs et plats qui servent, entre autres, à faire les nouveaux trottoirs de Mons, recèlent bien qu'assez rarement, de curieux échantillons de quartz épigénique incrustant. Leur face supérieure, fort inégale, ne montre qu'un amas de petits pointements cristallins, confusément groupés, qui ne vaudraient pas la peine d'être recueillis et conservés par un amateur; mais en les retournant, on s'aperçoit qu'ils ne forment qu'une croûte, assez mince, de quartz hyalin, moulée sur des dodécaèdres scalènes de calcaires, qui ont disparu, après avoir laissé leur empreinte, extrêmement nette, dans ce moule siliceux. N'est-ce pas là, sinon une preuve, au moins une présomption, de ce que le quartz s'est formé, molécule à molécule, par une précipitation lente sur les cristaux de calcaire préexistants?

Le seul échantillon de cette nature que j'aie rencontré, gisait dans une fissure, fort étroite, du grès, parallèle à sa stratification qui, elle-même, était presque horizontale. Cette roche fait partie de la formation dévonienne supérieure, désignée par Dumont sous le nom de psammite du Condroz; on n'y remarque pas la moindre trace de bouleversement ni de métamorphisme et si ce n'était aux moules et aux empreintes de *Bellérophon* que l'on y rencontre parfois, on serait tenté de croire que ce grès appartient à quelque formation tertiaire.

8. J'ai réservé, à dessin, pour la fin de cette étude, la description d'un échantillon de quartz (portant le n° 1 de ma collection) qui me semble démontrer, de la manière la plus irréfutable, que la silice n'est pas seulement susceptible de se dissoudre dans l'eau en la petite quantité, nécessaire pour former quelques rares cristaux véritables exceptions dans la nature, mais en abondance telle que des masses rocheuses, d'une étendue et d'une puissance considérable, tels que le silex en bancs et la meulière, n'ont pas d'autre origine que la silice gélatineuse assez fluide pour s'étendre horizontalement sur de très-grandes surfaces et pour se mouler

Digitized by Google

avec une extrême finesse, sur les contours les plus déliés de certains corps d'origine organique.

L'échantillon que j'ai à décrire est une stalactite, longue de 32 centimètres, d'un diamètre moyen de 5 centimètres environ, dont l'axe est perforé d'un trou ou canal cylindrique d'un diamètre d'environ $0^m,005$

La masse de cette stalactite, en tout semblable à celle dont elle est issue, est une substance en quelque sorte intermédiaire entre le silex pyromaque blond et la meulière. Sa composition chimique ne semble différer de celle de la silice pure, que par une quantité à peine appréciable, de matière organique. Son faciès minéralogique ne l'éloigne du silex pyromaque blond, que par une nuance un peu plus grise et plus pâle, qui varie, d'ailleurs, également dans ces deux minéraux, par la texture qui est un peu moins fine et enfin, par une translucidité plus faible.

La stalactite a du se former par une action continue et assez rapide, mais qui a été brusquement arrêtée, La rapidité de cette action, en effet, est marquée par le tube central, qui ne s'observe que dans les cas où de grosses gouttes d'eau chargée d'une matière pétrifiable, tombent d'une voute en n'y restant suspendues que très peu de temps. Ce phénomène est dû, je crois, à ce que la réaction produite par la chute d'une goutte volumineuse, brise le sommet de la petite calotte hémisphérique, mince et fragile, produite par le dépôt stalactitique ; la chute des autres gouttes se succèdant rapidement, empêche cette ouverture de se refermer et le tube rudimentaire, une fois formé, ne s'accroit plus qu'en longueur et en épaisseur, l'eau ne pouvant plus s'écouler que par son pourtour.

La continuité du dépôt stalactitique est démontrée par sa texture homogène, en tout semblable à celle de la roche adjacente, sans zones concentriques; enfin, la stalactite est entourée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du tube, de pointements cristallins, dodécaédriques de quartz hyalin enfumé.

Cette cristallisation ne me semble avoir pu se produire que par exsudation de la masse, probablement gélatineuse, de la stalactite

Digitized by Google

qui, en se contractant, aura expulsé les parties les plus pures, ou les moins chargées de matière organique, et celles-ci seront venues se cristalliser à sa surface; à moins que ces cristaux ne se fussent produits par une immersion ultérieure de la stalactite solidifiée, dans de l'eau contenant de la silice en dissolution; cette hypothèse, toutefois, me semble moins conciliable que la première, avec l'existence des cristaux à l'intérieur du tube, et avec leur parfaite adhérence au silex.

Le gite ou la stalactite siliceuse a été rencontrée, est une des couches du silex désigné par les mineurs du Hainaut, sous le nom de Rabot, faisant partie du système nervien de Dumont. Ce silex bien que dur et compact, est loin d'avoir une structure uniforme, il est souvent carrié et caverneux, comme la meulière tertiaire des environs de Paris, avec laquelle il offre alors une grande ressemblance. Tantôt les parois des nombreuses cavités qu'il renferme sont rugueuses et comme déchiquetées, tantôt elles sont arrondies et couvertes d'un enduit de calcédoine translucide et mamelonnée ou de quartz enfumé, confusément cristallisé.

C'est dans une de ces cavités que la stalactite a été découverte par des ouvriers carriers qui, par malheur, l'ont brisée en la détachant.

Je crois inutile de répéter, à l'égard de cet échantillon, ce que j'ai dit précédemment, sur l'extrême invraisemblance qu'il y aurait à en attribuer la formation à une origine ignée ou métamorphique, et les exemples que j'ai cités, de cristallisation du quartz, dont la dissolution aqueuse parait avoir été l'agent unique me semblent assez nombreux et assez évidents, pour que l'on en puisse conclure :

1° Que si les cristaux de quartz hyalin se rencontrent en plus grand nombre et sous un volume plus considérable, dans les terrains anciens, d'origine ignée hidro-thermale ou métamorphique, les terrains sédimentaires, ou de formation plus récente, sont loin d'en être absolument privé.

2° Que si, vraisemblablement, l'origine de certains cristaux de

Digitized by Google

quartz peut-être attribuée à des phénomènes ignés, le plus grand nombre a été, sans aucun doute engendré par des phénomènes aqueux.

3° Qu'en géologie, comme dans les autres sciences naturelles, on a d'autant plus de chances de rencontrer la vérité, qu'on la cherche dans un ordre de faits plus analogue à ce qui se passe actuellement.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES CRISTAUX DE PYRITE,

TROUVÉS DANS LE

PORPHYRE DE QUENAST.

On sait qu'il existe, près du village de Quenast en Brabant, un immense culot, ou typhon de *Porphyre chloritifère* ou *chlorophyre* (Dumont), qui a surgi à travers les couches fortement relevées, du phyllade dévonien, formant la roche dominante de la contrée. De nombreuses et vastes carrières sont ouvertes dans ces amas porphyriques; les monceaux de déblais qui couvrent aujourd'hui le sol, à l'entour de ces excavations, ne permettent plus de vérifier si ce typhon arrivait, en quelque point, jusqu'à la surface du sol; mais plusieurs tranchées, encore verticales, pratiquées dans diverses carrières, pour atteindre au Porphyre, ne le montrent recouvert que par un dépôt souvent puissant, de limon hesbayen, sans stratification apparente. Au contact de ce limon, le Porphyre profondément altéré, est transformé en une matière peu cohérente, moitié graveleuse, moitié terreuse, d'une couleur brun de rouille, avec des taches blanchâtres ou d'un gris-jaunâtre, résultant de la transformation du feldspath en Kaolin. A la surface du Porphyre gisent des blocs, plus ou moins volumineux de cette roche, arrondis par une décomposition qui s'est

Digitized by Google

propagée de la circonférence au centre et qui sont enfouis dans le limon. Il est donc probable que le Porphyre avait déjà éprouvé quelque perturbation, avant d'être recouvert par ce dépôt quaternaire. Dans une seule carrière ouverte il y a une douzaine d'années environ, et dont il sera fait mention plus loin, le Porphyre était surmonté d'une assise, assez puissante, d'argile probablement yprésienne, d'un gris brun violacé, recouverte de limon hesbayen, à la base duquel se trouvait une couche de gros sable ferrugineux, empâtant des cailloux de silex blond, brun ou rougeâtre, enveloppés d'une patine épaisse et qui formaient, parfois, la totalité de la couche, sans mélange de sable.

Le Porphyre de Quenast est composé de *feldspath-oligoclase*, silicate à bases d'alumine, de soude et de chaux, et de *chlorite*, autre silicate, de composition compliquée et assez mal définie, mais dont les éléments essentiels paraissent être les suivants : silice, alumine, peroxyde de fer, magnésie et eau.

Le feldspath se trouve partie à l'état massif ou amorphe que les minéralogistes désignent ordinairement sous le nom générique assez vague, d'eurite ou plus anciennement de pétro-silex, renfermant du feldspath cristallisé en petits prismes maclés, ordinairement très-nombreux. La chlorite est disséminée dans la masse tantôt d'une manière insensible en colorant l'eurite en gris verdâtre ou en gris violacé plus ou moins foncé, tantôt en petites écailles ou paillettes irrégulièrement disséminées ou groupées en flocons surtout dans les intervalles laissés par les cristaux de feldspath.

Outre ces deux substances et, surtout, la première, qui en forme la masse principale, le Porphyre de Quenast contient encore, fort inégalement, du *quartz* hyalin enfumé, en petits grains arrondis et de l'*épidote-thallite*, amorphe, d'un jaune verdâtre, ou couleur de souffre. On y rencontre d'autres minéraux encore, mais d'une manière accidentelle et non-régulièrement répartis dans la masse; tels sont : la pyrite cubique, ou *marcassite*, très-rarement la *galène*, l'*axinite*, le *calcaire* spathique, ce dernier dans les fentes seulement, où l'on trouve aussi de beaux échan-

Digitized by Google

tillons de quartz hyalin cristallisé, incolore ou enfumé, presque toujours associé à de l'épidote thallite, d'un vert olivâtre en prismes bacillaires groupés ou enchevêtrés.

Comme dans les Alpes, c'est presque toujours dans les crevasses du Porphyre, d'où suinte de l'eau, que ces cristaux se rencontrent. Ils sont ordinairement empâtés dans une gangue argileuse, quelquefois tenace, d'autres fois facilement délayable dans l'eau. Cette matière semble provenir, tantôt de la décomposition du feldspath; alors elle est blanche, grise, nuancée de verdâtre ou de bleuâtre; tantôt de l'altération de l'épidote; alors elle affecte, le plus souvent, des teintes rougeâtres ou couleur de rouille.

J'ai trouvé des échantillons de Porphyre doués de la faculté d'attirer l'aiguille aimantée; ce sont ceux surtout où abonde la chlorite. Il ne m'a pas été possible néanmoins d'y découvrir des particules d'aimant, même à l'aide de la loupe. J'ai, d'ailleurs, remarqué la même propriété dans diverses roches serpentineuses, emphiboliques et autres.

Le chlorophyre de Quenast est loin d'avoir une texture uniforme; le plus généralement elle est subgranitoïde, c'est-à-dire que des cristaux maclés d'oligoclase, petits mais très-nombreux, blancs ou incolores, y sont disséminés, avec de la chlorite, en très-petites écailles réunies en faible nombre, dans une pâte euritique, rare et à peine visible.

Quelquefois la roche prend l'aspect d'un véritable porphyre, la chlorite s'y est fondue dans la pâte euritique, devenue entièrement compacte, dont la teinte est l'ardoise foncée, le violet grisâtre; les cristaux d'oligoclase, incolores, blancs, ou d'une teinte plus pâle que la pâte, sont petits, assez rares et presque toujours maclés. On y rencontre aussi mais rarement, des grains de quartz enfumé. Cette variété de porphyre est particulièrement dure et tenace; il ne m'a pas été possible d'en observer le passage à la précédente.

Une troisième variété, que je n'ai rencontrée que dans la seule carrière, dite de Parmentier, aujourd'hui comblée de terre et de

Digitized by Google

déblais, a une texture granitoïde plus prononcée que la première, les cristaux de feldspath y étant plus distincts des feuillets de chlorite, plus larges et plus rassemblés, tandis que la pâte euritique est à peine visible et semble parfois avoir été remplacée par de l'épidote compacte.

C'est dans cette dernière variété que j'ai rencontré, en assez grande abondance, des cristaux, tous cubiques, de pyrite ou marcassite. Les plus petits sont d'une régularité parfaite, à faces aussi nettes que si les cristaux avaient été fabriqués avec ce que les bijoutiers appellent l'*or vert*.

Au delà d'un centimètre de côté, les cubes deviennent irréguliers, en s'allongeant ou en s'aplatissant, leurs faces, moins bien polies, mais sans être jamais striées, portent souvent l'empreinte, peu profonde, de petits cristaux de feldspath, que l'on retrouve faisant une légère saillie sur le moule de porphyre d'où le cristal de pyrite a été extrait. Quelquefois une portion du petit prisme de feldspath, incrusté dans le cube de pyrite, y demeure adhérente, quand on a enlevé ce dernier de son moule.

Le plus gros des cristaux, provenant de la carrière Fauconnier, que je possède dans ma collection, mesure 45, 47 et 51 millimètres, sur ses trois arêtes perpendiculaires entre elles. Dans l'une des faces les plus longues, se trouve enchassé un fragment d'eurite, en forme de coin, d'environ 33 millimètres de longueur, sur 11 m m. de largeur, dans sa partie la plus épaisse. Un autre cristal, très-net, encore à demi enchassé dans un fragment de Porphyre, qui lui sert de matrice, mesure 15 et 17 m. m. sur ses deux arêtes dégagées.

Voilà les faits, tels qu'une observation attentive les a constatés; il s'agit maintenant d'en tirer les conséquences ou, en d'autres termes, de proposer une solution à cette question. Comment la pyrite, dont la température de fusion est le rouge naissant, a-t-elle pu cristalliser, en cubes parfaitement nets, à faces planes, à arêtes et angles très vifs, au milieu du Porphyre, qui sert quelquefois de pierre réfractaire dans la construction de certains

Digitized by Google

fourneaux, et qui n'entre pas en fusion à la chaleur blanche, où la fonte de moulage se liquéfie?

Après y avoir mûrement refléchi, je ne trouve à cette question embarrassante qu'une réponse peu faite, je le crains, pour satisfaire les savants; la voici : De même que la lave de nos volcans actuels, coule encore plusieurs années après son émission et qu'elle s'avance, bien que lentement, sur des pentes inclinées de 4 à 6 degrés seulement, quand la croûte extérieure en est déjà toute refroidie et doit se briser pour permettre cet écoulement, ainsi le Porphyre bien longtemps après avoir perdu l'énorme chaleur, nécessaire pour sa complète liquéfaction, a pu demeurer dans un état de fluidité à une température beaucoup moins élevée, assez longtemps pour permettre aux molécules de pyrite, fondues, d'obéir aux lois de l'affinité, et de se grouper autour de certains centres, pour y cristalliser, alors que le Porphyre était encore à un état de fluidité suffisant pour se mouler autour de la pyrite cristallisée, tandis que des prismes maclés de feldspath oligoclase s'étaient déjà formés dans cette masse fluide.

Cette cristallisation de la pyrite au milieu de la masse porphyrique me semble une confirmation éclatante de la théorie récemment adoptée par plusieurs savants, d'après laquelle les masses éruptives auraient dû leur fluidité non à la fusion ignée, mais à une liquéfaction hydrothermale, qui permet d'admettre à la fois, dans ses masses, une température moins élevée et un état de fluidité plus prolongé[1].

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

---

[1] L'eau combinée qui fait constamment partie constituante de la chlorite et celle que l'on trouve presque toujours, bien qu'en très-petite quantité, dans les différentes espèces de feldspath, nous paraissent encore des témoignages en faveur de la nouvelle théorie.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN MOT

SUR LA GERMINATION DU GUI

PAR

JEAN CHALON.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN MOT

SUR LA GERMINATION DU GUI.

Les graines de Gui qui tombent sur le sol sont perdues pour la reproduction; aussi la nature a-t-elle pourvu cet étrange végétal de moyens de dissémination tout spéciaux.

Les graines du Gui sont mûres dès la fin de l'été et restent suspendues à l'arbre pendant tout l'hiver. Pendant ce temps, les oiseaux, que la rigueur de la saison a privés de leur nourriture ordinaire, se chargent de les disséminer.

C'est une erreur de croire que la graine du Gui, ainsi que le dit Pline et après lui un grand nombre de naturalistes, doive passer par le canal digestif d'un oiseau et être déposée sur la branche avec les excréments pour être apte à la germination. Nous ne pouvons admettre, avec M. Lecoq[1], que des graines puissent rester plusieurs jours[2] dans les organes digestifs des oiseaux, et n'en poussent ensuite *que mieux*. Dans de telles conditions, des graines bien plus dures seraient détruites et désagrégées par la digestion. L'estomac des gallinacés surtout est destructeur, et les graines osseuses des *Rosa* et des *Cratægus* peuvent seules lui résister. L'estomac de certains passereaux est moins actif, et, dans

[1] Géograph. bot. de l'Europe, t. I, p. 120.

[2] Il n'est guère d'oiseau dont la digestion s'effectue avec une telle lenteur, car ce sont des animaux essentiellement à sang chaud.

Digitized by Google

certaines circonstances très-favorables, des graines peuvent le traverser en conservant leur faculté germinative ; parmi ces circonstances nous indiquerons : une digestion rapide et incomplète, la présence dans le tube digestif d'une grande quantité de graines et une force spéciale de résistance de ces graines.

Mais il est un autre moyen de dissémination infiniment plus probable. Les graines de Gui sont entourées d'une matière visqueuse, et on ne peut les détacher sans déchirer l'enveloppe du fruit, et sans les rendre aptes à se coller contre tous les objets avec lesquels elles viendront en contact. Elles peuvent ainsi rester adhérentes aux pattes et au bec des oiseaux qui en font leur nourriture, et qui les transportent, non seulement d'arbre en arbre, mais encore à de grandes distances. La grive draine, *Turdus viscivorus*, est tout spécialement friande des baies de Gui, et elle contribue sans doute à le répandre plus que tout autre oiseau. Nous ne connaissons aucun autre moyen de dissémination. La présence d'une glu autour de ses graines est, dans de telles conditions, la circonstance la plus favorable que l'on puisse imaginer, et sa polyembryonnie aide encore à le multiplier.

Quand la graine de Gui est déposée sur un corps solide quelconque, elle germe ; elle peut même germer dans l'intérieur du fruit, si celui-ci reste trop longtemps attaché à la plante. La radicule est dépourvue de pilorhize ; elle se termine par un parenchyme à cellules petites qui protège le cône végétatif ; elle va s'appliquer contre le corps dur et s'y fixe solidement, en formant à son extrémité un bourrelet disciforme ou une ventouse.

La radicule du Gui ne se dirige point vers le centre de la terre, comme celle de toutes les plantes dicotylées, mais elle fuit la lumière, et finit ainsi par rencontrer le corps solide où la graine est collée. En effet, si on place la graine contre une vitre d'appartement à l'intérieur ou à l'extérieur, la radicule se tournera dans les deux cas vers l'intérieur ; on ne peut donc dire que ce soit le corps solide qui l'attire. Cette radicule est pourvue de chlorophylle, et sa direction fait encore exception à cette loi, qui veut que les organes verts recherchent la lumière. Les jeunes racines

Digitized by Google

du Gui qui s'enfoncent dans le bois restent aussi pendant plusieurs années pourvues de chlorophylle, bien qu'elles soient dans un milieu parfaitement obscur.

La graine, qui est ordinairement semée en hiver, germe en mai; la petite quantité d'eau qu'elle puise dans l'air lui suffit; bien peu de graines germeraient dans de pareilles conditions. Une fois fixée, elle reste tout l'été dans le même état, et, quand l'automne arrive, elle recommence à végéter. Si elle a été déposée sur une pierre ou sur une vieille écorce déjà subérifiée et crevassée, elle meurt, mais si elle se trouve sur une écorce jeune et lisse, elle y enfonce sa radicule et se met en rapport avec les tissus séveux de l'écorce. Voilà pourquoi le Gui et la branche qui le porte ont presque toujours le même âge, à un ou deux ans près.

La plante reste dans cet état pendant toute une année encore. Au printemps de la troisième année, la plumule se relève ; les cotylédons ne grandissent pas et restent rudimentaires, mais les deux premières feuilles caulinaires se développent. D'après Schacht, le Gui commence à se développer au printemps de la seconde année, mais nous ne l'avons jamais vu entrer en végétation avant la troisième, et nos expériences coïncident avec les résultats obtenus par M. le professeur A. Bellynck.

Dans le courant de la quatrième année apparait un second mérithalle, articulé sur le premier, et portant deux nouvelles feuilles ; la cinquième année, il se forme un troisième mérithalle et deux rameaux axillaires nés à l'aisselle de la seconde paire de feuilles et portant chacun deux nouvelles feuilles. Bientôt les fleurs apparaissent, et la ramification se continue d'année en année suivant des lois déterminées.

Pendant ce temps, la racine du parasite a pénétré jusqu'à la couche cambiale du rameau et dans le parenchyme cortical en s'y ramifiant beaucoup. Quant à la manière dont elle pénètre dans les tissus de la plante nourricière, M. Von Mohl admettait des *excreta* corrosifs qui lui frayaient au fur et à mesure un chemin; ces *excreta* n'ont jamais été bien constatés. Un fait certain, c'est qu'il

Digitized by Google

y a résorption des tissus dans l'écorce du support à mesure que la racine du Gui s'allonge ; mais cette résorption n'est pas encore expliquée.

Les racines du Gui, qui rampent ainsi dans l'écorce, forment ensuite en face des rayons médullaires de petits prolongements, qui sont dirigés vers le centre de la tige et qui s'allongent chaque année de l'épaisseur de la couche ligneuse formée. On les aperçoit sur une coupe longitudinale ou transversale du rameau nourricier sous forme de coins qui paraissent enfoncés dans le bois. Les racines qui se ramifient dans l'écorce croissent par leur pointe, munie d'un pilorhize comme les racines normales; elles possèdent un faisceau fibro-vasculaire central unique entouré par une zône corticale. Mais celles qui s'enfoncent dans le bois, en usurpant la place des rayons médullaires, croissent par leur base et ne peuvent plus dès lors être assimilées à de vraies racines. Schacht les nommait *Senker* (coins). Cependant, dans certains cas au moins, si ce n'est toujours, nous sommes porté à y reconnaître un allongement par l'extrémité, car nous en avons souvent rencontré (ordinairement le pivot) qui pénétraient jusqu'à la moelle du support, fait qu'on expliquerait difficilement par toute autre hypothèse.

Il y a soudure intime entre le bois du Gui et celui de son support : c'est une véritable greffe, et le fait est d'autant plus extraordinaire qu'il constitue une exception unique à cette loi, qui veut qu'il n'y ait de greffe possible qu'entre arbres au moins de même famille. Cette exception est complète, car le Gui se rencontre sur tous les arbres dicotylés. Tout porte à croire qu'on peut greffer un jeune rameau de Gui sur le premier arbre venu, et, si les conditions extérieures sont favorables, nous pensons que la greffe réussira toujours. Ce serait le moyen le plus expéditif de se procurer de jeunes Guis d'appartement.

Lorsque l'on coupe la plante de Gui, les racines, qui se sont prolongées fort loin dans la plante nourricière, à un pied de distance et plus, peuvent émettre des bourgeons adventifs. D'abord de petites excroissances d'un parenchyme vert percent l'écorce

Digitized by Google

et on voit apparaître les bourgeons à leur surface. Ceci a lieu souvent sans que la tige principale ait été coupée, et il n'est pas rare de voir naître à la hauteur d'insertion du parasite tout un cercle de jeunes Guis, bourgeons adventifs des racines de la plante mère. Tous ces Guis sont de même sexe ; s'il s'en trouvait parmi eux de sexe différent, ils proviendraient à coup sûr de plusieurs graines, ou tout au moins d'une graine polyembryonnée.

Le Gui et les autres Loranthacées sont les seuls exemples connus de parasites caulicoles pourvus de chlorophylle. Tout en empruntant à la plante nourricière la sève non élaborée, le Gui n'est pas dans sa complète dépendance ; il possède des feuilles vertes, et comme tel il peut élaborer la sève, enlever à l'air des matières nutritives et se les assimiler.

D'après De Candolle, la sève élaborée par le Gui ne redescend point dans la plante nourricière et est entièrement employée par lui, puisqu'il n'y a point continuité de tissus entre les deux écorces : celle de la plante nourricière est frappée de nécrose à quelque distance autour de l'insertion du parasite. Ceci explique pourquoi le Gui peut croître indifféremment sur toutes les dicotylées; en effet, il ne leur emprunte que la sève non élaborée, telle qu'il pourrait la puiser lui même dans le sol. Les nodosités que le Gui forme invariablement sur les rameaux où il s'implante[1] ne sont donc pas comparables à celles que produisent les balais de sorcière; les premières résultent des racines accumulées du parasite et de l'obstacle qu'il apporte à la circulation dans la plante nourricière dont il a détruit une partie de l'écorce; dans les secondes, les nombreuses feuilles du balais de sorcière élaborent de la sève et la branche qui le porte reçoit un afflux de matières nutritives. (A. Pyr. De Candolle, Phys. végétale *plur. loc.*).

Nous ne pouvons partager l'opinion du savant professeur de

[1] Schacht cite un vieil érable dont toutes les branches étaient noueuses, bien que les Guis qui les avaient déformées fussent morts depuis longtemps (les Arbres, Trad. de M. Morren, p. 377).

Digitized by Google

Genève. Nous n'avons jamais observé cette nécrose de l'écorce dans la plante nourricière, mais toujours une soudure intime entre les parties vivantes des deux écorces en contact. Cette soudure existe à toutes les époques de la vie du parasite ; elle s'établit dès la germination et se retrouve encore dix et quinze ans après. Il y a donc évidemment échange de sève élaborée, et d'autres observations confirment le fait de la manière la plus évidente. Le rameau chargé d'un Gui de trois à quatre ans est formé de couches ligneuses beaucoup plus développées du côté de l'insertion du parasite : la moelle est excentrique, au moins au-dessus de celui-ci. Les couches de bois sont beaucoup plus développées immédiatement en-dessous du Gui que partout ailleurs. Que conclure de ces faits? Si le développement anormal des couches ligneuses au-dessus du rameau peut s'expliquer par l'arrêt de la sève descendante, le développement anormal inférieur ne peut évidemment s'expliquer que par l'arrivée de la sève élaborée du parasite. Quand le Gui devient très-vieux (10-15 ans), il fait périr toute la partie de la branche qui se trouve au-dessus de lui, et il continue néanmoins à croître, ainsi que la partie de la branche située en-dessous. Ici les conditions sont changées : la branche est morte, parcequ'elle ne recevait plus assez de sève ascendante, mais si elle continue à vivre et à grossir en-dessous du parasite c'est une nouvelle preuve qu'elle reçoit de lui de la sève élaborée. Dès lors, les nodosités que produit le Gui sont comparables à celles que développent les balais de sorcière et sa présence dans de telles conditions sur tous les arbres dicotylés est encore plus extraordinaire que dans l'hypothèse de De Candolle.

On pourrait se demander si le Gui reçoit la sève élaborée de son support ; nous ne le pensons pas, attendu qu'un organe ne reçoit cette sève que des parties situées physiologiquement au dessus de lui ; ainsi la base du Gui ne peut recevoir de sève descendante que de ses propres rameaux.

Le Gui fournit donc à son support de la sève élaborée, mais il est probable qu'il n'en rend pas autant que le ferait une branche ordinaire, et dès lors l'équilibre des fonctions physiologiques est

Digitized by Google

rompu. On pourrait comparer assez exactement le Gui à une plante terrestre qui finit toujours par épuiser le sol où elle croît[1]. En outre, il entrave la circulation du rameau nourricier aussi bien dans un sens que dans l'autre. Tous ces effets ne sont point par eux mêmes d'une très grande importance, et le Gui est bien moins funeste pour son support que la Cuscute, par exemple, qui emprunte au sien la totalité de sa nourriture. Cependant, dès qu'il commence à croître vigoureusement, les couches annuelles de la branche qui le porte deviennent d'une grande minceur et on la voit dépérir d'année en année; s'il se trouve sur un arbre en trop grande quantité, l'arbre meurt nécessairement ainsi que le Gui lui-même. C'est un cas particulier et bien remarquable de la concurrence vitale : On peut dire que l'individu entre en concurrence contre lui-même, et que ses chances de vie sont en raison inverse de son développement.

---

[1] On voit combien l'individualité d'une telle plante diffère de l'individualité d'une branche ou d'un bourgeon, et combien elle est plus complète.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

D'UNE

PHONÉTONOMIE

DU HAINAUT.

Ce que la concision de ce petit traité peut présenter d'un peu obscur s'éclaircira pour les personnes qui sont capables de lire le grand travail de Diez, lequel pose les principes généraux relatifs aux langues romanes; celles qui ne connaissent pas l'allemand, pourront consulter de Chevallet.

Voyelles sonores.	Voyelles ou diphtongues sourdes.
A, E, I.	ou, u, o, eu.

A devenu e : Keri (chartil), herin, lumeçon, érette, fener, Jenne, eskélin, keyère. (Très nombreux).
i : mazinque, migot, singlé.
ou : zouglou, armounak.
u : cataplume.
o : dodôme (dos d'âne), crôye, rôye, parloge, broquemar, colophon, coporal, armonak, tronche.
eu : seusse (sache), catapleume.
ie : kierke, miel.

Digitized by Google

E devenu a : *a*lever, *a*couter, *a*fronté, *a*prouver, *a*spert, *a*s*s*ayer, *a*cater, *a*clairci, escr*a*mer, gr*a*ffe, m*a*sinque, fl*a*yau, dr*a*che, gal*a*tasse, f*a*velotte, j*a*rner, *a*rgot, *a*ragone, p*a*ltée, s*a*yau, tr*a*muer, k*a*rmesse, *a*ssi (essieu).

i : f*i*niesse, chauch*i*age, l*i*gère, l*i*n (lente), m*i*chant, p*i*pie, t*i*chon, str*i*ner, mar*i*chau, h*i*rchon.

ei : cont*ei*nt, r*ei*nde, pr*ei*nde. (Très-nombreux.)

ou : pich*ou*lit (a passé par piche-*au*-lit).

u : pr*u*mier, j*u*gier, j*u*mi, f*u*melle, fr*u*mer, h*u*rchon, b*u*lok, espl*u*vier.

o : époron, viole, licotte.

eu : rastr*eu*ti.

oi : p*oi*se, ratr*oi*ti, v*oi*le (verre).

ie : pr*ie*tte, pr*ie*sse, b*ie*tte, b*ie*sse, f*ie*tte, f*ie*sse, h*ie*rpe, al*ie*rpe, fern*ie*tte, fin*ie*sse, v*ie*r, einf*ie*r, hiv*ie*r, n*ie*r (nerf), p*ie*rke. (Très nombreux).

ée ie : pinch*ie*, pougn*ie*, sak*ie*.

I » e : spenne, cemeintière, espèce, fachenne, viseune, malenne, méne (mine), élexir, técheu, séruzien.

ou : r*ou*leu.

u : ch*u*fler, compl*u*meint, l*u*meçon, r*u*sipèle, cap*u*taine, scap*u*laire, d*u*casse.

iou : marn*iou*fle.

ieu : ot*ieu*, f*ieu*.

ouy : l*ouy*er, s*ouy*er, pl*ouy*er.

a, ia : *a*ronde, morn*ia*ffe.

ou » o : mole, moron, mori, molette, polué, pomon, solée, sorite, nos, vos (nous, vous), otieu.

au : v*au*ssure, tr*au*, cl*au*, cay*au*, ver*au* (verrou), m*au*née, di*au*.

ué : r*ué*, cu*é*ve, tru*é*ve.

eu : k*eu*te, l*eu*, labe*u*r, r*eu*.

u : c*u*turière, j*u*er.

e : farfeyer.

Digitized by Google

ou devenu ui : gu*i*sset.
a : p*â*pâ (poupard).
u » eu : pl*eu*me, s*eu*r, m*eu*rt (mûr), m*eu*re (mûre), ein-gl*eu*me, l*eu*nière, f*eu*nkier, k*eu*r (avoir cure).
ou : aspo*u*yer, mo*u*yiau, so*u*pirer.
i : b*i*quet, br*i*hai, soupirer, h*i*meur, r*i*ban, l*i*mero.
o : amonition.
e : rebar.
o » u : p*u*n, b*u*rjet, ch*u*quer, s*u*ki, h*u*rée.
ou : vo*u*ye, zo*u*glou, gro*u*seye, co*u*lon, po*u*rmener, to*u*niau, mo*u*strer, o*u*rme, po*u*mier, no*u*yer, bro*u*che, aco*u*fter, bo*u*yau, peinteco*u*te, picho*u*nier.
eu : dere*u*ber, pe*u*mier.
ue : vir*ue*lle.
i : l*i*cotte, ch*i*colat, sauvel*i*gnière.
a : d*a*mage, c*a*ntourner, m*a*rniouffe, cam*a*mine, c*a*rbeau.
e : tisener, savenée.
eu, œu » ue : coul*ue*ve, b*ué*, c*uer*, s*uer*, n*ué*, pich*uette*, etc [1].
au : p*au*, m*au*nier, j*au*ne (jeune).
u : ab*u*vroi, h*u*reux.
ou : m*ou*rdreu, p*ou*pier, r*iou*.
ai : v*aif*.
ai » a : ch*ar* (chair), cat*a*gne, ar*a*gne, *a*sselet, ab*a*cher, s*a*mer, sâner, pl*a*nde, p*a*gne, f*a*gne (faim).

[1] Notre diphtongue *ué* est une des plus fréquentes ; elle l'est plus encore que dans le vieux français ; nous l'avons retenue dans les mots : cuéve (cuèvre), bué (buef), pluève, cuer, nué (nuef), puet, suer, pruéve, euye (ueil) ; elle répond surtout à la diphtongue française eu, œu : coulеuve ; ou : rué ; eui : cherfué, linsué ; ai : soupiruelle ; io : polué ; à la voyelle e : uesse (esse de chariot) ; elle procède médiatement ou immédiatement de l'ó latin ou de l'ù que Diez suppose prononcé préalablement o ; on la trouve dans beaucoup de mots sans correspondants français : avr*uelle*, spitr*uelle*, ramprуelle, piquer*uelle*, cond*ueve* ; elle résulte de vieilles habitudes de prononciations celtiques. (Voyez W.)

Digitized by Google

ai devenu o : mochon, monnôye.
ou : r*ou*jin.
eu : r*eu*sin.
oui : f*oui*ne (faine).
au : rap*au*ge, rav*au* (rabais).
ué : soupir*ue*lle, t*ué*e.
ié : eskr*ié*nne, leun*ié*re.
ei » oi : s*oi*le, art*oi*le.
i : n*i*ve (nivem), t*i*gne.
a : r*a*gne (rein).
oi » e : av*e*ne, einp*è*se.
a : m*a*teur.
ou : cr*ou*jette, n*ou*jette, fr*ou*, d*ou*, einpl*ou*yer, v*ou*yc, c*ou*gnet (coin), p*ou*gnie, p*ou*razine, t*ou* (toit), toudr*ou*.
eu : cr*eu*zette, n*eu*zette.
o : c*o*gnet (coin).
i : m*i*, t*i*, v*i*sin, p*i*chon.
ui » i : l*i*, r*i*chot, k*i*li, t*i*lle.
u : h*u*che, men*u*sier, p*u*che, c*u*senier, cab*u*s (cambuis), ej's*u* , n*u*tte, J*u*n, J*u*lette, c*u*yère.
ou : s*ou*yain, b*ou*chon (buisson).
ai : pl*ai*ve.
eu : pl*eu*ve.
ue : pl*uè*ve.
ieu : s*ieu*.
ié, ier » i : ac*i* (acier), sel*i*, p*i* (pied), maun*i*. (Nombreux.)
é : saingl*é*.
u : andu.
un : aub*un*.
in : aub*in*.
ei : t*ei*rai, v*ei*rai (viendrai).
au » a : s*a*ge (sauge), j'*a*rai, sp*a*le, w*a*le.
ou : m*ou*ais.
ai : m*ai* (seint-).

Digitized by Google

au devenu ie : ay*ie*.
ié : ay*ié*.
oe » ou : m*ou*le (moelle).
a : p*a*yelle (poele).
œi, eui » ué : cherf*ué*, f*ue*ye, *ue*ye.
ieu » i : ass*i* (essieu), *i* (yeux), v*i* (vieux). Il y a de doubles formes Wallonnes : ri, rieu ; tri, trieu.
io » ue : pol*uet*.

CONSONNES.

	EXPLOSIVES.		ASPIRÉES.	
	fortes :	faibles :	fortes :	faibles :
1° labiales.	P	B	f	v
2° dentales.	T	D	s	z
3° palatales.	C	G	ch	j

REFLUENTES.

	dures :	douces :	mouillées :
1° linguales.	R	L	LL mouillées en fr., remplacées par y à Mons.
2° nasales.	M	N	gn

p devenu b : *b*urjet.
f : */*luche, *fa*fier, juma*f*ré, *f*ok (v. fr. poc, lat. paucus.
b » p : hier*p*e, gar*p*e, cham*p*e.
v : fau*v*e, ravau (rabais), sau*v*lon, sau*v*elignère.
d : delan*d*rer (*lamberare*, délabrer, lambeau ?)
g : *g*ourrié, *g*orli.
f » p : ne*pp*e, agra*p*er.

Digitized by Google

v devenu f : yai*f*e, acou*f*ter, bra*f*meint, ergra*f*er, pau*f*, cha*f*tier, cha*f*ti, sou*f*ronde, génè*f*e.
w : e*w*ak, *w*arglas.
t : wilmau*t*e.

t » d : ein*d*amer, guer*d*on.
l : cuve*ll*e.
p : cré*p*e (crête), alier*p*e.
k : salpai*k*, einma*k*erné.
s : aou*ss*, vou*ss*er, tie*ss*e, fie*ss*e, prie*ss*e, finie*ss*e.

d » t : prein*t*e, rein*t*e, vein*t*e, pastena*t*e, keu*t*e, cein*t*e.
g : atar*g*er
s : spon*s*e.
k : erblon*k*ier.

s » t : asperge*tt*e, lariguette ? pichue*tt*e.
z : assazin, perzin, *z*ouglou, sufizant.
ch : pi*ch*er, gueni*ch*e, *ch*ufler, cau*ch*e, boc*h*u, lava*ch*e. (Très-nombreux).

s doux » j : nou*j*ette, bai*j*er, rou*j*in, ben*j*amine, rapai*j*er.
y : go*y*ier.
ch : kémi*ch*e, mo*ch*on.

qu, c dur » g : *g*olza, *g*rêbe, ein*g*leume, diffi*g*ulté, *g*abriolet, *g*ardinal, *g*avieu, bé*g*asse, *g*uerdon, *g*uiye.
f : *f*ourbature.
l : hal*b*ute.
p : ta*p* (de feu), cla*p*er ?
w : *w*alot.

c doux » ch : *ch*inq, berc*h*er, perc*h*er (percer), capuc*h*in, coumainc*h*er.
t : rastroi*t*i.

g » c ou k : *c*oupille, *c*onfanon, *c*ras, plon*k*ier.
w : *w*auffe, *w*ale, *w*arde, *w*éri, *w*arni, *w*aster, *w*ason, *w*ilmaute, lan*w*i, é*w*al. (Fort nombreux).

j ou g doux » v : ni*v*e, gou*v*ion.
di, dj : *di*an, *dj*ean, *di*ou, *dj*ou.
k : plon*k*ier.
c doux : vidan*c*e.

Digitized by Google

j ou g doux dev. z : arziye, séruzien, zacinte, grizou.
ch : avierche.
g dur : gartier, gaviau, garpe, agambée, gardin, gaune. (En grand nombre).
ch » g doux : cataigisse, porget, jantier.
g dur : gantier.
gn : dimeigne.
s : seruzien :
p : grèpe.
k ou c dur : cauche, kévau, capiau, catiau, kémin, acater. (Extrêmement nombreux).
t : nitée.
ech, éc » esk, ska : escaper, eskielle, deskirer, descau, rescaufer, skum, scuelle (fort nombreux).
m » n : pun, coulon, funkier.
gn : fagne (faim).
r » l : favelotte, rale (rare), rayelle, voile, almoire, ormoile, colidor.
n » m : came, mesplie.
l : lommer, amolition, liméro.
gn : pagne, ragne (rein), dimeigne, poulagne, magne (main), babagne (petit bain), grougnet, cougniet, spavagne, sauvlignière, ergrigner. (Fort nombreux).
s : castignole.
r : galère.
gn » n : siné (signature), sâner (saigner).
l » n : tannevard, perzin, benjamine, camamine, einmakerné.
r : armonak, sabreu (sablonneux), farbala, frimousse.
u : maugré, marichau, avau.
t : favelotte, rifter.
ll mouillées » y : feuye, fiye, paye. (En très-grand nombre).
x devenu s : aspert, esprès, esposer, espliquer, tousse.

Les permutations de consonnes ont lieu facilement entre celles

Digitized by Google

de même organe, puis entre celles de même degré : entre une forte et une forte, entre une faible et une faible.

Plutôt entre une forte et une faible
entre une dure et une douce
entre une douce et une mouillée
} que le contraire, à cause de la paresse des organes.

C'est là la règle ; mais il faut considérer que si des mots français ont été altérés par nous, par contre il y en a une foule qui sont primitifs et plus près du latin ou de l'allemand que le français correspondant, exemple : avene, assi, pulpite, herin, époron, fliquière, espèce, mole, mori, soritte, nos, vos (vous), nive, pau (paucus), li (illi), richot, menusier, puche, char, catagne, aragne, payelle, mesplie, etc., etc.

Il faut aussi songer que certaines altérations proviennent non des organes de l'articulation, mais de ceux de l'ouïe, ex. : *alierpe;* ou bien on a substitué un mot connu à un mot inconnu, ex. : scapulaire, mariée salée, mathieu salé, queue d' soritte, turc (tuf), trau d'or (trou Houdart, nom d'une rue de Mons, venant d'un nom propre).

On ne doit pas oublier qu'il y a des mutations qui se font à rebours : les mots français qui se terminent en *eau* se font en *iau* à la ville et en *ia* dans la plupart des villages. Si un mot français peu connu en *a* se présente, par ex. : *verrat*, on le prend pour du wallon campagnard et on en fait *verau*. De même les noms français en *er*, *ier*, se font au village en *i* : *cloki*, *carpeinti*, *m'nusi*, *mespli*, *poupi*. Dès lors, on francise à la ville en *ier* des mots wallons, ainsi : *bezi*, *mainie*, *ayie*, deviennent *bezier*, *mainier*, *ayier*[1]. Dans semblable cas se trouve, à double titre, cette phrase : *Je poudrai hosser*. On est fourvoyé par la fausse analogie avec : teirai verai, vourai (tiendrai, viendrai, voudrai), pour le 1[er] mot, avec caroche, boche (carosse, bosse), pour le second.

[1] On a vu dans mon glossaire (art *ayie*) qu'ayaut est le nom français vulgaire du narcisse des prés. Cet ayaut (aillaut) ne peut être que la forme diminutive d'ail; car ce sont deux plantes bulbeuses. Ayie (aillie) peut aussi provenir d'ail ou directement du latin *allium*, mais difficilement d'ayaut.

Les esprits poétiques diront qu'ayie est le primitif et rappelleront le cri

Digitized by Google

Il ne faut pas perdre de vue que si des lettres n'ont pas d'aptitude à se transformer en d'autres à cause de la distance existant entre les organes qui les forment ou de la différence d'intensité avec lesquelles on les articule, cela n'est vrai que pour le changement immédiat; mais il y a des changements médiats : il est des mots français qui ont pris successivement plusieurs formes; on peut quelquefois les suivre dans leurs évolutions; mais l'origine se perd souvent dans les limbes du moyen âge, où le patois d'oil ne s'écrivait pas. C'est bien pis pour notre wallon qui n'a jamais été écrit jusqu'à nos jours. Alors, toutes les règles sont vaines, si les patois voisins ne viennent à notre secours.

Il y a, comme dans tous les langages, des additions de lettres, des soustractions, des transpositions.

ADDITIONS.

1° *En avant :* prosthèse :

*A*muscade, *a*spirail, *a*conduire, *a*dviner, *d*or (or), *é*clicotte, *é*pincette, *é*vergette, *é*wak, *é*tricoisse, *i*vrogne, *i*eusse, *i*un, *l*oquet, *r*acuser, *s*torde, *s*candi, *s*pocher, *mour*moulette, *dé*migraine, *dé*mitant, *y*arder, *y*ord, *zi*é, *n*onk, *n*ante, *n*ar.

Beaucoup de ces additions proviennent de l'article : l'hoquet, la spirale, la muscade, les pincettes, les *i*é, d'or; ou du pronom

de douleur d'Appollon inscrit sur la fleur :

. . . . . et aï, aï
Flos habet inscriptum, funestaque littera ducta est.
. . . . .
Tempus et illud erit quo se fortissimus heros (Ajax)
Addat in hunc florem, folioque legatur eodem.
Ovide, Metam. liv. x — jv.

Mais ils devront avouer qu'il y a confusion dans Ovide entre Hyacinthe et Narcisse, deux plantes, il est vrai, de la même famille. Puis, c'est encore sur une autre espèce de fleur que se trouve l'inscription.

C'est sur le *Delphinium* qu'on croit lire AIA d'où le surnom d'Ajax que la mythologie suppose avoir été métamorphosé en cette fleur. *Delphinium Ajacis.*

Aucune fleur de la famille des liliacées ne porte sur ses pétales des apparences de lettres.

Digitized by Google

possessif : emn' onk, emn' ante. Ce dernier mot prouve que nous avons dit autrefois ante pour tante (lat. amita) comme le vieux français.

2° *Au milieu :* épenthèse.

B*l*ond, cachi*v*e, mi*l*e, sucoron, mo*n*vais, wi*l*maute, mou*z*e, pa*y*elle (poele), tenu*r*e, veindu*r*e, venu*r*e, ortil*e*, e*s*crienne, e*s*pi, e*s*penne, fe*s*tu, fun*k*ier, na*n*ger, esp*l*uvier, rei*n*glée, ro*n*ster, tou*r*pie, sangsu*r*e, tra*n*muer, veinti*s*iau, espadron, *g*rangrène, *s*ituve.

A Charleroy, où ce dernier mot est usité, les formes commencent à se rapprocher de celles de Liége, lesquelles affectionnent l'épenthèse de l'*i* : le fr. étroit (à Mons estroit, stroit) devient à Liége *s*itreu ; étoupe (estoupe, stoupe) devient *s*itope, etc.

3° *A la fin* : paragogue.

Sori*tte*, fourmi*che*.

SUPPRESSIONS.

1° *Au commencement* : apherèse.

Samer, yaife, yard, yeutenant, chalotte, spoir, étanie, ducasse, fond (profond), gniot, tiot, oculer, réler (frêler), antille, antillette, hourette, ourette.

Cette apherèse d'antillette explique mieux l'origine du mot que le bas-latin mis en avant dans mon glossaire; elle a en effet pour analogue : antille (taque d'), tache de lentille, tache lenticulaire ; le mot primitif aurait été lentillette : on aurait pris le L pour l'article (l'entillette).

Le mot qui vient après lui : hourette, ourette, peut s'expliquer par la suppressions du B de bourrée (en diminutif bourrette).

2° *Dans le corps du mot* : syncope.

Abe, bousouflé, cramion (cremaillon) cinputi, lonmeint, siné, tounier, sâner, ter, came, bone, agambée, suiner, poupier, faisi, couët, mée, mon (maison), nétier, niai (nichet), pénée, reinvier, seruzien, straner, veirai, teirai, vourai.

Digitized by Google

3° *A la fin* : apocope.

Poti, coulon, cousse, pogne, jume, manou, vo (votre), no, lein (lente), rénon; au village : kie, vie, tie, bie; en ville : kié, vié, tié, bié; ga, faisi.

TRANSPOSITIONS.

Tilupe, abuvroi, esplingue, guernier, berbotte, aderser, atricaye, blouke, bulter, kertin, kervure, ourvier, tersauter, tertou, toursi, ribosse, calauder.

Ribosse, riboche (brioche), peut s'expliquer par le déplacement du B, et l'explication s'appuie, comme celle d'ourette, sur l'identité de signification.

La même opération appliquée à calauder (clabauder) serait plus chanceuse; car indépendamment du déplacement du L, il faudrait encore supposer une suppression du B et il n'y aurait plus identité de signification comme pour ourette, riboche; il n'y aurait plus qu'une analogie. On commence alors à tomber dans le danger d'une pétition de principe, le danger de la solution d'une question par la question.

A l'occasion de calauder (flamand kallen, bavarder), on peut faire remarquer que le vieux français *caler* signifie se taire et que deux mots de leur voisinage alphabétique le latin calidus et l'allemand kalt qui semblent sortir du même moule ont aussi la signification la plus opposée possible, le premier celle de chaud, le second celle de froid. Notre *caler* est d'autre souche et ne vient pas du grec Καλὸσ, mais de *cale*, ancienne coiffure de femme.

LEXICOGRAPHIE.

Les affixes se divisent en préfixes au commencement et en suffixes à la fin.

PRÉFIXES.

Inutile de parler de ceux qui nous sont communs avec le français : de, per, con, com, re, etc.

Il faut dire pourtant que nous sommes prompts à les ajouter

Digitized by Google

inutilement : dequitter, debriser, aconduire, demépriser, deméfier, racuser ; *re* se renverse à volonté : erveni, erpreinde (r'veni, r'preinde).

Nous substituons des préfixes français à d'autres également français : deseuler, recurer, einracher, desteinde.

Cette substitution des préfixes, quand surtout ils sont multiples, amène quelquefois des résultats bien extraordinaires. Voici un exemple curieux :

Trois mots wallons des plus baroques ont une signification parfaitement la même, celle de : rompu de fatigue, brisé de coups. Les deux derniers appartiennent au Hainaut et intéressent par conséquent mon ouvrage :

A Liége : kimesbrugi.

Vers Charleroy : discoboroutchi.

Vers Mons : desconcané.

On ne trouve là aucune ressemblance, essayons une analyse :

kimesbrugi.

Ki est une particule liégeoise extrêmement employée. Elle répond à la particule fréquentative *ca* du montois dans cafouiller, cahuler ; elle = les particules françaises con, de, etc (kidure, conduire ; kipeci, dépecer.)

Mes est la particule germanique *mis*, en français *me* : dans : mécontent, mésestimer, mépris, médire = mal.

Brugi, brutchi, broï = broyer. All. Bruch rupture.

discoboroutchi.

Dis est la particule française de : déposer, défaire ; aussi employée comme dis : disposer, disloquer.

Co = con, com : conduire, composer ; aussi *co* : coopérer, copartageant ; boroutchi = brutchi, brugi.

desconcaner.

Des = dis = de : désespoir, déshériter.

Con = co : conduire.

Caner est ce qu'il y a de plus scabreux à réduire littéralement ; on peut comparer cependant le français populaire vener = vesser : et cela répond au moins pour la signification à casser.

Digitized by Google

Ainsi le liégeois = démébroyer.
le carolorégien = déconbroyer.
le montois = déconcasser.

La substitution de préfixes de signification contraire démontre la fraternité des patois voisins : desnafier chez nous signifie mettre en lambeau, renavi chez les liégeois signifie ravauder, raccommoder les lambeaux et porte les idées vers le lat. *navare*, faire avec effort.

Nous avons un préfixe spécial : *ca* (à Liége ki, à Verviers ku) : cahuler, cafoter, cafouyer, capougner, camousser ; il est fréquentatif et indique aussi une action renforcée. Peut-être aussi *cha*, dans chabourlette.

Nous avons encore *mour* : mourmayer, mourmacher, et *pour*, pourlekier (vieux français), qui se rattachent à *four* (français *for* qui rend le latin per, l'allemand ver et que les étymologistes tirent de foris) ; v. fourbouli.

Nous ne pouvons revendiquer comme nous appartenant exclusivement le préfixe *tri* : de tribouler, trifouyer ; cependant le français n'en a, je pense, qu'un seul exemple : tripoter.

SUFFIXES.

Les suffixes sont ordinairement français.

Nous les surajoutons : craintise, doutance, durance, fourkiet, fumière, louvesse, mousset, tamison, souyain.

Nous donnons la désinence adverbiale meint à des mots déjà adverbes : ainsimeint, rademeint, quasimeint.

Nous les déplaçons, c'est-à-dire que nous substituons une désinence française à une autre également française : crevure, duresse, écumette, farinasse, faustrie, aisile, meurison, amicieux, couvresse, fenage.

Nous les choisissons ordinairement dans le même ordre de signification, par ex. : nous substituons des désinences diminutives à des désinences diminutives : petot (peton), cuvelot (cuveau).

Nous donnons des désinences françaises à des mots étrangers : crikion, tiliasse.

Digitized by Google

Par contre, nous prêtons des désinences étrangères à des mots français : verkin, rondelin.

Nous les supprimons : dresse (dressoir), éché, éblouïtte, étouffe, aronde.

Quelquefois en partie seulement : la terminaison singulière de certains substantifs en *a* est une véritable apocope de *age* : pluma, foya (folia) ne procèdent pas directement du latin pluma, folia (pluriel) mais de la dérivation française : plumage, feuillage, analogie avec sauvage, répondant à la terminaison latine *aticus* de sylvaticus. La terminaison en *a*, *ia* de pana, stroupia, ne parait être que l'altération à la manière villageoise de paniau, stroupiau (inusités), à Liége panai : l'adjectif glemia n'est que glemiant, hougnia que hougnard; cette dernière terminaison est germanique (bastard) ; elle est fréquente en français où elle est prise ordinairement en mauvaise part : fuyard, grognard, criard, blafard.

Les mots en *ou* comme spirou, carihou doivent être considérés comme spirouil, carihouil et formés comme le français verrou, genou (autrefois genouil, verrouil), ne venant pas directement de veru genu, mais comme fenouil d'un diminutif latin en *iculus*, *uculus* (fœniculum). Massou vient de masculus. La terminaison de marou (mas, maris), minou est l'effet d'un entrainement d'analogie. Berdouil serait le vieux français bray, bar tiré du celtique brais, brock (v. briak au glossaire) avec la désinence ci-dessus.

Les verbes en *ouyer*, *ouiller* sont nombreux : fristouyer, grafouyer, randouyer, tatouyer ; ils doivent dériver comme le français fouiller d'une désinence (par analogie) en *iculare*, *uculare*.

La terminaison en *asse* de mouffiasse, papinasse, fénasse, n'est que celle des mots français mollasse, tetasse, populace, imitée du latin *aceus* pour désigner ironiquement une ressemblance.

La désinence en *uise* de cameduise est une imitation de celle du vieux français lignuis ou plutôt c'est camvis, camuis avec interposition d'un D. Ce que nous disons came (chanvre, latin cannabis), le liégeois le dit chenne et c'est là probablement la vieille forme française, laquelle aura servi à créer chénevis.

Digitized by Google

Nous avons une désinence verbale diminutive en *ciner*, *ziner* : plukciner (de pluker), gobciner (de gober), balziner (de baller).

La réduplication appartient au langage enfantin et emporte souvent une signification diminutive : déder, tétée, pépette, bibitte, momau, didiche, nannan, nounou, babagne (petit bain).

Un grand nombre de noms de baptême sont traités de même : titisse, fifine, dédeffe, gugusse, dodore.

Le français a aussi quelques noms de l'espèce : bonbon, toutou, nanan.

Je borne ici ce petit traité. Je laisse à d'autres le soin d'en tirer des applications pour l'étymologie.

J. SIGART.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS RÉCEMMENT RECUEILLIS

ET

quelques additions ou corrections.

Arzıye. s. f. argile ; esp. arcilla ; lat. argilla.

Bartiau.... v. fr. bareter, friponner. v. fr. barat, it. barato, esp. baratto, tromperie, désordre. fr. baraterie piraterie. De Chevallet cite les mots celt. brad, barat de même signification. v. *brader*.

Chope. s. f. demi pinte, primitif de chopine. All. Schoppen, mesure de liquide.

Coquiet s. m. coquetier. v. fr. coquet, vase, petit bateau, fl. kog, cymr. cwch, bret. koket; lat. concha, fr. coche, v. fr. coque petit bateau.

Courbet. s. m. couperet, hachereau. En fr. grande serpe pour couper les arbres.

Courotte. s. f. variété de *flotte* ou grande raie.

Daser (*fai*). tourmenter, vexer, en v. fr. daser rêver, folâtrer, niaiser, à Liége, *dauvi*, rêver, extravaguer.

Dodôme. s. f. dos d'âne.

Ecalette. s. f. synonyme *d'éclicotte* (Tournay). Le mot vient de ce que l'instrument est souvent formé de deux morceaux d'ardoise (*skaille*) v. ce mot.

Gaviole. adj. en gaîté, un peu ivre. lat. gavisus, part. p. de gaudere, cpz le fr. gaudriole.

Digitized by Google

Loise. s. f. ponte imparfaite, œuf très-petit ou dépourvu d'écaille, comme en produisent les poules lorsqu'elles sont sur le point de cesser de pondre (Jemmapes). A Liége *leuze*, fausse couche.

Lumeçon. s. m. combat de saint Georges contre le dragon, qui a lieu après la procession, le jour de la kermesse de Mons, au retour des échevins à l'hôtel de ville, dont saint Georges était le patron. C'est à tort que l'on a confondu cette légende religieuse avec l'histoire de Gilles de Chin, vainqueur du dragon de Wasmes.

Mau, mal St-Ghislain. s. m. convulsion.

Miel.... *miel* = mal; cpz pour le changement d'*a* en *ie* charger *kierkier*.

Pansenier.... corruption de *parchonier*, v. fr. parsonier, b. lat. partionarius. La forme a été ainsi façonnée par les borains parceque les — ont d'ordinaire plus de ventre (panse) que les ouvriers.

Plaintiveu. adj. ample. A Liége plantiveu.

Poner..... en place de pondere, lisez : poser, sous-entendu : ova.

Radabler..... n'est que le fr. rétablir passé de la seconde conjugaison dans la 1re avec une modification du préfixe et changement du *t* en *d* comme dans *eindamer*. *Radacner* doit être pris comme.....

Ran. s. m. accôtement, trottoir, espace entre le ruisseau d'une rue et les maisons. All. Rand, bord.

Rechier, erchier, erkier. v. a. restituer, rendre. *Vos erchierez lés courtiaux qu' vos m'avé argotés*. Comparez le fr. rendre dans la signification de vomir.

Renfoueti..... lat. re-in-fodere, recouvrir de terre. fr. enfouir.

Roti, ie. adj. ratatiné, *rakerpi* (Fleurus).

Rouflant, te. adj. qui a la figure pleine, fleurie, respirant la santé (Mons et Jemmapes). A Liége, roslan ; c'est comme qui dirait *rosillant*, ayant un teint de rose.

Servi. v. a. aller en pèlerinage à ..., faire ses dévotions à ..., *d'aller servi St-Ghislain sans reproche*.

Sklefin, esklefin, éklefin. s. m. sorte de petite morue appelée

Digitized by Google

dans le Nord de la France : écléfin, égléfin, aiglefin, aigrefin; fl. schelvisch. On a toute une gamme depuis schelvisch jusqu'à aigrefin. dans quelques parties de la France, on nomme ce poisson : daguet.

SPION... au lieu de : spicere, lisez : specire.

STRANGOUYER. v. a. avaler, gober, dévorer. lat. strangulare.

STUSS, USTUS (*mossieu*). M.r un tel. Manière ironique de désigner quelqu'un sans le nommer. Serait-ce un lat. archaïque : istus, pour iste ? Plaute a dit ipsus pour ipse.

SUCORON. s. m. escourgeon, espèce d'orge servant presqu'exclusivement à la confection de la bierre. A Tournay, *sucrion*, plus rarement *sukéron*. Les mots tournaisiens doivent procéder du mot sucre, à cause du sucre que développe la germination et qui devient alcool par la fermentation ; il s'en suit que *sucoron* est un mot gâté ; le fr. escourgeon l'est encore davantage. Le mot a été accueilli dans le patois flamand sous la forme *sucron*. Notez que presque tous les mots de brasserie ont été importés de Belgique en France.

TESTIN. s. m. morceau de pot cassé (Charleroy). V. *techon*.

WARGLAS.... lat. veris glacies, vera ou vitrea glacies.

WASSINKE. s. f. torchon pour laver le pavement. *Erloquetoi*. Figurément personne molle, sans énergie. Comparez *lavette*, *loque* (Tournay). All. waschen, laver ; angl. washing, lavage.

YARDER. v. a. brûler, flamber. V. fr. arder, ardoir ; lat. ardere.

YORD, DE. adj. sale. V. fr. ord, impur, immonde ; lat. horridus.

J. SIGART.

Digitized by Google

LES COURONNES.

Si beau qu'en soit l'éclat, faites d'argent et d'or,
Les couronnes des rois ont leurs sombres journées,
Et parfois dans la fange elles roulent, traînées
Par le peuple emporté dans son fougueux essor!

Ces fraîches couronnes de roses
Qu'au front de l'innocence on aime à regarder,
Comme passent les belles choses,
Sous des souffles impurs s'effeuillent sans tarder.

Ces fières couronnes de chêne
Qu'à maint civique dévoûment
On offre, aux heures d'engoûment,
Sauront-elles braver la tempête prochaine?

Se couvrant du laurier qu'ils n'ont pas mérité,
Faisant de la science avec de la mémoire,
Que de savants perdront l'emblême de leur gloire
Aux regards attentifs de la postérité!

Et ces autres lauriers, couronnes éphémères,
Qu'on décerne au vainqueur puissant,
Ces lauriers dont la vue épouvante les mères,
Laissent flotter aux yeux comme un reflet de sang!

Ta fraîcheur, ta durée à toi, ne sont point telles,
O symbole touchant de regrets et de deuil,
Simple couronne d'immortelles
Que la main de l'enfant pose sur un cercueil!

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

LETELLIER (Adrien).

Notre Société a perdu, dans le cours de cette année, un homme distingué que, depuis 30 ans, elle s'honorait de compter parmi ses membres ; qui fût, durant 8 ans, l'un de ses vice-présidents, et qui, dans une foule de circonstances, comme membre et rapporteur de diverses commissions, comme écrivain, comme orateur, a contribué avec un zèle soutenu à maintenir notre association dans cette ligne de sagesse et de progrès qui a assuré sa durée et qui lui a valu la considération dont elle jouit.

C'est pour nous un devoir, pénible mais sacré d'accompagner nos confrères morts jusqu'à leur dernière demeure et de prononcer, sur leur tombe encore ouverte, quelques paroles de reconnaissance et d'adieu. Lors des funérailles de M. Ad. Letellier, notre président avait pris spontanément la tâche de rappeler les qualités éminentes et les longs services du défunt, lorsqu'il a su que par un dernier acte de modestie, et pour être conséquent avec les principes qu'il avait professés de son vivant, notre collègue avait exprimé la volonté que son enterrement se fît sans aucune pompe, comme celui d'un simple ouvrier, et qu'aucun des honneurs auxquels il avait droit ne fût rendu à sa dépouille mortelle.

Obligés de nous incliner devant cette dernière volonté, nous ne sommes pas, pour cela, dispensés de consacrer quelques pages

Digitized by Google

de notre publication à rappeler ce que fut parmi nous l'homme distingué que nous venons de perdre et à signaler les travaux et les services qui lui avaient le plus particulièrement mérité notre estime et notre gratitude.

Monsieur Adrien-Léopold-Auguste Letellier était né à Beaumont (Hainaut) le 15 juillet 1790. Peu d'années après sa naissance, sa mère dut venir avec lui à Mons pour y chercher un refuge pendant la révolution et la conquête française.

Il fit ses études de droit à la faculté de Bruxelles et, après avoir pris ses licences, prêta serment comme avocat, le 9 octobre 1812, à Bruxelles où il fit son stage et pratiqua jusqu'en 1821.

En 1821, M. Letellier vint s'établir à Mons où il n'a cessé de demeurer jusqu'à sa mort.

Il ne tarda pas à prendre, dans le barreau de notre ville une place distinguée. Esprit lucide, appliqué, studieux, caractère doux et bienveillant, profondément attaché à ses croyances et ami du progrès, homme du monde mais encore plus homme de cabinet et d'étude, aimant les lettres et les beaux arts dont il comprenait le rôle essentiel dans une société policée, conciliant en affaires, demandant le plus possible à la douceur et à la persuasion, M. Letellier eut pu jouer un rôle plus considérable si sa modestie n'y eut souvent mis obstacle.

Il n'était à Mons que depuis deux à trois ans lorsque le Gouverneur de la province le nomma (en juillet 1823) membre du Comité consultatif de l'arrondissement.

« Les renseignements qui m'ont été donnés, « dit ce haut fonc-
» tionnaire, » sur la délicatesse et le désintéressement que vous
» apportez dans l'exercice de votre état et sur la considération
» dont vous jouissez, ne m'ont laissé aucun doute sur votre apti-
» tude à remplir ces fonctions etc. »

En 1825, le district de Rance l'envoyait aux états provinciaux dont il fût membre jusqu'en 1829.

Après la révolution il fut élu membre suppléant du congrès national par l'arrondissement de Mons, mais il n'eut pas occasion de siéger en cette qualité. Nous le trouvons, en 1831, membre du

Digitized by Google

Conseil de discipline de l'ordre des avocats, et secrétaire du conseil en 1832. Depuis lors et jusqu'à son décès il ne cesse plus de faire partie de ce conseil, dont il fut élu bâtonnier en 1850, poste auquel les suffrages de ses confrères le rappelèrent quatre autres fois.

En 1833 M. Letellier devient membre du conseil d'inspection du dépot de mendicité, fonction gratuite et charitable qu'il conserva jusqu'à sa mort.

En 1836 le Gouverneur le nomme membre de la Commission organisatrice du cabinet provincial de minéralogie.

En 1837 il est élu membre de la commission administrative des hospices, autre fonction charitable qu'il exerce avec un zèle intelligent pendant un grand nombre d'années et jusqu'au moment où sa santé lui fait un devoir non du repos, pour lequel il n'était pas fait, mais d'une vie moins occupée.

L'Administration de la ville, voulant à son tour utiliser son zèle constant et son savoir le nomme, en 1839, membre de la Commission du musée communal, devenu si important depuis et, en 1845, de la Commission de surveillance de la Bibliothèque publique.

Ces nombreuses fonctions n'étaient point pour M. Ad. Letellier de vains titres. Il en remplissait les devoirs avec assiduité, avec conscience ; donnant aux plus jeunes l'exemple du dévouement et de l'amour du bien et s'effaçant avec modestie quand il y avait quelque honneur et quelque distinction à recueillir.

Mais les distinctions devaient le venir chercher dans sa studieuse retraite. En 1852, la reine de Portugal le nomma chevalier de l'ordre du Christ et, en 1856 le, roi Léopold lui conféra la croix de son ordre.

C'est le 4 juin 1835 que M. Letellier devint membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. A dater de ce jour, il fut un de nos collaborateurs les plus assidus. Il avait compris l'utile influence qu'une association de ce genre était appelée à exercer autour d'elle, et il s'efforçait d'assurer cette influence, de consolider et de développer l'institution elle même.

Digitized by Google

Il nous serait impossible de rappeler tout ce qu'il a fait en qualité de membre de notre association ; son exemple, l'aménité de son caractère, la justesse de ses vues, le respect qu'il inspirait, donnaient à son intervention, à sa présence parmi nous, une valeur, un pouvoir à la fois stimulant et modérateur, dont la société a senti maintes fois la salutaire influence. Quant aux travaux, rapports, discours etc., dont la trace se retrouve dans nos publications ou dans nos procès-verbaux, nous ne pouvons qu'en mentionner les plus saillants, ceux qui ont eu les plus utiles conséquences.

Sur sa proposition, la Société des Sciences, des Arts et des Lettres intervint auprès de la ville en faveur de la création d'un musée communal. Cette intervention fut très utile et nous avons vu qu'en 1839 il devint membre de la Commission chargée d'organiser ce musée.

En 1839, M. Letellier fit à notre société une communication sur la restauration des vitraux peints du chœur de l'église Ste-Waudru. En 1843, il adressait à la société une autre communication concernant les réparations qu'exigeait ce magnifique édifice, et l'engageait à intervenir, dans l'intérêt de l'art, pour hater cette restauration. Son vœu fut écouté ; la société adressa divers rapports au gouvernement sur la nécessité de rétablir ce précieux monument dans son état primitif, tout en le consolidant là où il avait subi des dégradations.

M. Letellier fit encore, en 1844, un rapport sur les souterrains de l'ancien château de Mons.

Dans la séance du 9 octobre 1846, il fut adjoint, avec MM. Toilliez, Lambert et Le Hardy de Beaulieu, à la Commission permanente chargée par notre compagnie d'étudier la question de la liberté des échanges. Le résultat des délibérations et des recherches de cette commission a été publié à part en trois livraisons in-8°.

En mai 1849 la société appréciant les services de M. Letellier, l'appela aux fonctions de vice-président en remplacement de M. Raingo, qui s'était retiré. Il fut réélu successivement en cette qualité jusqu'en 1857, et, après la mort si triste et si prématurée de M. le président Wins, il eut été très probablement porté à la

Digitized by Google

présidence si sa modestie, autant que le soin de sa santé affaiblie, ne l'avait porté à décliner cet honneur et même le renouvellement de son mandat comme vice-président.

Dans le tome VIII de la 1re série des mémoires et publications de la Société, nous trouvons de M. Letellier une note sur les impôts qui grèvent l'agriculture. Dans le tome X de la même série il a publié un article intitulé « Une page inédite des entretiens de Phocion. »

Le tome 1er de la 2e série renferme son discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 19e anniversaire de la société, et dont le sujet est « l'influence que la littérature peut et doit exercer sur les mœurs. »

Le tome IIe, 2e série, contient son discours prononcé aux funérailles de M. Armand Plétain, membre de notre Société et son ami. Dans le tome IV a été publié son discours « sur la mémoire, » prononcé à l'ouverture de la séance du 23e anniversaire.

Enfin dans le même volume, nous trouvons son éloge funèbre de M. Camille Wins, décédé président de la Société, et un article intitulé : « Le poète et les voix angéliques.

Nous devons mentionner encore ici plusieurs articles biographiques de lui qui ont paru dans l'*Iconographie montoise*, ouvrage publié sous le patronage de la Société. En dehors de la Société, M. Letellier a publié une « étude historique sur la tour Salamandre de Beaumont. »

M. Ad. Letellier fit souvent partie de la Commission des publications, de celle des finances et des commissions de concours. Toutes les mesures utiles et tendant au progrès des études, des arts et des sciences ont été patronées par lui. Le premier avec M. Wins, il tenta d'organiser des conférences dont un petit nombre eurent lieu, sous le patronage de la société et dans son salon.

Jamais on ne s'est adressé en vain à sa générosité lorsqu'il s'est agi d'obtenir une souscription en faveur d'un jeune artiste, d'un littérateur pauvre ou d'une œuvre de philanthropie.

Digitized by Google

Après qu'il eut résigné ses fonctions de vice-président de notre Société en 1857, contraint au repos par l'affaiblissement de ses forces, M. Letellier, quoique moins assidu aux réunions, n'en continua pas moins à s'intéresser à nos travaux. On le vit encore, l'année même de sa mort, assister à la séance anniversaire, et témoigner du plaisir qu'il éprouvait à voir l'activité nouvelle imprimée à l'association et les brillants résultats obtenus dès cette époque.

Nous avons parlé des remarquables qualités de l'homme public et privé; il nous reste à dire quelques mots des écrits bien rares livré par lui à la publicité. Le style de M. Letellier était pur, facile, sans recherche et vraiment littéraire; sa pensée, sérieuse presque toujours et portant la trace de fortes études, se déroulait avec méthode, avec art, et il était facile de voir, à le lire ou à l'entendre, qu'il eut pu tenir un rang distingué dans les lettres, si des devoirs plus graves ne l'eussent absorbé presque toujours.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres conservera la mémoire de son ancien vice-président. Elle se rappellera son zèle soutenu, son activité consciencieuse et sans bruit, le charme de ses relations; et son exemple ne sera pas perdu pour la génération plus jeune qui continue aujourd'hui l'œuvre de progrès dont il fut un des plus anciens et des plus fermes soutiens.

Mons, août 1867.

E. DE PUYDT.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le 2.e volume de la 3.e série des

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

DE LA

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

	PAGES
Trente troisième anniversaire. — Procès-verbal de la séance du 22 avril 1867, par M. MAX. DEPREZ, *Secrétaire* .	5
Discours d'ouverture, prononcé par M. le *Président* DE PUYDT; La charité et les institutions de bienfaisance	7
Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1866-1867, par M. MAX. DEPREZ, *Secrétaire.*	37
Rapport annuel du Secrétaire général sur les résultats des Concours pendant les années académiques 1864-1865, 1865-1866, par M. CH. LE HARDY DE BEAULIEU, *Secrétaire général*	43
Programme du concours ouvert pour l'année 1866-1867 .	49
Liste des Membres au 31 décembre 1867	53
Compagnies savantes et autres institutions avec lesquelles la Société est en relation	69

Digitized by Google

L'huile de pétrole et l'huile de colza, par M. MARCEL GRENIER 75
Les vieux amis, par le même. 76
La bouteille de champagne, par le même 77
Salariat et coopération, par M. CHARLES LE HARDY DE BEAULIEU 79
Table des matières de ce mémoire 284
De l'antiquité de l'homme en Belgique, par M. CORNET . 287
Au siècle, poésie, par M. HIPPOLYTE LAROCHE. . . . 297
Enseignement primaire, par M. PAUL LADURON . . . 303
La Fleur, par M. A. WESMAEL. 317
Essai sur l'histoire de la musique à Mons, par M. LÉOPOLD DEVILLERS 327
Rapport sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867, par Mrs A. BRIART F. CORNET et A. HOUZEAU DE LEHAIE 335
Expédition du fleuve Colorado, par M. CAMILLE LE HARDY DE BEAULIEU 393
Exploration américaine de la vallée du Rio Colorado de l'Ouest (Nouveau Mexique), par M. DE PUYDT. . . 407
Note additionnelle (Etat de Colorado), par le même. . . 444
De la cristallisation du quartz ou cristal de roche, par M. CH. LE HARDY DE BEAULIEU 453
Note sur les cristaux de Pyrite trouvés dans le Porphyre de Quenast, par le même 471
Un mot sur la germination du Gui, par JEAN CHALON. . 477
Essai d'une phonétonomie du Hainaut, par J. SIGART. . 487
Additions et corrections au Glossaire montois, par le même 502
Les couronnes, poésie, par M. HIPPOLYTE LAROCHE. . 505
Nécrologie, M. Letellier (Adrien), par M. DE PUYDT . . 507

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

noms d'auteurs.

BRIART (Alphonse). Rapport sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867 . 355
CHALON (Jean). Un mot sur la germination du Gui. . . 477
CORNET (Florent). De l'antiquité de l'homme en Belgique. 287
Rapport sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867 355
DEPREZ (Max.) Procès-verbal de la séance anniversaire du 22 avril 1867 5
Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1866-1867 37
DE PUYDT. La Charité et les institutions de bienfaisance. Discours d'ouverture 7
Exploration américaine de la vallée du Rio Colorado de l'Ouest (Nouveau Mexique) 407
Note additionnelle (Etat de Colorado). 444
Notice biographique sur M. Adrien Letellier . . . 507
DEVILLERS (Léopold). Essai sur l'histoire de la musique à Mons 527
GRENIER (Marcel). L'huile de pétrole et l'huile de colza. 75
Les vieux amis 76
La bouteille de Champagne. 77

Digitized by Google

HOUZEAU DE LEHAIE (Auguste). Papport sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867. 355
LADURON (Paul). Enseignement primaire 303
LAROCHE (Hippolyte). Au siècle, poésie 297
Les couronnes, poésie 305
LE HARDY DE BEAULIEU (Camille). Expédition du fleuve Colorado 393
LE HARDY DE BEAULIEU (Charles). Rapport sur les résultats des concours pendant les années académiques 1864-1865, 1865-1866. 43
Salariat et coopération 79
De la cristallisation du quartz ou cristal de roche . . 453
Note sur les cristaux de pyrite trouvés dans le porphyre de Quenast. 471
SIGART (J.). Essai d'une phonétonomie du Hainaut. . . 487
Additions et corrections au Glossaire Montois . . . 502
WESMAEL (Alfred). La Fleur 317

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google